



**Sophie Eberhardt**

**Entre France et Allemagne, de la ville ancienne à la *Neustadt* de Strasbourg : la construction du regard patrimonial**

---

EBERHARDT Sophie. *Entre France et Allemagne, de la ville ancienne à la Neustadt de Strasbourg : la construction du regard patrimonial*, sous la direction de Bernard Gauthiez, Université Jean Moulin (Lyon 3) et Alexandre Kostka, Université de Strasbourg. Thèse soutenue le 16/01/2015.

Disponible sur : [www.theses.fr/2015LYO30004](http://www.theses.fr/2015LYO30004)



Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



DOCTORAT DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
ED 483  
MENTION GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT

CONTRAT CIFRE AUPRÈS DE LA VILLE  
ET COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG

SOPHIE EBERHARDT

ENTRE FRANCE ET ALLEMAGNE, DE LA VILLE ANCIENNE À LA *NEUSTADT* DE  
STRASBOURG : LA CONSTRUCTION DU REGARD PATRIMONIAL

VENDREDI 16 JANVIER 2015, 14h30,  
SALLE DE LA ROTONDE

DIRECTEUR DE THÈSE :

M. Bernard GAUTHIEZ, professeur, Université Jean Moulin Lyon 3.

CODIRECTEUR DE THÈSE :

M. Alexandre KOSTKA, professeur, Université de Strasbourg.

RAPPORTEURS :

M. Guy DI MÉO, professeur, Université Michel de Montaigne Bordeaux-III.

M. Wolfgang VOIGT, directeur adjoint du Deutsches Architekturmuseum,  
Francfort-sur-le-Main (Allemagne).

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M. Christian MONTÈS, professeur, Université Lumière Lyon 2.

Mme Dominique CASSAZ, responsable de la mission Patrimoine, direction de la Culture,  
Ville et Communauté urbaine de Strasbourg.



**CIFRE 2011 - 2014**

Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, Direction de la Culture, Mission Patrimoine

Université Jean Moulin Lyon 3, UMR 5600, ED 483

Université de Strasbourg, SAGE UMR 7363

Doctorante : Sophie Eberhardt

Entre France et Allemagne, de la ville ancienne à la *Neustadt* de Strasbourg.  
La construction du regard patrimonial.



Ill. 1 : Place de l'Université et quai du Maire-Dietrich, dans la *Neustadt*. Avec la perspective vers la cathédrale dans la ville ancienne, en 1894. *Denkmalarchiv* © DRAC Alsace (IC0482B026\_003-01).

**Strasbourg.eu**  
& COMMUNAUTÉ URBAINE



## Remerciements

Je remercie M. Bernard Gauthiez, M. Alexandre Kostka et Mme Dominique Cassaz d'avoir accepté de diriger la présente thèse dans le cadre du contrat Cifre.

J'adresse mes sincères remerciements à M. Klaus Nohlen, pour ses précieux conseils et son aide pour la traduction des citations de l'allemand vers le français, ainsi que M. Stefan Lauf et M. Johannes Dahm qui ont également contribué à ce travail.

Je tiens à remercier vivement mes collègues et amis, M<sup>lle</sup> Edith Lauton, M<sup>lle</sup> Katia Karli, M<sup>lle</sup> Laurine Sandoval, M<sup>lle</sup> Amélie Grüner, M<sup>lle</sup> Alexandra Haas, M<sup>lle</sup> Chloé Gemmerlé, M. Keyne Richard et M. Fabien Grisé, pour leurs relectures et corrections.

Mes remerciements vont également à M. Simon Piéchaud, M<sup>lle</sup> Clémentine Albertoni, M. François Igersheim, M. Sébastien Soubiran, Mme Delphine Issenmann, M. Jean-Marc Biry, M. Frédéric Tournay, M. Guy Bronner, M. Bernard Vogler, M. Olivier Ohresser et Mme Dominique Toursel-Harster pour les entretiens qu'ils ont bien voulu m'accorder.

Sont remerciés également le personnel des services d'archives et des centres documentaires où les travaux de recherche ont pu être menés : Mme Laurence Perry, Mme Anne Felden, M. Benoit Jordan, M. Frank Burckel, Mme Agathe Bischoff-Morales, M. Bernard Reuther, Mme Fabienne Bucher, Mme Jeanne Litschgi, Mme Fabienne Chaudesaigues et Mme Lucie Smirnov.

M. Goulven Guilcher, Mme Hélène Morlier, Mme Joanne Vajda et M. Roger Forst sont également remerciés pour les riches ressources qu'ils ont accepté de mettre à ma disposition.

Je remercie ma famille, mon compagnon et mes amis pour leur soutien et leurs encouragements constants pendant ces années de recherche.



## **Note de l'auteur**

La présente thèse comprend un grand nombre de citations de textes et discours qui permettent d'éclairer son sujet. Les extraits ont été retranscrits en respectant l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et, dans certains cas, la typographie appliquées par l'auteur de l'œuvre originale.

Il convient d'indiquer également que certains chapitres revêtent un caractère narratif afin de restituer la chronologie des prises de décision concernant le patrimoine, l'architecture et l'urbanisme de Strasbourg, et d'exposer la teneur des discours des différents acteurs participant à ce processus.





## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>15</b>
<b><i>PARTIE I. Les pratiques françaises en matière de politique patrimoniale : régionalisme et centralisme (1840-1870) .....</i></b>	<b>43</b>
<b>Chapitre 1. Les transformations de l'espace urbain à Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>44</b>
I. Les projets d'aménagement et de modernisation face au paternalisme financier municipal .....	44
II. Les réalisations.....	48
<b>Chapitre 2. L'image de Strasbourg durant le Second Empire au travers des guides et récits de voyage et des textes littéraires .....</b>	<b>52</b>
I. L'image de la ville florissante de l'époque médiévale.....	52
II. La reconnaissance mesurée de l'embellissement et de la modernisation de l'espace urbain .....	53
III. Strasbourg partagée entre ses caractères germaniques et français.....	55
<b>Chapitre 3. Les premiers inventaires des monuments historiques à Strasbourg (1842-1863) .....</b>	<b>57</b>
I. La réponse locale à une commande centralisée.....	57
II. Cas d'étude 1 : l'église Saint-Étienne de Strasbourg, entre conservation et destruction en 1843-45 .....	60
<b><i>PARTIE II. Vers la construction d'une capitale exemplaire et rayonnante dans l'Empire allemand (1871-1896).....</i></b>	<b>63</b>
<b>Chapitre 1. La reconstruction de la ville et ses enjeux patrimoniaux.....</b>	<b>64</b>
I. Les destructions causées par les bombardements et le siège de Strasbourg en 1870 .....	64
II. L'image de Strasbourg au sortir de la guerre de 1870 et les premiers ressentiments anti-allemands.....	65
III. La reconstruction du quartier de la gare et des édifices publics : restructuration et respect des legs antérieurs.....	69
<b>Chapitre 2. De la ville-préfecture à la capitale : la recherche de la qualité et de l'exemplarité.....</b>	<b>70</b>
I. Strasbourg : place forte de premier ordre.....	70
II. Les nouvelles fortifications en 1875 .....	72
III. Le plan d'extension urbaine : la construction d'un héritage qui fera débat.....	73
IV. Cas d'étude 2 : la politique par la pierre, l'exemple du Palais universitaire.....	83
V. Les outils règlementaires accompagnant le plan d'extension urbaine .....	85
VI. La construction de l'extension urbaine.....	86
<b>Chapitre 3. Une ville moderne à l'interface entre France et Allemagne : un héritage contesté.....</b>	<b>87</b>
I. La « grande ville » ( <i>Großstadt</i> ) – la « ville moderne ».....	87
II. Cas d'étude 3 : Les regards portés sur la cathédrale et ses restaurations au tournant des XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles, l'ambivalence entre « ville allemande » et « ville française » .....	90
<b>Chapitre 4. Une politique patrimoniale dans la continuité de la tradition française....</b>	<b>101</b>
I. L'organisation administrative du service de l'Inventaire des monuments historiques... ..	101
II. Les nouvelles inscriptions sur l'inventaire en Alsace à partir de 1870 .....	102
III. La destruction de la <i>Guldenthurm</i> .....	102

**PARTIE III. Un changement de regard sur le patrimoine : de l'objet à l'ensemble (1897-1918)**  
..... 105

<b>Chapitre 1. La <i>Denkmalpflege</i> (1898-1918)</b> .....	<b>106</b>
I. La réorganisation d'une institution inspirée du modèle français.....	106
II. Les controverses autour des travaux de restauration du château du Haut-Koenigsbourg .....	108
III. Les nouvelles inscriptions sur l'inventaire des monuments historiques.....	108
IV. Le <i>Denkmalarchiv</i> .....	111
V. L'exposition <i>Denkmalpflege im Elsaß</i> de 1905.....	112
VI. L'inventaire de Felix Wolff et l'élargissement de l'intérêt patrimonial des monuments vers l'architecture privée.....	114
VII. L'inventaire de Johann Knauth.....	117
VIII. L'action déterminante des associations et sociétés locales et régionales de protection du patrimoine architectural et urbain.....	117
<b>Chapitre 2. De la valorisation de la ville pittoresque à la critique de la <i>Neustadt</i></b> .....	<b>119</b>
I. Strasbourg, « ville pittoresque » : le culte du vieux-Strasbourg du côté français.....	119
II. <i>Strassburg, die wunderschöne Stadt</i> : le mythe allemand.....	122
III. Le goût pour le pittoresque dans la création architecturale.....	125
IV. Les relations entre la ville ancienne et la <i>Neustadt</i> : entre continuité et contraste.....	127
V. Le projet de fermeture de la <i>Kaiserplatz</i> .....	131
VI. Les critiques des édifices de la <i>Neustadt</i> .....	133
<b>Chapitre 3. La politique de construction : entre sensibilité paysagère, continuité historique et rupture dans la ville ancienne</b> .....	<b>139</b>
I. La sensibilité paysagère allemande dans l'urbanisme à Strasbourg.....	139
II. La Police des bâtiments, les visées hygiéniques et sociales.....	140
III. Le <i>Bauordnung</i> de 1910 à Strasbourg, un outil règlementaire innovant en matière d'urbanisme.....	141
IV. Les mesures municipales contre l'« enlaidissement de la ville » : la loi sur la protection de l'aspect local de 1910 ( <i>Der Erhaltung des Ortsbildes</i> ) et la commission municipale des Beaux-Arts.....	143
V. La Grande Percée – première tranche.....	147
VI. De l'amour de la petite patrie ( <i>Heimat</i> ) à la « Renaissance alsacienne ».....	153
VII. Les réalisations architecturales <i>Heimatstil</i> .....	154
VIII. La cité-jardin du Stockfeld et la cité Spach.....	156
IX. L'éclosion rapide du style Art Nouveau.....	157

**PARTIE IV. Un héritage entre continuité et résistance à différentes échelles : nation, région,  
localité (1919-1939)**..... 159

<b>Chapitre 1. Identité et choix de valorisation du patrimoine français dans le contexte d'un sentiment anti-allemand</b> .....	<b>160</b>
I. Les expositions : l'art et l'architecture français sur le devant de la scène.....	160
II. L'admiration pour l'architecture des XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles et l'exaltation du « caractère français » de la ville de Strasbourg.....	164
III. L'intérêt pour le « vieux-Strasbourg ».....	166
IV. Le regard porté sur les réalisations architecturales et urbaines de l'annexion allemande : de la critique des restaurations à la reconnaissance des qualités urbaines de la <i>Kaiserplatz</i> .....	167
V. Une manifestation symptomatique de la souveraineté française : la destitution de Johann Knauth.....	175
VI. Le sentiment anti-allemand exprimé par une part de la population alsacienne.....	177

<b>Chapitre 2. Entre politique du patrimoine centralisée et actions municipales organisées</b>	<b>179</b>
.....	
I. L'organisation du service des Monuments historiques français en 1918 : le service et la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts .....	179
II. Les monuments historiques à Strasbourg dans les années 1920 et 1930 : l'architecture des XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles comme symbole de l'Alsace française .....	181
III. Le classement de la maison des Tanneurs .....	186
IV. Les travaux sur les monuments historiques et édifices majeurs de traditions nationales et locales à Strasbourg.....	188
V. La protection des sites et monuments naturels de caractère artistique .....	191
VI. Les actions de la Ville en matière de protection de l'aspect local.....	192
<b>Chapitre 3. La construction de la ville dans le sillon de la tradition municipale de l'époque allemande</b> .....	<b>204</b>
I. Une idée de la réception de l'urbanisme en France dans les années 1920.....	204
II. Le rayonnement du modèle urbain strasbourgeois sur le plan international et le projet d'institut de l'urbanisme .....	205
III. Le plan Laforgue.....	207
IV. Les constructions de l'Office public d'habitations à bon marché et les logements sociaux .....	211
V. La seconde tranche de la Grande Percée et l'effort de préservation restreint des éléments remarquables de la ville ancienne.....	213
VI. L'immeuble de l'Esca comme rupture dans le paysage strasbourgeois.....	221
<b><i>PARTIE V. La ville pendant la période d'occupation allemande (1940-1944) : la confirmation des mythes.....</i></b>	<b>225</b>
<b>Chapitre 1. Le projet de métropole.....</b>	<b>226</b>
<b>Chapitre 2. La « défrancisation » de l'espace urbain : des panneaux à l'épuration des façades de la rue des Grandes-Arcades.....</b>	<b>233</b>
<b>Chapitre 3. Le projet de manuel de construction (<i>Baufibel</i>) pour l'architecture de style alsacien à Strasbourg.....</b>	<b>234</b>
<b><i>PARTIE VI. De la politique de modernisation de la ville au renforcement des outils réglementaires de la protection du patrimoine urbain (1945-1969) .....</i></b>	<b>237</b>
<b>Chapitre 1. L'extension des outils et des opérations de préservation du patrimoine : un effort partagé entre les autorités nationales et municipales.....</b>	<b>238</b>
I. Les dommages des bombardements aériens en 1944 et les démolitions incontrôlées ...	238
II. L'action de l'État en faveur des monuments historiques dans les quartiers démolis.....	241
III. De la commission municipale des Beaux-Arts à la commission municipale pour la protection des sites.....	246
IV. La sauvegarde du « vieux-Strasbourg » face aux enjeux de la « vie moderne » .....	251
V. Le plan de protection esthétique de Strasbourg conduit par l'État, en collaboration avec les services municipaux.....	255
VI. Les sites urbains : entre conservation et démolition-reconstruction pour la protection .....	257
VII. Le secteur sauvegardé pour la protection du « vieux-Strasbourg ».....	266
VIII. L'inventaire général des richesses artistiques de la France (aujourd'hui service de l'Inventaire du patrimoine).....	272
<b>Chapitre 2. L'enjeu de la modernisation et l'extension de la ville.....</b>	<b>273</b>
I. L'image de l'urbanisation des années 1960 : « L'Alsace dans dix ans » .....	273

II. Le cas de l'immeuble-tour Valentin-Sorg qui partage les opinions.....	275
<b>Chapitre 3. Du rejet de l'héritage allemand à la redécouverte d'une histoire .....</b>	<b>276</b>
I. Le mépris de l'architecture historiciste du XIX <sup>e</sup> siècle et l'intérêt pour le style Art Nouveau .....	276
II. La critique du caractère allemand de la <i>Neustadt</i> .....	278
III. Cas d'étude 4 : la menace de destruction du palais du Rhin .....	279
IV. La vision de l'architecte en chef de la Ville, Robert Will .....	282
V. La protection de l' « aspect » de la <i>Neustadt</i> , comme un héritage de la ville .....	284
<b>Chapitre 4. L'évolution de l'image de la ville de Strasbourg dans le contexte de la construction européenne.....</b>	<b>288</b>
I. Strasbourg comme siège du Conseil de l'Europe : le lieu de réconciliation entre la France et l'Allemagne et la ville de l'Humanisme.....	288
II. Le patrimoine urbain strasbourgeois : la reconnaissance de l'apport de l'ensemble des périodes significatives dans la formation de la ville, excluant la <i>Neustadt</i> .....	289
 <b><i>PARTIE VII. Nouvelles orientations dans la détermination du patrimoine : vers le dépassement des visions nationales et la reconnaissance de l'histoire croisée (1970-aujourd'hui).....</i></b>	<b>293</b>
<b>Chapitre 1. Vers la consolidation de la reconnaissance des valeurs du patrimoine bâti .....</b>	<b>293</b>
I. La démolition des anciennes halles et de l'hôtel Maison Rouge, moteurs du renforcement de la conscience patrimoniale.....	293
II. L'émergence de la dimension sociale du patrimoine urbain : OPAH Grand' Rue .....	303
V. De la valorisation de la « ville historique » à l'extension de la notion de patrimoine.....	311
<b>Chapitre 2. Vers la protection de l'héritage de la <i>Neustadt</i>.....</b>	<b>315</b>
I. La valorisation du <i>Jugendstil</i> ou « architecture 1900 » .....	315
II. Les premiers classements et inscriptions au titre des monuments historiques dans la <i>Neustadt</i> .....	317
III. La protection de l'aspect de la <i>Neustadt</i> : le cas d'immeubles privés.....	323
IV. Les premières études sur le « quartier allemand ».....	325
V. L'évolution des dénominations de la <i>Neustadt</i> .....	326
VI. Le projet de Z.P.P.A.U. pour le quartier allemand.....	326
VII. Les inscriptions au titre des monuments historiques dans les années 2000 : la reconnaissance du caractère « allemand » .....	333
<b>Chapitre 3. Vers l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et le renforcement de la reconnaissance et la protection de la <i>Neustadt</i>.....</b>	<b>334</b>
I. La « Grande-Île » au patrimoine mondial de l'Unesco .....	334
II. L'extension de la Grande-Île à la <i>Neustadt</i> au patrimoine mondial : le dépassement des considérations nationales .....	338
III. La révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) .....	339
IV. L'inventaire du patrimoine urbain de la <i>Neustadt</i> .....	340
V. Le terrain de recherches privilégié des universitaires .....	341
VI. Le projet Deux-Rives : Strasbourg, métropole rhénane et européenne.....	342
 <b><i>Conclusion et perspectives.....</i></b>	<b>347</b>
 <b><i>Sources d'archives .....</i></b>	<b>351</b>

<b><i>Bibliographie</i></b> .....	<b>365</b>
<b><i>Annexes</i></b> .....	<b>411</b>
<b><i>Table des diagrammes</i></b> .....	<b>421</b>
<b><i>Table des illustrations</i></b> .....	<b>423</b>
<b><i>Table des abréviations</i></b> .....	<b>427</b>



### 1. La construction du regard patrimonial de Strasbourg

De la perception de la « masse distraite »<sup>1</sup>, reconnue par Walter Benjamin, jusqu'aux considérations qui émergent des sphères institutionnelles, académiques et professionnelles, la réception de l'architecture et de l'urbanisme participe de la dimension culturelle, politique et sociale des œuvres construites. Elle contribue également à la constitution de valeurs accordées à ces réalisations et à la formation du regard patrimonial, c'est-à-dire de la valorisation de l'héritage au statut de patrimoine.

L'héritage de Strasbourg s'est construit dans le contexte particulier d'une ville frontalière, dans laquelle différentes influences, principalement germaniques et françaises, ont contribué à lui forger un caractère singulier. Pourtant, les valeurs qui lui sont conférées ne sont pas déterminées uniquement par le champ restrictif des considérations nationales. Depuis le Second Empire jusqu'à aujourd'hui, elles ont sans cesse évolué, en particulier depuis les dernières décennies qui se caractérisent par l'apaisement des anciens antagonismes liés à la Seconde Guerre mondiale. Ces circonstances concourent à la reconnaissance de l'« histoire croisée »<sup>2</sup> dont témoignent l'architecture et l'urbanisme de la capitale alsacienne.

Les histoires de l'Alsace et de Strasbourg, et les ouvrages portant sur l'architecture et l'urbanisme de la région et sa capitale, permettent de saisir les jugements de valeur attribués à l'espace bâti. En revanche, ils n'exposent pas le processus de patrimonialisation de cet héritage et ne permettent pas de comprendre précisément comment, quand, au travers de quels acteurs, dans quelles circonstances, ni quelle partie a fait patrimoine dans le courant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

---

<sup>1</sup> « [...] la masse distraite fait pénétrer en elle l'œuvre d'art. Ce phénomène se produit de la manière la plus évidente avec les édifices. L'architecture a toujours offert le prototype d'une œuvre d'art dont l'accueil s'opère dans la distraction et par la collectivité. Les lois de sa réception sont des plus instructives. [...] L'architecture n'a jamais été en friche. Son histoire est plus longue que celle de tous les autres arts et il est important de se représenter l'effet qu'elle exerce sur les masses à chaque fois que l'on essaie de se rendre compte du rapport que celles-ci entretiennent avec l'œuvre d'art. Les édifices sont accueillis de deux façons : selon l'usage qu'on en fait et selon la perception qu'on en a. Ou pour mieux dire : tactilement et visuellement. » (BENJAMIN, Walter. *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*. Traduit de l'allemand par Lionel Duvoy. Paris : Éditions Allia, 2011. p. 86-87 – édition originale allemande : 1935).

<sup>2</sup> WERNER, Michael, ZIMMERMANN, Bénédicte. « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité ». Dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 1, 2003. p. 7-36.



La présente étude vise à faire émerger des jalons de l'histoire du patrimoine de Strasbourg, à partir de la décennie précédant le commencement du Second Empire jusqu'à aujourd'hui. Les années 1840 correspondent au moment où le premier inventaire des monuments historiques est entériné par le préfet du Bas-Rhin et où un grand effort de modernisation et d'embellissement est mené par les services de la Ville. La *Neustadt*, un quartier jadis méconnu, suscite actuellement un intérêt croissant tant de la part des institutions locales, régionales et nationales, du milieu scientifique, que de la population.

Les recherches s'appuient sur les discours issus de plusieurs sources textuelles d'origine administrative, tels les procès-verbaux du Conseil municipal de Strasbourg, les archives de la commission municipale des Beaux-Arts et celles des services nationaux et régionaux de la Conservation des monuments historiques. À cette liste s'ajoutent les documents de nature scientifique, comme les revues et manuels spécialisés en urbanisme et en architecture, ainsi que les histoires de Strasbourg, les guides et récits de voyage et, dans une moindre mesure, la presse quotidienne.

L'intérêt principal de l'étude réside dans la possibilité qu'elle offre de considérer les mécanismes de construction du patrimoine dans le contexte d'une région frontalière partagée entre l'Allemagne et la France, et de pouvoir considérer les effets de plusieurs changements d'appartenance nationale sur ce processus. Dans ce contexte, comment un héritage appréhendé comme étranger par certains observateurs peut-il devenir un objet patrimonial accepté, apprécié et approprié par la population ?

En outre, les recherches permettent de dépasser les pratiques actuelles dans l'étude de l'architecture et de l'urbanisme pour favoriser une meilleure prise en compte des discours sur l'héritage bâti et inclure des aspects anthropologiques, symboliques, politiques, sociologiques et culturels.

## **2. Les visées**

Les recherches, conduites entre 2011 et 2014, s'inscrivent dans le cadre d'un contrat Cifre<sup>3</sup> visant à l'élaboration du projet de candidature à l'extension de la Grande-Île à la *Neustadt* au patrimoine mondial de l'Unesco. Les travaux scientifiques ont été réalisés afin d'orienter la

---

<sup>3</sup> Cifre : Convention industrielle de formation par la recherche. Le dispositif Cifre permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière pour recruter de jeunes doctorants dont les projets de recherche, menés en liaison avec un laboratoire extérieur, conduiront à la soutenance d'une thèse.

réflexion, d'étayer le dossier et appuyer le projet mené par la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg.

## **2.1. Retracer l'histoire de la construction du patrimoine strasbourgeois**

La *Neustadt* a récemment été investie de nouvelles valeurs d'héritage, dont l'importance s'accroît en particulier depuis les années 2000 avec le projet de candidature de l'extension urbaine à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco conduit par la Ville (2009-2017), ainsi que l'inventaire du patrimoine du « quartier allemand » mené en partenariat avec la Région Alsace (2010-2016).

La confrontation des différentes perceptions et considérations portées sur la *Neustadt* et sur la ville ancienne permet de dresser le portrait de la ville et de faire émerger une nouvelle dimension de son héritage bâti. Il s'agit également d'évaluer dans quelle mesure la *Neustadt* a fait patrimoine et d'analyser quel impact cela a eu sur l'image de la cité.

## **2.2. Contribuer à l'identification et à la définition des valeurs et tendances actuelles du patrimoine en France et en Europe**

L'analyse des discours relatifs à l'espace bâti strasbourgeois vise à identifier une série de valeurs d'héritage et de patrimoine (de nature artistique, historique, culturelle, etc.). Le travail permet également d'élaborer une grille de lecture qui peut être prise en compte pour l'étude de l'histoire du patrimoine d'autres villes et sites.

## **2.3. Mettre en exergue l'importance de l'étude de la réception dans l'étude et les pratiques de l'architecture**

Comme le soulève Roland Recht dans les Entretiens du Patrimoine intitulés *Science et conscience du patrimoine* publiés en 1994, l'une des revendications les plus fréquemment adressées par les historiens de l'art aux représentants des autres disciplines qui font usage d'un objet, c'est de considérer comme seul point de départ à toute recherche « l'œuvre et l'œuvre seule [...] Cette volonté de circonscrire l'objet de la recherche aux contours d'un objet matériel a tendance à isoler l'œuvre dans son contexte et sa fonction »<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> RECHT, Roland. « Histoire de l'art et patrimoine ». Dans NORA, Pierre (dir.) *Science et conscience du patrimoine*. Entretiens du patrimoine tenus les 28, 29 et 30 novembre 1994. Paris : Fayard, 1997. p. 84.

L'architecture ne se restreint guère aux domaines du physique ni du visible. Les perceptions, interprétations et représentations dont elle fait l'objet dans des circonstances précises de lecture et d'usage par ses récepteurs participent également à sa définition, même si elles ne marquent pas directement la pierre. Ces images intangibles revêtent une importance fondamentale pour la connaissance de l'espace bâti. Elles font écho et modèlent, par un jeu subtil d'échanges et d'incidences qui reste à déterminer, les valeurs des lieux sur une période donnée. Elles peuvent également avoir une incidence directe sur le devenir des édifices, s'exprimant en faveur de la préservation d'un site ou, dans les cas extrêmes, de sa démolition. En cela, l'étude de la réception des lieux contribue à identifier les valeurs esthétiques, politiques, idéologiques, culturelles, sociales et anthropologiques de l'héritage, variant selon les catégories de personnes qui le considère et les époques, et à en évaluer l'impact sur l'espace bâti.

Notre étude s'appuie sur la définition proposée par Guy di Méo du concept d'« espace vécu», qui « exprime le rapport existentiel, forcément subjectif, que l'individu socialisé (donc informé et influencé par la sphère sociale) établit avec son environnement. Cet espace s'imprègne de valeurs culturelles reflétant, pour chacun, l'appartenance à un groupe localisé. Sa connaissance passe par l'écoute des acteurs, par la prise en compte de leurs pratiques, de leurs représentations et de leurs imaginaires spatiaux »<sup>5</sup>.

### **3. Le contexte des recherches**

#### **3.1. Le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco**

L'extension urbaine conçue et mise en œuvre pendant l'annexion allemande entre 1871 et 1918 dans l'ancien *Reichsland* d'Alsace-Lorraine a suscité des interprétations variées depuis le moment de sa conception et construction jusqu'à aujourd'hui dans différentes sphères de la société en France, en Allemagne et ailleurs en Europe. Depuis l'image initiale de « ville moderne », reconnue dès l'origine au-delà des frontières de l'Empire allemand, à celle de « ville impériale » ou « quartier allemand » à l'échelle locale et régionale, l'extension urbaine a progressivement été négligée, voire dépréciée, dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle. Ce détachement s'exprime tant dans le milieu des spécialistes de l'architecture, manifestant pendant de nombreuses décennies très peu d'intérêt pour les œuvres « pastiches » du XIX<sup>e</sup> siècle, au sein des institutions, qu'auprès de la population locale. La *Neustadt* a récemment fait l'objet de

---

<sup>5</sup> DI MÉO, Guy. « Le territoire selon Guy di Méo ». Extrait de *Géographie sociale et territoire*. Paris : Éditions Nathan, 1998. [En ligne]. Accessible sur Internet : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article485>. [Site consulté le 30 septembre 2014].

nombreuses études, notamment dans le cadre de la candidature à l'extension de la Grande-Île au patrimoine mondial de l'Unesco et du projet de révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur (2011-2018) conduits par la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, de l'inventaire du patrimoine mené en partenariat avec la Région Alsace (2010-2016) ainsi que de nombreuses recherches scientifiques<sup>6</sup>.

Des parallèles peuvent être établis avec la ville reconstruite du Havre après la Seconde Guerre mondiale. Cette réalisation, objet de critiques issues de la destruction traumatique de la ville ancienne, a longtemps été rejetée par une partie de la population locale. Les blessures de la guerre ainsi que le manque d'intérêt portant sur les valeurs patrimoniales de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle tendent aujourd'hui à être dépassés. La ville reconstruite du Havre a connu une reconnaissance grandissante ces dernières décennies, marquée par son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2005.

Les perceptions de la *Neustadt* sont indissociables de celles de la ville ancienne. L'étude des liens et parallèles qui se nouent, parfois, et des distances intellectuelles qui se créent, d'autres fois, entre la ville ancienne et la *Neustadt*, permet de mettre en évidence des aspects importants du caractère remarquable du patrimoine de Strasbourg.

---

<sup>6</sup> Notamment le projet « Genèse et réception de l'architecture et des formes urbaines dans une région frontalière (1850-1950). Une histoire croisée franco-allemande » conduit par Alexandre Kostka et Hervé Doucet de l'Université de Strasbourg entre 2010 et 2014 qui a permis la création d'une base de données ; le projet « METACULT : METissages, Architecture, CULTures » lancé en 2013 par une équipe interdisciplinaire et transnationale (Université de Strasbourg, école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, l'Institut für Kunst- und Baugeschichte de l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT), l'Institut d'histoire de l'art de l'Université Johannes Gutenberg de Mayence et de la Fachhochschule de Mayence ; les travaux menés par Alexandre Kostka et Christian Freigang dans le cadre du programme Procope « Interférences, intersections, interactions – l'architecture en Alsace entre Paris et Berlin (1871-1918) ». Voir aussi : DAHM, Johannes. *Die Neustadt in Straßburg: Spuren einer architektonischen Intervention zwischen 1871 und 1918 und deren Wirkung auf die lokale Bevölkerung von heute*. Mémoire de Master conduit sous la direction d'Alexandre Kostka. Université de Strasbourg, 2011. 195 p.



Ill. 2 : Vue aérienne du centre de Strasbourg, 2012. Échelle : 1/50 000°. Fond de plan GCT-CUS.

### **3.2. Le renouveau des échanges scientifiques franco-allemands et l'ouverture de Strasbourg vers l'Allemagne**

Les échanges entre chercheurs allemands et français dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de la culture et des sciences sociales se sont intensifiés à partir des années 1990, dans le contexte de la chute du mur de Berlin et du renforcement de la construction européenne.<sup>7</sup> Des institutions telles que le Centre Marc Bloch de Berlin, fondé en 1992, et le Centre allemand d'histoire de l'art, établi à Paris en 1997, offrent les conditions nécessaires à ces relations. Ces lieux favorisent ainsi la confrontation des traditions scientifiques allemandes et françaises à travers des projets concrets centrés sur un large éventail d'objets européens restitués dans le cadre de colloques, conférences et journées d'étude. Le groupe de recherche « Paris-Berlin – étude comparée des grandes métropoles européennes », créé en 1996 au Centre Marc Bloch à l'initiative de deux géographes, Dorothee Kohler et Boris Grésillon, a notamment permis de développer la réflexion autour du processus de transformation sociale et urbaine de ces capitales.

---

<sup>7</sup> Une nouvelle dimension est notamment conférée à la construction européenne par l'établissement du traité de Maastricht en 1992. Ce traité contribue à la création d'une citoyenneté européenne et ajoute à la communauté une vocation politique.

À Strasbourg, le projet « Interférences. *Interferenzen*. Architecture. Allemagne-France, 1800-2000 » a dressé un panorama inédit des interactions architecturales et urbaines entre la France et l'Allemagne des lendemains de la Révolution française et de l'Empire jusqu'à nos jours.<sup>8</sup> Cette vaste exposition d'architecture, d'art et d'histoire s'est tenue au musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg (MAMCS) entre le 30 mars et le 21 juillet 2013, ainsi qu'au *Deutsches Architekturmuseum* de Francfort-sur-le-Main entre le 3 octobre 2013 et le 12 janvier 2014.

### **3.3. L'extension de la notion de patrimoine et le développement des outils pour le protéger**

La démarche s'inscrit, par ailleurs, dans le contexte de l'élargissement chronologique, catégoriel, conceptuel<sup>9</sup> et topographique de la notion de patrimoine bâti en Europe dans le courant des dernières décennies. Cette extension est chronologique, car les biens considérés comme faisant patrimoine aujourd'hui s'inscrivent dans des limites de temps très larges fixées de la Préhistoire à nos jours. Elle est également catégorielle, car en 1982 seul trente pour cent des monuments historiques avaient une acceptation traditionnelle (architecture militaire, manoirs et châteaux) contre quatre-vingt-six pour cent en 1962. L'extension prend une dimension conceptuelle car de la logique d'*unicum*, relative à l'objet « unique », nous sommes arrivés à la logique de *typicum*, correspondant à l'objet « typique » et topographique. En effet, nous avons progressivement évolué de l'objet – le monument – à l'ensemble. La reconnaissance et la valorisation de sites de plus en plus vastes ont apporté une nouvelle dimension au concept de patrimoine, en le considérant aujourd'hui dans son contexte historique, politique, géographique, social et culturel.

L'élargissement du champ de l'intérêt patrimonial en Europe s'est développé en parallèle à l'évolution des conceptions portant sur l'espace urbain, non plus considéré aujourd'hui comme le résultat d'un simple cumul d'objets architecturaux, mais également comme le fruit de différents aménagements urbains. La meilleure prise en compte de ces « aménagements urbains »<sup>10</sup> a conduit vers une meilleure appréhension de la complexité de l'héritage architectural et urbain et des multiples composantes qui le stratifient. Ce nouveau regard est

---

<sup>8</sup> COHEN, Jean-Louis, FRANK, Hartmut (dir.) *Interferenzen. Interférences. Architecture Allemagne France. 1800-2000*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 2013. 466 p.

<sup>9</sup> HEINICH, Nathalie. *La fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009. 286 p.

<sup>10</sup> GAUTHIEZ, Bernard. *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*. Paris : Éditions du patrimoine, 2003. p. 56.

indispensable à la compréhension de la formation et de l'évolution de nos villes.<sup>11</sup> L'histoire du patrimoine est liée à celle de l'urbanisme.

Les outils de protection du patrimoine architectural et urbain ont sans cesse été étendus pour s'adapter au renouvellement de la réflexion doctrinale et théorique. Cela depuis l'établissement de la loi sur les monuments historiques en 1913. Ont participé à cette évolution, l'entrée en vigueur de la loi pour la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque en 1930, la création des abords des monuments historiques en 1943, du secteur sauvegardé en 1963, de la Z.P.P.A.U. (zone de protection du patrimoine architectural et urbain) en 1983, de la Z.P.P.A.U.P. (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en 1993 et finalement de l'A.V.A.P. (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) en 2010. L'importance de l'action de l'État en matière de patrimoine a été réaffirmée par l'ancienne ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, à travers de nouvelles mesures et le projet de loi Patrimoines. Il est notamment prévu de refondre le régime des espaces protégés, d'améliorer et de simplifier les dispositifs. Un unique document, le projet d'urbanisme, de paysage et d'architecture (PUPA), remplacera tous les documents d'urbanisme précédents.<sup>12</sup>

Dans le cas particulier de Strasbourg, la croissante prise en compte de la diversité de son héritage bâti, s'est trouvée confortée par l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » en 2013.

#### **4. La problématique de l'enquête**

##### **4.1. Le cas particulier de Strasbourg : les éléments de connaissance sur l'héritage et le patrimoine architectural et urbain**

L'histoire de la ville et son héritage architectural et urbain ont fait l'objet d'un grand nombre de publications depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui. Ces ouvrages, rédigés pour la majeure partie par des auteurs français et allemands, constituent en général des récits diachroniques sur

---

<sup>11</sup> GAUTHIEZ, Bernard. « Un inventaire, des inventaires ». Dans les actes du séminaire « Secteurs sauvegardés, ZPPAUP et PLU patrimoniaux » organisé à Chinon par l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, 19-20 et 21 janvier 2006. p. 121-129.

<sup>12</sup> GROUPE DE TRAVAIL LOI PATRIMOINES. Rapport de la réunion d'information ayant pour objet de tenir les directions régionales des Affaires Culturelles (DRAC) informées du projet de loi Patrimoines, 13 février 2014. 3 p.



la formation de la ville depuis ses origines jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Leurs contenus comportent parfois de fortes valeurs idéologiques, en particulier au sortir des conflits mondiaux.<sup>13</sup>

Ces ressources accordent une importance majeure aux cathédrales et aux églises jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et confirment ainsi la tendance nationale et occidentale en matière de patrimoine, consistant originellement à faire prévaloir les édifices religieux. La reconnaissance se porte ensuite progressivement vers les lieux du pouvoir, tels que les châteaux et palais<sup>14</sup>, les édifices culturels<sup>15</sup> et les maisons, de l'époque médiévale jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il apparaît également qu'une part importante de l'héritage bâti a été écartée de la protection du patrimoine, de par sa catégorie comme ailleurs en Europe<sup>16</sup> et de par des considérations idéologiques. C'est le cas de l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle à Strasbourg, ainsi que celle de la période de l'annexion allemande. L'ancien *Kaiserpalast* (actuel palais du Rhin), de style historiciste, n'est classé au titre des monuments historiques qu'en 1993.

La *Neustadt* devient un sujet d'étude à partir de la fin des années 1970.<sup>17</sup> Cet effort s'accroît dans les années 1990<sup>18</sup>, confirmant ainsi l'élargissement chronologique, catégoriel et topographique

---

<sup>13</sup> Citons notamment : VON BORRIES, Emil. *Geschichte des Stadt Strassburg*. Strassburg : Heitz J. H., 1905. 81 p. ; REUSS, Rodolphe. *Histoire de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*. Paris : Fischbacher, 1922. 432 p. ; DOLLINGER, Philippe. *Strasbourg du passé au présent*. Strasbourg : Éditions DNA, 1972. 84 p. ; LIVET G., RAPP, F. (dir.) *Histoire de Strasbourg*. Toulouse/Strasbourg : Éditions Privat/DNA, 1987. 528 p. ; PITON, Frédéric. *Strasbourg illustré ou panorama pittoresque, historique et statistique de Strasbourg et de ses environs*. 2 vol. Strasbourg : chez l'Auteur/Impr. G. Silbermann, 1855. 377 p. ; SEYBOTH, Adolphe. *Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'en 1870*. Strasbourg : Imprimerie alsacienne, 1894. 704 p. ; ARCHITEKTEN UND INGENIEUR VEREIN FÜR ELSASS-LOTHRINGEN. *Strassburg und seine Bauten*. Strassburg : K. J. Trübner, 1894. 686 p. ; DELAHACHE, Georges. Strasbourg. 3<sup>e</sup> édition. Paris : H. Laurens, 1949. 103 p. ; GOEHNER, Ch., BRUMDER, O. *Geschichte der räumlichen Entwicklung der Stadt Strassburg*. Strassburg : Heitz & Co, 1935. 38 p. ; RIEGER, Théodore. *Strasbourg aspects connus et inconnus*. Strasbourg : Éditions Dernières Nouvelles, 1957. 30 p. ; AHNNE, Paul. *Strasbourg 1850-1950, métamorphoses et développement*. Strasbourg : Éditions Dernières Nouvelles, 1959. 63 p. ; RECHT, Roland, KLEIN, Jean-Pierre, FOESSEL, Georges. *Connaître Strasbourg : cathédrales, musées, églises, monuments, palais et maisons, places et rues*. 2<sup>e</sup> édition. Colmar : Éditions Alsatia, 1988. 283 p. ; FOESSEL, Georges et al. *Strasbourg : panorama monumental et architectural des origines à 1914*. 2<sup>e</sup> édition. Mémoire d'Alsace, G4J, 2003. 374 p. ; KLEIN, Jean-Pierre. *Strasbourg : urbanisme et architectures des origines à 1870*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 1986. 70 p. ; RIEGER, Théodore, FOESSEL, Georges. *Strasbourg, deux mille ans d'art et d'histoire*. Strasbourg : La Nuée Bleue, 1987. 99 p. ; DENIS, Marie-Noëlle et al. *Strasbourg*. Paris : Christine Bonneton, 1993. 320 p. ; GYSS, Jean-Louis (dir.) *Strasbourg : urbanisme et architectures des origines à nos jours*. Strasbourg : Oberlin/Gérard Klopp/Difal, 1996. 298 p.

<sup>14</sup> Le palais Rohan de Strasbourg est classé au titre des monuments historiques de Strasbourg en 1920.

<sup>15</sup> L'opéra de Strasbourg est classé au titre des monuments historiques en 1921.

<sup>16</sup> Notamment l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle, l'héritage industriel, les parcs et jardins, etc.

<sup>17</sup> DENU, Claude, OLLIVIER, Eric. *Der Bebauungsplan für die Erweiterung der Stadt Strassburg. Le plan d'extension de la ville de Strasbourg, 1871-1880*. Diplôme d'architecture. Strasbourg : I.A.U de Strasbourg, 1978. 217 p.

<sup>18</sup> DURAND DE BOUSINGEN, Denis, NOHLEN, Klaus, RIEGER, Théodore. *Strasbourg Architecture 1871-1918*. Coll. Art Alsace. Illkirch : Le Verger, 1991, 176 p. ; NOHLEN Klaus. *Construire une capitale, Strasbourg impérial de 1870 à 1918*. Traduit de l'allemand par le Centre de recherche Littératures et Arts dans l'Espace Rhénan Européen. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 1997. 377 p. (édition originale



de la notion de patrimoine exposé *supra*. L'héritage moderne et contemporain a fait l'objet d'un intérêt croissant à Strasbourg, comme ailleurs en France et en Europe. En revanche, celui-ci ayant été édifié en partie sous domination allemande, il a dû passer par une double acceptation chronologique et idéologique, c'est-à-dire l'acceptation d'un patrimoine considéré comme étranger.<sup>19</sup> La reconnaissance de la *Neustadt* est également le résultat de l'intérêt pour les ensembles urbains, qui émerge à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle en Europe.<sup>20</sup> Elle prendra toute son ampleur plus tardivement à Strasbourg en raison du partage des valeurs culturelles entre la France et l'Allemagne, et du temps long nécessaire à l'acceptation de l'héritage allemand de la capitale alsacienne.

Les études très fouillées conduites par l'historien François Igersheim retracent l'histoire des monuments historiques en Alsace et dans le *Reichsland* d'Alsace-Lorraine depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale en 1914.<sup>21</sup> Les récents travaux menés par Nicolas Lefort complètent ce récit par l'histoire administrative et institutionnelle de la conservation des monuments historiques en Alsace entre 1914 et 1964.<sup>22</sup> Un numéro de la *Revue d'Alsace* est consacré en 2005 aux « Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne ».<sup>23</sup>

La récente publication dirigée par la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*, de 2013<sup>24</sup>, et notamment l'article de Bernard Gauthiez<sup>25</sup>, permettent de mieux connaître le contexte de la conception de l'extension urbaine de Strasbourg, ses diverses influences ainsi que ses liens avec la ville ancienne.

---

allemande 1982). ; RAPETTI, Rodolphe (dir.) *Strasbourg 1900 : naissance d'une capitale*. Coll. Musées de Strasbourg. Paris : Éditions d'art Somogy, 1999. 264 p.

<sup>19</sup> Les positions françaises en matière de patrimoine sont restées longtemps ancrées dans une doctrine de protection du « patrimoine d'intérêt national ».

<sup>20</sup> Une meilleure prise en compte et protection des ensembles urbains est constatée en France, Italie et Grande-Bretagne à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>21</sup> IGERSHIM, François. *L'Alsace et ses historiens, 1680-1914, La fabrique des monuments*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2006. 524 p.

<sup>22</sup> LEFORT, Nicolas. *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*. Thèse conduite sous la direction de François Igersheim. Université de Strasbourg (école doctorale 519 SHS-PE), 2013. 1226 p.

<sup>23</sup> *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005, 667 p.

<sup>24</sup> Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. 256 p.

<sup>25</sup> GAUTHIEZ, Bernard. « L'extension du Strasbourg dans la perspective des extensions urbaines en Europe après 1850 ». Dans *Op. cit.* 2013. p. 229-238.

## 4.2. Les études sur la façon de penser l'art, l'architecture et le patrimoine en France et en Allemagne et leur instrumentalisation idéologique

Sur le plan académique, les travaux des auteurs comme Jacob Burckhardt<sup>26</sup>, Georg Dehio<sup>27</sup>, Paul Clemen<sup>28</sup>, Alois Riegl<sup>29</sup> ou encore Émile Mâle<sup>30</sup> sont à l'origine de la constitution du socle théorique et symbolique de la discipline de l'histoire de l'art au début du XX<sup>e</sup> siècle en Allemagne et en France. Ces savoirs empiriques nourrissent la sphère institutionnelle<sup>31</sup> qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, fonde le monument historique (*Denkmal*) sur le principe de l'intérêt public au « point de vue de l'art et de l'histoire »<sup>32</sup>.

La valeur artistique et la valeur historique, défendues en France et en Allemagne dans le milieu institutionnel à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, sont liées à la valeur de savoir des monuments. En témoigne la déclaration de l'homme politique français, Charles de Montalembert, sous le Second Empire : « Les monuments du passé sont les auxiliaires essentiels des études historiques ; ce sont des témoins toujours vivants qu'il faut chaque jour invoquer, consulter, et sur lesquels on ne saura veiller avec trop de sollicitude »<sup>33</sup>. De la même manière, l'historien allemand Georg Dehio met l'accent sur la nécessité de préserver les valeurs intellectuelles des monuments : « Un des problèmes fondamentaux du patrimoine est à la fois l'un des plus importants et des plus généraux : comment les hommes peuvent-ils préserver durablement les valeurs intellectuelles qu'ils produisent ? »<sup>34</sup>.

---

<sup>26</sup> BURCKHARDT, Jacob. *Die Kultur der Renaissance in Italien*. Stuttgart : A. Kroener, 1922. 446 p.

<sup>27</sup> DEHIO, Georg Gottfried. *Handbuch der Deutschen Kunstdenkmäler*, 1905-12.

<sup>28</sup> CLEMEN, Paul. *Der Schutz der Kunstdenkmäler im Kriege*. München : Callwey, 1915. 20 p. ; CLEMEN, Paul. *Die deutsche Kunst und die Denkmalpflege*. Berlin : Deutscher Kunstverlag, 1933. 140 p.

<sup>29</sup> RIEGL, Alois. *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*. Traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek. 2<sup>e</sup> édition corrigée et augmentée. Paris : Seuil, 2013. 168 p. (édition originale allemande : 1919).

<sup>30</sup> MÂLE, Émile. *L'Art allemand et l'art français du Moyen Âge*. Paris : A. Colin, 1917. 282 p.

<sup>31</sup> « [...] dans le cas de l'histoire de l'art, l'écriture historique, loin de constituer la traduction verbale de l'enchaînement d'une série de faits, ou d'œuvres, résulte d'une tension indépassable entre la production d'une connaissance historique sur ces œuvres et leur inscription dans de vastes constructions symboliques, tel le patrimoine national. En l'étudiant, l'historien de l'art fabrique le patrimoine et en prépare l'usage public, auquel participe, comme parfois à son instrumentalisation. » (PASSINI, Michela. *La fabrique de l'art national : le nationalisme et les origines de l'histoire de l'art en France et en Allemagne, 1870-1933*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2012. p. 254).

<sup>32</sup> *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, dimanche 4 janvier 1914, p. 130. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, article 1<sup>er</sup>.

<sup>33</sup> PARISSET, Ernest. *Droit romain : Dispositions de dernière volonté à Rome et dans le droit ancien. Droit français : les Monuments historiques*. Thèse pour le doctorat soutenue devant la faculté de droit de Lyon. Paris : A. Rousseau, 1891. p. 4.

<sup>34</sup> « Das in der Denkmalpflege angegriffene Problem ist ein Teil des großen und allgemeinen: wie kann die Menschheit die geistigen Werte, die sie hervorbringt, sich dauernd erhalten? » (DEHIO, Georg Gottfried. *Denkmalschutz und Denkmalpflege im neunzehnten Jahrhundert*. Rede zur feier des Geburtstages Sr. Majestät des Kaisers gehalten in der aula der Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg am 27. Januar 1905.

L'étude de la définition et de l'évolution de la notion de *Denkmal*, d'une part, et de monument historique, d'autre part, permet de faire émerger les liens et résistances entre les conceptions portées en la matière en Allemagne et en France. Les travaux de Gabi Dolff-Bonekämper apportent un éclairage remarquable à ce sujet, confirmant l'investissement de valeurs souveraines fortes dans ces notions.<sup>35</sup> Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la valeur de connaissance conférée à l'art et au patrimoine dans ces deux pays est considérée comme le moteur essentiel du sentiment patriotique. Résultat de l'appropriation par la sphère politique, les monuments historiques se voient attribuer une valeur nationale dès leur avènement, ce qui constitue un autre élément de contexte important de notre étude. Le cadre établi par le gouvernement français, engagé par une première série de décrets entre 1791 et 1793 et se référant pour la première fois aux termes « monuments publics », pose les limites du champ théorique de la notion de monument historique. Il est alors décrété que les monuments historiques participent de la construction d'une mémoire collective, poursuivie sous la monarchie de Juillet, fondant l'identité nationale. L'historien de Lyon, Ernest Pariset, indique en 1891 : « Chaque nation doit se constituer un patrimoine de traditions et d'honneur, qui passera intact de génération en génération. C'est un fonds commun de grandes idées et de sentiments élevés, où chaque époque doit apporter sa contribution, et qui formera une réserve pour les mauvais jours. »<sup>36</sup> De l'autre côté de la frontière, Georg Dehio en atteste également dans *Denkmalschutz und Denkmalpflege – Akademische Festrede* en 1905 :

« Notre motivation ultime est le respect de l'existence historique elle-même [*historischen Existenz als solcher*]. Nous ne conservons pas un monument parce que nous le croyons beau, mais parce que c'est un élément de notre existence nationale. La conservation des monuments historiques ne procède pas du plaisir, mais d'un devoir de piété. Les goûts esthétiques et ceux de l'histoire de l'art peuvent changer, mais le critère de piété est porteur d'une valeur inaltérable. »<sup>37</sup>

---

Strassburg : Heitz und Mündel, 1905, repris dans *Kunsthistorische Aufsätze*, Berlin, 1814. p. 5). Traduction de l'auteur.

<sup>35</sup> DOLFF-BONEKÄMPER, Gabi. « "Denkmalpflege" et "patrimoine" ». Dans COHEN, Jean-Louis, FRANK, Hartmut (dir.) *Interferenzen. Interférences. Architecture Allemagne France. 1800-2000*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 2013. p. 120-130.

<sup>36</sup> PARISSET, Ernest. *Droit romain : Dispositions de dernière volonté à Rome et dans le droit ancien. Droit français : les Monuments historiques*. Thèse pour le doctorat soutenue devant la faculté de droit de Lyon. Paris : A. Rousseau, 1891. p. 8-9.

<sup>37</sup> « Ihr letzter Beweggrund ist die Achtung vor der historischen Existenz als solcher. Wir konservieren ein Denkmal nicht, weil wir es für schön halten, sondern weil es ein Stück unseres nationalen Daseins ist. Denkmäler schützen heißt nicht Genuß suchen, sondern Pietät üben. Ästhetische und selbst kunsthistorische Urteile schwanken, hier ist ein unveränderliches Wertkennzeichen gefunden. » (DEHIO, Georg Gottfried. *Denkmalschutz und Denkmalpflege im neunzehnten Jahrhundert*. Rede zur Feier des

Et encore Felix Wolff<sup>38</sup> dans *Handbuch der staatlichen Denkmalpflege in Elsass-Lothringen* en 1903 :

« Depuis l'éveil de la conscience de la préservation des monuments, nourri depuis plusieurs années seulement par les intellectuels et les artistes, les gouvernements de la plupart des pays à forte histoire culturelle [*Kulturländern*] se sont décidé d'abord à soutenir cet élan, puis ont compris la nécessité de prendre en main eux-mêmes l'entretien en vue de la conservation des dits monuments. La mission des services de la protection des monuments est de préserver, à travers une image vivante, ces témoins faits de pierre d'un passé lointain, ces traces pour l'histoire et l'art du pays, ce lien du peuple avec son passé. »<sup>39</sup>

La notion d'intérêt national perdure tout au long du XX<sup>e</sup> siècle en matière de protection du patrimoine. Dans l'*Annuaire de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg* de 1972-73, Bertrand Monnet, alors architecte en chef des monuments historiques, fait référence à l'« histoire nationale »<sup>40</sup>.

Cette histoire académique et institutionnelle s'accompagne de la construction d'« identités nationales esthétiques » au titre de l'art et de l'architecture. Les riches travaux conduits par Michela Passini sur la « fabrique de l'art national »<sup>41</sup> en France et en Allemagne entre 1870 et 1933 permettent de cerner les revendications idéologiques notamment autour de l'architecture gothique et des œuvres de la période Renaissance. Il importe de prendre en compte cette instrumentalisation de l'art et du patrimoine dans la présente étude.

---

Geburtstages Sr. Majestät des Kaisers gehalten in der Aula der Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg am 27. Januar 1905. Strassburg : Heitz und Mündel, 1905, repris dans *Kunsthistorische Aufsätze*, Berlin, 1814. p. 8-9.) Traduction de l'auteur.

<sup>38</sup> Après des études à l'Académie d'architecture de Berlin, Felix Wolff (1852-1925) séjourne en Alsace entre 1875 et 1876. Il est nommé conservateur des Monuments Historiques d'Alsace en 1899. Il est chargé de créer les Archives du patrimoine (*Denkmalarchiv*). Il organise l'exposition sur le château du Haut-Koenigsbourg en 1901.

<sup>39</sup> « Seitdem der Sinn für die Erhaltung der Denkmäler durch langjährige Anregung einzelner Gelehrter und Künstler wachgerufen worden ist, haben sich in fast allen Kulturländern die Regierungen entschlossen, diese Bestrebungen zuerst zu fördern, und dann die Notwendigkeit eingesehen, die Pflege für die Erhaltung derselben selbst in die Hand zu nehmen. Diese steinernen Zeugen einer längst vergangenen Zeit, diese Belege für die Geschichte und die Kunst des Landes, diese Verbindung des Volkes mit seiner Vergangenheit durch das lebendige Bild zu erhalten, ist die Aufgabe der staatlichen Denkmalpflege. » (WOLFF, Felix. *Handbuch der staatlichen Denkmalpflege in Elsass-Lothringen*. Strassburg : K. J. Trübner, 1903. p. 7). Traduction de l'auteur.

<sup>40</sup> MONNET, Bertrand. « Le secteur sauvegardé de Strasbourg ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, 1972-73. p. 12.

<sup>41</sup> PASSINI, Michela. *La fabrique de l'art national : le nationalisme et les origines de l'histoire de l'art en France et en Allemagne, 1870-1933*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2012. 333 p.

Ce contexte offre les conditions de l'émergence de valeurs idéologiques dans le domaine de la restauration des monuments historiques dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les valeurs résultent de la mise en perspective de différentes conceptions, telles que celles corroborées par Gottfried Semper et celles défendues par Eugène Viollet-le-Duc.<sup>42</sup> Ces approches, qui n'opposent pas pour autant une « école allemande » à une « école française », vont opérer une influence durable sur la définition du patrimoine de part et d'autre du Rhin.

De nombreuses études ont permis de mieux comprendre le patrimoine depuis les années 1970. Françoise Bercé et Dominique Poulot ont retracé l'histoire du patrimoine en Occident depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.<sup>43</sup> Depuis son œuvre pionnière *L'allégorie du patrimoine* jusqu'à l'étude *Patrimoine en questions*, Françoise Choay questionne l'élargissement de la notion de patrimoine ainsi que celle de « valeur universelle exceptionnelle » du patrimoine mondial.<sup>44</sup> L'ouvrage édité sous la direction de Pierre Nora, *Lieux de mémoire*<sup>45</sup>, est composé de sept contributions traitant des acteurs dans le domaine et de son histoire. Jean-Michel Leniaux consacre plusieurs essais au sujet.<sup>46</sup> Arlette Auduc resitue la question du patrimoine dans son contexte patriotique et raconte l'histoire institutionnelle de la conservation des monuments historiques en France.<sup>47</sup> Enfin, les importants travaux de Vincent Veschambre ces dernières années démontrent la croissante portée de la dimension sociologique de cet objet d'étude.<sup>48</sup> Ces travaux permettent de cerner les enjeux contemporains des questions patrimoniales dans lesquels s'inscrit la présente étude.

---

<sup>42</sup> RECHT, Roland. « Viollet-le-Duc et Gottfried Semper : leurs conceptions du patrimoine monumental ». Dans *Revue germanique internationale*, n° 13, 2000. p. 155-167.

<sup>43</sup> BERCÉ, Françoise. *Des Monuments historiques au Patrimoine : du XVIII<sup>e</sup> à nos jours*. Paris : Flammarion, 2000. 226 p. ; POULOT, Dominique. *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle : du monument aux valeurs*. Paris : Presses universitaires de France, 2006. 192 p.

<sup>44</sup> CHOAY, Françoise. *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Seuil, 1992. 271 p. ; CHOAY, Françoise. *Patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*. Paris : Seuil, 2009. 214 p.

<sup>45</sup> NORA, Pierre. *Les lieux de mémoire*. 3 vol. : vol. 1 *La République* (1 vol., 1984), vol. 2 *La Nation* (3 vol., 1986), vol. 3 *Les France* (3 vol., 1992). Paris : Gallimard.

<sup>46</sup> LENIAUX, Jean-Michel. *L'utopie française : essai sur le patrimoine*. Paris : Mengès, 1992. 181 p.

<sup>47</sup> AUDUC, Arlette. *Quand les monuments construisaient la Nation, le service des monuments historiques de 1830 à 1940*. Paris : La Documentation française, 2008. 640 p.

<sup>48</sup> VESCHAMBRE, Vincent. « Patrimoine, un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales ». Dans *Annales de géographie*, n° 656, 2007. p. 361-381 ; VESCHAMBRE, Vincent. *Traces et mémoires urbaines : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008. 315 p.

### **4.3. Le cadre théorique de l'enquête : de nouvelles perspectives conceptuelles pour l'analyse de l'histoire de la construction du patrimoine strasbourgeois**

Afin d'établir le socle théorique des recherches, nous définirons tout d'abord les termes « construction » et « regard patrimonial », et proposerons ensuite quelques pistes de réflexion au sujet des notions de « valeurs », d'« icônes » et de « mythes ».

#### **A. La « construction » du patrimoine et l'investissement de valeurs idéologiques**

Le terme « construction » est défini dans le dictionnaire Larousse de la manière suivante : « action de construire quelque-chose », soit « assembler », « édifier », « élaborer » ou encore « élaborer un système, le préparer et en assurer la réalisation »<sup>49</sup>. Le lien du terme avec, à la fois, la matérialité (« édifier un bâtiment ») et l'idée (« fait d'organiser des idées, de créer par la pensée ») recouvre les visées des recherches. Il caractérise les relations entre l'architecture dans ses caractéristiques matérielles, sa force symbolique et signifiante ainsi qu'une pratique sociale telle que la « patrimonialisation » résultat de l'investissement du bien de valeurs d'héritage par un groupe.

L'ouvrage de Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine*, publié en 2009 propose en outre une approche pertinente pour traiter notre sujet.<sup>50</sup> De la même façon que l'auteur considère le patrimoine, et le jugement porté sur cet objet comme socialement construit, les recherches s'intéressent non plus au pourquoi mais au comment du patrimoine. Comment se constitue la dimension symbolique et sociale de l'héritage et du patrimoine ? Comment les acteurs agissent-ils et interfèrent-ils dans le système de patrimonialisation ? Et par quelles opérations cela se produit-il ? Les travaux permettent ainsi de mieux comprendre la complexité de la construction patrimoniale.

L'investissement de valeurs idéologiques peut également renvoyer au concept d'« invention de la tradition » d'Eric Hobsbawm et Terence Ranger.<sup>51</sup> Selon ces auteurs, un certain nombre de traditions prétendues anciennes et s'annonçant comme s'inscrivant dans une continuité avec un passé historique, ont pris forme récemment pour constituer une continuité en réalité fictive. Les traditions inventées appartiennent à trois catégories distinctes : la première concerne celles qui

---

<sup>49</sup> Dictionnaire Larousse. [En ligne] Accessible sur Internet : <http://www.larousse.fr/>. [Site consulté le 3 avril 2013].

<sup>50</sup> HEINICH, Nathalie. *La fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009. 286 p.

<sup>51</sup> HOBBSAWM, Eric, RANGER, Terence. *L'invention de la tradition*. Traduit de l'anglais par Christine Vivier. 2<sup>e</sup> édition augmentée. Paris : Éditions Amsterdam, 2012. 381 p. (édition originale anglaise : 1983).

établissent ou symbolisent la cohésion sociale ou l'appartenance à un(e) / des groupe(s), communauté(s) réelle(s) ou artificielle(s), la deuxième recouvre celles qui établissent ou légitiment des institutions, des statuts ou des relations d'autorité et la troisième considère celles dont le but principal est la socialisation, l'inculcation des croyances, de systèmes de valeur et de codes de conduite. Les travaux de recherches visent à examiner si une partie des valeurs d'héritage et de patrimoine de la *Neustadt* appartient à l'une ou l'autre de ces catégories. Le projet de candidature à l'extension de la Grande-Île à la *Neustadt* de Strasbourg contribue à renforcer la reconnaissance de cet héritage comme une partie de l'histoire des Strasbourgeois.

### **B. La distinction entre l'« héritage » et le « patrimoine », et le « regard patrimonial »**

L'identification des valeurs symboliques de l'espace urbain et de l'architecture permettent d'étayer la distinction à opérer entre les notions d'héritage et de patrimoine, et de participer ainsi à la réduction de l'« inflation patrimoniale »<sup>52</sup> identifiée par les spécialistes de l'architecture et de l'art dans le courant des dernières décennies, et en particulier depuis les années 1990. Dans leur ouvrage *La notion du patrimoine* publié en 1994, Jean-Pierre Babelon et André Chastel considèrent que le patrimoine : « [...] au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague tous les biens, tous les "trésors" du passé »<sup>53</sup>.

Dans le cadre des travaux de recherche, nous dépassons cette conception pour distinguer la notion d'héritage, entendue dans le sens de l'ensemble des legs du passé, de la notion de patrimoine, constituant la part de l'héritage qui est valorisée par une communauté. Ces considérations appuient ainsi la différenciation exposée par Bernard Gauthiez entre l'« héritage », considéré comme « l'ensemble des aménagements anthropiques légués, subsistant en tout ou partie », et le « patrimoine », correspondant à « la partie qu'on considère digne de conservation, de restauration et de mise en valeur »<sup>54</sup>.

Aussi considérons-nous le patrimoine comme un objet investi de valeurs spécifiques qui fondent l'histoire et la culture d'une communauté, d'une région ou d'un pays tel que l'expose Jan Assmann dans son ouvrage *Das kulturelle Gedächtnis. Schrift, Erinnerung und politische Identität*

---

<sup>52</sup> HEINICH, Nathalie. *Op. cit.*, 2009, p. 15.

<sup>53</sup> BABELON, Jean-Pierre, CHASTEL, André. *La notion de Patrimoine*. Paris : Liana Levi, 2004. p. 11.

<sup>54</sup> GAUTHIEZ, Bernard. « Un inventaire, des inventaires ». Dans les actes du séminaire « Secteurs sauvegardés, ZPPAUP et PLU patrimoniaux » organisé à Chinon par l'Association nationale des Villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, 19-20 et 21 janvier 2006. p. 126.

*in frühen Hochkulturen* publié en 2002. La « mémoire culturelle » émerge, selon l'auteur, lorsque les « routines mimétiques » – qui touchent à l'action du quotidien – prennent le statut de « rites », c'est-à-dire acquièrent un sens au-delà de leur utilité. L'auteur ajoute que la « mémoire culturelle » inclut également les objets qui, « non contents d'être utiles, [...] se chargent d'un sens : symboles, icônes, représentations telles que stèles, tombeaux, temples, idoles, etc. »<sup>55</sup>.

### C. Les « valeurs » du patrimoine

Si l'on considère les valeurs du patrimoine, les doctrines opérationnelles en matière de reconnaissance et de protection du patrimoine à Strasbourg peuvent être associées aux théories d'Alois Riegl<sup>56</sup>. L'auteur identifie notamment la valeur historique (*historischer Wert*), la valeur artistique (*Kunstwert*) ainsi que la valeur d'usage (*Gebrauchswert*), qui ont émergé de l'étude de la réception de la *Neustadt*, en lien avec celle de la ville ancienne, et de la déconstruction de leur processus de patrimonialisation. En rappelant les visées des classements opérés par la commission des Monuments historiques en France en 1842<sup>57</sup>, l'inspecteur général Prosper Mérimée confirme la reconnaissance dans la sphère institutionnelle des valeurs d'art et d'histoire comme les valeurs les plus évidentes des monuments historiques, qui ont été particulièrement opératoires en Alsace et à Strasbourg aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles :

« Le classement d'un édifice sur la liste des monuments historiques de la France est la reconnaissance ou si l'on veut la publication du fait que cet édifice est intéressant sous le rapport de l'art et de l'histoire. En classant un édifice, le ministre ne s'engage pas à le conserver, il le signale à l'attention du public, il le recommande en quelque sorte. »<sup>58</sup>

Selon Alois Riegl, la valeur d'histoire est de nature commémorative (*Erinnerungswerte*), alors que la valeur d'art et la valeur d'usage, dont la dernière concerne plus directement l'usage pratique actuel, s'inscrivent dans la contemporanéité (*Gegenwartswerte*).

---

<sup>55</sup> ASSMANN, Jan. *La mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*. Traduit de l'allemand par Diane Meur. Coll. Historique. Paris : Aubier, 2010. 372 p. 19. (édition originale allemande : 2002).

<sup>56</sup> RIEGL, Alois. *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*. Traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek. 2<sup>e</sup> édition corrigée et augmentée. Paris : Seuil, 2013. 168 p. (édition originale allemande : 1919).

<sup>57</sup> La commission traite notamment du sujet de la propriété domaniale de Saint-Étienne de Strasbourg, dépôt de la manufacture des tabacs.

<sup>58</sup> ADBR (175 AL 170).



À ce socle théorique s'ajoutent les travaux de Jean-Pierre Babelon et André Chastel qui reconnaissent six « faits » dans la notion de patrimoine<sup>59</sup>, à savoir le fait religieux, monarchique, familial, national, administratif et scientifique, qui apparaissent tant sur des temps longs que courts dans l'histoire du patrimoine de Strasbourg.

#### **D. Les « icônes » et « mythes », comme les moteurs et résultats du processus de patrimonialisation**

Les travaux de recherches permettent, par ailleurs, de considérer la dimension iconique et mythologique du patrimoine constituant, par définition, « un récit qui se veut explicatif et surtout fondateur d'une pratique sociale »<sup>60</sup>. L'investissement de valeurs spécifiques à l'héritage et au patrimoine peut hisser un édifice ou un site au rang d'« icône », selon les principes développés par Charles Jencks<sup>61</sup>. Aujourd'hui, le palais du Rhin signifie nettement la *Neustadt*. Immédiatement reconnaissable, il représente le tout par synecdoque.

Le bâtiment peut également acquérir le statut de « mythe », selon le sens accordé au terme par Roland Barthes<sup>62</sup>. Partant de la grille de lecture proposée par l'auteur, qui affirme que « le mythe est un langage », et considérant que le langage et les discours fondent, pour une part qui reste à déterminer, le patrimoine, nous pouvons considérer que ces mêmes éléments de discours ont contribué à fonder des mythes architecturaux. Ces mythes, constitués autour du contexte de leur construction, matérialité, style et valeurs immatérielles sont le résultat de l'usage et des perceptions partagées ou non par différentes sphères de la société. L'application de la méthode de déconstruction de ce qui est considéré comme une évidence proposée par Roland Barthes, que l'on applique dans notre cas à l'héritage bâti de Strasbourg, permet d'identifier par quels moyens certains édifices se sont constitués comme des mythes dans le paysage strasbourgeois, comme par exemple la cathédrale, qui en est une illustration exemplaire.

### **5. La méthodologie**

Dans son ouvrage intitulé *Les cadres sociaux de la mémoire* publié en 1994, Maurice Halbwachs avance qu'« Il n'y a [...] pas de souvenir sans perception »<sup>63</sup>, mettant ainsi implicitement en

---

<sup>59</sup> BABELON, Jean-Pierre, CHASTEL, André. *La notion de Patrimoine*. Paris : Liana Levi, 2004. 141 p.

<sup>60</sup> ASSMANN, Jan. *La mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*. Traduit de l'allemand par Diane Meur. Coll. Historique. Paris : Aubier, 2010. 372 p. 19. (édition originale allemande : 2002).

<sup>61</sup> JENCKS, Charles. *The iconic building: the power of enigma*. Londres : Frances Lincoln, 2005. 192 p.

<sup>62</sup> BARTHES, Roland. *Mythologies*. Paris : Éditions du Seuil, 1957. 267 p.

<sup>63</sup> HALBWACHS, Maurice. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Librairie Félix Alcan, 1925. p. 275.

évidence l'importance de la réception dans la constitution de la mémoire individuelle et collective et du patrimoine.

### 5.1. L'étude de la réception de l'architecture et de l'espace urbain

Depuis le milieu des années 1970, le courant de la réception dans le domaine de la littérature initié par Hans Robert Jauss<sup>64</sup> et poursuivi par Wolfgang Iser<sup>65</sup> constitue un changement de paradigme dans le champ de la lecture des œuvres. Cette vision, permettant de dépasser les théories de l'« œuvre par et pour l'œuvre », considère le lecteur comme « un concept, une construction intellectuelle placée en symétrie du texte, ce n'est pas une personne physique dont on étudierait ce qu'il comprend de l'œuvre »<sup>66</sup>.

La réception de l'espace bâti est le corollaire d'un système complexe d'associations et d'interactions entre les intentions des constructeurs, la matérialité de l'architecture et du paysage et différents systèmes de valeurs historiques, politiques, sociales et culturelles dans lesquels évoluent les récepteurs des œuvres, mais aussi ce que ceux-ci en ont retenu, volontairement ou non. Ces multiples champs de réception se conjuguent les uns avec les autres, se superposent, mais se contredisent également dans certains cas.

Le travail de l'historien, et en particulier de l'historien de l'art, de l'urbanisme et de l'architecture, doit être un travail de déconstruction de ces champs. Il ne peut guère ignorer la divergence éventuelle entre les intentions, le programme des constructeurs, leurs réalisations, et la manière dont les réalisations sont reçues dans les sphères professionnelles, politiques et civiles. Cet écart, plus ou moins prononcé selon les situations, participe de la définition de l'œuvre, ainsi que de sa dimension immatérielle, de l'histoire de la ville et de son espace bâti, et peut ou non avoir des effets sur l'évolution de l'état et les transformations de ces biens. Dans le cadre de cette recherche, l'étude de la réception de l'architecture et de l'espace urbain est entendue comme l'examen de l'écart, ou encore la distance, l'intervalle, la distorsion ou la séparation, entre les intentions des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, resituées dans leur contexte historique et géopolitique, ainsi que leur anticipation de la réception, et la réception

---

<sup>64</sup> JAUSS, Hans Robert. *Pour une esthétique de la réception*. Traduit de l'allemand par Claude Maillard. Paris : Gallimard, 1978. 333 p. (édition originale allemande : 1967).

<sup>65</sup> ISER, Wolfgang. *L'acte de lecture. Théorie de l'effet esthétique*. Traduit de l'allemand par Evelyne Sznycer. Bruxelles : Pierre Mardaga éditeur, 1976. 405 p. (édition originale allemande : 1976).

<sup>66</sup> ROULLIN, Jean-François. « La réception en architecture comme la réception en littérature ? ». Dans KLEIN, Richard, LOUGUET, Philippe. *La réception de l'architecture*. Éditions de l'école d'architecture de Lille et Jean-Michel Place éditeurs, 2003. p. 33.

réelle et concrète des réalisations dans le temps, traduites par des discours et des interventions sur le bâti.

Il est nécessaire de considérer la réception, ou plutôt les réceptions, dans différentes périodicités, à savoir un temps très court qui correspond à la livraison de l'édifice, un temps plus long nécessaire par exemple à la constitution d'un ensemble urbain, et l'inscription dans la durée de ces mêmes objets. Il convient, d'une part, d'observer et d'étudier les événements participant à la production de valeurs d'héritage pour certains édifices et ensembles et, d'autre part, d'être attentif aux conséquences qui résultent de ce processus sur la réalité concrète de l'architecture et de l'urbanisme.

## **5.2. Les discours et récits comme objets d'étude**

Les éléments de discours<sup>67</sup> considérés dans le cadre de cette recherche sont issus de sources écrites. Il est entendu que les discours expriment des valeurs immatérielles, en corrélation avec la réalité matérielle des édifices, et participent de la constitution d'une ou plusieurs entités urbaines.<sup>68</sup> Mis à l'épreuve du temps, les discours sur l'urbanisme, le paysage et l'architecture produisent des repères instaurés notamment par les institutions et appropriés intégralement ou pour partie par la population.

Dans le cadre des recherches, l'étude des éléments de discours s'accompagne de l'indispensable prise en compte du contexte historique, politique, culturel et social dans lequel ils sont produits ainsi que de l'étude des interventions concrètes qu'ils impliquent sur le bâti – destructions, restaurations, extensions, modernisations, etc. –, qui sont considérées comme des éléments porteurs de sens.

---

<sup>67</sup> Selon la définition apportée par Anne Salazar Orvig dans l'ouvrage *Les méthodes des sciences humaines*, le discours constitue : « [...] l'instance de fonctionnement du langage, le produit d'une énonciation particulière, orale ou écrite, dans une situation et un cadre interlocutif donné : il peut s'agir ainsi d'une lettre, d'un livre, d'une allocution devant une assemblée, d'une conversation, d'un débat télévisé, etc. » (MOSCOVICI, Serge, BUSCHINI, Fabrice [dir.] *Les méthodes des sciences humaines*. Paris : Presses universitaires de France, 2003. p. 272).

<sup>68</sup> « La ville est une entité matérielle et immatérielle configurée par les pratiques des acteurs qui l'habitent et la fréquentent, y travaillent et y vivent, ainsi que par leurs discours, qui la qualifient et la requalifient, lui confère un ordre, s'y identifient ou s'en écartent. Autrement dit, les activités descriptives de différents acteurs confrontés d'une façon ou d'une autre à la ville contribuent à instaurer son caractère ordonné, ses régimes d'intelligibilité, ses caractéristiques propres, son urbanité. » (MONDANA, Lorenza. *Décrire la Ville. La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*. Paris : Anthropos, 2000. p. 251).

### **5.3. La méthode de collecte des données : quels sont les éléments de discours à recueillir et les aspects à documenter ?**

Les éléments de discours portant sur les réalisations architecturales et urbaines de Strasbourg permettent de documenter ce qui a fait patrimoine dans la ville et quelles sont les valeurs de patrimoine attribuées aujourd'hui à la *Neustadt*, en lien avec celles conférées au centre ancien, notamment :

- le programme initial : quels sont les besoins qui expliquent les réalisations ? Quelles sont les intentions des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage ? Quelles sont les visées et enjeux du programme ? Avec quels moyens l'espace urbain et l'architecture sont-ils construits ? Quel est le rôle des autorités municipales, des propriétaires et des praticiens dans la construction de ces réalisations ?
- les représentations et visions symboliques à travers le temps : quelles sont les représentations et visions associées aux réalisations ? Quelles images de la ville contribuent-elles à façonner ou à nourrir ? Comment ces images interfèrent-elles entre elles et quels sont les résultats de ces échanges ?
- les usages dans le temps : dans quelle mesure et comment les usages des réalisations architecturales et urbaines entrent-ils en compte dans la construction des représentations qui y sont rattachées ? Inversement, comment les représentations interfèrent-elles dans le choix des usages de ces lieux ?
- les valeurs d'héritage et de patrimoine aujourd'hui : esthétiques, historiques, identitaires, etc.

Il importe de considérer les variations entre le programme initial des acteurs à l'origine de la réalisation des œuvres, et la réception qu'ils anticipent, et leur réception dans le temps, en lien avec les usages, les représentations et les images qui s'y rattachent.

Pour alimenter et documenter ces différents axes ciblés dans le cadre des recherches, les sources sont dépouillées afin de collecter les éléments suivants notamment :

- les mentions d'édifices et d'ensembles,
- les jugements de valeurs sur les édifices et ensembles,
- les raisons explicitées pour justifier de la préservation et de la conservation d'édifices et ensembles ciblés,

- les travaux de restauration, de restructuration, de réhabilitation, etc. (aspects historiques et techniques),
- les modifications et démolitions, et les raisons motivant celles-ci.

Par ailleurs, et de manière plus générale, il conviendra d'analyser les consensus et les rejets, afin de comprendre comment les discours autour de l'architecture et de l'urbanisme se sont construits à Strasbourg, et comment ceux-ci ont participé du processus de patrimonialisation de l'espace bâti.

La méthodologie peut être résumée selon le diagramme suivant :

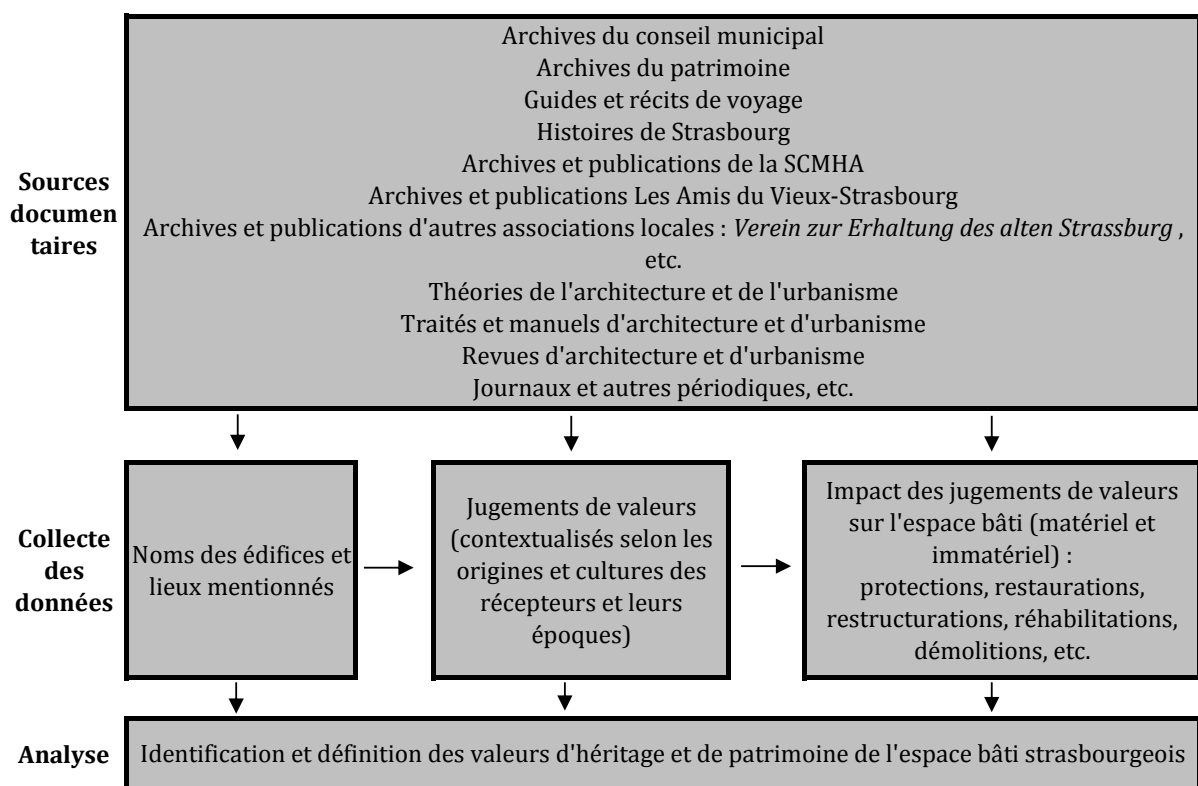


Diagramme 1 : La méthode de collecte des données et les sources utilisées pour les recherches. S. E., 2014.

Une base de données a été réalisée grâce à l'outil Zotero<sup>69</sup>, permettant d'enregistrer et classer les éléments de discours. Les extraits ont été associés à différents marqueurs, dont le détail figure dans l'annexe A.

<sup>69</sup> Zotero est un logiciel de gestion de références gratuit, libre et open source qui s'inscrit dans la philosophie du Web 2.0. Il permet de gérer des données bibliographiques et des documents de recherche (tels que des fichiers PDF, images, etc.). Ses principaux atouts techniques reposent sur l'intégration au navigateur web, la possibilité de synchronisation des données depuis plusieurs ordinateurs, la génération de citations (notes et bibliographies) dans un texte rédigé depuis les logiciels LibreOffice, Microsoft Word,

#### 5.4. Le plan de la thèse

Le plan de la thèse constitue un déroulé diachronique qui ne s'inscrit pas dans l'articulation généralement reconnue pour traiter de l'histoire de Strasbourg, de son héritage bâti et de son patrimoine depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui. Il permet de mettre en exergue des liens de continuité qui dépassent les coupures historiques caractérisées par les diverses situations géopolitiques connues par la Ville depuis le Second Empire et généralement prises en compte dans l'articulation des présentations de l'historiographie strasbourgeoise.<sup>70</sup> Il permet, par ailleurs, de mettre en avant la nécessaire remise en question des visions nationales, considérées comme restrictives pour aborder notre sujet dans toute sa complexité.

Chaque chapitre intègre de manière systématique les aspects suivants, de façon à établir la base de connaissance nécessaire à l'analyse critique :

- les grandes transformations urbaines, architecturales et culturelles de la période à Strasbourg (matérialité et valeur symbolique),
- les images et représentations symboliques attachées à la ville pendant la période couverte par le chapitre,
- l'évolution des valeurs propres du patrimoine strasbourgeois (par quels acteurs celle-ci se produit-elle ? En lien avec quels évènements historiques ? Par quelles initiatives, projets et actions ? Sur quels édifices se fixent-elles ? etc.),
- des études de cas : incluant le destin des édifices emblématiques illustrant particulièrement les idées exposées dans le chapitre.

Pour articuler le propos de la thèse, chacun de ces aspects est systématiquement mis en perspective avec la situation géopolitique à Strasbourg pendant la période étudiée, des éléments de contexte historique en France et en Europe – ciblés selon les axes et aspects spécifiques traités dans chaque chapitre –, l'histoire des goûts et des pratiques en matière d'art, d'architecture, d'urbanisme et de patrimoine en Europe.

---

NeoOffice, Zoho Books et OpenOffice.org Writer grâce à l'installation d'un plugin. Le développement du logiciel est à l'initiative du Center For history and New Media (CHNM) de l'université George Mason.

<sup>70</sup> Les histoires de Strasbourg reconnaissent en générale les coupures historiques suivantes, correspondant aux changements d'appartenance nationale : « ville du Second Empire », « capitale du *Reichsland* », « retour sous le giron français entre 1918 et 1939 », « Occupation allemande entre 1940 et 1944 » et « Construction de la ville européenne à partir de 1945 ».

## 6. Les sources

La problématique sera traitée par le biais de l'étude croisée de sources de diverses natures, correspondant à des époques et des champs de réception distincts.

### 6.1. Réactions de spécialistes, architectes et urbanistes

Tout d'abord, la réception du projet d'extension urbaine dans la sphère des spécialistes de l'architecture et de l'urbanisme au moment de sa conception et réalisation est documentée par plusieurs textes des théoriciens de la *Stadterweiterung* en Allemagne, tels que Reinhard Baumeister<sup>71</sup> et Joseph Stübben<sup>72</sup> ainsi qu'un urbaniste français, Édouard Joyant<sup>73</sup>. D'autres réactions sont publiées dans les revues spécialisées du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles telles que *Deutsche Bauzeitung* et *Centralblatt der Bauverwaltung*, *Die Denkmalpflege* et la *Revue alsacienne illustrée – das Kunstgewerbe in Elsass-Lothringen* et dans la presse quotidienne locale, française et allemande. Ces éléments sont confrontés à l'image de l'architecture française dans les milieux professionnels et académiques allemands, émergeant de publications telles que *Strassburg und seine Bauten* éditée en 1894 par l'*Architekten und Ingenieur Verein für Elsass-Lothringen*<sup>74</sup>. En outre, ces documents contiennent des orientations théoriques et pratiques au sujet des modes et style de construction à un moment donné et ou / dans une aire géographique et culturelle spécifique qui sont précieux à nos recherches.

### 6.2. Objectifs et justifications de l'autorité municipale

En parallèle, l'analyse des éléments de discours contenus dans les archives du Conseil municipal et de l'actuelle commission municipale des sites, les délibérations et comptes rendus, est réalisée de façon à identifier les enjeux et les priorités exprimés par la Ville dans son développement urbain.

---

<sup>71</sup> BAUMEISTER, Reinhard. *Stadterweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung*. Berlin : Ernst & Korn, 1876. 492 p.

<sup>72</sup> STÜBBEN, Joseph. « Der Städtebau ». Dans *Handbuch der Architektur IV*. Vol. 9. 1<sup>ère</sup> édition, 1890 ; 2<sup>e</sup> édition, Stuttgart, 1907 ; 3<sup>e</sup> édition, Leipzig, 1924.

<sup>73</sup> JOYANT, E. *Traité d'urbanisme*. 2 vol. Paris : Eyrolles, 1923.

<sup>74</sup> ARCHITEKTEN UND INGENIEUR VEREIN FÜR ELSASS-LOTHRINGEN. *Strassburg und seine Bauten*. Strassburg : K. J. Trübner, 1894. 686 p.

### 6.3. Les descriptions des guides de voyage

Aussi est-il intéressant d'analyser le discours des guides de voyage français et allemands au sujet de l'ensemble de l'espace urbain avant et pendant l'annexion allemande, pour analyser la place occupée par la « ville nouvelle » dans la reconnaissance et la valorisation de l'architecture et de l'urbanisme de Strasbourg. Selon Joanne Vadja, le guide « participe à la construction d'une représentation cohérente du territoire comme entité géographique, politique et culturelle »<sup>75</sup>. Les principaux guides à consulter sont Baedeker, Joanne – actuel « Guide Bleu » des éditions Hachette – et Conty dont les premières collections sont éditées à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette analyse s'accompagne de l'étude de récits personnels rédigés par quelques figures locales, tels que Louis Eugène Seinguerlet<sup>76</sup>, et nationales, par exemple Gérard de Nerval<sup>77</sup> et Victor Hugo<sup>78</sup> qui embrassent la période antérieure à l'annexion allemande ou de récits de voyages français et allemands à Strasbourg, en Alsace et sur les bords du Rhin sous l'annexion allemande tels que ceux de Karl Grüber<sup>79</sup>, Jean-Jacques Waltz<sup>80</sup>, Paul Melon<sup>81</sup>, Alexandre Müller<sup>82</sup> ou encore Alexandre Vidal<sup>83</sup>.

### 6.4. La position des techniciens du patrimoine

En dernier lieu, les archives du patrimoine, disponibles au service de la Conservation des monuments historiques de la DRAC Alsace, éclairent la réception du cadre bâti strasbourgeois dans le milieu institutionnel. Les décisions prises dans le cadre d'inscriptions et de classements

---

<sup>75</sup> VADJA, Joanne. « Introduction ». Dans *In Situ, Le patrimoine des guides : lectures de l'espace urbain européen* [En ligne], n° 15, 2011. Accessible sur Internet : <http://insitu.revues.org/769>. [Site consulté le 15 janvier 2012].

<sup>76</sup> Louis-Eugène Seinguerlet (1827-1887), écrivain et journaliste, devenu fin connaisseur de l'Allemagne et des affaires de la Confédération germanique après avoir vécu à Heidelberg pendant vingt ans, correspondant pour l'Allemagne du journal français *Le Temps*. Le biographe alsacien dira alors de lui « M. Seinguerlet est peut-être de tous les journalistes français le seul connaissant parfaitement l'Allemagne ». Son étude sur Strasbourg, de 1876, prouve combien il avait pressenti comme un traumatisme l'arrachement de sa province d'origine à la France.

<sup>77</sup> DE NERVAL, Gérard. *Lorely*. Paris : D. Giraud et J. Dagneau, 1852. 402 p.

<sup>78</sup> HUGO, Victor. *Le Rhin : lettres à un ami*. 3 vol. Paris : Furne, 1846 ; HUGO, Victor. « Lettre écrite de Strasbourg ». Strasbourg : s. n., 1845. p. 1-3 ; HUGO, Victor. « Le Munster de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne*, n° 5, mars 1881. p. 193-196 ; HUGO, Victor. *Choses vues : souvenirs, journaux, cahiers : 1830-1885*. Texte présenté, établi et annoté par Hubert Juin. Paris : Gallimard, 2001. 1416 p.

<sup>79</sup> GRÜBER, Karl. « Lob der Stadt Strassburg ». Dans *Literarische Rundschau der Strassburger Neuen Zeitung*, n° 8, 1909.

<sup>80</sup> WALTZ, Jean-Jacques, Dr. HUNTZRUECK. *Le voyage d'Erika en Alsace française*. Paris, 1921.

<sup>81</sup> MELON, Paul. *Les Allemands en Alsace-Lorraine. Impressions de voyage*. Paris : librairie de la Nouvelle Revue, 1887. 47 p.

<sup>82</sup> MULLER, Alexandre. *Voyage en Alsace et en Lorraine*. Rouen : Mégard et Cie, Librairies-éditeurs, 1863. 196 p.

<sup>83</sup> VIDAL, Alexandre. *Voyage de S. M. l'Empereur d'Allemagne en Alsace-Lorraine en 1893*. Metz-Kurzels-Strasbourg-Urville. Manœuvre impériales des VIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> corps d'armée. Buehl : Konkordia, 1894. 58 p.



des édifices au titre des monuments historiques font écho aux valeurs attribuées au patrimoine qui concernent les domaines de l'art, de l'histoire et de la culture. Les valeurs considérées sur le plan national et régional, visant pour une part à la construction de la mémoire du pays, sont croisées avec celles émanant d'acteurs locaux, tels que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace (SCMHA) et l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg, qui figurent d'ailleurs parmi les initiateurs de l'intérêt pour les édifices de l'annexion allemande dans la capitale régionale.

Ces différentes sources sont sérielles et permettent une analyse diachronique depuis la décennie précédant le Second Empire jusqu'à aujourd'hui.

D'une part, les archives du Conseil municipal autant que les guides et récits de voyage situent la conception et réalisation de la ville dans leur contemporanéité, les premières mettent l'accent sur les moyens techniques et financiers mis en œuvre pour la réalisation de la ville, les autres introduisent des jugements de valeurs principalement historiques et esthétiques reconnus à une époque donnée. D'autre part, les archives du patrimoine contiennent des opinions relatives aux valeurs d'héritage à travers le temps.

En ce qui concerne le dépouillement des archives du patrimoine, une attention particulière sera portée sur les édifices et ensembles bâtis faisant l'objet de demandes d'inscription ou de protection au titre des monuments historiques, tant les dossiers aboutis que non aboutis, ainsi que sur les travaux de restauration, réhabilitation, restructuration, destruction et les usages de l'architecture. Ces mesures officielles et interventions concrètes sur la dimension matérielle de l'espace urbain sont, dans une certaine mesure qui reste à déterminer, le résultat et le reflet de discours portés sur les différents éléments constitutifs de la ville et des images qu'ont leur associées, principalement aux niveaux local et régional. Les récits, qui relèvent du domaine des idées, peuvent ainsi avoir une incidence directe sur la réalité visible de l'architecture sur un temps court, dans le sens de la préservation, de l'altération ou de la destruction et, de la même manière, peuvent ainsi faire apparaître ce qui dans l'héritage fait patrimoine sur un temps long.

L'exercice consiste à développer une analyse approfondie de chaque type de sources. Le matériau rassemblé est étudié dans le contexte des grandes tendances de l'histoire de l'art, de l'architecture et du patrimoine en Europe pendant la même période.

## 7. Les limites

Afin d'assurer la valeur scientifique ainsi que la pertinence du contenu de la thèse, il importe de considérer des réflexes à adopter ainsi que des écueils à éviter.

Les événements historiques jouent un rôle déterminant dans la construction des jugements de valeurs portant sur l'espace bâti, et conditionnent également leur impact sur son développement. Ainsi, dans le cadre des travaux de recherches, les origines et la culture des récepteurs ainsi que le contexte géopolitique et culturel dans lequel ils évoluent ont été pris en compte.

Par ailleurs, la problématique du sujet implique une autre difficulté. La limite entre la teneur de l'héritage et les discours se référant à celui-ci sont difficiles à cerner. Les recherches nécessitent, autant que possible, d'assurer une distanciation objectivée quant à l'intérêt architectural et urbanistique des réalisations strasbourgeoises.

En outre, force est de constater que le contrat CIFRE implique une double mission qui consiste, d'une part, à élaborer un discours spécifique dans le cadre de la candidature à l'extension de la Grande-Île à la *Neustadt* au patrimoine mondial de l'Unesco. Cet exercice relève de la documentation et de la valorisation d'un objet déjà considéré comme patrimoine, il participe donc du processus de patrimonialisation en soi et porte, dans une certaine mesure, une valeur subjective. D'autre part, dans le cadre de l'élaboration de la thèse, il est proposé de dresser « l'histoire de l'histoire » du patrimoine, qui constitue le récit critique et objectif de ce qu'il a été jugé bon de perpétuer pour les générations futures. Cette double charge implique de développer une distance critique efficace et fine, permettant d'assurer la distinction entre l'analyse historique du processus de patrimonialisation et la participation active à cette même démarche auprès de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg.



## **PARTIE I. Les pratiques françaises en matière de politique patrimoniale : régionalisme et centralisme (1840-1870)**

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Strasbourg pâtit auprès de certains observateurs d'une image de ville insalubre, comparable à celle d'autres cités de la province française à la même époque. La Municipalité pallie partiellement les mauvaises conditions d'hygiène, notamment par des travaux de modernisation et d'embellissement de l'espace urbain. Les percées urbaines mises en œuvre dans d'autres villes françaises, telles que Paris, Lille, Lyon et Nantes<sup>84</sup>, inspirent un projet conçu à Strasbourg en 1852. La percée et le nouveau quartier prévus ne sont guère réalisés en raison de la réticence du Conseil municipal, qui argue des mauvaises conditions financières de la Ville. D'autres propositions, telles que celle de réunir le parc de Contades avec celui de l'Orangerie, amorcée dans les années 1830, et reprise vers 1860, n'aboutissent pas non plus pour les mêmes raisons.

Le temps de l'embellissement des villes françaises s'accompagne de l'établissement des premiers inventaires des monuments historiques par les préfets des régions dès les années 1830. La doctrine suivie au niveau national en matière de protection du patrimoine, valorisant en particulier les édifices religieux, est opératoire à Strasbourg. En revanche, certaines lourdeurs administratives en Alsace, notamment la procédure de consultation suivie par le préfet, font prendre du retard à la publication de la première liste des monuments historiques dans la région et sa capitale, où elle n'est éditée qu'en 1863.

Le patrimoine strasbourgeois se distingue des autres monuments français à partir du XIX<sup>e</sup> siècle en ce qu'il fait l'objet de discussions importantes au sujet de ses racines culturelles, partagées entre l'Allemagne et la France. Quelles sont les particularités des monuments historiques alsaciens et strasbourgeois dans le contexte de l'émergence et de l'affirmation des États-nations au XIX<sup>e</sup> siècle ? Quelle est la place occupée par ses particularités en la matière et par qui sont-elles défendues ? Et quels sont les acteurs opérationnels dans le processus de patrimonialisation de l'héritage bâti de la ville jusqu'à la fin du Second Empire ?

---

<sup>84</sup> DARIN, Michaël. « Les grandes percées urbaines du XIX<sup>e</sup> siècle : quatre villes de province ». Dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 43<sup>e</sup> année, n° 2, 1988. p. 477-505.

## **Chapitre 1. Les transformations de l'espace urbain à Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle**

### **I. Les projets d'aménagement et de modernisation face au paternalisme financier municipal**

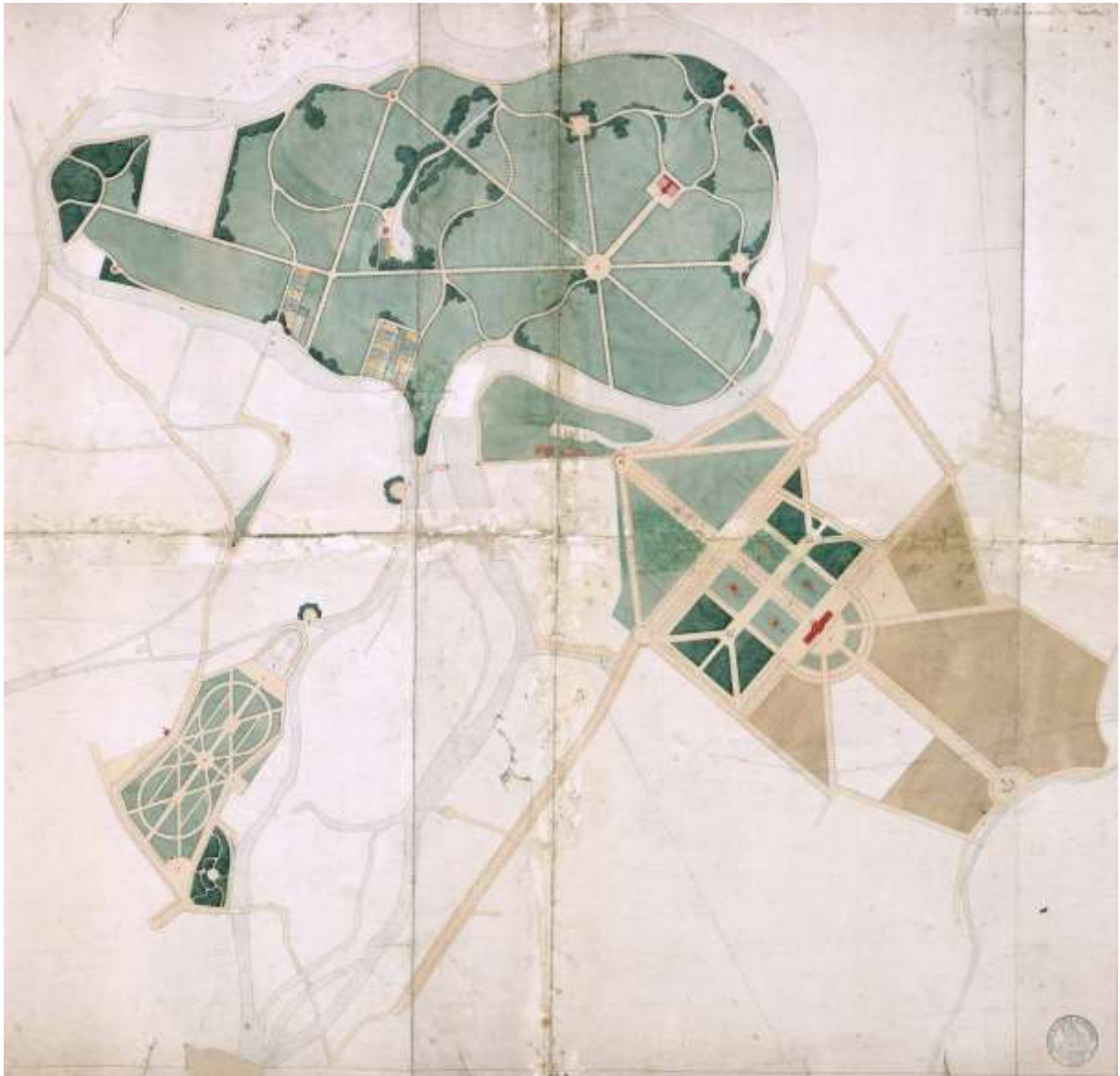
Un projet d'aménagement de promenades est lancé en-dehors des limites de la ville sous les mandats des maires Jean-Frédéric de Türckheim (1830-1835) et Georges-Frédéric Schützenberg (1837-1848). Un concours est organisé en 1835 afin de réunir le jardin de l'Orangerie et le parc de Contades.<sup>85</sup> Le projet « À la mémoire de Le Nôtre », présenté par les architectes français Gustave Klotz et Eugène Petiti, remporte le premier prix en 1836 mais n'est pas mis en œuvre dans son intégralité en raison des difficultés financières de la Ville.<sup>86</sup> Il est néanmoins relancé dans le courant des années 1860. Le décret de 1866, accompagné du plan présentant le tracé de la jonction entre les deux parcs, n'est pas mis en application de par, à nouveau, le coût que la Ville ne souhaite pas supporter ainsi que la très faible augmentation de la population locale qui ne permet pas de justifier un tel projet.<sup>87</sup>

---

<sup>85</sup> AVCUS (1 MW 169).

<sup>86</sup> STRUB, Christelle. *Assainir et embellir Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle*. Strasbourg : Société académique du Bas-Rhin, 1998. p. 31.

<sup>87</sup> De 75 565 habitants en 1851, on passe à 78 130 en 1871. Voir : GAUTHIEZ, Bernard. « L'extension de Strasbourg dans la perspective des extensions urbaines en Europe après 1860 ». Dans Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 259.



Ill. 3 : Plan des promenades de l'Orangerie et de Contades ainsi que de l'île de Wacken appartenant à la Ville de Strasbourg. Dressé par suite de la délibération du Conseil municipal le 31 août 1835. AVCUS (313 MW 35).

Alors que Strasbourg est considérée comme se trouvant « dans les conditions de beaucoup de forteresses »<sup>88</sup>, un autre projet important concernant cette fois-ci la ville *intra-muros* est porté à l'initiative du maire Charles-Louis Couleaux en 1853 pour l'établissement d'un nouvel abattoir dans le quartier du Marais Vert. Ce secteur ferait d'ailleurs l'objet d'une restructuration globale. Il est envisagé de réaliser également une percée reliant le Marais Vert à la ville ancienne et d'y construire une cité ouvrière. Ces projets, inspirés comme dans d'autres villes de la province française par les travaux entrepris sous l'égide du préfet George-Eugène Haussmann à Paris, sont conçus dans un souci de modernisation de la ville.

---

<sup>88</sup> AVCUS (1 MW 186).

La délibération du Conseil municipal du 11 février 1853 fait mention du projet d'abattoir associé au percement d'une rue à l'ouest de Strasbourg en continuation de la rue des Grandes-Arcades. La nouvelle rue devrait aboutir provisoirement au quai pour, plus tard, franchir le canal et conduire à un nouveau quartier établi entre la gare, également en projet, et le faubourg de Pierre.<sup>89</sup> L'abattoir qui serait remplacé est alors décrit comme un « ancien établissement très vicieux par sa position trop centrale et par son insuffisance à satisfaire un service aussi important »<sup>90</sup>. Selon les autorités municipales, le terrain du Marais Vert offre l'avantage d'être « situé au nord de la ville et assez éloigné des quartiers populeux, les eaux de la Voges pourront s'écouler par un égout à diriger dans le cours d'eau provenant du moulin des huit tournants et pourtournant l'extérieur des remparts »<sup>91</sup>. La reconstruction du quartier est par ailleurs présentée comme permettant de pallier le besoin de logement :

« [...] cette rue procurera un accès convenable à l'abattoir et un dégagement de plus à la station du chemin de fer, en même temps qu'elle offrira l'occasion de construire de nouvelles habitations en remplacement de nombreuses démolitions opérées dans le cours des dernières années. »<sup>92</sup>

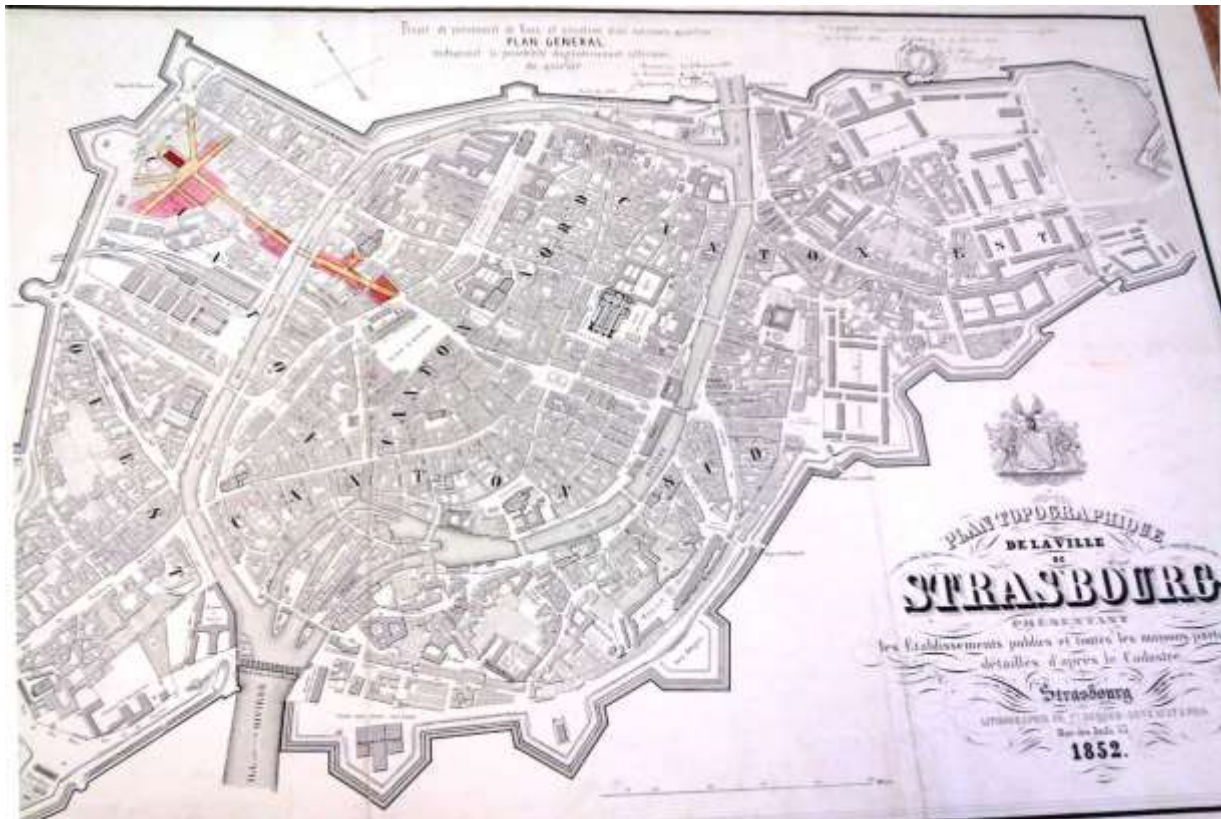
---

<sup>89</sup> Le projet est envisagé par la Ville dès les années 1840.

<sup>90</sup> AVCUS (1 MW 186).

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Ibid.*



Ill. 4 : Projet de percement de rues et création d'un nouveau quartier, 1852. AVCUS (8 PL).

Quatre associations ouvrières sont fondées à Strasbourg en 1851.<sup>93</sup> En 1853, la cité ouvrière est envisagée sous forme de vastes jardins situés entre la gare et le faubourg de Pierre. À cette époque, il est considéré que le morcellement des propriétés et l'exigüité des terrains sont les causes du mauvais état des logements à Strasbourg :

« Cette situation est peut-être l'une des causes principales de l'état d'infériorité, qu'au point de vue des constructions neuves et des embellissements, Strasbourg montre à côté de villes bien moins importantes. L'état de malaise dont se plaint notre population ouvrière s'y rattache sans aucun doute, et, dans l'intérêt de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, il y a un double besoin à satisfaire. Il faut provoquer les travaux de l'industrie privée ; créer pour les familles peu aisées, des logements salubres et à des prix en rapport avec leurs modestes ressources. »<sup>94</sup>

Un projet d'emprunt de la Ville pour la restructuration du quartier est envisagé, fondé sur une forte ambition : « On l'a dit souvent ; le nouveau quartier est destiné à un brillant avenir, il

<sup>93</sup> L'association des ouvriers ébénistes, des ouvriers bottiers et cordonniers, des ouvriers tailleurs et des ouvriers tourneurs de chaises (STAEHLING, C. *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace*. Vol. 1. Nice : Gauthier V. E., 1884. p. 382).

<sup>94</sup> AVCUS (1 MW 186).



centralisera le mouvement commercial ; c'est sur ce point que convergeront nos voies de communication »<sup>95</sup>. Les autorités municipales espèrent pouvoir compter sur le concours financier de l'État « qui favorise les constructions de cités ouvrières, et qui, tout au moins, supportera les frais de construction du pont »<sup>96</sup>. En réalité, l'opposition du Conseil municipal, arguant du mauvais état des finances de la Ville<sup>97</sup>, associée au départ du préfet Auguste-César West constituant un soutien fort, conduit à l'avortement du projet dans son ensemble.<sup>98</sup> Au terme de longues années de tergiversation, seul l'abattoir communal est réalisé en 1859. Cette lenteur trouve en partie ses origines dans un certain paternalisme financier municipal déjà manifesté au XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>99</sup>

Par ailleurs, il est prévu, durant l'été 1854, de restaurer le théâtre en lui conférant une dimension prestigieuse « [...] la ville devra donner à la salle un aspect digne du théâtre d'une grande cité [...] et une décoration analogue à celle du Grand opéra de Paris, blanc et or, fond et draperies rouges »<sup>100</sup>.

## II. Les réalisations

Plusieurs projets urbains importants aboutissent néanmoins dans le courant de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et lors de la période du Second Empire. À la fin des années 1830, les autorités municipales se félicitent de certaines améliorations effectuées en matière d'aménagement de l'espace public à Strasbourg. La délibération du Conseil municipal datant du 14 mai 1839, portant plus en particulier sur l'organisation d'un concours par la Ville pour la reconstruction du pont du Corbeau, indique :

« Messieurs, depuis quelques années, Strasbourg s'embellit de tous côtés ; de nouveaux quartiers naissent, des quais, des égouts, des trottoirs sont établis, des rues sont

---

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> « En 1854, on voulut percer une rue partant de la place Kléber et prolongeant la rue des Arcades en direction du nord, afin d'aménager un quartier ouvrier à proximité de la caserne Finkmatt, en ouvrant une zone de jardins à l'intérieur du mur d'enceinte [...] Ce projet non plus ne fut pas mis à exécution ». (NOHLEN, Klaus. *Construire une capitale, Strasbourg impérial de 1870 à 1918*. Traduit de l'allemand par le Centre de recherche Littératures et Arts dans l'Espace Rhénan Européen. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 1997. p. 37. – édition originale allemande : 1982).

<sup>98</sup> LAMARCHE, Gregory. « La grande percée et sa société ouvrière : un projet social méconnu à Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle (1853-1856) ». Dans *Ville, histoire et cultures*, n° 1. Université de Strasbourg, Centre de recherches historiques sur la ville, 1994. p. 78.

<sup>99</sup> Mandaté par Louis XV, Jacques-François Blondel, membre de l'Académie royale d'architecture, propose en 1765 un plan d'embellissement, pour améliorer la circulation entre les casernes militaires et créer de nouvelles perspectives et places. Le projet n'est que très partiellement mis en œuvre en raison d'une conjoncture économique défavorable et de la réticence des Strasbourgeois.

<sup>100</sup> *Ibid.*

abattues, les places publiques reçoivent des statues, un seul point paraissait oublié, je veux parler du pont du Corbeau et de ses abords, passage le plus fréquenté de la ville puisqu'il offre une circulation journalière de 26 000 piétons et de 1 000 voitures. »<sup>101</sup>

L'ouverture du canal du Rhône au Rhin, en 1833, contribue à moderniser le port et à créer un nouvel espace économique au nord de la ville. Elle s'accompagne de la démolition de la fausse-braie du canal du Faux-Rempart, entre 1831 et 1838, pour permettre la navigation.

L'amélioration du cadre bâti et de l'hygiène de la ville se voit confortée par la construction de bains et lavoirs : « La loi du 10 février 1851 encourage la création, pour les communes, d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics, gratuits ou à prix réduit. À cet effet, une subvention, égale au tiers des frais, est fournie sur le budget de l'État [...] Il importe de profiter des avantages qui nous sont offerts et de doter notre ville d'un établissement fort désirable pour l'hygiène des classes laborieuses »<sup>102</sup>, la destruction des petites boucheries (1837-40) puis l'édification d'une halle monumentale construite « dans le style des halles centrales de Paris »<sup>103</sup>. Les initiateurs du projet de halle s'évertuent à ce qu'il soit réalisé « sans démolir une seule maison »<sup>104</sup>. Le but étant de « rendre un incontestable service à la santé publique, transformer tout un quartier, réunir les faubourgs à la ville, rivaliser avec les grandes villes de France »<sup>105</sup> et d'accueillir un local pour des expositions d'art ou d'industrie, des concerts, des bals ou autres réunions publiques. La gare, ses constructions voisines et la manufacture des tabacs, réalisées entre 1852 et 1854, constituent des pôles importants de l'activité économique.

---

<sup>101</sup> AVCUS (1 MW 172).

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*



Ill. 5 : Ancienne gare de Strasbourg, Gottfried Silbermann, 1863. BNU (NIM19638).

En complément de ces importantes réalisations, l'usine à gaz est établie à proximité de l'actuelle place des Halles en 1840, faisant suite au contrat signé en 1838 avec l'Union pour l'éclairage au gaz et permettant d'améliorer les conditions des déplacements nocturnes. Aussi, le fossé des Tanneurs qui relie les eaux de la Maison des tanneurs à l'actuelle place Broglie est comblé à partir de 1840.



Ill. 6 : L'usine à gaz, aux abords de la voie ferrée, sur l'actuel site du bâtiment de Gaz de Strasbourg. Plan-relief, 1830-36. Musée des Plans-Reliefs, Paris. René-Gabriel Ojéda © RMN-Grand Palais.

La décision d'effectuer d'importants travaux de voirie est entérinée dans les années 1850 : « Depuis 1840 surtout, les administrations municipales sont entrées dans une large voie d'améliorations pour tous les détails de la voirie municipale »<sup>106</sup>. Entre 1847 et 1862, plusieurs travaux d'aménagement sont conduits dans la ville *intra-muros*, tels que la reconstruction des quais de l'Abattoir (1859), Finkwiller (1860) et Saint-Nicolas (1862)<sup>107</sup>, le repavage de certaines rues, notamment la rue des Juifs et la rue du Dôme, la construction de trottoirs et des travaux d'alignement des rues.<sup>108</sup> Aussi est-il jugé nécessaire de percer de nouvelles rues, notamment la rue de la gare (1854), et d'élargir dix rues étroites « au point de vue de l'intérêt de la circulation, de l'embellissement de la ville et surtout de son assainissement »<sup>109</sup>, comme la rue des Mineurs.

Ces réalisations attestent d'une réflexion importante portée au niveau municipal dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour l'amélioration de l'hygiène et de la circulation de la ville et favorisent l'établissement d'un contexte propice à l'extension urbaine qui sera réalisée au nord des limites de la ville quelques décennies plus tard.

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> LAMARCHE, Grégory. « D'un Empire à l'autre ». Dans GYSS, Jean-Louis (dir.) *Strasbourg, urbanisme et architecture des origines à nos jours*. Strasbourg : Oberlin/Gérard Klopp/Difal, 1996. p. 79.

<sup>108</sup> AVCUS (1 MW 187).

<sup>109</sup> *Ibid.*



Ill. 7 : Le fossé des Tanneurs, comblé à partir de 1840. AVCUS (112 Z 5).

## **Chapitre 2. L'image de Strasbourg durant le Second Empire au travers des guides et récits de voyage et des textes littéraires**

### **I. L'image de la ville florissante de l'époque médiévale**

Le médecin et naturaliste français, Jean-Frédéric Hermann, indique en 1817 que la ville de Strasbourg est vantée par des voyageurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Pendant la période de la Renaissance, un ministre plénipotentiaire français, originaire d'Italie, caractérise la ville comme



étant « très belle »<sup>110</sup> et un mathématicien hollandais, Pierre Bertius, indique : « C'est avec peine que nous détachons nos pensées de cette ville la plus belle de toutes »<sup>111</sup>.

L'image de la ville florissante, incarnée par l'important héritage du Moyen Âge et de la période Renaissance, est prégnante à Strasbourg tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette image perdurera d'ailleurs jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, et sera particulièrement mise en valeur pendant la période allemande. En témoigne le guide Baedeker consacré à l'Allemagne publié en 1884 qui indique : « Cette ville devint au Moyen Âge une des plus florissantes de l'empire germanique »<sup>112</sup>.

## **II. La reconnaissance mesurée de l'embellissement et de la modernisation de l'espace urbain**

Ces considérations s'opposent à certains discours parfois formulés par les mêmes observateurs, notamment Jean-Frédéric Hermann, dans son ouvrage *Notices historiques, statistiques et littéraires, sur la ville de Strasbourg* en 1817. L'auteur critique le peu d'efforts réalisés en terme d'embellissement urbain à Strasbourg depuis le rattachement à la France en 1681 jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle :

« Lors de sa réunion à la France, Strasbourg n'étoit pas une belle ville ; elle ne l'est pas encore aujourd'hui. Elle a le défaut de toutes les villes très anciennes dont de grands incendies n'ont pas nécessité la reconstruction, où à l'embellissement desquels les gouvernements eux-mêmes n'ont pas employé des sommes considérables. »<sup>113</sup>

Le même auteur indique : « le cours des eaux, tant dans la banlieue que dans la ville, est très compliqué et assez difficile à suivre »<sup>114</sup>. L'espace urbain y est décrit comme étant désordonné et peu accueillant, et les rues sinueuses, étroites et sombres.

Considéré comme l'un des pionniers des voyages littéraires dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, Stendhal met également l'accent sur les mauvaises conditions hygiéniques de la ville et de l'III

---

<sup>110</sup> « *molto bella* ». Cité dans : HERMANN, Jean-Frédéric. *Notices historiques, statistiques et littéraires, sur la ville de Strasbourg*. Vol. 1. Strasbourg : Levraut F. G., 1817. p. 287.

<sup>111</sup> « *oegre avellimur a consideratione urbis omnium pulcherim* ». Cité dans : HERMANN, Jean-Frédéric. *Notices historiques, statistiques et littéraires, sur la ville de Strasbourg*. Vol. 1. Strasbourg : Levraut F. G., 1817. p. 287.

<sup>112</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. Leipzig : K. Baedeker, 1884. p. 123.

<sup>113</sup> HERMANN, Jean-Frédéric. *Notices historiques, statistiques et littéraires, sur la ville de Strasbourg*. Vol. 1. Strasbourg : Levraut F. G., 1817. p. 17.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 238.

qu'il compare à une « petite vilaine rivière aux eaux sales »<sup>115</sup>. Il manifeste son rejet de la physionomie générale de la ville : « Pas un grand arbre dans Strasbourg, rues larges, grosses maisons en bois ; sur leurs toits rapides, trois rangées de lucarnes »<sup>116</sup>. Ces propos méritent d'être mesurés par le mal être qui habite à cette époque l'auteur de l'œuvre *Le Rouge et le Noir*<sup>117</sup>.

En 1852, les écrits du poète français, Gérard de Nerval, n'expriment pas d'avis plus agréable au sujet de l'aspect général de Strasbourg, décrite comme une ville « embarrassée partout de ponts, moulins, charpentes soutenant les maisons » et « un fouillis de toits, une suite de rues tortueuses et les plus infâmes complications de ruelles, passages, impasses serpentent, croupissent, fourmillent »<sup>118</sup>.

En revanche, le journaliste et voyageur français, Adolphe Joanne, met en évidence en 1853 l'époque de transition caractérisant la ville de Strasbourg, qui bascule vers la modernisation : « On peut dire de cette ville qu'elle est à son époque de transition ; ce n'est pas encore une ville moderne ; ce n'est déjà plus tout à fait une ville de moyen âge mais sa transformation s'opère lentement et ne sera pas de longtemps complète »<sup>119</sup>.

Il est également reconnu dans les guides de voyage qu'un certain nombre d'améliorations en matière de salubrité sur le plan de l'aménagement urbain ont déjà été réalisées à Strasbourg avant l'annexion de 1871 :

« Strasbourg en se métamorphosant, gagnera beaucoup sous le rapport hygiénique. On peut en juger déjà par les rues, largement aérées, bien éclairées, bordées de maisons commodes qui ont remplacées de véritables ruelles aussi malsaines que sombres. L'administration municipale a droit surtout à la reconnaissance des piétons pour avoir introduit le trottoir en bitume dans une ville pavée jadis avec de vraies têtes de clous, aujourd'hui avec des cailloux du Rhin étêtés. »<sup>120</sup>

De la même manière, l'archiviste strasbourgeois, Louis Spach, présente la situation prospère dans laquelle se trouve l'Alsace en 1852, du point de vue des infrastructures de transport, de

---

<sup>115</sup> STENDHAL. *Mémoires d'un touriste*, III. Notes complémentaires, 1838.

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> STENDHAL. *Le Rouge et le Noir*. Paris : Michel Lévy frères, 1854. 504 p.

<sup>118</sup> DE NERVAL, Gérard. *Lorely*. Paris : D. Giraud et J. Dagneau, 1852. p. 756-757.

<sup>119</sup> JOANNE, Adolphe. *Trains de plaisir aux bords du Rhin : itinéraire descriptif et historique*. Paris : Hachette et Cie, 1863. p. 42.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 42.

l'éducation, du patrimoine religieux, de la science, et même des fortifications militaires qui feront pourtant défaut lors du siège prussien en 1870 :

« L'Alsace en 1852, sillonnée de chemins de fer, de canaux et de routes, couverte d'établissements industriels, dotée d'établissements d'instruction publique pour tous les degrés de l'échelle sociale ; ornées d'églises pour tous les cultes ; défendue par des remparts et une formidable artillerie ; produit de la science moderne ; visitée et appréciée par des voyageurs venus des quatre points cardinaux ; adorée plus que jamais par ses propres enfants ; cette Alsace – qui oserait le nier – est aussi différente de l'Alsace, je ne dirai pas antique, mais de celle du dix-septième et du dix-huitième siècle, que la Russie d'aujourd'hui l'est de la Russie d'avant Pierre le Grand. »<sup>121</sup>

### III. Strasbourg partagée entre ses caractères germaniques et français

Strasbourg est rattachée à la France depuis 1681, mais l'image qui lui est attribuée dans les textes littéraires à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de la période du Second Empire en France, et de l'autre côté de la frontière du Rhin, est celle d'une ville dont les racines culturelles sont profondément imprégnées d'influences germaniques. Dans sa « lettre écrite de Strasbourg »<sup>122</sup>, rédigée en 1845, l'écrivain français, Victor Hugo, mentionne des « gamins allemands blonds et ventrus »<sup>123</sup>. En 1852, Gérard de Nerval, faisant état des visites qu'il a effectuées dans de nombreuses villes allemandes, notamment à Kehl, Mannheim et Francfort, souligne de manière étonnante le caractère français de la ville de Kehl, auquel il oppose la culture allemande de Strasbourg sur le plan linguistique :

« Kehl est une petite ville toute française, comme toutes les villes étrangères qui avoisinent nos frontières. Si nous voulons observer une ville allemande, retournons à Strasbourg où l'on parle moins français qu'à Francfort ou à Vienne et le plus mauvais français quand on le parle. »<sup>124</sup>

En 1858, le romancier français, Théophile Gautier, formule des propos plus mesurés en précisant que Strasbourg, « malgré son âme toute française », possède « une physionomie très

---

<sup>121</sup> SPACH, Louis. *Histoire de la Basse Alsace et de la ville de Strasbourg*. Strasbourg : Berger-Levrault, 1858. p. 367-368.

<sup>122</sup> Ce document constitue la vingt-neuvième lettre de la nouvelle édition de son ouvrage sur le Rhin. HUGO, Victor. *Le Rhin : lettres à un ami*. 3 vol. Paris : Furne, 1846.

<sup>123</sup> HUGO, Victor. « Lettre écrite de Strasbourg ». Strasbourg : s. n., 1845. p. 1 ; HUGO, Victor. *Le Rhin : lettres à un ami*. 3 vol. Paris : Furne, 1846.

<sup>124</sup> DE NERVAL, Gérard. *Lorely*. Paris : D. Giraud et J. Dagneau, 1852. p. 744-749.



allemande »<sup>125</sup>. L'auteur ajoute que « Strasbourg boit de la bière comme une ville d'université d'au-delà du Rhin, et, sur les enseignes de ces brasseries, le datif germanique se substitue souvent au génitif français »<sup>126</sup>.

Quelques esprits, issus du monde scientifique, s'élèvent à cette époque pour faire l'éloge du syncrétisme culturel entre les influences germaniques et françaises à Strasbourg, notamment le publiciste et homme politique français, Charles Boersch, qui prononce ce qui, si l'on prend en compte le conflit franco-prussien en 1870, pourrait être considéré comme de généreuses illusions. Ainsi, Charles Boersch, célébrant « deux grandes nations qui se tendent la main d'une rive du Rhin à l'autre »<sup>127</sup>, déclare lors de la dixième session du congrès scientifique de France organisé à Strasbourg entre 1<sup>er</sup> et le 10 octobre 1842 :

« Oui, vous tous, [...], nos hôtes d'Allemagne, vous qui êtes les représentants de tant de corps savants et de cités, quand vous aurez quitté Strasbourg, si heureuse de vous avoir accueillis dans son sein, vous direz à vos compatriotes [...] ce qu'il y a encore de bonne et vieille affection dans notre Alsace pour l'Allemagne. Mais, si nous tournons nos regards vers elle, ce ne sont pas les regards de regret de l'enfant arraché à la maison paternelle, c'est plutôt, permettez-moi la comparaison, le regard d'affection dont la jeune épouse salue encore le toit de sa mère, heureuse du toit nouveau qui l'abrite et du nom de son époux qu'elle porte avec orgueil. »<sup>128</sup>

Ces considérations, formulées dans le contexte d'un évènement visant à rassembler des personnalités de plusieurs nationalités, expriment une opinion partagée par une part des citoyens strasbourgeois, dont la tendance pro-française n'exclut pas la reconnaissance du caractère germanique de Strasbourg et de l'Alsace, du moins jusqu'en 1870. L'attachement complet à la France ne semble d'ailleurs pas assumé par toute la population jusqu'au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle. Louis Spach ne reconnaît l'assimilation complète que lorsque le chemin de fer, terminé en 1852, « met Strasbourg à une demi-journée de distance de la capitale »<sup>129</sup>, lorsqu'il devient « le symbole d'une fusion complète de cette province rhénane, autrefois allemande, avec le centre français »<sup>130</sup>. Pourtant Charles Boersch, élu représentant du Bas-Rhin le 8 février 1871,

---

<sup>125</sup> GAUTIER, Théophile. *Loin de Paris (1811-1872)*. Paris : Michel Lévy frères, 1865. p. 297-298.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 298.

<sup>127</sup> STAEHLING, C. *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace*. Vol. 1. Nice : Gauthier V. E., 1884. p. 213.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>129</sup> SPACH, Louis. *Histoire de la Basse Alsace et de la ville de Strasbourg*. Strasbourg : Berger-Levrault, 1858. p. 366.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 366.

démissionnera le 1<sup>er</sup> mars en signe de protestation contre l'annexion de l'Alsace-Moselle et continuera ses activités au sein de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

### **Chapitre 3. Les premiers inventaires des monuments historiques à Strasbourg (1842-1863)**

#### **I. La réponse locale à une commande centralisée**

Le dispositif opérant pour le classement d'édifices au titre des monuments historiques en France trouve son origine dans la demande formulée en 1810 par le ministre de l'Intérieur, le comte Camille de Montalivet, au personnel administratif des différents départements. Le ministre demande qu'on l'informe de l'état et de l'importance historiques des édifices religieux et profanes locaux. Malgré d'autres décrets établis en 1818 et en 1821, la période entre 1815 et 1830 est très préjudiciable pour l'héritage bâti en France car aucun système de protection n'est mis en œuvre.

Le régime de protection se met progressivement en place avec la création du poste d'inspecteur général des Monuments historiques en 1830, une fonction d'abord exercée par Ludovic Vitet<sup>131</sup>, puis par Prosper Mérimée à partir de 1834. Des commissions départementales composées d'antiquaires et d'architectes sont constituées en 1832, mais véritablement effectives à partir de 1837, avec l'établissement de la commission nationale. Dans un rapport datant de 1831, Ludovic Vitet définit le champ d'action de l'inspecteur chargé de l'inventaire :

« Constaté l'existence et faire la description critique de tous les édifices du royaume qui, soit par leur date, soit par le caractère de leur architecture, soit par les événements dont ils furent témoins, méritent l'attention de l'archéologue, de l'artiste ou de l'historien, tel est le premier but des fonctions qui me sont confiées ; en second lieu, je dois veiller à la conservation de ces édifices en indiquant au gouvernement et aux autorités locales les moyens, soit de prévenir, soit d'arrêter leur dégradation. »<sup>132</sup>

---

<sup>131</sup> Ludovic Vitet, reconnu comme un savant réputé, fut chargé le 25 novembre 1830 de visiter les départements de l'Oise, de la Marne, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais.

<sup>132</sup> *Rapport à M. le ministre de l'Intérieur sur les monuments, les bibliothèques, les archives et les musées des départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord et du Pas-de-Calais*. 2 Vol. Paris : Imprimerie royale, 1831, p. 2-3. Repris dans le vol. 2 des *Études sur les Beaux-Arts, essais d'archéologie et fragments littéraires*. Paris : Charpentier, 1847.

Le ministre de l'Intérieur, François Guizot, publie le décret portant sur les monuments historiques qui est à l'origine de l'institutionnalisation de la préservation du patrimoine en France en 1830. Il indique, lors du second comité chargé de diriger les recherches et la publication de documents inédits sur l'histoire de France tenu le 10 janvier 1835 : « Il faut aussi s'occuper des arts ; l'histoire des arts n'est pas dans les livres ; elle est écrite dans les monuments eux-mêmes ; tous les monuments qui ont existé ou existent encore sur le sol de la France seront l'objet d'une étude particulière »<sup>133</sup>.

L'organisation administrative du service de l'Inventaire des monuments historiques, rattaché au ministère de l'Intérieur français en Alsace, s'établit non sans lourdeurs dans le cadre d'une politique centralisée. Les listes de classement sont réalisées par des commissions départementales, elles-mêmes constituées d'architectes et d'antiquaires, qui se réunissent et délibèrent à ce sujet. Leur élaboration s'appuie donc sur les savoirs et connaissances d'experts et spécialistes locaux. Les premières listes sont fournies par le préfet du Bas-Rhin à la commission nationale des Monuments historiques en 1838, 1840, 1841, 1841 et 1842. Mais la première série de classement n'est entérinée que vingt ans plus tard, par le biais de la publication du préfet Jean-Baptiste Migneret en 1863. Ces balbutiements sont attribués à la lourdeur bureaucratique du système reposant sur la consultation individuelle par le préfet des membres de la commission départementale, sommés de fournir chacun un rapport individuel.<sup>134</sup> Un courrier de la direction des Beaux-Arts du ministère de l'Intérieur datant du 19 février 1841 nous donne quelques indications supplémentaires justifiant ce retard. S'adressant au préfet du département du Bas-Rhin, le ministre et secrétaire d'État de l'Intérieur, Tanneguy Duchâtel, fait référence à la procédure à suivre en cas de demande de subventions pour des travaux :

« [...] les affaires relatives à la conservation des Monuments historiques subissent nécessairement des retards, lorsqu'elles ne sont point transmises avec toutes les pièces nécessaires pour les instruire convenablement, je dois vous rappeler de quelle manière vous devez procéder lorsque vous auriez à m'entretenir de la restauration ou de la réparation d'édifices anciens et remarquables par leur architecture. »<sup>135</sup>

Par ailleurs, le discours idéologique national joue un rôle prépondérant dans la construction de l'objet et du concept de monument historique en France dès le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>133</sup> PARISSET, Ernest. *Droit romain : Dispositions de dernière volonté à Rome et dans le droit ancien. Droit français : les Monuments historiques*. Thèse pour le doctorat soutenue devant la faculté de droit de Lyon. Paris : A. Rousseau, 1891. p. 27.

<sup>134</sup> IGERSEIM, François. « La conservation des monuments historiques en Alsace (1830-1940) ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 55-73.

<sup>135</sup> ADBR (259 D 266).

Les cinq premiers édifices inscrits sur l'inventaire des monuments historiques à Strasbourg sont l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune (1848), la cathédrale Notre-Dame, la Maison de l'Œuvre Notre-Dame et les églises Saint-Étienne et Saint-Thomas (1862). Ces réalisations témoignent de la vision des monuments historiques en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, et en particulier en France, où un vif intérêt est porté aux édifices religieux dans les premiers inventaires. En interrogeant la base de données Mérimée du ministère de la Culture et de la Communication, nous constatons que 930 édifices sur 1 255 bâtiments inscrits sur l'inventaire en France jusqu'à la fin des années 1860 sont religieux.<sup>136</sup> Le choix de la protection de la cathédrale illustre les valeurs artistiques et historiques reconnues pour cet édifice emblématique. Aussi la cathédrale n'est-elle pas seulement préservée pour ses valeurs historiques françaises, mais également pour les influences germaniques qui l'ont forgée. En témoigne la ferveur de Louis Spach, qui rappelle pendant la période du Second Empire :

« Décrire Notre-Dame de Strasbourg, depuis la crypte souterraine jusqu'à la flèche aérienne, depuis le fond du chœur restauré jusqu'aux trois portails de la façade occidentale ; raconter tous les faits, dire tous les noms glorieux qui se rattachent à ce monument, c'est refaire l'histoire de l'art au moyen âge et dans les siècles récents ; c'est écrire presque l'histoire de l'Alsace et, par échappée, l'histoire de France et d'Allemagne ». <sup>137</sup>

Une valeur de savoir est également accordée par l'auteur à la cathédrale :

« La cathédrale de Strasbourg, dans son immensité, produit un effet analogue aux grandes œuvres de la nature. Les poètes, les artistes, les hommes de science visiteront toujours l'Océan et les Alpes, sans épuiser ni la variété de leurs aspects, ni les trésors qu'ils recèlent... Il est permis sans hyperbole, qu'aussi longtemps que Notre-Dame de Strasbourg sera debout, elle offrira aux penseurs, aux peintres, aux statuaires, aux architectes, des sujets d'étude et de méditation ». <sup>138</sup>

Dès l'origine, la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, créée en 1855 sous l'impulsion du préfet, Jean-Baptiste Migneret, participe activement à l'élaboration des inventaires. De l'autre côté de la frontière, si, depuis les années 1840, quelques états allemands

---

<sup>136</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Base de données Mérimée. [En ligne]. Accessible sur Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>. [Site consulté le 12 août 2014].

<sup>137</sup> SPACH, Louis. *Histoire de la Basse Alsace et de la ville de Strasbourg*. Strasbourg : Berger-Levrault, 1858. p. 382.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 382-83.

ont instauré des conservateurs – la Prusse la première –, le patrimoine reste toutefois dans la plupart des états sous la tutelle de nombreuses sociétés historiques et archéologiques.<sup>139</sup> Ces sociétés assurent spontanément la grande partie des responsabilités concernant la conservation des monuments historiques, qui n'est pas seulement prise en charge et gérée par un service administratif dédié.

## **II. Cas d'étude 1 : l'église Saint-Étienne de Strasbourg, entre conservation et destruction en 1843-45**

Prosper Mérimée se heurte bien souvent à l'accueil hostile des élus locaux des différents départements français en matière de monuments historiques. Dans la *46<sup>e</sup> lettre à une Inconnue*, il fait état de l'animosité de ses interlocuteurs alsaciens en matière de protection des monuments historiques : « Je suis encore ici, grâce aux lenteurs du Conseil municipal. Il m'a fallu passer un jour à faire de l'éloquence la plus sublime pour les exhorter à restaurer une vieille église. Ils répondent qu'ils ont plus besoin de tabac que de monuments, et qu'ils feront un magasin de mon église »<sup>140</sup>.

L'église à laquelle Mérimée fait référence est celle de Saint-Étienne de Strasbourg, dont la destinée fait l'objet de vifs débats à partir de 1843, lorsque le ministère des Finances propose le déclassement de l'édifice au titre des monuments historiques<sup>141</sup> afin de permettre la construction d'une manufacture à tabacs à son emplacement. Cette église a servi tour à tour de salle de spectacle entre 1792 et 1822, de séminaire à partir de 1823 et enfin de magasin pour l'administration des tabacs à partir de 1832. L'évêque de Strasbourg estime qu'il est nécessaire de réaffecter le bâtiment à sa fonction religieuse originelle. Mais la manne financière que l'établissement de la manufacture à tabacs occasionnerait pour la Ville constitue une embête sérieuse pour la protection du monument. En outre, la proposition formulée par la Ville de Saverne d'offrir 50 000 francs pour les frais d'installation de la manufacture dans le château des Rohan risque de faire perdre cet établissement à Strasbourg.<sup>142</sup> La question est portée à Paris, Mérimée refuse le déclassement. En 1845, le Conseil municipal de Strasbourg émet à l'unanimité l'opinion que la conservation des ruines de l'église Saint-Étienne ne présente aucun intérêt

---

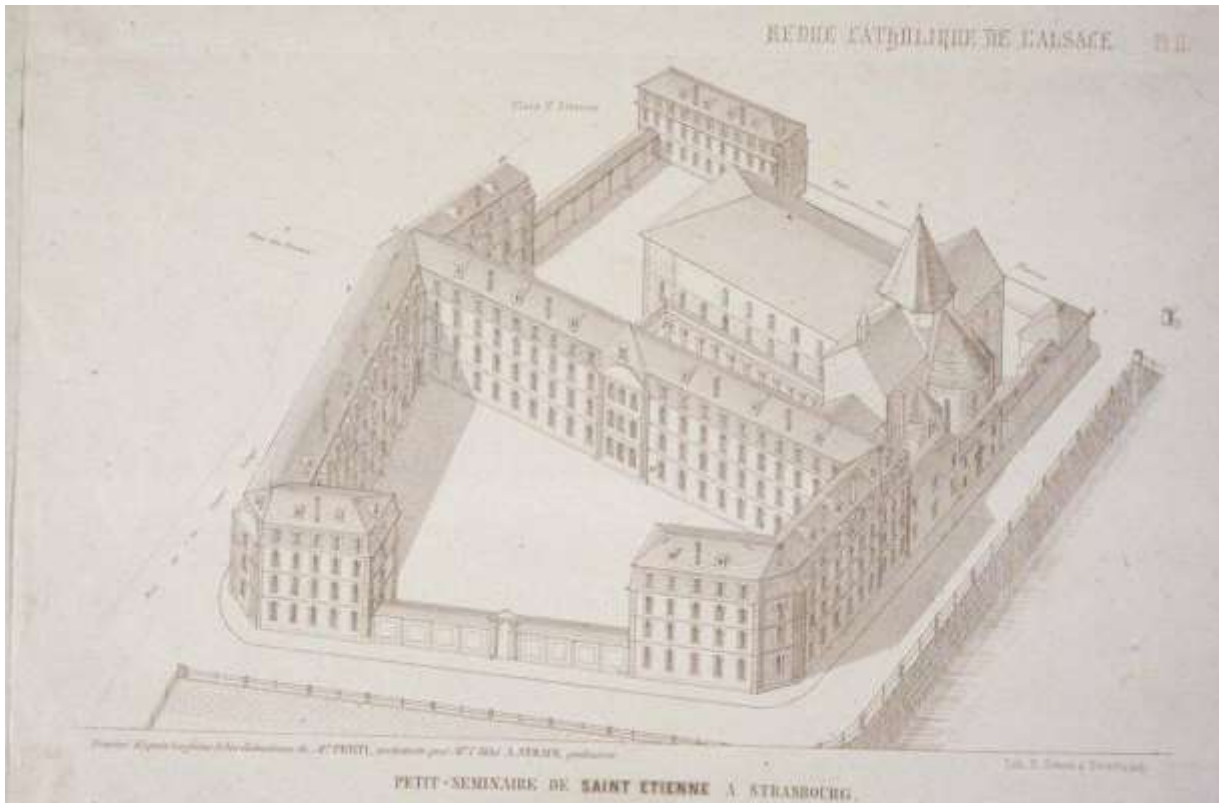
<sup>139</sup> MICHLER, Frauke. « Der Gesamtverein der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine und die Institutionalisierung der Denkmalpflege in Deutschland ». Dans *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, n° 138, 2002. p. 117-151.

<sup>140</sup> MÉRIMÉE, Prosper. *Lettres à une inconnue*. Vol. 1. Paris : Michel Lévy frères, 1874. p. 231.

<sup>141</sup> Il semblerait que l'église Saint-Étienne ait fait l'objet d'un classement à l'inventaire des monuments historiques en 1842, suite à la décision provoquée par le préfet Sers appuyée par l'avis favorable du Conseil municipal. La base de données Mérimée fait pourtant état d'une inscription en 1863.

<sup>142</sup> STAHLING, C. *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace*. Vol. 1. Nice : Gauthier V.E, 1884. p. 249.

archéologique assez sérieux pour être mis en balance avec la construction de la manufacture à tabacs. Les tergiversations se concluent en 1845, lorsqu'un échange est décidé entre le directeur des Tabacs et l'évêché de Strasbourg, portant précisément, d'une part, sur l'enclos de Saint-Étienne et ses bâtiments et, d'autre part, sur le terrain récemment acheté par l'évêché aux propriétaires Dournay-Arnold-Perrin dans le quartier de la Krutenau, où la manufacture des tabacs est finalement construite. L'échange du terrain de l'église Saint-Étienne contre la propriété de la Krutenau permet ainsi d'assurer *in extremis* la préservation de l'église.



Ill. 8 : Petit séminaire et église Saint-Étienne, pressentie pour accueillir la manufacture à tabacs. Frédéric-Émile Simon, vers 1860. BNU (NIM04309).

### ***Conclusion de la partie I***

Les particularités locales de l'héritage bâti de Strasbourg s'inscrivent dans le contexte de l'histoire croisée entre les cultures germaniques et françaises, ainsi que des revendications nationales partagées qui en découlent au XIX<sup>e</sup> siècle. Elles animent les débats au sein de la communauté locale et régionale, des voyageurs qui séjournent à Strasbourg, et de la sphère institutionnelle. Cette période se caractérise par l'établissement d'une distinction culturelle forte dont la teneur se renforce particulièrement par le biais des changements d'appartenance nationale successifs.

En matière de protection de l'héritage, l'épisode relatif à l'église Saint-Étienne illustre des contradictions opposant des intérêts économiques et patrimoniaux présentes dans les villes européennes depuis la période de la Révolution française jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.

## **PARTIE II. Vers la construction d'une capitale exemplaire et rayonnante dans l'Empire allemand (1871-1896)**

Suite au siège prussien de 1870, le traumatisme de la destruction de la bibliothèque municipale de Strasbourg, ressenti comme tel tant en France qu'à l'étranger, inaugure la période allemande. La disparition d'une partie importante de l'héritage culturel de la ville, incarnée par la réduction à l'état de cendres de près de 300 000 volumes dont le précieux *Hortus Deliciarum* réalisé par l'abbesse de Hohenbourg, Herrade de Landsberg, ainsi que la destruction de la collection de l'université, est dramatique car elle symbolise la perte de biens porteurs de valeurs de savoir et de mémoire pour la population. Cet évènement conduit au lancement rapide de la politique de reconstruction de la ville menée par l'Empire allemand dès les lendemains de l'annexion pour panser les plaies causées par le siège. Afin de recomposer le système de défense de la nouvelle capitale du *Reichsland* d'Alsace-Moselle et nourrir l'image de place forte dont bénéficie la ville depuis des siècles, une ceinture d'ouvrages avancés s'accompagnant de nouvelles fortifications est conçue en 1875. Cela favorise une réflexion sur l'extension urbaine dès les premières années de l'annexion.

Le plan de l'extension urbaine, conçu en majeure partie à partir du projet établi par l'architecte de la Ville, le Strasbourgeois Jean-Geoffroy Conrath, est entériné en 1880. Il contribue à conférer à Strasbourg une dimension continentale et européenne, faisant basculer le destin de cette ancienne ville de préfecture au rang de capitale, dotée d'infrastructures, d'équipements et de logements à la pointe de la modernité. Les dimensions et la qualité des réalisations urbaines et architecturales pendant cette période, ainsi que l'établissement de l'Université impériale, favorisent un rayonnement sans précédent au-delà des limites de l'Empire.

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise également en Europe par une remise en cause des principes de restauration instaurés par l'architecte français, Eugène Viollet-le-Duc, selon lequel « restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné »<sup>143</sup>. La réflexion relative au projet de construction d'une seconde tour et celle concernant la restauration de la tour de croisée de la cathédrale de Strasbourg, animées par des idéologies nationales aiguës dans le contexte de la définition des nations tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, constituent de remarquables illustrations des tensions soulevées en la matière au niveau européen. Les revendications et débats occasionnés d'un côté et de l'autre du Rhin autour de l'édifice le plus emblématique de la capitale régionale

---

<sup>143</sup> VIOLLET-LE-DUC, Eugène. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. 10 vol. Paris : Bance et Morel, 1854-1868.



vont accentuer la valeur patrimoniale et mythologique de l'édifice, et entraîner le renforcement de l'intérêt pour l'héritage bâti dans son ensemble. La reconnaissance des valeurs patrimoniales de la cathédrale, qui constitue une des plus importantes constantes dans l'histoire du patrimoine de Strasbourg, rythme ainsi le devenir d'un ensemble urbain.

Le changement d'appartenance nationale peut-il être considéré comme une rupture dans l'histoire de l'héritage et du patrimoine de Strasbourg ? Le basculement du statut de la ville de Strasbourg pendant cette période aura-t-il des conséquences sur les valeurs de l'espace bâti ? Et les acteurs participant au processus de patrimonialisation de la ville sont-ils les mêmes que pendant la période du Second Empire ?

## **Chapitre 1. La reconstruction de la ville et ses enjeux patrimoniaux**

### **I. Les destructions causées par les bombardements et le siège de Strasbourg en 1870**

La guerre franco-prussienne éclate le 19 juillet 1870. Au cours de l'été, Strasbourg, puissante place forte de l'est de la France, subit un siège particulièrement meurtrier. Malgré un manque de préparation évident, un matériel obsolète et une garnison largement inférieure à celle des assiégeants, les forces militaires strasbourgeoises résistent durant quarante-six jours face à un corps de siège de soixante mille hommes. Opposant deux nations, ce siège représente également le duel entre deux hommes, le gouverneur militaire de Strasbourg, le général Jean-Alexis Uhrich, et le commandant les troupes ennemies, le lieutenant général August von Werder.

Les troupes badoises commencent l'investissement de la place forte et tirent les premiers obus sur la ville le 13 août. L'artillerie lance le bombardement dix jours plus tard. Au total près de 200 000 obus s'abattent sur la ville rasant des quartiers entiers.<sup>144</sup> Le 28 septembre 1870, la ville hisse le drapeau blanc. Au final, un tiers de l'espace bâti de la ville est détruit, 1 400 Strasbourgeois trouvent la mort ou sont blessés et 10 000 personnes sont sans abris.

Environ trois cent trente-trois immeubles privés sont détruits pendant le siège<sup>145</sup>, principalement au nord-ouest de la ville où se situent le faubourg national, le faubourg de Pierre,

---

<sup>144</sup> « Dès les premiers pas je rencontre des ruines. Du pont de la gare à ma droite, la lune éclaire les ruines du riche quartier Kageneck, du quartier des jardiniers ; à mes pieds s'étend la berge du canal, où des centaines de malheureux réfugiés pendant les quarante jours et quarante nuits d'une pluie de 190 000 boulets. » (SEINGUERLET, Louis-Eugène. *Strasbourg*. Strasbourg : Éditions du Bastion, 1876. p. 12).

<sup>145</sup> NOHLEN, Klaus. *Construire une capitale, Strasbourg impérial de 1870 à 1918*. Traduit de l'allemand par le Centre de recherche Littératures et Arts dans l'Espace Rhénan Européen. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 1997. p. 29. (édition originale allemande : 1982).

le faubourg de Saverne et le quartier Kageneck.<sup>146</sup> Parmi les édifices majeurs sinistrés figure la bibliothèque municipale, sise au cœur de l'ancienne église des Dominicains, conservant une partie des volumes les plus inestimables d'Europe qui brûlent durant la nuit du 24 au 25 août 1870. Le musée des Beaux-Arts, logé à l'Aubette, le tribunal, la préfecture et le théâtre sont également sévèrement frappés par les canonnades : « [...] de l'Aubette, qui contenait les bureaux de l'état-major et les richesses du Musée, il ne reste qu'une façade percée et noircie »<sup>147</sup>. La citadelle construite par Vauban entre 1682 et 1684 est réduite en un monceau de ruines. À cette liste s'ajoute l'atteinte au toit de la cathédrale, monument pourtant considéré comme un symbole du Saint Empire romain germanique, cher aux yeux des nouveaux arrivants, et dont le dommage est largement amplifié au niveau local :

« Mais les assiégeants n'en continuèrent pas moins leurs dévastations, dégradant un jour la flèche, un autre jour la couronne, puis la grande cloche et la croix de pierre qui, retenue seulement par les armatures du paratonnerre, pencha. Dans la nuit du 25 au 26 août, la toiture de bois et de zinc de la cathédrale prend feu et brûle jusqu'au bout ; heureusement la voûte de pierre de la nef arrêta la flamme et conjura l'anéantissement du monument. »<sup>148</sup>

Le conflit, le siège et les dommages qui en découlent marquent profondément l'inconscient collectif strasbourgeois. La volonté de panser ces blessures anime la véhémence manifestée par les Allemands dans la reconstruction de la ville et l'affirmation du rayonnement de la nouvelle capitale.

## **II. L'image de Strasbourg au sortir de la guerre de 1870 et les premiers ressentiments anti-allemands**

### **A. Le traumatisme du siège**

Plusieurs articles parus dans le journal anglais *The Times* sont consacrés au siège de Strasbourg en 1870, notamment au sujet des ruines de la bibliothèque. Le 8 octobre, le journaliste Edwards indique : « Dans le chœur du Temple-Neuf se trouvait la gloire de l'Alsace : sa bibliothèque, la

---

<sup>146</sup> « Mercredi, le jour où la ville a capitulé, j'ai demandé l'adresse d'un de mes amis et on m'a répondu qu'il habitait "rue Brûlée". Je me suis permis de dire que cette indication était plutôt vague, car il y a au moins cent rues à Strasbourg qui pourraient porter ce nom. En fait, ce ne sont pas seulement des rues, mais des quartiers entiers, qui ont été brûlés jusqu'aux fondations. Le Faubourg des Pierres, un quartier grand comme Soho, est en ruines et en cendres. » (*The Times*, octobre 1870 ; *The Sydney Morning Herald*, décembre 1870. Cité par SEINGUERLET, Louis-Eugène, *Op. cit.*, 1876. p. 6).

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 12.

plus belle du Rhin, où se trouvaient entreposés archives et ouvrages précieux. Tout a péri. Depuis l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, aucun dommage aussi irréparable n'a sans doute été causé »<sup>149</sup>.

Dans un article paru le 9 octobre, le même journaliste fait état de l'arrivée massive de touristes et visiteurs allemands dans les jours suivants le siège : « Les magasins débordent de soldats allemands, qui demandent tous des plans de Strasbourg, des photos de la cathédrale, des guides Baedeker de Paris »<sup>150</sup>.

Le témoignage du Strasbourgeois, Eugène Seinguerlet, de retour dans ses contrées d'origine au sortir de la guerre de 1870, est très précieux pour comprendre la situation. Dans son ouvrage, l'auteur se réfère avec consternation à la destruction de l'église des Dominicains. L'évènement se repand, selon lui, telle une onde de choc, et bien au-delà des limites de la ville : « Un désastre à jamais déplorable fut la destruction totale du Temple-Neuf et de la Bibliothèque de la ville, dans la terrible journée du 24 août. On disait à Strasbourg Temple-Neuf comme on dit à Paris le Pont-Neuf »<sup>151</sup>.

L'auteur dresse également le portrait de la ville en 1870. Il mentionne notamment la rupture entre les styles français, allemand et alsacien :

« Depuis plus de cinq siècles, Strasbourg a subi bien des transformations intérieures ; elle a vu, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une invasion du goût architectural français, qui tranchait du tout au tout avec le style allemand ou plutôt alsacien, et plus récemment elle avait été victime de l'*haussmanisation* [un mot aussi barbare que la chose], mais elle n'avait pas moins conservé un caractère très personnel bien difficile à altérer, dans la ceinture de pierres qui l'entourait ; et pourtant, c'est à peine si 250 maisons des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles étaient restées intactes, avaient survécu aux *embellissements* successifs qui ont défiguré tant de villes en France. »<sup>152</sup>

Plus loin dans sa publication, l'auteur caractérise le quartier Kageneck, qui a entièrement été la proie des flammes, comme répondant au « vieux style alsacien »<sup>153</sup>. À propos de la cathédrale, il

---

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 11.

s'exclame : « O esthétique allemande ! »<sup>154</sup>, tout en décrivant plus loin l'introduction de l'architecture française dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle :

« Le rapprochement qui eut lieu dans la haute société, entre Alsaciens et Français, amena une transformation de la ville. Le style des maisons fut francisé. On fit venir un des architectes les plus renommés de Paris, Blondel, qui traça le plan d'un nouveau Strasbourg. Heureusement son projet ne fut pas exécuté. Il ne serait rien resté de ces maisons pittoresques en bois sculpté, aux grandes enseignes en fer ouvragé et aux vitres à mailles de plomb. »<sup>155</sup>



Ill. 9 : Destructiions causées par les bombardements de 1870 dans le quartier Kageneck. AVCUS (1 Fi 230).

L'auteur souligne également l'heureux effet des embellissements et des promenades réalisés sous le Second Empire :

« Si on laissa debout la plupart des quartiers bâtis en vieux style alsacien, on n'en construisit pas moins nombre de maisons à la mode du jour, ce qui changea l'aspect de quelques quartiers de Strasbourg. C'est aussi à ce moment que les gouvernements

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 67.

d'Alsace tinrent à honneur d'embellir la ville en créant des promenades. Ils y réussirent vraiment. C'est à cette louable émulation que Strasbourg doit le Broglie et le Contades. »<sup>156</sup>

## **B. Les premiers signes du rejet de l'annexion**

Le fils du journaliste français Adolphe Joanne, qui prend la succession de la rédaction de la collection de guides de voyage éditée par Hachette, exprime une certaine nostalgie de la période française dans le volume *Vosges, Alsace et Ardennes* publié en 1876<sup>157</sup>. Dans sa préface, l'auteur indique :

« La guerre de 1870-1871 et le traité de Francfort, signé le 10 mai 1871 entre les gouvernements de la République française et de l'empire d'Allemagne, ont enlevé à la France une grande partie des localités décrites dans ce volume. Nous ne saurions cependant trop engager les touristes français à parcourir, à visiter, à étudier les belles et riches contrées restées si françaises de cœur, qui sont aujourd'hui réunies à l'empire d'Allemagne. Ce voyage souvent pénible, mais toujours instructif, aura pour but de leur faire connaître et regretter tout ce que la France a perdu avec l'Alsace et la Lorraine ! »<sup>158</sup>

Dans le même volume, l'opinion pro-française de Joanne est affichée sans détour :

« Par une capitulation signée le 30 septembre 1681, la cité ouvrit ses portes à Louis XIV, qui possédait déjà l'Alsace, et depuis cette époque Strasbourg s'était rattachée à la grande nationalité française avec un patriotisme dont elle a donné souvent des preuves énergétiques, notamment pendant les guerres de la Révolution et en 1814 et 1815. [...] En 1870, Strasbourg allait donner de nouvelles preuves de son attachement à la France, en supportant avec une énergie héroïque toutes les horreurs d'un siège qui est tout à la fois le plus tragique et le plus glorieux souvenir de son histoire. »<sup>159</sup>

Les raccourcis historiques que l'on peut relever dans les guides de voyage témoignent également dans certains cas d'une tendance anti-allemande. Par exemple, dans la présentation de l'histoire de Strasbourg du guide illustré des *Bords du Rhin*, Joanne attribue bien souvent les pillages de la

---

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>157</sup> JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Ardennes*. 2<sup>e</sup> édition. Paris : Hachette, 1876. 80 p.

<sup>158</sup> *Ibid.*, préface p. ix.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 31.

fin de l'époque romaine au peuple « allemand » : « Il s'y établit alors de célèbres manufactures d'armes. [Strasbourg] Pillée par les Allemands, elle fut délivrée en 357 par Julien »<sup>160</sup>.

Les guides allemands Baedeker se font également l'écho de considérations souveraines dans certains cas. Dans le guide *Allemagne*, publié en 1884, la présentation de l'histoire de l'Alsace et de Strasbourg s'étend sur plusieurs lignes, mais elle est très succincte au moment de faire état du rattachement de Strasbourg à la France en 1681 : « Louis XIV s'en étant emparé en 1681, elle resta à la France en vertu du traité de Ryiswick [1697] jusqu'à la paix de Francfort en 1871 »<sup>161</sup>.

### **III. La reconstruction du quartier de la gare et des édifices publics : restructuration et respect des legs antérieurs**

Les façades de certains des édifices publics détruits et endommagés, notamment l'Aubette, l'hôtel de la préfecture, le théâtre municipal et l'église Sainte-Aurélie sont reconstruits à l'identique. L'hôtel de la préfecture conserve ainsi son style rococo, un style qui est pourtant peu apprécié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les intérieurs de ces bâtiments sont néanmoins modernisés. Un nouvel édifice, le Temple-Neuf, remplace l'ancienne église des Dominicains.

Le quartier Kageneck, à proximité de la gare, est remodelé dans le sens de la modernisation déjà amorcée par les pouvoirs municipaux à partir de 1853. L'usine à gaz, gérée par la société municipale d'économie mixte, est reconstruite et agrandie sur le même emplacement, à proximité de la vieille gare.

Différents travaux sont effectués, notamment la construction de ponts, l'agrandissement de la porte des Bouchers et la porte de l'Hôpital, la stabilisation de la rive gauche du quai Saint-Jean et son ouverture à la circulation, l'introduction des premiers transports en commun et la suppression des casernes du centre (Finkmatt et Cronembourg). S'ajoutent à cette liste, le recouvrement des derniers tronçons des canaux intérieurs, la réalisation d'un premier réseau d'égouts dans les quartiers reconstruits – qui constitue une première expérience –, les travaux pour l'adduction d'eau courante sous pression – projet entrepris avant l'annexion et dont la mise en service s'effectuera entre 1878 et 1882 – et la construction de nombreux bâtiments scolaires. Aussi, le canal situé sur le tracé de l'actuelle rue de Zurich est comblé en 1872.<sup>162</sup>

---

<sup>160</sup> JOANNE, Adolphe. *Les bords du Rhin illustrés : itinéraire descriptif et historique des bassins du Rhin, du Neckar et de la Moselle*. Paris : Hachette, 1863. p. 44-45.

<sup>161</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. Leipzig : K. Baedeker, 1884. p. 123.

<sup>162</sup> En parcourant aujourd'hui la ville, on est vraiment frappé de la rapidité avec laquelle Strasbourg rajeunit et embellit. (*Courrier du Bas-Rhin*, 14 janvier 1872).

Par le biais de ces reconstructions, en majeure partie financées par les autorités du *Reich*, l'Empire introduit de manière mesurée un ouvrage qu'il s'attèlera à mettre en œuvre dès l'annexion, consistant en la création d'une capitale exemplaire.

## **Chapitre 2. De la ville-préfecture à la capitale : la recherche de la qualité et de l'exemplarité**

### **I. Strasbourg : place forte de premier ordre**

Le caractère de place forte de la ville de Strasbourg joue un rôle primordial dans la construction de la ville dès ses origines, notamment pendant l'annexion allemande (1871-1918). En témoigne la mention du guide Joanne dans l'édition portant sur les *Bords du Rhin illustrés* en 1863 : « Place forte de 1<sup>ère</sup> classe, Strasbourg présente un formidable système de défense composé d'une enceinte bastionnée à double rempart, de deux ouvrages à cornes, et plusieurs autres ouvrages extérieurs et d'une citadelle »<sup>163</sup>. Dans ce volume, les établissements militaires font d'ailleurs l'objet d'une présentation spécifique qui s'étend sur près d'une page. Il y est mentionné également qu'« on entre dans la place de Strasbourg par sept portes »<sup>164</sup>. Dans son ouvrage *Voyage en Alsace et en Lorraine*, Alexandre Müller indique en 1863 : « C'est [Strasbourg] la première place de guerre de la France [...] Elle a une citadelle, la plus forte, peut-être, de toute l'Europe »<sup>165</sup>.

---

<sup>163</sup> JOANNE, Adolphe. *Les bords du Rhin illustrés : itinéraire descriptif et historique des bassins du Rhin, du Neckar et de la Moselle*. Paris : Hachette, 1863. p. 44.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>165</sup> MULLER, Alexandre. *Voyage en Alsace et en Lorraine*. Rouen : Mégard et Cie, Librairies-éditeurs, 1863. p. 94.



Ill. 10 : Vues des anciennes fortifications de la ville derrière la fonderie et les faux remparts. Frédéric Piton, vers 1855. AVCUS (112 Z 1).

Tour à tour qualifiée de « point stratégique des plus importants » et de « place forte de premier ordre »<sup>166</sup>, Strasbourg continue d'être mise en valeur pour son caractère militaire jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'édition Baedeker de 1884 indique d'ailleurs : « La France en avait continuellement augmenté les fortifications et en avait fait sa troisième place forte »<sup>167</sup>. Dans l'ouvrage intitulé *Notice descriptive et statistique sur l'Alsace* produit par le ministère de la Guerre, il apparaît dans la section concernant Strasbourg qu'il s'agit d'une « place forte de premier rang »<sup>168</sup>. L'importance de la nouvelle ceinture de fortifications est également soulignée dans les guides Baedeker : « Les fortifications construites depuis par les Allemands se composent d'une ceinture beaucoup plus considérable d'ouvrages extérieurs, au nombre de

<sup>166</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. Leipzig : K. Baedeker, 1884. 449 p. ; BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. 14<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1914. 353 p.

<sup>167</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. Leipzig : K. Baedeker, 1884. p. 123.

<sup>168</sup> MINISTÈRE DE LA GUERRE (état-major de l'armée, 2<sup>e</sup> bureau). *Notice descriptive et statistique sur l'Alsace*. Documents mis à jour jusqu'en 1914 pour les Renseignements généraux, l'Organisation, les Chemins de fer et les Cours d'eau et jusqu'en 1897-1899 pour la statistique.



treize, reportés jusqu'à une distance d'environ 8 kil. L'enceinte de la ville est aussi beaucoup agrandie à l'ouest et au nord »<sup>169</sup>.

Le guide portant sur les *Bords du Rhin de Bâle à Cologne* en 1904-1905 soulève la grande portée des travaux réalisés par les Allemands en matière de fortification : « La citadelle, connue sous le nom de citadelle de Vauban [...] a été relevée après la guerre par les Allemands qui ont considérablement augmenté le système défensif de la place en entourant la ville d'une ceinture de forts détachés, 12 sur la rive gauche et 3 sur la rive droite du Rhin »<sup>170</sup>. À ce sujet, le guide Joanne portant sur les *Vosges, l'Alsace et la Forêt-Noire* en 1903 indique : « Les Allemands ont abattu les fortifications de Strasbourg où Strasbourg était enfermé depuis Vauban et ont tracé une nouvelle enceinte qui double et plus le périmètre de la Ville, au N. et au N.-E., où elle englobe les promenades des Contades, de la Robertsau et de l'Orangerie et ce nouvel espace se bâti peu à peu »<sup>171</sup>.

En 1914, la ville est également présentée comme « le siège du lieutenant de l'Empereur (*Statthalter*), du commandement du XV<sup>e</sup> corps d'armée allemand » qui accueille 15 500 hommes de garnison.<sup>172</sup>

## II. Les nouvelles fortifications en 1875

Strasbourg constitue une ville close, délimitée par des enceintes militaires à partir du XII<sup>e</sup> siècle jusque dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Le bourg originel de Strasbourg est d'abord délimité par cinq enceintes successives entre les XII<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Des modifications de l'enceinte urbaine sont ensuite opérées par Vauban suite au rattachement de Strasbourg au royaume de France. L'architecte du roi bâtit alors la citadelle à l'est, sur une surface de trente hectares.

En 1871, le maréchal d'Empire von Moltke est missionné à Strasbourg pour la conception d'une nouvelle ligne de défense capable d'assurer le rôle de place forte de la capitale. Les autorités impériales organisent le démantèlement des enceintes et la construction de forts et d'une nouvelle ceinture pour protéger la ville de l'ouest. Ces nouvelles délimitations engendrent près du triplement de la surface globale de la ville, qui passe de 232 à 618 hectares.<sup>173</sup> Un nouveau

---

<sup>169</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. Leipzig : K. Baedeker, 1884. p. 123.

<sup>170</sup> CONTY. *Bords du Rhin de Bâle à Cologne : Alsace, Lorraine, Duché de Bade, Hesse, Palatinat, Prusse Rhénane*. 6<sup>e</sup> édition. Paris : administration des guides Conty, 1904-1905. p. 58.

<sup>171</sup> JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Forêt-Noire*. Paris : Librairie Hachette et Cie, 1903. p. 353.

<sup>172</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. 14<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1914. p. 402.

<sup>173</sup> GAUTHIEZ, Bernard. « L'extension de Strasbourg dans la perspective des extensions urbaines en Europe après 1850 ». Dans Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain*

dispositif d'enceinte, plus large et constitué de douze forts situés jusqu'à huit kilomètres à vol d'oiseau<sup>174</sup> de la zone habitée, est mis en œuvre. Le système défensif de Vauban est déclassé et arasé, et les terrains sont vendus à la Ville. À terme, les fortifications s'étendent sur onze kilomètres.<sup>175</sup>

Les limites établies sous l'annexion allemande définissent encore aujourd'hui la structure urbaine de la ville. De la même manière, l'existence de limites physiques sur ce terrain a marqué les tracés viaires et parcellaires du tissu urbain actuel. Les fortifications allemandes seront déclassées en 1922.

### **III. Le plan d'extension urbaine : la construction d'un héritage qui fera débat**

#### **C. Les origines du projet**

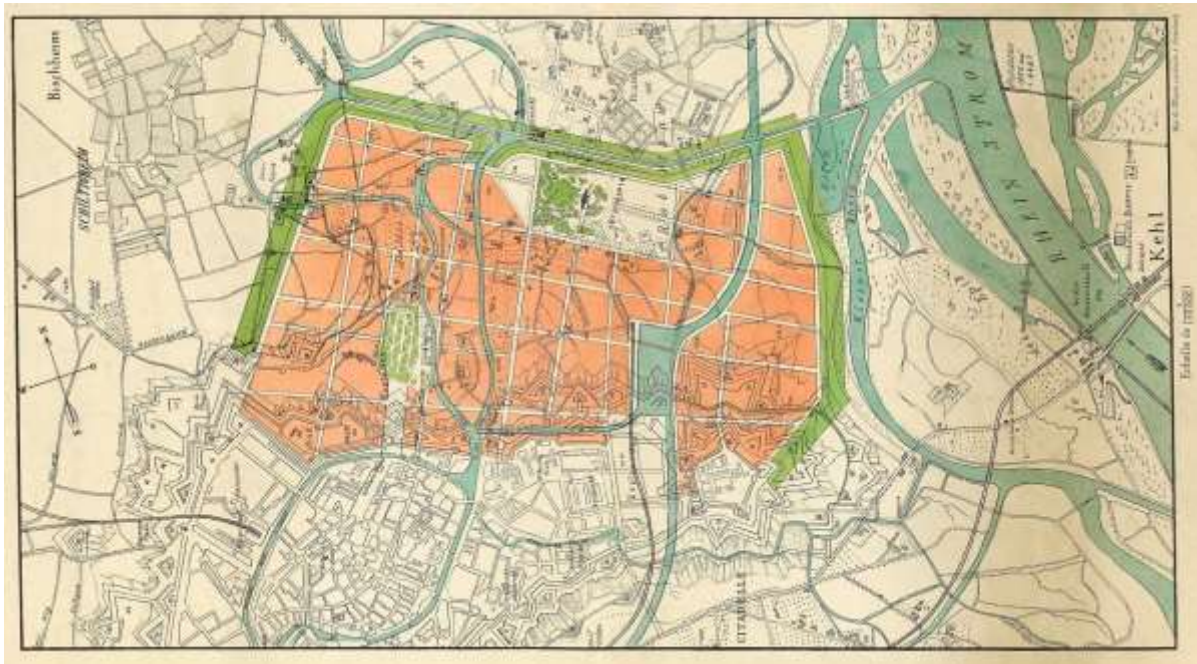
Le plan Münch, présenté à Strasbourg en 1872 comme une réminiscence du projet d'agrandissement déjà envisagé sous le mandat du maire Georges Schützenberger entre 1837 et 1848, ne convainc pas les autorités impériales ni le maire Ernest Lauth. Ce dernier, dénoncé pour ses velléités pro-françaises, est destitué de ses fonctions par les autorités du *Reich* en 1873.

---

*exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 229.

<sup>174</sup> BURCKEL, Franck. « La Neustadt de Strasbourg, un ouvrage militaire ». Dans Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 53.

<sup>175</sup> ACRMHA (PA67000083).



Ill. 11 : Lithographie imprimée par A. Münch, présentée au Conseil municipal en février 1872 par le maire Ernest Lauth. AVCUS (313 MW 1).

Le 4 mai 1874, le *Journal Alsacien* publie une pétition exigeant l'extension de la ville. Le document est adressé au chancelier Otto von Bismarck par quatre-vingt-quatre citoyens de Strasbourg, principalement des notables, membres de l'administration impériale et représentants des milieux d'affaires et le président de la Chambre de commerce. La pétition, qui indique que Strasbourg « étouffe spatialement dans sa cuirasse de pierre (*Steinpanzer*) », accélère manifestement les tractations entre les pouvoirs centraux et municipaux.<sup>176</sup> Néanmoins, il ne peut être assuré que cette demande, émanant d'une partie des habitants de Strasbourg, soit représentative de l'avis de la majorité de la population.

Le projet d'extension est, de prime abord, une réponse aux bombardements subis en 1870. La volonté militaire d'étendre, de moderniser et de consolider les fortifications afin d'ériger Strasbourg au statut d'importante place forte de l'Empire, selon l'ambition de l'armée, est doublée d'une considération morale de pallier les dommages imposés à la ville et ses habitants. Un article publié en 1871 dans le journal *Ligue d'Alsace* indique : « [...] le premier ministre de l'Empereur Guillaume a pris soin de dire à l'Europe ce qu'il veut faire de l'Alsace expropriée. Notre province doit être quelque chose d'analogue aux glacis qui précèdent une forteresse ; elle doit être le rempart de l'Allemagne »<sup>177</sup>.

<sup>176</sup> DENU, Claude, OLLIVIER, Eric. *Der Bebauungsplan für die Erweiterung der Stadt Strassburg. Le plan d'extension de la ville de Strasbourg, 1871-1880*. Diplôme d'architecture, I.A.U de Strasbourg. Strasbourg, 1978. p. 73.

<sup>177</sup> *Ligue d'Alsace*, 1871. p. 91-92.

Suivant les exemples de Mannheim (1870), Mayence (1871) et Cologne (1876), l'extension urbaine est très rapidement jugée nécessaire afin de créer une ville moderne et prestigieuse, et d'accueillir un afflux important de population allemande, en majeure partie des fonctionnaires, professeurs d'Université et des militaires<sup>178</sup>, nécessaire à la germanisation de la ville. L'extension urbaine répond également à la volonté d'édifier de nouveaux équipements, infrastructures et bâtiments monumentaux pour accueillir les nouvelles institutions du régime impérial.

Le remodelage urbain opéré à l'occasion de cet agrandissement, vise à élever Strasbourg au rang de capitale, celle du *Reichsland* d'Alsace-Lorraine, littéralement Terre d'Empire, où les autorités allemandes pourront pleinement asseoir leur pouvoir. Les autorités impériales créent ainsi une vitrine de leur ambition et de leur excellence, destinée à rayonner au-delà des frontières de l'Empire. Le secrétaire d'état allemand, Max Von Puttkamer, ne cache d'ailleurs guère ce désir de concrétiser la politique de reconquête d'une ancienne possession lorsqu'il qualifie l'édification d'un palais impérial « d'acte politique » dans la mesure où son existence garantira la permanence de l'institution impériale.<sup>179</sup>

#### **D. Les projets de plan d'urbanisme (1875-1877)**

Le projet d'extension de la ville est entériné en 1875. Berlin fait alors appel à deux architectes pour l'étude d'un nouveau plan d'extension urbaine pour la ville de Strasbourg. Le Berlinois, August Orth, et l'architecte municipal strasbourgeois, Jean-Geoffroy Conrath, remettent leurs projets en 1877. À cette date, le chantier de l'université impériale, au nord-est de la ville ancienne, est amorcé depuis deux ans, et l'emplacement de la gare, à l'ouest, est déjà défini. Les propositions constituent un préalable déterminant pour la conception du plan d'extension.

Le projet d'August Orth, esquissé depuis Berlin où l'architecte occupe le poste d'architecte royal (*königlicher Baurat*), prévoit l'aménagement de nombreuses places composées autour d'églises ou d'édifices publics. Mais la trame urbaine proposée est morcelée par des voies diagonales qui rendent difficiles la valorisation et le lotissement des terrains. D'importantes percées sont projetées dans le tissu ancien, selon des principes inspirés par l'urbanisme de Georges Eugène Haussmann à Paris.

---

<sup>178</sup> La garnison est constituée de 6 000 hommes en 1870 et de 8 500 à 9 000 hommes en 1875.

<sup>179</sup> NOHLEN, Klaus. *Construire une capitale, Strasbourg impérial de 1870 à 1918*. Traduit de l'allemand par le Centre de recherche Littératures et Arts dans l'Espace Rhénan Européen. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 1997. p. 46. (édition originale allemande : 1982).

Une grande et unique place impériale, en longueur et symétrique, couvrant le canal du Faux-rempart d'une large dalle, est conçue dans l'axe des places Kléber et Broglie. Symbolisant l'unité des deux villes, neuve et ancienne, la *Kaiser-Broglie-Platz* réunit les principaux bâtiments institutionnels. Point de convergence de la circulation, elle permet la diffusion du trafic vers la ville nouvelle. En vis-à-vis de la ville ancienne, sur cette place, l'architecte propose d'établir un temple protestant, considéré comme le pendant de la cathédrale.

En complément de cet ensemble monumental, de vastes installations liées à l'industrie portuaire sont prévues en périphérie à l'est et au sud sur le canal de jonction. August Orth s'inspire de Vienne, Paris et Londres et propose que la responsabilité de l'exécution du plan d'extension urbaine soit conférée à une commission permanente extraordinaire dotée de pouvoirs effectifs qui coordonnerait les actions entre le *Reich* et la Ville sous la direction du président supérieur (*Ober-Präsident*).<sup>180</sup>



Ill. 12 : Proposition de l'architecte August Orth pour l'extension urbaine de Strasbourg, 1878. ORTH, August. *Entwurf zu einem Bebauungsplan für Strassburg bearbeitet im Auftrage der Stadtverwaltung*. Leipzig : Seemann E. A., 1878. AVCUS (Brb 2791).

<sup>180</sup> ORTH, August. *Entwurf zu einem Bebauungsplan für Strassburg bearbeitet im Auftrage der Stadtverwaltung*. Leipzig : Seemann E. A., 1878. 104 p.



Le projet de l'alsacien Jean-Geoffroy Conrath, architecte en chef de la Ville, propose un tracé urbain orthogonal offrant les meilleures conditions pour la valorisation du foncier et assure la préservation de la vieille ville dont le réseau viaire reste intact.<sup>181</sup>

La place impériale est située à l'intersection de deux axes majeurs, dont le premier relie l'actuelle avenue de la Paix (l'ancienne *Kaiser-Friedrich-Strasse*) à la cathédrale par une remarquable percée visuelle et dont le second s'étend entre le palais de l'Empereur et l'université, qui constitue l'axe impérial ayant fonction de représentation. À l'articulation de ces deux voies, un aménagement circulaire canalise la circulation sur la place impériale (*Kaiserplatz*).

L'axe impérial, entre la *Kaiserplatz* et l'université, est doublé par un axe de circulation reliant la porte de Pierre à la porte de Kehl. Cet axe urbain joue un rôle majeur dans le plan de Conrath, alors qu'August Orth le conçoit comme une voie périphérique. Ce principe de dédoublement des voies, qui sera retenu, est inspiré des principes prônés par l'urbaniste allemand Reinhard Baumeister.



Ill. 13 : Proposition de l'architecte Jean-Geoffroy Conrath pour l'extension urbaine de Strasbourg, 1878. CONRATH, Jean-Geoffroy, WINTER, Charles David. *Plan der Stadt Strassburg und ihrer Erweiterung*. Strasbourg : Journal d'Alsace/Courrier du Bas-Rhin/ Winter Ch., 1878. AVCUS (8 PL).

<sup>181</sup> FRANK, Hartmut. « La naissance d'une nouvelle discipline : le plan d'extension strasbourgeois de 1880 et l'urbanisme en Allemagne ». Dans *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 223.

L'Allemand Hermann Eggert, architecte chargé du projet de l'université, esquisse, de sa propre initiative, un plan d'urbanisme, postérieur aux propositions d'Orth et de Conrath. Son programme constitue un compromis entre les précédents projets. L'organisation du réseau viaire se présente comme une synthèse du boulevard circulaire dessiné par Orth et de l'axe entre la porte de Pierre et la porte de Kehl proposé par Conrath. Il prévoit également la préservation de la ville ancienne et une place impériale tangentielle à la place Broglie et à l'Opéra.

Une exposition est organisée à l'hôtel de ville entre le 20 mai et le 3 juin 1878 pour présenter les projets d'Orth et de Conrath aux Strasbourgeois. Un registre y est déposé, dans lequel la population peut faire part de ses commentaires.

#### **E. La commission exceptionnelle d'experts chargée de l'agrandissement de la ville**

Une commission exceptionnelle d'experts de France et d'Allemagne se réunit entre les 18 et 23 septembre 1878 pour orienter le choix de la Ville sur la question du plan d'extension. Cette commission, présidée par l'administrateur de la Ville, Otto Back, est constituée de vingt-deux membres dont l'urbaniste allemand, Reinhard Baumeister (de Karlsruhe), l'architecte en chef des bâtiments publics (*Oberbaurat*) dans l'état de Wurtemberg, Christian von Leins, l'architecte de la Ville de Mayence, Eduard Kreyssig, et l'ingénieur en chef à Hambourg, Andreas Meyer. Jean-Geoffroy Conrath, August Orth et Hermann Eggert participent également à la commission.<sup>182</sup> La commission ne dispose d'aucun pouvoir de décision dans le cadre du projet d'agrandissement, mais la majeure partie de ses recommandations sont retenues.

La première séance et le début de la deuxième sont consacrés à la question du port pour laquelle « la commission a écarté tous les projets de bassins soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la ville, sur le cours inférieur de l'Ill ou dans le voisinage du petit Rhin »<sup>183</sup>. En ce qui concerne les aménagements des cours d'eau et des quais dans la ville *intra-muros*, discutés lors de la deuxième séance, la commission conseille qu'un double-quai soit établi, l'un supérieur, destiné à la circulation, l'autre inférieur servant au débarquement et embarquement des marchandises.

---

<sup>182</sup> Procès-verbaux de la commission chargée de choisir le plan d'urbanisme. 23-28 septembre 1878. Notamment : *Protokolle über die Sitzungen der Commission zur Feststellung des Bauungsplanes für die Stadt Strassburg* ; Protocoles des séances publiés par l'administration municipale en 1879.

<sup>183</sup> Résumé des séances de la commission dans le *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 17, 18, 19 et 20 avril 1879.

La troisième séance fait l'objet de résolutions concernant la régularisation du canal des Français. Il est décidé de le border de chemins et promenades, de la place de la porte de Kehl, entre les cavaliers I et II. L'importante question de l'emplacement et de la direction de la *Kaiserplatz* est également discutée. Le projet d'Orth, proposant d'aligner la place magistrale à la place Broglie, est remis en cause du point de vue des voies de communication qu'il entraverait, de la nécessité du comblement du canal du Faux-Rempart qu'il entraînerait, pour assurer une communication large entre les deux places, de la multiplication des rues obliques et, par voie de conséquence, des angles morts qu'il impliquerait dans les parcelles de terrains à bâtir. À l'opposé, le projet de Conrath, qui positionne la place impériale presque perpendiculairement à la place Broglie, assure des parcelles en forme de parallépipède, et n'induit aucune altération de la place Broglie. Cette option est ainsi privilégiée pour des raisons financières et pratiques. Christian von Leins s'exprime en faveur du projet de Conrath en le comparant à la place de la Concorde à Paris.

À l'occasion de la quatrième séance, la commission préconise que l'axe entre la porte de Kehl et la porte de Pierre soit rectiligne, que les rues situées au sud de cette avenue aient une largeur de trente mètres, sauf pour le pont de l'université qui pourrait s'étendre sur vingt mètres, et que celles-ci soient bordées d'arbres. De la même manière, il est envisagé d'imposer aux acquéreurs des terrains avoisinants de ménager un jardin devant leurs façades.

La question du boulevard circulaire est traitée lors de la cinquième séance. La commission décide que le boulevard partirait de l'Ill, en aval de la ville, et se prolongerait d'un côté jusqu'à la porte de Kehl, en longeant l'Orangerie, et de l'autre en englobant le parc de Contades et en laissant la gare centrale en dehors, pour aboutir dans le voisinage de la porte de Schirmeck.

Pour l'essentiel, c'est le projet de l'architecte de la Ville, Jean-Geoffroy Conrath, qui est retenu. Il respecte l'organisation de la ville ancienne et propose, dans la ville nouvelle, des îlots de forme orthogonale plus simples à lotir.

## **F. Un projet de synthèse en 1880**

Le plan d'urbanisme de la *Neustadt* (*Bebauungsplan*) est mis en œuvre à partir des années 1880 par décret impérial, datant du 7 avril, approuvé par le président de Basse-Alsace.

Accompagné d'un plan d'alignement, le *Bebauungsplan* constitue le premier plan d'ensemble de la ville avec son extension. Il représente un instrument de travail qui anticipe les conditions de production du cadre bâti en fixant les règles d'utilisation du sol, le réseau de voies hiérarchisées,



les parcs et l'emprise des bâtiments officiels, publics et privés. Il fixe les principes de lotissement et établit plusieurs zones selon leur densité, leur fonction et la typologie des bâtiments.

L'extension urbaine s'organise autour de trois grands axes structurants. L'axe impérial met en vis-à-vis le pouvoir de l'empereur et celui du savoir : il relie l'ancien palais impérial, actuel Palais du Rhin, au Palais de l'Université via la *Kaiser-Wilhelm-Strasse*, aujourd'hui avenue de la Liberté. Perpendiculairement, l'avenue de la Paix permet de relier les nouveaux quartiers à la vieille ville grâce au jeu de perspective depuis la porte de Schiltigheim (actuelle place de Bordeaux) vers la cathédrale. Ces deux axes se croisent au centre de la *Kaiserplatz*, aujourd'hui place de la République, qui constitue avec l'Université le centre de la *Neustadt*. Enfin, le troisième axe, parallèle à l'avenue de la Liberté, est constitué des avenues des Vosges, d'Alsace et de la Forêt-Noire, dans une progression symbolique d'ouest en est, vers Kehl et l'Allemagne.

À l'origine, le principe retenu pour le nouveau quartier est celui des grands axes perpendiculaires, en majeure partie inspiré des lignes directrices établies par George Eugène Haussmann. Le plan d'extension établit ainsi de grands boulevards, des ronds-points entourés de bâtiments, des réseaux de rues en diagonale ainsi qu'un tissu urbain orthogonal offrant de meilleures conditions de lotissement pour les parcelles. La typologie haussmannienne de la voie large, plantée d'arbres, y est exploitée dans son double rôle de césure et de lien entre les fragments de paysage que constitue chaque quartier : « ce n'est pas par hasard si le "boulevard" parisien, son modèle, avait emprunté son nom à la chaussée militaire de l'enceinte déclassée ! »<sup>184</sup>.

Par ailleurs, le plan d'extension est inspiré des principes théoriques exposés par Reinhard Baumeister dans son ouvrage intitulé *Stadterweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung* publié à Berlin en 1876<sup>185</sup> (voir Annexe B). Le concept de zonage fonctionnel ainsi que le principe de dédoublement des voies sont notamment suivis. En témoigne l'axe porte de Pierre-porte de Kehl, voie de circulation parallèle à l'axe de représentation, reliant le palais de l'Empereur à l'Université et destiné notamment aux parades militaires. La longue ligne droite de l'avenue des Vosges a été conçue comme le support d'une infrastructure technique, comme la colonne vertébrale de la nouvelle ville puisqu'elle regroupe le réseau des égouts et le remblai d'un tramway.

---

<sup>184</sup> DEUTSCH, Michel, LOYER, François (textes) NUSSBAUMER, François (photographies). *Le voyage à Strasbourg*. Strasbourg : Nussbaumer F., 1998. p. 11.

<sup>185</sup> BAUMEISTER, Reinhard. *Stadterweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung*. Berlin : Ernst & Korn, 1876. 492 p.

Le déplacement des industries en périphérie de la ville, qui s'opère de manière lente et continue à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, répond à une volonté de différenciation fonctionnelle de l'espace urbain initiée à cette époque.



Ill. 14 : CONRATH, Jean-Geoffroy. *Bebauungsplan für die Erweiterung der Stadt Strassburg*. Strassburg : Schultz, 1880. AVCUS (Brb 1561).

### G. Le noyau du plan d'extension : la *Kaiserplatz*

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la disposition de la *Kaiserplatz* (actuelle place de la République) conçue par Orth dans le prolongement de l'axe Kléber-Broglié et traitée en longueur de façon symétrique sur une large dalle couvrant le canal n'est pas retenue. L'architecte municipal, Conrath, qui obtient les faveurs de la commission d'experts organisée en 1878, prévoit en revanche de situer la place impériale à l'intersection de deux axes majeurs : celui de l'axe tourné vers l'Université dont l'implantation est déterminée avant l'établissement du plan d'extension et celui de la percée visuelle entre la porte de Schiltigheim (actuelle place de Bordeaux) et la cathédrale dans le centre ancien.

Cet ensemble architectural homogène ainsi constitué, uni par l'axe impérial, constitue une mise en scène du pouvoir et de la connaissance. Il est accompagné d'autres bâtiments publics et privés – principalement des immeubles de rapports.

L'extension urbaine de Strasbourg incarne les ambitions politiques et culturelles de l'Empire allemand. La *Kaiserplatz*, constituant le nouveau centre administratif allemand, en est la vitrine. Ce centre névralgique se situe à la confluence de trois axes majeurs, l'axe impérial (1), véritable composition monumentale organisée entre le centre du pouvoir et le centre du savoir représenté par le Palais universitaire, la voie orthogonale constituée par la *Kaiser-Friedrich-Strasse*, l'actuelle avenue de la Paix (2), offrant une perspective magistrale sur la cathédrale dans le quartier historique de Strasbourg et l'axe historique place Kléber-place Broglie (3). Cette articulation affirme la volonté d'inscrire le nouveau centre dans la continuité du tissu urbain ancien et d'en valoriser les parcelles à bâtir en accord avec les principes urbanistiques orthogonaux prévalant à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe.



Ill. 15 : L'ancienne *Kaiser-Wilhelm-Strasse* (l'actuelle avenue de la Liberté), vers 1900. AVCUS (1 Fi 221).



Ill. 16 : L'ancienne *Kaiser-Wilhelm-Strasse* (l'actuelle avenue de la Liberté), vers 1910. AVCUS (1 Fi 221).

#### **IV. Cas d'étude 2 : la politique par la pierre, l'exemple du Palais universitaire**

L'ensemble institutionnel incarne la volonté des autorités allemandes d'établir une vitrine politique. Une des illustrations les plus tangibles de cette volonté est la construction du Palais universitaire et de ses instituts. À ce sujet, Paul Melon<sup>186</sup> indique en 1887 : « Me voici donc à Strasbourg. Si je ne connaissais pas les moyens employés pour germaniser le pays, je les devinerais rien qu'à la simple inspection de la ville ; car ils sont écrits à chaux et à sable dans les murs de la citadelle et dans le palais de l'Université »<sup>187</sup>.

---

<sup>186</sup> Il semblerait que Paul Melon soit originaire de France, mais pas nécessairement d'Alsace. C'est ce qu'il laisse à penser lorsqu'il précise : « J'étais donc sur la place X..., quand j'avisé un groupe d'hommes qui causent. Comme les relations entre Français et Alsaciens se font vite et que le doux parler de la Touraine est un talisman qui ouvre les portes et les cœurs, je les accoste et écoute leur conversation ». (MELON, Paul. *Les Allemands en Alsace-Lorraine. Impressions de voyage*. Paris : librairie de la Nouvelle Revue, 1887. p. 28).

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 31.

L'empereur veut faire de Strasbourg une vitrine de l'excellence de la science allemande. Il crée pour cela une université, inaugurée le 1<sup>er</sup> mai 1872, qui doit servir de modèle. Les nouveaux édifices universitaires sont construits très rapidement, notamment le bâtiment de médecine, derrière l'hôpital civil et le quartier universitaire, dans la nouvelle ville allemande, qui regroupe le Palais universitaire et les huit bâtiments des instituts de la faculté des sciences (ainsi que la serre, l'observatoire, le musée zoologique,...). La politique d'enseignement et de recherche conduite par l'Empire allemand est particulièrement active. Elle se caractérise par la diversification des disciplines, l'accueil d'éminents savants, la création de bibliothèques et d'instituts, etc. L'Université conservera de cette période impériale une tradition de recherche et d'ouverture sur le monde, qui l'anime encore aujourd'hui.

Les proportions grandioses du palais et des instituts visent à symboliser la suprématie de la nouvelle Université face à ses concurrentes telles que Vienne et Bâle. En attestent là encore les observations de Paul Melon : « L'ensemble est colossal, et s'étend avec ses annexes et ses jardins, comme une petite ville, sur une superficie de 140 000 mètres carrés »<sup>188</sup>.

Le choix du style architectural du Palais universitaire dénote la volonté de l'Empire allemand de ne pas froisser les consciences régionales et locales qui voient dans le premier projet de l'architecte Hermann Eggert (1876-77) un caractère excessivement berlinois<sup>189</sup>, si bien que celui-ci est rejeté par le *Reichstag* amené à se prononcer en derniers recours. Le concours lancé en 1878 retient la proposition d'Otto Warth. À ce titre, il est important de souligner que le style architectural employé pour le Palais universitaire et le palais de l'Empereur sont tous les deux d'influence Renaissance italienne. Le choix de privilégier cette influence plutôt qu'un style de tradition plus germanique n'est pas dénué de sens. Il laisse à penser qu'il relève du souhait de ne pas imposer un style « trop prussien » et ainsi de ne pas froisser les mentalités.

---

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>189</sup> LOYER, François. « Le Palais universitaire de Strasbourg : culture et politique au XIX<sup>e</sup> siècle en Alsace ». Dans *Revue de l'art*, n° 91, 1991. p. 9-25.





Ill. 17 : Palais universitaire, vers 1900. AVCUS (1 FI 40).

## V. Les outils règlementaires accompagnant le plan d'extension urbaine

La conception du plan d'urbanisme de la *Neustadt* s'accompagne de l'élaboration et la mise en place d'outils règlementaires concernant l'hygiène, les gabarits et les alignements.

Après 1870, le droit français reste en vigueur en matière de voirie et de normes de construction, notamment par le biais de la loi de 1852. En 1871, il est complété par une loi d'Empire portant sur les procédures d'expropriation.

Pendant la période allemande, la volonté de la Ville de contrôler son développement urbain et d'en définir les limites se manifeste par l'établissement d'une fonction spécialisée au niveau municipal, le bureau de la planification, et de nouveaux services municipaux institués pour la construction, l'entretien et les voies de circulation, ainsi que par l'institution de nouveaux outils juridiques et règlementaires en matière d'architecture et d'urbanisme. Trois lois locales participent à l'établissement d'une sphère de politique urbaine influente, hissée au rang de modèle dans tout l'Empire allemand : la loi locale du 21 mai 1879, qui désigne le maire comme responsable de la Police des bâtiments (*Baupolizei*) et lui donne la possibilité de modifier les voies, places et jardins publics ; la loi locale du 21 mai 1892, qui attribue le titre de *premier urbaniste* sur l'ensemble du territoire communal au maire ; et le règlement municipal

(*Gemeindeordnung*) du 6 juin 1895, qui contribue à conférer une grande liberté de gestion à la Municipalité.

La nouvelle organisation administrative s'accompagne de la promulgation de lois et de règlements visant à la restriction de la liberté à bâtir dans les nouveaux quartiers et les faubourgs (*Betreffend Beschränkungen der Baufreiheit in den neuen Stadttheilen von Strassburg*), tant au niveau régional que local. Nous pouvons citer notamment l'ordonnance du président supérieur du 28 février 1873 et la loi du 21 mai 1879, qui stipule qu'une construction ne peut être élevée que conformément aux alignements et prescriptions décidées par arrêté municipal, selon le plan d'aménagement. S'ajoute à cela, la loi d'Empire du 14 décembre 1889, qui définit les prescriptions de sauvegarde des logements existants à l'issue de la réunion de l'association allemande pour l'entretien du patrimoine public (*Deutscher Verein für öffentliche Gesundheitspflege*). Pour finir, le règlement du 6 janvier 1892 prévoit que l'aménagement des rues dans l'extension urbaine soit décidé par délibération du Conseil municipal.

## **VI. La construction de l'extension urbaine**

Par un contrat signé le 2 décembre 1875, 160 hectares sont cédés à la Ville par le ministère de la Guerre pour 17 millions de marks-or, dont le règlement s'échelonne entre 1879 et 1893. La cession des terrains s'achève en avril 1880. La ville s'étend de manière régulière sur un vaste terrain qu'il est nécessaire de remblayer entièrement, sur plus de deux mètres de hauteur pour le protéger des inondations.<sup>190</sup>

À l'instar des grands lotissements parisiens, les parcelles courantes sont construites par des promoteurs privés, conformément aux réglementations urbaines en vigueur. L'ouverture d'une rue est décidée par le Conseil municipal lorsque la majorité des propriétaires des parcelles avoisinantes s'engagent à lotir leurs parcelles, la majorité étant calculée selon la longueur des façades de rues concernées. Les frais d'aménagement des rues (nivellement, écoulement des eaux, pavés et trottoirs) sont alors pris en charge par les propriétaires. Cette taxation est calculée sur la base de la longueur de leurs façades et de la moitié de la largeur de la rue. Dans les années d'après-guerre, jusqu'en 1934, quarante-deux rues ont ainsi été réalisées, en majorité dans les nouveaux quartiers de la ville *intra-muros* et les faubourgs.

---

<sup>190</sup> DENU, Claude, OLLIVIER, Eric. *Der Bebauungsplan für die Erweiterung der Stadt Strassburg. Le plan d'extension de la ville de Strasbourg, 1871-1880*. Diplôme d'architecture, I.A.U. de Strasbourg. Strasbourg, 1978. 217 p.

La production architecturale à Strasbourg prend une ampleur sans précédent. Un total de 1 697 constructions nouvelles est édifié dans le quartier.<sup>191</sup> L'activité s'intensifie particulièrement pendant la période de 1893 à 1905, qui voit s'élever 951 édifices – soit plus de la moitié des réalisations.

D'un point de vue géographique, la *Neustadt* se développe aujourd'hui autour de la ville ancienne, principalement au nord. Elle s'étend ainsi du secteur de la gare au quartier suisse et englobe la place d'Haguenau, la place de la République, l'université impériale, les quartiers de Contades, de l'Orangerie, du Conseil des Quinze et de la Marne, ainsi que l'hôpital civil.

### **Chapitre 3. Une ville moderne à l'interface entre France et Allemagne : un héritage contesté**

#### **I. La « grande ville » (*Großstadt*) – la « ville moderne »**

Durant les trente années qui suivent l'adoption du plan, les éléments de fonctionnement métropolitain se trouvent réunis : ministère du *Land*, université prestigieuse, équipements hospitaliers rayonnants dans la région et au-delà, sièges de banques et assurances qui irriguent le tissu industriel régional et la négoce international, organes de presse et cercles politiques, entreprises propres à la deuxième vague de l'industrialisation (agroalimentaire, mécanique et automobile, transports) et aménagements portuaires. De ces activités nouvelles résulte un flux d'investissement porteur pour le secteur de la construction et des travaux publics.

La *Neustadt* de Strasbourg est conçue dans le contexte de la révolution industrielle en Europe, qui propulse l'Allemagne à la tête du continent. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les réflexions sur les destins des grandes villes européennes s'intensifient de part et d'autre du Rhin. Les villes profitent de nombreuses avancées techniques en matière de construction, d'aménagement urbain, d'équipement et de développement des transports.<sup>192</sup> En 1903, l'exposition d'urbanisme se tient à Dresde. Les grandes cités sont, pour la première fois, considérées comme des futurs centres culturels de l'homme moderne.<sup>193</sup>

---

<sup>191</sup> Données du service de l'Inventaire du Patrimoine de la Région Alsace, avril 2014.

<sup>192</sup> « Au XIX<sup>e</sup> siècle l'évolution a émancipé du joug de l'art les forces structurantes, comme au XVI<sup>e</sup> siècle les sciences s'étaient libérées de la philosophie. L'architecture montre la voie en devenant construction d'ingénieur. » (BENJAMIN, Walter. *L'homme, le langage et la culture*. Traduit par Maurice de Gandillac. Paris : Denoël / Gonthier, 1971. p. 135. – édition originale allemande : *Schriften*, 1955 ; *Illuminationen*, 1961 ; *Angelus Novus*, 1966).

<sup>193</sup> FRANK, Hartmut. « Paris dans la tête : tendances de l'architecture urbaine en Allemagne après 1900 ». Dans *Berlin Paris*. Sous la direction de Felix Damette. Paris : Laboratoire Strates, 1995. p. 46-47. [non publié].



Dans son ouvrage intitulé *Les Allemands en Alsace-Lorraine* publié en 1887, Paul Melon<sup>194</sup> fait état des impressions de la population. Il met principalement en avant les critiques formulées par les habitants à l'encontre des nouveaux arrivants. L'une d'elle, exprimée par « un campagnard de la plaine », restituée par l'auteur, indique pourtant que la reconstruction de Strasbourg donne quelques espoirs à la population dans un premier temps :

« Oui, je l'avoue après l'annexion, quand j'ai vu les Allemands dépenser l'argent à pleines mains, reconstruire Strasbourg, jeter même ici les fortifications par terre, et tracer de belles promenades, quand j'ai vu le Kreis Direktor sortir de sa voiture, à la porte de ma maison au village, et me demander des nouvelles de ma femme et de mes enfants, je me suis quelque peu laissé prendre à leurs belles paroles. »<sup>195</sup>

La collection des guides Baedeker associe quelques adjectifs élogieux au sujet du « quartier neuf » et en particulier de son architecture. Dans le volume traitant de l'Allemagne du Sud et de l'Autriche en 1888, le guide indique :

« N.-E., dans le quartier neuf au-delà d'un bras de l'Ill, la place de l'Empereur [pl. 2], à gauche de laquelle s'élève le nouveau PALAIS de L'EMPEREUR, sur les plans d'Eggert. Une large rue conduit du côté opposé à l'UNIVERSITE [pl. EF3], ensemble de constructions neuves fort remarquables, du style de la renaissance, sur les plans de Warth. Il y a même un observatoire [*Sternwarte*]. »<sup>196</sup>

Le volume portant sur les *Bords du Rhin : de la frontière suisse à la frontière de Hollande* de Baedeker caractérise en 1896 le quartier comme étant un « ensemble de constructions neuves imposantes »<sup>197</sup>. Dans le guide consacré à l'Allemagne du Sud et l'Autriche en 1902, Baedeker précise : « Traversant un bras de l'Ill, on va au beau quartier neuf qui a remplacé la partie nord

---

<sup>194</sup> Il semblerait que Paul Melon soit originaire de France, mais pas nécessairement d'Alsace. C'est ce qu'il laisse à penser dans sa remarque : « J'étais donc sur la place X..., quand j'avise un groupe d'hommes qui causent. Comme les relations entre Français et Alsaciens se font vite et que le doux parler de la Touraine est un talisman qui ouvre les portes et les cœurs, je les accoste et écoute leur conversation » (MELON, Paul. *Les Allemands en Alsace-Lorraine. Impressions de voyage*. Paris : librairie de la Nouvelle Revue, 1887. p. 28).

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>196</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne du Sud et Autriche : manuel du voyageur*. 9<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1888. p. 12.

<sup>197</sup> BAEDEKER, Karl. *Les bords du Rhin de la frontière suisse à la frontière de Hollande*. 15<sup>e</sup> édition. Baedeker, 1896. p. 143.

de l'ancienne enceinte et s'étend encore plus loin »<sup>198</sup>. Le guide Joanne portant sur les *Vosges, l'Alsace et la Forêt-Noire* en 1903 avance :

« Le front nord a fait place à un somptueux quartier moderne dont les avenues sont bordées de palais et d'hôtels : là se trouvent le palais Impérial, le palais de la Délégation, l'Université et ses jardins, la nouvelle Poste, le Palais de Justice, etc. Sur le front ouest des anciennes fortifications s'élève la magnifique gare centrale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine. Ce Strasbourg allemand, tout neuf, contraste étrangement avec ses vieilles maisons à pignons élevés, groupées autour d'une merveilleuse cathédrale gothique. »<sup>199</sup>

Cette image est encore présente lorsque l'Alsace et Strasbourg retournent sous le giron français. Le rapport général de l'exposition nationale de Strasbourg en 1919 présente dans un premier temps la « vieille ville alsacienne »<sup>200</sup> puis indique que la ville est, d'autre part, « la cité moderne, nette et énergique, avec une certaine perfection de confort et d'organisation qui tient de l'Allemagne »<sup>201</sup>. Les auteurs du rapport poursuivent par une description des équipements de la ville : « Université, théâtre, écoles, musées, hôpitaux, tous les édifices publics y sont remarquables »<sup>202</sup>. Ils louent également les qualités de vastes parcs qui assurent l'aération et la salubrité aux habitants de Strasbourg.

---

<sup>198</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne du Sud et Autriche : manuel du voyageur*. 12<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1902. p. 15.

<sup>199</sup> JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Forêt-Noire*. Paris : Librairie Hachette et Cie, 1903. p. 353.

<sup>200</sup> ROUX, Gaston, CLARETIE, Léo. *Rapport général de l'exposition nationale à Strasbourg en 1919*. Comité des expositions de Paris, 1919. p. 19.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 19.

## II. Cas d'étude 3 : Les regards portés sur la cathédrale et ses restaurations au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'ambivalence entre « ville allemande » et « ville française »

### A. La beauté et la grandeur de l'édifice

La grandeur de la cathédrale de Strasbourg est vantée depuis son édification, et en particulier depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'auteur allemand, Johann Wolfgang von Goethe, exprime son admiration dans ses écrits sur l'art, notamment l'« Architecture allemande » en 1772. Il expose les qualités de l'édifice en des termes particulièrement élogieux :

« Quel ne fut pas le sentiment inattendu qui m'assaillit avec étonnement lorsqu'elle [la cathédrale] se découvrit à ma vision ! Une impression totale et majestueuse remplit mon âme. Parce qu'elle composait de mille détails harmonieux, je pouvais bien la goûter et la savourer, mais non pas la connaître et l'expliquer. »<sup>203</sup>

Le caractère remarquable de la cathédrale est attribué par l'auteur à l'un de ses architectes, Erwin de Steinbach, qui a notamment initié la façade en 1277 : « Quel poids pour un esprit humain lorsque l'œuvre de son frère est d'une telle grandeur qu'il ne reste plus qu'à s'incliner et à admirer. »<sup>204</sup>. Goethe consacre un temps important, avec son ami Sulpiz Boisserée, à la recherche de la tombe du maître d'œuvre.

Dans *Essais historiques et topographiques sur l'Église cathédrale de Strasbourg*, l'abbé catholique strasbourgeois, Philippe-André Grandidier, exprime en 1782 le souvenir que constitue la cathédrale de Strasbourg, en introduisant ainsi l'importance historique symbolique et mythique du monument :

« Un temple, un tombeau même portent dans l'âme un sentiment religieux, cette paix profonde que donne la conscience. À leur vue, les passions se taisent et le cœur de l'homme est tranquille. Le Philosophe chrétien, qui considère ces monuments sous les différentes vues du passé et du présent, s'y arrête avec complaisance. Son esprit s'en occupe et il se forme des idées utiles sur l'instabilité des choses humaines. Il en recueille les débris, il en contemple l'état actuel, il cherche même à deviner dans la suite des

---

<sup>203</sup> GOETHE, Wolfgang. « L'architecture allemande ». Dans TODOROV, Tzvetan. *Goethe : Écrits sur l'art*. Textes choisis, traduits et annotés par Jean-Marie Schaeffer et présentés par Tzvetan Todorov. Paris : Klincksieck, 1983. p. 81. (édition originale allemande : 1772).

<sup>204</sup> GOETHE, Wolfgang. « L'architecture allemande ». Dans TODOROV, Tzvetan. *Goethe : Écrits sur l'art*. Textes choisis, traduits et annotés par Jean-Marie Schaeffer et présentés par Tzvetan Todorov. Paris : Klincksieck, 1983. p. 81.

temps. L'église cathédrale de Strasbourg est pour l'antiquaire et le savant ainsi que pour l'historien et le curieux, un monument précieux d'antiquité et de grandeur. »<sup>205</sup>

Le directeur de la *Revue d'Alsace*, Reiner, caractérise la cathédrale de Strasbourg comme étant le « plus beau des monuments de l'histoire de l'art »<sup>206</sup>. Dix ans plus tard, Victor Hugo décrit la cathédrale comme étant « le sommet le plus haut qu'ait bâti la main de l'homme après la grande pyramide »<sup>207</sup>. Le poète français, Alphonse de Lamartine, désigne la cathédrale de Strasbourg comme étant « un hymne de pierre qui s'élève vers le ciel »<sup>208</sup>. En 1881, la *Revue alsacienne* publie un écrit de Victor Hugo qui définit la cathédrale en ces termes : « Le Munster est véritablement une merveille. [...] J'ai vu Chartres, j'ai vu Anvers, il me fallait Strasbourg [...] Je n'aurais eu garde de manquer la plus haute flèche du monde »<sup>209</sup>. Aussi : « C'est une chose admirable de circuler dans cette monstrueuse masse de pierre toute pénétrée d'air et de lumière, évidée comme un joujou de Dieppe, lanterne aussi bien que pyramide, qui vibre et palpite à tous les souffles du vent »<sup>210</sup>.

Le volume *Trains de plaisir des bords du Rhin ou De Paris à Paris par Strasbourg* de Joanne en 1855 consacre six pages à Strasbourg, dont la moitié porte sur la cathédrale. De manière générale, il est important de souligner que la part belle faite au monument dans les guides représente une des constantes les plus importantes de notre étude : « C'est le plus haut des monuments humains. La grande pyramide d'Égypte avait dans l'origine 4 mètres de plus ; mais le temps l'ayant diminué de 8 mètres environ, elle est moins élevée aujourd'hui que la tour de Strasbourg »<sup>211</sup>. La cathédrale de Strasbourg est principalement présentée dans sa grandeur car à cette époque sa hauteur n'est pas encore dépassée par celle de la cathédrale de Cologne. Elle constitua le bâtiment le plus haut de la Chrétienté jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les louanges se concentrent bien souvent sur la flèche de la cathédrale. L'article d'E. Siebecker de la *Revue alsacienne* en décembre 1880 indique :

---

<sup>205</sup> GRANDIDIER, Philippe-André. *Essais historiques et topographiques sur l'Église cathédrale de Strasbourg*. Strasbourg : Levrault, 1782. p. 43.

<sup>206</sup> REINER. « De l'emploi de la dorure et des couleurs comme éléments de décoration monumentale ». Dans *Revue d'Alsace*, 1834, p. 79.

<sup>207</sup> HUGO, Victor. « Lettre écrite de Strasbourg ». Strasbourg : s. n., 1845. p. 3 ; HUGO, Victor. *Le Rhin : lettres à un ami*. 3 vol. Paris : Furne, 1846.

<sup>208</sup> SEINGUERLET, Louis-Eugène. *Strasbourg*. Strasbourg : Éditions du Bastion, 1876. p. 12.

<sup>209</sup> HUGO, Victor. « Le munster de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne*, n° 5, 1881, p. 193.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>211</sup> JOANNE, Adolphe. *Trains de plaisir des bords du Rhin ou De Paris à Paris par Strasbourg, Bade, Carlsruhe, Heidelberg, Mannheim, Francfort, Mayence, Coblenz, Cologne, Aix-la-Chapelle, Spa, Liège et Bruxelles*. Paris : L. Maisson, 1855. p. 5-6.

« [...] il faut reconnaître qu'aucune flèche contemporaine ne se distingue par une technique aussi savante, ni par une grâce et une légèreté aussi admirables que la nôtre. En scellant la dernière pierre qui surmonte la croix, maître Hültz était autorisé, bien autrement que le constructeur du clocher de Berne, à y faire graver les mots : *Thue mir's einer nach.* »<sup>212</sup>

En 1905, le guide de voyage Conty présente la cathédrale comme : « un des plus merveilleux édifices de l'art religieux » et met l'accent sur sa « masse de gré rose à la fois légère et majestueuse »<sup>213</sup>. En 1908, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, Johann Knauth, publie une étude dans la *Revue alsacienne illustrée* qui s'intitule « La cathédrale de Strasbourg est la pyramide de Chéops ». Les recherches de Knauth, présentées par André Hallays dans le *Journal des Débats politiques et littéraires* le 10 janvier 1908<sup>214</sup>, tentent de dégager le principe sur lequel repose la proportion des diverses parties de l'édifice entre elles et le rapport des parties à l'ensemble. L'auteur avance que toutes les proportions de la cathédrale de Strasbourg se ramènent à une figure géométrique, le carré dans lequel s'inscrit un triangle dont la base et la hauteur sont égales à la base et à la hauteur du carré. En élevant ce triangle sur chacun des quatre côtés du carré, on obtient l'octogone étoilé irrégulier. Cette figure et ses dérivés offrent les mesures proportionnelles de toutes les parties du vaisseau, du moindre détail jusqu'à l'ensemble. Ce principe, emprunté à la nature, car on le retrouve dans les phénomènes de cristallisation, est également appliqué pour la construction de la grande pyramide de Chéops. Les parallèles tracés par Johann Knauth entre la cathédrale et l'œuvre égyptienne, qui permettent d'illustrer des principes architectoniques perpétués depuis la plus haute Antiquité, permettent d'illustrer là encore la grandeur conférée au monument. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la cathédrale de Strasbourg s'inscrit dans la logique du « monument-type » régissant l'archéologie monumentale en France.

## **B. Conservation ou restauration ? La réception des théories dans l'Empire allemand aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles**

Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, les sciences de la restauration et de la conservation des monuments deviennent un sujet particulièrement saillant en Europe. Un article de la *Revue*

---

<sup>212</sup> *Revue alsacienne*, 1880. p. 82.

<sup>213</sup> CONTY. *Bords du Rhin de Bâle à Cologne : Alsace, Lorraine, Duché de Bade, Hesse, Palatinat, Prusse Rhénane*. 6<sup>e</sup> édition. Paris : administration des guides Conty, 1904-1905. p. 59.

<sup>214</sup> HALLAYS, André. « En flânant ». Dans *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 10 janvier 1908. p. 1-2.

*d'Alsace*, consacré à la restauration des monuments nationaux, situe la question dans son contexte local et régional et la lie à « l'esprit des localités » en 1835 :

« De toutes parts on en vient enfin à remettre au jour, à rétablir sur place, à restaurer avec zèle, bonheur et intelligence enfin, les monuments historiques. Partout cette opération se fait selon l'esprit des localités, la nature des monuments et le génie qui présida à leur érection. »<sup>215</sup>

L'auteur fait également référence à la nécessité de rétablir les grandes œuvres, notamment antiques, qui ont été déplacées depuis les musées vers leurs sites d'origine pour en permettre la jouissance, l'observation et l'étude *in situ* : « [...] désormais [nous l'espérons du moins] les nombreuses reliques que nous ont léguées les siècles seront successivement rendues aux études de l'érudit, non moins qu'aux brillantes inspirations de l'artiste et du poète »<sup>216</sup>. Cela confirme la valeur de connaissance et de savoir conférée à l'héritage bâti.

Le XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise par l'émergence d'importants principes en matière de restauration des monuments historiques en Europe et, plus en particulier, par l'opposition des théories de l'architecte français, Eugène Viollet-le-Duc<sup>217</sup> et du théoricien anglais, John Ruskin<sup>218</sup>. Deux doctrines se distinguent : l'une, qui est interventionniste, prédomine dans l'ensemble des pays européens et l'autre, anti-interventionniste, est surtout propre à l'Angleterre.<sup>219</sup>

Ces théories sont connues et appropriées en Alsace et à Strasbourg. Les principes de John Ruskin inspirent notamment le professeur désigné à Strasbourg en 1893, Georg Dehio, dont le *leitmotiv* est « conserver, pas restaurer »<sup>220</sup>, et certaines voix s'élèvent contre l'interventionnisme préconisé par Viollet-le-Duc dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est le cas de l'homme politique et

---

<sup>215</sup> *Revue d'Alsace*, 1835. p. 144.

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>217</sup> VIOLLET-LE-DUC, Eugène. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. 10 vol. Paris : Bance et Morel, 1854-1868.

<sup>218</sup> RUSKIN, John. *The seven lamps of architecture*. Whitefish : Kessinger Publishing Co., 1849.

<sup>219</sup> CHOAY, Françoise. *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Seuil, 1992. p. 114.

<sup>220</sup> « Die Kunstwissenschaft ist heute darin einig, das Restaurieren grundsätzlich zu verwerfen. Es wird damit keineswegs gesagt, der Weisheit letzter Schluß sei, die Hände in den Schoß legen und der fortschreitenden Auflösung mit fatalistischer Ergebung zusehen. Unsere Losung lautet: allerdings nicht restaurieren – wohl aber konservieren. » (DEHIO, Georg Gottfried. *Denkmalschutz und Denkmalpflege im neunzehnten Jahrhundert*. Rede zur Feier des Geburtstages Sr. Majestät des Kaisers gehalten in der Aula der Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg am 27. Januar 1905. Strassburg : Heitz und Mündel, 1905. p. 17. Discours pour l'anniversaire de l'empereur Guillaume II le 27 janvier 1905, repris dans *Kunsthistorische Aufsätze*, Berlin, 1914). Traduction de l'auteur.

amateur d'art, Édouard-Frédéric Eissen<sup>221</sup> qui, en 1854, même s'il reconnaît la conservation « d'une foule de monuments et de restes précieux »<sup>222</sup>, dénonce « quelques restaurations désastreuses, pires que les destructions commises par le vandalisme des révolutions et surtout par celui des prétendus embellissements »<sup>223</sup>.

Plus tard, un article du défenseur de la tradition culturelle française en Alsace, Ferdinand Dollinger, portant sur la destruction de l'église Sainte-Madeleine à Strasbourg publié dans la *Revue alsacienne illustrée* en 1904, dénonce la volonté des commanditaires contemporains de réaliser du « vieux-neuf » :

« On voudra se payer ce qui se fait de mieux dans ce genre et de plus nouveau. On convoquera à cette fin, des spécialistes au courant des derniers progrès de la *science* gothique. Et avant peu, un fastueux amoncellement de moellons, hérissés de clochetons, crevassé d'ogives et empoissé de badigeon, clamera une fois de plus et avec une écrasante évidence la supériorité esthétique du nouveau Strasbourg. »<sup>224</sup>

L'auteur se demande si, à la suite de l'incendie qui a détruit l'église, les reconSTRUCTEURS décideront de respecter les reliques « modestes, mais authentiques et partant inestimables, d'une époque qui, mieux qu'aucune autre, a connu le secret d'insuffler une âme aux pierres »<sup>225</sup>. Il exprime son désarroi et son manque d'espoir concernant le respect des traditions anciennes : « Aussi bien il n'en pourrait résulter qu'une œuvre tronquée »<sup>226</sup>.

### C. Les revendications nationales autour de la cathédrale

La cathédrale, qui peut sans hésitations être considérée comme l'édifice le plus emblématique de la capitale alsacienne depuis des siècles, et ses restaurations, font l'objet de controverses. Les racines du style gothique de cette œuvre magistrale sont disputées en Europe dans le courant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

---

<sup>221</sup> Le Démocrate-Républicain Édouard-Frédéric Eissen est préfet intérimaire du département du Bas Rhin (commissaire de la République) entre mai et septembre 1843. Il proclame son nationalisme en 1840 et en 1859, dans le contexte de la crise franco-allemande. Il fait aussi partie des fondateurs de la Société pour la conservation des monuments historiques. (*Nouveau Dictionnaire de la biographie alsacienne*, 1989).

<sup>222</sup> EISSEN, Édouard-Frédéric. *Un chapitre inédit de l'histoire de la cathédrale de Strasbourg*. Colmar : Decker, 1854. p. 1.

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>224</sup> DOLLINGER, Ferdinand. « La destruction de l'église de Sainte-Madeleine à Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, « Chronique d'Alsace-Lorraine », 1904. p. 38.

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 38.

Une circulaire concernant le service de la Conservation des monuments historiques en France, du 11 mai 1839, révèle le scepticisme de l'État envers les travaux des architectes considérés pour le peu d'intérêt qu'ils portent aux édifices du Moyen Âge jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Le ministre remet également en cause le niveau de connaissance de ces techniciens en la matière : « Je crois, cependant, que les études d'un grand nombre d'entre eux [les architectes] ne les rendent pas toujours les juges les plus sûrs dans l'appréciation des monuments du moyen âge : intéressés d'ailleurs dans les réparations qu'ils exécutent à ces monuments, il est bon que leur travaux soient contrôlés »<sup>227</sup>.

Les réalisations gothiques pâtissent de mauvaises considérations dans les sphères scientifiques et techniques de l'architecture jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Les écrits sur l'art de Goethe, notamment l'« Architecture allemande » en 1772, permettent de saisir la teneur de cette image :

« Lorsque j'ai pour la première fois rendu visite à la cathédrale, j'avais la tête remplie de généralités dictées par le bon goût. Par ouï-dire je respectais l'harmonie des masses, la pureté des formes, par ouï-dire j'étais ennemi déclaré de l'arbitraire confus des décorations gothiques. Art indéterminé, désordonné, contre-nature, compilé, raccommo­dé : à l'aide de ces synonymes je regroupais sous la rubrique du gothique – telle une entrée de dictionnaire – toutes les incompréhensions qui n'eussent jamais traversé mon esprit. »<sup>228</sup>

Les enjeux idéologiques nationaux qui animent l'auteur sont ensuite clairement exposés, lorsque Goethe met l'accent sur la grandeur de l'architecture allemande, tout en indiquant qu'il n'existe pas d'équivalent en Italie ni en France :

« Et comment pourrais-je ne pas me fâcher, saint Erwin, lorsque les esthéticiens allemands diminuent ton œuvre en lui accolant le nom gothique, se fiant aux calomnies de voisins envieux, alors qu'il devraient remercier Dieu de pouvoir clamer bien haut : "Voilà l'architecture allemande" ; car les Italiens ne peuvent se prévaloir d'en avoir une qui leur soit propre, et encore moins les Français. »<sup>229</sup>

---

<sup>227</sup> ADBR (175 AL 169).

<sup>228</sup> GOETHE, Wolfgang. « L'architecture allemande ». Dans TODOROV, Tzvetan. *Goethe : Écrits sur l'art*. Textes choisis, traduits et annotés par Jean-Marie Schaeffer et présentés par Tzvetan Todorov. Paris : Klincksieck, 1983. p. 80-81.

<sup>229</sup> *Ibid.*, p. 83.



À partir du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, la cathédrale est reconnue comme étant une « incomparable merveille de l'art gothique »<sup>230</sup>. Les guides de voyage s'accordent à en faire l'éloge, hissant le monument au rang : « des plus brillantes productions de l'art gothique »<sup>231</sup>. L'origine du style fait pourtant l'objet de controverses au XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier entre la France et l'Allemagne. Si l'attachement national est esquivé par certains, comme par exemple dans les guides Baedeker, où le style est caractérisé de « style ogival »<sup>232</sup>, et s'il arrive que certains observateurs mettent en exergue l'importance de la contribution de chaque époque pour la réalisation de la cathédrale<sup>233</sup>, la description de la cathédrale est bien souvent partagée entre les racines germaniques et françaises de l'édifice, en particulier dans le contexte des définitions des nations tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les considérations souveraines au sujet de la cathédrale s'attisent à partir de l'annexion allemande. Un article publié dans la revue *Deutsche Bauzeitung* en 1871 se réfère à la cathédrale comme un « monument allemand »<sup>234</sup>. Son auteur, Friedrich Adler, alors professeur à l'académie d'architecture (*Bauakademie*) de Berlin, avance :

« L'on a comparé volontiers la cathédrale de Cologne et la cathédrale de Strasbourg... Il est certain qu'après les travaux de Boisserée et de Mertens, la cathédrale de Cologne paraît la cathédrale gothique au style le plus homogène, le plus harmonieux et le plus achevé. ... Mais après elle, en Allemagne, vient la cathédrale de Strasbourg, par la beauté audacieuse et originale de sa façade occidentale et la multitude des souvenirs historiques qui s'y rattachent. La cathédrale réunit en elle un reflet de toute l'architecture allemande pendant un demi-millénaire. Les deux monuments complètent à merveille, tous deux expriment victorieusement et glorieusement, même s'ils ont leurs racines en France, la force et la splendeur de l'architecture allemande. ... Qu'elles continuent d'être les gardiennes fidèles de la langue et de la pensée allemandes. »<sup>235</sup>

Dans *Le voyage d'Erika en Alsace française*, l'artiste et illustrateur français controversé, Hansi, restitue en 1921 le discours imaginaire d'une jeune femme qui attache le monument à l'identité allemande :

---

<sup>230</sup> SEINGUERLET, Louis-Eugène. *Strasbourg*. Strasbourg : Éditions du Bastion, 1876. p. 13.

<sup>231</sup> BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. 14<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1914. p. 402.

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 403.

<sup>233</sup> « La cathédrale de Strasbourg est l'œuvre de plusieurs siècles. Chaque âge y a imprimé son cachet. En montant d'un étage à l'autre, l'œil peut suivre le développement graduel d'une architecture qui a eu ses phases de floraison et son époque de décadence. » (*Revue alsacienne*, 1880, p. 82).

<sup>234</sup> ADLER, Friedrich. « La cathédrale de Strasbourg ». Dans *Deutsche Bauzeitung*, 1871.

<sup>235</sup> *Ibid.*

« L'admirable cathédrale d'Erwin de Steinbach pointe toujours sa flèche vers le ciel comme un monument éternel de la persévérance allemande, de l'opiniâtreté allemande, de la ténacité allemande, mais le monument du 'Rhin allemand', cette belle figure allégorique dont, étant jeune fille, j'admirais la virile prestance, a été supprimé par ces barbares qui prétendent être les soldats de la civilisation ; et la superbe statue équestre de notre cher vieil empereur n'a pas eu plus de chance. On a eu le mauvais goût d'appeler le palais impérial le Palais du Rhin ; c'est là que nous avons pu assister à une grande cérémonie officielle. »<sup>236</sup>

Dans un courrier adressé au commissaire général de la République le 13 septembre 1920, le directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts considère la cathédrale de Strasbourg comme le témoin du rayonnement de l'art français : « [...] prouvant d'une façon si éclatante le rayonnement de l'art français sur le Rhin ne peut être remis qu'entre les mains d'un architecte offrant toutes les garanties nécessaires particulièrement au point de vue des études de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s. »<sup>237</sup>.

Le caractère régional de la cathédrale est également loué. En témoigne l'article de Reiner dans la *Revue alsacienne* en 1834, dont l'avis est, selon ses dires, appuyé par le « public en général »<sup>238</sup>. L'auteur soulève une controverse au sujet de la restauration des dorures et peintures des sculptures et moulures de la chapelle Saint-Laurent qui se situent sur le portail nord. Il questionne alors les limites et exigences du « bon goût, d'accord avec les convenances locales »<sup>239</sup>. La cathédrale est perçue comme le « [...] monument le plus remarquable de toute l'Alsace »<sup>240</sup> et le savoir-faire local en matière de vitrail est loué : « Ces verreries superbes, produits d'une grande école qui florissait en Alsace du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, étaient un album monumental de l'histoire de la cité »<sup>241</sup>.

#### **D. Projet d'achèvement de la seconde tour et remaniement complet des deux clochers de Charles Winkler**

L'achèvement de la cathédrale de Strasbourg par la construction d'une deuxième flèche surgit périodiquement jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Ce projet partage les opinions. Pour certains observateurs,

---

<sup>236</sup> WALTZ, Jean-Jacques, Dr. HUNTZRUECK. *Le voyage d'Erika en Alsace française*. Paris, 1921. p. 54.

<sup>237</sup> ADBR (178 AL 11).

<sup>238</sup> *Revue d'Alsace*, 1834, p. 79.

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>240</sup> *Revue alsacienne*, décembre 1880, p. 82.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 12.

comme l'érudit strasbourgeois, Adolphe Seyboth, en 1894, ce projet constituerait un outrage au monument : « Gratifier la cathédrale d'une seconde tour semble être le rêve de tout un clan d'architectes avides de renommée ! Que dirait-on d'un sculpteur qui s'aviserait de remettre les bras à la Venus de Milo ? »<sup>242</sup>.

Après l'achèvement des flèches de Cologne et Ulm à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'architecte et conservateur des Monuments historiques, Charles Winkler, d'origine bavaroise, propose notamment de construire une deuxième flèche à la cathédrale de Strasbourg et de remanier complètement les deux clochers en 1880. Le projet génère une vive agitation à Strasbourg, tout comme chaque projet d'intervention sur le monument dans le courant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Le chancelier allemand, Otto von Bismarck, s'exprime en faveur de ce projet, pour la valeur symbolique forte qu'il représenterait au sein de l'Empire : « La construction d'une seconde tour serait envisageable pour des raisons politiques, [...] car, de même que le palais impérial, une telle construction ferait preuve devant tout le monde que nous considérons la réunification de l'Alsace avec l'Empire comme définitive »<sup>243</sup>. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace s'y oppose vivement. E. Siebeker, critiquant le projet de restauration qui concerne cette flèche, visant à y ajouter des colonnettes, clochetons, crochets, etc. « avec la prétention de lui donner un vêtement du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, en rapport avec les parties plus anciennes et la base de l'édifice »<sup>244</sup>, souligne le manque de connaissance requise pour ce type de projet. Les opposants à cette proposition soulèvent l'importance de l'authenticité de l'édifice et de sa valeur pour l'histoire de l'art :

« On ne mutile plus les cathédrales du moyen âge ; on ne restaure généralement que les monuments délabrés ; mais dans d'autres cas, on s'attaque à un édifice admirablement entretenu par nos architectes, à un édifice restauré avec un goût et une entente justement appréciés par les savants de tous les pays, et une valeur si haute pour l'étude de l'art précisément parce qu'il est l'expression architectonique non altérée des époques diverses qui l'ont vu s'élever. »<sup>245</sup>

---

<sup>242</sup> SEYBOTH, Adolphe. *Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'en 1870*. Strasbourg : Imprimerie Alsacienne, 1894. p. 552.

<sup>243</sup> MICHLER, Frauke. « Les politiques patrimoniales dans un espace culturel frontalier – le cas du Bas-Rhin avant et après son annexion à l'Empire allemand en 1871 ». Dans LEMAÎTRE, Capucine et SABATIER, Benjamin (dir.) *Patrimoine et patrimonialisation : fabrication, usage et réemploi*. Coll. Cahiers de l'Institut du patrimoine. Québec : Éditions Multimondes, 2008. p. 72.

<sup>244</sup> *Revue alsacienne*, 1880. p. 82.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 82.

E. Siebecker relève d'ailleurs l'implication d'un certain nombre de personnes d'origine allemande dans ce mouvement d'opposition : « Il n'est que juste de constater que parmi les signataires de cette protestation se trouvent des Allemands, qui ont tenu à prouver qu'ils n'étaient pas indignes de figurer parmi les membres d'une Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace »<sup>246</sup>.

Le rejet de l'Académie royale d'architecture de Berlin (*Königlich Preussische Akademie des Bauwesens*) de la réalisation d'une deuxième tour sonne le glas de la réflexion amorcée. Le projet avorte avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



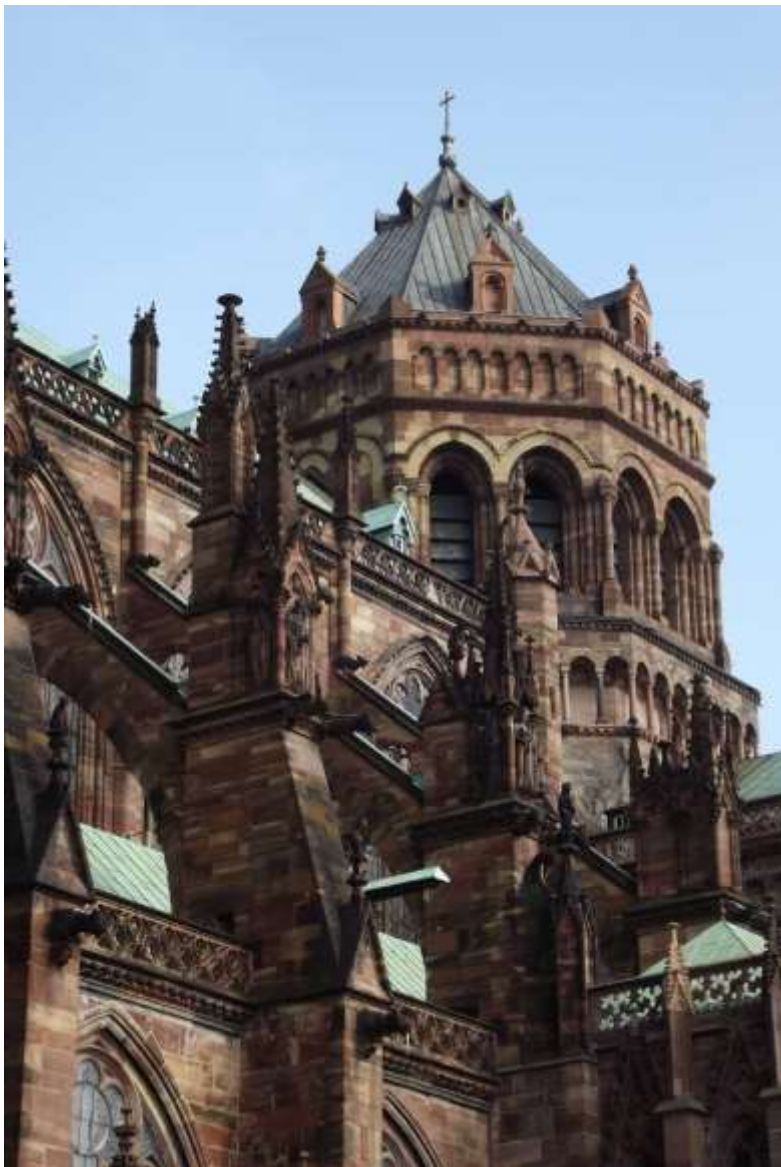
Ill. 18 : Projet de seconde tour pour la cathédrale de Strasbourg de Charles Winkler, vers 1880. BNU (NIM24533).

---

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 83.

### E. La tour de croisée néo-romane de Gustave Klotz

En 1877, l'architecte de l'Œuvre Notre-Dame, Gustave Klotz, inspiré par les cathédrales rhénanes de Spire et Worms édifie une tour orthogonale entourée de tourelles au nord et au sud du transept et au chevet pour réparer les dommages des bombardements du siège de 1870. Suite à la destruction de la tour lors de la Seconde Guerre mondiale, un débat s'ouvre autour de sa reconstruction. Près d'un siècle plus tard, en 1968, l'œuvre de Gustave Klotz est considérée comme lourde et germanique. La même année, l'architecte en chef des Monuments historiques, Bertrand Monnet, envisage de reconstituer la mitre antérieure à 1759. Cependant, aucun chantier n'est lancé jusqu'en 1986, date à laquelle les travaux de réfection sont rediscutés, pour finalement se conclure par le rétablissement en l'état du XIX<sup>e</sup> siècle.



Ill. 19 : La tour de croisée de Gustave Klotz restaurée, 1988-1992. Photo. S. E., 2013.

## **Chapitre 4. Une politique patrimoniale dans la continuité de la tradition française**

### **I. L'organisation administrative du service de l'Inventaire des monuments historiques**

Lorsque l'Alsace-Moselle est rattachée à l'Empire allemand en 1871, les échanges portant sur les questions monumentales se poursuivent entre la Région et la France. Gustave Klotz correspond avec Viollet-le-Duc en 1873, tandis que l'inspecteur des Monuments historiques, Émile Boeswillwald, dresse un état des lieux de cet édifice en 1888. En outre, le journaliste et écrivain français, André Hallays, et le journaliste d'origine mulhousienne, Raymond Koechlin, sont sollicités comme experts par la Ville de Strasbourg en 1907 pour le projet de restauration du palais Rohan.<sup>247</sup>

Une grande partie du droit français est conservée et devient « droit local », auquel le service de la Conservation des monuments historiques est intégré jusqu'en 1918. Composé de deux départements, celui de l'inventaire et du suivi général de conservation, avec à sa tête l'abbé et professeur ecclésiastique, Franz Xaver Kraus, et celui rassemblant des architectes chargés des monuments historiques, confié à Charles Winkler, il n'a alors aucun équivalent dans d'autres états allemands.

La continuité juridique en matière d'inventaire, de protection et de conservation des monuments historiques en Alsace est particulièrement appuyée par le président supérieur d'Alsace-Lorraine, Eduard von Möller, qui a été l'instigateur du premier inventaire des richesses artistiques de la Prusse en 1870. Ce dernier fonde les bases d'un régime solide pour la préservation des monuments historiques dans la région, et pendant plusieurs années pionnier dans l'Empire allemand. Dans la *Revue alsacienne* Felix Wolff<sup>248</sup> indique en 1901 que lors des premières années de l'attachement à l'Empire allemand, les municipalités et les prêtres ont transformé les églises de leur propre autorité, et ont vendu les peintures, les statues et les objets sacrés.<sup>249</sup> L'arrêté du 7 janvier 1874 du président supérieur von Möller menace de poursuites légales ces procédés arbitraires, en précisant que toutes les circulaires parues entre le 8 août 1821 et l'année 1870, restent en vigueur.

---

<sup>247</sup> PIECHAUD, Simon. « La continuité après la débâcle ». Dans *Centenaire de la loi de 1913 : les monuments historiques entre Allemagne et France*. Exposition organisée par la DRAC Alsace, 2013.

<sup>248</sup> Voir la note de bas de page n° 38.

<sup>249</sup> WOLFF, F. « Le classement des monuments historiques en Alsace-Lorraine ». Extrait de la *Revue Alsacienne illustrée*, vol. 3, n° 4. Strasbourg : Noiriél, 1901. p. 6.

Franz Xaver Kraus, nommé professeur titulaire à l'Université de Strasbourg en 1872, succède à Charles Winkler au poste de conservateur des Monuments historiques en 1876. En parallèle, il est toujours chargé de la conduite de l'inventaire des monuments en Alsace-Lorraine commandité par Eduard von Möller en 1873.

## II. Les nouvelles inscriptions sur l'inventaire en Alsace à partir de 1870

À l'échelle du *Reichsland*, le président supérieur d'Alsace-Lorraine confirme les classements effectués en Alsace en 1862 par les autorités françaises. Onze églises et huit châteaux vosgiens sont ajoutés : Sainte-Foy de Sélestat, l'église de Surbourg, les châteaux du Hohbarr, du Greiffenstein, de l'Ochsenstein, du Geroldseck, la tour de Rosenwiller, la chapelle Sainte-Marguerite d'Epfig, l'église de Domfessel, la tour du Nideck, les ruines des châteaux du Wasigenstein, du Frankenbourg, de Lichtenberg, les églises Saint-Jean de Wissembourg, de Hohwiller, de Mitschdorf, de Seltz, de Gunstett, d'Altenstadt.<sup>250</sup> Ces nouveaux classements confortent l'image du monument historique opérante pendant l'époque française, qui rassemble des églises et de châteaux médiévaux. Aucune inscription nouvelle n'est opérée à Strasbourg avant 1898.

## III. La destruction de la *Guldenthurm*

En 1873, le président de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace (SCMHA), Édouard-Frédéric Eissen, attire l'attention sur la *Guldenthurm* (tour aux Florins), à l'angle du quai des Bateliers et de la nouvelle rue de Zurich : « [...] nous possédons dans cet édifice un souvenir parlant de l'ancienne gloire militaire de la République de Strasbourg, un témoignage incontestable de la science militaire et de la prévoyance de nos ancêtres »<sup>251</sup>. La SCMHA craint à ce moment que le propriétaire de la tour ne soit tenté de la démolir pour la remplacer par une belle maison d'habitation : « Bien qu'elle ne soit pas immédiatement menacée, la belle situation qu'elle occupe du côtés de la rue de Zurich, pourrait bien faire naître chez les propriétaires actuels ou futurs l'idée de la démolition, pour construire à sa place une belle maison d'habitation avec façade au nord-est »<sup>252</sup>.

---

<sup>250</sup> IGERSHEIM, François. *L'Alsace et ses historiens 1680-1914. La fabrique des monuments*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2006. p. 399.

<sup>251</sup> Procès-verbal de la séance du comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 3 avril 1873. Dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, deuxième série, neuvième volume, première partie, procès-verbaux, Strasbourg, 1876. p. 23.

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 24.



En suivant le modèle d'autres villes, la caisse municipale pourrait faire l'acquisition du bâtiment : « Plusieurs grandes villes se sont fait un devoir de conserver des tours historiques d'une certaine importance. M. Sengenwald cite la tour Saint-Jacques, les donjons du palais d'Avignon ; – on pourrait rappeler les Metzgerthurm de Ribeauvillé, etc. »<sup>253</sup>. Pour sauver l'édifice, la SCMHA pourrait également en devenir propriétaire et le transformer en musée.

Malgré les instances et les offres de la SCMHA et la « haute protection dont ce monument se trouva entouré par M. le président supérieur d'Alsace-Lorraine »<sup>254</sup>, les intérêts financiers du propriétaire semblent avoir prévalu car la tour est démolie et remplacée par un immeuble d'habitation en 1874.<sup>255</sup>



Ill. 20 : Dessin représentant l'arrivée des Zurichois à Strasbourg au XVI<sup>e</sup> siècle, avec au second plan la *Guldenthurm*. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.

---

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>255</sup> Les intérêts économiques sont d'ailleurs vivement décriés par le président de la séance, Édouard-Frédéric Eissen.



## ***Conclusion de la partie II***

Fondé sur les principes de l'urbanisme français du Second Empire, le plan d'extension entériné en 1880 a contribué à l'émergence d'un urbanisme à proprement parlé allemand, intégrant de nouvelles dimensions techniques et esthétiques, telles que Reinhard Baumeister et Josef Stübgen l'exposent dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais le changement d'appartenance géopolitique de Strasbourg et de l'Alsace en 1871 ne constitue pas pour autant une rupture franche. Tout au moins, pas autant que cela a parfois été retracé dans les histoires de Strasbourg, notamment par le Strasbourgeois Adolphe Seyboth. L'organisation et les outils juridiques en matière de conservation des monuments historiques s'inscrivent dans la continuité de l'administration et du régime français.

En outre, la continuité des acteurs et des réseaux en matière de patrimoine, et particulièrement au niveau des associations et sociétés de protection des monuments historiques, telle que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, favorise cette cohérence.

### **PARTIE III. Un changement de regard sur le patrimoine : de l'objet à l'ensemble (1897-1918)**

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de Strasbourg se transforme en « objet historique »<sup>256</sup>. En témoigne la modification des tracés du plan d'extension inspirée des écrits du théoricien autrichien, Camillo Sitte<sup>257</sup> (voir Annexe C), ainsi que la reconstruction en pierre du pont du Corbeau à la même époque. La volonté de préserver la ville ancienne<sup>258</sup> est manifeste jusqu'au moment où sera réalisée la Grande Percée, conçue pour des raisons hygiéniques et sociales.<sup>259</sup> Cela, dans un premier temps, pour ne pas froisser la population strasbourgeoise, et pour épargner la ville historique dont l'architecture illustre son attachement passé au Saint Empire romain germanique.

Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les autorités municipales de Strasbourg assurent une certaine cohérence dans le paysage urbain et architectural, et souhaitent en favoriser la continuité.<sup>260</sup> Un important inventaire des maisons remarquables est réalisé dans ce sens par le conservateur des Monuments historiques, Felix Wolff<sup>261</sup>, en 1905-06. Suite à ces travaux d'identification du patrimoine urbain, une loi visant la protection de l'aspect de la ville (l'image des lieux : *Ortsbild*) est promulguée en 1910, dans le cadre du règlement de construction (*Bauordnung*), et la commission municipale des Beaux-Arts (*Kunstkommission*) est établie afin de veiller à son respect. Un glissement de l'intérêt patrimonial du monument public, et en

---

<sup>256</sup> NOHLEN, Klaus. « Das Bild der Stadt Strassburg zur Reichslandszeit, historischer Kern versus Neustadt / Strasbourg, l'image de la ville à l'époque impériale, centre historique et ville nouvelle ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 141.

<sup>257</sup> SITTE, Camillo. *L'Art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*,. Traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek et préface de Françoise Choay. Paris : Éd. du Seuil, 1996. 188 p. (édition originale autrichienne : 1889).

<sup>258</sup> « Dieses Bewahren des historischen Kerns bedeutet eine Abwendung von damals verbreiteten Grundzügen der Stadtgestaltung, wie sie Eugène Haussmann in Paris entwickelt hatte. [...] Insgesamt lässt sich aber sagen, dass das Bild der alten Stadt ganz offensichtlich keine Konkurrenz bekommen sollte. » (NOHLEN, Klaus. « Das Bild der Stadt Strassburg zur Reichslandszeit, historischer Kern versus Neustadt / Strasbourg, l'image de la ville à l'époque impériale, centre historique et ville nouvelle ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 141-142). Traduction de l'auteur : « Cette préservation du centre historique signifie un abandon des conceptions urbaines telles qu'elles s'étaient développées à l'époque à Paris avec Eugène Haussmann. [...] Dans l'ensemble, on peut dire, cependant, que l'image de la vieille ville ne devait avoir aucune concurrence ».

<sup>259</sup> La ville ancienne a été épargnée de toute modification majeure jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, cela en dehors de la reconstruction des édifices endommagés et détruits par les bombardements de la guerre franco-prussienne en 1870.

<sup>260</sup> « À partir de 1910, des conceptions plus conformes à la tradition et au bon sens se font jour, tant dans l'esthétique des nouvelles constructions que dans le souci de maintenir aux villes leur caractère propre. À Strasbourg, où le statut de la protection des sites date de cette époque, on a trouvé quelques solutions heureuses dans l'aménagement des quartiers anciens et même dans la grande percée qui devait assainir les vieux quartiers et y rendre possible la circulation moderne. » (HAUG, Hans. *L'Art en Alsace*. Paris : Arthaud, 1962. p. 177).

<sup>261</sup> Voir la note de bas de page n° 38.

particulier de l'édifice religieux, vers l'architecture privée puis le site et l'image de la ville, s'opère ainsi à Strasbourg et en Alsace.

Dans quel contexte la loi de 1910 est-elle établie ? Quelles en sont les origines et sur quels principes repose cette loi ? Aussi, comment la loi de 1910 contribue-t-elle à forger l'image de la ville dans le sens d'une certaine continuité ? Et au travers de quelles réalisations architecturales et urbaines cette image s'est-elle traduite ?

## **Chapitre 1. La *Denkmalpflege* (1898-1918)**

### **I. La réorganisation d'une institution inspirée du modèle français**

Le membre de la SCMHA, Wilhelm Wiegand, vante les qualités des travaux réalisés dans le sens de la conservation de l'héritage bâti dans la région de Bade en 1895 :

« Il y a quelques jours à peine, je lisais que le gouvernement badois a décidé des travaux de conservation pour un certain nombre de châteaux, entre autres, pour celui de Hohgeroldseck, près de Lahr, et celui de Hochburg, près d'Emmendingen, et que, pour ces deux ruines seulement, il avait fait inscrire au budget une somme de 22,000 M. Voilà ce qu'on peut appeler, messieurs, une conservation sérieuse et efficace des monuments historiques ; il n'y a pas moyen d'en pratiquer une autre, dans ce pays-ci comme ailleurs. »<sup>262</sup>

Wilhelm Wiegand souligne les caractères exemplaire et unique du système de conservation des bâtiments badois. Cela sans compter les réformes en cours conduites à la même époque dans le domaine à l'échelon du *Reichsland* d'Alsace-Lorraine. Le service des Monuments historiques connaît une importante restructuration à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Par le biais des élus du parlement régional (*Landesausschuss*), il connaît notamment l'influence de la législation française qui évolue avec la loi de 1887.

La réorganisation du service de la Conservation des monuments historiques, amorcée en 1891, est finalisée en 1896. À partir de 1898, une nouvelle administration se met en place, marquée par la désignation d'un nouveau conservateur des Monuments historiques, Felix Wolff<sup>263</sup>.

---

<sup>262</sup> Procès-verbal de la séance du comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 25 juillet 1894. Dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Série 2, vol. 17. Strasbourg, 1895. p. 125.

<sup>263</sup> Voir la note de bas de page n° 38.

L'organisation de cette institution repose sur un bureau central et des conservateurs locaux du patrimoine, bien souvent membres de sociétés d'histoire locale ou de la SCMHA.

Cette nouvelle administration est le fruit d'une réflexion portée au niveau de l'Empire. Le premier congrès pour la conservation des monuments historiques, organisé par l'Association générale des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Allemagne se tient à Dresde en 1900. Dans la *Revue alsacienne illustrée* en 1901, Felix Wolff, se référant aux décisions prises à cette occasion, affirme que l'esprit des principes fondamentaux formulés en matière d'entretien des monuments historiques est « conforme aux décisions prises à Strasbourg en 1899 au sujet des prescriptions légales »<sup>264</sup>.

L'Association générale préconise de suivre les préceptes de classement tels qu'ils étaient appliqués « en France, en Angleterre et en Roumanie » pour l'établissement d'un projet de loi de protection des monuments historiques dans chaque état de l'Empire. Selon Felix Wolff, la France est considérée à cette époque comme le « berceau de la protection systématique, administrative »<sup>265</sup>. À plusieurs reprises déjà, nous avons eu l'occasion de préciser que le changement d'appartenance nationale de 1870 ne se caractérise guère par une rupture franche sur le plan de la préservation des monuments à Strasbourg. Ainsi, conforté par l'image de modèle dont bénéficie la France en matière de protection des monuments, Felix Wolff confirme la nécessité d'assurer la continuité entre les administrations française et allemande en Alsace-Moselle : « Le décret du 7 janvier 1874 [cf. décret n° 14] ne laisse aucun doute que la conservation devrait être poursuivie dans le même sens et avec le même soin porté par le gouvernement français depuis trente ans. »<sup>266</sup>

Les missions du conservateur des Monuments historiques, précisées par Felix Wolff dans son ouvrage *Handbuch der staatlichen Denkmalpflege in Elsass-Lothringen* publié en 1903, sont, comme en France, de classer et conserver les monuments.<sup>267</sup> Cependant, le conservateur des

---

<sup>264</sup> WOLFF, F. « Le classement des monuments historiques en Alsace-Lorraine ». Dans *Revue Alsacienne illustrée*, vol 3, n° 4. Strasbourg : Noiriél, 1901. p. 1.

<sup>265</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>266</sup> « Die Verfügung vom 7. Januar 1874 [s. Verfg. Nr. 14] läßt keinen Zweifel, dass die Pflege der Denkmäler in demselben Sinne und mit demselben Schutze weitergeführt werden sollte, wie sie unter der französischen Regierung seit 30 Jahren gehandhabt worden war. ». (WOLFF, Felix. *Handbuch der staatlichen Denkmalpflege in Elsass-Lothringen*. Strassburg : K. J. Trübner, 1903. p.14). Traduction de l'auteur.

<sup>267</sup> « In Ausübung dieser Pflicht haben die Konservatoren darüber zu wachen: 1. dass an klassierten Denkmälern keine irgendwelche Änderungen oder Ausbesserungen, wozu auch Bemalen, Anstrich oder andere Verzierungen des Äußern oder Innern von Gebäuden gehören, ohne vorherige Ermächtigung des Staatssekretärs vorgenommen werden ; 2. dass die zur Erhaltung und zum Schutz dieser Denkmäler

Monuments historiques ne doit pas être seul à décider du choix, ni du sort des édifices dignes d'être protégés et conservés. Cette nécessité s'affermi dans le contexte de la restauration des ruines du château du Haut-Koenigsbourg et de cathédrale de Metz qui font débat. La commission régionale des Bâtiments civils et des Monuments historiques est créée en 1908. Elle est composée principalement d'architectes, de fonctionnaires, praticiens et universitaires, parmi lesquels figure notamment Georg Dehio.

Johann Knauth succède à Felix Wolff au poste de conservateur des Monuments historiques en 1909. Il devient également l'architecte en chef de la cathédrale et l'un des rédacteurs principaux chargés de l'inventaire des monuments historiques.

## **II. Les controverses autour des travaux de restauration du château du Haut-Koenigsbourg**

La restructuration de l'organisation du service des monuments historiques s'opère pendant une période animée par de grands chantiers de restauration, dont le plus important est celui du château du Haut-Koenigsbourg.<sup>268</sup> Déjà identifiées par Eugène Viollet-le-Duc, qui y entreprend des travaux de consolidation en 1856, les ruines sont inscrites sur l'inventaire des monuments historiques en 1862. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le château est offert à l'empereur Guillaume II par la ville de Sélestat. Des travaux de reconstruction sont conduits sous la direction de l'architecte allemand, Bodo Ebhardt, qui transforme le lieu en symbole de la dynastie des Hohenzollern.

Pourtant, les propositions de Bodo Ebhardt s'inscrivent dans la continuité de travaux conduits par Viollet-le-Duc. L'opération fait l'objet d'une épineuse discussion doctrinale liée à la restauration des monuments. Les méthodes de l'architecte, s'opposant aux théories soutenues par l'historien allemand, Georg Dehio, sont critiquées bien avant l'inauguration de l'édifice. La *Revue alsacienne illustrée* se fait notamment l'écho d'une polémique soulevée par l'Allemand Otto Piper qui publie un article intitulé « Comment nous ne devons pas restaurer »<sup>269</sup> en 1905. L'auteur, représentant du *Burgenforschung* (le domaine de recherche portant sur les châteaux médiévaux en Allemagne), et rival de Bodo Ebhardt, accuse l'opportunisme du maître d'ouvrage. Bodo Ebhardt, malgré un travail d'analyse préalable comprenant des relevés architecturaux,

---

erforderlichen Maßnahmen jeweils rechtzeitig angeregt werden. » (WOLFF, Felix. *Handbuch der staatlichen Denkmalpflege in Elsass-Lothringen*. Strassburg : K. J. Trübner, 1903. p. 18).

<sup>268</sup> LEHNI, Roger. *Le Haut-Koenigsbourg*. Rennes : Ouest-France, 1985. 32 p. ; CARS (des), Jean, LOYER, François, HAMANN, Bernard, FUCHS, Monique. *Le Haut-Koenigsbourg*. Paris : Éditions J. P. Barthélémy, 2013. 295 p. ; SCHNITZLER, Bernadette, FAVIÈRE, Jean. *13 mai 1908 : une inauguration mouvementée*. Strasbourg : Éditions Le Verger, 2014. 84 p.

<sup>269</sup> PIPER, Otto. « Wie man nicht restaurieren soll [die neue Hohkönigsburg] ». Dans *Revue alsacienne illustrée*. Vol. 7, n° 3. 1905. 12 p.

notamment du donjon carré et fouilles archéologiques, est accusé d'avoir reconstitué l'héritage bâti dans un état qui n'aurait jamais existé.



Ill. 22 : PIPER, Otto. « Wie man nicht restaurieren soll [die neue Hohkönigsburg] ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, vol. 7, n° 3, 1905. 12 p. STAP 67, DRAC Alsace.

Le débat doctrinal revêt également une dimension identitaire. Les opposants du régime allemand et les défenseurs régionaux saisissent l'occasion de s'attaquer à l'empereur. Ces vigoureuses critiques sont relayées par Hansi, par exemple, qui consacre un ouvrage à l'édifice en 1908 : *Le Haut-Koenigsbourg dans les Vosges et son inauguration*<sup>270</sup>. L'auteur y dénonce les méthodes de l'art allemand et sa science, et plus particulièrement le choix arbitraire des Allemands de la forme carrée pour la reconstruction du donjon. Établissant un parallèle entre la forme du crâne germanique et cette réalisation, son argumentation n'est guère fondée sur le plan scientifique. Mais son pamphlet illustre néanmoins le ressentiment d'une part des observateurs de l'époque face aux libertés d'interprétations architecturales et constructives prises par Bodo Ebhardt.

<sup>270</sup> HANSI. *Le Haut-Koenigsbourg dans les Vosges et son inauguration : 1908*. Traduit de l'allemand. Strasbourg : Dernières Nouvelles d'Alsace/Istra, 1982. 16 p.

La polémique portant sur les travaux de reconstruction du château du Haut-Koenigsbourg montre donc que les domaines de la conservation et la restauration dans le *Reichsland* revêtent une dimension identitaire non négligeable. Par ailleurs, elle alimente également la nécessité de réorganiser et renforcer le système en vigueur sur ce territoire.

### III. Les nouvelles inscriptions sur l'inventaire des monuments historiques

De nouvelles inscriptions sur l'inventaire des monuments historiques sont décidées dans le *Reichsland* en 1898. Cette liste inclut dix-huit nouveaux monuments en Haute-Alsace et vingt-trois en Basse-Alsace.<sup>271</sup> À Strasbourg, aux cinq premiers édifices inscrits à l'inventaire des monuments historiques pendant la période française, à savoir l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune (1848), la cathédrale Notre-Dame, la Maison de l'Œuvre Notre-Dame et les églises Saint-Étienne et Saint-Thomas (1862), s'ajoutent les vestiges de l'ancien cœur de l'église Sainte-Madeleine, et notamment ses peintures murales.



Ill. 21 : Église Sainte-Madeleine, depuis la rue des Écrivains, vers 1900. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.

<sup>271</sup> IGERSEIM, François. « La conservation des monuments historiques en Alsace (1830-1940) ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 67-68.

#### IV. Le *Denkmalarchiv*

Le 27 juillet 1900, le conservateur des Monuments historiques est chargé par le gouvernement d'Alsace-Lorraine d'organiser une exposition de dessins et de reproductions photographiques représentant les monuments d'Alsace. L'évènement se déroule sur une durée de six semaines, entre les mois de février et mars 1901, dans les locaux du rez-de-chaussée du palais Rohan. Cette exposition est à l'origine de la création du *Denkmalarchiv* constitué sur le modèle des archives de la commission des Monuments Historiques à Paris ainsi que du fonds de documentation et d'archives relatives aux monuments historiques récemment instauré à Berlin. Le gouvernement du *Reichsland* soulignent les visées scientifiques du projet : « Les archives ne sont pas seulement l'outillage indispensable à la mise en pratique de l'entretien des monuments, mais ils constituent aussi pour les savants et les étudiants une source de matière scientifique leur permettant de se livrer à une étude plus approfondie de nos monuments »<sup>272</sup>.

Afin de gratifier le conservateur des Monuments Historiques de l'organisation de cette exposition, l'administrateur civil (*Bezirkspräsident*), Albert von Puttkamer, lui offre une rémunération de 4 500 marks-or ainsi qu'une indemnité forfaitaire de déplacement de 3 000 marks-or par an. Ces sommes doivent permettre au conservateur de louer des locaux appropriés pour l'installation de ses bureaux et des pièces affectées aux dessinateurs.<sup>273</sup> Les archives sont ensuite logées dans les locaux du palais Rohan.

Constitué en partie de la reproduction des dossiers conservés dans les archives de l'administration des Beaux-Arts de Paris et des plans, documents graphiques et gravures réunis par la SCMHA, le *Denkmalarchiv* est consacré par décret ministériel le 19 février 1901. Le fonds rassemble toute la documentation relative aux monuments historiques inscrits à l'inventaire jusqu'en 1918. En 1901, il est composé d'environ 4 000 pièces. Sa nomenclature se fonde sur l'inventaire de l'historien allemand Franz-Xaver Kraus, ainsi que sur les notes du président de la SCMHA, l'Alsacien Alexandre-Joseph Straub, et de l'ancien conservateur des Monuments historiques, l'Allemand Charles Winkler.<sup>274</sup>

---

<sup>272</sup> ADBR (175 AL 173).

<sup>273</sup> *Ibid.*

<sup>274</sup> *Ibid.*



À partir de 1918, l'administration française reconnaîtra la richesse ainsi que le caractère inestimable de ce fonds documentaire.<sup>275</sup> Une grande partie du *Denkmalarchiv* disparaît pourtant de manière regrettable tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, jusque dans les années 1980. Aujourd'hui, il est constitué de trois ensembles de documents : les dossiers papier administratifs et scientifiques versés aux Archives départementales du Bas-Rhin entre 2002 et 2004, un fonds iconographique actuellement en cours de numérisation conservé au palais du Rhin par la direction des Affaires culturelles d'Alsace, et les ouvrages de la bibliothèque conservés dans le même édifice. Ce fond est considéré comme l'un des plus riches de sa catégorie en France.

## **V. L'exposition *Denkmalpflege im Elsaß* de 1905**

L'exposition *Denkmalpflege im Elsaß* qui se tient au palais Rohan du 24 septembre au 5 novembre 1905 s'inscrit dans la lignée de celle organisée en 1901. Elle rassemble 300 feuilles de dessins, 1 000 photographies et 500 ouvrages collectés dans la région. Selon l'historien allemand, Paul Clemen, elle attire près de 16 000 visiteurs, ce qui représente un nombre important si l'on considère que le public était alors peu sensibilisé au thème des monuments.<sup>276</sup> La volonté de transformer la conservation du patrimoine en un thème partagé et connu par tous émane d'ailleurs du conservateur des Monuments historiques en charge de l'exposition, Felix Wolff<sup>277</sup>.

Le plan-relief de Strasbourg de 1744, enlevé comme prise de guerre par les Prussiens en 1815 et rendu par Guillaume II, ainsi que la maquette de l'ancienne *Pfalz* sont particulièrement mis en valeur dans la première salle de l'exposition.

Lors de l'exposition, qui a valeur de manifeste<sup>278</sup>, l'accent est porté sur les moyens scientifiques et techniques employés en matière de protection du patrimoine, et notamment de restauration des monuments. La part belle est faite au chantier de restauration du château du Haut-Koenigsbourg. Paul Clemen décrit les éléments exposés de la manière suivante :

---

<sup>275</sup> IGERSEIM, François. « La conservation des monuments historiques en Alsace (1830-1940) ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 68.

<sup>276</sup> CLEMEN, Paul. « Die Straßburger Ausstellung der Denkmalpflege im Elsaß ». Dans *Die Denkmalpflege*, vol. 8, n° 6, 9 mai 1906. Berlin : Ernst W, 1906. p. 46-47.

<sup>277</sup> Voir la note de bas de page n° 38.

<sup>278</sup> IGERSEIM François. « 1905 : la relève de la Société par l'administration. L'exposition de la *Denkmalpflege* : un manifeste ! ». Dans *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire, 150<sup>e</sup> anniversaire*, vol. 68, 2005. p. 67-77.

« La première section de l'exposition tenue dans cinq salles concernait les outils scientifiques de la protection des monuments. À côté de publications spécialisées et de documents institutionnels, était exposé également un grand nombre de plans anciens, de photographies, et des dessins anciens et récents.»<sup>279</sup>

Aussi, les objets exposés sont mis en perspective par des études de cas précis, eux-mêmes illustrés par des dessins, photographies et autres éléments iconographiques. L'exposition est également l'occasion de présenter le *Denkmalarchiv* auquel quatre salles sont consacrées. Des expositions hebdomadaires se tiennent en parallèle de l'évènement et des conférences sont animées par des professeurs.

À cette époque, il convient de le souligner également que certains spécialistes, tel que Paul Clemen font l'éloge du lieu qui a été choisi pour accueillir l'exposition, à savoir le palais Rohan, pourtant édifié sous le giron français selon les plans de Robert de Cotte, protégé de Louis XIV. Paul Clemen indique à ce sujet : « Les salles mêmes, avec leur délicieuse décoration de style rococo et leurs ornements des Gobelins habilement choisis, donnaient à voir d'emblée un des monuments les plus nobles de la Terre d'Empire du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>280</sup>. En revanche, il fustige les transformations regrettables occasionnées par le déplacement de la bibliothèque de l'Université en ce lieu : « En transformant la réalisation de [Robert] de Cotte en bibliothèque de l'université, celle-ci a été, en effet, grièvement maltraitée. »<sup>281</sup>

L'exposition alimente également les débats portant sur les méthodes de conservation et de restauration. Comme nous l'avons vu *supra*, la *Revue alsacienne illustrée* consacre un numéro à ce thème en 1905<sup>282</sup>, qui se fera l'écho des différentes positions tenues par les spécialistes en France et en Allemagne pendant cette période.

---

<sup>279</sup> « Die erste Abteilung der Ausstellung, die in fünf Sälen zur Aufstellung gebracht war, bezog sich auf die wissenschaftlichen Hilfsmittel der Denkmalpflege. Neben den einschlägigen Veröffentlichungen und neben Einzelurkunden war hier vor allem eine reiche Zahl von alten Plänen, Aufnahmen, Stichen und älteren und neueren Zeichnungen ausgestellt. » (*Ibid.*, p. 46.) Traduction de l'auteur.

<sup>280</sup> « Die Räume selbst brachten mit ihren köstlichen Rokokodekorationen und dem geschickt gewählten Gobelinschmuck gleich eines der vornehmsten Denkmäler des Reichslands aus dem 18. Jahrhundert zur Anschauung. » *Ibid.*, p. 46. Traduction de l'auteur.

<sup>281</sup> « Der Bau de Cottes ist bei der Umwandlung zur Universitätsbibliothek freilich arg misshandelt worden ». *Ibid.*, p. 46. Traduction de l'auteur.

<sup>282</sup> *Revue alsacienne illustrée*, 1905.



Ill. 23 : L'exposition *Denkmalpflege im Elsaß* en 1905. *Denkmalarchiv* © DRAC Alsace (IC0482B039\_488-01).

## VI. L'inventaire de Felix Wolff et l'élargissement de l'intérêt patrimonial des monuments vers l'architecture privée

L'intérêt pour l'architecture civile et le paysage urbain en Alsace et à Strasbourg est porté notamment par la SCMHA qui se soucie des maisons remarquables menacées dans la ville ancienne. En 1891, la SCMHA restaure par exemple la maison Kammerzell pour y loger un musée de la civilisation locale. En 1898, la Société pour la conservation des monuments historiques de Riquewihr (*Verein zur Erhaltung Reichenweirer Altertümer*) propose pour la première fois la restauration et la conservation d'ensembles urbains.<sup>283</sup> En 1909, la SCMHA amorce une réflexion au sujet d'un projet de loi pour préserver les paysages pittoresques ainsi que le cachet des villes et villages. Dès 1878, ce souci du paysage urbain amène d'ailleurs la Société à intervenir auprès de l'administrateur de la ville de Strasbourg, Otto Back, pour

---

<sup>283</sup> DENIS, Marie-Noële. « La Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace aux origines de la notion de patrimoine régional ». Dans *CAAAH*, vol. 61, 1998. p. 148.

empêcher la destruction de l'hôtel du Dragon<sup>284</sup> qui a logé Louis XIV. Et parallèlement la Société d'embellissement de la ville de Strasbourg, qui connaît une courte durée entre 1880 et 1890, s'investit pour la conservation non seulement des vieilles maisons, des anciens monuments de la ville, mais veille également à ce que les nouvelles constructions ne détruisent pas le cachet d'un quartier ou d'une vue mais qu'elles s'adaptent au cadre architectural. L'intérêt pour les monuments est donc investi d'une nouvelle sensibilité au paysage, ainsi qu'à un rapport particulier entre l'architecture et son environnement.

En 1906, Felix Wolff<sup>285</sup> publie un inventaire des maisons remarquables de Strasbourg.<sup>286</sup> Cet inventaire trouve son origine dans une loi d'Empire datant du 14 septembre 1889 qui définit des prescriptions pour le projet de sauvegarde des logements existants, issue de la réunion de l'Association d'hygiène publique (*deutscher Verein für öffentliche Gesundheitspflege*). Dans l'introduction de son ouvrage, Felix Wolff insiste sur l'importance du paysage urbain, la vision d'ensemble et le caractère pittoresque qui doivent être traduits dans les photographies accompagnant l'inventaire en question :

« Une certaine importance doit être accordée aux perspectives dans lesquelles l'image pittoresque de la ville, dont l'effet matériel a été obtenu moins par des architectures singulières que par des ensembles entiers et la silhouette des maisons, doit être préservée. Dans ce but, on devrait également recourir davantage aux représentations photographiques qui, partout où il ne s'agirait pas de détail mais où on souhaite donner une vue d'ensemble, pourraient remplacer les dessins chronophages ; ceci est surtout à appliquer pour les bâtiments dont on a décidé la destruction imminente. »<sup>287</sup>

L'inventaire identifie, outre vingt-sept édifices publics, tels que l'église Saint-Pierre-le-Vieux, l'église Saint-Thomas, l'église Saint-Guillaume, le palais Rohan, le palais du *Statthalter*, l'Œuvre Notre-Dame et la Grande Boucherie, environ cinq cent vingt-cinq éléments d'architecture civile

---

<sup>284</sup> Le bâtiment sera finalement détruit en 1891 et remplacé par l'école du Dragon (*Drachenschule*).

<sup>285</sup> Voir la note de bas de page n° 38.

<sup>286</sup> WOLFF, Felix. *Staatliche Denkmalpflege im Elsass. Verzeichnis der mittelalterlichen und interessanten Haeuser Strassburgs*. Strassburg : s. n., 1906. 27 p.

<sup>287</sup> « Besonderes Gewicht ist auf perspektivische Zeichnungen zu legen, in welchen das alte Stadtbild festgehalten werden soll, dessen malerische Wirkung weniger durch einzelne Architekturen als durch die ganze Gruppierung und Silhouette der Häuser entstanden ist. Auch ist zu diesem Zweck die photographische Aufnahme in höherem Maße in Anwendung zu bringen, die überall da, wo es sich nicht um Details handelt, sondern wo ein Gesamtüberblick gegeben werden soll, an Stelle der zeitraubenden zeichnerischen Aufnahmen treten kann ; namentlich ist dies zu beachten bei Gebäuden, welche zum baldigen Abbruch bestimmt sind. » (WOLFF, Felix. *Staatliche Denkmalpflege im Elsass. Verzeichnis der mittelalterlichen und interessanten Haeuser Strassburgs*. Strassburg : s. n., 1906. p. 1-3). Traduction de l'auteur.

présentant un intérêt esthétique et/ou historique. Il relève notamment l'importance des maisons sises 7, et 9, rue d'Or, respectivement pour les sculptures et ferronneries, qui seront détruites en 1933 dans le cadre des travaux de la seconde tranche de la Grande Percée.<sup>288</sup> En outre, de nombreux autres éléments sont relevés, notamment quarante-et-un dans la Grand' Rue, vingt-et-un sur le quai des Bateliers, notamment une fontaine de la cour au n° 8, des ornements Renaissance au n° 22 et des ferronneries de balcon et une console de style rococo au n° 34. Seize éléments sont identifiés rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, comme par exemple la ferronnerie des balcons au n° 9, une maison baroque au n° 32, une maison avec oriel Renaissance au n° 52, ainsi que neuf éléments situés dans la rue du Bain-aux-Plantes, à savoir des maisons entières aux n° 17, 22 et 26, les colombages des n° 27 et 31, et encore six éléments sur la place de la cathédrale.



Ill. 24 : La rue d'Or, vers 1900. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.

<sup>288</sup> Il importe de relever que la façade de la maison 7, rue d'Or sera incorporée à l'ensemble architectural de l'Œuvre Notre-Dame en 1939.

## VII. L'inventaire de Johann Knauth

L'inventaire de Felix Wolff<sup>289</sup> est conduit en parallèle de la constitution d'une commission composée par Johann Knauth, architecte de l'Œuvre Notre-Dame, Pierre Bucher, médecin et membre du groupe fondateur du musée alsacien, Ernst Polaczek, conservateur des Musées, historien de l'art et professeur à l'université, Fritz Beblo, architecte en chef de la Ville de Strasbourg, le professeur Karl Staatsmann et le peintre Gustave Stoskopf (père)<sup>290</sup>. Cette commission établit un autre inventaire des immeubles remarquables qui seront détruits à partir de 1907 dans le cadre de l'opération de la première tranche de la Grande Percée, projet chapeauté par la Municipalité.<sup>291</sup> L'inventaire recense 132 édifices.<sup>292</sup> Il constitue un document d'évaluation visant à la conservation d'éléments significatifs des immeubles destinés à être démolis. Aussi, une liste des réparations des maisons concernées par les travaux de la Grande Percée, classées par nom de propriétaires – Vollmer, Loeb, Reiner, Fries, etc. –, est élaborée le 1<sup>er</sup> avril 1909. Cet inventaire sera poursuivi par Robert Forrer et Eugène Muller, président de la SCMHA, après 1909. Néanmoins, aucune des cinquante-huit maisons reconnues comme dignes d'intérêt n'est épargnée de la démolition.

## VIII. L'action déterminante des associations et sociétés locales et régionales de protection du patrimoine architectural et urbain

La SCMHA, formée en 1835 selon le modèle des sociétés savantes, participe dès l'origine à l'élaboration de l'inventaire des monuments historiques. Accompagnant les autorités du *Reichsland* dans leur démarche de conservation des monuments historiques, elle est reconnue d'utilité publique dès 1871 et bénéficie d'une subvention du préfet. L'article premier des statuts énoncés dans le premier volume des bulletins de la SCMHA indique :

« La Société a pour but la conservation des monuments historiques d'Alsace. À cet effet, elle les recherche, en constate l'état, en provoque la conservation en intervenant auprès de l'État, des communes ou des particuliers, afin, d'obtenir les mesures nécessaires pour

---

<sup>289</sup> Voir la note de bas de page n° 38.

<sup>290</sup> Gustave-Jacques Stoskopf (1869-1944) est artiste-peintre, auteur dramatique et journaliste. En 1910, il fonde la Société pour la conservation du vieux-Strasbourg avec Johann Knauth, Théodore Knorr, Gustave Oberthür et Karl Staatsmann. (*Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, 2000).

<sup>291</sup> AVCUS (96 MW 10).

<sup>292</sup> JORDAN, Benoît, « La Grande Percée, une saignée dans le cœur historique de Strasbourg », dans *Attention travaux. 1910 – De la Grande Percée au Stockfeld*. Strasbourg : Archives de Strasbourg, 2010. p. 28-36.

en prévenir la ruine. Au besoin, elle aide à ces mesures par des subventions, des frais de garde ou des travaux de consolidation qu'elle fait exécuter elle-même. Dans aucun cas elle n'entreprend des travaux de consolidation qu'elle fait exécuter elle-même. Si ces ressources le lui permettent, elle pourra faire l'acquisition d'objets d'art, tels que bas-reliefs, statuettes, vases, ustensiles, inscriptions, etc., relatifs à l'histoire de l'Alsace, et les réunira dans un musée. »<sup>293</sup>

Dans le compte rendu de l'assemblée générale du 13 juillet 1892, le chanoine alsacien Léon Dacheux indique que la SCMHA, depuis son origine jusqu'en 1870, avait vu s'inscrire sur ses listes plus de sept cents membres. Lorsque la guerre franco-prussienne éclate, la Société compte quatre cent dix-huit affiliés. Les démissions et l'émigration réduisent ce nombre à cent trente. Il atteint ensuite trois cents en 1892. À l'occasion de cette assemblée générale, un autre membre, Aimé Reinhard, est également chargé d'exposer son rapport de présentation de l'ensemble des travaux conduits par la SCMHA depuis ses origines. La première partie de l'étude est consacrée aux fouilles et découvertes relatives aux antiquités celtiques et gallo-romaines. La deuxième section présente l'ensemble des monuments religieux et civils préservés de la destruction ou restaurés de manière à assurer leur conservation dans près de cinquante localités. Une liste des travaux littéraires ou historiques publiés par la SCMHA est également effectuée. À cela s'ajoute, le musée constitué ainsi que le projet de reproduction des fragments de l'*Hortus Deliciarum* de l'abbesse Herrade de Landsberg, initié par l'ancien président, Alexandre-Joseph Straub, dont la finalisation est annoncée pour 1893. Cette œuvre sera achevée par le chanoine Keller après la mort de Straub, et publiée en 1899 avec les financements de la SCMHA.

Le décret du secrétaire d'État du ministère d'Alsace-Lorraine, Ernst-Matthias von Köller, du 18 mars 1903 portant sur la conservation des monuments historiques indique que les conservateurs devront rester en contact permanent avec les comités des sociétés chargées de la découverte et de la conservation des monuments historiques. Il souligne que les connaissances spécifiques de ces partenaires pourront être utiles, notamment pour la découverte d'antiquités historiques et préhistoriques.<sup>294</sup>

L'action des associations locales est également déterminante pour l'extension de la définition de la notion de monument historique, qui inclue les édifices civils témoignant de la culture populaire, les sites et les paysages.

---

<sup>293</sup> *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, vol. 1, 1<sup>ère</sup> série, 1856.

<sup>294</sup> Voir l'article 7 du règlement. ADBR (175 AL 169).

## **Chapitre 2. De la valorisation de la ville pittoresque à la critique de la *Neustadt***

### **I. Strasbourg, « ville pittoresque » : le culte du vieux-Strasbourg du côté français**

#### **A. Le regard dans les récits et guides de voyage**

L'image de la « ville pittoresque », tout comme celle de la « place forte », déjà étudiées *supra*, sont déjà bien présentes avant l'annexion allemande. En témoignent les propos d'Alexandre Müller dans son ouvrage publié en 1863 intitulé *Voyage en Alsace et en Lorraine* : « [...] quoique les fortifications donnent toujours à une ville quelque chose de triste et de sévère, il n'y a rien de plus charmant que les environs de Strasbourg. On y trouve de belles promenades et surtout de magnifiques jardins. [...] La ville est grande, riche, bien bâtie, ornée de belles places et d'édifices célèbres »<sup>295</sup>.

En 1881, la *Revue alsacienne* publie un écrit de Victor Hugo portant sur la cathédrale de Strasbourg publié en 1842.<sup>296</sup> Depuis le sommet de la cathédrale, l'auteur décrit la ville de Strasbourg dans son ensemble :

« On a Strasbourg sous ses pieds, vieille ville à pignons dentelés et à grands toits chargés de lucarnes, coupée de tours et d'églises, aussi pittoresque qu'aucune ville de Flandres. Tout autour des murailles s'étend à perte de vue une immense campagne pleine d'arbres et semée de villages. [...] On est si haut que le paysage n'est plus un paysage ; c'est, comme si je voyais sur la montagne d'Heidelberg, une carte de géographie vivante, avec des brumes, des fumées, des ombres et des lueurs, des frémissements d'eaux et de feuilles, des nuées, des pluies et des rayons de soleil. »<sup>297</sup>

Ce regard se confirme au sortir de la Seconde Guerre mondiale. En atteste le rapport général de l'exposition nationale de Strasbourg de 1919 présentant la vieille ville strasbourgeoise « qui masse étroitement ses grands toits colorés entre deux bras de l'Ill »<sup>298</sup>. Les auteurs poursuivent leur description par la mise en valeur du caractère insulaire de la cité : « L'antique Strasbourg, comme Lutèce, était insulaire. La douce rivière descendue des Vosges l'enserme encore, et c'est

---

<sup>295</sup> MULLER, Alexandre. *Voyage en Alsace et en Lorraine*. Rouen : Mégard et Cie, Librairies-éditeurs, 1863. p. 94.

<sup>296</sup> HUGO, Victor. « Le Munster de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne*, n° 5, mars 1881. p. 195.

<sup>297</sup> HUGO, Victor. « Le Munster de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne*, n° 5, mars 1881. p. 195 ; HUGO, Victor. *Le Rhin : lettres à un ami*. 3 vol. Paris : Furne, 1846.

<sup>298</sup> ROUX, Gaston, CLARETIE, Léo. *Rapport général de l'exposition nationale à Strasbourg en 1919*. Comité des expositions de Paris, 1919. p. 20.



pourquoi tant de vieilles rues de Strasbourg, les plus curieuses d'ailleurs, sont des quais. Vers le sud-ouest de cette île se dresse la cathédrale, ancien foyer auquel affluaient dont rayonnaient les forces morales de la population »<sup>299</sup>.

En outre, nous le verrons plus loin, le caractère pittoresque émane également, selon certains récepteurs, de la relation entre la ville nouvelle et la ville ancienne qui sont intimement liées.

### **B. La ville pittoresque, au travers de l'œuvre d'Albert Koerttgé et des écrits de Ferdinand Dollinger**

Un article de la *Revue alsacienne illustrée* nous renseigne sur la notion de ville pittoresque en Alsace au début de XX<sup>e</sup> siècle. Recensé dans les biographies alsaciennes, il porte sur l'œuvre de l'illustrateur Albert Koerttgé. L'introduction du texte indique qu'il existe « en Alsace, trois sortes de pittoresque : le type, le site et l'architecture »<sup>300</sup>. Le pittoresque des sites est associé par l'auteur aux paysages offerts par la montagne, la plaine ou le fleuve, qui sont représentés par des artistes alsaciens ou étrangers : « Tous les artistes alsaciens et étrangers ont fixé ses aspects les plus multiples »<sup>301</sup>. L'auteur met également en évidence son souhait de voir apparaître une « École d'Alsace », aussi prestigieuse que l'« École de Fontainebleau ». Le pittoresque de l'architecture est urbain ou rural, tout comme le pittoresque des sites. L'auteur de l'article présente ensuite les œuvres de l'artiste alsacien Albert Koerttgé, qui, selon l'auteur, rend le pittoresque de l'architecture impérissable dans la région.

Albert Koerttgé participe notamment à l'illustration de la publication de *Strasbourg und seine Bauten*<sup>302</sup> ainsi qu'à l'œuvre d'Adolphe Seyboth, *Strasbourg historique et pittoresque*<sup>303</sup>, devenus des ouvrages de référence. L'auteur de l'article relève que les dessins de l'artiste revêtent une réelle valeur archéologique, et qu'ils exposent tout ce qui constitue le caractère monumental de la ville.

L'artiste représente notamment la cathédrale depuis la rue Mercière, l'oriel 3, Fossé-des-tailleurs, la rue des Chandelles, les anciennes portes de Strasbourg, la maison « Zu dem Römer »

---

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>300</sup> GIRODIE, André. « Biographies alsaciennes. Albert Koerttgé ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, 1904. p. 113.

<sup>301</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>302</sup> ARCHITEKTEN UND INGENIEUR VEREIN FÜR ELSASS-LOTHRINGEN. *Strassburg und seine Bauten*. Strassburg : K. J. Trübner, 1894. 686 p.

<sup>303</sup> SEYBOTH, Adolphe. *Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'en 1870*. Strasbourg : Imprimerie alsacienne, 1894. 704 p.

démolie en 1902, la maison « Zu dem Hahnekrote » (maison Hahnekrote anciennement située place Saint-Thomas), démolie en 1902, ainsi que les moulins du site des Ponts-Couverts.

L'historien de l'art André Girodie associe l'abondance et les qualités de l'œuvre d'Albert Koerttgé aux « sources françaises vers lesquelles il reflue », en ajoutant qu'il a « les vertus de notre sang, avec la prudence et la persévérance qui ont sans cesse caractérisé l'Alsacien »<sup>304</sup>. L'auteur oppose d'ailleurs les qualités du burin de l'artiste à l'école allemande, en l'occurrence aux ateliers de Munich, tout en l'associant à d'autres artistes français et alsaciens tels que Gustave Doré, Gustave Brion ou encore Théophile Schuler : « il peut aller chez Sagot, chez Rاپilly, chez Hessèle ou chez Dumont, sa place y est marquée parmi les nôtres. [...] Il procède à la française, il domine son sujet »<sup>305</sup>.

Ferdinand Dollinger indique, dans la *Revue alsacienne illustrée* de 1904, que les vieilles bâtisses flattent l'œil et « contentent le goût »<sup>306</sup> : « Boutiques à arceaux, bois ciselés, fenêtres à meneaux, pignons aigus, oriels effilés : ces formes sobres, ces ornements de bon aloi évoquent si éloquemment l'âme de ceux qui les modelèrent »<sup>307</sup>.



Ill. 25 : Dessin d'Albert Koerttgé, rue du Bain-aux-Plantes, 1903. BNU (NIM13525).

<sup>304</sup> GIRODIE, André. *Op. cit.* p. 124.

<sup>305</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>306</sup> DOLLINGER, Ferdinand. « À travers le vieux Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, vol. 7, 1905. p. 23.

<sup>307</sup> *Ibid.*

## II. *Strassburg, die wunderschöne Stadt* : le mythe allemand

### A. La retour à la mère patrie

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, du côté français aussi bien que dans l'Empire allemand, la ville de Strasbourg, promue au rang de capitale de la Terre d'Empire d'Alsace-Lorraine est bien souvent décrite dans les guides de voyage comme une ville riche et florissante, à l'image de la ville médiévale et Renaissance auparavant louée. Un récit de voyage indique en 1887 :

« Cette ville [Strasbourg] fait un grand commerce, tant avec l'intérieur qu'avec la Suisse et l'Allemagne. Elle a des manufactures d'étoffes de laine, de toiles à voiles et de cotonnades, de nombreuses corderies, des ateliers d'orfèvrerie, des fonderies pour les caractères d'imprimerie, des fabriques de produits chimiques et une manufacture de tabac. »<sup>308</sup>

Cette image de la ville prospère est bien présente dans l'inconscient collectif allemand. En témoigne le chant allemand (*lied*) : « O Strassburg, du wunderschöne Stadt », qui trouve ses origines dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lors d'un entretien tenu avec l'administrateur municipal Otto Back à l'occasion d'un passage éclair (1 jour) à Strasbourg en 1893, l'empereur Guillaume II fait référence à Strasbourg en ces termes :

« Il y a longtemps déjà que je ressens un attachement particulier pour votre ville, cette perle des cités allemandes. Déjà comme enfant, je chantais comme tout allemand l'air : "O Strassburg, o Strassburg, du wunderschöne Stadt" et je priais le ciel que cette ville redevint allemande. [...] Je considère Strasbourg comme une des meilleures villes allemandes. »<sup>309</sup>

Un article publié dans le journal *Das Neue Jahrhundert* en 1902 fait également référence à la force mythologique du *lied* pour caractériser la ville de Strasbourg, tout en indiquant que le titre a pu être attribué à d'autres villes germaniques.<sup>310</sup>

---

<sup>308</sup> MULLER, Alexandre. *Voyage en Alsace et en Lorraine*. Rouen : Mégard et Cie, Librairies-éditeurs, 1863. p. 98.

<sup>309</sup> VIDAL, Alexandre. *Voyage de S. M. l'Empereur d'Allemagne en Alsace-Lorraine en 1893. Metz-Kurzels-Strasbourg-Urville. Manœuvre Impériales des VIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> corps d'armée*. Buehl : Konkordia, 1894. p. 46.

<sup>310</sup> « O Straßburg, o Straßburg, Du wunderschöne Stadt – Wer kennt nicht das alte Volkslied, das also anhebt? Wer nicht die sehnsuchtsvolle Melodie, in der es gefunden wird, und in welcher die alte Wehmut um das verlorene Glied des Reiches nachzuzittern scheint? Man hat sich oft gefragt, warum gerade

La volonté des autorités allemandes de marquer l'enracinement de Strasbourg dans la culture germanique est manifeste. La cathédrale, joyau de l'architecture du Rhin supérieur, devient le symbole de la réunification de l'Alsace à l'Empire. Le chancelier, Otto von Bismarck, propose la construction d'une seconde tour sur la façade ouest de la cathédrale en 1882, un projet que nous avons déjà évoqué *supra* : « La construction d'une seconde tour serait envisageable pour des raisons politiques, [...] car, de même que le palais impérial, une telle construction ferait preuve devant tout le monde que nous considérons la réunification de l'Alsace avec l'Empire comme définitive »<sup>311</sup>.

## B. L'intérêt pour l'architecture médiévale et de la période Renaissance

Pendant l'annexion allemande, plusieurs travaux et recherches témoignent de l'intérêt des historiens pour l'architecture médiévale et de la période Renaissance qui caractérise la ville du Saint Empire romain germanique, et en particulier de son âge d'or<sup>312</sup>. Cela est particulièrement visible dans l'ouvrage publié par un collectif d'architectes et d'urbanistes en 1894, *Strassburg und seine Bauten*<sup>313</sup>. Dans cet ouvrage, quatre-vingt feuillets décrivent la cathédrale<sup>314</sup>, cent vingt-cinq sont consacrés aux édifices religieux du Moyen Âge<sup>315</sup>, cinquante-neuf traitent des édifices profanes du Moyen Âge et de la période Renaissance<sup>316</sup>, six pages couvrent le thème des façades peintes<sup>317</sup> et seulement quarante-deux feuillets traitent de l'architecture entre le début du XVII<sup>e</sup> siècle et 1870 correspondant à la période française<sup>318</sup>.

---

Straßburg vom Volksmunde eine "wunderschöne Stadt" genannt wurde, da zu jener Zeit, als das Volkslied entstand, manch andere Stadt im Reiche mit mehr Berechtigung Anspruch auf dieses Beiwort hätte erheben können, Augsburg oder Nürnberg oder Wien, die Residenz der prachtliebenden Habsburger. » (BENDINER, M. « Das neue Strassburg ». Dans *Das Neue Jahrhundert*, n° 9, 1902. p. 197).

<sup>311</sup> Déjà cité *supra*. « Les politiques patrimoniales dans un espace culturel frontalier – le cas du Bas-Rhin avant et après son annexion à l'Empire allemand en 1871 ». Dans LEMAÎTRE, Capucine et SABATIER, Benjamin (dir.) *Patrimoines, fabrique, usages et réemplois*. Québec : Multimondes éditions, Cahiers de l'Institut du patrimoine de l'UQAM, 2008 ; Source : Bundesarchiv Berlin Lichterfelde, Fonds R 43/968, *Actes du Reichskanzleramt Berlin, Künste, Kunstdenkmäler, Kunstinstitute und Museen*, 1<sup>er</sup> mai 1992.

<sup>312</sup> Jean-Pierre Klein mentionne la « nostalgie passéiste » dont est teintée la formule « âge d'or » caractérisant la période 1525-1549. Il admet que cette période correspond à « un moment tout à fait privilégié » pour Strasbourg « alors au meilleur de ses capacités créatrices » en indiquant qu'elle « prend une part décisive à la naissance d'une Europe nouvelle ». (KLEIN, Jean-Pierre. *Strasbourg : urbanisme et architectures des origines à 1870*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 1986. p. 37).

<sup>313</sup> ARCHITEKTEN UND INGENIEUR VEREIN FÜR ELSASS-LOTHRINGEN. *Strassburg und seine Bauten*. Strassburg : K. J. Trübner, 1894. 686 p.

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 141-228.

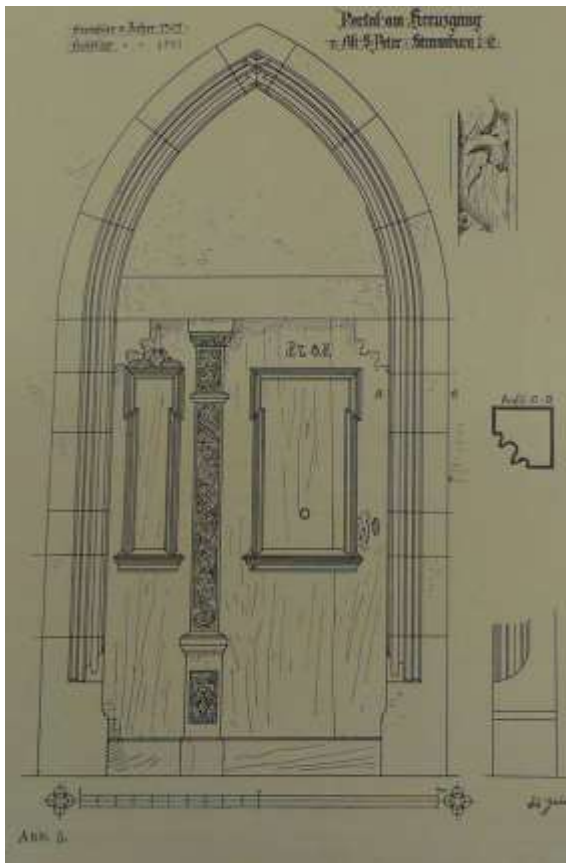
<sup>315</sup> *Ibid.*, p. 229-254.

<sup>316</sup> *Ibid.*, p. 229-254.

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 315-321.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 322-364.

L'étude approfondie de l'architecte allemand Karl Staatsmann intitulée *Zur Geschichte der deutschen Frührenaissance in Strassburg* datant de 1906 témoigne également de cette affection.<sup>319</sup> À la même époque, l'historien allemand Georg Dehio s'investit également dans l'examen des échanges d'influences des différentes formes d'architecture, insistant sur la grandeur de la création gothique. Il réalise d'ailleurs une importante monographie sur la cathédrale de Strasbourg.



Ill. 26 : Dessin de la porte du cloître de l'église Saint-Pierre-le-Vieux. STAATSMANN, Karl. *Zur Geschichte der deutschen Frührenaissance in Strassburg* i/E. Strassburg : Ludolf Beust Verlag, 1906. p. 12.

Sur le plan régional, la publication de Sébastien Hausmann et Ernst Polaczek portant sur les monuments d'architecture de l'Alsace depuis le Moyen Âge jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle présente des « joyaux épars » romans, gothiques, de style Renaissance et du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier des châteaux féodaux, des églises et des bâtiments publics.<sup>320</sup>

<sup>319</sup> STAATSMANN, Karl. *Zur Geschichte der deutschen Frührenaissance in Strassburg* i/E. Strassburg : Ludolf Beust Verlag, 1906.

<sup>320</sup> HAUSMANN, S., POLACZEK, E. *Monuments d'architecture de l'Alsace, depuis le Moyen Âge jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Strasbourg : W. Heinrich, 1904.

### III. Le goût pour le pittoresque dans la création architecturale

À Strasbourg, les constructions privées élevées dans la *Neustadt* se caractérisent en partie par le goût pour le pittoresque, privilégiant en particulier la Renaissance gothiciante du XVI<sup>e</sup> siècle. En Allemagne, ce courant est incarné notamment par Carl Schäfer, professeur à l'école supérieure technique de Karlsruhe.

Le bâtiment des Petites Boucheries (*Kleine Metzsig*) de l'architecte alsacien Gustave Oberthür<sup>321</sup>, formé à Munich et à Karlsruhe, constitue un brillant exemple de ce style architectural. Il est élevé en 1900 pour remplacer la halle édifée le long du fossé des Tanneurs au XIX<sup>e</sup> siècle. Les façades du bâtiment, animées par des oriels, tourelles, bulbes en cuivre et des pignons, et par tout un bestiaire sculpté ainsi que des personnages fantastiques issus du répertoire médiéval, empruntent des éléments au style gothique et à la Renaissance allemande.



Ill. 27 : Les Petites Boucheries, 1900. Photo Christophe Hamm, 2013.

---

<sup>321</sup> Gustave Adolphe Oberthür (1872-1965) est un architecte formé à Munich et Karlsruhe. Il s'installe à Strasbourg au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'œuvre de Gustave Oberthür est très riche. Il réalise les Petites Boucheries présentant des réminiscences néo-gothiques et néo-Renaissance en 1900. Il achève les magasins Goldschmidt (place Kléber) en 1906. Après 1918, il s'oriente vers une architecture plus moderne, à l'image du bâtiment Gaz de Strasbourg, élevé en 1933.



Le lycée des Pontonniers, conçu entre 1900 et 1902 par l'architecte allemand Johann-Carl Ott<sup>322</sup>, succédant à Jean-Geoffroy Conrath au titre d'architecte en chef de la Ville de Strasbourg, illustre également de manière remarquable le style picturaliste. Surmonté par son clocheton néo-gothique, le lycée se caractérise par une architecture « historiciste ». À de nombreux tours, bulbes et décrochements, s'ajoutent de nombreux détails tels que des gargouilles, des rampantes et des frises sculptées qui témoignent du soin apporté à cette réalisation. En accord avec la demande formulée par le rectorat d'Alsace-Lorraine de se conformer au style du XV<sup>e</sup> siècle strasbourgeois, des colombages et boiseries sculptés de 1589 provenant d'une maison démontée au 2, rue du Parchemin (le *Katzeroller*) ont été réutilisés pour la maison de la direction, à l'entrée de l'établissement.



Ill. 28 : Chantier de l'ancien lycée de jeunes filles, 1901. AVCUS (1 FI 221).

---

<sup>322</sup> Johann-Carl Ott (1846-1917) est nommé architecte en chef de la Ville de Strasbourg en 1886. Tut en supervisant les principaux chantiers municipaux, il fournit également les plans pour des ponts, des bains, des constructions scolaires, les abattoirs (détruits) et les installations portuaires. Parmi ces réalisations figurent la rotonde à l'arrière de l'ancien théâtre municipal (1888), l'ancien pont de l'Université (1892), l'ancienne école du Dragon (1891), l'ancienne école des Beaux-Arts (1892) et l'ancien lycée de jeunes filles (1901). Il se retire en 1908, puis est remplacé par Fritz Beblo.

D'autres exemples peuvent également être mentionnés, à savoir l'ancien collège des Dragons, la villa Osterloff de l'architecte d'origine suisse Albert Nadler, rue des Arquebusiers, et la maison de l'Ange sise rue du Faubourg-de-Saverne, ainsi que les travaux conduits par Carl Schäfer à l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune.

#### **IV. Les relations entre la ville ancienne et la *Neustadt* : entre continuité et contraste**

##### **A. La conception et la mise en œuvre d'éléments de dialogue entre la ville ancienne et la *Neustadt***

Sur le plan de l'architecture, de l'urbanisme et du décor, de nombreux liens de continuité sont établis entre la ville ancienne et l'extension urbaine mise en œuvre pendant l'époque du *Reichsland*. Ceux-ci constituent, dans certains cas, des mises en scène planifiées comme telles et, dans d'autres cas, sont le résultat des apports successifs témoignant de diverses sensibilités et s'échelonnant sur différentes périodes.

En termes d'urbanisme, certaines des mises en scène planifiées revêtent un caractère symbolique fort, à comprendre comme le fruit d'une intention politique. Celles-ci visent à créer une relation intime entre la ville ancienne, dont les origines s'inscrivent dans la culture germanique, et la *Neustadt*. C'est le cas par exemple de perspectives visuelles, notamment celle conçue entre la *Kaiserplatz* et la cathédrale, icône de la ville du Saint Empire romain germanique, celle établie entre la rue Schweighaeuser située à l'ouest de la ville nouvelle, l'université et la cathédrale, et celle favorisant le lien entre la nouvelle gare et l'église Saint-Pierre-le-Vieux. La modification du plan d'extension à l'est, inspirée de Camillo Sitte<sup>323</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, permet de créer un lien symbolique entre la ville ancienne et la ville nouvelle.

Sur le plan de l'architecture, certaines réalisations favorisent également ce lien, tels que le lycée des Pontonniers et la maison du directeur, les Bains municipaux, implantés à l'articulation du tissu urbain ancien et de la *Neustadt* et conçus selon les principes stylistiques de l'architecture

---

<sup>323</sup> « Il est intéressant de comparer le plan d'extension actuel de Strasbourg avec celui qui avait été conçu à l'origine par Conrath ; on constate que le plan primitif, exécuté sans modification dans les parties nord et ouest de la ville, a été profondément modifié dans les quartiers de villas de la région est. Le premier plan dessinait un système de voies rectilignes en damier, recoupées par des diagonales convergeant en des places-étoiles de forme régulière ; le plan nouveau a adopté systématiquement des tracés incurvés, des décrochements et des places irrégulières aux réunions de rues, où l'on voit nettement l'influence de l'école moderne allemande se substituant à l'ancienne conception française. » (JOYANT, E. *Traité d'urbanisme*, 2 vol. Paris : Eyrolles, 1923. p. 41).



régionaliste, ainsi que les anciens ministères est et ouest de style néo-baroque édifiés sur la *Kaiserplatz* comme les vis-à-vis de l'hôtel du préfet.

Sur le plan du décor, la continuité entre la ville ancienne et la *Neustadt* est marquée par la façade du Palais universitaire, sur laquelle figure la date de l'établissement de la Haute école (1567) et les statues d'*Alsatia* et *Lotharingia*. Il en est de même concernant les statues, aujourd'hui détruites, de trois Empereurs du Saint Empire romain germanique sur la façade de la Poste, à savoir Frédéric Barberousse, Maximilien I<sup>er</sup> et Rodolphe de Habsbourg (1899). Les deux fresques, aujourd'hui disparues, qui ornaient le hall principal de la gare portant les inscriptions « dans l'ancien Empire » (*im alten Reich*) représentant Frédéric Barberousse à Haguenau en 1164 et la visite de Guillaume I<sup>er</sup> en 1877 « dans le nouvel Empire » (*im neuen Reich*) et la statue de Goethe, qui a contribué à faire valoir les qualités de la cathédrale et son architecture gothique, située devant le Palais universitaire, y participent aussi.

D'autres éléments de continuité entre la ville ancienne et la *Neustadt* sont planifiés selon des principes de mise en valeur du paysage, notamment autour de l'eau et des quais. La mise en scène offerte par l'ensemble composé de l'église Saint-Paul, les immeubles de la Gallia et de l'Esca, le pont d'Auvergne, l'ancien pont royal, les quais et berges de l'Ill, constitue l'un des plus soignés et remarquables. Par ailleurs, le programme d'un certain nombre de réalisations architecturales offre de remarquables cohérences de vision, telles que l'école Schoepflin dont le bâtiment, en forme de L, est implanté face à la future *Neustadt*, et dialogue avec le palais de justice et l'église catholique Saint-Pierre-le-Jeune qui ne sont construits que quinze ans plus tard, ainsi que la rotonde de l'opéra, conçue par l'architecture en chef de la ville. En outre, les ponts et passerelles, notamment le pont de la Fonderie, le pont du théâtre, la passerelle des Juifs et la passerelle des Faux-Remparts, permettent d'établir des jonctions physiques entre la ville ancienne et la *Neustadt*. De la même manière, la percée de la rue des Juifs réalisée selon la volonté des habitants exprimée lors d'une enquête publique en 1904, contribue à créer une large entrée dans la ville ancienne lorsqu'on vient de la *Neustadt*. Ces ensembles témoignent de l'apport des périodes successives dans le paysage urbain.

## **B. La réception de la relation entre la ville ancienne et la *Neustadt***

La réception du rapport entre la ville ancienne et la *Neustadt* est partagée entre la critique du contraste et la reconnaissance de la continuité. En 1916, l'architecte en chef de la Ville de Strasbourg, Fritz Beblo, considère que l'introduction de l'architecture française à Strasbourg constituait déjà une rupture dans le paysage urbain. Il critique le palais Rohan pour son manque

d'intégration dans le paysage local : « La couverture traditionnelle du toit a été abandonnée. Le bâtiment fait l'effet d'un corps étranger. »<sup>324</sup> Aussi fait-il l'éloge du caractère local de l'architecture, caractérisé notamment par l'emploi de tuiles pour couvrir les toits.



Ill. 29 : Vue du palais Rohan et de la cathédrale, vers 1916. BEBLO, Fritz. « Vestigia terrent ! Die Bauten Strassburgs nach 1870 bis heute ». Dans *Heimatschutz*, vol. 2 et 3, n° 11, 1916. p. 99.

Quelques années auparavant, le guide de voyage français *Vosges, Alsace et Forêt-Noire* publié par Joanne fait état d'une rupture entre la ville historique et *Neustadt*, et en particulier entre les vieilles maisons et la modernité de l'extension urbaine :

« Le front N. a fait place à un somptueux quartier moderne dont les avenues sont bordées de palais et d'hôtels. [...] des anciennes fortifications s'élève la magnifique gare centrale

---

<sup>324</sup> « Die Tradition in der Dachdeckung ist verlassen. Das Gebäude wirkt als Fremdkörper ». (BEBLO, Fritz. « Vestigia terrent! Die Bauten Strassburgs nach 1870 bis heute ». Dans *Heimatschutz*, numéro spécial, vol. 2 et 3, n° 11, 1916. p. 99). Traduction de l'auteur.

des chemins de fer d'Alsace-Lorraine. Ce Strasbourg allemand, tout neuf, contraste étrangement avec ses vieilles maisons à pignons élevés, groupées autour d'une merveilleuse cathédrale gothique. »<sup>325</sup>

Le rapport général de l'exposition nationale organisée à Strasbourg en 1919 met en évidence la distinction nette qui s'offre au passant entre le centre historique et l'extension urbaine. Il oppose la vieille ville alsacienne à la cité moderne : « Ces deux aspects différents de Strasbourg se séparent nettement l'un de l'autre. Leur distinction s'impose au voyageur qui, du haut de la tour de la cathédrale, contemple à vol d'oiseau le plan très caractéristique de la ville »<sup>326</sup>. Aujourd'hui encore, certains spécialistes de l'architecture et de l'urbanisme considèrent la *Neustadt* comme concurrente de la ville ancienne : « La physionomie particulièrement reposante de la vieille ville sera soumise à la concurrence des quartiers nouveaux »<sup>327</sup>.

Cette critique peut être mise en perspective avec d'autres commentaires, qui révèlent que le contraste entre la ville ancienne et la *Neustadt* peut également être bien accueilli. Le guide de voyage français portant sur les *Bords du Rhin de Bâle à Cologne*, publié par Conty en 1904-05, souligne qu'une certaine continuité entre la ville ancienne et l'extension urbaine est mise en œuvre : « Percée de larges rues dans les quartiers neufs, la ville, arrosée par l'Ill, renferme de nombreuses rues étroites et tortueuses où l'on remarque quelques beaux bâtiments de la Renaissance et d'étranges maisons à étages saillants et aux toits percés de fenêtres, qui rappelle la vieille cité du moyen âge »<sup>328</sup>.

Il est également considéré par certains contemporains que la relation entre les deux ensembles participe du caractère pittoresque de Strasbourg. Le guide de voyage de Joanne intitulé *Vosges, Alsace et Ardennes* publié en 1876 met notamment en avant : « Strasbourg, grande et belle cité, renferme, à côtés des vieilles rues garnies de maisons à haut pignon dentelé, souvenir du moyen âge, de beaux quartiers modernes. Ce contraste entre le passé et le présent donne à Strasbourg une physionomie très pittoresque »<sup>329</sup>.

---

<sup>325</sup> JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Forêt-Noire*. Paris : Librairie Hachette et Cie, 1903. p. 353.

<sup>326</sup> ROUX, Gaston, CLARETIE, Léo. *Rapport général de l'exposition nationale à Strasbourg en 1919*. Comité des expositions de Paris, 1919. p. 19.

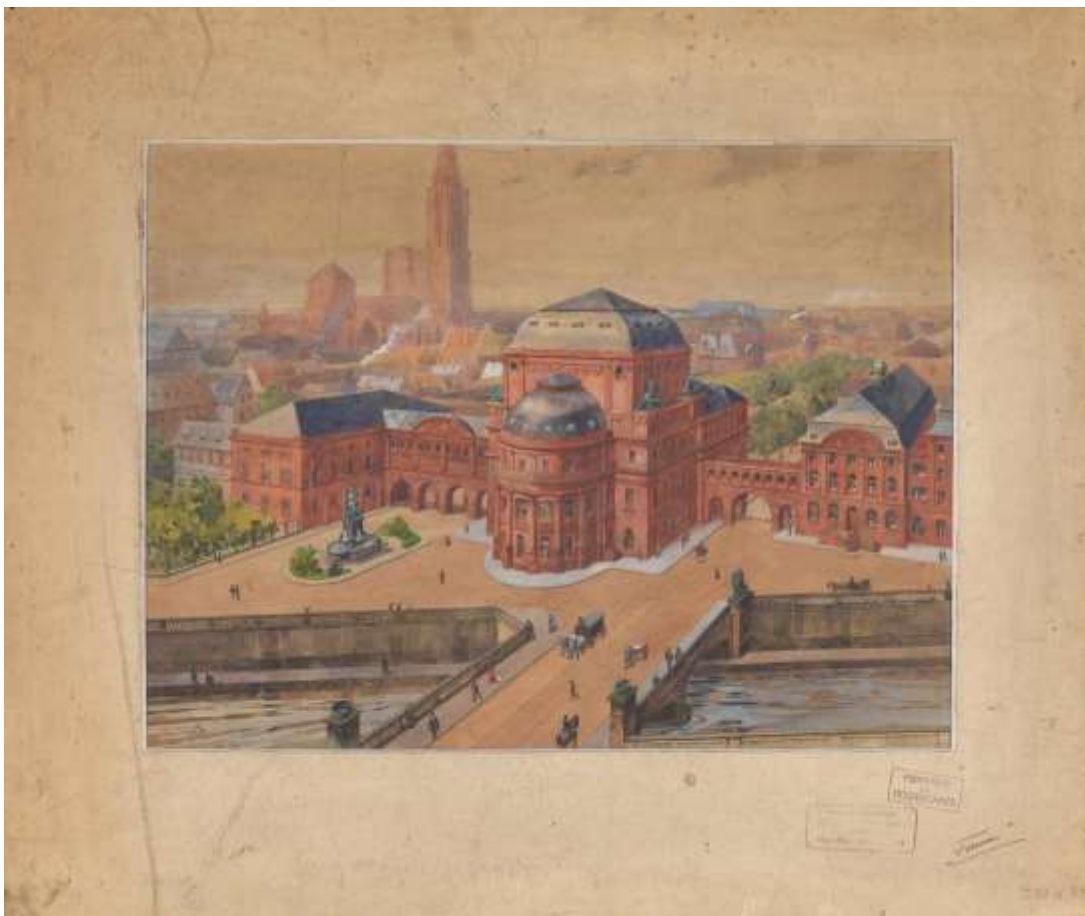
<sup>327</sup> HORNSTEIN-RABINOVITCH, Shelley. *Les tendances d'architecture Art nouveau à Strasbourg*. 2 fascicules. Thèse conduite sous la direction d'Albert Châtelet. Université de Strasbourg, 1981 [dactyl.]. p. 15.

<sup>328</sup> CONTY. *Bords du Rhin de Bâle à Cologne : Alsace, Lorraine, Duché de Bade, Hesse, Palatinat, Prusse Rhénane*. 6<sup>e</sup> édition. Paris : administration des guides Conty, 1904-1905. p. 58.

<sup>329</sup> JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Ardennes*. 2<sup>e</sup> édition. Paris : Hachette, 1876. p. 31.

## V. Le projet de fermeture de la *Kaiserplatz*

L'articulation entre la place Broglie et la future *Kaiserplatz* avait fait débat au sein de la commission réunie pour orienter le choix de plan d'extension de la Ville en 1878. L'implantation de la future place impériale prévue par l'architecte en chef de la ville Jean-Geoffroy Conrath, qui obtient les faveurs des experts, se justifie par l'ouverture et la perspective qu'elle offre sur la vieille ville et la flèche de la cathédrale au passant venu du nord, ainsi que du lien qu'elle favorise avec la place et l'Université. Elle est pourtant jugée maladroite en raison de l'axe tangentiel qu'elle crée à partir de la place Broglie, cœur politique et culturel de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle. L'architecte en chef des bâtiments publics dans l'état de Wurtemberg, Christian von Leins, propose d'édifier un cadre architectural composé de fontaines et de colonnades et d'implanter des arbres et jardins du côté sud de la future place impériale pour clôturer cet espace. Ce projet, qui fait l'objet d'un concours organisé par la Ville en 1904, n'est jamais mis en œuvre. Seule la rotonde monumentale sur la façade nord de l'ancien théâtre municipal est réalisée par Johann-Carl Ott<sup>330</sup> en 1880 pour agrandir le lieu et appuyer la dimension d'ensemble de la place.



Ill. 30 : Projet de clôture du côté sud de la *Kaiserplatz*, Christian von Leins, 1878. AVCUS (979 W 35).

<sup>330</sup> Voir la note de bas de page n° 317.

La question de la fermeture de la *Kaiserplatz* est à nouveau soulevée vers 1910. Un projet de passerelle est envisagé pour relier les ministères est et ouest et achever la place du côté nord. Une maquette est réalisée afin de visualiser la réalisation qui couperait la *Kaiser-Friedrich-Strasse* (l'actuelle avenue de la Liberté). Ce projet n'est guère réalisé, en raison de l'opposition de certains habitants, refusant qu'on entrave la perspective vers la cathédrale depuis leurs appartements, ainsi que du coût de l'opération.

Conçue dans un premier temps pour être un espace indépendant de la ville ancienne, la *Kaiserplatz* est ensuite perçue comme un espace d'articulation majeur entre le centre et l'extension urbaine. Ce lien de continuité sera particulièrement entretenu tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, notamment par des aménagements urbains et paysagers soignés sur cet espace et dans ses abords. La fontaine de Janus, élevée pour célébrer les 2 000 ans de Strasbourg en 1988, et située à l'extrémité nord de la place Broglie, favorise le dialogue entre le cœur historique et la *Neustadt*, et entre la France et l'Allemagne, vers lesquels les deux visages de l'œuvre se tournent respectivement.



Ill. 31 : Maquette en bois du projet de fermeture de l'ancienne *Kaiser-Friedrich-Strasse*. AVCUS (1 FI).



## VI. Les critiques des édifices de la *Neustadt*

Cependant, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la *Neustadt* devint la cible d'une critique architecturale investie d'esprit de réforme en faveur de l'esthétique de la ville médiévale et de régionalisme.<sup>331</sup> En témoigne une série d'articles publiés dans la *Revue alsacienne illustrée*. Ces jugements trouvent en partie leurs origines dans la réflexion portée par l'Autrichien Camillo Sitte dans son ouvrage *Städtebau*<sup>332</sup>, et de l'ouvrage *Kulturarbeiten*<sup>333</sup> du protagoniste du mouvement *Heimatschutz*, l'Allemand Paul Schultze-Naumburg (1901-1917).

### A. Le rejet des démolitions et des nouvelles constructions

Un article de la *Revue alsacienne illustrée*, dont l'auteur est inconnu, critique vivement les démolitions occasionnées par les travaux de modernisation de la ville au début du XX<sup>e</sup> siècle :

« Qui de nous ne déplore aujourd'hui la disparition de la *Pfennigthurm*, de la *Pfalz* et de tant d'autres monuments fameux qui faisaient autrefois la gloire de Strasbourg, de la ville merveilleuse [*wunderschöne Stadt*] ? Pourquoi donc faut-il que le vandalisme continue et qu'on détruise, comme à plaisir, les rares bâtiments auxquels s'attache encore un souvenir du passé ? »<sup>334</sup>

L'auteur expose ces exemples et traite ensuite de la démolition de la maison qui formait le coin de la rue du Parchemin et de la rue des Pucelles (*Zum Guldenen Eck* – Au Coin d'or, 1589), citée dans l'ouvrage *Strassburg und seine Bauten* comme un édifice remarquable. Il précise que la démolition se justifie uniquement par la nécessité de faciliter la circulation « des fourgons et de la poste »<sup>335</sup>. L'auteur reconnaît que les pans de bois de cette maison ont été réutilisés pour la construction de la maison du directeur de l'ancien lycée de jeunes filles, l'actuel lycée

---

<sup>331</sup> « Si, au moins, l'on osait espérer que cette période déplorable touchât à sa fin, grâce au réveil soudain de l'esprit du terroir, grâce aussi à la saine réaction qui s'affirme depuis quelques années à Munich, à Stuttgart, à Dresde, et gagne de plus en plus l'Allemagne entière. Trop longue fût cependant, l'ère des aberrations ; elle fut si féconde qu'avant de s'effriter sous la dent vengeresse du climat et de l'âge, les exemples qu'elle a donnés de son activité resteront un vivant témoignage de sa déplorable insuffisance. » (PREVOT, René. « L'effort moderne de art appliqués en Alsace ». Dans *Art et industrie*, novembre 1909. p. 1-41).

<sup>332</sup> SITTE, Camillo. *L'Art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*,. Traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek et préface de Françoise Choay. Paris : Éd. du Seuil, 1996. 188 p. (édition originale autrichienne : 1889).

<sup>333</sup> SCHULTZE-NAUMBURG, Paul. *Die Kulturarbeiten*. 9 vol. München. 1901–1917.

<sup>334</sup> R. « Les embellissements de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, Chronique d'Alsace-Lorraine, 1903. p. 25.

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 25.

international des Pontonniers. En revanche, il estime qu'il s'agit d' « un singulier moyen pour échapper aux reproches : on détruit pour mieux conserver »<sup>336</sup>. L'auteur fait ensuite référence aux nombreuses constructions nouvelles de style Renaissance réalisées dans la ville, alors que, de manière concomitante, d'autres maisons plus anciennes de ce style sont détruites : « Il faudrait pourtant être logique ; si ce style est assez séduisant pour inspirer le génie de nos constructeurs modernes, pourquoi démolir les rares échantillons authentiques qui nous restent encore d'une architecture si appréciée ? »<sup>337</sup>. Il ironise ensuite : « Est-ce que, par hasard, nos bâtisseurs d'aujourd'hui, se rendant compte de leur médiocrité et craignant une comparaison qui leur serait désavantageuse, voudraient anéantir les moyens d'établir un parallèle ? »<sup>338</sup>.

L'auteur exprime encore son vif mécontentement : « à Strasbourg, les choses sont faites par hasard »<sup>339</sup>. Pour illustrer son propos, il présente le cas de l'Hôtel des postes, qui a impliqué la destruction d' « un quartier intéressant »<sup>340</sup> composé notamment d'une partie d'un immeuble appartenant à Georges Ritleng<sup>341</sup>. Il dénonce également la construction d'un nouveau pont qui fait double emploi avec l'ancienne passerelle existant à proximité, l'expropriation et la démolition de l'ancienne église des Récollets et l'élargissement de la rue du Parchemin obtenu par l'expropriation et la démolition, non seulement « de la maison qui nous occupe »<sup>342</sup>, mais de deux ou trois immeubles. L'auteur propose deux autres options pour l'emplacement de la nouvelle construction de la poste. La première concerne le terrain situé entre l'Aubette et le nouveau bâtiment des Petites Boucheries, qui aurait présenté l'incontestable avantage de placer l'Hôtel des postes au centre de la ville. La deuxième proposition se concentre sur le terrain dans l'axe de la rue des Pionniers et de la rue des Pierres, qui aurait pu être élargie en démolissant les bâtiments sans intérêts, et les murs de l'ancien collège Saint-Arbogast, pour ainsi remettre en valeur la « vénérable église de Saint-Etienne, qui mérite, à tant de titre, l'intérêt des archéologues »<sup>343</sup>. L'auteur suggère également de supprimer l' « affreux jardinet »<sup>344</sup> de la place Saint-Étienne, qui ne sert qu'aux chiens et qui constitue un obstacle pour la circulation. Ce même

---

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>338</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>341</sup> L'Alsacien Georges Ritleng (1875-1972) est artiste-peintre, graveur et directeur de l'École des arts décoratifs de Strasbourg à partir entre 1933 et 1939. Il est l'auteur de l'ouvrage : RITLENG, Georges. *Souvenirs d'un vieux Strasbourgeois*. Strasbourg, 1973. (*Nouveau dictionnaire de la biographie alsacienne*, 1998).

<sup>342</sup> R. « Les embellissements de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, Chronique d'Alsace-Lorraine, 1903. p. 26.

<sup>343</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>344</sup> *Ibid.*, p. 26.

auteur ne tarit pas non plus de critiques au sujet de la décoration des constructions nouvelles, dont il dénonce les excès :

« Le malheur, le grand malheur à Strasbourg, c'est que sous prétexte de faire beau et grand à tous prix, l'on ne comprend plus la majesté et le charme de la simplicité. C'est par le manque de simplicité et par le mauvais goût des ornements que pèchent toutes les nouvelles constructions officielles de Strasbourg. Je ne veux pas parler du Palais impérial qui constitue un modèle de laideur, mais je signalerai les deux palais du *Landesausschuss* et de la Bibliothèque dont les lignes principales ne manquent pas d'une certaine grandeur, mais qui sont déshonorés par d'absurdes détails d'ornementation : des niches disproportionnées, des vases trop petits, des écussons trop grands, des guirlandes inexplicables, des médaillons gauches qui semblent des pièces de cent sous en équilibre instable sur leur tranche, des colonnes qui ne portent rien, etc. tout cela constitue de coûteuses erreurs qui alourdissent et amoindrissent l'effet des masses. Comparez cette exubérance inutile à la simple ordonnance de la façade de l' 'Hôtel de Marmoutier', dans la rue Brûlée, par exemple : Tout y est noble et harmonieux et il n'est pas besoin d'être grand artiste pour voir de quel côté est la vérité. »<sup>345</sup>

Dans la *Revue alsacienne illustrée* de 1904, le même auteur, non identifié, dénonce le « bariolage »<sup>346</sup> du bois utilisé pour la façade de la maison du directeur du lycée de jeunes filles : « Je demande à tous les gens de goût de me dire ce qu'ils pensent de la peinture des poutres sculptées qui ornaient jadis la jolie maison, malheureusement démolie, de la rue du Parchemin et qui ont trouvé ici leur utilisation »<sup>347</sup>. L'auteur multiplie les comparaisons désobligeantes à ce sujet : « ces poutres ressemblent bien plutôt à des enluminures de missel qu'à des solives destinées à former la carcasse d'un bâtiment »<sup>348</sup>. La décoration intérieure n'est pas épargnée, elle est assimilée aux travaux de restauration de l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune :

« L'escalier de pierre, largement compris et d'une belle ordonnance, est bariolé comme sont bariolés à Saint-Pierre-le-Jeune la chaire, les pierres tombales et les colonnes qui supportent le jubé, et c'est grande misère de voir ces sculptures souvent fines et

---

<sup>345</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>346</sup> R. « Les embellissements de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, « Chronique d'Alsace-Lorraine », 1904. p. 29.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 29.



élégantes, les chapiteaux des piliers, les larges rampes dépouillées de tout caractère par la polychromie »<sup>349</sup>

L'auteur présente ensuite son plaidoyer contre la polychromie, justifiant ses idées par le caractère propre de chaque matériau tel que le marbre, la pierre, la terre cuite émaillée ou non sous forme de briques, de tuiles ou de carreaux et les métaux tels que le bronze, le fer et le cuivre : « Un pilier de bois ne ressemble pas à une colonne de pierre ou de fer, pas plus qu'une statue de bronze n'aura l'air d'une figure de marbre »<sup>350</sup>. Il souligne ainsi l'importance esthétique et le caractère propre de ces différents matériaux. Ces critiques portent également sur les matériaux qui, selon l'auteur, n'ont pas de caractéristiques spécifiques et sont de simples pastiches, tels que le stuc, le plâtre et les différents ciments.

L'auteur indique également qu'il a eu l'occasion de partager ses opinions avec de hautes notabilités strasbourgeoises. Celles-ci auraient répondu à ses accusations en indiquant, selon ses dires, qu'il s'agit d'une « affaire de goût »<sup>351</sup> et que l'empereur a exprimé toute sa satisfaction au sujet de la réalisation de l'église Saint-Pierre-le-Jeune. Sur le chantier de restauration du château de Pierrefonds lancé en 1858, l'architecte français Eugène Viollet-le-Duc avait déjà recrée une polychromie présumée médiévale, notamment dans la cour intérieure et dans ses galeries de style Renaissance.

S'il est vrai que ces critiques, formulées par un observateur vraisemblablement défenseur de la culture française en Alsace, semblent orientées en partie par des considérations idéologiques et politiques, l'analyse est représentative d'une époque qui se caractérise par de mauvaises considérations portées à l'égard de l'architecture historiciste et des pastiches modernes. L'amour du pastiche et le besoin de l'ostentation sont également dénoncés par l'Alsacien Ferdinand Dollinger dans un texte publié dans le même numéro de la *Revue alsacienne illustrée* en 1904.<sup>352</sup> Ils menacent d'« étouffer le goût de la simplicité de bon aloi, l'horreur du faux brillant qui correspondaient à notre caractère et à nos traditions »<sup>353</sup>. Ferdinand Dollinger relève également le manque de qualité des constructions nouvelles :

« Les maisons du vieux Strasbourg de tout temps furent jetées bas et reconstruites selon les prédilections du moment. Cette évolution concourut à la beauté de nos rues aussi

---

<sup>349</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>351</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>352</sup> DOLLINGER, Ferdinand. « La destruction de l'église de Sainte-Madeleine à Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, « Chronique d'Alsace-Lorraine », 1904. p. 37-38.

<sup>353</sup> *Ibid.*, p. 37-38.

longtemps que les démolisseurs furent créateurs, conçurent des formes originales, s'exprimèrent en un style issu d'eux. Notre époque détruit plus que toute autre ; mais pour réédifier, elle se voit contrainte à prélever un tribut sur tous les trésors, sans aboutir, hélas ! à surmonter son indigence. Aussi, que de choquants disparates et combien de joyaux perdus ! Conservons du moins par l'image les silhouettes familières des vieilles bâtisses qui, sans s'accoutrer d'oripeaux glanés en quelque bazar, surent flatter l'œil et contenter le goût »<sup>354</sup>.

Heinrich Emerich, qui dirige le service municipal de la Police des bâtiments à Strasbourg, confirme ces mauvaises considérations : « Malheureusement, une grande partie de l'aménagement des rues et de la construction des bâtiments a été réalisée pendant une période durant laquelle l'urbanisme et l'architecture allemands n'étaient pas à la hauteur. »<sup>355</sup>

## **B. La critique de la rupture**

L'Allemand Karl Staatsmann fait état du rejet de la population vis-à-vis de l'architecture contemporaine dans la *Revue alsacienne illustrée* en 1903, car celle-ci marque une rupture avec l'héritage bâti. Il souligne la nécessité de la poursuite de principes traditionnels dans la construction des nouveaux quartiers, sans pour autant préconiser de copier le centre historique :

« Ce n'est pas notre intention de promouvoir l'art régional [*Heimatkunst*] de manière simpliste. Mais : medio tutissimus ibis! [Au milieu tu seras le mieux protégé !] On n'a pas besoin de copier l'ancien, ni d'imiter l'architecture strasbourgeoise d'antan pour façonner une chose propre à soi [*anheimelndes*]. Mais on n'a pas non plus besoin d'ériger des bâtiments qui laissent le peuple insensible puisque celui-ci est indifférent à l'apparence étrangère. Où se trouve ici la dimension éducative des formes artistiques ? Les autorités ne respectent certainement pas seulement le principe que l'art doive être soutenu pour que les hommes aient du pain, certains également du plaisir, mais pour qu'on poursuive des buts culturels. Ce sont des principes d'État qui s'appliquaient tant

---

<sup>354</sup> DOLLINGER, Ferdinand. « À travers le vieux Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, n° 7, 1905. p. 22-24.

<sup>355</sup> « Leider vollzog sich ein Großer Teil der Strassenanlagen und der Überbauung während einer Zeit, in der die deutsche Kunst des Städtebaues und der Architektur keineswegs hochstand. ». (Voir DOUCET, Hervé et HAEGEL, Olivier. « Du paysage urbain au foyer confortable, un essai de synthèse de l'immeuble strasbourgeois ». Dans Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 85) Traduction de l'auteur.

qu'il y avait des hommes d'État orientés vers l'avenir. Qu'on apprenne des Anglais et des Hollandais et de leurs bâtiments. »<sup>356</sup>

Karl Staatsmann met par ailleurs l'accent sur les excès du « baroque français » et sur la simplicité des formes du pendant allemand : « Le style baroque français se réalise dans les immeubles commerciaux de Salomon dans sa forme imposante et massive [...] »<sup>357</sup>.

Dans son ouvrage *L'Alsace sous domination allemande* publié en 1919, l'Alsacien Frédéric Eccard critique également la stratégie de l'Empire allemand, vaine selon lui, de s'inscrire dans la continuité de l'héritage médiéval et de la période Renaissance pour justifier des constructions qui sont réalisées à Strasbourg :

« Une des grandes erreurs de l'Allemagne a été de croire qu'elle pourrait germaniser l'âme alsacienne, en faisant revivre en elle les souvenirs du moyen âge et de la Renaissance. Ces souvenirs étaient complètement morts dans l'esprit du peuple alsacien. La séparation qui s'était produite entre la guerre de Trente ans avait été trop profonde et trop absolue pour que le glorieux passé de l'Alsace, au XIII<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, eut conservé une étincelle de vie, capable de faire jaillir une flamme quelconque. »<sup>358</sup>

Refonder la culture alsacienne et strasbourgeoise sur la base de son héritage germanique est cependant la priorité de la politique de construction de la Municipalité, confirmée par Fritz Beblo en 1916 qui affirme : « Le travail qui doit être effectué en Alsace pour recréer à nouveau un patrimoine perdu mérite les efforts les plus sérieux et dédiés. »<sup>359</sup>

---

<sup>356</sup> « Es soll fern liegen, hier einer einseitigen Heimatkunst das Wort zu reden. Aber : medio tutissimus ibis! Man braucht nicht das alte, die altelsässische, Alt-Straßburger Architektur zu kopieren, um Anheimelndes zu gestalten. Aber man braucht auch nicht Gebäude zu erstellen, welche, da dem Volke gleichgültig, in fremder Hülle, dasselbe kalt lassen. Wo ist dabei die Bildungsseite der Kunstformen? Und gewiß haben die Obrigkeiten das Prinzip, die Kunst müsse nicht nur unterstützt werden, damit die Menschen Brod haben, manche auch Vergnügen, sondern daß man kulturelle Zwecke damit verfolge. Das sind Staatsprinzipien, geltend, so lange es vorwärts blickende Staatsmänner gab. Man lerne von den Engländern und Holländern und ihren Bauten! » STAATSMANN, Karl. « Zum älteren und neuzeitlichen Kunstschaffen im Elsass ». Dans *Die Kunstgewerbe in Elsass-Lothringen*. Vol. 4. Juillet 1903-Juin 1904. p. 13. Traduction de l'auteur.

<sup>357</sup> « Der französische Barockstil wird von Salomon in imposanter wuchtiger Form bei Geschäftshäusern, von Nadler in zierlich-gefälliger Form vom Brion und Haug und von Back vorgetragen. Barockstil mit Stich in den Zopf kultivieren Dacheux und Landshut und Müller und Mossler. Die Formen eines deutschen einfachbürgerlichen Barockstiles, zuweilen mit Abwandlungen ins Gebiet deutscher Renaissance, pflegt Issleiber, der Einfluß Stuttgarter Schule verrät Glöckner, welcher einer älteren durchaus gemäßigten Richtung huldigt. » *Ibid.*, p. 18. Traduction partielle de l'auteur.

<sup>358</sup> ECCARD, F. *L'Alsace sous domination allemande*. Paris : A. Collin, 1919. p. 158.

<sup>359</sup> « Die Arbeit aber, die im Elsass geleistet werden muss, um die verlorene Heimat neu zu schaffen, ist der ernstesten und tüchtigsten Kräfte wert » (BEBLO, Fritz. « Vestigia terrent! Die Bauten Strassburgs nach 1870 bis heute ». Dans *Heimatschutz*, vol. 2 et 3, n° 11, 1916. p. 3.) Traduction de l'auteur.

Les critiques, portées d'un côté et de l'autre de la frontière du Rhin dans le milieu des experts de l'architecture et de l'urbanisme, autant que dans la sphère institutionnelle, sont formulées dans le contexte de l'émergence d'un nouveau mouvement de protection du patrimoine en Allemagne (*Heimatschutz*) et de la recomposition du paysage urbain strasbourgeois que nous avons mentionné *supra*.

### **Chapitre 3. La politique de construction : entre sensibilité paysagère, continuité historique et rupture dans la ville ancienne**

#### **I. La sensibilité paysagère allemande dans l'urbanisme à Strasbourg**

L'urbanisme et l'aménagement de la période allemande témoignent d'une sensibilité forte au paysage, particulièrement visible sur les berges de l'Ill. L'aménagement des quais Koch et du Maire-Dietrich, réalisé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se distinguent nettement des quais réalisés pendant la période française notamment des quais situés à l'ouest et au nord de la ville ancienne. Les murs en briques des berges de l'Ill bâtis au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment le long du canal du Faux-Rempart, accompagnés de plantations d'alignement pour l'agrément de la promenade, se démarquent ainsi des quais construits principalement en grès rouge après 1870 qui offrent des promenades largement arborées. Les berges réalisées pendant la période allemande, inspirées des jardins à l'anglaise<sup>360</sup>, sont situées en partie basse des quais qui offrent des vues pleines de sensibilité, en particulier sur la ville ancienne.

La modification du plan d'extension à l'est, inspirée de Camillo Sitte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, permet de créer un lien symbolique entre la ville ancienne et la ville nouvelle. Dans une lettre adressée à l'administrateur municipal Otto Back le 11 janvier 1897, l'architecte de la Ville Johann-Carl Ott fait référence à l'ouvrage du théoricien autrichien *Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen* de 1889.<sup>361</sup> Il s'agissait pour l'architecte de la Ville de transformer en rues des chemins qui existaient déjà : « Le fait que ces chemins soient en partie sinueux doit plutôt être considéré comme un avantage, la ville y gagnera, de façon tout à fait naturelle, un aspect varié et un charme pittoresque »<sup>362</sup>.

---

<sup>360</sup> Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. *À la découverte des quartiers de Strasbourg. Le cœur de la Neustadt*. 2012.

<sup>361</sup> NOHLEN, Klaus. *Construire une capitale, Strasbourg impérial de 1870 à 1918*. Traduit de l'allemand par le Centre de recherche Littératures et Arts dans l'Espace Rhénan Européen. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 1997. p. 233. (édition originale allemande : 1982).

<sup>362</sup> *Ibid.* p. 233.

La sensibilité paysagère germanique est relevée notamment par le français Édouard Joyant, qui souligne l'influence allemande dans la modification du tracé de l'extension urbaine. Selon lui, l'école allemande se démarque de l'école française par les tracés incurvés et courbes qu'elle propose, reconnus pour conférer un caractère pittoresque inspiré de la ville médiévale :

« Il est intéressant de comparer le plan d'extension actuel de Strasbourg avec celui qui avait été conçu à l'origine par Conrath ; On constate que le plan primitif, exécuté sans modification dans les parties nord et ouest de la ville, a été profondément modifié dans les quartiers de villas de la région est. Le premier plan dessinait un système de voies rectilignes en damier, recoupées par des diagonales convergeant en des places-étoiles de forme régulière ; le plan nouveau a adopté systématiquement des tracés incurvés, des décrochements et des places irrégulières aux réunions de rues, où l'on voit nettement l'influence de l'école moderne allemande se substituant à l'ancienne conception française. »<sup>363</sup>

## **II. La Police des bâtiments, les visées hygiéniques et sociales**

La sensibilité au paysage s'accompagne du renforcement des services municipaux en matière de construction et d'aménagement. Attachée dans un premier temps à la direction des Travaux de l'administration municipale, la Police des bâtiments (*Baupolizei*) devient un service autonome dirigé par l'Allemand Heinrich Emerich à partir de 1906.

Les responsabilités de ce corps municipal sont affirmées dans le souci d'assurer des progrès hygiéniques et sociaux. Les comptes rendus administratifs de la période entre 1900 et 1910 mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie de la population. Ces visées seront partiellement atteintes par la réalisation de la Grande Percée à partir de 1907.

Les activités dans le domaine de la construction sont importantes à Strasbourg jusqu'en 1906-07, années marquées par des difficultés économiques de toutes les grandes villes de l'Empire. La ville de Strasbourg est d'ailleurs moins touchée que d'autres : « On peut affirmer que le déclin n'était pas aussi important que dans nombre d'autres villes allemandes »<sup>364</sup>. Une reprise des activités est constatée à partir de 1909.

---

<sup>363</sup> JOYANT, E. *Traité d'urbanisme*, 2 Vol. Paris : Eyrolles, 1923. p. 43.

<sup>364</sup> « Es darf wohl gesagt werden, dass in Strassburg der Rückschlag nicht so bedeutend war wie in vielen anderen deutschen Großstädten. » AVCUS (US 240). Traduction de l'auteur.

À partir de 1910, il incombe également à la Police des bâtiments de contrôler la qualité des constructions sur le plan esthétique : « Les efforts de l'administration doivent être poursuivis afin de compléter la base juridique de la loi pour y inclure des dispositions concernant l'esthétique et l'art. »<sup>365</sup>

### **III. Le *Bauordnung* de 1910 à Strasbourg, un outil réglementaire innovant en matière d'urbanisme**

La première décennie du XX<sup>e</sup> siècle est marquée également par la consolidation des outils juridiques et réglementaires en matière d'architecture et d'urbanisme au niveau municipal.

Le premier règlement de voirie de la Ville de Strasbourg datant 8 avril 1910 concerne notamment les constructions situées dans la première zone des servitudes militaires. Il contient des prescriptions spécifiques relatives à la salubrité et à l'hygiène des immeubles bâtis. Il s'accompagne du premier règlement urbain municipal (*Bauordnung*) établi quelques mois plus tard.

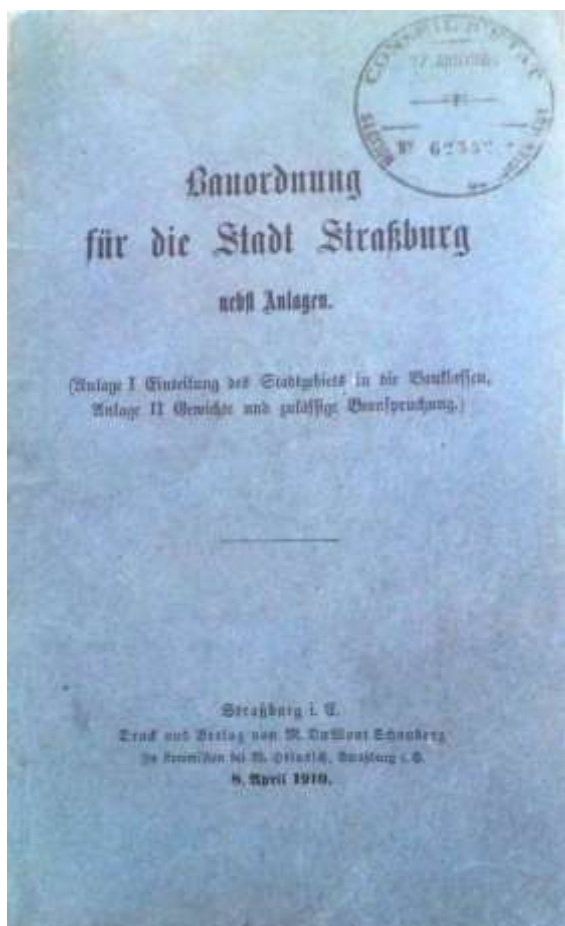
La réflexion portant sur le règlement municipal est amorcée par les autorités municipales en 1904. Publié le 7 novembre 1910, le document établit quatre zones de construction, à savoir : a) des zones protégées ayant une valeur esthétique et pittoresque, b) des zones réservées à l'industrie, à l'artisanat et au commerce, c) des quartiers d'habitation à bâtiments hauts de 20 mètres au maximum, d) des quartiers péri-urbains à construction isolées limitées à deux étages plus mansarde. Le zonage issu des conceptions purement typologiques de l'Allemand Joseph Stübben est ici dépassé, pour inclure une dimension esthétique inspirée de l'ouvrage de Camillo Sitte<sup>366</sup> et produire ainsi « une synthèse originale »<sup>367</sup>. La Police du bâtiment est chargée de l'application du règlement municipal et responsable de la gestion des permis de construire.

---

<sup>365</sup> « Das Bestreben der Verwaltung musste aber weiter dahin gehen, die gesetzliche Grundlage des Verordnungsrechts des Bürgermeisters dahin ergänzen zu lassen, dass auch auf ästhetisch künstlerischem Zwecke Bestimmungen gegründet werden konnten. » AVCUS (US 240). Traduction de l'auteur.

<sup>366</sup> SITTE, Camillo. *L'Art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*. Traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek et préface de Françoise Choay. Paris : Éd. du Seuil, 1996. 188 p. (édition originale autrichienne : 1889).

<sup>367</sup> LOYER, François. « Architecture et urbanisme à Strasbourg 1910-1930 ». Dans *Monuments historiques*, n° 171, novembre-décembre 1990, p. 49.



Ill. 32 : Le règlement municipal de Strasbourg, 1910. AVCUS (152 MW 18).

L'établissement de ces outils règlementaires témoigne de la volonté du pouvoir municipal de s'assurer un certain contrôle en matière de développement urbain. Cette intention s'exprime de manière manifeste dans les comptes rendus du Conseil municipal entre 1890 et 1894, où il est stipulé que la décision de réformer les lois relatives à l'urbanisme et à l'architecture « a pour but d'améliorer la cohérence de l'aménagement urbain de la *Neustadt* et de contribuer à un développement systématique »<sup>368</sup>.

Le règlement de construction de 1910, sans équivalent en France pendant cette période, figure parmi les documents d'urbanisme les plus importants du XX<sup>e</sup> siècle. Il est renforcé par de nouvelles dispositions par l'arrêté le 10 février 1934, parmi lesquelles l'obligation de l'obtention d'un permis de construire délivré par la Police des bâtiments pour toutes réalisations nouvelles à exécuter au-dessus ou en-dessous de la surface du sol, y compris les clôtures de tous genres ainsi que les ouvrages s'ajoutant aux constructions existantes, ainsi que pour les transformations et réfections qui y sont effectuées.

---

<sup>368</sup> AVCUS (US 240).

Néanmoins, certaines des mesures établies par le règlement municipal, notamment l'obligation imposée aux propriétaires strasbourgeois de ravalier régulièrement – au moins tous les dix ans – les façades de leurs immeubles sont restées à peu près lettre morte jusqu'à la refonte complète du règlement en 1966 conduisant aux importantes campagnes entreprises sous l'égide de la Municipalité dès la fin de l'hiver 1967-68. Ces campagnes ont bénéficié de l'appui du syndicat des propriétaires et de la presse locale, elles ont également profité du concours financier du fonds national pour l'amélioration de l'habitat et de la ville.

#### **IV. Les mesures municipales contre l' « enlaidissement de la ville » : la loi sur la protection de l'aspect local de 1910 (*Der Erhaltung des Ortsbildes*) et la commission municipale des Beaux-Arts**

##### **A. La Police des bâtiments et les règles esthétiques**

La loi de protection de l'aspect local, intégrée au règlement municipal de Strasbourg, établit l'autorisation pour la police municipale d'édicter des prescriptions relatives à la situation ainsi qu'aux formes extérieures des constructions. Elle est adoptée par le Conseil municipal le 19 octobre 1910, approuvée par le président du Bas-Rhin le 19 novembre et publiée le 23 novembre.

La loi résulte d'un croisement d'influences françaises et allemandes. Dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les architectes et urbanistes d'inspiration traditionaliste portent un regard critique sur les transformations des villes historiques. La loi locale à Strasbourg est impulsée au début du XX<sup>e</sup> siècle au niveau du gouvernement d'Alsace-Lorraine. Elle est lancée par le député Anselme Laugel, qui demande le dépôt d'un projet de loi relatif à la « protection de l'image des sites » (*Ortsbild*) lors de la première session de la commission des Bâtiments civils et des Monuments historiques de 1909.<sup>369</sup> La demande du député est inspirée de l'établissement d'une commission des Sites et Monuments naturels de caractère artistique dans chaque département français en 1906, chargé de dresser la liste des propriétés foncières « dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque un intérêt général »<sup>370</sup>.

Quelques années auparavant, l'architecte allemand Josef Stübgen fait état de plusieurs dispositions prises en matière de protection de l'aspect local dans d'autres villes de l'Empire. Le droit allemand avait par exemple déjà limité la possibilité de construire par l'ordonnance de

---

<sup>369</sup> IGERSHEIM, François. « La conservation des monuments historiques en Alsace (1830-1940) ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 421.

<sup>370</sup> AVCUS (152 MW 18).



1874 indiquant qu'il ne sera envisagé aucune construction ou transformation qui pourrait nuire ou porter atteinte à la sécurité publique, ou encore à contribuer à la défiguration des rues et places publiques.<sup>371</sup> Le droit de la construction bavarois de 1864 prévoyait que « toutes les constructions nouvelles et les grandes réfections devront tenir compte des exigences esthétiques et, en particulier, on évitera, dans les façades tout ce qui pourrait blesser la symétrie et la moralité »<sup>372</sup>. Stübgen cite également le règlement de Francfort de 1853 qui imposait pour « les maisons, en l'occurrence des bâtiments neufs et les constructions les plus anciennes, de choisir les couleurs dans un catalogue élaboré par l'administration du bâtiment mis à la disposition du public »<sup>373</sup>. En 1892, une étude conduite sur l'architecture paysanne d'Allemagne, *Das deutsche Bauernhaus*<sup>374</sup>, préconise de tenir compte des impératifs environnementaux et de respecter le cadre local, une idée également défendue lors du premier congrès du patrimoine (*Denkmaltag*) organisé à Dresde en 1900.

La loi à Strasbourg prévoit que la Police du bâtiment puisse édicter, en complément des prescriptions dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité, des règles concernant la protection de l'aspect local, la situation et les formes extérieures des constructions. L'article premier stipule : « l'autorisation de construire sera refusée pour les constructions qui ne seraient pas d'un aspect agréable ou qui seraient de nature à altérer l'aspect local »<sup>375</sup>. L'article 4 de l'arrêté du maire du 23 novembre 1910 précise : « il y a lieu de mentionner comme éléments du bon aspect de l'adaptation au caractère de la ville, la silhouette, la hauteur et son rapport avec la largeur, les proportions des masses, l'équilibre des pleins et des vides, les saillies, la forme des toits et des constructions qui s'y rattachent, la coloration et enfin la nature des matériaux »<sup>376</sup>.

L'autorisation préalable pour tous les travaux effectués sur des constructions est rendue obligatoire même si le règlement de voirie du 8 avril 1910 ne le prescrit pas. Parmi les travaux et ouvrages concernés, figurent le badigeon et la peinture décorative, la pose de réclames, les publications, les enseignes, les inscriptions et les vitrines sur des édifices, dans les jardins ou terrains y attenants, la démolition de certaines parties d'un édifice et, en général, toute modification à apporter à des constructions et aux jardins formant avec elles un ensemble

---

<sup>371</sup> CARTAL, Jean-Jacques, LABURTE, Dominique, MAURAND, Paul. Les villes pittoresques. Études sur l'architecture et l'urbanisme de la ville allemande de Metz entre 1870 et 1918. Nancy : C.E.M.P.A, 1981. 292 p.

<sup>372</sup> *Ibid.*

<sup>373</sup> *Ibid.*

<sup>374</sup> MERINGER, Rudolf. *Das deutsche Bauernhaus*. Wien : Im Selbstverlage der Anthropologischen Gesellschaft, 1892. 17 p.

<sup>375</sup> AVCUS (152 MW 18).

<sup>376</sup> *Ibid.*

architectural, modifications qui seraient jugées par le maire comme constituant une transformation d'une certaine importance.

Il est également prescrit que la Police des bâtiments puisse rendre obligatoire l'établissement de jardins de devant des bâtiments, ou « jardins de devant » (*Vorgärten*), en accord avec le statut local qui prévoit que « pour des raisons d'esthétique, les constructions à ériger dans certaines rues ou places publiques, devront être élevées en arrière de l'alignement légal »<sup>377</sup>. Par exemple, l'arrêté du maire indique que la section de l'allée de la Robertsau situé entre la rue Stöber et le boulevard Paul-Déroulède « sera bâtie d'au moins 4 mètres sur l'alignement, l'intervalle étant aménagé en jardinet »<sup>378</sup>.

Concernant les toitures, qui constituent un élément fort de l'aspect local, le statut prévoit qu'une veille et un soin particulier y soient attachés. Dans la ville ancienne, l'établissement de toitures plates et la pose d'enseignes ou de réclames chevauchant sur les toits ou les dépassant ne sont pas recommandés. Pour la couverture, la tôle ondulée, le carton bitumé et les tuiles de différentes couleurs formant des dessins et des lettres sont proscrits. Aussi est-il établi que les toitures à forte pente (60° à 70°) soient construites aux endroits « où la physionomie de la ville l'exigera, par exemples sur toutes les maisons de la vieille ville, côtés rue »<sup>379</sup>.

Dans les zones O II et O III (hauteur maximale de 10 mètres à la corniche) prévues par le règlement municipal, réservées aux constructions isolées et semi-isolées, on ne pourra élever que des édifices ayant le caractère de villas, en donnant à toutes les parties apparentes un aspect agréable et en observant les prescriptions du paragraphe 49 du règlement de voirie relatives à la hauteur, au nombre des étages et aux distances des limites. La zone O II est d'ailleurs réservée aux villas de luxe.

L'arrêté du maire prévoit également que des modifications d'importance secondaire ainsi que la pose passagère d'enseignes et inscriptions sont, à défaut d'une prescription spéciale du règlement de voirie du 8 avril 1910, soumises à une simple déclaration faite dans un délai convenable.

Les constructions à élever sur des sites très en vue et importants pour l'aspect local doivent être particulièrement bien étudiées au point de vue architectural tout en ayant « une réelle valeur

---

<sup>377</sup> *Ibid.*

<sup>378</sup> *Ibid.*

<sup>379</sup> *Ibid.*

artistique ». Néanmoins, le statut local ne définit pas la « valeur artistique », qui doit également être évaluée par la commission municipale des Beaux-Arts.

## **B. La commission municipale des Beaux-Arts, un organisme de conseil**

La commission municipale des Beaux-Arts constituée en 1910 s'exprime au sujet de tout ce qui concerne l'aspect esthétique et artistique des édifices en ville, en qualité d'organisme de conseil du maire, en accord avec la disposition de la loi de protection de l'aspect local qui indique : « Avant de refuser une autorisation pour des raisons d'esthétique ou avant d'accorder une dérogation aux prescriptions concernant la protection de l'aspect local, le maire devra entendre la commission des Beaux-Arts »<sup>380</sup>.

Il est établi par la loi de protection de l'aspect local que les membres de la commission soient nommés par moitié par le Conseil municipal et par moitié par le maire. Parmi les membres, nous pouvons citer l'architecte de la cathédrale et conservateur des Monuments historiques, Johann Knauth, les architectes Paul Bonatz, Théo Berst, Josef Müller, Gustave Oberthür<sup>381</sup> et Albert Nadler, le professeur Karl Staatsmann, le docteur Pierre Bucher, l'artiste Albert Koerttgé et le sculpteur Frédéric Marzolff.

Trois sous-commissions sont constituées au sein de la commission municipale des Beaux-Arts. La première est consacrée à la ville ancienne (*Altstadt*), la deuxième est dédiée à la *Neustadt*, et la troisième se concentre sur la périphérie (*Vororte*).

La commission départementale des Sites et Monuments naturels de caractère artistique qui se met en place dans chaque département français en 1906 ne constitue pas l'équivalent de la commission municipale des Beaux-Arts instituée à Strasbourg. La mission de cette dernière consiste principalement à identifier les biens dignes d'intérêt du point de vue artistique alors que la commission départementale doit décider des inscriptions et classements au titre des monuments historiques.

Les questions traitées par la commission municipale des Beaux-Arts portent sur des sujets variés, tels que les nouvelles constructions, la pose d'enseignes lumineuses, de plaques d'indication, de réclames et d'affiches sur les façades, l'échange de terrains, la fixation de périmètres de protection autour des monuments historiques et de caractère artistique, la

---

<sup>380</sup> *Ibid.*

<sup>381</sup> Voir la note de bas de page n° 321.

transformation de façades d'immeubles, la surélévation de toitures d'immeubles, l'élargissement de portes ou encore l'éclairage public. Les demandes et avis de la commission n'ont cependant aucun caractère péremptoire et la loi locale de protection de l'aspect local prévoit que les délibérations de la commission municipale des Beaux-Arts soient secrètes.

Lors de la séance du Conseil municipal tenue le 9 décembre 1908, Heinrich Emerich indique que la loi ne s'applique pas uniquement aux monuments emblématiques de Strasbourg comme la cathédrale et le palais Rohan, mais qu'elle concerne également l'harmonie des rues, des places et les quais, tels que les quais Saint-Nicolas, Saint-Thomas, la Petite France, la place du Château et bien d'autres édifices :

« Vous savez qu'une des richesses principales de Strasbourg est ses monuments. Je ne me réfère pas seulement à quelques bâtiments singuliers et remarquables comme la cathédrale, le vieux château, etc. mais également aux rues, aux places et aux lieux cohérents et harmonieux comme le quai Saint-Nicolas, le quai Saint-Thomas, la Petite France, la place du Château et de nombreux autres lieux. »<sup>382</sup>

## **V. La Grande Percée – première tranche**

### **A. Les origines du projet**

À Strasbourg, les premiers règlements sanitaires en matière de construction sont établis à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, ceux-ci contiennent très peu de prescriptions jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Une commission du logement, qui se constitue en 1897 sous le mandat d'Otto Back, indique très tôt, et avec certitude, que les conditions de salubrité et d'hygiène au centre-ville ne peuvent pas être améliorées simplement par le biais de réparations sur des immeubles vétustes. Un fonds d'assainissement est cependant créé en 1900 sur la proposition du maire pour traiter cette question. Celui-ci se finance par le biais d'une perception de 5 centimes additionnels aux impôts

---

<sup>382</sup> « Sie wissen, dass einer der Hauptreichtümer von Straßburg die Baudenkmäler sind. Ich meine hier nicht nur einzelne hervorragende Bauten, wie das Münster, das alte Schloß usw., sondern auch wohl zusammenstimmende, harmonische Straßen, Plätze und Staden, wie den Nikolasstaden, Thomasstaden, das Kleine Frankreich, [...], den Schlossplatz und noch viele andere. » AVCUS (152 MW 18). Traduction de l'auteur.

de l'État, ce qui permet de capitaliser 100 000 marks par an.<sup>383</sup> Le fonds permet la réalisation de travaux urgents, notamment l'acquisition et la destruction des immeubles les plus vétustes.

Au préalable de la constitution de ce fonds, des plans et devis relatifs à une proposition de percée sont déposés au service de l'architecture de la Ville par un certain Wilhelm Paul en 1893. Ce projet aurait vraisemblablement conduit le maire Rudolf Schwander à commander une étude approfondie des grands travaux d'Haussmann à Paris sous l'autorité de Napoléon III et de quelques grandes villes d'Allemagne.<sup>384</sup>

## **B. Des visées hygiéniques et sociales**

Conçue entre 1907 et 1910 sous le mandat du maire Rudolf Schwander, la Grande Percée représente une intervention de grande envergure qui traverse le tissu urbain ancien. Elle vise à assainir la vieille ville ainsi qu'à créer une nouvelle artère de circulation et de commerce entre la gare et le port :

« C'est au début de ce siècle que la Ville de Strasbourg a repris l'ancienne idée d'un projet d'un grand percement des rues devant à la fois améliorer les conditions de salubrité des vieux quartiers de la ville et créer une nouvelle artère commerciale directe entre la gare centrale et le faubourg de Neudorf, déchargeant ainsi en même temps quelques autres rues toujours encombrées. Les vieilles maisons condamnées à disparaître devraient être remplacées par des nouveaux bâtiments de commerce et d'habitation. »<sup>385</sup>

Dans son étude qui date de 1952, Alphonse Arbogast identifie trois objectifs avec la construction de la Grande Percée<sup>386</sup> : assainir les vieux quartiers de la ville, améliorer les voies de communication qui depuis des années déjà se révélaient insuffisantes aux nouveaux besoins, en

---

<sup>383</sup> ARBOGAST, Alphonse. *Un problème d'urbanisme : la grande percée à Strasbourg*. 1953. p. 5.

<sup>384</sup> « [...] SCHWANDER n'aura pas manqué de tirer des enseignements, comme il n'aura pas manqué non plus de soumettre à une étude approfondie ce qu'en matière de grands travaux HAUSSMANN avait réalisé dans Paris sous Napoléon III et ce que quelques grandes villes d'Allemagne avaient entrepris, mais enfin la Grande Percée reste son œuvre. » (ARBOGAST, Alphonse. *Un problème d'urbanisme : la grande percée à Strasbourg*. 1953. p. 8).

<sup>385</sup> PEIROTÉS, J. « Le problème du logement et l'intervention de la Ville de Strasbourg ». Dans *Où en est la l'Urbanisme en France et à l'étranger ? Actes du colloque international*, Strasbourg, 1923. Paris : Éditions Librairie de l'Enseignement Technique, 1923. p. 436.

<sup>386</sup> ARBOGAST, A. *Op. cit.*, p. 3.

raison des progrès constants de la circulation et suppléer au manque de locaux commerciaux dans la vieille ville qui était restée le quartier d'affaires.<sup>387</sup>

Le projet correspond à la création d'une large voie urbaine nord-ouest-sud, s'étendant de l'église Saint-Pierre-le-Vieux à l'actuelle place de la Bourse, longue de 1,4 kilomètres et bâtie dans le tissu urbain dense de la ville ancienne. Il implique la démolition de 135 immeubles vétustes, occupant un espace de 42 000 m<sup>2</sup> de surface de sol.

### **C. Les particularités du projet**

L'une des particularités majeures de la Grande Percée de Strasbourg est constituée des circonstances dans lesquelles celle-ci s'organise. Le maire Schwander fait acheter en secret par trois agences immobilières plus d'une centaine de vieilles maisons pour près de 12 millions de marks, qui sont rachetées et démolies par le biais de sociétés privées.<sup>388</sup> Le prix d'achat est ensuite négocié entre les agents et les autorités municipales. Ce mode opératoire, critiqué par certains contemporains, notamment en raison de la marge élevée dont bénéficiaient les agents, à savoir cinq pour cent au lieu d'un pour cent habituel dans le cadre de tels projets, permet de contourner la spéculation immobilière et de réaliser le projet sans que cela n'implique de dépenses pour la Ville. En outre, selon le montage financier prévu par le bail emphytéotique (*Erbbaurecht*), la Ville est assurée de devenir propriétaire du sol et du bâti soixante-cinq ans après la réalisation du projet. Il est également prévu que les propriétaires désireux de s'associer à cette opération de rénovation à caractère social bénéficient de la rente foncière et immobilière pendant deux générations. Des aides financières considérables leur sont également attribuées pour la construction des immeubles.

La première tranche qui s'étend du parvis de l'église Saint-Pierre-le-Vieux jusqu'à la Place Kléber est construite et ouverte à la circulation avant la Première Guerre mondiale. Deux travées de l'église Saint-Pierre-le-Vieux sont amputées. La façade est ensuite reconstruite par une entreprise de Mannheim, la *Süddeutsche Diskonto Gesellschaft*. La démolition des vieilles maisons est réalisée. Cependant, la crise du logement, gagnant une ampleur considérable, et la Première Guerre mondiale, obligent la Ville à sursoir à la continuation de la Grande Percée pour une période indéterminée.

---

<sup>387</sup> « À la faveur d'agrandissements successifs une ville nouvelle est venue s'élever à la périphérie nord et nord-ouest, mais soulignant le contraste, ces quartiers nouveaux ne faisaient apparaître que plus impérieusement encore la nécessité de porter remède aux conditions défavorables d'hygiène et de salubrité de la vieille ville. » (*Ibid.*, p. 4)

<sup>388</sup> *Ibid.*, p. 8.



Ill. 33 : Projet première tranche de la Grande Percée. AVCUS (96 W 9).

On entreprend la seconde tranche à partir des années 1920, entre l'ancienne rue des Sept-Hommes et la Grand' Rue. La création de l'office public d'habitations à bon marché en 1924 permet de relancer le chantier pour la réalisation de la rue de la Division-Leclerc, un sujet qui sera traité plus en détails plus loin dans notre étude.

#### **D. La commission des façades**

Une commission des façades, qui se distingue de la commission municipale des Beaux-Arts, est constituée pour accompagner le projet de la Grande Percée à partir de 1907.<sup>389</sup> Présidée par l'architecte Moritz Eisenlohr, elle établit les « principes pour la conception des façades de la nouvelle rue » (*Grundsätze für die Ausgestaltung der Fassaden der Neuen Straße*) auxquels doivent se conformer tous les constructeurs.

Le document fixe notamment l'aspect de la rue : celui-ci doit être simple et soigné.<sup>390</sup> L'uniformisation semble être, pour la commission, le meilleur moyen de parvenir à cet objectif. Une hauteur identique ainsi qu'un alignement général des lignes des corniches des immeubles sont préconisés. Il est également convenu que les lignes verticales ne doivent guère être privilégiées, car celles-ci accentueraient la hauteur des bâtiments.<sup>391</sup> Ces dispositions témoignent de la place importante accordée à l'aspect extérieur des façades.

---

<sup>389</sup> AVCUS (153 MW 592).

<sup>390</sup> PETRY, Florence. « La « Grande Percée » à Strasbourg et les constructions des frères Horn ». Dans *Chantiers historiques en Alsace*, n° 4, 2001. p. 245-264.

<sup>391</sup> *Ibid.*, p. 253.

Aussi est-il prescrit d'employer des matériaux locaux typiques tels que le grès rouge des Vosges (*kräftiger roter Vogesensandstein*), au lieu du marbre ou du granit poli qui étaient interdits, et les techniques de construction comme la couverture en ardoise « en forme arrondie d'écaille de poisson » (*Altstrassburger Schieferdeckung in Fischblasenform*). En revanche, toute forme de publicité est interdite. La commission supervise l'ensemble des travaux très méticuleusement, jusqu'à la construction de balustrade de balcon, et n'hésite pas, au nom du maire, à interdire certains projets de constructeurs.<sup>392</sup> Ces éléments s'inscrivent dans la logique du règlement municipal, et en particulier de la loi de protection du caractère local, établis en 1910.

La commission des façades n'intervient nullement en termes d'identification des éléments d'architecture et de décor à conserver dans le cadre des travaux de la Grande Percée. Les actions de préservation de patrimoine bâti sont d'ailleurs inexistantes dans ce contexte. Le procès-verbal de la séance du comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace le 17 mai 1905 indique que la mairie de Strasbourg a donné communication d'une ordonnance de la Police des bâtiments, en vertu de laquelle toute démolition projetée d'anciens bâtiments, à Strasbourg, doit être communiquée à la Société. En 1905, seuls deux avis concernant les maisons n° 47, Grand' Rue et 47-49, rue des Arcades sont envoyés. L'architecte alsacien Émile Salomon est chargé de visiter les bâtiments indiqués et de présenter des observations contre la démolition, s'il y a lieu.<sup>393</sup>

### **E. L' « éventrement »<sup>394</sup> de la ville ancienne**

Alphonse Arbogast démontre qu'il se dégage du quartier du centre-ville et de ses maisons anciennes, un caractère particulier qui peut être apprécié sur le plan affectif et émotionnel. Il restitue notamment un extrait du rapport du médecin municipal au moment où le projet de la Grande Percée est débattu à Strasbourg. L'expert est alors d'avis que tous les Strasbourgeois qui avaient aimé les vieux quartiers avec leurs ruelles « étroites, sombres et mystérieuses et avec

---

<sup>392</sup> JONAS, Stéphane. « La création de la cité-jardin de Stockfeld à Strasbourg 1907-1912 ». Dans HUDEMANN, Rainer, WITTENBROCK, Rolf (dir.) *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (19. u. 20. Jh.) – Développement urbain dans la région transfrontalière France-Allemagne-Luxembourg (XX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*. Sarrebruck, 1991. p. 196.

<sup>393</sup> Procès-verbal de la séance du comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 17 mai 1905. Dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, deuxième série, vol. 20, Strasbourg, 1908. p. 52.

<sup>394</sup> Le terme « éventrement » appliqué à la ville trouve son origine dans l'annonce du président du Conseil, Agostino De Pretis, au sujet de la nécessité de réaliser de grandes opérations urbaines dans la ville de Naples : « Bisogna sventrare Napoli! » (« Il est nécessaire d'éventrer Naples ! ») à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une expression inspirée par la lecture de l'ouvrage suivant : SERAO, Matilde. *Il Ventre di Napoli*. Trêves, Milano, 1884.



leurs vues colorées sur les vieilles églises et sur la cathédrale »<sup>395</sup> accueilleront mal les travaux de démolition. Le médecin concède cependant que la nécessité de démolir ces « taudis »<sup>396</sup>, impliquée par le projet de la Grande Percée, devrait faire oublier ce rejet.



Ill. 34 : Percement de la ville ancienne, début du XX<sup>e</sup> siècle. *Denkmalarchiv* © DRAC Alsace (IC0482B227\_011-01).

## F. Les recherches archéologiques

Des recherches archéologiques sont conduites dans le cadre des travaux de la Grande Percée. De nombreux vestiges de la période gallo-romaine sont trouvés dans le secteur des actuelles rues du 22-Novembre, des Francs-Bourgeois et dans les abords de la place Kléber. Plusieurs objets rejoignent les collections du musée, en particulier dans les années 1912 et 1913.<sup>397</sup>

---

<sup>395</sup> ARBOGAST, A. *Op. cit.*, p. 3.

<sup>396</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>397</sup> ALBERTONI, Clémentine, SCHNITZLER, Bernadette. « La Grande Percée de Strasbourg ». Dans *Centenaire de la loi de 1913 : les monuments historiques entre Allemagne et France*. Exposition organisée par la DRAC Alsace, 2013.

## VI. De l'amour de la petite patrie (*Heimat*) à la « Renaissance alsacienne »

Dans la *Revue Alsacienne* en 1901, le conservateur des Monuments historiques d'Alsace Felix Wolff<sup>398</sup> corrobore l'idéologie de l'amour de la patrie au travers des monuments historiques : « L'une des plus heureuses conséquences du classement sur laquelle on ne saurait assez insister, c'est de développer l'amour de la patrie »<sup>399</sup>.

La SCMHA, qui occupe la place d'un service quasi-public en matière de monuments historiques, défend également les valeurs de la « patrie » d'Alsace-Moselle. L'importance accordée aux chroniques d'Alsace, et le projet de la SCMHA en 1868 de les publier, sont mentionnés dans le bulletin de la Société en 1888. L'initiative est abandonnée en raison du manque de contributeurs financiers, qui sont près de cent contre trois cents nécessaires. Mais la SCMHA souligne l'importance de la reconstitution et de la conservation, même partielle, des « fondements de notre histoire locale »<sup>400</sup>, notamment en 1892 :

« Ce sont les membres répandus sur la surface du pays, qui doivent veiller et agir. Il est impossible que parmi les jeunes générations il ne se trouve en Alsace assez d'hommes s'intéressant à l'histoire locale, pour continuer l'œuvre si belle des Fondateurs de la Société. C'est à eux que le Président fait appel, surtout dans la Haute-Alsace, qui n'est pas représentée dans la Société en proportion de ce qu'elle renferme d'éléments capables de lui fournir un précieux concours. [...] Sur le terrain de l'amour du pays natal doivent s'unir toutes les forces vives de l'Alsace, afin que celle-ci soit de plus en plus étudiée et connue dans son passé, depuis les temps historiques jusqu'à nos jours, et que les monuments qui font sa gloire soient conservés aux générations futures. »<sup>401</sup>

Dans la région du Rhin supérieur, située sur les rives droite et gauche du Rhin entre Heidelberg et Bâle en passant par Mannheim, Karlsruhe, Strasbourg et Fribourg, la population est sensible à l'ambiance « chez soi » (*heimlich*). Tout comme à Munich ou à Vienne où se développe l'Art nouveau (*Jugendstil*), et à Paris où on invente l'impressionnisme, il se crée en Alsace un milieu artistique indépendant tourné vers le paysage, la terre, le travail et les coutumes locales. Ce mouvement est incarné en Alsace et à Strasbourg par les frères Matthis en poésie, Gustave

---

<sup>398</sup> Voir la note de bas de page n° 38.

<sup>399</sup> WOLFF, F. « Le classement des monuments historiques en Alsace-Lorraine » Extrait de la *Revue Alsacienne illustrée*, vol 3, n° 4. Strasbourg : Noiriél, 1901. p. 6.

<sup>400</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>401</sup> Procès-verbal de l'assemblée général de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 13 juillet 1892. Dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, deuxième série, seizième volume, procès-verbaux, Strasbourg, 1892, p. 173.

Strosskopf au théâtre, Charles Spindler en peinture et Anselme Laugel dirigeant la *Revue Alsacienne illustrée*, le docteur Ferdinand Dollinger, fondateur du musée alsacien de Strasbourg et Henri Loux qui initie le mouvement de la « Renaissance alsacienne ». Les particularités régionales s'incarnent alors en particulier au travers de l'œuvre de Charles Spindler et d'Hansi, auteur de *Mon Village* en 1913<sup>402</sup>. Ces artistes-artisans alsaciens participent aux expositions universelles. Charles Spindler réalise notamment des sièges aux dossiers marquetés de fleurs et de papillons géants et colorés, qui le feront connaître à l'exposition universelle de Paris en 1900 et de Turin en 1902.

L'esprit régionaliste est également conforté par certains guides de voyage qui valorisent les particularités culturelles des œuvres et édifices alsaciens. C'est particulièrement le cas du guide de Conty portant sur les Bords du Rhin de Bâle à Cologne, édité en 1904-1905, qui met en évidence une collection d'antiquités alsaciennes dans le palais Rohan de Strasbourg.<sup>403</sup> Au parc de l'Orangerie, le guide évoque également : « une chaumière alsacienne servant le café »<sup>404</sup>.

Quelques années plus tard, ce courant culturel gagne la sphère politique. L'esprit régionaliste se renforce et s'institutionnalise par le biais de la nouvelle constitution de 1911, qui octroie une certaine autonomie en Alsace-Lorraine avec un parlement (*Landtag*) désigné au suffrage universel direct. Ce régime est suspendu dès le début de la Grande Guerre.

## VII. Les réalisations architecturales *Heimatstil*

La recomposition du paysage urbain strasbourgeois passe également par les constructions de style régional (*Heimatstil*), inspirées notamment du mouvement *Deutscher Bund Heimatschutz*. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, certains architectes tels que Gustave Oberthür<sup>405</sup>, Paul et Karl Bonatz, Théo Berst ou encore Fritz Beblo, dont les partis architecturaux se distinguent pourtant, souhaitent définir une architecture moderne, rationnelle dans ses principes constructifs comme dans sa distribution, tout en privilégiant la dimension culturelle des œuvres.<sup>406</sup>

---

<sup>402</sup> HANSI. *Mon village : ceux qui n'oublent pas*. Paris : F. Floury, 1913. 31 p.

<sup>403</sup> CONTY. *Bords du Rhin de Bâle à Cologne : Alsace, Lorraine, Duché de Bade, Hesse, Palatinat, Prusse Rhénane*. 6<sup>e</sup> édition. Paris : administration des guides Conty, 1904-1905. p. 64.

<sup>404</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>405</sup> Voir la note de bas de page n° 321.

<sup>406</sup> Avec une « écriture teintée de réminiscences culturelles », selon F. Loyer dans : LOYER, François. « Architecture et urbanisme à Strasbourg 1910-1930 ». Dans *Monuments historiques*, n° 171, novembre-décembre 1990, p. 52.

Le style régional trouve également ses origines dans l'œuvre des *Kulturarbeiten*<sup>407</sup> de Paul Schultze-Naumburg (1869-1949), qui rassemble une série de neuf ouvrages édités entre 1901 et 1917, s'inspirant de la nécessité soulevée par l'auteur d'inscrire l'architecture dans son substrat régional « pour rétablir une nouvelle tradition »<sup>408</sup>. Accompagné par Ernst Rudorff, éditeur du journal spécialisé dans la protection du paysage *Heimatschutz* fondé en 1880, Schultze-Naumburg fonde la *Deutscher Bund Heimatschutz* (Alliance allemande pour la protection de la *Heimat*) en 1904.<sup>409</sup> Embrassant également la nature, l'environnement et le paysage, une tendance qui se traduit également dans le champ de la préservation du patrimoine bâti, le style régional est particulièrement important à l'école d'architecture de Karlsruhe, d'où sont issus bon nombre d'architectes alsaciens.<sup>410</sup>

La nouvelle génération d'architectes alsaciens, refusant les modèles éclectiques et historicisants autant que ceux de l'Art Nouveau, et s'attelant à travailler en prenant en compte le contexte local et les caractéristiques socioculturelles de la région, ne prône guère pour autant l'imitation des styles du passé.<sup>411</sup> L'Alsacien Théo Berst, se réclamant du *Deutscher Bund Heimatschutz*, indique notamment que pour atteindre la qualité des bâtiments anciens, il fallait « pour l'amour du Ciel ne pas vouloir imiter les anciens »<sup>412</sup>.

Parmi les réalisations exemplaires inspirées du style régional figurent notamment les Bains municipaux, construits en grès rose des Vosges et présentant des toits pentus selon la tradition alsacienne. Cette réalisation est érigée alors que les édiles politiques strasbourgeois, et en particulier le maire libéral de gauche Rudolf Schwander désigné en 1904, visent à affirmer l'autorité municipale tout en prenant leurs distances avec les influences françaises et allemandes. Elle est établie à l'articulation entre la ville ancienne et la *Neustadt* et participe du

---

<sup>407</sup> SCHULTZE-NAUMBURG, Paul. *Die Kulturarbeiten*. 9 vol. München. 1901-1917.

<sup>408</sup> CHÂTELET, Anne-Marie. « Allemagne : réforme et tradition ». Dans LOYER, F., TOULIER, B. *Le régionalisme, architecture et identité*. Paris : Éditions du patrimoine, 2001. p. 148.

<sup>409</sup> Les architectes du *Heimatschutz* s'orientent vers la conservation des monuments historiques et les arts populaires, notamment Paul Schmitthenner qui restaure les portes médiévales de la ville de Riquewihr en 1908 et Fritz Beblo qui étudie la construction des maisons bourgeoises anciennes.

<sup>410</sup> Fritz Beblo, tout comme Gustave Oberthür, Théo Berst et Édouard Schimpf, sont les élèves de Karl Schäfer, professeur d'architecture à Berlin et à l'école supérieure technique de Karlsruhe. Fritz Beblo fait également partie du *Deutscher Werkbund* pour l'architecture moderne (fondé en 1907). Ses travaux, ouverts aux réformes, concernent en grande partie l'hygiène urbaine.

<sup>411</sup> « L'Alsace d'après 1870 n'avait pas interrompu ses rapports avec la France. Jusqu'en 1914, de nombreux architectes alsaciens allaient faire leurs études à Paris, pendant que d'autres faisaient leur apprentissage à Zurich ou à Karlsruhe. [...] Mais les Alsaciens soucieux du caractère de leurs villes et de leurs paysages observaient, vis-à-vis les uns des autres, une certaine méfiance ; que ces architectes apportassent leurs idées nouvelles d'Allemagne ou de la France [...] ne trouvaient pas grand écho chez ceux qui aspiraient à un style sobre, s'accordant avec les ensembles d'architecture ancienne dont l'Alsace est si riche. » (HAUG, Hans. *Théo Berst Strasbourg*. Strasbourg : s. d., vers 1929. p. 1.)

<sup>412</sup> BERST, Theo. « Vom alten und neuen Straßburg ». Dans *Die Vogesen*, n° 16, 1908, p. 225.

projet de « reconquête » de l'espace urbain par la Ville.<sup>413</sup> Aussi témoigne-t-elle de manière particulièrement remarquable de la capacité du style régional à opérer comme un lien de continuité visuel dans le paysage urbain strasbourgeois.

### **VIII. La cité-jardin du Stockfeld et la cité Spach**

Une autre réalisation importante inspirée du style régional mérite d'être mise en avant : la cité-jardin du Stockfeld, fruit de la nécessité de loger les quatre cent soixante familles modestes déplacées dans le cadre des travaux de la première tranche de la Grande Percée. La mission est confiée à un organisme d'économie sociale, la société coopérative de logements (actuelle SOCOLOPO), qui constitue d'ailleurs l'une des plus anciennes de ce type en France.

Inspirée du modèle établi par le théoricien anglais Ebenezer Howard<sup>414</sup> ainsi que de la réalisation d'Hellerau près de Dresde en Allemagne, et sous l'influence de l'association allemande des cités-jardins, le Stockfeld est une adaptation du concept mis en œuvre par une architecture aux références rhénanes, et plus particulièrement alsaciennes. Les éléments stylistiques typiques des maisons alsaciennes qui y sont employés tels que les toits à forte pente, les auvents, les colombages apparents, les volets en bois percés de motifs ajourés, les tourelles et les tuiles plates, contribuent à conférer à la cité-jardin le caractère pittoresque des villages de la région. Inspiré à la fois des expériences urbanistiques britanniques et du style régional, la cité-jardin est bâtie en moins de deux ans, selon les plans d'un jeune architecte alsacien de talent, Edouard Schimpf.<sup>415</sup>

En complément de cette œuvre magistrale, la politique de logements sociaux s'accompagne de la réalisation de la cité Spach en 1903. L'initiative est municipale, ce qui différencie le cas de Strasbourg d'autres villes telle que Mulhouse, où l'impulsion provient du milieu industriel.

---

<sup>413</sup> KOSTKA, Alexandre. « La genèse transnationale des Bains municipaux de Strasbourg ». Dans Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 113-120.

<sup>414</sup> HOWARD, Ebenezer. *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform*. London : Swan Sonnenschein & co. Ltd. Paternoster Square, 1898. Le projet lauréat d'Édouard Schimpf est d'ailleurs intitulé « Howard », en hommage au théoricien.

<sup>415</sup> Les familles sont logées dans la cité-jardin tandis que les célibataires sont accueillis dans un nouveau foyer construit entre 1909 et 1912 à l'angle des actuelles rue de Lucerne et rue de Lausanne. Les chambres du foyer offrent des conditions de vie bien plus hygiéniques que les garnis insalubres du vieux-Strasbourg. Chaque chambre dispose d'une fenêtre, permettant d'éclairer et d'aérer la pièce. Les occupants bénéficient de l'éclairage électrique.

## IX. L'éclosion rapide du style Art nouveau

Un autre style architectural prend de l'ampleur en Europe au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'Art nouveau s'impose rapidement à Berlin, Munich et Francfort. Les travaux de Henry van de Velde et de Peter Behrens sont connus à Strasbourg dans les milieux favorables au style nouveau, notamment à l'École des arts décoratifs fondée par Anton Seder. Peter Behrens publie son essai *Feste des Lebens und der Kunst* en 1900.<sup>416</sup> Henry van de Velde, après son départ des ateliers Bing à Paris, fait plusieurs tournées de conférences en Allemagne et publie le livre *Die Renaissance im modernen Kunstgewerbe* en 1901.<sup>417</sup> Plusieurs articles d'Anton Seder font référence à Behrens dans la revue *das Kunstgewerbe in Elsass-Lothringen* publiée entre 1900 et 1906.

Le *Jugendstil* à Strasbourg, qui se diffuse principalement par l'École des arts décoratifs<sup>418</sup>, se caractérise comme ailleurs par la volonté d'en finir avec l'académisme éclectique. Inspiré de Paris, Vienne et Darmstadt, il ne connaît qu'une rapide éclosion, avec toutefois de somptueuses constructions et un emblème municipal, le palais des Fêtes.<sup>419</sup>

Édifié entre 1900 et 1903 par Joseph Müller et Richard Kuder, architectes issus des écoles allemandes et autrichiennes, l'édifice associe des éléments néo-Renaissance (pignons), néogothique (tour d'angle) à un décor *Jugendstil* présent dans les fenêtres et le décor. Il s'organise autour d'une haute tour polygonale, véritable proue du bâtiment soulignée par sa situation d'angle. Les hauts pignons des façades latérales contribuent également à animer le bâtiment. C'est également un des premiers édifices strasbourgeois construit en béton armé, selon le procédé Hennebique. En matière d'architecture privée, peuvent être cités l'immeuble 56, allée de la Robertsau, édifié par l'architecte allemand Heinrich Backes en 1903, la villa Schützenberger et l'immeuble 1, place Broglie des Alsaciens Jules Berninger et Gustave Krafft, l'École des arts décoratifs de Johann-Carl Ott et Edouard Roederer ainsi que l'immeuble 22, rue du Général-de-Castelnau des Allemands Franz Lütke et Heinrich Backes.

---

<sup>416</sup> BEHRENS, Peter. *Feste des Lebens. Eine Betrachtung des Theaters als höchsten Kultursymbols*. Darmstadt/Jena : E. Diederichs, 1900. 25 p.

<sup>417</sup> VAN DE VELDE, Henry. *Die Renaissance im modernen Kunstgewerbe*. Berlin : Bruno und Paul Cassirer, 1901. 147 p.

<sup>418</sup> Où Hans Arp avait notamment étudié.

<sup>419</sup> « Mais en dépit d'une lutte acharnée contre un passé, les architectes Art Nouveau de Strasbourg, comme ailleurs, malgré leur exubérance et leur audace à l'égard notamment du détail, restent ancrés dans l'histoire, dont ils auraient cherché à s'éloigner. Le rôle assumé par les façades contribue pleinement au renouveau du décor architectural urbain, mais son âme reste tributaire de son cadre traditionnel. » (HORNSTEIN-RABINOVITCH, Shelley. *Les tendances d'architecture Art nouveau à Strasbourg*. 2 fascicules. Thèse conduite sous la direction d'Albert Châtelet. Université de Strasbourg, 1981, [dactyl.] p. 111).

Mais dans l'ensemble, l'Art nouveau a du mal à s'imposer à Strasbourg. Les revues alsaciennes et la presse quotidienne affichent une certaine indifférence vis-à-vis de ce style, qui fait l'objet de critiques vivaces en particulier dans le contexte de l'émergence de la volonté de valoriser les caractéristiques locales et régionales au début du XX<sup>e</sup> siècle. Un article de la revue *Art et industrie* indique en 1909 :

« Strasbourg possède bien une École publique d'art industriel, mais l'enseignement qui s'y donne ne paraît point favorable aux tendances modernes. Elle a compté et compte encore, parmi ses professeurs, des peintres, sculpteurs et dessinateurs de talent, et quelques jeunes artistes intéressants sont sortis des rangs de ses élèves ; il semble toutefois, que les métiers d'art n'en aient, jusqu'à présent, guère tiré profit. »<sup>420</sup>

### ***Conclusion de la partie III***

Les réalisations des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle témoignent de la volonté des édiles et bâtisseurs de Strasbourg de composer, recomposer et sauvegarder l'espace bâti. La réglementation urbaine locale instaurée en 1910 a favorisé la préservation d'une certaine image de la ville, ancrée dans des mythes tel celui de la *wunderschöne Stadt* du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que dans le rapport, les liens et les contrastes entre la ville ancienne et la *Neustadt*. Ce socle réglementaire, n'ayant longtemps pas eu d'équivalents en droit français, et associé au contexte de la « Renaissance alsacienne »<sup>421</sup> au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, a un impact durable sur la composition et la monumentalisation du paysage urbain strasbourgeois.

Cette période est particulièrement importante pour comprendre la capitale régionale, et en particulier la ville ancienne, devient patrimoine dans le contexte particulier de l'annexion allemande. La patrimonialisation des quartiers, tel que l'actuelle Petite France, s'effectue au travers de la reconnaissance de leur caractère pittoresque, reconnu en France et en Allemagne, et de leurs valeurs historique et esthétique locales.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une rupture est déjà perçue par une part des observateurs entre la ville ancienne et la *Neustadt*, dont l'architecture et le caractère monumental sont critiqués. Ces considérations, trouvant leur origine dans la remise en cause du style historiciste, seront appuyées par d'autres visions idéologiques d'ordre national tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>420</sup> PREVOT, René. « L'effort moderne des art appliqués en Alsace ». Dans *Art et industrie*, novembre 1909. p. 33.

<sup>421</sup> Coll. *Ceux d'Alsace : l'hommage d'un artiste aux Alsaciens et à leurs traditions*. Nancy : Place Stanislas, 2010. 220 p.

#### **PARTIE IV. Un héritage entre continuité et résistance à différentes échelles : nation, région, localité (1919-1939)**

Suite à la Première Guerre mondiale, l'arrêté du commissaire général, Alexandre Millerand, du 20 juin 1919 marque la reprise complète de la politique de protection et de conservation des monuments historiques en Alsace et en Lorraine. La mission principale du service de l'Architecture et des Beaux-Arts est de réintroduire les méthodes françaises et de rappeler l'appartenance des départements recouverts de l'Alsace et de la Moselle à leurs racines nationales. Cette politique est animée par un discours identitaire fort, mais l'organisation administrative et technique s'appuie également sur la structure établie pendant la période allemande. De l'aveu même de Robert Danis, la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts instituée en juillet 1919 est l'héritière de la *Landesbaukommission* créée en 1908.<sup>422</sup> À cela s'ajoute la poursuite des travaux de consolidation du pilier nord de la cathédrale initiés par Johann Knauth.

Par ailleurs, une certaine continuité est assurée en matière d'extension et d'édification de la ville, au-delà du changement de drapeau. Les travaux de la Grande Percée et de la *Neustadt* sont conduits dans le respect des plans établis sous le Deuxième Reich, notamment par l'activité de Paul Dopff, qui, selon Jean Muller « a particulièrement réussi dans l'art de conserver le caractère d'une ville »<sup>423</sup>. La tradition de construction de logements sociaux, renforcée par la création de l'office public d'habitations à bon marché sous le mandat de Jacques Peirotes, et le rôle prégnant de la Municipalité en matière de construction de logement et de protection de l'« aspect local » se confirment, ce qui constitue également des signes de cohérence.

---

<sup>422</sup> LEFORT, Nicolas. « La réintégration au service des Monuments historiques ». Dans *Centenaire de la loi de 1913 : les monuments historiques entre Allemagne et France*. Exposition organisée par la DRAC Alsace, 2013.

<sup>423</sup> DOPFF, Paul (textes), MULLER, JEAN (préface). *Travaux d'architecture 1919-1929*. Strasbourg : Édition d'architecture, d'industrie et d'économie rurale, 1930. p. 5.



## **Chapitre 1. Identité et choix de valorisation du patrimoine français dans le contexte d'un sentiment anti-allemand**

### **I. Les expositions : l'art et l'architecture français sur le devant de la scène**

#### **A. Une exposition nationale pour célébrer le retour de Strasbourg sous le giron français**

L'exposition nationale représente une manifestation organisée par la France pour faire valoir la culture du pays à l'étranger. Pendant la Première Guerre mondiale, elle se tient à San Francisco et à Casablanca. Strasbourg est choisie pour accueillir l'évènement en 1919 car elle est, aux yeux des organisateurs, à la fois « un symbole de réunion et de communauté d'intérêts »<sup>424</sup> et une « nécessité économique devant rouvrir une nouvelle ère d'échanges »<sup>425</sup> entre l'Alsace et la Moselle et le reste du territoire français. Considérée comme une « manifestation économique »<sup>426</sup>, elle vise également à assurer à l'Alsace et la Lorraine de nouveaux débouchés industriels vers l'ouest.<sup>427</sup>

Le choix de Strasbourg a été décidé suite à la visite du président de la République dans les départements recouvrés. Le rapport général de l'exposition indique : « L'Exposition nationale a trouvé, pour s'installer, le décor adéquat à l'enseignement qu'elle donne aux fidèles de l'art, de l'industrie et du commerce »<sup>428</sup>. Les visées politiques de l'exposition sont clairement reconnues, notamment en se référant à l'alliance militaire entre la France, l'Empire russe, l'Empire britannique, puis les États-Unis en 1917 : « Ce ne fut pas seulement une manifestation industrielle ; elle eut des résultats politiques considérables ; si l'Ouest américain embrassa avec tant d'ardeur la cause de l'Entente, ce fut certainement pour une grande partie dû à la France »<sup>429</sup>. Au lendemain de la restitution des provinces d'Alsace et de Lorraine, il est proposé de « faire à Strasbourg une manifestation industrielle et commerciale qui mettrait sous les yeux des Alsaciens les produits français, et sous les yeux des visiteurs à Strasbourg, les produits alsaciens et lorrains »<sup>430</sup>.

---

<sup>424</sup> AVCUS (US 240).

<sup>425</sup> *Ibid.*

<sup>426</sup> *Ibid.*

<sup>427</sup> *Ibid.*

<sup>428</sup> ROUX, Gaston, CLARETIE, Léo. *Rapport général de l'exposition nationale à Strasbourg en 1919*. Comité des expositions de Paris, 1919. p. 31.

<sup>429</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>430</sup> *Ibid.*, p. 19.

Les éléments de présentation de la ville de Strasbourg contenus dans le rapport général sont également éloquents pour la compréhension des enjeux de l'évènement. La description est introduite par la mise en valeur de l'importance de l'identité et de l'héritage français dans la capitale régionale : « Ainsi la première page de la littérature française et le plus patriotique des airs de France reconnaissent Strasbourg pour leur patrie. [...] Nous allons à présent visiter rapidement la ville ; nous y saluerons trop de souvenirs français pour que le moindre doute puisse s'élever à cet égard »<sup>431</sup>. La description qui s'ensuit dresse ensuite un portrait à deux facettes de Strasbourg. La première est celle de « la vieille ville alsacienne des dessins et eaux-fortes »<sup>432</sup>, Strasbourg est considérée comme « la ville de Gottfried le Trouvère, de Gutenberg, des enlumineurs, des alchimistes. Sa cathédrale la couronne, inachevée, comme une hallucination d'un autre âge »<sup>433</sup>. La deuxième facette est celle de « la cité moderne, nette et énergique »<sup>434</sup> que les auteurs associent à la culture germanique. En revanche, la grande élégance attribuée à la ville moderne est liée aux « traditions françaises, dont elle ne cesse de s'inspirer »<sup>435</sup>.

Dans le rapport général, la *Neustadt* est décrite dans un court paragraphe d'une demi-page, se limitant à la mention « des monuments civils de première importance : ex-palais impérial, hôtel de ville, poste, université, [...] des larges avenues, des demeures aristocratiques et des espaces verdoyants »<sup>436</sup>. La vieille cité alsacienne fait ensuite l'objet d'une longue présentation étendue sur plus de neuf pages, qui se concentrent sur tous les éléments de l'héritage bâti ancien et sur le caractère pittoresque de l'espace urbain. En complément des éloges portant sur les boiseries et les sculptures des façades des maisons médiévales, les réalisations françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle y sont particulièrement louées : « Parmi les rues intéressantes du vieux Strasbourg, mentionnons la rue Brûlée, où s'élèvent divers hôtels du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>437</sup>.

L'exposition nationale se tient dans les anciens palais impérial et parlement d'Alsace-Lorraine, dans l'ancienne gare et au pavillon de l'impératrice Joséphine à l'Orangerie. Les lieux choisis pour l'exposition ont une valeur de revendication nationale forte. Se situant tous dans le secteur de la *Neustadt*, ils visent à asseoir le retour de l'Alsace, et en particulier de Strasbourg, sous le giron français. La portée « purificatrice » de l'exposition est d'ailleurs clairement énoncée dans le rapport général : « L'exposition nationale de Strasbourg apporte à l'Alsace l'air de la patrie avec

---

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>432</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>433</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>434</sup> *Ibid.*, p. 19.

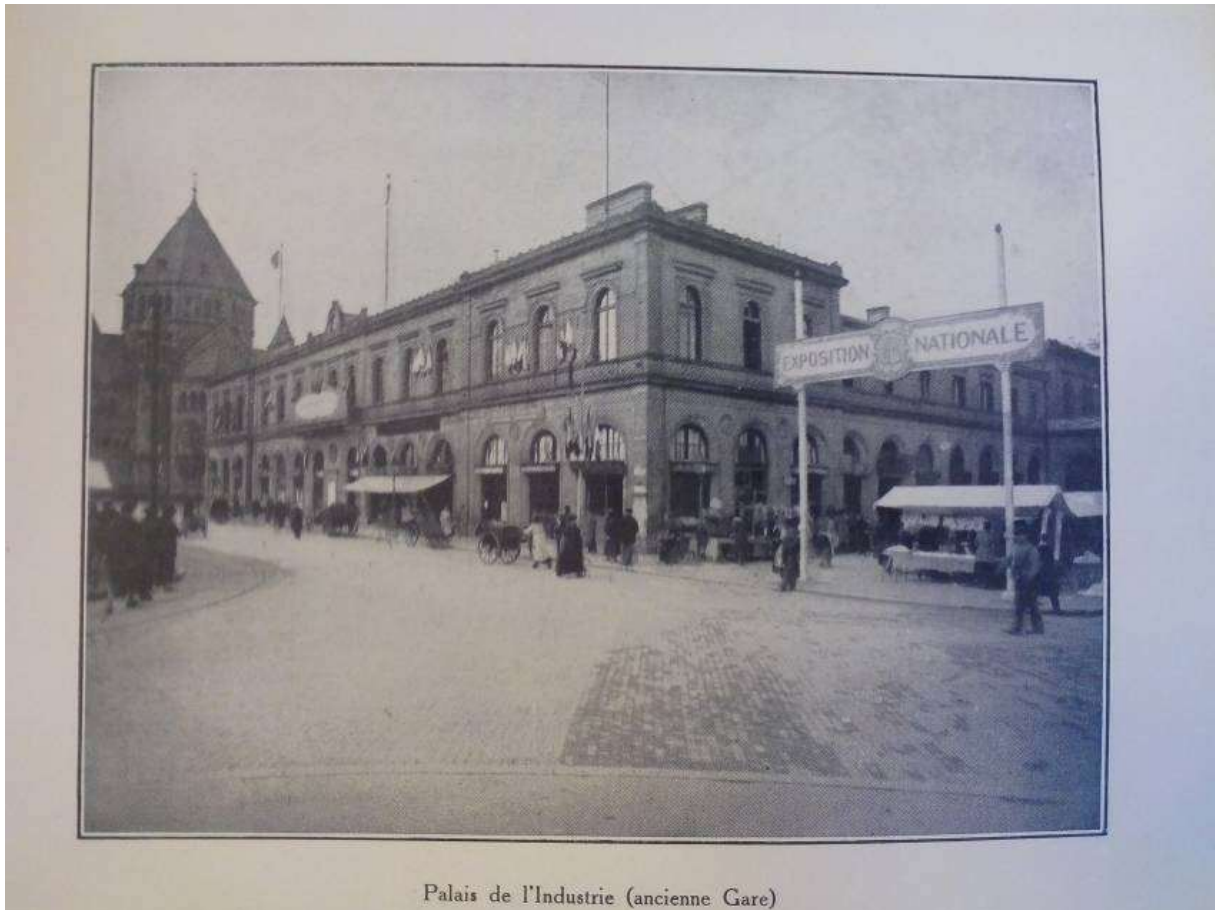
<sup>435</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>436</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

<sup>437</sup> *Ibid.*, p. 21.

tout ce qui y flotte de fantaisie, de grâce, de charme, tout cet attrait, cette distinction, ce cachet, qui sont le privilège de la race française et de son génie. L'Alsace était dépaysée, elle s'est retrouvée chez elle. »<sup>438</sup>

À l'occasion de l'exposition, douze groupements d'objets d'art, de l'industrie et du génie civil sont répartis dans les quatre lieux.<sup>439</sup>



Ill. 35 : Le palais de l'industrie (ancienne gare) pendant l'exposition nationale de Strasbourg de 1919. ROUX, Gaston, CLARETIE, Léo. *Rapport général de l'exposition nationale à Strasbourg en 1919*. Comité des expositions de Paris, 1919. p. 130.

---

<sup>438</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>439</sup> Tels que des instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts ; machines à vapeur, électricité, mines, métallurgie ; génie civil, moyens de transport ; agriculture, horticulture et arboriculture, forêts, chasse, pêche, cueillettes ; alimentation ; décoration fixe des édifices publics et habitations, meubles, tapis, céramique, éclairage non électrique ; tissus, couture, vêtements ; industries chimiques ; bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie, coutellerie ; papeterie, articles de voyage, caoutchouc, bimbelerie, bronze, broserie, maroquinerie ; économie sociale, éducation et enseignement ; tourisme, sports, hôtellerie.

## B. La célébration de l'œuvre des grands architectes français à l'école régionale d'architecture de Strasbourg

D'autres évènements permettent d'affirmer le rattachement de Strasbourg à la France. En préfiguration de l'inauguration de l'école régionale d'architecture, nouveau rameau de l'école nationale des Beaux-Arts institué dans la capitale régionale par le décret du 27 août 1921, la direction de l'Architecture et des Beaux-Arts organise une série d'expositions dans l'ancien *Kaiserpalast* entre 1920 et 1922.<sup>440</sup> Les visées de cette école, et des expositions qui s'y tiennent, sont annoncées par le recteur de l'Université de Strasbourg et directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en Alsace-Lorraine comme étant « de rappeler aux jeunes architectes et au public de nos départements recouvrés, aussi bien l'activité déployée depuis plus de deux siècles par les constructeurs de notre Pays que la variété des problèmes pratiques, techniques ou décoratifs résolus par eux, quoi qu'en dise la critique d'outre-Rhin, avec un si fréquent bonheur »<sup>441</sup>.

Les expositions tenues en 1920 au palais du Rhin, logeant à la fois la première école régionale d'architecture et la direction de l'Architecture et des Beaux-Arts, mettent en évidence les travaux des élèves architectes de l'école en avril, les chefs-d'œuvre de la peinture française pendant les cinquante dernières années en mai, ainsi qu'une sélection de documents et relevés concernant de monuments historiques de France en octobre-novembre. Ces manifestations sont organisées par Robert Danis, premier directeur de l'école régionale d'architecture.<sup>442</sup>

L'œuvre des grands architectes français depuis 1671<sup>443</sup> est ensuite mise sur le devant de la scène lors d'une importante exposition organisée au palais du Rhin à partir du 26 mai 1922.<sup>444</sup> L'architecture de l'Alsace y est représentée lorsque celle-ci témoigne de l'« école française », en l'occurrence les bâtiments des fortifications de Vauban du XVII<sup>e</sup> siècle. À cette occasion, de nombreuses œuvres sont ainsi rendues accessibles au public, notamment les plans du projet de Jacques-François Blondel pour la ville de Strasbourg, à savoir le plan général de la place d'Armes et le projet d'un hôtel de ville sur la place royale, ainsi que le projet d'une place et d'une halle aux grains sur l'emplacement dit le *Marbacherhof* composé en 1790. S'ajoutent à cette liste plusieurs projets et œuvres de Boudhors, par exemple le projet d'une orangerie, celui pour la création d'une promenade sur l'emplacement hors de la porte des Juifs dans le secteur du parc de

---

<sup>440</sup> ADBR (178 AL 11).

<sup>441</sup> *Ibid.*

<sup>442</sup> *Ibid.*

<sup>443</sup> L'année 1671 correspond à la fondation de l'Académie royale d'architecture française.

<sup>444</sup> ADBR (178 AL 130).

Contades, la vue d'une fontaine à élever en face du palais impérial à l'occasion d'une fête le 22 mars 1810, le plan général d'un théâtre à élever au bas du marché aux chevaux dressé en 1808, le projet de la salle de spectacle de la Ville de Strasbourg à élever au bas du marché aux chevaux et le projet de la salle de spectacle de la Ville de Strasbourg à établir sur le terrain entre le marché aux herbes et le carrefour des Arcades.<sup>445</sup> À cela s'ajoutent des représentations du château de Vaux-le-Vicomte de Louis Le Vau ainsi que l'église Saint-Jean de Montmartre d'Anatole de Baudot à Paris. Des photographies encadrées sont demandées à certains établissements publics pour dépôt au commissariat des expositions, au Grand Palais des Champs-Élysées. Le proviseur du lycée Buffon et la directrice du lycée Molière à Paris sont ainsi sollicités. Des particuliers sont également contactés, notamment une certaine Madame Foulon à qui appartient une belle aquarelle d'un projet de palais pour le roi de Rome qui a figuré à l'exposition des souvenirs napoléoniens du palais de Malmaison.<sup>446</sup>

### C. L'œuvre de Vauban en 1933

Une autre exposition visant à célébrer la culture de la France se tient en 1933. Une exposition portant sur l'œuvre de Vauban, pour célébrer le tricentenaire de la naissance de l'architecte, est organisée par l'État français à Strasbourg entre les 30 mai et 12 juillet. Elle s'inscrit dans la continuité de celle tenue à l'hôtel des Invalides de Paris la même année.<sup>447</sup> Tenue également au palais de Rhin, comme les expositions présentées *supra*, elle permet de suivre la vie, le parcours et l'œuvre de « cet homme de bien [...] du plus grand des ingénieurs militaires, architecte de la nation »<sup>448</sup>.

## II. L'admiration pour l'architecture des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et l'exaltation du « caractère français » de la ville de Strasbourg

La mise en valeur du patrimoine français à Strasbourg est également appuyée par des textes à forte portée idéologique. Le journaliste et écrivain français André Hallays dresse deux portraits de l'Alsace en 1903 et en 1910 dans lesquels il expose son admiration pour les œuvres d'art du XVIII<sup>e</sup> siècle de la capitale régionale. Son ouvrage *En flânant à travers l'Alsace* s'en fait l'écho : « Dans aucune province de France, on ne pourrait, je crois, découvrir des spécimens plus nombreux et plus précieux du style Louis XV et Louis XVI »<sup>449</sup>. Il s'étonne que les guides

---

<sup>445</sup> AVCUS (151 MW 86).

<sup>446</sup> *Ibid.*

<sup>447</sup> ADBR (178 AL 130).

<sup>448</sup> *Ibid.*

<sup>449</sup> HALLAYS, André. *En flânant à travers l'Alsace*. Paris : Perrin et Cie, 1911. p. 251.

touristiques portent si peu d'attention à ces réalisations remarquables et constate avec regret que le sujet est également négligé par les historiens ainsi que les Alsaciens. L'observateur voit plusieurs explications à ces « dédain et ignorance »<sup>450</sup>. En premier lieu, il estime que le XIX<sup>e</sup> siècle a détourné les artistes, amateurs et critiques de l'art des deux siècles précédents, préférant réhabiliter les œuvres du Moyen Âge. Selon lui, le romantisme « a renvoyé aux classiques le reproche de barbarie que ceux-ci avaient si longtemps adressé aux gothiques »<sup>451</sup>. En second lieu, l'auteur avance que cette question de goût s'est couplée d'une embûche d'ordre politique en Alsace après l'annexion de 1871. Selon André Hallays, l'Allemagne avait à cœur d'effacer l'héritage français de la région. Il dresse ensuite le portrait de l'Alsace « muette et terrorisée, sans force pour réagir contre les assertions de la science allemande, et contre les entreprises du goût allemand »<sup>452</sup> et souligne le mépris de l'Empire envers les richesses françaises.

Accusant la « dictature » de l'Allemagne, André Hallays conclut sa description en mettant en exergue l'impulsion donnée par « des jeunes gens dont [...] les œuvres ont usé de la demi-liberté que leur concédait le gouvernement pour rappeler à leurs concitoyens l'histoire et les traditions de leur pays »<sup>453</sup> et pour faire reconnaître l'apport exceptionnel du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le plan de l'art et de l'architecture.

Un article publié dans le *Journal d'Alsace-Lorraine* en 1926, rédigé par un « ami de la beauté »<sup>454</sup>, témoigne de la même admiration pour l'architecture française et du rejet du « style allemand »<sup>455</sup> :

« Avez-vous déjà une fois, en vous promenant, comparé les villas "Palée" et "Oppenheimer", qui sont situées près de l'Orangerie, l'une de construction récente, a une façade vraiment **française** et l'autre de style **allemand**<sup>456</sup> est comparable à une maison de paysan, aussi bien que la villa "Jacobi" quoiqu'elle ait coûté fort cher. Eh bien ! Dans notre bonne ville de Strasbourg où nous sommes dotés d'une police de constructions [Baupolizei], on entend, à ce qu'on prétend, sous prétexte de sauvegarder le paysage [Wahrung des Ortsbildes] imposer aux constructeurs ce style **allemand** fort en usage au

---

<sup>450</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>451</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>452</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>453</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>454</sup> UN AMI DE LA BEAUTÉ. « Questions de construction ». Rubrique Tribune publique. Dans *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 1926.

<sup>455</sup> *Ibid.*

<sup>456</sup> Les termes apparaissant en caractères gras ici sont également soulignés dans l'article.

"Quartier des Quinze" dont les constructions, avec leurs petites fenêtres, ne sont pas très belles. Quand, par contre, à Paris, pour ne citer que la Cité-Jardin de la grande Couture à Auteuil, on voit de jolies et chics façades à la **Française**. Il semble que Strasbourg, étant en France, il faut briser avec ce style hideux que nous ont amené les années peu avant 1915 et nous posons la question : qui veut s'employer à ce qu'on préconise à l'avenir à Strasbourg la style français, libre de toute entrave néfaste. Au diable le "Ortsbild" à l'allemande. Il s'agit de faire prochainement la percée de la Grand'rue et de terminer le Grand-Boulevard. Espérons que ce dernier tronçon sera construit dans le style français ; dusse-t-on réviser la "Baupolizei", – un reste [*Ueberbleibsel*] du régime allemand –, et pas dans le style sage-femme [*Hebammen-Stil*], sobriquet par lequel on a surnommé le hideux bâtiment de l'Électricité, rue du 22-Novembre. Architectes, débarrassez-vous d'une tutelle, sous le rapport style, qui n'a plus sa raison d'être. Notre ville doit obtenir un cachet français. »<sup>457</sup>

Au sortir de la Première Guerre mondiale, on relève une tendance à faire valoir l'« architecture française » et à rejeter l'« architecture allemande ». La ville ancienne est ainsi opposée à la *Neustadt* par des spécialistes et experts défendant des idéologies nationales.

### **III. L'intérêt pour le « vieux-Strasbourg »**

Durant la période du *Reichsland*, le caractère pittoresque du paysage urbain strasbourgeois était souligné d'autant plus qu'il se différenciait seulement dans une moindre mesure, du moins en apparence, d'autres villes de la Renaissance dans l'Empire, telles qu'Ulm ou Nuremberg. Le retour de Strasbourg sous le giron français créé un contexte favorable à la réémergence de l'intérêt pour le vieux-Strasbourg, qui se distingue, en revanche, des autres villes françaises. Le caractère singulier du paysage urbain strasbourgeois en comparaison avec d'autres municipalités du pays, et notamment les influences rhénanes de la capitale régionale, sont reconnus pour leur valeurs esthétiques et historiques qui justifient la nécessité de préserver le centre historique.

Lorsque Strasbourg redevient française, l'architecte et fondateur de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg, Georges Frankhauser, valorise tout particulièrement le quartier ancien de la ville de Strasbourg, en attirant l'attention sur les soins que nécessite le secteur de la Petite France et sur la négligence dont cet ensemble a fait l'objet :

---

<sup>457</sup> *Ibid.*

« Le Vieux Strasbourg mérite qu'on s'en occupe. Il représente pour la vie économique de l'Alsace un important atout. Beaucoup de grandes villes se montreraient légitimement fières de pouvoir faire valoir aux yeux des visiteurs étrangers une telle attraction. Nous souhaitons voir la « Petite-France » prendre la place d'honneur qui lui revient, à l'ombre de la cathédrale, dans la grande famille strasbourgeoise. [...] Il [le Vieux Strasbourg] est sans contestation la perle de Strasbourg, précieuse, irremplaçable, l'un des plus grands trésors de l'Alsace [...] ce quartier, éminent entre tous, n'a pas la place d'honneur qui lui revient dans le panorama de la ville, que son caractère pittoresque n'est pas suffisamment mis en valeur, que les mesures d'urbanisme s'imposent pour le rendre facilement accessible. [...] Pour le moment, tandis qu'il apparaît de plus en plus clairement que l'Alsace ne tire que peu de bénéfice industriel et commercial de sa situation transfrontalière, il faut faire le maximum pour maintenir au moins la force d'attraction de notre ville à l'égard des étrangers. [...] Le Rhin qui constitue depuis longtemps une barrière pourrait devenir un jour un médiateur dans les relations économique franco-allemandes. »<sup>458</sup>

En outre, l'auteur met l'accent sur la nécessité de maintenir l'attractivité de la ville sur le plan international. Cela pourrait être facilité par une ouverture plus importante sur le Rhin. Les préconisations de Georges Frankhauser vont devenir réalité à Strasbourg dans le courant au XXI<sup>e</sup> siècle. Un programme ambitieux d'urbanisme et d'aménagement est actuellement conduit par la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg pour relier Strasbourg à Kehl et transformer le Rhin en liaison urbaine entre les deux pays. Il s'agit du projet « Deux-Rives » dont il sera question dans le dernier chapitre de la présente thèse.

#### **IV. Le regard porté sur les réalisations architecturales et urbaines de l'annexion allemande : de la critique des restaurations à la reconnaissance des qualités urbaines de la *Kaiserplatz***

##### **A. Le château du Haut-Koenigsbourg et la cathédrale de Metz : la condamnation de la « manie de synthèse archéologique »**

Le regard que porte la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts sur les travaux réalisés par les Allemands au château du Haut-Koenigsbourg et sur le portail de la cathédrale de Metz révèle une certaine aversion de ces réalisations. Ce rejet est exprimé de manière d'autant plus

---

<sup>458</sup> FRANKHAUSER, Georges. *Alt-Strassburg : für seine Erhaltung und Verschönerung*. Strassburg, 1938. p. 1-2.



vive que ces édifices comptent parmi les plus grandes fiertés régionales en termes d'architecture. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'archiviste alsacien Louis Spach considère par exemple le château du Haut-Koenigsbourg comme étant « après le château de Heidelberg, la plus belle et la plus considérable ruine de la vallée du Rhin pendant la période du Second Empire »<sup>459</sup>.

Un rapport de la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts datant du 20 octobre 1919 dénonce la « manie de synthèse archéologique des allemands à transformer les belles ruines du Haut-Koenigsbourg en une épaisse fabrique »<sup>460</sup>. Lors de son discours prononcé à l'occasion du congrès archéologique tenu à Strasbourg le 22 juin 1920, Anselme Laugel, tient des propos agressifs à l'égard de l'œuvre de Bodo Ebhardt : « Et voici un autre pontife, M. Bodo Ebhardt, qui reconstruit à neuf notre vieux Haut-Koenigsbourg ; comme s'il était intéressant de connaître l'idée que cet architecte se faisait d'un château féodal »<sup>461</sup>. Il remet en cause la réalisation de l'architecte allemand en se demandant s'il n'aurait pas mieux valu, pour permettre à l'architecte de partager son idée du château médiéval, demander simplement un modèle en plâtre de l'édifice tel qu'il le rêvait, plutôt que de le laisser intervenir sur le bâtiment. Aussi questionne-t-il la nécessité de « dépenser plusieurs millions pour réaliser une œuvre d'un goût douteux, et pour détruire à tout jamais un témoignage authentique précieux »<sup>462</sup>. La réprobation de Laugel s'accroît au fil de son discours :

« Le château du Haut-Koenigsbourg restauré n'est plus qu'un cadavre à qui l'on aurait, par de savants maquillages, essayé de rendre les apparences de la vie ; et tout ce que l'on peut dire c'est qu'à aucune époque de son histoire, il l'a été tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, parce que, n'ayant pas été bâti d'un seul coup, et, ayant, au cours des âges, été utilisé dans les buts les plus différents, par les propriétaires les plus divers, il n'a jamais présenté ni cette somptuosité, ni cette unité dont l'a affublé le génie de M. Bodo Ebhardt. »<sup>463</sup>

Laugel dénonce ensuite le recours de l'Allemagne aux plus basses manœuvres pour arriver à faire voter les crédits nécessaires à cette restauration.

---

<sup>459</sup> SPACH, Louis. *Histoire de la Basse Alsace et de la ville de Strasbourg*. Strasbourg : Berger-Levrault, 1858. p. 371.

<sup>460</sup> ADBR (178 AL 11).

<sup>461</sup> Société française d'archéologie. *Congrès archéologique de France, LXXXIII<sup>e</sup> session tenue à Metz, Strasbourg et Colmar en 1920*. Paris, 1922. p. 509.

<sup>462</sup> *Ibid.*, p. 509.

<sup>463</sup> *Ibid.*, p. 509-510.

Le rapport de la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts datant du 20 octobre 1919 regrette également la réalisation sur l'un des trois pignons de la cathédrale de Metz « d'un portail d'une inconvenante inutilité ; car loin de respecter la pensée de l'architecte, ils l'ont travestie et déshonorée »<sup>464</sup>. L'auteur du texte de présentation de la ville de Metz dans le rapport du congrès archéologique tenu à Metz, Strasbourg et Colmar les 21 et 22 juin 1920, Amédée Boinet, fait mention des travaux de restauration conduits par Paul Tornow sur la cathédrale messine. Il rappelle les critiques qui avaient été adressées lors de l'époque allemande au sujet de l'élévation du faîte de la toiture réalisée entre 1880 et 1885, qui eut pour conséquence de rendre les tours beaucoup moins élancées par rapport aux combles et entraîna la destruction de pignons aux extrémités du transept entre 1884 et 1886.<sup>465</sup> La destruction du portail, qui représente la principale intervention de Paul Tornow sur la cathédrale de Metz ne fait l'objet d'aucun commentaire de l'historien, hormis la mention de l'ornementation du porche, construit entre 1900 et 1903, d'un grand nombre de sculptures dues à Auguste Dujardin<sup>466</sup>, ce qui laisse entendre que le rejet des réalisations allemandes peut également s'exprimer par l'omission et le silence.



Ill. 36 : Portail de la cathédrale de Metz de Paul Tornow, vers 1900. Coll. privée.

<sup>464</sup> ADBR (178 AL 11).

<sup>465</sup> Société française d'archéologie. *Congrès archéologique de France, LXXXIII<sup>e</sup> session tenue à Metz, Strasbourg et Colmar en 1920*. Paris, 1922. p. 13.

<sup>466</sup> *Ibid.*, p. 13.

## B. Le palais Rohan et l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg

En 1921, André Hallays, membre de la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts, critique la restauration opérée dans le palais Rohan par Johann Knauth pendant la période allemande qui, selon lui, dénature l'édifice :

« [...] une mauvaise restauration exécutée par M. Knauth qui établit au-dessus de la chapelle un toit qui défigure la façade [du palais Rohan]. On a souvent remplacé au XVIII<sup>e</sup> siècle les terrasses du XVII<sup>e</sup> par des toits parce que ces terrasses anciennes laissaient passer les pluies. Maintenant que la construction de terrasses imperméables est possible, il n'y a aucune raison de les remplacer par des toits. »<sup>467</sup>

L'état du palais Rohan avait déjà fait l'objet de critiques formulées dans le courant de la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle par un professeur de philosophie à l'Université de Strasbourg, Theobald Ziegler<sup>468</sup>, qui, lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 1907, regrettait les altérations réalisées pour l'accueil de la bibliothèque de l'université dans le bâtiment :

« On aurait fait subir au bâtiment mentionné [le palais Rohan] de sévères maltraitements qu'on ne peut que qualifier de barbares et infâmes. Lorsqu'on a fait loger la bibliothèque dans ce château, on aurait, pour la réaliser, percé les murs sans égard et détruit les riches décorations avec vandalisme. Jadis on aurait à peu près excusé cela par le manque de compréhension artistique dans les années 1870. Mais même aujourd'hui on continuerait à le maltraiter. »<sup>469</sup>

Pour remédier à cette situation, le maire de Strasbourg, Rudolf Schwander, avait créé une commission spéciale chargée d'étudier la restauration complète du palais Rohan pendant la période allemande. Composée de spécialistes allemands, alsaciens et français, à savoir l'inspecteur général des Monuments historiques Paul Boeswillwald, l'historien de l'art et

---

<sup>467</sup> ADBR (178 AL 11).

<sup>468</sup> Theobald Ziegler (1846-1918) est nommé professeur de philosophie et de pédagogie à l'Université de Strasbourg en 1886. Il devient recteur en 1899. Comme universitaire, il déclare le bilinguisme nuisible pour le caractère et la créativité intellectuelle d'un peuple, s'oppose à une Alsace-Lorraine médiatrice culturelle entre la France et l'Allemagne ainsi qu'à la création d'une faculté de Théologie catholique et à une *Bundesland Elsass-Lothringen*. (*Nouveau dictionnaire de la biographie alsacienne*, 2003).

<sup>469</sup> «Schnöde, barbarisch, unter schweren Mißhandlungen sei man aber mit demselben umgegangen. Als in dem Schlosse die Bibliothek kampiert habe, habe man zu deren Einrichtung rücksichtslos die Wände durchstoßen und vandalisch den reichen Schmuck zerstört. Man sei aber damals einigermaßen entschuldigt gewesen durch den Tiefstand des Kunstverständnisses in der 70er Jahren. Aber auch jetzt noch fahre man mit dem Malträtiern fort ». AVCUS 1 MW 243. Traduction de l'auteur.

collectionneur Raymond Koechlin, et André Hallays, elle avait arrêté un plan de restauration générale du monument dont l'exécution, amorcée en 1908, s'était vu interrompue par la guerre.<sup>470</sup> André Hallays adresse ses critiques au sujet de la restauration du palais Rohan sans tenir compte de cette initiative opérée pourtant dans le sens de la préservation de l'héritage bâti et de la concertation.

De la même manière, les travaux de restauration de l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune font l'objet de critiques depuis la période allemande.<sup>471</sup> La polychromie restituée sur les façades du bâtiment est particulièrement ciblée par ces attaques. En témoigne un article de la *Revue alsacienne illustrée* de 1904, figurant dans la rubrique « Chroniques d'Alsace-Lorraine ». L'auteur du texte, non identifié, qui avait déjà adressé ses critiques contre les démolitions et les constructions nouvelles de son époque, dans la *Neustadt*, constate avec plaisir combien le temps a déjà eu raison des tons de couleurs, en particulier le rose-vif dont avait été revêtus la nef, le chœur et le porche de l'église pendant la période allemande.<sup>472</sup> L'auteur met également en évidence la disparition des couleurs des chaînes d'angle « postiches, savamment simulées par des rectangles rouges séparés les uns des autres par des traits blancs »<sup>473</sup> ainsi que des corniches et des frises de la tour. En outre, il « contemple »<sup>474</sup> l'œuvre des intempéries qui s'est « chargée de corriger le mauvais goût de Messieurs les architectes »<sup>475</sup>. Ainsi, il réitère les critiques qu'il avait déjà formulées au sujet de la décoration des édifices dans la *Revue alsacienne illustrée* en 1903<sup>476</sup> : « c'est qu'il semble au moins inutile de dépenser beaucoup d'argent pour une soi-disant décoration qui est destinée à disparaître au bout de très peu de temps »<sup>477</sup>.

### **C. L'analyse d'Édouard Joyant : de l'insuffisance de la reconstruction du quartier de la gare aux qualités urbaines de la *Neustadt***

D'autres réalisations architecturales et urbaines de l'époque allemande à Strasbourg font également l'objet de critiques dans les années 1920. Dans le deuxième volume de son œuvre,

---

<sup>470</sup> LEFORT, Nicolas. *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*. Thèse conduite sous la direction de François Igersheim. Université de Strasbourg (école doctorale 519 SHS-PE), 2013.

<sup>471</sup> POTTECHER, Marie. « Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg : restauration et réception d'un édifice germanique en territoire annexé ». Dans *Patrimoines, revue de l'Institut national du patrimoine*, n°5, 2009. p. 102-108.

<sup>472</sup> R. « Les embellissements de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, « Chronique d'Alsace-Lorraine », 1904. p. 29-30.

<sup>473</sup> *Ibid.*, p. 29-30.

<sup>474</sup> *Ibid.*, p. 29-30.

<sup>475</sup> *Ibid.*, p. 29-30.

<sup>476</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>477</sup> *Ibid.*, p. 29.

publiée en 1923, Édouard Joyant critique l'insuffisance de la reconstruction du quartier de la gare de Strasbourg suite à l'annexion :

« Au nord-ouest, le quartier voisin de la gare était déjà construit ; incendié et démoli par le bombardement de 1870, il était reconstruit peu après suivant des alignements approuvés dès 1871, à une date où le projet de la gare n'était pas encore étudié ; ceci explique la médiocrité du plan de ce quartier et l'insuffisante largeur de ses voies, qui ne correspondent pas à l'importance que lui a donnée la gare nouvelle. »<sup>478</sup>

Les critiques d'André Hallays au sujet de la restauration du palais Rohan mentionnées *supra* sont nourries d'une rancœur inspirée de valeurs idéologiques nationales. Les observations formulées par Joyant ne versent pas dans les mêmes affres. Joyant souligne notamment la continuité entre la ville ancienne et la *Neustadt*, qui s'exprime, selon lui, en particulier dans la conception de la *Kaiserplatz* (actuelle place de la République). Il met en avant la longue tradition à Strasbourg d'épargner les grandes places de circulation :

« On remarquera que les vieilles places de la ville : place Kléber, place de cathédrale, Broglie, toutes de forme irrégulières, ne sont jamais traversées par les courants de circulation, qui se bornent à les longer. Les places entourant la cathédrale sont même complètement à l'écart des artères principales. Ces dispositions sont caractéristiques de toutes les vieilles places de réunion. La nouvelle place de la République a été conçue en suivant le même principe ; les grandes avenues tracées suivant son axe ne sont pas des grandes artères de circulation, mais plutôt des avenues-promenades reliant la place, vers le nord, aux quartiers d'habitations et de jardins, vers l'est au centre universitaire. »<sup>479</sup>

Plus loin, Joyant valorise la qualité urbaine de la *Kaiserplatz* :

« Cette place, d'un dessin très classique, est longée sur les quais de la première ceinture et se tient à l'écart de la grande avenue de deuxième ceinture ; elle n'est donc traversée par aucun courant de trafic. »<sup>480</sup>

Joyant met également en évidence les influences françaises du plan d'extension urbaine de la *Neustadt*, déjà exposées par l'Allemand Josef Stübben :

---

<sup>478</sup> JOYANT, Édouard. *Traité d'urbanisme*, 2 Vol. Paris : Eyrolles, 1923. p. 41.

<sup>479</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>480</sup> *Ibid.*, p. 42.

« Le plan d'aménagement de 1880 fait honneur à l'administration allemande qui l'a appliqué. Mais on ne doit pas oublier la part qui revient, dans la conception et l'exécution de ce plan, à l'influence française et aux Alsaciens français. Nous nous en rapportons, sur ce point, au témoignage d'un Allemand, le docteur-ingénieur Stübgen, de Berlin, qui écrivait en 1907 les lignes suivantes : "L'énergique transformation de la capitale française et son extension suivant un plan raisonné paraissent avoir été, dans la suite, d'un exemple extrêmement influent. Des routes radiales, diagonales et circulaires nettement tracées, de longues perspectives rectilignes, une riche parure de jardins, des directions de circulation claires, et se réunissant en des points nodaux, traité le plus souvent en places-étoiles, telles que sont les caractéristiques du plan de Paris. Sa parenté avec le plan d'extension de Strasbourg ne peut être méconnue, non plus qu'avec les plans des nouveaux quartiers de Bruxelles, Liège et Anvers." »<sup>481</sup>

Joyant ajoute que « le plan d'extension de Strasbourg a été conçu sous l'influence directe de Paris, par l'architecte Conrath, originellement français. »<sup>482</sup> Aussi relève-t-il le témoignage de l'influence de l'école allemande qui se substitue à l'ancienne conception française dans les tracés incurvés, les décrochements et les places irrégulières aux réunions des rues.<sup>483</sup> Les commentaires de l'auteur s'accompagnent de dessins, notamment la représentation du plan d'extension urbaine de Strasbourg après révision en 1897.

---

<sup>481</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>482</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>483</sup> *Ibid.*, p. 43.



rapport à cette partie d'elle-même qui lui a été arrachée. [...] les soldats français découvraient le monde moderne. »<sup>484</sup> Offrant de larges avenues organisées de manière rationnelle et dotées de logements de qualité, ainsi qu'un espace urbain aéré et verdoyant pour une population plus nombreuse, nous pourrions imaginer que la réception de la *Neustadt* soit heureuse auprès de la population strasbourgeoise dans les années 1920.

Le rapport général de l'exposition nationale de Strasbourg en 1919 fait état d'un commentaire anecdotique mais révélateur de l'opinion d'une part des habitants de la capitale régionale, prononcée par un Strasbourgeois non identifié, mais contemporain de l'époque de l'annexion allemande au sujet des constructions massives réalisées sous le Second Reich : « Tant mieux, quand l'Alsace sera rendue à la France, ce sera autant de gagné et le Kaiser aura travaillé pour nous »<sup>485</sup>. Le rapport se poursuit par des observations très critiques à l'égard de la lourdeur des édifices et du goût douteux des Allemands en matière d'architecture : « Aujourd'hui, les temps sont accomplis ; à vrai dire, les constructions du Kaiser ne constituent pas un fameux cadeau ; oui, comme cube de pierre, c'est bien, c'est lourd, et comme architecture et comme art, c'est plus lourd encore. Les Allemands avaient ici l'art et le goût qui sont les leurs »<sup>486</sup>.

## **V. Une manifestation symptomatique de la souveraineté française : la destitution de Johann Knauth**

La nationalité allemande de Johann Knauth est vue d'un mauvais œil par les autorités françaises dès les premières années du retour sous le giron français. Il est envisagé de destituer l'homme de sa fonction d'architecte de la cathédrale en 1920. Knauth, ayant perdu son fils sur le front de la Première Guerre mondiale, n'a jamais exprimé sa volonté de bénéficier de la nationalité française, principalement pour la raison qu'il cite dans un courrier datant du 14 janvier 1921 : « ma conscience s'y opposant »<sup>487</sup>. En revanche, selon les autorités municipales, il aurait plutôt affiché sa volonté de demeurer fidèle à l'Allemagne. Le maire de Strasbourg indique à ce sujet dans un courrier datant du 24 juillet 1920 : « Il ne peut donc, être, à mon avis, dans l'intérêt de l'État que les pays étrangers puissent insinuer [ce qui d'ailleurs a déjà été fait dans le cas de Knauth] au fait que nous retenons des Allemands parce qu'ils sont indispensables, et il ne peut

---

<sup>484</sup> PEYREFITTE, Alain. *Le mal français*. Paris : Plon, 1976. p. 112.

<sup>485</sup> ROUX, Gaston, CLARETIE, Léo. *Rapport général de l'exposition nationale à Strasbourg en 1919*. Comité des expositions de Paris, 1919. p. 127.

<sup>486</sup> *Ibid.*, p. 127.

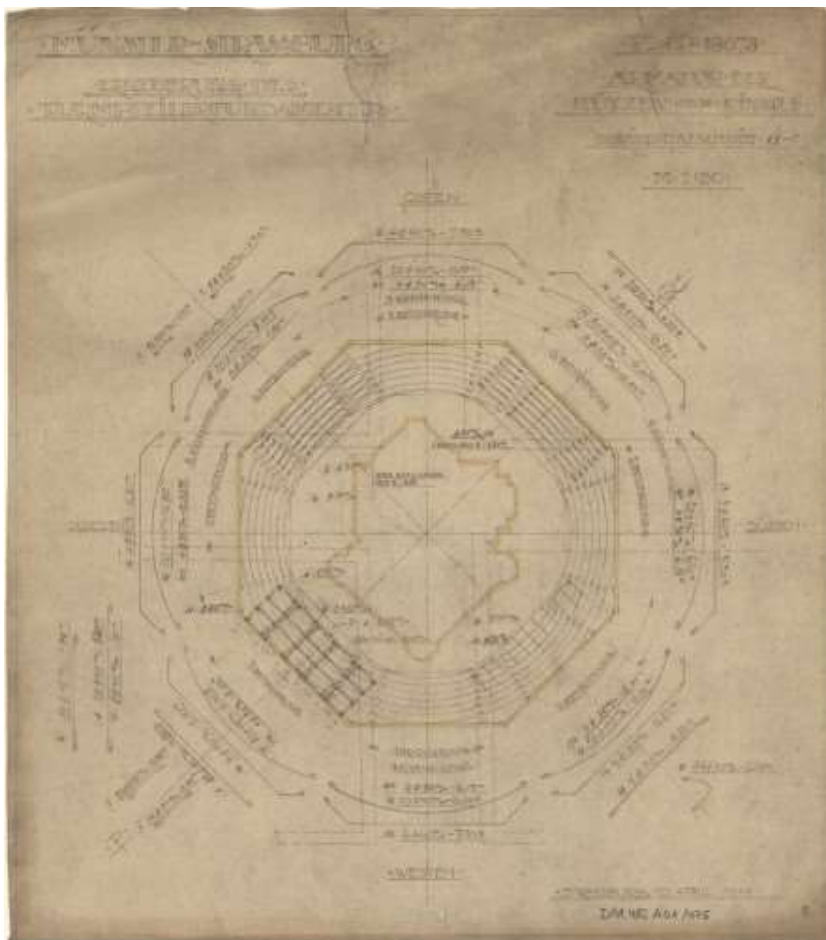
<sup>487</sup> ADBR (178 AL 33).



non plus être admis qu'un fonctionnaire de nationalité allemande puisse s'imaginer qu'il en est ainsi »<sup>488</sup>.

Knauth est renvoyé, malgré le soutien du commissaire général de la République exprimé par courrier le 18 octobre 1919. Le courrier mettait alors l'accent sur la nécessité de mener à terme d'importants travaux en cours concernant la reprise en sous-œuvre du pilier intérieur qui soutient la flèche de la cathédrale, chantier lancé et entrepris sous la responsabilité de Knauth depuis 1910.

Un courrier rédigé par Knauth le 15 décembre 1920, demandant un transfert de son domicile de Strasbourg à Lahr, signe définitivement l'arrêt des tergiversations. Par arrêté du 7 juin 1921, Knauth est remplacé par Clément Dauchy, architecte de l'Œuvre Notre-Dame, qui assure l'exécution des travaux dès juillet 1920.<sup>489</sup> La direction des Travaux est déléguée à Robert Danis.



Ill. 38 : Renforcement des fondations du pilier nord de la nef de la cathédrale de Strasbourg. *s. n.*, 1919. *Denkmalarchiv* © DRAC Alsace (DAR482ADA/075).

<sup>488</sup> *Ibid.*

<sup>489</sup> ADBR (259 D 269).

## VI. Le sentiment anti-allemand exprimé par une part de la population alsacienne

### A. Le ressentiment de Hansi

Le récit *Le voyage d'Erika en Alsace française* d'Hansi en 1921 permet de se saisir des revendications nationales relatives aux particularités régionales, qui sont considérées comme ancrées dans la culture française par certains observateurs et dans la tradition germanique par d'autres.

La protagoniste présumée allemande, expulsée d'Alsace au sortir de la Première Guerre mondiale, exprime son intérêt pour la culture et les particularités alsaciennes :

« Mon frère m'a expliqué tout son plan de campagne ; il est bien simple. Nous devons encourager, soutenir tous ceux qui luttent pour la *Muttersprache*, le régionalisme, le Statthalter ; tout ce qui sépare l'Alsace de la France est nôtre. Avec l'aide de la presse alsacienne de la langue allemande nous gagnerons petit à petit le peuple alsacien au régionalisme, puis au particularisme et finalement au neutralisme. »<sup>490</sup>

Plus loin, Erika aborde le statut de « grande ville » acquis par Strasbourg grâce aux Allemands, en comparant la cité à la capitale française :

« Une grande joie m'y attendait : c'est la constatation qu'il règne à Strasbourg un tout autre esprit [...] Autrefois nos journaux gouvernementaux disaient aux Alsaciens que s'ils étaient Français, Strasbourg redeviendrait la petite ville de province française, le petit endroit malpropre [*note de l'auteur : il n'y a pas d'équivalent français pour ce joli mot de Drecknest [nid malpropre]. M. le professeur Rein-Jena l'emploie quand il parle de Strasbourg d'avant 1870, et nous l'employons tous pour désigner toute ville qui n'est pas allemande. Car tout le monde sait que l'on ne saurait trouver l'ordre de la propreté en dehors de l'Allemagne*] qu'était cette ville avant 1870. Cette crainte ne s'est malheureusement pas réalisée. Strasbourg est restée grande ville et comme dans les rues circulent un grand nombre de demi-mondaines parisiennes, on se croirait transportée à Paris. »<sup>491</sup>

---

<sup>490</sup> WALTZ, Jean-Jacques, Dr. HUNTZRUECK. *Le voyage d'Erika en Alsace française*. Paris, 1921. p. 46.

<sup>491</sup> *Ibid.*, p. 52-53.

Néanmoins, la protagoniste met en évidence la forte présence d'Allemands dans la capitale régionale :

« Ceux qui veulent rentrer en Alsace dès maintenant, feront mieux d'aller à Strasbourg et non dans les petites villes du Haut-Rhin. À Strasbourg vous aurez l'impression d'être encore chez vous, on n'est pas molesté ; parmi le nombre d'Allemands qui y résident déjà on n'est pas remarqué et il est facile d'y trouver dans l'administration des protecteurs et des défenseurs. »<sup>492</sup>

Hansi souhaite pointer la présence d'Allemands en Alsace et en particulier à Strasbourg, une présence qu'il accepte mal. Aussi tourne-t-il les Allemands en ridicule. L'ambiguïté exprimée par la protagoniste de l'ouvrage permet de comprendre, d'une part, la « confusion culturelle » dans laquelle se retrouve la population des départements recouverts au moment de leur rattachement à la France, et d'autre part, leur attachement fort aux traditions régionales.

## **B. Le rejet des touristes allemands en Alsace et à Strasbourg**

Le *Journal d'Alsace-Lorraine* se fait l'écho de certaines plaintes à l'encontre des touristes allemands en Alsace et à Strasbourg dans les années 1920. Les conflits reflétés par deux articles sont de teneur anecdotique, mais ils révèlent les idées politiques portées et exprimées, de manière violente et agressive dans certains cas, par les journaux concernés – le *Journal d'Alsace-Lorraine* est notamment imprégné d'une tendance pro-française et anti-allemande qui ne laisse aucun doute au lecteur –. Aussi, les articles de ce journal font émerger une dimension importante de la réception de la population et des observateurs contemporains à l'encontre des Allemands en Alsace et à Strasbourg, et en particulier de l'aversion de certains Alsaciens pour les Allemands.

Un article intitulé « Les touristes allemands en Alsace », non signé, publié le 21 avril 1926 fait état de l'incapacité des touristes allemands de se mettre au diapason avec d'autres visiteurs anglais, américains, belges, hollandais, etc. : « Ils manquent souvent de retenue et de discrétion »<sup>493</sup>. L'article est publié en réponse à un article paru dans la *Gazette Hôtelière* le 8 avril 1926, défendant les touristes allemands contre un brûlot édité dans le *Journal d'Alsace-Lorraine* par un correspondant de Schirmeck exposant la morgue et l'arrogance de certains visiteurs d'outre-Rhin venus célébrer Pâques dans la région. L'article du correspondant assimilait les

---

<sup>492</sup> *Ibid.*, p. 57-58.

<sup>493</sup> « Les touristes allemands en Alsace ». Dans *Journal d'Alsace-Lorraine*, 21 avril 1926.

touristes allemands à « des crânes tondu » et « des lunettes dorées »<sup>494</sup>, une description dans laquelle, selon la *Gazette Hôtelière*, les habitants de Schirmeck se seraient eux-mêmes reconnus ! Le brulot ajoute : « Il semblait que la "Germania" avait vomi sur notre sol la vermine la plus typique de sa race et, réflexions faites, on se demande pourquoi nous ne leur demanderions pas 100 francs de taxe d'entrée par crâne rasé »<sup>495</sup>. Le *Journal d'Alsace-Lorraine* défend alors les écrits de son correspondant en indiquant que « un grand journal britannique »<sup>496</sup> a indiqué que ces mêmes touristes « ont pour spécialité de chasser les autres grâce au sans-gêne qu'ils affichent et à la leur morgue bruyante »<sup>497</sup>. De la même manière, un article du 26 avril 1926 du même journal accuse le « manque de tact » des étrangers, et en particulier des Allemands : « En l'espèce, ce sont des Allemands qui se signalent fâcheusement dans l'ordre d'idées qui nous occupe »<sup>498</sup>.

## **Chapitre 2. Entre politique du patrimoine centralisée et actions municipales organisées**

### **I. L'organisation du service des Monuments historiques français en 1918 : le service et la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts**

Dans son discours prononcé à l'occasion du congrès archéologique de France tenu à Metz, Strasbourg et Colmar en 1920, Robert Danis, directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts en Alsace et Lorraine, explique que les autorités nationales se sont très rapidement préoccupées d'introduire certaines lois françaises dans les provinces recouvrées d'Alsace et de Lorraine, en particulier les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur le classement et la conservation des monuments historiques en Alsace-Lorraine.<sup>499</sup>

L'arrêté du commissaire général Alexandre Millerand pris en date du 20 juin 1919 rend applicables, de manière partielle, les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques dans les trois départements recouverts, à savoir le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle. En effet, l'arrêté exclut les dispositions de la loi de 1913 sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, car l'Alsace-Lorraine dispose déjà de la liste complémentaire établie par Felix Wolff en 1903, ainsi que celles concernant les objets mobiliers,

---

<sup>494</sup> « Oui, pourquoi... ? ». Dans *Journal d'Alsace-Lorraine*, 8 avril 1926.

<sup>495</sup> *Ibid.*

<sup>496</sup> « Les touristes allemands en Alsace ». Dans *Journal d'Alsace-Lorraine*, 21 avril 1926.

<sup>497</sup> *Ibid.*

<sup>498</sup> « Manque de tact », rubrique « Réflexions d'un alsacien ». Dans *Journal d'Alsace-Lorraine*, 26 avril 1926.

<sup>499</sup> Société française d'archéologie. *Congrès archéologique de France, LXXXIII<sup>e</sup> session tenue à Metz, Strasbourg et Colmar en 1920*. Paris, 1922. p. 523.

pour éviter un conflit avec le Clergé.<sup>500</sup> Selon un courrier du garde des sceaux, Louis Barthou, adressé au président de la République française, cet arrêté, même partiel, « a comblé une lacune regrettable de l'état de chose sous le régime antérieur où la protection des monuments historiques classés n'était assurée que par les règlements ministériels français de 1821 à 1853 »<sup>501</sup>.

Le service de l'Architecture et des Beaux-Arts attribue le poste d'inspecteur des Monuments historiques d'Alsace à Paul Gélis en avril 1919. En raison du grand nombre de travaux à exécuter sur les monuments historiques dans les régions dévastées suite à la Première Guerre mondiale, Paul Boeswillwald (fils d'Émile Boeswillwald) est également nommé inspecteur des Monuments historiques du territoire d'Alsace par le commissaire général de la République le 4 avril 1919. Boeswillwald est alors chargé de la direction des travaux exécutés sur les édifices classés. Ses attributions réunissent celles des anciens conservateur et rédacteur principal.<sup>502</sup>

En vertu de l'arrêté du 20 juin 1919, qui a force de loi à partir du 17 octobre 1919, le classement d'un immeuble parmi les monuments historiques en Alsace-Lorraine est prononcé par le commissaire général de la République sur la proposition du directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts, après avis de la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts d'Alsace-Lorraine, désignée comme l'héritière de la *Landesbaukommission*. Cette commission est composée de neuf membres permanents, notamment deux députés d'Alsace, Anselme Laugel et Eugène Muller, trois délégués de l'administration des Beaux-Arts, représentant les trois grandes commissions fonctionnant à l'intérieur de la France, à savoir l'inspecteur général des Monuments historiques, Paul Boeswillwald, l'inspecteur général des bâtiments civils, Victor Laloux, et le conservateur du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Henri Hubert ainsi que quatre spécialistes des questions artistiques en Alsace et en Lorraine : le docteur Pierre Bucher, le lieutenant de La Chaise, de la mission militaire à Metz, le président de la Société des Amis du Louvre, Raymond Koechlin, et le critique d'art André Hallays.<sup>503</sup> Robert Danis est désigné rapporteur de la commission et son président est le recteur de l'Université de Strasbourg, directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Sébastien Charléty. La commission est également chargée de donner des avis au commissaire général sur la répartition des crédits inscrits au budget de la direction de l'Architecture et des Beaux-Arts. Elle est supprimée lorsque

---

<sup>500</sup> LEFORT, Nicolas. « Le Monument historique comme priorité ». Dans *Centenaire de la loi de 1913 : les monuments historiques entre Allemagne et France*. Exposition organisée par la DRAC Alsace, 2013.

<sup>501</sup> ADBR (175 AL 169).

<sup>502</sup> ADBR (178 AL 7).

<sup>503</sup> *Ibid.*

les activités du service des Monuments historiques d'Alsace-Lorraine sont centralisées à Paris en 1925.

## II. Les monuments historiques à Strasbourg dans les années 1920 et 1930 : l'architecture des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles comme symbole de l'Alsace française

### A. Les pics d'inscriptions de la fin des années 1920

En 1918, 133 édifices sont inscrits et classés au titre des monuments historiques en Alsace.<sup>504</sup> À Strasbourg, aucune nouvelle inscription n'est effectuée. En revanche, deux importantes augmentations des inscriptions au titre des monuments historiques ont lieu dans la capitale régionale en 1927 et 1929, intégrant respectivement dix-sept et soixante-trois édifices. Cette tendance confirme le rythme des inscriptions et des classements opérés au niveau national qui atteint un pic à la fin des années 1920, notamment en 1926 qui enregistre 2 604 nouvelles inscriptions et classements.<sup>505</sup>

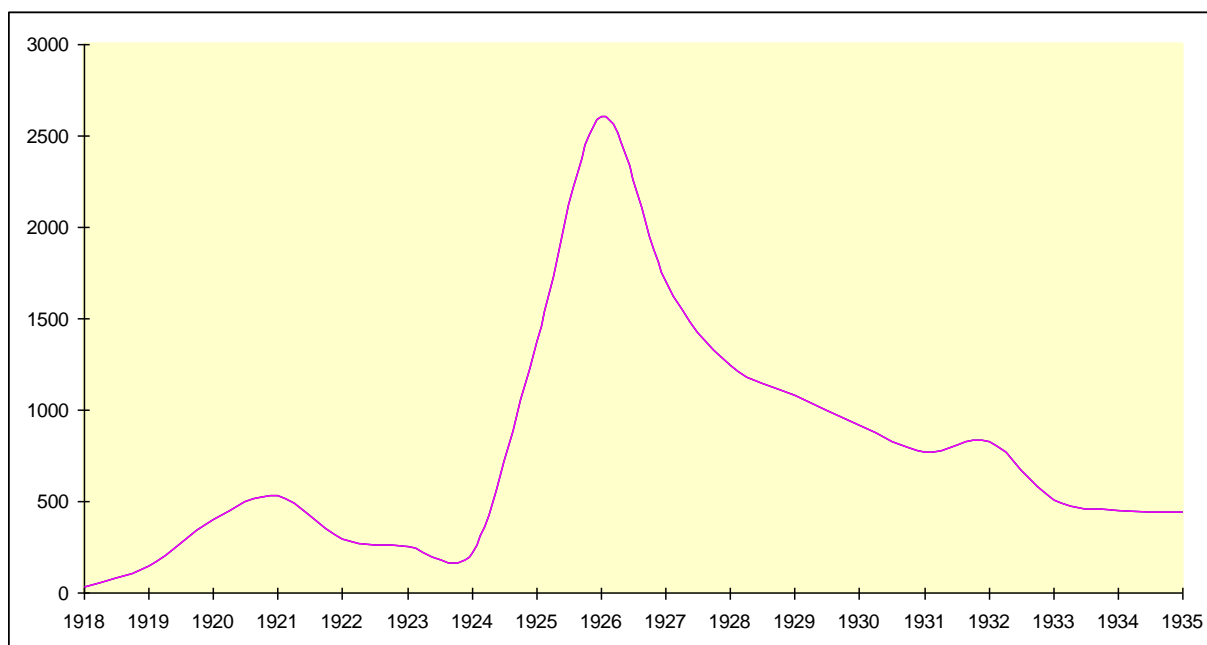


Diagramme 2 : Nombre d'édifices inscrits et classés au titre des monuments historiques en France entre 1918 et 1935. S. E., 2014.

<sup>504</sup> LEFORT, Nicolas. *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*. Thèse conduite sous la direction de François Igersheim. Université de Strasbourg (école doctorale 519 SHS-PE), 2013. p. 190.

<sup>505</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Base Architecture-Mérimée. [En ligne]. <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventaire/patrimoine/>. [Site consulté le 12 janvier 2014].

## B. Le classement d'office du palais Rohan

Le palais Rohan, où se déroule les premières séances de la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts, notamment la séance inaugurale du 20 octobre 1919, est décrit sous les termes suivants : « [...] c'est surtout pour nous le point de départ en même temps que le chef-d'œuvre de l'art français du XVIII<sup>e</sup> s. en Alsace »<sup>506</sup>. Plusieurs expressions élogieuses, dont notamment « presque unique dans son genre », « somptueuses proportions », « œuvre magnifique », etc.<sup>507</sup> sont volontiers attachées à l'édifice, qui constitue un emblème de l'architecture française en Alsace et à Strasbourg. Le jour de la séance inaugurale, le classement du palais Rohan au titre des monuments historiques est entériné à l'unanimité.<sup>508</sup> Il est précisé par la même occasion que la protection de l'édifice aurait déjà été envisagée par le Conseil municipal pendant la période de l'annexion allemande<sup>509</sup>, mais aucun document officiel se référant à cette éventualité n'a été trouvé lors des recherches.

En revanche, la commission se réfère aux aménagements intérieurs réalisés par l'administration allemande dans l'édifice en des termes bien moins honorant, ce qui rejoint la tendance identifiée *supra* : « Ce n'est qu'après l'année terrible que commença le martyre de la décoration intérieure [1872] »<sup>510</sup>.



Ill. 39 : Palais Rohan en 1919. BNU (MCP00143).

<sup>506</sup> ADBR (175 AL 170).

<sup>507</sup> *Ibid.*

<sup>508</sup> *Ibid.*

<sup>509</sup> *Ibid.*

<sup>510</sup> *Ibid.*





Ill. 40 : Intérieur du palais Rohan en 1919. BNU (1 FI 45).

### C. Des inscriptions teintées de considérations nationales

La liste des monuments historiques de Strasbourg datant du 1<sup>er</sup> avril 1923<sup>511</sup> recense dix-sept édifices, issus des traditions françaises et germaniques, parmi lesquels figurent l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune (1848), la Maison de l'Œuvre Notre-Dame (1862), l'église Saint-Étienne (1862), l'église Saint-Thomas (1862), la cathédrale (1862), l'église Sainte-Madeleine - incendiée, restent les vestiges de l'ancien chœur avec peintures murales (06.12.1898) -, le monument Kléber au Polygone (1898), le palais Rohan (20.01.1920), la tour romaine située dans la cave de l'immeuble 47-49 rue des Grandes-Arcades, vestiges des fortifications romaines (20.12.1920), l'hôtel de Bussière (ci-devant de la Prévoté du Grand Chapitre), l'immeuble 25, rue de la Nuée-Bleue, l'hôtel général du Gouverneur 13, rue Brûlée, certaines parties de la citadelle : la porte à l'exception de ses locaux intérieurs, le mur d'escarpe de la courtine et des bastions 27 et 28 et le fossé jusqu'à la crête du chemin couvert (27.04.1922)

---

<sup>511</sup> *Ibid.*



et le monument du général Desaix, route du Rhin, ainsi que le jardin qui l'entoure et son enclos (11.08.1922).

Les importantes inscriptions au titre des monuments historiques sont teintées de considérations nationales exprimées dès l'année suivant le rattachement de l'Alsace et de la Lorraine à la France. Le congrès archéologique de France est accueilli à Strasbourg le 22 juin 1920.<sup>512</sup> À cette occasion, Robert Danis est invité par le président du congrès à élaborer une communication portant sur le service des Monuments historiques en Alsace-Lorraine depuis l'Armistice. Dans son discours, le technicien se réfère aux cathédrales de Strasbourg et de Metz comme des chefs-d'œuvre de « *l'Opus francigenum* [...] rendus à la France »<sup>513</sup>. Le directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts fait également état de 188 monuments classés en Alsace en 1919, mais précise qu'il reste à inscrire un certain nombre d'édifices intéressants, « écartés systématiquement, à cause de leur caractère français, par les Allemands, et particulièrement les monuments de notre école du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>514</sup>.

Les années 1920 sont les témoins d'un vif intérêt pour l'héritage bâti des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles à Strasbourg. Selon la base Architecture-Mérimée du ministère de la Culture et de la Communication, sur les dix-sept édifices protégés au titre des monuments historiques à Strasbourg en 1927, six datent des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et parmi les soixante-trois protégés en 1929, quarante-neuf datent des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ces chiffres constituent des records en comparaison aux années précédentes et suivantes, lors desquelles le total des inscriptions et classements est deux fois à six fois moins important.<sup>515</sup>

Les années 1930 enregistrent également de nombreuses inscriptions et classements d'immeubles et de maisons de la période française dans la capitale régionale. Cinq maisons du XVII<sup>e</sup> siècle et neuf immeubles du XVIII<sup>e</sup> siècle sont protégés entre 1930 et 1939 à Strasbourg. L'importance de ce nombre peut être mise en perspective avec les uniques inscriptions de l'hôtel du Corbeau datant du XIV<sup>e</sup> siècle ainsi que d'une seule maison du XV<sup>e</sup> siècle, sise 11, rue Mercière, pendant la même période. Il convient cependant de mesurer cette analyse en relevant que les édifices les plus anciens, conservés dans un état de délabrement plus important que des

---

<sup>512</sup> ADBR (178 AL 130).

<sup>513</sup> *Ibid.*

<sup>514</sup> SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE. *Congrès archéologique de France, LXXXIII<sup>e</sup> session tenue à Metz, Strasbourg et Colmar en 1920*. Paris, 1922. p. 524.

<sup>515</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Base Architecture-Mérimée. [En ligne]. Accessible sur Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventaire/patrimoine/>. [Site consulté le 12 janvier 2014].

édifices relativement plus récents, ne facilite pas la protection ni la conservation des ces réalisations.

De nombreux bâtiments identifiés comme dignes d'intérêt par Felix Wolff à Strasbourg en 1906 sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques dans les années 1920 et 1930, tels que le palais Rohan, la Grande Boucherie, ou encore l'immeuble 15, rue de l'Arc-en-Ciel, ce qui illustre une certaine continuité entre la période allemande et celle du rattachement à la France.<sup>516</sup>



Ill. 41 : Immeuble 25, rue de la Nuée-Bleue, inscrit au titre des monuments historiques en 1922. Photo Christophe Hamm, 2014.

---

<sup>516</sup> Dans un courrier du préfet au maire de Strasbourg datant du 14 octobre 1929, il est clairement indiqué que « la plus grande partie des édifices du Bas-Rhin inscrits jusqu'à ce jour sur l'inventaire supplémentaire figuraient auparavant sur la liste WOLFF et que les inscriptions dernièrement prononcées ne constituent donc pas, pour la plupart, des innovations ». AVCUS (154 MW 20).

### III. Le classement de la maison des Tanneurs

En avril 1922, Charles Hahn décide d'entreprendre la réparation ainsi que la réfection des peintures extérieures de l'édifice de sa propriété sise 42, rue du Bain-aux-Plantes (l'actuelle Maison des tanneurs). Le propriétaire souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière de la part de la Ville pour ces travaux concernant une vieille maison « faisant l'objet de curiosité de tous les touristes »<sup>517</sup>. Il souligne que la Ville de Strasbourg a également tout intérêt à ce que cette maison conserve « son caractère d'ancienneté »<sup>518</sup>. La réponse de Jules Apprill, directeur des Travaux municipaux, adressée à Charles Hahn le 13 juin 1922, n'est pas favorable au versement d'une subvention : « la ville n'accorde des suppléments d'argent pour la restauration de façade que dans le cas où l'administration demande une exécution donnant lieu à des frais extraordinaires »<sup>519</sup>. Le directeur des Travaux municipaux indique que la Ville n'impose aucune exigence particulière. Il communique cependant quelques préconisations dans le cas où les travaux devraient être entrepris : « pour conserver le caractère original de la maison, et pour observer l'ordonnance concernant la protection de l'aspect local »<sup>520</sup>, il demande que la façade de la maison soit peinte dans l'ancien ton rougeâtre qui s'adapte mieux à l'aspect du quartier.<sup>521</sup> Apprill prie le propriétaire de respecter ces lignes d'orientations et de se mettre en rapport avec le service municipal d'Architecture avant le lancement des travaux. Il précise également que le classement de la maison au titre des monuments historiques pourrait permettre une contribution financière de l'État aux frais de restauration, par l'intermédiaire de la direction des Beaux-Arts.<sup>522</sup>

Charles Hahn propose ensuite que la Municipalité acquise son immeuble et, dans le cas où celle-ci ne serait pas intéressée par l'offre, demande l'autorisation de transformer le rez-de-chaussée en magasin de vente avec devantures, cela « pour arriver à un rendement tant soit peu rémunérateur »<sup>523</sup>. En tout état de cause, le propriétaire est conscient de l'altération du caractère local que cette modification impliquerait. Sensible à cela, il connaît également les priorités de la Ville, pour laquelle la protection de l'aspect de la ville est une priorité. Ainsi, Hahn pouvait être sûr de l'intérêt porté à sa provocation :

---

<sup>517</sup> AVCUS (152 MW 21).

<sup>518</sup> *Ibid.*

<sup>519</sup> *Ibid.*

<sup>520</sup> *Ibid.*

<sup>521</sup> *Ibid.*

<sup>522</sup> *Ibid.*

<sup>523</sup> *Ibid.*

« J'ai hésité jusqu'à ce jour à cette transformation mais si la municipalité se refuse à prendre à sa charge la moindre dépense, on ne pourrait m'en faire un crime, si, pour ne pas laisser s'amonceler les intérêts d'un capital engagé, je cherche à obtenir un loyer plus rémunérateur et j'estime que la direction des travaux publics ne saurait me refuser une autorisation dans ce sens. »<sup>524</sup>

Hahn mentionne également une conversation tenue avec le maire adjoint Frantz Oesinger, lors de laquelle la question de l'achat avait été abordée et qui, selon le propriétaire, semblait intéresser la Municipalité : « Si mon impression n'a pas été trompeuse, je serais prêt à céder à la municipalité l'immeuble au prix, qu'avec frais et intérêts il me revient, soit 85 000 Frs.»<sup>525</sup>. Hahn conclut son courrier en indiquant que si l'achat de la maison n'est pas pressenti, il prie encore la Ville de bien vouloir donner les instructions nécessaires pour permettre l'installation de devantures sur l'édifice.

Malgré la manœuvre d'intimidation de Charles Hahn, les autorités municipales estiment que leur situation financière ne permet pas de faire l'acquisition de ce bien et demande à l'État de se positionner pour l'acquisition ou le classement au titre des monuments historiques de la maison.<sup>526</sup> Apprill adresse un courrier à la direction de l'Architecture et des Beaux-Arts dans ce sens le 13 novembre 1922.<sup>527</sup> Selon lui, le positionnement de l'État sur cette question permettrait d'éviter une modification regrettable du point de vue de la conservation du caractère original de la maison et de l'aspect local.

Le commissaire général de la République annonce, dans un courrier adressé à la Ville le 24 février 1923, que l'instance de classement au titre des monuments historiques a été amorcée. En revanche, l'État demande à la Municipalité de se mettre en lien avec le propriétaire qui réclame 10 000 francs « d'indemnité représentative du préjudice résultant du classement »<sup>528</sup>. Le commissaire général des Beaux-Arts invite la Ville à négocier avec le propriétaire une réduction de l'indemnité qui pourra être prise en charge, pour « le plus grand intérêt à ce que cet immeuble, qui attire nombre de visiteurs, soit conservé et garde son aspect actuel »<sup>529</sup>. Le directeur des Travaux municipaux indique dans un courrier le 23 août 1923 que la Ville n'a aucun intérêt à aborder la question de l'indemnité avant d'avoir obtenu au préalable la certitude que le propriétaire ait vraiment l'intention de procéder aux travaux de restauration ou

---

<sup>524</sup> *Ibid.*

<sup>525</sup> *Ibid.*

<sup>526</sup> *Ibid.*

<sup>527</sup> *Ibid.*

<sup>528</sup> *Ibid.*

<sup>529</sup> *Ibid.*

transformation de l'immeuble en question. Le préfet du Bas-Rhin, précisant que la direction de l'Architecture et des Beaux-Arts a été sollicitée par l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg pour le classement de la maison au titre des monuments historiques, saisit la Municipalité de la question dans un courrier le 28 juin 1924 et souligne que l'État serait disposé à supporter la moitié de l'indemnité.<sup>530</sup> La maison est inscrite au titre des monuments historiques en 1927.<sup>531</sup>

Lors de la séance du 13 juillet 1927, la commission municipale des Beaux-Arts prend connaissance du classement de la maison, ainsi que des plans que le propriétaire a soumis à l'approbation de la Police des bâtiments. Elle est d'avis que le croquis de la façade vers l'eau doit être modifié. Aussi, afin de conserver l'ancien caractère du bâtiment, elle préconise que le rez-de-chaussée de cette façade soit construit en maçonnerie, que les baies soient pourvues d'un encadrement en pierre de taille et que les poteaux en bois placés au rez-de-chaussée de cette partie de la façade soient retirés. Attendu que l'affaire relève de la compétence du ministre des Beaux-Arts, il est demandé qu'un exposé de ces recommandations soit rédigé par le conservateur de musée Hans Haug<sup>532</sup> et adressé au directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts.<sup>533</sup>

Le rapport des activités du Conseil municipal et de l'administration de Strasbourg pour la période entre 1925 et 1929 fait état d'une subvention de 5 000 francs votée par le Conseil municipal pour le classement de la maison.<sup>534</sup> Les 5 000 francs restant de l'indemnité demandée par le propriétaire sont couverts par l'État.

#### **IV. Les travaux sur les monuments historiques et édifices majeurs de traditions nationales et locales à Strasbourg**

##### **A. La cathédrale, la poursuite des travaux de Knauth**

L'entreprise lancée sur la cathédrale par l'architecte Johann Knauth est poursuivie après 1918. Robert Danis y fait référence dans son discours prononcé à l'occasion du congrès archéologique tenu à Metz, Colmar et Strasbourg les 21 et 22 juin 1920 : « En entrant dans la cathédrale, vous

---

<sup>530</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>531</sup> ADBR (178 AL 33).

<sup>532</sup> Hans Haug (1890-1965) est conservateur à partir de 1920 et directeur des Musées de Strasbourg entre 1944 et 1963. Pendant près d'un demi-siècle, par sa personnalité originale autant que par ses talents divers, Hans Haug occupe une place de premier rang dans la vie culturelle et artistique de Strasbourg. Historien de l'art, ses travaux sont presque en totalité consacrés à l'Alsace et sa capitale. (*Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, 1989).

<sup>533</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>534</sup> AVCUS (US 240).

aurez pu constater que tout le fond de la nef est entièrement isolé par un échafaudage qui monte jusqu'à la naissance de la voûte »<sup>535</sup>. Le directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts d'Alsace et de Lorraine situe les origines des travaux dès l'époque médiévale : « Depuis fort longtemps, les architectes se sont préoccupés de certains tassements qui auraient déjà été observés pendant la construction de la tour, terminée en 1439 »<sup>536</sup>. Ceci s'expliquant par le fait que le constructeur qui avait préparé les fondations de la nouvelle façade n'avait pas prévu « les changements de plan de ses successeurs et l'augmentation considérable du poids total, causée par la grande hauteur qu'ils donnèrent à la flèche »<sup>537</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, une partie du triforium et de la première fenêtre de la nef avait déjà été maçonnée. Au XVII<sup>e</sup> siècle, peu d'importance avait été accordée aux légères fissures que présentait le premier pilier de la nef. Mais ces dernières devinrent inquiétantes en 1907. Une étude conduite à cette époque avait alors facilité la mise en œuvre de la reprise en sous-œuvre du pilier en béton armé par Johann Knauth. Le service de l'Architecture et des Beaux-Arts décide de se situer dans la continuité des travaux conduits par le passé, et notamment ceux conduits pendant la période allemande, pour renouveler totalement les fondations du gros pilier intérieur qui supporte la flèche.

## **B. L'Aubette, l'intervention de la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts avant le classement de l'édifice**

Lors de la séance du 14 juin 1921, la commission de l'Architecture et des Beaux-Arts manifeste un avis défavorable au sujet du projet de la Ville de Strasbourg d'adapter le rez-de-chaussée de l'aile est de l'Aubette aux besoins d'une location commerciale, déjà en cours de restauration. L'aile est du bâtiment appartenant à la Ville est, selon les experts, « la seule à conserver intactes les proportions qui lui ont été données par J.-F. Blondel en 1765-67 »<sup>538</sup>. Estimant dans un premier temps qu'il ne serait pas acceptable d'en transformer les fenêtres carrées en arcades plus grandes en dimension et en nombre, la commission concède, un mois plus tard, que trois arcades sur les quatre soient établies. Faut-il voir ici un changement d'avis ou la faiblesse des pouvoirs de la commission n'ayant su s'imposer face aux velléités de la Municipalité ? Au même moment, la commission préconise des travaux concernant d'autres parties de l'Aubette, à savoir le remplacement des menuiseries actuelles des fenêtres par des menuiseries du « modèle primitif » telles qu'il en existe aux fenêtres du corps de garde, l'harmonisation de la couleur des peintures aux devantures des magasins (gris), le respect des règlements concernant l'application

---

<sup>535</sup> Société française d'archéologie. *Congrès archéologique de France, LXXXIII<sup>e</sup> session tenue à Metz, Strasbourg et Colmar en 1920*. Paris, 1922. p. 525.

<sup>536</sup> *Ibid.*, p. 525.

<sup>537</sup> *Ibid.*, p. 525.

<sup>538</sup> ADBR (78 AL 11).

des écriteaux, enseignes et affiches ainsi que l'harmonisation de la couleur des stores. Ces conseils sont formulés alors que l'édifice ne bénéficie pas encore de la protection au titre des monuments historiques. Par ailleurs, la commission approuve la démolition des kiosques du tramway et des journaux situés sur la place Kléber ainsi que la proposition formulée par Robert Danis pour l'étude de la plantation d'une rangée d'arbres destinée à régulariser la forme de la place.

La commission municipale des Beaux-Arts préconise le classement de la seule façade d'origine de l'Aubette le 11 juillet 1928, « attendu que cette partie seule est authentique et construite par Blondel tandis que le reste des façades a été reconstruit après la guerre de 1870 »<sup>539</sup>. Le classement est effectué en 1929.<sup>540</sup>



Ill. 42 : Au premier plan, le kiosque situé sur la place Kléber. Au second plan, l'ancien hôtel Maison rouge, 1920. AVCUS (1 Fi 38).

---

<sup>539</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>540</sup> *Ibid.*



### C. La protection de « l'aspect local » des Ponts-Couverts

Le propriétaire d'un hangar s'appuyant contre une des quatre tours des Ponts-Couverts, sise au n° 8, demande l'autorisation d'édifier une habitation pour remplacer la bâtisse en bois en 1932. L'architecte en chef des Monuments historiques demande l'avis du maire à ce sujet dans un courrier du 2 juillet 1932, en formulant son conseil « au point de vue artistique et archéologique, à laisser la tour telle qu'elle, car toute construction s'appuyant contre elle porterait atteinte à son aspect »<sup>541</sup>. Le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, Jean Mistler, demande au préfet du Bas-Rhin, dans un courrier du 6 décembre 1932, d'interdire la construction « qui nuirait à l'aspect de la vieille tour en modifiant sa silhouette »<sup>542</sup>. L'architecte en chef des Monuments historiques, Paul Gélis, autorise la réalisation du projet révisé le 15 octobre 1933 « étant entendu que la toiture du nouveau bâtiment sera exécutée en vieilles tuiles plates à écailles et que sa hauteur ne devra pas être supérieure à celle du baraquement en planches qu'il doit remplacer »<sup>543</sup>. Le résultat des discussions portant sur l'aspect de la bâtisse en projet démontre que la protection de l'esthétique et du caractère local de l'architecture de la ville est prise en compte par les services déconcentrés de l'État.

### V. La protection des sites et monuments naturels de caractère artistique

La protection des sites et monuments naturels de caractère artistique, régie par la loi du 21 avril 1906, est rendue applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle par le décret du 28 mars 1922. La loi prévoit l'établissement d'une liste de propriétés foncières dont la conservation peut avoir « au point de vue artistique ou pittoresque un intérêt général »<sup>544</sup>. Une commission départementale des Sites et Monuments naturels et de caractère artistique est constituée dans le Bas-Rhin par arrêté le 15 juin 1923. En conformité de l'article premier de la loi du 21 avril 1906, la commission est composée du préfet du Bas-Rhin, qui en est le président, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, le conservateur des Eaux-et-forêts, un conseiller général de Strasbourg, un conseiller général d'Haguenau, le conseiller général de la Chambre de commerce de Strasbourg, le bibliothécaire municipal de la Ville de Strasbourg, le président du comité central du Club vosgien à Strasbourg, l'artiste-peintre Charles Spindler et l'inspecteur des Monuments historiques d'Alsace.<sup>545</sup>

---

<sup>541</sup> ADBR (178 AL 80).

<sup>542</sup> *Ibid.*

<sup>543</sup> *Ibid.*

<sup>544</sup> Article 2 de la loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

<sup>545</sup> AVCUS (152 MW 18).



En 1924, la direction municipale des Travaux municipaux propose au Conseil municipal une liste de six sites à protéger, qui sont, à l'exception d'un d'entre eux, tous issus de l'héritage allemand et localisés dans les limites de l'extension urbaine décidée en 1880. Il est ainsi envisagé de protéger la cité-jardin du Stockfeld, la cité-jardin de la Meinau, la cité-jardin Ungemach, le quartier du Conseil-des-Quinze, les parcs de Contades et de l'Orangerie.<sup>546</sup> Nous verrons plus loin que la commission municipale des Beaux-Arts participe à cette réflexion, ce qui confirme la forte implication de la Ville en matière de protection des sites. Mais aucun de ces sites ne fera l'objet de protection. Les raisons expliquant cet aboutissement n'ont pu être identifiées lors des recherches.

La loi du 2 mai 1930 instaure la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Selon le texte juridique, l'inscription sur cette liste est prononcée par arrêté du ministre des Beaux-Arts et notifiée par le préfet aux propriétaires du monument naturel ou du site. Elle entraîne, pour ces propriétaires, l'obligation de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante, en ce qui concerne les fonds ruraux, et d'entretien normal, pour les constructions, sans avoir avisé l'administration préfectorale de leur intention quatre mois à l'avance.

Aucune autre proposition de protection de sites n'a été identifiée dans les archives consultées. Il faudra attendre le milieu des années 1940 pour que de nouvelles propositions soient élaborées.

## **VI. Les actions de la Ville en matière de protection de l'aspect local**

### **A. Le rétablissement de la loi de 1910**

En 1919, l'introduction de nouvelles lois<sup>547</sup> abroge l'ensemble de la législation alsacienne et lorraine sur l'affichage<sup>548</sup> ainsi que celle portant sur la protection de l'aspect local.<sup>549</sup> La commission municipale des Beaux-Arts est supprimée en 1919. La loi est rétablie en 1925, à la

---

<sup>546</sup> AVCUS (152 MW 21).

<sup>547</sup> La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, la loi du 27 janvier 1902 concernant l'affichage sur les édifices et monuments ayant un caractère artistique et la loi du 20 avril 1910 contre les abus de l'affichage.

<sup>548</sup> La loi du 10 juillet 1906 concernant l'affichage, l'instruction ministérielle du 31 juillet 1906 relative à l'exécution de cette loi et le règlement de police de Strasbourg du 6 décembre 1906 sur l'affichage.

<sup>549</sup> LEFORT, Nicolas. *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*. Thèse conduite sous la direction de François Igersheim. Université de Strasbourg (école doctorale 519 SHS-PE), 2013. p. 110-113.

demande du conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine et par l'introduction en Alsace et en Lorraine de la loi de 1906 sur les sites complétée par un article.<sup>550</sup>

Un courrier de Paul Lechteu du ministère de l'Éducation Nationale adressé au maire adjoint indique que les activités de la commission municipale des Beaux-Arts se sont pourtant poursuivies dès 1922 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale :

« Ayant appartenu depuis 1922 à votre Commission des Beaux-Arts dont m'avait passagèrement exclu un Conseil municipal de majorité autonomiste et pseudo-communiste, je constate, à ma pénible surprise, que le nouveau Conseil municipal, cette fois-ci entièrement français, a omis de me convoquer à l'imminente réunion de cet organisme auquel j'ai appartenu jusqu'à cette guerre et qui s'est, toujours, montré satisfait de ma collaboration. Il y a, semble-t-il lieu de réparer un oubli que 6 ans d'exil volontaire ne sauraient justifier. »<sup>551</sup>

La liste des membres de la commission municipale des Beaux-Arts évolue pendant la période de l'Entre-deux-guerres. En 1925, la commission rassemble notamment Hugo Haug<sup>552</sup>, secrétaire général de la Chambre de commerce, et les architectes Gustave Oberthür<sup>553</sup> et Henri Gustave Krafft. En 1929, elle est composée de Jules Apprill, directeur des Travaux municipaux, Paul Dopff, architecte en chef de la Ville, les conservateurs des Musées de Strasbourg, Adolphe Riff<sup>554</sup> et Hans Haug<sup>555</sup>, et Louis Greiner, architecte de la Ville.<sup>556</sup>

Les comptes rendus administratifs de la Ville de Strasbourg précisent que la commission se réunit à soixante-dix reprises entre 1925 et 1934, dont douze fois en 1926. L'importance du nombre de réunions de la commission cette année peut être mise en parallèle avec le grand nombre d'édifices protégés au titre des monuments historiques à Strasbourg à ce moment.

---

<sup>550</sup> AVCUS (US 240).

<sup>551</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>552</sup> Hugo Haus (1865-1949) est le père d'Hans Haug (voir la note de bas de page n° 532).

<sup>553</sup> Voir la note de bas de page n° 321.

<sup>554</sup> Les Riff représentent une famille patricienne de Strasbourg des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Après des études d'archéologie et d'histoire à Strasbourg, puis à Heidelberg, Adolphe Riff (1890-1971) devient l'assistant de Robert Forrer au Musée archéologique. Il devient directeur du musée Alsacien en 1917. Il participe largement, aux côtés d'Hans Haug à la remise en état des musées strasbourgeois après 1945. (*Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, 1998).

<sup>555</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

<sup>556</sup> AVCUS (152 MW 18).

## B. La politique en matière d'enseigne et d'affichage

Une politique restrictive est conduite en matière d'enseigne et d'affichage au niveau national à partir des années 1920. Le 1<sup>er</sup> octobre 1924, un arrêté est fixé dans ce sens par le préfet du Bas-Rhin, Henry Borrommée. L'arrêté prévoit l'établissement d'un périmètre de protection dans lequel l'affichage est interdit. L'article premier de l'arrêté stipule : « Dans la ville de Strasbourg, l'affichage est interdit sur toutes les surfaces murales, pignons et toitures visibles, ainsi que sur toutes les clôtures bordant les rues, places, quais et cours d'eau compris dans le périmètre ». L'article 2 prévoit : « L'interdiction s'étend sur une profondeur de 20 m à l'entrée de toutes les rues débouchant sur les limites ainsi fixées »<sup>557</sup>. L'article 3 précise toutefois que « l'affichage est autorisé dans les cadres spéciaux ainsi que sur les colonnes d'affiches, kiosques à journaux et autres édicules de ce genre sur lesquels le droit d'affichage est concédé par la municipalité »<sup>558</sup>.

La question des enseignes, notamment les installations lumineuses, et des affiches occupe également une grande part des débats tenus par la commission municipale des Beaux-Arts lors des décennies suivant la fin de la Première Guerre mondiale. La Ville de Strasbourg compte bien défendre ses pouvoirs dans le domaine face à l'État. Comme suite à la loi du 19 juillet 1925, la commission municipale des Beaux-Arts préconise la modification de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 1924. Une sous-commission est formée au niveau municipal pour examiner cette question. Jugeant que la loi du 7 novembre 1910 offre tous les moyens légaux afin de sauvegarder l'aspect local de la ville de Strasbourg et que l'exécution de la loi est conférée au maire de Strasbourg, la sous-commission conclut à la suppression du périmètre de protection établi par l'ordonnance de 1910. D'autant plus qu'en pratique, la double application des prescriptions de l'arrêté préfectoral et de celles de la loi du 25 juillet 1925 conduirait à de graves difficultés surtout dans les cas de contraventions.<sup>559</sup> La Ville ne semble guère disposée à tout céder à l'État. Le préfet du Bas-Rhin est informé d'un projet de règlement relatif à l'affichage en cours de préparation au sein des services municipaux en 1926. Il sollicite la Ville, ainsi que la commission municipale des Beaux-Arts, à adresser des propositions dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'arrêté préfectoral réduisant le périmètre de protection établi autour des monuments historiques de Strasbourg. Le préfet souligne ainsi son intérêt à rendre les deux règlements complémentaires.<sup>560</sup> Un rapport de la sous-commission nommée pour la vérification du règlement de voirie concernant l'autorisation des enseignes datant du 12 novembre 1926 est

---

<sup>557</sup> AVCUS (512 W 59).

<sup>558</sup> *Ibid.*

<sup>559</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>560</sup> AVCUS (152 MW 21).

en effet conservé dans les archives de la commission municipale des Beaux-Arts.<sup>561</sup> Une certaine volonté de concertation avec les services municipaux est à relever du côté de l'État sur la question de l'affichage, ce qui n'empêche pas certaines divergences doctrinales en la matière. La Ville semble conduire une politique plus hostile aux enseignes et publicités lumineuses que l'État qui souligne l'intérêt qu'elles présentent pour l'éclairage du centre urbain. Un arrêté portant sur la pose d'enseignes et de réclames est établi par le maire Jacques Peirottes le 25 avril 1927.

L'Association des artistes indépendants d'Alsace soutient une politique sévère en matière d'enseigne et d'affichage dans la ville. Un courrier du président adressé à Carles Hueber le 16 mars 1932 fait état de l'inquiétude des membres de l'association qui « ont constaté dans les dernières années, et spécialement dans les derniers temps, que certaines rues et places parmi les plus pittoresques de la ville, sont envahies par des affiches, des panneaux-réclames et des enseignes lumineuses, susceptibles de défigurer considérablement le caractère si souvent vanté du vieux-Strasbourg »<sup>562</sup>. Il est également mentionné que le « comité » de l'association a « sauvé par son intervention les maisons pittoresques à l'entrée du Bain-aux-plantés »<sup>563</sup>. L'association se permet d'attirer l'attention sur l'importance des maisons pittoresques, alors que Strasbourg jouit d'une réputation de « ville d'art et de tourisme »<sup>564</sup>, cela « dans l'intérêt même économique de la ville »<sup>565</sup>. En outre, de nombreux exemples prouvent, selon l'association, que les prescriptions les plus élémentaires de la Police des bâtiments ne sont plus observées en matière d'enseigne. En témoignent la détérioration de l'aspect de la belle maison Louis XV 29, rue des Serruriers, l'envahissement par un affichage exagéré des rues des Dentelles et du Bain-aux-Plantés, la défiguration de la maison à oriel Renaissance 35, rue du 22-Novembre et celle de l'immeuble 4, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, au Cabaret Montmartre.

### **C. La préservation de la « silhouette » de la place Broglie, des perspectives et des façades anciennes**

La commission municipale des Beaux-Arts joue un rôle important pour le devenir de certains édifices, ensembles urbains, rues et places de Strasbourg. Lorsque celle-ci est sollicitée par le maire en 1924 au sujet du projet de la nouvelle Banque de France sur la place Broglie, la commission préfère le premier projet, plutôt que le deuxième soumis par le directeur de la Banque. Aussi préconise-t-elle le rehaussement de la corniche principale à la hauteur de celle du

---

<sup>561</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>562</sup> AVCUS (152 MW 21).

<sup>563</sup> *Ibid.*

<sup>564</sup> *Ibid.*

<sup>565</sup> *Ibid.*

dernier projet ainsi que la réalisation d'un raccord de toit avec le pignon de la maison voisine afin d'assurer le « caractère de tranquillité et une silhouette régulière »<sup>566</sup> à la place Broglie. La commission ajoute : « on ne saurait, en effet, méconnaître l'importance d'une pareille mesure pour la configuration définitive de la place Broglie, qui est particulièrement chère aux habitants de Strasbourg »<sup>567</sup>. Elle conclut que les deux tours prévues dans le dernier projet paraissent s'opposer à une solution satisfaisante de ce point de vue, et que si ce projet devait être adopté, il serait indispensable de remplacer les tours par des ailes latérales surmontées de corniches principales et d'une toiture formant la prolongation des parties correspondantes du bloc central, « dont l'effet dès maintenant très heureux pourrait être augmenté avantageusement en admettant une saillie plus prononcée »<sup>568</sup>. Le maire, en faisant valoir l'avis de la commission municipale des Beaux-Arts, indique au directeur de la Banque de France qu'il attachera un grand prix à ce que son architecte soumette son projet à une nouvelle étude. Il ajoute que si la Banque de France souhaite privilégier le premier projet, il la prie de bien vouloir remanier la proposition conformément à la décision de la commission avant de la soumettre à nouveau aux autorités municipales.<sup>569</sup> Les orientations de la commission municipale seront en majorité respectées pour la Banque de France.



Ill. 43 : Façade principale de la Banque de France, 1926 (façade). Photo Frédéric Harster, 2014.

La commission municipale des Beaux-Arts intervient également au sujet de la construction de nouvelles salles de classe pour le collège épiscopal Saint-Étienne en bordure de la rue des Pierres. Suite à une inspection sur place, elle préconise lors de la séance du 7 mai 1926 que l'église Saint-Étienne soit visible des rues autant que possible et que le bâtiment projeté ne s'étende pas jusqu'à l'angle du quai, qu'il ne dépasse pas l'alignement de la façade nord-ouest du

---

<sup>566</sup> *Ibid.*

<sup>567</sup> *Ibid.*

<sup>568</sup> *Ibid.*

<sup>569</sup> *Ibid.*

transept de l'église Saint-Étienne et que le terrain restant libre à l'angle du quai Saint-Étienne et de la rue des Pierres soit clôturé par un grillage en fer. L'Évêché revoit son projet en conséquence et demande une nouvelle inspection des lieux par la commission municipale, réalisée le 19 mai 1926, ainsi qu'un examen du projet élaboré par l'architecte de l'Œuvre Notre-Dame Clément Dauchy.<sup>570</sup> La commission fixe en hauteur et en surface les limites que la nouvelle construction ne doit pas dépasser. Ces limites sont tracées en rouge sur les plans et les dessins de façades qui seront envoyés à l'Évêché de Strasbourg à des fins de rectification. De plus, il est décidé que le mur de clôture existant soit démoli à partir de la nouvelle construction jusqu'à l'immeuble voisin au 1, quai Saint-Étienne et soit remplacé par une clôture consistant en un socle de maçonnerie surmonté d'un grillage en fer. Conformément aux souhaits de la commission municipale des Beaux-Arts, l'Évêché fait modifier le projet d'agrandissement du collège épiscopal Saint-Étienne en tenant compte de toutes les objections que la commission avait fait valoir antérieurement.<sup>571</sup> Dans une lettre adressée le 3 juin 1926 à la Ville de Strasbourg, l'Évêché fait valoir l'importance des sacrifices qu'il a du consentir afin de satisfaire aux exigences de la commission municipale et demande en échange que la Ville veuille bien procéder à l'achat et à la démolition du bâtiment sis 1, quai Saint-Étienne. Selon l'Évêché, cette construction masque en partie la belle architecture du chœur de l'église Saint-Étienne et c'est principalement en vue de dégager cette partie de l'église que la commission a imposé des restrictions. La commission reconnaît le bien fondé de ces observations et saisit le préfet du Bas-Rhin ainsi que la commission départementale des Sites pour le classement de l'église Saint-Étienne et son «*entourage*»<sup>572</sup>. Cela afin d'empêcher préalablement toute autorisation qui pourrait permettre au propriétaire de procéder à des travaux de transformation autres que de démolition. Le maire et le Conseil municipal sont ensuite saisis de la question de l'acquisition de l'immeuble. Mais la demande de démolition n'est pas respectée par l'Évêché en 1928. En 1927, le préfet estime que, par suite de l'agrandissement du collège, il pourrait ne plus être indispensable de classer les immeubles 4 et 5, quai Lezay-Marnesia ainsi que ceux situés 5 et 7, rue des Pierres. Ceux-ci ne rentrent plus, comme précédemment, dans le cadre de la perspective du monument classé. La commission municipale des Beaux-Arts décide de renoncer au classement car la conservation des parties les plus intéressantes de ces immeubles pourra être assurée par les dispositions du règlement de voirie dont l'application est conférée au maire de Strasbourg.<sup>573</sup>

Dans le même ordre d'idée, la commission municipale des Beaux-Arts préconise en 1927 que toute la façade, y compris le rez-de-chaussée ainsi que les pierres de taille, de l'immeuble 10, rue

---

<sup>570</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>571</sup> *Ibid.*

<sup>572</sup> *Ibid.*

<sup>573</sup> *Ibid.*

Mercière soit peinte d'une couleur discrète et sans polychromie. Aussi, les dessins relatifs à la menuiserie de la nouvelle porte d'entrée de la maison doivent être présentés et soumis à l'approbation de la commission.<sup>574</sup>

La question de la restauration des façades anciennes prend une dimension importante pendant cette époque. Gustave Stoskopf<sup>575</sup>, participant aux séances de la commission municipale des Beaux-Arts à partir de 1929, soulève la question de la restauration des pans de bois des maisons médiévales et de la période Renaissance. Lors de la séance du 6 février 1930, il souligne la nécessité de rénover la pharmacie du Cerf, sise à l'angle de la rue Mercière (n° 10) et de la place de la Cathédrale. Il relance le sujet lors de la séance du 19 novembre 1930, en proposant de rendre les propriétaires des édifices en question attentifs à la nécessité de rendre apparents les pans de bois des façades. Lors de la commission des Monuments historiques à Paris, le sénateur Eugène Muller suggère de soumettre une demande de contribution de l'État destinée aux propriétaires pour la réalisation de ces travaux.<sup>576</sup> La commission est disposée à consacrer des crédits à hauteur de 25 000 francs dans le budget de 1933 pour les subventions de restauration des façades anciennes. Il est question au même moment de renforcer le règlement en matière de protection de l'aspect local. Un rapport établi par Adolphe Riff<sup>577</sup> indique qu'il est nécessaire de compléter la loi. La question est discutée lors de la séance de la commission municipale des Beaux-Arts du 4 juillet 1932. Il n'est pas jugé nécessaire par la commission d'établir de nouveaux décrets. La nouvelle ligne de crédits pour la restauration des façades, dès lors qu'elle serait obtenue, serait portée à la connaissance des propriétaires par des publications dans les journaux. Le crédit demandé, malgré tous les vœux exprimés par la commission municipale des Beaux-Arts, n'est pas inscrit sur le budget. Le maire adjoint Louis-Marie-Charles Koessler indique lors de la séance du 24 mars 1936 que, malgré tous les efforts de l'administration, le crédit ne pouvait pas être voté pour des raisons d'ordre financier. La Municipalité de Ribeauvillé, gérant de l'immeuble sis 10, rue Mercière appartenant à l'hôpital civil de cette ville avait auparavant décidé de faire exécuter les travaux de rénovation avec un soin particulier pour adapter la façade de la maison au « cachet spécial »<sup>578</sup> de la place de la Cathédrale, mais cela à la condition que des subventions notables lui soient accordées de la part de la collectivité intéressée. En cas de refus, l'hôpital annonce qu'il se verrait contraint de limiter les réparations au strict nécessaire. En outre, il est décidé, lors de la séance de la commission municipale des Beaux-Arts du 24 mars 1936, que la ville de Ribeauvillé devra préalablement présenter les plans

---

<sup>574</sup> *Ibid.*

<sup>575</sup> Voir la note de bas de page n° 290.

<sup>576</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>577</sup> Voir la note de bas de page n° 554.

<sup>578</sup> AVCUS (152 MW 20).

et les devis des travaux à exécuter à la commission municipale des Beaux-Arts. Au même moment, les façades de la maison sont en instance de classement au titre des monuments historiques, alors que Ferdinand Guri s'inquiète également du délabrement de l'intérieur de l'édifice.

Les cas présentés jusqu'à présent concernent la protection des témoignages bâtis du Moyen Âge et de la période française, pour lesquels la commission municipale se montre particulièrement impliquée. Elle défend des positions plus modérées lorsqu'elle considère que l'état d'origine de l'édifice concerné a été modifié pendant la période du *Reichsland*. À titre d'exemple, une marquise est construite sur la façade de l'Aubette afin d'accueillir la terrasse d'un nouveau café en 1925. La commission municipale des Beaux-Arts est favorable à cette réalisation, reconnaissant que l'œuvre ne porterait aucun préjudice à cette partie de la façade qui n'est pas considérée comme authentique, car reconstruite après la guerre de 1870.<sup>579</sup> Cette marquise est jugée commode par la commission pour abriter les usagers du tramway sur la place Kléber. La commission préconise également de construire une autre marquise sur l'aile gauche de l'Aubette tout en laissant libre le balcon au-dessus du passage principal.<sup>580</sup>

En revanche, la commission des Beaux-Arts n'est pas sollicitée en ce qui concerne l'échange du monument *Reinhartsbrunnen*, situé sur la place Broglie, avec le *Meiserlocker* de la Ville de Munich. Lors de la séance du 11 décembre 1928, Hans Haug<sup>581</sup> regrette que l'échange ait été effectué sans être soumis à la commission, avis partagé par les autres membres. L'administration municipale répond alors que la question a été décidée par le Conseil municipal et que, du reste, la commission ne peut délibérer que sur des questions qui lui sont soumises par le maire.<sup>582</sup> La commission municipale des Beaux-Arts considère que le *Reinhartsbrunnen* de Hildebrandt est l'œuvre de l'un des plus grands sculpteurs modernes.<sup>583</sup> Depuis l'armistice, il avait d'ailleurs plusieurs fois proposé que le monument soit déplacé à l'Orangerie au bout de l'allée Joséphine « ou sur la place à créer dans les nouveaux quartiers entre la ville et le port »<sup>584</sup>. De la même manière, la commission municipale des Beaux-Arts regrette d'avoir été placée devant le fait accompli concernant l'élévation d'un monument à l'honneur du maréchal Kellermann, duc de Valmy, dans le jardin du Cercle des officiers à l'angle de la place Broglie et de la rue de la Fonderie.<sup>585</sup>

---

<sup>579</sup> *Ibid.*

<sup>580</sup> *Ibid.*

<sup>581</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

<sup>582</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>583</sup> *Ibid.*

<sup>584</sup> *Ibid.*

<sup>585</sup> *Ibid.*



#### **D. Les exigences dans la *Neustadt***

À intervalles irrégulières, certains projets concernant le quartier de la *Neustadt* sont également examinés par la commission municipale des Beaux-Arts. Lors de la séance du 21 octobre 1925, la commission préconise que la hauteur de l'immeuble surbâti à l'angle de l'avenue de la Paix et du boulevard Gambetta s'aligne sur celle du bâtiment voisin.<sup>586</sup>

Le réseau d'éclairage électrique proposé en 1928 sur l'avenue de la Liberté ne soulève aucune objection de la part de la commission municipale des Beaux-Arts. Il est prévu qu'une lampe assez forte soit installée à chaque entrée du pont de l'Université (actuellement pont d'Auvergne) et que deux candélabres soit placés à côtés de l'église Saint-Paul.<sup>587</sup>

Lors de la séance du 29 janvier 1931, la commission municipale des Beaux-Arts s'exprime au sujet du projet de construction d'un local de réunion en annexe de la sacristie de l'église Saint-Paul. Elle indique qu'elle n'a, en principe, aucune objection concernant l'édification de tel bâtiment, sauf si celle-ci se rapporte à l'esthétique de la ville (*aesthetischer Hinsicht*).<sup>588</sup> La commission formule un avis défavorable face à la proposition de construction et conseille d'édifier le local dans le style néo-gothique de l'église. Aussi préconise-t-elle la construction d'un toit pour le bâtiment.

La commission municipale s'exprime également sur la statuaire dans la ville, notamment un monument pour Victor Hugo et Lamartine. Elle indique le 24 janvier 1928 qu'il serait très difficile et coûteux de s'adapter à l'environnement de la place de la République, l'emplacement prévu pour ce monument. La commission indique alors que le seul endroit approprié sur ce site serait le bosquet en face de la bibliothèque.<sup>589</sup>

#### **E. Un projet de plan de protection des sites et le l'aspect local**

Un courrier du directeur de Travaux municipaux, envoyé à Hans Haug<sup>590</sup>, membre du Conseil municipal, le 22 avril 1924, contient une liste et un plan concernant les « propositions de classement de rues et de sites en vue de la conservation de l'aspect local aux alentours des

---

<sup>586</sup> AVCUS (152 MW 21).

<sup>587</sup> AVCUS (152 MW 20).

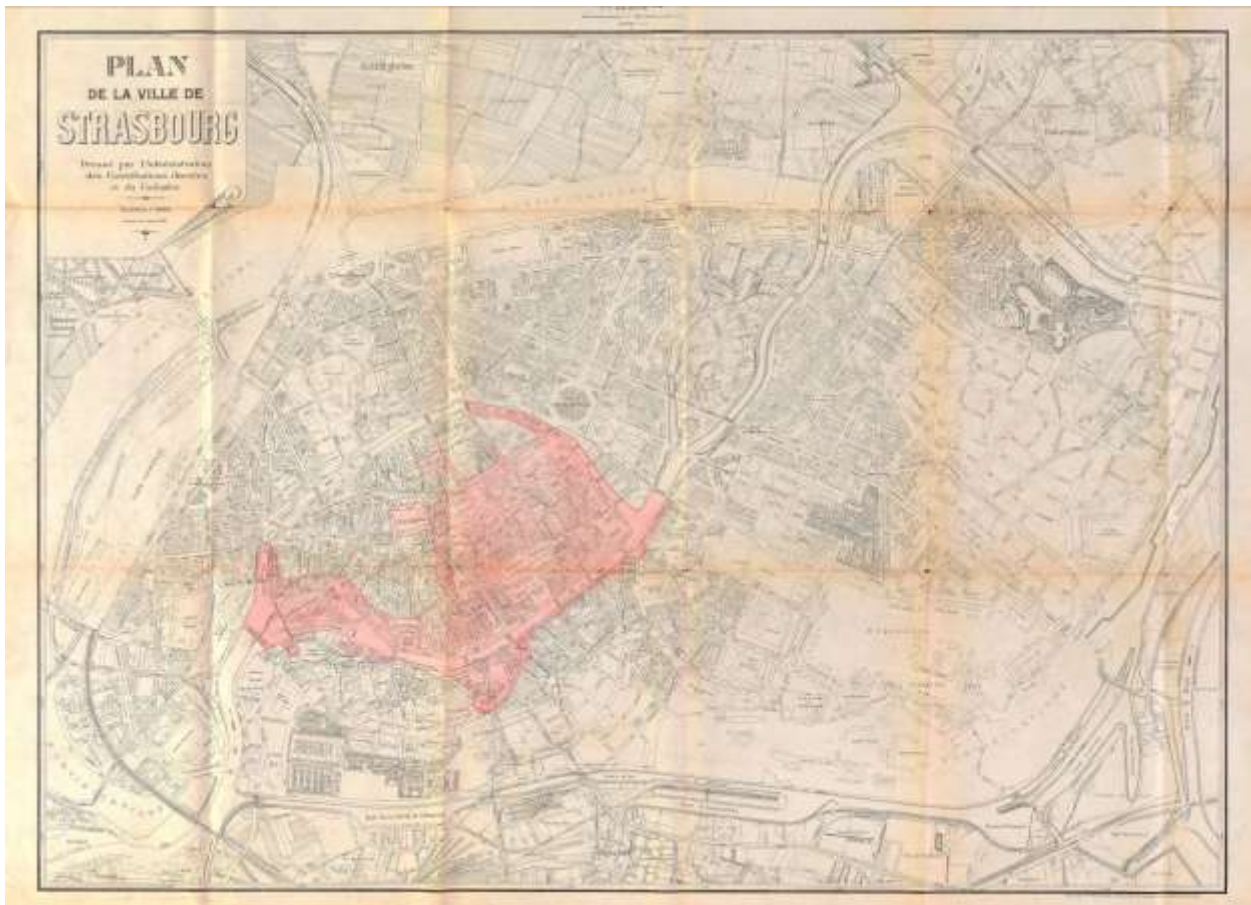
<sup>588</sup> *Ibid.*

<sup>589</sup> *Ibid.*

<sup>590</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

monuments historiques de la ville de Strasbourg »<sup>591</sup>. La liste, accompagnée du plan, vise à protéger toutes les façades, toitures, clôtures et tous les pignons des immeubles bordant les rues, les places, les quais et les cours d'eau indiqués.<sup>592</sup> Ce projet, conduit en parallèle de la réflexion portée au sujet du nouveau règlement concernant l'enseigne et l'affichage, accompagne également la proposition de lieux à protéger au titre de site, déjà évoquée *supra*.

Lors des travaux de recherches conduits dans le contexte de la présente thèse, un plan a été retrouvé dans les archives de la commission municipale des Beaux-Arts pendant la période 1908-1938. Ce plan est très probablement lié à la réflexion portant sur le périmètre de protection. Le secteur inclut à la fois la zone dans laquelle se trouvent les édifices les plus anciens au sud de la ville, les quais et berges sud, constitués de fronts bâtis pittoresques, ainsi que l'ancien quartier de la porte de l'Hôpital.



Ill. 44 : Plan extrait des archives de la commission municipale des Beaux-Arts, 1908-1938. AVCUS (152 MW 18).

---

<sup>591</sup> AVCUS (152 MW 21).

<sup>592</sup> *Ibid.*

Apprill, qui est également membre de la commission municipale des Beaux-Arts, semble s'être approprié la nécessité de protéger le caractère local dans la politique de construction de la ville dont il est responsable. Ce constat permet de comprendre que la politique municipale et les actions entreprises en faveur de la protection et la conservation de l'héritage bâti sont parfois le résultat de l'action d'individus et de personnalités fortes, bien plus, dans certains cas, qu'une action commune partagée par différentes sphères de la société.

En parallèle du plan et de la liste, Apprill souhaite également orienter certains projets de construction à Strasbourg. C'est le cas pour une proposition d'élévation de façades 25, et 26, place Kléber qu'il formule suite à la consultation de la commission des Beaux-Arts. Dans un courrier datant du 15 juillet 1924, le directeur des Travaux municipaux transmet un plan montrant l'architecture que le maître d'œuvre Georges Haudenschild voudra bien prendre en compte. Par ailleurs, il fait remarquer que cette architecture est projetée dans la prolongation de l'alignement de la maison Schwartz, selon la demande de l'architecte. Georges Haudenschild est ainsi prié de faire connaître son opinion au sujet de cette proposition.<sup>593</sup>

#### **F. Les nouvelles constructions de l'office public d'habitations à bon marché et du nouveau plan d'aménagement**

À partir des années 1930, la commission municipale des Beaux-Arts s'exprime également au sujet des nouvelles constructions programmées par l'office public d'habitations à bon marché, notamment des bâtiments prévus sur l'avenue des Tuileries dans le Neudorf, sur le quai des Alpes et dans la rue Ernest-Lauth. Lors de la séance du 26 novembre 1931, la commission préconise la construction de maisons unifamiliales ou de maisons basses dans la rue Ernest-Lauth, tandis que des immeubles plus hauts peuvent être envisagés sur le quai des Alpes.<sup>594</sup> À cette occasion, elle n'adresse aucune objection concernant les styles architecturaux des projets.

Au sujet de la transformation de la façade de l'immeuble sis 13, rue des Francs-Bourgeois prévue en 1931 sur le tracé de la seconde tranche de la Grande Percée, la commission ne s'oppose pas à la couverture de marbre prévue au rez-de-chaussée et au premier étage qui doit s'étendre sur l'immeuble attenant. Elle indique que, tôt ou tard, cet immeuble devra être réuni à l'immeuble voisin pour constituer un ensemble homogène.<sup>595</sup>

---

<sup>593</sup> *Ibid.*

<sup>594</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>595</sup> *Ibid.*

## G. Une crise interne de la commission

Une crise interne à la commission municipale des Beaux-Arts est soulevée par un article publié par l'un de ses membres dans le journal *Der Neuesten Nachrichten* le 9 mai 1932. Henri Beecke y critique une décision prise par la commission :

« Une fois réunie, la commission aurait cependant pu éviter ce malheur en émettant son veto. Mais, surtout au sujet d'une affaire si sublime, on ne pouvait pas attendre que la majorité de la commission municipale des Beaux-Arts émette un veto. Pour moitié, elle est constituée de destructeurs professionnels de l'image de la ville ancienne : des architectes. Ce sont pour la plus grande partie d'entre eux des messieurs d'un certain âge qui ont perdu l'élan idéaliste de leur jeunesse par des activités qui ont dépravé leur sens artistique. »<sup>596</sup>

Dans son article, Beecke regrette que la commission ait accepté la destruction de l'édifice, qu'il ne cite pas, mais qui est très probablement l'ancienne maison Mieg sise 18, rue de l'Ail.<sup>597</sup> Il accuse les membres d'avoir perdu l'idéalisme de leur jeunesse. La question est traitée lors de la séance de la commission municipale des Beaux-Arts le 31 mai 1932. Le maire adjoint, Charles-Philippe Heil, indique que les décisions sont systématiquement entérinées lorsque la majorité des membres s'est exprimée favorablement. Il indique que le consentement de l'intégralité des membres n'a été obtenu que dans très peu de cas. Il regrette que la discrétion relative à la prise de décision de la commission n'ait pas été respectée par Beecke et ajoute que des critiques de membres à l'encontre de la commission ne peuvent être formulées que lorsque ceux-ci ont démissionné et ainsi repris leur liberté d'expression.

Ces échanges montrent qu'il existe parfois des tensions au sein de la commission municipale des Beaux-Arts, constituée de plusieurs professionnels dont les profils sont très hétérogènes. Ils témoignent également de l'influence de fortes personnalités sur les décisions prises au sein de la commission, notamment Gustave Stoskopf<sup>598</sup> (père) et Gustave Oberthür<sup>599</sup>, et nous montre que

---

<sup>596</sup> « Allerdings, nachdem die Kommission zusammenberufen war, hätte sie durch ihr Veto noch Unheil verhüten können. Aber gerade das Veto einer so sublimen Angelegenheit konnte man von der Mehrheit der Kunstkommission bzw. Kommission zur Erhaltung des Ortsbildes nicht erwarten. Zur Hälfte ungefähr besteht sie aus professionellen Zerstörern des alten Ortsbildes, aus Architekten. Meistens alte Herren, die den idealen Schwung, den sie aus der Jugend, später durch künstlerisch korrumpierende Tätigkeit meistens verloren haben. ». AVCUS (152 MW 20). Traduction de l'auteur.

<sup>597</sup> Voir le chapitre concernant les destructions opérées dans le cadre des travaux de la seconde tranche de la Grande Percée dans la présente thèse.

<sup>598</sup> Voir la note de bas de page n° 290.

les orientations choisies sont parfois le résultat de l'importance de ces personnalités et de leur capacité à faire entendre leur avis.

Il faut relever néanmoins qu'une porte de style gothique, une fenêtre, un plafond lambrissé et des boiseries murales, provenant de la maison sise 18, rue de l'Ail sont aujourd'hui exposées au musée de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg. Ces éléments seront évoqués *infra*.

### **Chapitre 3. La construction de la ville dans le sillon de la tradition municipale de l'époque allemande**

#### **I. Une idée de la réception de l'urbanisme en France dans les années 1920**

Un article publié dans le *Journal de l'Est* le 20 juin 1926 est consacré à une « question d'actualité » : l'urbanisme. Son auteur, non identifié, fait remonter l'origine de l'urbanisme à l'époque de la fondation des premières cités en précisant : « on a fait de l'urbanisme sans le savoir, et même de très bonne qualité »<sup>600</sup>. S'en suit une critique de l'urbanisme actuel :

« Ce qui nous reste de l'urbanisme antique, nous le montre supérieur à l'urbanisme moderne. L'industrialisation du 19<sup>e</sup> siècle a causé bien des troubles et c'est à peine si nous commençons à trouver ou à retrouver quelques méthodes claires et quelques principes pouvant servir de guide. [...] L'humanité continue à s'y entasser [en ville], mais arrive au point où elle ne peut plus y vivre et moins encore s'y reproduire, en sorte que sous leurs apparences brillantes, les grandes agglomérations sont, au point de vue démographique, de véritables tombeaux. [...] le problème de l'urbanisme se résume à rendre l'habitat dans les villes acceptable, sinon confortable, et à concilier pour les citadins les nécessités de la vie personnelle et familiale, avec celle de la vie de travail. »<sup>601</sup>

La deuxième partie de l'article en question, publiée dans le même journal le 23 juin 1926, vante les qualités de l'urbanisme de Le Corbusier : « Le Corbusier apporte la preuve qu'à la condition de bousculer résolument les données matérielles imposées par le désordre des villes modernes et tout en reprenant dans la topographie historique des exemples instructifs, on peut concevoir une ville immense... et habitable »<sup>602</sup>.

---

<sup>599</sup> Voir la note de bas de page n° 321.

<sup>600</sup> C.B. « Urbanisme ». Rubrique « Question d'actualité ». Dans *Le Journal de l'Est*, 20 juin 1926.

<sup>601</sup> *Ibid.*

<sup>602</sup> *Ibid.*

Les thématiques soulevées par l'auteur, notamment la nécessité d'élaborer des principes et des règles claires en matière d'urbanisme, de rendre confortable la vie en ville pour ses habitants et de s'inspirer des expériences passées pour construire la ville, animent particulièrement les réflexions dans les sphères des urbanistes et des architectes en Europe au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. L'accroissement de la population dans les villes amène les pouvoirs publics à construire des infrastructures, équipements et logements toujours plus nombreux.

## **II. Le rayonnement du modèle urbain strasbourgeois sur le plan international et le projet d'institut de l'urbanisme**

Strasbourg bénéficie déjà d'un certain rayonnement en termes d'urbanisme et d'architecture au début du XX<sup>e</sup> siècle. Un courrier à la signature de Raymond Unwin datant du 17 juin 1910 à l'attention du maire de Strasbourg<sup>603</sup>, indique que les organisateurs de la *Town Planning Conference* organisée en octobre 1910 souhaitent que la ville de Strasbourg soit représentée à cette occasion. Il demande que des plans de la ville lui soient communiqués. C'est le cas un mois plus tard, Raymond Unwin remercie la Municipalité pour les plans envoyés dans un courrier datant du 26 juillet et demande un descriptif à intégrer dans le catalogue de l'exposition.

Strasbourg apparaît en 1923 comme « l'un des modèles les plus aboutis d'aménagement urbain contemporain »<sup>604</sup>. La même année, il s'y tient le congrès de la société française des urbanistes sur le thème « Où en est l'urbanisme en France et à l'étranger ? » à l'occasion de laquelle Le Corbusier doit présenter pour la première fois son projet de ville pour 3 millions d'habitants. La rencontre rassemble des personnalités éminentes du monde politique, architectural et urbanistique tels que Jaussely, Ebenezer Howard, etc. Une exposition d'hygiène est également organisée à Strasbourg en 1923 et 1935.

Le président de la fédération internationale de l'aménagement des villes, des campagnes et des cités-jardins, Ebenezer Howard, invite la Ville de Strasbourg à participer à la conférence internationale de l'habitation et de l'aménagement des villes qui se tiendra à Vienne en septembre 1926. Faisant suite aux conférences internationales précédentes qui se sont tenues à Amsterdam en 1924 et à New York en 1925, il est prévu que la rencontre se concentre sur deux questions principales, à savoir l'examen des conditions du régime de la propriété foncière dans chaque pays et des résultats pratiques qu'elles permettent au point de vue de l'aménagement

---

<sup>603</sup> AVCUS (151 MW 86).

<sup>604</sup> LOYER, François. « Architecture et urbanisme à Strasbourg 1910-1930 ». Dans *Monuments historiques*, n° 171, novembre-décembre 1990. p. 47.

urbain et régional, ainsi que la distribution rationnelle des maisons individuelles et collectives.<sup>605</sup>

De la même manière, les organisateurs de l'Exposition de la Cité moderne qui a lieu à Alger entre les 28 mars et 19 avril 1936 sont désireux de pouvoir présenter la Ville de Strasbourg. Un courrier de la part du Secrétaire général de la manifestation datant du 15 janvier 1936 précise : « Les travaux remarquables d'urbanisme réalisés par la Ville de Strasbourg présentent pour nous un très vif intérêt et nous serions heureux que les Services de votre Municipalité puissent collaborer à cette exposition »<sup>606</sup>.

La création d'un institut d'urbanisme, qui présenterait un très grand intérêt, tant régional qu'urbain, est d'ailleurs envisagée par la Municipalité entre les années 1923 et 1928.<sup>607</sup> En outre, un agent municipal, Pierre Amiet, propose dans un courrier datant du 26 juin 1928 que l'institut participe à la formation des employés municipaux :

« Il y aurait également intérêt à la création d'une section de premier degré dans laquelle les rudiments de toutes les connaissances en matière municipale seraient enseignés. La fréquentation de cette section serait obligatoire pour l'admission de jeunes candidats à un poste quelconque d'employé, par ex. à partir de la classe 5, ou bien elle comporterait une préférence dans le tour d'avancement. »<sup>608</sup>

Un projet de publication portant sur l'urbanisme de la ville de Strasbourg est également proposé par les éditions Edari.<sup>609</sup> Il est prévu que l'ouvrage soit constitué de divers chapitres, à savoir 1) Activités de l'office public d'habitations à bon marché, 2) Établissements hospitaliers, 3) Hygiène (eaux, égouts, service de nettoyage, etc.), 4) Instruction publique (lycées, écoles diverses, Côtés Universitaire), 5) Gaz, électricité, service des eaux et d'incendie, 6) Édilité (jardins, parcs, revêtements de chaussées, etc.), 7) (S'il y a lieu) Le Port Autonome. Les services intéressés devront se tenir à la disposition de la maison Edari pour fournir les photographies qui pourront lui manquer. Mais ce projet ne sera pas mis en œuvre. Aucun élément permettant d'expliquer les raisons de cet aboutissement n'a été identifié lors des recherches conduites dans le cadre de la présente thèse.

---

<sup>605</sup> AVCUS (152 MW 18).

<sup>606</sup> AVCUS (151 MW 86).

<sup>607</sup> JONAS, Stéphane. « L'institut d'urbanisme de Strasbourg, 1923-28. Un projet municipal et étatique audacieux, inachevé ». Dans *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 1996. p. 234-243.

<sup>608</sup> AVCUS (152 MW 9).

<sup>609</sup> *Ibid.*

### III. Le plan Laforgue

Le déclassement de l'enceinte fortifiée, supprimant les restrictions qui entravent l'extension et le développement de la cité, est établi à Strasbourg en 1922 pour permettre l'aménagement des anciennes zones fortifiées et participer de l'établissement de la « ceinture verte ». La Municipalité estime que cette loi « contient tous les éléments d'une urbanisation rationnelle de la périphérie de la ville »<sup>610</sup>.

La désignation d'une instance spécifique pour mener à bien le plan de la ville est rendue obligatoire par la nouvelle législation française sur l'urbanisme datant du 14 mars 1919 et du 19 juillet 1924 et jugée indispensable par les autorités municipales :

« Il est à peine nécessaire d'insister aujourd'hui sur les avantages d'un plan de ville systématiquement conçu aux besoins d'une communauté en plein développement. Ces avantages sont si manifestes que la création d'un service chargé du plan de la ville est devenue indispensable. »<sup>611</sup>

Un bureau du plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement est créé en complément du service d'Architecture de la Ville qui existe déjà.

Suite au congrès d'urbanisme organisé à Strasbourg en 1923, un concours international est organisé par la Ville pour l'élaboration d'un programme d'aménagement des terrains régis par la loi de 1922. Plusieurs lignes d'orientations résultent de cette consultation, notamment la mise à distance de l'habitat des secteurs situés sous le vent des industries polluantes, le développement d'un « quartier des affaires » vers l'ouest autour de la gare, et l'affirmation de la distinction entre les quartiers de villas, de résidences, de cités-jardins-ouvrières. Il est également proposé de créer des forêts périurbaines en ville par le biais de « coulées vertes » pour la séparation de certains quartiers et le tracé de larges artères, bordées de bâtiments en ordre continu et de plantations d'alignement pour faciliter les perspectives monumentales.<sup>612</sup> En parallèle de cette consultation, le maire de Strasbourg demande à son homologue de Lille de bien vouloir lui communiquer le programme du concours pour l'établissement du plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la Ville, projet que l'édile de Strasbourg a découvert à

---

<sup>610</sup> AVCUS (US 240).

<sup>611</sup> *Ibid.*

<sup>612</sup> WOLFF, Jean-François. « 1919-1939 : en quête d'une planification spatiale ». Dans GYSS, Jean-Louis (dir.) *Strasbourg : urbanisme et architectures des origines à nos jours*. Strasbourg : Oberlin/Gérard Klopp/Difal, 1996. p. 106.



l'exposition du centenaire du Panthéon la même année. Le maire de Lille accepte et lui adresse le document le 17 août 1927.<sup>613</sup>

Les comptes rendus administratifs de la Ville de Strasbourg présentent d'autres lignes du plan élaboré par les autorités municipales après 1924, notamment concernant les voies de circulation. Il y est indiqué que l'extension est conçue « radialement », c'est-à-dire que ses divers éléments (surfaces habitées, espaces libres, terrains industriels) sont disposés en forme de fuseaux partant de la périphérie du noyau central et s'étendant de plus en plus avant dans la campagne »<sup>614</sup>. Cet ensemble radiant doit être complété par un système de voies de communication transversales, facilitant l'absorption de la circulation de passage. Des artères circulaires sont ainsi prévues à des distances de plus en plus grandes du noyau central, formant des radiales. La première de ces artères de ceinture, le grand boulevard circulaire, est établie en bordure des anciens remparts. Elle s'étend entre le port aux Pétroles, rejoignant le quartier du Wacken, contournant la ville, jusqu'à la zone d'extension du port. Une attention particulière est portée à la place Kléber, point de croisement des directions de pénétration nord-sud et est-ouest, mais dont les tracés présentent des décrochements les uns par rapport aux autres qui vient aggraver une largeur de chaussée insuffisante. L'établissement d'une ligne de trafic directe depuis la place est envisagé en pratiquant l'élargissement des débouchés sur la place de l'Homme-de-fer ainsi que de la rue du Noyer pour rejoindre l'ancienne gare.

La priorité du plan, visée par le Conseil municipal, est de favoriser le développement en général et l'expansion industrielle et commerciale : « Remarquons qu'un quartier commerçant se forme toujours par cristallisation autour d'un nœud important de voies de communications. »<sup>615</sup>. Trois zones commerciales de « première importance » sont ainsi identifiées, notamment la zone du « Marxgarten », au sud de la place de la Bourse, au-delà du canal de jonction. C'est le lieu où la direction nord-sud se croise avec une importante transversale est-ouest, laquelle n'est autre que la route du Rhin prolongée vers l'ouest en vue de réaliser une liaison directe entre le port et le pont du Rhin, d'une part, et la gare centrale et l'ouest de l'agglomération, d'autre part. Le plan des nouveaux alignements du lieu-dit Marxgarten est approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mars 1929. Le futur carrefour de la place de l'ancienne gare, ainsi que trois espaces de croisement des artères radiales avec le grand boulevard circulaire, dans les environs de la porte de Pierre, au nord, ainsi que celui autour de la route de Colmar, au sud, et celui de la

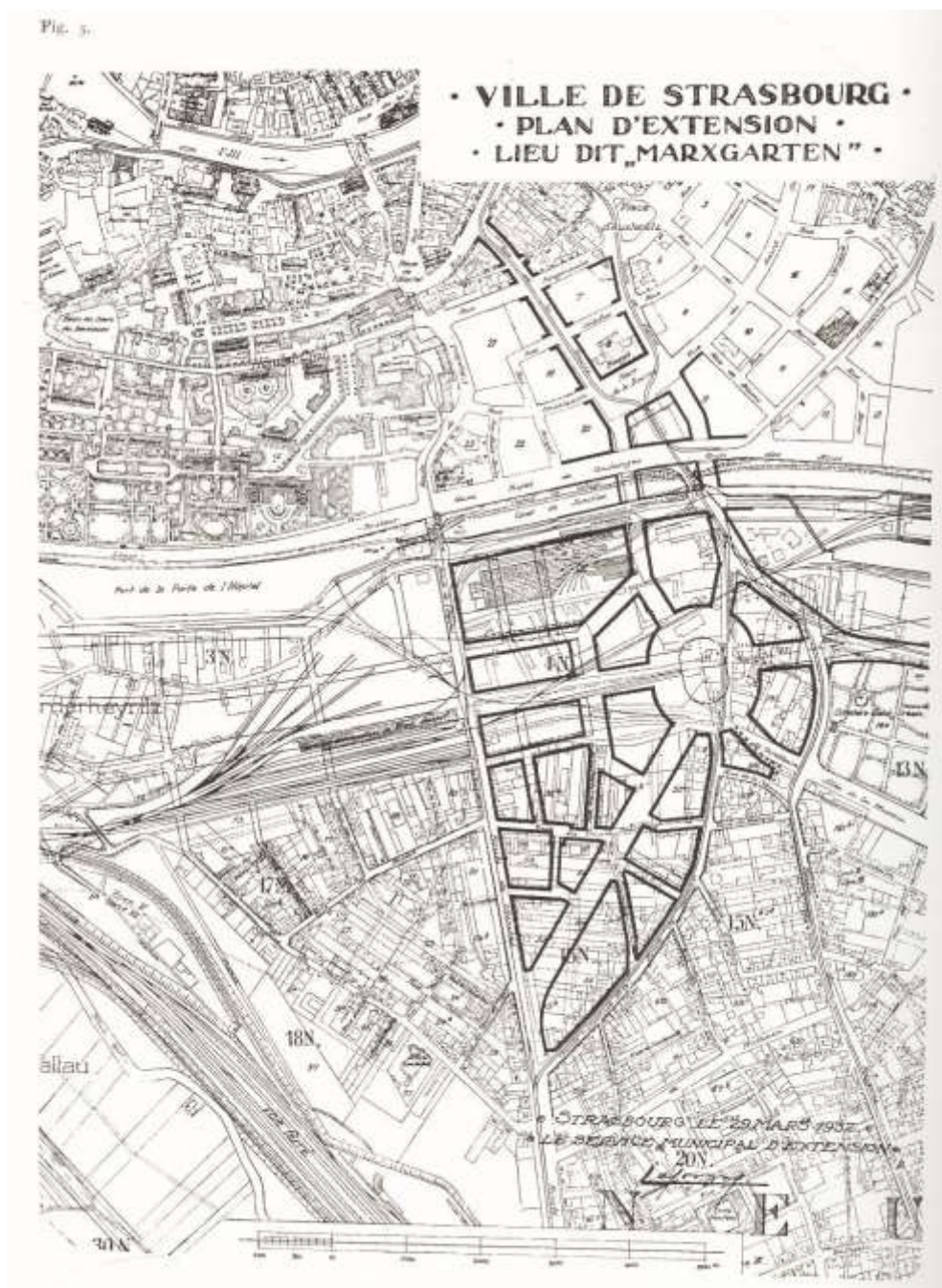
---

<sup>613</sup> AVCUS (152 MW 9).

<sup>614</sup> AVCUS (US 240).

<sup>615</sup> *Ibid.*

porte de Schirmeck, à l'ouest, sont également visés pour l'établissement de quartiers d'affaires.<sup>616</sup>



Ill. 45 : Plan d'extension du lieu-dit « Marxgarten ». Compte rendu administratif de la Ville de Strasbourg, 1919-1935, p. 1304. AVCUS (US 240).

La commission municipale des Beaux-Arts participe à la réflexion concernant l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement. Lors de la séance du 15 mai 1928, elle désigne quatre spécialistes parmi ses membres pour constituer une sous-commission chargée des questions concernant le

<sup>616</sup> *Ibid.*

plan d'extension de la Ville, qui aboutira au plan Laforgue. Elle décide que cette sous-commission soit composée de deux architectes et deux autres membres, à savoir Gustave Oberthür<sup>617</sup>, Théo Berst, d'un côté, et Hans Haug<sup>618</sup> et l'artiste Albert Koerttgé, de l'autre.<sup>619</sup> Le maire adjoint M. Minck propose que Woerth, chef de la première division et gérant des terrains municipaux, ainsi que Louis Greiner, chef de service de la V<sup>e</sup> division, soient également pressentis comme membres, cela « attendu que ces deux services sont spécialement intéressés aux questions du plan d'extension »<sup>620</sup>. Lors de la séance du 26 novembre 1931, la commission préconise l'établissement de catégories de constructions par le nouveau plan d'aménagement en cours d'élaboration. Ces catégories devraient, selon elle, fixer la hauteur et le nombre d'étages des nouvelles constructions.<sup>621</sup>

Le plan Laforgue, conçu sous l'égide de l'architecte éponyme responsable du service municipal d'extension, est approuvé par le Conseil municipal en 1932. Le plan directeur de la commune ne sera finalement pas entériné par l'État, malgré le soutien de la commission supérieure des plans d'aménagement et d'extension. Le plan, intégrant les faubourgs ainsi que plusieurs communes de banlieue et témoignant d'une réflexion désormais menée à l'échelle de l'agglomération, est finalisé en 1935-1937. Mais le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale est un obstacle à la mise en œuvre du plan dans sa forme initiale.

---

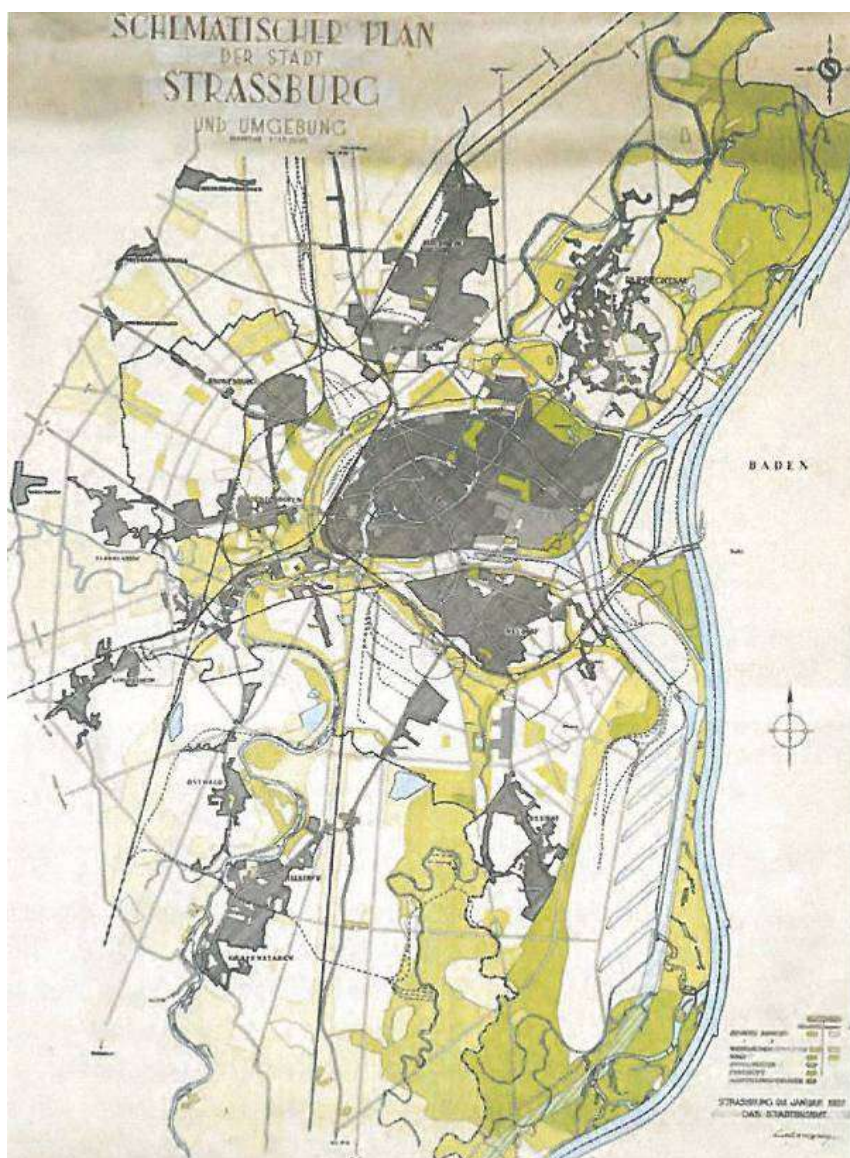
<sup>617</sup> Voir la note de bas de page n° 321.

<sup>618</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

<sup>619</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>620</sup> *Ibid.*

<sup>621</sup> *Ibid.*



Ill. 46 : Plan Laforgue, espaces verts, 1937. AVCUS (1154 W 4).

#### **IV. Les constructions de l'office public d'habitations à bon marché et les logements sociaux**

Le 20 octobre 1921, Gustave Oberthür<sup>622</sup> est désigné par la Ville de Strasbourg pour l'exécution de la direction artistique et technique de la construction d'habitations à bon marché sur le terrain situé entre l'avenue de la Forêt-noire, la rue Bucer et la rue Vauban, pour l'exécution de son projet approuvé par le Conseil municipal le 25 juillet 1921.

L'office public d'habitations à bon marché de la ville de Strasbourg est créé en 1922. Les nouveaux bureaux de l'administration sont aménagés au rez-de-chaussée de l'immeuble 16, rue

<sup>622</sup> Voir la note de bas de page n° 321.



des Bateliers, ils sont loués à l'office par la Ville. La direction des services administratifs est confiée à Charles Weeber. En 1926, le vice-président de l'office est Auguste Brion.

Dans son rapport sur l'exercice de 1925, l'office prévoit la création d'environ 2 000 logements au cours des six prochaines années à réaliser en deux tranches : la première est constituée de 1 000 logements à construire au cours des années 1926, 1927 et 1928 et les 1 000 autres entre 1929 et 1931.<sup>623</sup> Une convention est établie le 17 mai 1926 entre la Ville de Strasbourg, en particulier la direction des Travaux municipaux, et l'office public d'habitations à bon marché pour la construction des premiers logements - le nombre n'est pas indiqué dans la convention signée - sur une période de trois années.

La loi Loucheur, établie le 13 juillet 1928, vise à favoriser la création et les activités des offices publics d'habitations à bon marché. L'office de Strasbourg se voit conférer la mission de créer dans les plus brefs délais un maximum de logements pour atténuer, dans la mesure du possible, la crise du logement qui se fait sentir à Strasbourg dans des proportions graves. Aussi l'office, en établissant son programme tient-il compte de la situation particulière de la ville en s'inspirant des grandes idées de l'urbanisme moderne, et notamment celle présentées lors du congrès international de l'habitation et de l'aménagement des villes organisé à Paris en juillet 1928.

Deux ans plus tôt, les grandes lignes d'orientation des constructions suivent une tradition hygiéniste. Dans un courrier signé par le président de l'office public d'habitations à bon marché datant du 14 mai 1926, il est indiqué que le conseil d'administration tient à ce que les constructions en bordure de la grande avenue transversale devant l'orphelinat soient entrecoupées par des espaces libres pour éviter toute monotonie et pour donner libre jeu à l'air et au soleil.

En parallèle des activités de l'office, la Ville de Strasbourg se dote d'ensembles de logements sociaux remarquables, s'inscrivant dans l'héritage de la période allemande, et en particulier de la cité-jardin du Stockfeld tels que la cité Ungemach (1920), la cité Léon-Bourgeois (1926), et plus tard la cité Rotterdam (1953).

---

<sup>623</sup> AVCUS (151 MW 37).

## **V. La seconde tranche de la Grande Percée et l'effort de préservation restreint des éléments remarquables de la ville ancienne**

### **A. Le contexte du projet**

Sous le mandat de Jacques Peirottes, il est décidé de lancer les travaux de la seconde tranche de la Grande Percée suite à l'avis favorable donné au projet par le Conseil municipal le 15 avril 1929. Jules Apprill, directeur des Travaux municipaux, conteste néanmoins la nécessité de ces constructions lors de la conférence du 3 juillet 1929. Il exige que l'office établisse un projet de concert avec la Ville de Strasbourg, en regrettant que cette procédure, pourtant imposée dans le cadre du contrat de 1926, n'ait pas été respectée dans le cadre de l'établissement du plan de l'extension de la cité-jardin du Stockfeld. Il est prévu que la direction des Travaux de la Municipalité conçoive et mette en œuvre les projets de construction. En outre, Apprill remet en cause la compétence du service des Domaines qui a participé au choix des terrains, et considère que la direction des Travaux est la seule compétente en la matière.

Une nouvelle convention est signée en octobre 1929 pour l'édification par l'office de 1 500 habitations à bon marché et 500 logements à loyer moyen dans le cadre de la loi du 13 juillet 1928 pour la période de 1929 à 1933. L'élaboration des projets et la direction des Travaux sont attribuées par l'office à la direction des Travaux municipaux placée sous la responsabilité de l'architecte en chef de la Ville, Paul Dopff.

### **B. L'acquisition des terrains par la Ville**

L'acquisition des terrains en vue de l'exécution de travaux déclarés d'utilité publique est réalisée entre 1925 et 1928. Le Conseil municipal décide de l'ouverture de nouvelles rues avec l'accord des propriétaires riverains en vertu de l'article 3 de la loi du 21 mai 1879. Les séances du Conseil municipal ont ainsi délibéré pour l'acquisition de 101 terrains en 1925, 173 en 1926, 80 en 1927 et 108 en 1928.<sup>624</sup>

À cela s'ajoute l'augmentation du nombre d'autorisations de construction de maisons d'habitation en bordure de rues non aménagées délivrées par la Ville, qui connaît un pic en 1929 et 1930. Le compte rendu administratif de la Ville de Strasbourg indique que ces autorisations ont dû être approuvées par le Conseil municipal de manière exceptionnelle.<sup>625</sup> Cette

---

<sup>624</sup> AVCUS (US 240).

<sup>625</sup> *Ibid.*

augmentation, associée à la majoration de cent pour cent des tarifs des droits de voirie décidée par délibération du Conseil municipal le 4 octobre 1926 et prenant effet le 1<sup>er</sup> novembre 1926, contribue fortement à la rentabilité du projet pour la Ville. La recette la plus forte des droits de voirie se produit en 1931 où l'activité du bâtiment atteint son point culminant, notamment avec la réalisation de la seconde tranche de la Grande Percée.

Des acquisitions de terrains sont également opérées en vue de la construction projetée de la rue Rathsamhausen au Neudorf, en grande partie par voie d'échange et, pour le reste par voie d'achat, moyennant une somme de 127 000 francs.<sup>626</sup>

### **C. Les éléments du programme de construction des édifices dans la continuité des legs antérieurs**

Les constructions de la seconde tranche de la Grande Percée peuvent être interprétées comme des adaptations alsaciennes des logements municipaux réalisés à Vienne en Autriche dans les années 1920, et dont Paul Dopff a connaissance. Les premiers ensembles s'inscrivent cependant dans la tradition du classicisme des architectes et urbanistes allemands Friedrich Weinbrenner et Friedrich Ostendorf à Karlsruhe.<sup>627</sup> Les édifices sont ainsi marqués d'une inspiration régionaliste, déjà ancrée dans le paysage strasbourgeois depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce courant est largement favorisé par les préférences esthétiques de l'architecte en chef de la Ville, Paul Dopff, formé à l'école polytechnique de Karlsruhe et ancien collaborateur de Fritz Beblo, qui conçoit à quelques exceptions près les plans de presque trois mille logements construits à Strasbourg jusqu'en 1939.

Michaël Darin a déjà constaté les liaisons établies entre l'architecture de la ville ancienne et les nouvelles constructions édifiées dans le cadre de la seconde tranche de la Grande Percée.<sup>628</sup> La commission municipale des Beaux-Arts participe à ce choix esthétique. Lors de la séance du 24 mars 1936, elle préconise un certain nombre d'orientations pour la reconstruction de l'immeuble Frey, sis 138, Grand' Rue, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois. Elle désire notamment que la hauteur de la corniche principale ainsi que son niveau s'adaptent en tant que possible à celle de l'immeuble limitrophe, que la couverture de la toiture soit exécutée dans le même matériau du même édifice et que la pierre de taille de couleur rougeâtre soit employée

---

<sup>626</sup> *Ibid.*

<sup>627</sup> VOIGT, Wolfgang. *Planifier et construire dans les territoires annexés : architectes allemands en Alsace de 1940 à 1944*. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 2008. p. 127.

<sup>628</sup> DARIN, Michaël. « La Grande Percée ». Dans Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 104-112.

pour les piliers, encadrements, bandeaux et corniches, « afin que le caractère unitaire des façades de la Grande Percée soit sauvegardé »<sup>629</sup>. Par la même occasion, plusieurs membres de la commission regrettent vivement qu'il n'ait pas été possible de maintenir les galeries façades en pans de bois et escaliers à l'ancienne « Schmiedstub ». Il est répondu que ces parties, classées comme monuments historiques, seront soigneusement démontées et déposées au musée pour être employées pour la construction du nouveau musée Hirschhof.<sup>630</sup> Cependant, ces projets n'aboutiront pas.

Un concours d'architecture concernant la construction d'immeubles à loyer moyen en bordure de la tranche de la Grande Percée située entre le quai Saint-Nicolas et la rue Sengenwald est organisé par l'office public d'habitations à bon marché le 16 juillet 1935. Selon les termes du concours, celui-ci vise uniquement les architectes de nationalité française, établis depuis un an au moins à leur compte dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle et le territoire de Belfort. Le concours concerne sept terrains de construction situés autour de la nouvelle voie. Le programme de construction est précis, il indique notamment la fonction commerciale des rez-de-chaussée destinés à des magasins de petite et moyenne dimension, en ajoutant qu'une certaine partie des cours devra être aménagée en garage automobiles pour les locataires des logements dans les étages.

#### **D. Les destructions et quelques exemples de conservation**

Dans un courrier adressé à l'architecte en chef des Monuments historiques le 12 août 1930, les services de la Ville de Strasbourg indiquent qu'ils sont en faveur de la démolition des maisons anciennes situées sur le tracé de la seconde tranche de la Grande Percée :

« Comme suite à votre lettre n° 638 du 29 juillet 1930 au sujet de la démolition des maisons situées dans le tracé de la Grande Percée, j'ai l'honneur de vous informer que l'administration principale n'a aucune objection à formuler. Je suis même prêt à déléguer un de mes employés, connaissant le quartier pour vous faciliter votre travail. »<sup>631</sup>

Un courrier de la Municipalité adressé au président de l'office public d'habitations à bon marché précise que les maisons appartenant à la Ville et situées dans l'emprise de la Grande Percée

---

<sup>629</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>630</sup> *Ibid.*

<sup>631</sup> ADBR (178 AL 80).



entre le quai Saint-Nicolas et la rue Sengenwald seront démolies par les soins de l'office, conformément à l'accord intervenu et confirmé par l'office par courrier le 24 décembre 1935.<sup>632</sup>

Mais qu'en est-il des édifices protégés au titre des monuments historiques ? Au préalable, la Municipalité effectue un relevé des édifices inscrits et classés situés sur le tracé de la Grande Percée. Elle recense six édifices et ensembles, à savoir les immeubles 138, Grand' Rue (classé le 21.12.1927), 1, et 3, rue de la Douane (classés le 25.06.1928), 13, 14, 15 et 16, quai Saint-Nicolas (inscrits le 13.06.1929) et 17, rue des Serruriers (inscrit le 18.06.1929), 19, rue des Bouchers (inscrit le 25.06.1929), 7, et 9, rue d'Or (inscrits le 25.06.1929).<sup>633</sup> En revanche, elle ne précise pas ce que les services municipaux prévoient pour le devenir de ces constructions.

Le préfet du Bas-Rhin, dans un courrier adressé au maire le 14 octobre 1929, informe que la Municipalité pourra bénéficier du soutien de la commission des Monuments historiques pour conserver les éléments remarquables dans le cadre de la réalisation de son plan de voirie :

« Au cas où la Ville jugerait nécessaire, par l'exécution de son plan de voirie et d'hygiène, d'envisager la démolition de certains d'entre eux [des édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques], la commission ne manquera pas de rechercher tous les moyens susceptibles de concilier les intérêts édilitaires avec les exigences de l'art, le déplacement de certaines façades ou la dépose de divers fragments pouvant, notamment, être en certains cas, envisagés ».<sup>634</sup>

La préfecture du Bas-Rhin ne s'oppose donc pas de manière catégorique à la démolition d'édifices dans le cadre de la réalisation de la seconde tranche de la Grande Percée, elle propose le déplacement de façades ou d'autres éléments pour leur conservation.

Un mémoire, présumément rédigé par les services municipaux au moment de la construction de la seconde tranche de la Grande Percée, expose les raisons favorables à la radiation des immeubles 7, rue d'Or et 25, rue des Serruriers sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le document permet d'examiner également les arguments formulés en faveur de la destruction de ces édifices. La maison sise 7, rue d'Or y est présentée comme « une maison isolée de deux étages seulement, construite en matériaux légers »<sup>635</sup>. Il est indiqué que celle-ci « ferait sans aucun doute très mauvaise figure au milieu des bâtiments modernes qui borderont le

---

<sup>632</sup> AVCUS (154 MW 20).

<sup>633</sup> *Ibid.*

<sup>634</sup> *Ibid.*

<sup>635</sup> AVCUS (152 MW 20).

nouveau boulevard dont l'aspect local tout entier serait sensiblement dérangé par la présence de cette vieille bâtisse »<sup>636</sup>. La Municipalité juge également que les logements de l'édifice sont insalubres et « absolument impropres à l'habitation »<sup>637</sup>. Certains éléments de ces réalisations seront malgré tout jugés remarquables et conservés.

*Le Mémoire exposant les raisons qui militent en faveur de la radiation de l'inscription des immeubles 7, rue d'Or et 25, rue des Serruriers sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques*, expose la volonté de la Municipalité de préserver les éléments remarquables de l'héritage bâti :

« [...] il importe de rappeler à cette occasion d'une manière générale que les études approfondies qui avaient été entreprises par les services municipaux chargés de l'établissement des plans et devis de la Grande Percée, étaient guidées en premier lieu par le souci constant de ménager dans la plus large mesure possible les constructions [bâtiments, façades, toitures, saillies, etc.] susceptibles de présenter quelque intérêt architectural ou historique. Il va sans dire qu'à cet effet toutes les autres solutions avaient été examinées minutieusement avant que fût arrêté le tracé définitif actuel. »<sup>638</sup>

Le document est manifestement orienté en faveur des intérêts de la Ville. Il met en évidence les efforts déployés par la Municipalité pour la préservation et la conservation des éléments jugés intéressants sur le plan de l'art. L'office public d'habitations à bon marché signe une convention avec les services des Beaux-Arts, sur proposition du directeur de l'office, Charles Weeber, pour la conservation et le dépôt, d'une part, au musée des Beaux-Arts et, d'autre part, en réserve pour l'office, d'objets « de caractère artistique ou historique »<sup>639</sup>. Le « bel escalier de bois, les deux baies en plein cintre datées de 1698 et la porte Louis XVI »<sup>640</sup> de la maison 20, rue de l'Ail, rayée de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par un arrêté du 7 juillet 1932<sup>641</sup>, sont conservés au Musée historique. Un courrier non daté adressé au maire par le préfet du Bas-Rhin évoque le cas de la radiation sur la liste des monuments historiques de la maison sise 20, rue de l'Ail : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans le but de ne pas obliger la municipalité de Strasbourg à un remaniement complet de son projet de voirie, M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts n'a pas cru devoir s'opposer à cette mesure »<sup>642</sup>. Des glaces,

---

<sup>636</sup> *Ibid.*

<sup>637</sup> *Ibid.*

<sup>638</sup> *Ibid.*

<sup>639</sup> *Ibid.*

<sup>640</sup> *Ibid.*

<sup>641</sup> *Ibid.*

<sup>642</sup> *Ibid.*

boiseries et autres éléments de la maison sise 3, rue d'Or sont également préservés, suite à la demande de conservation de l'édifice émise par la commission départementale des Sites et Monuments naturels le 24 février 1936.<sup>643</sup>



Ill. 47 : Escalier conservé de l'immeuble 20, rue de l'Ail, vers 1930. AVCUS (1 FI 29).

La séance de la commission municipale des Beaux-Arts, à laquelle participent notamment Robert Danis, directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts, ainsi que Paul Dopff, architecte en chef de la Ville, et Jules Apprill, directeur des Travaux municipaux, examine la question de la protection d'éléments de la maison sise 18, rue de l'Ail en cours de destruction.<sup>644</sup> À cette occasion, le conseiller municipal, Camille Dahlet, indique que la commission municipale des Beaux-Arts n'a pas été saisie de la question avant le lancement des travaux sur l'édifice. Il estime que la valeur historique de la maison n'avait d'ailleurs pas été respectée avant la guerre. Le conseiller municipal demande ainsi que cet édifice, qui compte parmi les plus anciens de la ville, soit sauvegardé malgré les sacrifices que cette action occasionnerait pour la Ville de Strasbourg. En

---

<sup>643</sup> *Ibid.*

<sup>644</sup> *Ibid.*

réponse à l'admonestation de Camille Dahlet, Gustave Stoskopf (père)<sup>645</sup> précise qu'une commission avait été constituée pour évaluer les projets situés sur le tracé de la Grande Percée, il s'agit de la commission municipale des Façades. Il ajoute que la sauvegarde d'un bâtiment n'a de sens que si celui-ci fait partie d'un ensemble. Aussi rappelle-t-il qu'il avait été nécessaire de décider de la démolition de ce bâtiment ou de celui situé sur la parcelle voisine. Le directeur de l'office public d'habitations à bon marché, Charles Weeber, propose de revenir sur l'accord qui avait été conclu. Cette proposition est refusée par la Ville, estimant qu'il est impossible de revenir en arrière car les travaux de démolition sont bien trop avancés. D'autant plus que la maison présentait déjà auparavant de nombreuses fissures sur sa façade. Le maire adjoint, Charles-Philippe Heil, avance également que l'annulation du projet causerait une perte de la valeur du terrain sur lequel se situe la maison. Dans le cas où la sauvegarde de l'édifice serait décidée, il serait impossible de bâtir les parcelles par des immeubles de plus de deux étages. En outre, cette décision ferait perdre à la Ville près de 16 millions de francs. La sauvegarde de la maison n'est nullement envisageable. La commission décide de la réalisation d'une maquette de la maison en question ainsi que de la conservation des éléments remarquables du bâtiment. Comme évoqué *supra*, la porte d'entrée, des éléments des plafonds, une fenêtre et les boiseries de l'immeuble sis 18, rue de l'Ail sont ainsi conservés au Musée historique. Cet épisode révèle la délicate position occupée par la commission municipale des Beaux-Arts ainsi que du manque d'influence et de crédit de ces décisions dans certains cas. En outre, la présence au sein de la commission de conseillers municipaux susceptibles d'être en faveur de projet conduit par le Maire ne peut être considérée comme une condition favorable à la formulation d'avis autonomes et indépendants des intérêts des édiles.

Le cas de l'édifice 25, rue des Serruriers, l'hôtel Brackenhoffer, est également intéressant. Les façades, les toitures, la grille d'entrée, le balcon en fer forgé et les vantaux de la porte principale de la maison appartenant à la Municipalité avaient été inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté le 23 décembre 1932. Cela malgré l'avis du préfet du Bas-Rhin signalant au ministre de l'Éducation nationale que cette décision serait susceptible de « soulever de sérieuses difficultés en raison de l'entrave qu'elle apporterait aux travaux projetés à ce sujet »<sup>646</sup>. Le ministre avait alors répondu : « bien que l'Hôtel Brackenhoffer garde le caractère d'une grande demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne croit pas devoir exiger son maintien incompatible avec les travaux de voirie envisagés »<sup>647</sup>. La maison est menacée de destruction en 1933 bien qu'il s'agisse, selon l'auteur d'un article publié le 20 mai 1933 dans le

---

<sup>645</sup> Voir la note de bas de page n° 290.

<sup>646</sup> ADBR (178 AL 33).

<sup>647</sup> ADBR (178 AL 33).

*Journal d'Alsace et de Lorraine*, d'un « édifice dont l'architecture et l'histoire appartiennent au patrimoine de notre ville »<sup>648</sup>. L'auteur de l'article informe que des « rumeurs vagues, mais pour cela surtout inquiétantes, recommencent à rôder »<sup>649</sup>. Il fait état de la volonté de certains spéculateurs d'acquérir l'édifice pour le remplacer par « une sorte de "building" de rapport, en connexité avec une entreprise d'imprimerie et d'édition, dont l'exploitation d'un journal, organe d'un certain parti politique, est la base la plus apparente »<sup>650</sup>. Il semblerait que des démarches de radiation de l'inscription au titre des monuments historiques aient été initiées. L'auteur conclut son article en appelant à la vigilance la commission des Monuments historiques, la commission départementale des Sites, la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg et le public éclairé en général. Estimant que le patrimoine artistique et esthétique de Strasbourg a subi des pertes irréparables et trop souvent injustifiables ces dernières années, il ne lui semble pas acceptable, que « pour des raisons d'ordre spéculatif, mais camouflant en somme une opération de caractère nettement politique – et encore de quelle politique – nos [les] administrations se laissent aller à consentir à la destruction gratuite d'un nouveau joyau des trésors historiques et artistiques de Strasbourg »<sup>651</sup>. L'inquiétude de l'auteur de l'article est fondée, puisque la radiation au titre des monuments historiques de l'immeuble est décidée dans le courant de l'année 1933. En contrepartie de la radiation, la Ville doit s'engager, auprès des services de l'État, à conserver les éléments remarquables de l'édifice.<sup>652</sup> Dans un courrier du directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts datant du 16 mai 1933, celui-ci juge qu'il conviendrait de demander à la Ville de ne pas détruire le balcon qui, selon les termes déjà rapportés par le préfet du Bas-Rhin, « garde le caractère d'une grande demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>653</sup>, et présente un réel intérêt artistique, afin de le réutiliser dans une construction nouvelle ou un musée. Le garde-corps du balcon est ainsi démonté et conservé.

Dans le cas où certains objets ne peuvent pas être conservés au musée historique, ceux-ci peuvent être réemployés dans de nouvelles constructions.<sup>654</sup> Les façades des maisons sises 7, et 9, rue d'Or sont ainsi incorporées à l'ensemble architectural de l'Œuvre Notre-Dame en 1939. Cela a d'ailleurs été réalisé en partie grâce à l'intervention de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace qui estimait que ces immeubles comptaient « parmi les plus typiques que le XVI<sup>e</sup> siècle ait laissé [dans la ville]. Dans le cas où il serait impossible de

---

<sup>648</sup> Gé. « L'Hôtel Brackenhoffer et la Grande Percée ». Dans *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 20 mai 1933.

<sup>649</sup> *Ibid.*

<sup>650</sup> *Ibid.*

<sup>651</sup> *Ibid.*

<sup>652</sup> AVCUS (154 MW 20).

<sup>653</sup> ADBR (178 AL 33).

<sup>654</sup> AVCUS (154 MW 20).

maintenir à leur place ces intéressantes bâtisses [la Société demande] que toutes les mesures soient prises pour les reconstituer sur un emplacement approprié »<sup>655</sup>. La commission des Monuments historiques avait accepté la radiation des édifices sis 25, rue des Serruriers ainsi que 7 et 9, rue d'Or à l'unique condition que la Ville s'engage à « utiliser le balcon de l'Hôtel Backenhoffer dans un bâtiment nouveau ou dans un musée et de reconstruire ailleurs la façade et la toiture de la maison 7, rue d'Or »<sup>656</sup>.

Cet effort de préservation de l'héritage bâti s'accompagne également d'initiatives privées. Un courrier anonyme datant du 29 juillet 1930 adressé au maire de Strasbourg mentionne les démolitions de vieilles maisons qui devront être entreprises pour faciliter la Grande Percée. L'auteur demande l'autorisation de visiter les demeures, afin « de prendre des relevés et photos des restes d'architecture, dont il serait intéressant de conserver le souvenir et au besoin de [...] signaler s'il y a quelques objets dignes d'intérêt dont la conservation pourrait être effectuée »<sup>657</sup>. Aucune suite donnée à ce courrier n'a été décelée dans les archives de la Ville.

## **V. L'immeuble de l'Esca comme rupture dans le paysage strasbourgeois**

L'activité de la construction à Strasbourg atteint son point culminant en 1931. L'exonération de l'impôt sur le bâtiment pendant une durée de quinze ans ainsi que la réduction des droits d'enregistrement pour l'acquisition de terrains ont largement contribué à cette expansion. En revanche, cette période se caractérise par l'augmentation des constructions non conformes aux prescriptions de la Police des bâtiments, notamment en raison de la crise économique et de la pénurie de logements. La politique en matière de construction s'affermir vers 1935, lorsque la Ville de Strasbourg se constitue partie civile dans les actions pénales engagées contre les constructeurs délinquants.

Dans ce contexte, le maire sollicite la commission municipale des Beaux-Arts pour évaluer le projet de construction de l'immeuble de l'Esca. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace s'inquiète de ce projet « qui masquerait la vue sur l'église Saint-Étienne »<sup>658</sup>. La séance de la commission municipale des Beaux-Arts consacrée à l'étude de la proposition se tient le 3 février 1932 et suscite une très vive discussion entre les membres. Le projet d'immeuble conçu par l'architecte Auguste Mossler est rejeté par le maire adjoint, Charles-

---

<sup>655</sup> Séance du comité du 6 février 1933.

<sup>656</sup> AVCUS (154 MW 20).

<sup>657</sup> ADBR (178 AL 80).

<sup>658</sup> Séance du comité du 3 avril 1933.

Philippe Heil, qui considère que l'édifice constituera une rupture trop importante face à l'église Saint-Étienne et l'église Saint-Paul :

« Tout d'abord, nous signalons que la construction d'un bâtiment fermé d'une hauteur homogène de 20 mètres aurait une influence énorme sur son voisinage et qu'il pourrait éventuellement porter atteinte à l'église Saint-Étienne à l'église Saint-Paul ainsi qu'aux façades anciennes du quai des Pêcheurs. »<sup>659</sup>

Le sénateur Eugène Müller formule également des objections contre la masse et le matériau prévu pour la façade de l'immeuble. Hans Haug<sup>660</sup> est en faveur d'une meilleure articulation entre les masses des différentes parties de l'édifice. Le conseiller municipal, Reithler, préconise le strict respect des articles 3 et 6 de l'ordonnance portant sur la protection de l'aspect local, préconisant une architecture plus ordinaire, du moins du côté de l'Ill. Il critique également le manque de perspective du projet : « En outre, il critique le manque de toute perspective de manière à ce qu'on ne puisse guère se faire une idée de l'impact général du projet. »<sup>661</sup> L'architecte Gustave Oberthür<sup>662</sup> indique que les matériaux envisagés pour la façade de l'édifice (*Hausteine* ou *Kunststeine ohne Verputzflächen*) ne participent pas à la mise en valeur de cette perspective.<sup>663</sup> Roederer rappelle ensuite que le projet concernant l'immeuble de l'Esca a obtenu le premier prix du concours et qu'une remise en cause de la proposition ne peut être permise.<sup>664</sup>

Il est néanmoins proposé par la commission que l'immeuble soit composé de différentes parties de hauteurs différentes selon le nombre d'appartements. Une partie pourrait ainsi se présenter sous l'aspect d'une haute tour (*turmartigen Gebäudes*). Les autres parties, situées dans l'angle, pourraient ainsi éventuellement être moins élevées.<sup>665</sup>

La séance se poursuit par de longues tergiversations ainsi qu'une série de votes visant à décider si un nouveau projet doit être demandé à l'architecte et si les documents présentés sont suffisants pour permettre une délibération. La commission estime qu'un nouveau projet n'est pas nécessaire. En revanche, elle juge les documents insuffisants pour formuler un avis. Elle

---

<sup>659</sup> « Es wird zunächst darauf hingewiesen, dass die Errichtung eines geschlossenen Gebäudes mit einer einheitlichen Höhe von 20 Metern auf die Nachbarschaft einen gewaltigen Einfluss haben wird und ev. der Stephanskirche und der Eglise St-Paul sowie den alten Fassaden des Fischerstadens einigen Abbruch tun könnte ». AVCUS (152 MW 20). Traduction de l'auteur.

<sup>660</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

<sup>661</sup> « Ausserdem bemängelt er das Fehlen jeglicher Perspective, sodass man sich nur schlecht ein Bild über die Gesamtwirkung des Projektes machen könne. » AVCUS (152 MW 20). Traduction de l'auteur.

<sup>662</sup> Voir la note de bas de page n° 321.

<sup>663</sup> AVCUS (152 MW 20).

<sup>664</sup> *Ibid.*

<sup>665</sup> *Ibid.*

décide finalement que le bâtiment ne devra pas obligatoirement s'élever à 20 mètres dans son ensemble et que celui-ci pourra être composé de plusieurs hauteurs différentes selon les parties de l'édifice concernées.<sup>666</sup>

Au terme des échanges, la commission conclut que le projet ne peut malheureusement guère être refusé. Cependant, elle estime qu'il est nécessaire de poursuivre les négociations avec l'architecte pour alléger le style et le décor des façades. L'architecte devra fournir un dessin des façades puis éventuellement soumettre un autre projet.<sup>667</sup>

### ***Conclusion de la partie IV***

Force est de constater que, pendant la période de l'Entre-deux-guerres, les valeurs du patrimoine bâti de Strasbourg se construisent sur la base de tensions doctrinales et de conflits de considérations d'ordre national. Ce conflit est d'autant plus marqué qu'il est animé en grande partie par la volonté de l'État français d'assurer un rôle régalien fort, garant de la protection et de la conservation de son patrimoine national.

La reconnaissance du caractère patrimonial du « vieux-Strasbourg », déjà présente pendant la période allemande, se confirme notamment au travers des activités de la Police des bâtiments et de la commission municipale des Beaux-Arts qui valorisent l'« aspect local » de la ville médiévale et Renaissance. À cela s'ajoute la volonté des services de l'État de célébrer et mettre sur le devant de la scène les réalisations « françaises », à savoir les édifices du XVIII<sup>e</sup> siècle, témoins de la « ville libre royale ». Malgré la meilleure prise en considération des ensembles urbains dans la politique de protection et de conservation du patrimoine à cette époque, on distingue encore nettement la ville médiévale, la « ville française » et la « ville allemande ».

Les discours idéologiques nationaux sont encore trop dominants à cette époque pour permettre la reconnaissance des valeurs de patrimoine de la *Neustadt*. Malgré de premiers sites identifiés pour être protégés au titre de site dans les années 1920, aucune initiative n'aboutit à la reconnaissance de ce legs. En revanche, nous percevons une valeur d'exemple de la *Neustadt* en matière d'urbanisme, que laisse transparaître Joyant, et d'autant plus importante que Strasbourg incarne déjà un rôle de modèle au-delà des frontières nationales. Le concours international aboutissant au plan Laforgue en 1937, même si celui-ci n'a pas été mis en œuvre, est le témoin du rayonnement de la capitale régionale pour d'autres villes françaises et étrangères.

---

<sup>666</sup> *Ibid.*

<sup>667</sup> *Ibid.*





## **PARTIE V. La ville pendant la période d'occupation allemande (1940-1944) : la confirmation des mythes**

Peu de temps après que l'administration civile allemande ait pris ses quartiers en Alsace et en Lorraine en juillet 1940, le responsable administratif du *Gau (Gauleiter)* de Baden-Elsaß, Robert Wagner, diffuse une circulaire, le 15 novembre, à l'ensemble de l'administration et de la police ordonnant la germanisation des inscriptions, le déplacement de monuments, pour une « mise en place dans des lieux adaptés »<sup>668</sup>, la suppression totale de certains monuments, ainsi que le changement de l'aspect et la transformation par l'adjonction de sculptures ou des bas-reliefs de certains d'entre eux. Un nouveau corps est spécifiquement constitué pour accomplir les tâches ainsi fixées, alors que Robert Ernst est directement chargé de dresser la liste des monuments à détruire.<sup>669</sup>

La politique de germanisation de l'Alsace et de Strasbourg pendant l'époque de l'occupation a une incidence importante sur la matérialité du paysage urbain et architectural de la ville, et sur son image. Le mythe de la *wunderschöne Stadt*, déjà observé lors de la période du *Reichsland*, est un moteur de la conception architecturale dans la région et sa capitale, tant pour Berlin que pour les autorités municipales, et en particulier le service de l'Architecture. Les goûts architecturaux du gouvernement national-socialiste viennent conforter les préférences esthétiques des architectes de la Municipalité, et en particulier celles de l'architecte en chef de la Ville, Richard Beblo.

Mais Hitler amorce un projet bien plus ambitieux que ceux concernant la germanisation des panneaux d'indication, le remplacement et l'épuration des façades des édifices de la ville. Il vise à transformer Strasbourg en une métropole influente, vitrine du Troisième Reich et de son prestige incommensurable. Le contexte de la Seconde Guerre mondiale constitue une embûche insurmontable pour le financement des visions du *Führer* dans les grandes villes allemandes. Les projets qui en découlent n'en jouent pas moins le rôle de catalyseur de valeurs mythologiques de l'espace urbain à Strasbourg, orientant toutefois des réalisations emblématiques s'inscrivant dans la continuité d'une tradition passée, notamment issue du courant *Heimatschutz*.

---

<sup>668</sup> SCHNITZLER, Bernadette. « "La Kultur est passée par là..." Les monuments de Strasbourg durant l'Annexion (1940-45) ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, 2006-07, p. 155.

<sup>669</sup> *Ibid.*, p. 155.

## **Chapitre 1. Le projet de métropole**

### **A. La résurgence du mythe de la *wunderschöne Stadt***

Dans son ouvrage consacré à la Grande Percée en 1952, Alphonse Arbogast indique : « Strasbourg est connue depuis des siècles comme étant une très belle ville. Nos voisins d'outre-Rhin la qualifient de "wunderschöne" »<sup>670</sup>. L'image de la « *wunderschöne Stadt* », dont l'origine remonte à un chant populaire germanique déjà abordé dans le cadre de nos recherches, a traversé les siècles depuis la période classique.

Richard Beblo, poursuivant le sillon creusé par son père Fritz Beblo, devient architecte en chef de la Ville sous l'occupation allemande. Il publie un article dans le *Strasburger Monatshefte* en 1941 qui s'intitule « Ist Strassburg noch die wunderschöne Stadt ? » dans lequel il s'interroge sur l'image mythique de Strasbourg. Il s'enquiert en particulier des conséquences du rattachement de la ville à la France après la Première Guerre mondiale, et l'impact de ce changement de nationalité sur l'espace bâti. Il critique sévèrement les interventions en la matière dans le courant des vingt dernières années :

« La France a surtout manqué de conserver et de réhabiliter la ville ancienne dont elle avait pourtant urgemment besoin. Des constructions nouvelles laides ont été intégrées au beau milieu des belles rues, de mauvaises installations commerciales, des haussements et la pire publicité ont presque écrasé les magnifiques perspectives des rues. »<sup>671</sup>

L'architecte désapprouve le manque de soin apporté aux aménagements sanitaires de la ville, les nouvelles constructions et installations de magasins réalisées entre les années 1920 et 1930, dont la laideur entache les « belles rues » de Strasbourg. S'il est vrai que ces commentaires illustrent la vision des villes en Allemagne à cette époque, ceux-ci méritent d'être situés dans leur contexte historique et politique particulier. Lorsque la ville de Strasbourg est occupée par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, les nouvelles autorités établies ont à cœur de reconstruire un idéal en opposition avec les éléments mis en place par une souveraineté ennemie. Cette tendance n'était pas aussi marquée lors de l'annexion entre 1871 et 1918.

---

<sup>670</sup> ARBOGAST, Alphonse. *Un problème d'urbanisme : la grande percée à Strasbourg*. 1953. p. 3.

<sup>671</sup> « Frankreich hat es vor allem an der Pflege der Altstadt und ihrer dringend notwendigen Sanierung fehlen lassen. Hässliche Neubauten inmitten schöner Straßenzüge, schlechte Ladeneinbauten, Dachaufstockungen und übelste Reklame drohten, die herrlichen Straßensbilder zu erdrücken. » (BEBLO, Richard. « Ist Strassburg noch die wunderschöne Stadt? ». Dans *Strassburger Monatshefte*, 1941, p. 375). Traduction de l'auteur.

L'Empire n'avait pas souhaité remettre en cause les réalisations architecturales et urbaines antérieures avec autant de véhémence. La défaite des Allemands lors de la Première Guerre mondiale fait émerger un fort ressentiment contre les Français, qui animent la volonté de faire table-rase des réalisations opérées par les autorités ennemies tout en faisant valoir ce qu'il reste de la ville du Saint Empire romain germanique.

L'image de la ville florissante est alors particulièrement ravivée pendant l'occupation allemande. En atteste notamment le guide *Das Elsass, Strassburg und die Vogesen* publié par Baedeker en 1942 : « Strasbourg est le centre économique et la plaque tournante du Rhin supérieur, avec son industrie diversifiée qui produit en particulier des denrées alimentaires, des produits de luxe [tabac, bières, conserves, foie gras], des machines et les produits chimiques. »<sup>672</sup>

## B. Le contexte du projet de métropole

Le projet de « Grande région de Strasbourg » (*Großraum Straßburg*), lancé à l'instigation du commissaire de la ville (*Stadtkommissar*), Theodor Ellgering, le 3 novembre 1940, vise à redéfinir les limites de la capitale. Les communes françaises limitrophes, et Kehl, sont assimilées à la ville de Strasbourg par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1940, ce qui augmente la superficie urbaine de soixante-seize pour cent et porte le nombre d'habitants de 57 000 à 249 693.<sup>673</sup> La ville s'étend ainsi sur la rive droite du Rhin. Les ambitions du Troisième Reich sont de permettre la réalisation d'une métropole de 3,5 millions d'habitants.

Considérant que Strasbourg est enserrée par les industries, Theodor Ellgering reprend l'idée proposée par le plan Laforgue de créer une ceinture verte dans l'ancienne zone de fortification afin de pallier les désagréments causés par des espaces industriels dispersés. Le projet est également envisagé afin de créer un lien entre les ports rhénans de Strasbourg et de Kehl, et d'établir une zone industrielle unique et influente qui rassemblerait toutes les activités dans le domaine.

Strasbourg doit devenir la capitale du *Gau*, un statut alors occupé par la ville de Karlsruhe. Une première esquisse de projet d'extension urbaine est attribuée à Hitler en personne, fixant ainsi

---

<sup>672</sup> « [...] ist Strassburg das Verkehrs- und Wirtschaftszentrum der Oberrheinlande, mit vielseitiger Industrie, die besonders Nahrungs- und Genussmittel (Tabakwaren, Bier, Konserven, Gänseleberpasteten), Maschinen und chemische Produkte erzeugt. ». (BAEDEKER, Karl. *Das Elsass, Strassburg und die Vogesen, Reisehandbuch*. Leipzig : Baedeker K, 1942. p. 25). Traduction de l'auteur.

<sup>673</sup> VOIGT, Wolfgang. *Planifier et construire dans les territoires annexés : architectes allemands en Alsace de 1940 à 1944*. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 2008. p. 35.

les éléments de programme. Sa proposition, si elle est authentique,<sup>674</sup> se caractérise par une voie de liaison sur le Rhin entre Kehl et Strasbourg, se finissant à l'ouest par une patte d'oie dirigée, d'une part, au nord vers la *Neustadt* et, d'autre part, au sud vers le quartier du Neudorf. Cette articulation s'agrémente de deux places magistrales, la première, située dans l'actuel quartier de l'Esplanade, servant d'articulation médiane entre les axes et la deuxième, et permettant de lier la ville impériale du Deuxième Reich à la nouvelle extension.

### C. Les propositions de plan de Paul Schmitthenner et de Richard Beblo

Au mois d'août 1940, le chef de l'administration civile en Alsace (*Chef der Zivilverwaltung im Elsass – CdZE*), *Gauleiter* et représentant du Reich, Robert Wagner, informe du lancement d'un concours pour le projet d'agrandissement destiné à cinq architectes ciblés, connus pour leurs qualités et leur soutien au gouvernement allemand de l'époque : Erich Schelling, Wolfdietrich Panther, Hans Möhrle associé à Hermann Alker et Joseph Schlippe, Paul Schmitthenner et Richard Beblo. Les projets des deux derniers professionnels mentionnés sont particulièrement symptomatiques des débats qui animent le milieu de l'architecture et de la construction à Strasbourg pendant cette période.

Du projet de Schmitthenner, nous retenons deux particularités importantes, qui découlent l'une de l'autre. La première est l'absence du respect d'un des éléments majeurs du programme dressé par Hitler, à savoir la jonction sous forme d'Y couché entre la ville de Kehl et Strasbourg. Schmitthenner ne prévoit pas la fusion souhaitée entre les deux cités. Au contraire, il tourne son projet vers les réalisations françaises, proposant ainsi un arc de triomphe inspiré de celui du Carrousel de Paris, et alignant la hauteur de la plus importante construction du nouveau quartier à celle de la plateforme de la cathédrale. D'une certaine manière, Schmitthenner établit des liens entre les réalisations antérieures telles qu'elles ont été conçues dans la *Neustadt* sous l'annexion allemande, et ce malgré le changement d'appartenance nationale. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la critique qu'il formule à l'encontre de l'architecture de l'État national-socialiste dès 1939, s'opposant à la démesure défendue par Albert Speer.<sup>675</sup> En outre, nous connaissons l'admiration de Schmitthenner pour la grandeur de la cathédrale et l'harmonie de l'espace bâti qui compose son écrin, auxquelles il attribue un caractère exemplaire dans son ouvrage *Das sanfte Gesetz in der Kunst, in Sonderheit in der Baukunst. Eine Rede*<sup>676</sup>. Schmitthenner

---

<sup>674</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>675</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>676</sup> SCHMITTHENNER, Paul. *Das sanfte Gesetz in der Kunst in Sonderheit in der Baukunst. Eine Rede*. Strasbourg : Hünenburg-Verlag, 1943.

aspire à une certaine réconciliation entre la sensibilité alsacienne et le prestige impérial du Troisième Reich, qui est destinée à rester lettre morte.

La deuxième caractéristique intéressante du plan de Schmitthenner est le rejet de la *Neustadt*, inspiré des critiques formulées par les tenants du mouvement *Heimatschutz* dès la période de l'annexion allemande. Exécrant l'architecture monumentale qui s'étend principalement depuis la *Kaiserplatz* jusqu'au Palais universitaire, Schmitthenner souhaite plutôt rappeler les liens avec la ville du Saint Empire romain germanique qui caractérise l'apogée de la culture urbaine alsacienne. Mais la sensibilité qui émane du projet de Schmitthenner lui vaut d'être mis à l'écart par le Troisième Reich.



Ill. 48 : *Das neue Strassburg, Lageplan* (Le nouveau Strasbourg, plan de situation). 1/2000, couleur, original. Encre, fusain. Paul Schmitthenner. L98,5 X H159,6 cm. AVCUS (309 MW 6).

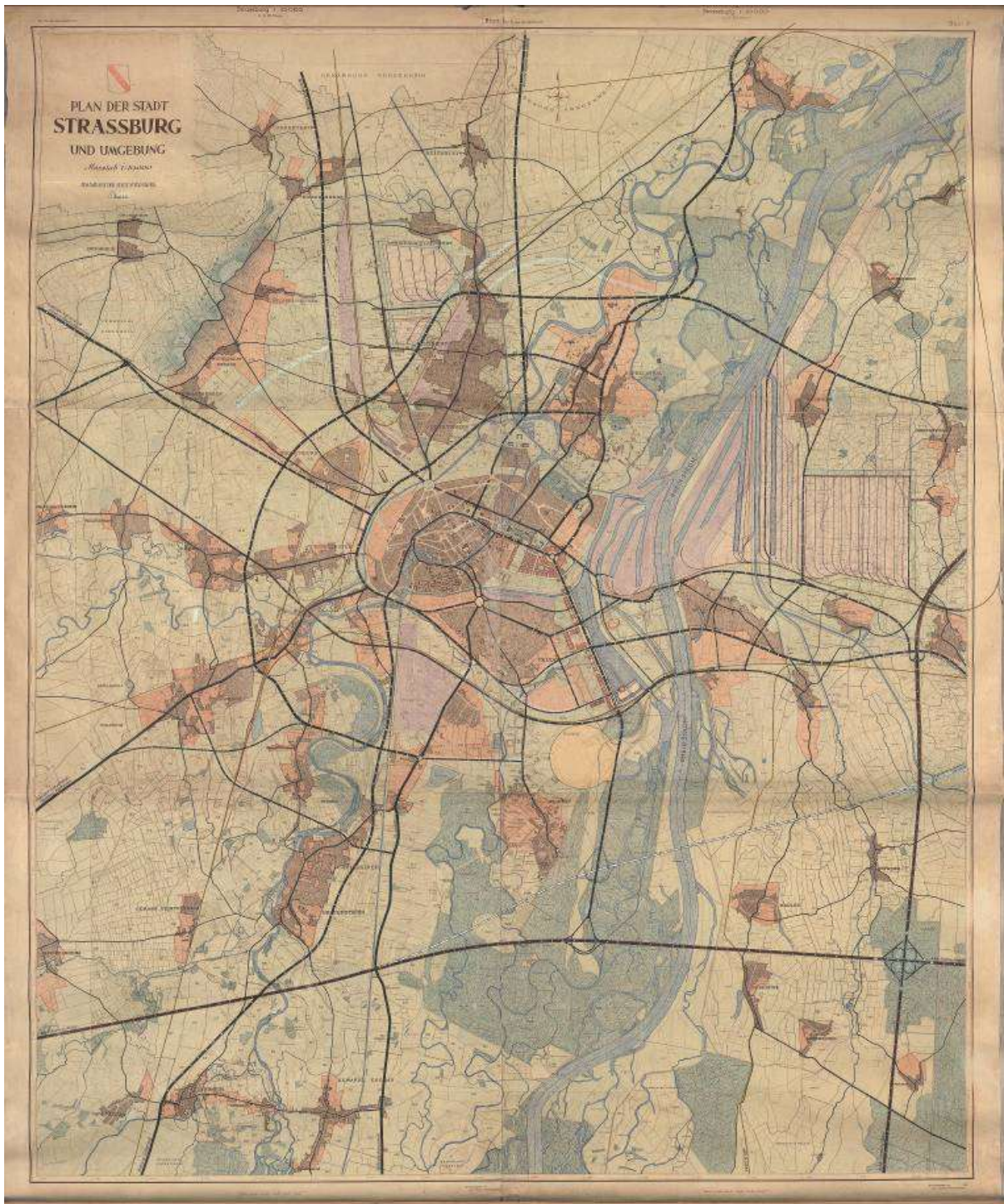
Richard Beblo, désigné architecte en chef de la Ville de Strasbourg en 1940, propose de son côté une véritable « ville-paysage »<sup>677</sup> intégrant les espaces majeurs du panorama urbain de Strasbourg. Le sujet de la ville-paysage anime les débats en matière de conception urbaine en Allemagne pendant la période de la guerre. L'idée de *Großraum*, issue du programme d'Ellgering, prend la forme d'un véritable programme de planification effaçant la frontière du Rhin en créant des espaces aérés. En cela, il est le plus abouti des plans proposés par les différents participants au concours. Le plan de Beblo sépare de manière très nette les différentes fonctions de la ville, en particulier les zones d'habitat et les activités industrielles.

Richard Beblo propose également une rupture avec le programme entrepris sur le site du port pendant la période française. Il propose de concentrer les activités industrielles au nord et à l'est de la ville. La conservation de la forêt du Rhin au sud permettra, en revanche, la création d'un espace de détente dans le secteur.

---

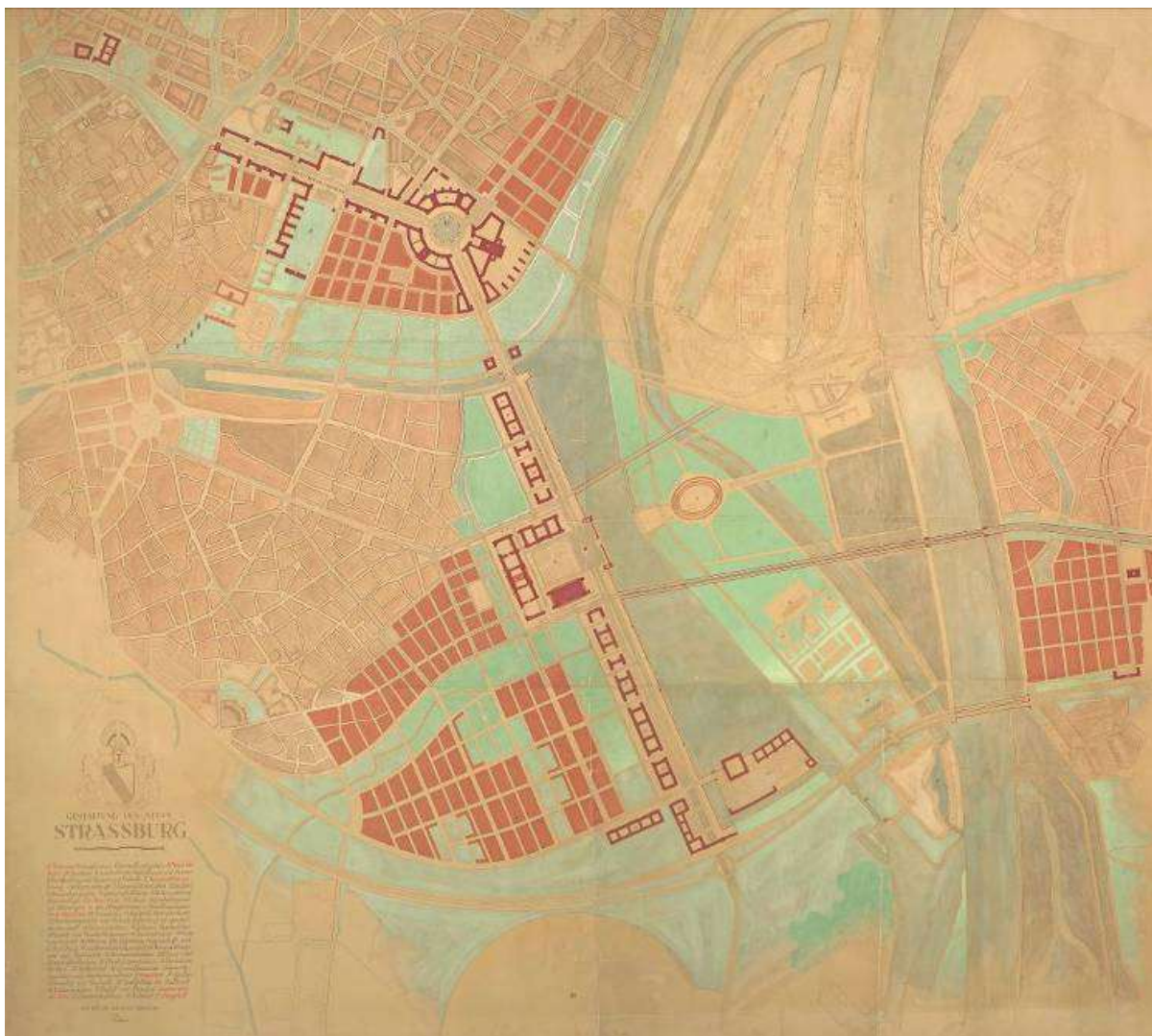
<sup>677</sup> VOIGT, Wolfgang. *Op. cit.*, p. 107.





III. 49 : *Plan der Stadt Strassburg und Umgebung* (plan de la ville de Strasbourg et de ses environs). Richard Beblo, 1941. AVCUS (309 MW 1).





Ill. 50 : *Gestaltung des neuen Strassburg* (Aménagement du nouveau Strasbourg). Richard Beblo, 1942. AVCUS (309 MW 2).

Les projets de Paul Schmitthenner, d'une part, et de Richard Beblo, d'autre part, sont intéressants en ce qu'ils proposent des visions différentes en matière de liens dans la composition urbaine. Alors que le premier privilégie le dialogue entre les traditions anciennes et les réalisations nouvelles, le deuxième aspire à une fusion avec Kehl pour créer une ville-paysage qui se projette vers l'avenir. Les propositions caractérisent toutes les deux des modèles de pensées qui ont animé le développement de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui, et en particulier à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Alors que la *Neustadt* a été conçue en lien avec la ville ancienne et les traditions antérieures, de part des emprunts et des perspectives soignés, le projet Deux-Rives actuellement conduit par la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg vise à donner une nouvelle dimension à la capitale régionale en dépassant la frontière du Rhin pour créer une nouvelle métropole tournée vers l'avenir.

## **Chapitre 2. La « défrancisation » de l'espace urbain : des panneaux à l'épuration des façades de la rue des Grandes-Arcades**

### **A. La politique de « défrancisation » des panneaux d'indication**

La politique de « défrancisation » du paysage urbain strasbourgeois, conduite sous l'occupation allemande, est bien plus développée que celle menée durant la période de l'annexion entre 1871 et 1918. Les autorités allemandes établissent des décrets portant sur l'emploi de panneaux d'indication dans la ville bien plus riches que ceux fixés pendant l'époque du *Reichsland* et en 1918, de retour sous le giron français. Le premier décret sur l'introduction de la langue maternelle pour les noms et les panneaux d'agglomérations, les dénominations des rues, places et bâtiments, est fixé le 2 juillet 1940. Il prévoit la suppression de toutes les inscriptions, les emblèmes et les monuments français.<sup>678</sup> Le contenu de cette décision juridique est plus étendu que celui des précédents décrets cités. Wolfgang Voigt souligne par exemple que cet élan de « défrancisation » (*Entwelschung*) inclut également les cimetières et la sphère privée. Les chefs d'îlots (*Blockleiter*) et les chefs de cellules (*Zellenleiter*) du parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP) furent ainsi missionnés pour assurer « qu'aucune décoration ou autre type francophile ne soit présente dans aucun appartement et aucun local commercial »<sup>679</sup>.

### **B. Quelques réalisations limitées**

Un bureau de conseil architectural est désigné afin de faire des propositions aux commerçants concernant l'affiche de leurs boutiques. Mais le cadre juridique et les moyens financiers, restreints en raison des dépenses de guerre, ne sont pas suffisants pour permettre une mise en application des principes édictés. Les destructions prévues, à savoir celles du côté ouest de la place Kléber, le lycée Marie-Curie sur le quai Saint-Nicolas ainsi que celle du dernier bâtiment de la Grande Percée achevé en 1939, ne sont guère mises en œuvre.

Parmi les réalisations les plus importantes sur le plan des façades des édifices, il faut relever le remplacement de la façade moderniste du cinéma Cinéac, rue du Vieux-Marché-aux-Vins. En outre, le décor intérieur d'un édifice emblématique, l'Aubette, est également modifié. Les peintures avant-gardistes réalisées par Théo van Doesburg, Sophie Tauber-Arp et Hans Arp

---

<sup>678</sup> VOIGT, Wolfgang. *Planifier et construire dans les territoires annexés : architectes allemands en Alsace de 1940 à 1944*. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 2008. p. 127.

<sup>679</sup> KETTENACKER, Lothar. *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsass*. Stuttgart, 1973. Edition condensée en français : KETTENACKER, Lothar. « La politique de nazification en Alsace ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 65. Strasbourg, 1978 (première partie), n° 68, 1979 (deuxième partie).

entre 1926 et 1928, que rejette le gouvernement national-socialiste, sont recouvertes d'un badigeon en 1940.



Ill. 51: Ancienne façade moderniste du cinéma Cinéac, 1941. Remplacée pendant la période de l'occupation allemande et démolie en 2000. AVCUS (1 FI 146).

### **Chapitre 3. Le projet de manuel de construction (*Baufibel*) pour l'architecture de style alsacien à Strasbourg**

L'architecte en chef de la Ville, Robert Will, fait état dans ses notes rédigées dans les années 1960 d'une réalisation architecturale et urbaine pendant la période de 1940 à 1944. Il s'agit de l'enlèvement des boutiques élevées autour des Grandes-Arcades.<sup>680</sup> Les façades des commerces, alors recouvertes de diverses enseignes et affiches jugées inappropriées par les autorités allemandes, sont dégagées afin de laisser apparaître les matériaux d'origine des maisons

---

<sup>680</sup> BNU (MS.6.576,4).

strasbourgeoises dans la ville ancienne. Ce projet s'accompagne d'une politique d'« épuration »<sup>681</sup> conduite par les autorités allemandes pendant la période de l'occupation.

Pour appuyer les orientations décidées dans le contexte de cette politique, Richard Beblo œuvre pour l'élaboration d'un manuel de construction pour la ville de Strasbourg (*Baufibel für die Stadt Straßburg*) entre 1942 et 1944. Il s'agit d'un projet visant à rationaliser et à normaliser la production architecturale, notamment celle des logements sociaux, lancé dès la publication du décret portant sur la « préparation de la construction allemande de l'habitat après la guerre »<sup>682</sup>, le 15 novembre 1940. Le *Baufibel* doit être établi pour chaque *Gau* du *Reich*. Visant ainsi à devenir un instrument d'uniformisation, l'initiative est ensuite associée à celle lancée pourtant à contre-courant par le mouvement *Heimatschutz* de manière parallèle. L'initiative des tenants du *Heimatschutz*, défendant la notion de « formes de construction adaptées au paysage » (*Landschaftsbauformen*), tend à favoriser la production d'une architecture qui prend en compte l'attachement au terroir. Ce compromis s'explique par la présence, parmi les instigateurs des manuels de construction, de deux tenants du mouvement *Heimatschutz*, Werner Lindner, qui devint plus tard directeur technique de l'opération, et Julius Schulte-Frohlinde.

Prévus pour constituer des manuels peu chers et largement diffusés, les *Baufibeln* sont le produit d'une analyse des formes, des matériaux et des types visant retenir les plus efficaces pour des constructions futures, et à mettre de côté ceux qui sont inopérants. C'est ainsi que « l'architecture adaptée au paysage », conçue à l'origine pour favoriser la diversité, est amenée à établir des contraintes conduisant vers l'homogénéisation du paysage de chaque région.<sup>683</sup>

Le pré-manuel conçu à Strasbourg par Richard Beblo n'eut aucun effet opérationnel pendant la période d'occupation. Finalisé en novembre 1943, son impression ne sera guère réalisée jusqu'au retour de l'Alsace et de Strasbourg sous le giron français. Cependant, le pré-manuel contient des éléments éclairant sur la vision de Richard Beblo sur le paysage urbain strasbourgeois passé et en devenir. Il documente le caractère singulier conféré à Strasbourg, « une ville sur la frontière entre deux pays de haute culture architecturale »<sup>684</sup> où le charme « réside précisément dans cette confrontation entre l'Est et l'Ouest »<sup>685</sup>.

---

<sup>681</sup> VOIGT, Wolfgang. *Planifier et construire dans les territoires annexés : architectes allemands en Alsace de 1940 à 1944*. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 2008. p. 127.

<sup>682</sup> « Das Grundgesetz des sozialen Wohnungsbaues. Der Erlaß des Führers » dans *Deutsche Bauzeitung*, 27 novembre 1940.

<sup>683</sup> VOIGT, Wolfgang. *Op. cit.*, p. 137.

<sup>684</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>685</sup> *Ibid.*, p. 141.

### ***Conclusion de la partie V***

La période de l'occupation allemande n'est guère propice au développement des connaissances, ni à la valorisation de l'héritage urbain. Les autorités du Troisième Reich œuvrent en faveur de l'exaltation du monde rural. En revanche, les projets urbains conçus à Strasbourg durant cette époque participent à la confirmation de la valeur mythique du paysage de la ville ancienne. Cette image va nourrir la réflexion des architectes désignés pour établir une extension urbaine à la hauteur des ambitions d'Hitler. Les propositions des architectes ne peuvent faire fi des réalisations antérieures, les uns se positionnent de manière évidente en rupture avec les pastiches du XIX<sup>e</sup> siècle, les autres proposent des articulations sensibles avec l'ancien quartier impérial.

La réception de la *Neustadt* peut également être évaluée au travers des projets des architectes. Elle nous montre que la reconnaissance des réalisations de la période de l'annexion n'est pas partagée par tous, comme nous pourrions l'imaginer. Aux discours idéologiques dominant des institutions viennent se substituer les goûts des professionnels et praticiens de l'architecture et de l'urbanisme qui se manifestent indépendamment du discours officiel.

En tout état de cause, la force mythique de la ville médiévale est confirmée, et par là même ses valeurs de patrimoine, tandis que les valeurs patrimoniales de l'architecture française sont réduites à néant. Cependant, ce processus n'a d'effet que dans la sphère institutionnelle. Après la Seconde Guerre mondiale, les historiens alsaciens et strasbourgeois exprimeront une certaine hâte à faire reconnaître l'importance de l'héritage français dans le paysage urbain de la capitale régionale.

## **PARTIE VI. De la politique de modernisation de la ville au renforcement des outils réglementaires de la protection du patrimoine urbain (1945-1969)**

Les années 1950 se caractérisent à Strasbourg, comme dans d'autres villes françaises et européennes, par un important essor démographique. À cette époque, la volonté de renforcer l'attractivité de la capitale alsacienne se manifeste tout particulièrement par le développement des services, des commerces, de son équipement scolaire et culturel, de ses logements et des voies de circulation.

La protection de l'« aspect local », assurée par la Ville, se poursuit dans ce contexte avec la même vigueur qui caractérise le début du XX<sup>e</sup> siècle. L'architecte en chef de la Ville puis directeur des services techniques, Paul Doppf, et le directeur des musées de Strasbourg, Hans Haug<sup>686</sup>, tous les deux d'origine alsacienne, veillent à la conservation de ce que les Allemands appelaient l'image du lieu (*Ortsbild*). La reconstruction de l'espace urbain endommagé lors des bombardements aériens de la Seconde Guerre mondiale introduit la question de l'intégration de l'architecture moderne dans la ville ancienne. Sur ce plan, les services municipaux semblent défendre une position plutôt conservatrice. Robert Will, qui succède à Paul Doppf, indique « qu'en 1954 seulement la première façade de fer et verre fut autorisée »<sup>687</sup>. Les bâtiments publics sinistrés tels que l'Ancienne Douane et les églises Saint-Nicolas, Sainte-Madeleine et Saint-Jean sont reconstruits dans le respect de volumes d'origine. Il en découle également des reconstructions jugées exemplaires, chapeautées par le service des Monuments historiques, tels la cathédrale, le palais Rohan et l'Œuvre Notre-Dame.

Pendant cette période, et malgré la création d'outils de protection tels que le secteur sauvegardé qui renforce la prise en considération d'ensemble urbain, certains éléments de l'héritage et de patrimoine sont encore négligés. Dans la sphère scientifique, l'architecture et l'urbanisme de Strasbourg font l'objet de très peu de recherches scientifiques publiées entre 1950 et 1980.<sup>688</sup> Cette période se caractérise également par une certaine tension entre les services de l'État et de la Ville, qui ne facilite pas la meilleure prise en compte ni le respect des legs antérieurs dans la politique de modernisation de la ville.

---

<sup>686</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

<sup>687</sup> BNU (MS.6.576,4).

<sup>688</sup> On compte notamment : GRODECKI, Louis. « Architecture et décoration à Strasbourg vers 1900 ». Dans *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, n° 46, 1968. p. 747-761.

## **Chapitre 1. L'extension des outils et des opérations de préservation du patrimoine : un effort partagé entre les autorités nationales et municipales**

### **I. Les dommages des bombardements aériens en 1944 et les démolitions incontrôlées**

La ville de Strasbourg subit deux bombardements aériens en août et en septembre 1944. Au total, 18 000 appartements sont rendus inhabitables.<sup>689</sup> En 1945, l'inspecteur des Beaux-Arts, Charles Hanne, s'adresse au directeur du service de la Police des bâtiments de la Ville pour lui demander la liste des immeubles dont il envisage la destruction complète, afin que le ministère puisse procéder aux mesures de sauvegarde nécessaires.<sup>690</sup> La liste des maisons sinistrées dont la Police des bâtiments a déjà décidé la démolition pour des raisons de sécurité est composée des immeubles 14, et 48, rue du Vieux-Marché-aux-Vins, 2, place du Vieux-Marché-aux-Vins, 21, rue du Jeu-des-Enfants, 2, quai de l'Abattoir, 93, route de Schirmeck, 28, rue Herder, 2, rue Saint-Pierre-le-jeune et 11, rue du Dôme. Cette liste est communiquée au ministère, qui regrette, le 1<sup>er</sup> mars 1946, que la Police des bâtiments continue « à faire démolir sans nous prévenir »<sup>691</sup>. L'inspecteur des Beaux-Arts cite ainsi les « destructions inadmissibles »<sup>692</sup> de l'immeuble 17, rue de l'Ail, la maison sise à l'angle de la rue Saint-Médard et de la rue Saint-Étienne ainsi que du très important groupe d'immeubles situé entre la rue des Sœurs et la rue de la Croix, qui ne figurait pas dans la liste initiale. Il s'étonne « qu'un seul fonctionnaire, qui, malgré toute son expérience, ne peut techniquement être apte à constituer les multiples situations pouvant se présenter, puisse décider des immeubles devant être détruits et surtout agir de façon qu'aucune intervention ne soit possible »<sup>693</sup>. Le directeur des Musées de la Ville et représentant du ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, Hans Haug<sup>694</sup>, proteste officiellement dans ce sens auprès du ministre et du premier adjoint au maire. Un courrier à sa signature, adressé au directeur de la Police des bâtiments le 13 février 1946, confirme pourtant la réception de la liste des maisons à démolir, pour laquelle, selon le directeur des Musées de la Ville, « l'intervention de la commission des Sites ne sera nécessaire qu'en des cas très rares »<sup>695</sup>. Selon un courrier de l'inspecteur des Beaux-Arts au maire de Strasbourg, il semblerait que les immeubles soient démolis sans que l'architecte en chef de la Ville n'en soit avisé, s'agissant ainsi de destructions opérées sur la base d'instructions d'ordre purement personnel et qui, dans l'intérêt même de la collectivité, doivent pouvoir être contrôlées.

---

<sup>689</sup> AVCUS (512 W 57).

<sup>690</sup> *Ibid.*

<sup>691</sup> *Ibid.*

<sup>692</sup> *Ibid.*

<sup>693</sup> *Ibid.*

<sup>694</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

<sup>695</sup> AVCUS (512 W 57).





Ill. 52 : Plan des destructions causées par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, 1944. AVCUS (1130 W 2).

Le maire de Strasbourg organise une réunion afin de « collaborer à la sauvegarde du Vieux Strasbourg et d'éviter la destruction d'immeubles présentant un intérêt particulier au point de vue esthétique »<sup>696</sup> le 9 avril 1946, à laquelle il souhaite associer tout particulièrement le directeur de la Police des bâtiments. Neuf personnalités issues des autorités nationales et municipales participent à cette réunion, à savoir les adjoints au maire Eugène Imbs, désigné comme président, et Émile-Martin Maechling, l'architecte en chef de la Ville, Paul Dopff, le directeur des Musées de Strasbourg, Hans Haug<sup>697</sup>, l'architecte des Monuments historiques, Fernand Guri, l'inspecteur des Beaux-Arts, Charles Hanne, le chef de la circonscription de

---

<sup>696</sup> AVCUS (512 W 59).

<sup>697</sup> Voir la note de bas de page n° 532.



Strasbourg du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, M. Garraud, et le directeur de la Police des bâtiments, Louis Greiner, et le sous-directeur de la Police des bâtiments, M. Eiller. L'unique point figurant à l'ordre du jour de la rencontre est celui de la collaboration des différents services en vue de la sauvegarde du Vieux Strasbourg. La réunion vise ainsi, selon les apparences, à dissiper le malentendu existant entre les services appelés à la sauvegarde des monuments historiques et des sites, d'une part, et les services de la Reconstruction et de la Police des bâtiments, d'autre part, en ce qui concerne la démolition d'immeubles sinistrés présentant un intérêt historique. Il semblerait que les maisons 12, place Gutenberg et 17, rue de la Douane s'ajoutent à la liste des destructions non communiquées au ministère. Lors de la réunion, Garraud reconnaît qu'il avait lui-même donné les ordres de démolition dans les cas signalés et qu'il en assume toute la responsabilité. En outre, il précise pour le cas de l'immeuble 17, rue de la Douane que la décision avait été prise en raison du refus de Charles Hanne qui, voulant interdire les travaux de démolition, avait refusé d'engager sa responsabilité pour les accidents qui pouvaient en résulter. La question de la responsabilité donne lieu à une longue discussion à l'issue de laquelle il est décidé que, chaque fois que le représentant d'un service intéressé interviendrait pour conserver un immeuble sinistré destiné à la démolition, celui-ci prendrait à sa charge l'entière responsabilité de ce service pour tous les accidents pouvant être causés par l'état de l'immeuble en question. Il est également entériné qu'à l'avenir, le service du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, dirigé par Garraud, demanderait une inspection sur place par les représentants des services compétents avant la démolition d'un immeuble de la ville présentant un intérêt particulier au point de vue des monuments historiques et des sites.<sup>698</sup>

Des tensions subsistent suite à cette réunion de crise. Charles Hanne demande à être consulté par la Ville avant que celle-ci autorise la transformation des immeubles inscrits. Il souhaite également que la Municipalité lui communique les plans proposés dès leur réalisation : « Je pourrais vous citer un cas particulier où la Police des bâtiments a gardé par-devers elle un projet pendant trois mois. Une telle manière de procéder non seulement retarde les travaux mais ridiculise nos deux services »<sup>699</sup>. Le maire répond que les observations concernant le cas particulier sont sans fondements et que ses décisions devront à présent être respectées.

---

<sup>698</sup> AVCUS (512 W 57).

<sup>699</sup> *Ibid.*



Ill. 53 : L'Ancienne Douane détruite lors des bombardements de 1944. AVCUS (1 FI 102).

## **II. L'action de l'État en faveur des monuments historiques dans les quartiers démolis**

### **A. Les nouvelles inscriptions autour de la place Gutenberg**

Les textes intervenus depuis le 10 juin 1940 pour la protection des monuments historiques et des sites sont déclarés exutoires dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle par décret n° 47-753 du 19 avril 1947.

Le 29 avril 1946, le directeur général de l'Architecture, Robert Danis, attire l'attention du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme sur l'intérêt qu'il y aurait à conserver dans leur état primitif certains édifices d'Alsace, protégés au titre des monuments historiques ou des sites, et qui ont subi d'importants dommages de guerre à Strasbourg et à Ammerschwihr. Le village d'Ammerschwihr est protégé au titre des sites pour son « intérêt d'ordre folklorique »<sup>700</sup>. À

---

<sup>700</sup> AVCUS (512 W 59).

Strasbourg, les bombardements ont causé des dégâts considérables sur la place Gutenberg et dans le quartier situé entre cette place et la cathédrale. Robert Danis plaide pour la reconstruction dans leur état ancien des immeubles intéressants endommagés, cela en raison « de la proximité de la cathédrale et du pittoresque de tout ce quartier visité par les touristes »<sup>701</sup>. Le spécialiste décide en conséquence la restauration et le maintien à leur emplacement actuel des immeubles 6, et 8, rue du Fossé-des-Tailleurs inscrits au titre des monuments historiques, de l'immeuble situé au coin de la rue des Hallebardes et de la rue des Grandes-Arcades ainsi que de la façade de l'immeuble situé à côté de la Chambre de commerce.

Robert Danis signale par ailleurs la destruction de tout un groupe d'immeubles sis entre la rue du Fossé-des-Tailleurs et la place Gutenberg, créant un vide qui rompt l'unité de la place et l'agrandit au nord. Il souhaite qu'une placette soit créée dans la rue du Fossé-des-Tailleurs, en face des maisons intéressantes aux numéros 6, et 8, afin de laisser subsister une échappée sur la cathédrale et assainir le quartier. Par la suite, il indique qu'il serait préférable que les immeubles reconstruits entre cette placette et la place Gutenberg soient d'une largeur moindre qu'auparavant. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait selon l'expert que la rue des Hallebardes soit élargie à cet endroit.

Dans son courrier, Robert Danis invite les services locaux du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme à se mettre en rapport avec les services techniques de la direction des Beaux-Arts à Strasbourg afin que la restauration de ce quartier soit opérée en tenant en compte ces lignes directives. Aussi en profite-t-il pour signaler l'intérêt de l'immeuble situé sur le côté est de la place Kléber, à l'angle de la rue de l'Outre, portant le numéro 15, rue des Grandes-Arcades. Le classement au titre des monuments historiques de l'édifice est alors en cours et la direction des Beaux-Arts décide de prendre à sa charge les travaux de restauration du bâtiment.

Les inscriptions au titre des monuments historiques opérées durant les vingt années suivant la période de l'occupation allemande concernent principalement des édifices situés dans les quartiers sinistrés par les bombardements aériens, et en particulier autour de la place Gutenberg. C'est le cas de l'hôtel de l'Épine (9, rue de l'Épine) classé, du monument du général Leclerc et de l'immeuble 8, rue du Fossé-des-Tailleurs inscrit en 1946. S'ajoutent à cette liste la maison 19, rue de la Douane inscrite en 1947, un édifice public majeur, l'Ancienne Douane classée en 1948, la maison 17, rue de l'Ail inscrite en 1953 et la maison 27, rue du Vieux-Seigle inscrite en 1965.

---

<sup>701</sup> AVCUS (512 W 57).



Ill. 54 : Plan de localisation des huit édifices protégés au titre des monuments historiques à Strasbourg entre 1945 et 1965. (En 1945 : l'église Saint-Jean, les immeubles 9, rue de l'Épine, 8, rue du Fossé-des-Tailleurs, le monument Kléber. En 1953 : la maison 17, rue de l'Ail. En 1965 : la maison 27, rue du Vieux-Seigle). Plan S. E., Google Earth Pro, 2014.

### **B. Les enseignes de la rue des Grande-Arcades : la continuité de l'action portée par le gouvernement de l'occupation allemande**

En 1945, la direction générale de l'Architecture et des Beaux-Arts exprime son rejet des murs d'enseignes peints sur les arcades situées entre la place Kléber et la place Gutenberg. Durant l'occupation allemande, les façades de cette rue avaient été débarrassées des baraques installées le long des piliers et des enseignes jugées tapageuses. Depuis la libération, certains commerçants s'étaient permis de peindre les murs des enseignes, d'une dimension exagérée, de couleur rouge et jaune. Il est indiqué dans le courrier des services centralisés à Paris, adressé au préfet du Bas-Rhin le 15 juin 1945, que cette façon de procéder, « en même temps qu'elle soulève la critique des gens de goût habitant Strasbourg et cause un tort considérable au prestige de la culture française »<sup>702</sup> et se trouve en opposition formelle avec les dispositions de la législation actuelle. Pour appuyer son argumentaire, la direction générale de l'Architecture et des Beaux-Arts fait

<sup>702</sup> *Ibid.*

mention des termes de l'article 9 de la loi du 12 avril 1943 sur l'affichage, dont la validité a été reconnue par le gouvernement provisoire de la République. L'article stipule que tout projet d'enseigne destiné à être apposé sur un édifice de caractère esthétique ou faisant partie d'un immeuble architectural, ou d'une perspective urbaine, doit être soumis à l'approbation préfectorale. Il est ainsi demandé au préfet d'user de son autorité pour faire supprimer les peintures incriminées « qui déparent un des ensembles architecturaux les plus célèbres de Strasbourg »<sup>703</sup>.

### C. La restauration du palais Rohan

Le conseiller municipal, Jean-Jacques Moeder<sup>704</sup>, exprime son inquiétude au sujet des travaux de restauration du palais Rohan le 24 mars 1969.<sup>705</sup> Son interpellation porte précisément sur « le passé [depuis 1946], le présent et le futur des travaux entrepris dans le château »<sup>706</sup>. L'intéressé déplore le retard pris dans la reconstruction du château depuis les bombardements de 1944, durant lesquels le pavillon des Écuries, à côté de l'Œuvre Notre-Dame, a complètement été détruit. Il regrette également les grandes poêles en céramique, qui n'avaient pu être déplacés, le vestibule d'entrée et l'escalier d'honneur, la salle du Synode et une partie importante des « Grands Appartements », la façade sur cour, son fronton et le ressaut central, le grand portail donnant sur la place du château et une partie de la terrasse. Il compare alors la réussite que constitue la reconstruction à l'identique du château de Karlsruhe, abritant depuis « l'un des plus beaux musées de l'Allemagne du Sud »<sup>707</sup>.

En outre, la tenue de spectacles folkloriques sur la terrasse du château en 1968 est perçue comme une menace pour le bon état de conservation du château. Une atteinte a été portée à l'aspect du site par l'établissement d'une tour de 8 mètres, élevée sur la terrasse, et d'une baraque rouge de la brasserie Kronenbourg, ainsi qu'à la salle de la bibliothèque des cardinaux transformée en dépôt d'appareils et de câbles. L'un des grands pastels de Burne Jones récemment acquis a également été détérioré.<sup>708</sup> De telle sorte que la commission municipale de la Protection des sites préconise que l'évènement soit organisé ailleurs pour les prochaines éditions.

---

<sup>703</sup> *Ibid.*

<sup>704</sup> Les Moeder sont une famille de notables alsaciens, originaire de Saxe-Altenburg. (*Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, 1996).

<sup>705</sup> AVCUS (676 W 05).

<sup>706</sup> *Ibid.*

<sup>707</sup> *Ibid.*

<sup>708</sup> AVCUS (512 W 60).



Moeder souligne par ailleurs la nécessité de conserver le site autour du château, en faisant référence notamment à un immeuble d'angle du quai des Bateliers menacé de destruction, mais reconstruit « en préservant le style local ». Il dénonce également la destruction prévue du Chant des Oiseaux et surtout de la Taverne française « admirable construction du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>709</sup> qui est vouée aux bulldozers pour être remplacée par des stations-services, « dignes représentants de notre Société de consommation »<sup>710</sup>.



Ill. 55 : Les destructions du palais Rohan en 1944. AVCUS (1 FI 101).

---

<sup>709</sup> *Ibid.*

<sup>710</sup> *Ibid.*

### **III. De la commission municipale des Beaux-Arts à la commission municipale pour la Protection des sites**

#### **A. La recomposition et les activités de la commission au sortir de la Seconde Guerre mondiale**

Les quartiers endommagés par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale ne sont pas les seuls à devoir faire l'objet de soins. La commission municipale des Beaux-Arts est reconstituée en 1945, pour la protection de l'aspect local de l'ensemble de la ville. Elle est alors composée de seize membres, élus pour moitié par le Conseil municipal, d'une part, et par le maire, d'autre part. Il est décidé que la commission soit présidée « au nom de Monsieur le Maire par l'adjoint délégué compétent pour le service de la Police des bâtiments »<sup>711</sup>. Le courrier du maire adjoint délégué adressé au maire le 14 novembre 1945, à l'origine de la reconstitution de cette instance, propose huit membres, en accord avec le service municipal d'Architecture, à savoir le président de l'Ordre des architectes, Auguste Mossler, l'architecte des Monuments historiques, Pierre Guri, l'inspecteur général des Bâtiments civils de l'État, Édouard Roederer, l'architecte en chef des Travaux municipaux, Paul Dopff, le directeur des Musées de Strasbourg, Hans Haug<sup>712</sup>, le directeur du service d'Extension, Georges Laforgue, l'inspecteur des Beaux-Arts, Charles Hann, et le sculpteur, René Hetzel. Le 28 décembre 1945, le maire adresse à la Police des bâtiments les noms des autres membres désignés par le Conseil municipal. Il s'agit de l'adjoint délégué à la V<sup>e</sup> division, Robert Heitz, Eugène Imbs, le docteur Frédéric Schiede, Georges Woehl, Pierre Guri, désigné une seconde fois au titre de conseiller municipal, Lucien Bonn et Suzanne Fath. Cette liste est validée par le maire le 4 janvier 1946.

Le rôle de la commission municipale est limité après la Seconde Guerre mondiale, une partie de ses fonctions ayant été transférées, d'une part, au service de l'Urbanisme de la Ville et, d'autre part, au service des Monuments historiques. En outre, l'ordonnance du 27 octobre 1945 stipule que la délivrance du permis de construire a été règlementée sur le plan national, impliquant que le maire, en délivrant le permis, agit au nom de l'État. Ainsi, les prescriptions du règlement municipal de construction ne restaient valables à l'unique condition qu'elles n'étaient pas en contradiction avec toutes les prescriptions contenues dans l'ordonnance et les arrêtés ministériels subséquents.

---

<sup>711</sup> AVCUS (512 W 59).

<sup>712</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

La commission municipale des Beaux-Arts s'inquiète cependant de la politique de reconstruction de la Ville. Robert Heitz signale notamment l'intérêt de l'immeuble sis à l'angle de la rue des Hallebardes et de la place de la Cathédrale et demande l'intervention du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Le conseiller municipal, Robert Heitz, soutient d'ailleurs vivement la reconstitution de la commission municipale des Beaux-Arts sous le nom de commission de Protection de l'aspect local en 1956, à qui il souhaite « l'audace dans la conception pour tout ce qui regarde les nouveaux quartiers, et une extrême prudence, un grand doigté, quand il s'agit de constructions ou d'aménagements pouvant altérer le caractère de la vieille ville »<sup>713</sup>.

### **B. Le rôle de la commission en matière d'enseignes et d'affichage**

La politique municipale concernant les enseignes et la publicité est conduite en collaboration avec l'État. Ce domaine est régi par le décret-loi du 30 octobre 1935, le décret du 8 octobre 1936, le décret du 13 juin 1938 et la loi du 12 avril 1943, confirmée et étendue à l'ensemble du territoire métropolitain par une circulaire du ministre de l'Éducation nationale en date du 6 avril 1945. La majeure partie des activités de la commission des Beaux-Arts consiste, tel que cela était le cas avant la période de l'occupation allemande, à traiter les demandes de pose d'enseignes et d'affiches ainsi que d'autres sujets, comme les constructions, reconstructions, transformations et aménagements des façades et devantures, notamment de monuments historiques, l'affichage, etc.

Les recommandations formulées en la matière sont relatives à la taille du lettrage, aux couleurs et aux matières. La proximité de la cathédrale est bien souvent utilisée comme un argument justifiant les refus de pose d'enseignes ou d'affiches. L'architecte des Bâtiments de France, Fernand Guri, sollicite la Ville le 25 juillet 1949 pour la convocation d'urgence de la commission municipale des Beaux-Arts pour l'examen du cas de la reconstruction de l'immeuble 11, rue du Dôme, notamment l'aménagement de la devanture de la pâtisserie Bilger. Il semblerait que le propriétaire de l'immeuble ait obtenu l'autorisation de revêtir sa devanture de marbre alors que la commission municipale des Beaux-Arts avait décidé de ne plus tolérer ce type de revêtement dans certaines rues environnant la cathédrale, et sur d'autres édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. La réunion de la commission municipale portant sur le sujet serait, selon Fernand Guri, l'occasion également d'examiner le projet de reconstruction des immeubles

---

<sup>713</sup> AVCUS (1 MW 287).



19, 20, et 21, place de la Cathédrale.<sup>714</sup> Le 5 août 1949, la commission municipale des Beaux-Arts préconise que des arcades soient établies au rez-de-chaussée de ces bâtiments et que les façades soient harmonisées avec celles des maisons avoisinantes.<sup>715</sup> Cette demande sera respectée par l'architecte responsable de la restauration.

En 1952, le directeur-gérant de la société Publi-Europe demande à la Ville d'assouplir la réglementation en vigueur pour l'installation et l'utilisation des enseignes lumineuses. À ce sujet, il souhaite la suppression de l'article 8 de l'arrêté municipal qui stipule : « il est interdit de poser des enseignes ou des inscriptions sur des bâtiments ou en des endroits n'ayant aucun rapport direct avec l'objet de ces enseignes ou inscriptions (industries, marchandises ou fournitures) »<sup>716</sup>. Il estime que cette interdiction constitue une embûche pour l'essor de la ville, puisque les enseignes lumineuses peuvent, selon lui, former un élément de gaieté et de vie et participer pour une large part à l'éclairage des rues. La proposition est étudiée par le service municipal d'Architecture, le service départemental des Monuments historiques et la direction des Musées municipaux, qui proposent de mettre en place une dérogation pour la publicité lumineuse dans certains quartiers « ne présentant pas de caractère ancien »<sup>717</sup>. Cette proposition est soutenue par la commission municipale des Beaux-Arts dans les rues commerçantes de la cité, à condition toutefois que les bâtiments ne soient pas classés au titre des monuments historiques, que les rues et places ne soient pas situées dans un périmètre de protection ou ne soient pas classées comme sites.

### **C. La reconnaissance de l'importance de la commission : vers la commission municipale pour la Protection des sites**

La commission municipale des Beaux-Arts siège trois fois en 1953 et cesse ses activités entre les années 1954 et 1956.<sup>718</sup> Son rôle est quelque peu remis en cause durant cette période, mais son importance est confirmée par un discours du maire en 1956 rappelant que l'« arrêté relatif à la protection de l'aspect local stipule expressément qu'avant de rejeter pour des raisons d'ordre esthétique une demande en autorisation de construire, de même avant de consentir une dérogation aux prescriptions concernant la protection de l'aspect local, le maire devra entendre la Commission des Beaux-Arts »<sup>719</sup>. Aussi ajoute-t-il que la commission municipale « fût [...] un instrument utile et même nécessaire pour l'administration pour l'examen de ces projets et elle

---

<sup>714</sup> AVCUS (512 W 59).

<sup>715</sup> *Ibid.*

<sup>716</sup> *Ibid.*

<sup>717</sup> *Ibid.*

<sup>718</sup> *Ibid.*

<sup>719</sup> *Ibid.*

fonctionnait ainsi à la satisfaction de tous jusqu'au moment où intervint, après la Libération, l'ordonnance du 27 octobre 1945 »<sup>720</sup>. Le procès-verbal de la première réunion de la commission municipale reconstituée en 1956, appuyée par le Conseil municipal, indique que tous les projets de construction « intéressant l'aspect local »<sup>721</sup> seront soumis cette instance, comme auparavant, y compris dans les cas où il s'agit de projets qui ont déjà reçu ou doivent recevoir l'approbation du service des Monuments historiques.

En 1959, la commission, renommée « commission municipale pour la Protection de l'aspect local », rassemble les adjoints au maire, Émile Cremer, Antoine Schmitt, Germain Muller, Robert Heitz, Joseph Mohn, René Radius, Georges Woehl et Joseph Zell, ainsi que le directeur général honoraire des Travaux municipaux, Paul Dopff, l'architecte des Bâtiments de France, Fernand Guri, le directeur des Musées de Strasbourg, Hans Haug<sup>722</sup>, le sculpteur, René Hetzel, et le directeur général des Travaux municipaux, Georges Laforgue. En 1968, la commission municipale pour la Protection de l'aspect local sera renommée « commission municipale pour la Protection des sites ».

L'exemple de l'immeuble d'habitation construit dans les années 1960 aux 3-5, quai Saint-Jean nous permet de constater la portée de certains conseils formulés par la commission municipale pour la Protection des sites. En effet, les vœux de la commission adressés à l'architecte Gérard Ecklé sont pris en compte. La solution d'arcades au rez-de-chaussée est retenue, la hauteur sous corniche de l'immeuble projeté est fixée à la même hauteur que celle de l'immeuble voisin 6, quai Saint-Jean, un décrochement de cette corniche est rendue possible dans les limites d'un mètre afin d'atteindre quatre niveaux au-dessus du rez-de-chaussée et l'étage en retrait doit être remplacé par une toiture munie de lucarnes.

#### **D. Le souci de la conservation des éléments remarquables dans le cas de démolitions d'immeubles**

Certaines directives discutées lors des séances de la commission municipale sont les reflets d'une tendance conservatrice, notamment la proposition du maire adjoint, Joseph Zell, et de Fernand Guri d'employer le grès des Vosges pour le revêtement des devantures des magasins, notamment dans la Grand' Rue.

---

<sup>720</sup> *Ibid.*

<sup>721</sup> *Ibid.*

<sup>722</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

Il importe également pour la commission, non seulement de faire respecter l'aspect local de la ville, mais également d'en conserver les éléments remarquables en cas de démolition d'immeubles. L'un de ses membres éminents, Robert Heitz, s'inquiète dans les années 1950 des objets ayant une valeur artistique provenant d'immeubles démolis lors des travaux de modernisation de l'héritage bâti. L'architecte principal au musée de l'Œuvre Notre-Dame, Anselme Schimpf, et l'architecte en chef de la Ville, Robert Will, assurent que le service de l'Œuvre Notre-Dame, informé de toutes les demandes d'autorisation de démolir, prend contact avec les propriétaires des immeubles concernées chaque fois que des éléments intéressants peuvent être conservés, tels que le vieux bois sculpté, les encadrements de fenêtres ou de portes, les anciens balcons, escaliers, etc. Ces objets sont ensuite remis dans le dépôt de l'Œuvre Notre-Dame, au chantier de la Meinau. En cas de réutilisation par d'autres constructeurs, ces éléments sont cédés par la Ville moyennant un prix symbolique.<sup>723</sup>

Des recommandations importantes pour la protection de la valeur historique des vieilles maisons alsaciennes sont également formulées par la commission municipale pour la Protection des sites. Il est ainsi proposé de rédiger un article illustré par des photographies d'immeubles voués à l'arasement et présentant un intérêt culturel pour le grand public dans la rue des Veaux.<sup>724</sup>

Par ailleurs, la perspective vers la cathédrale est un élément qui a fait l'objet d'une attention particulière par la Ville, et en particulier depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au XX<sup>e</sup> siècle, la vue vers cet édifice emblématique est au cœur de quelques discussions au sein de la commission municipale pour la Protection des sites. Les archives de la commission font état par exemple d'un débat concernant la construction du siège de la Sogenal, sis à l'angle de la rue du Dôme (4-6-8) et de la rue du Temple-Neuf (10-12-14-16) en 1970. Afin de rassurer les édiles de la Municipalité, les architectes de l'ensemble, Gustave Stoskopf (père)<sup>725</sup>, associé à Walter Oehler, indiquent que la hauteur maximale de l'édifice sera de 12,50 mètres, soit 8 mètres de moins que l'immeuble précédent. Ils mettent particulièrement en évidence le dégagement de la perspective vers la cathédrale, visible depuis la place Broglie.<sup>726</sup>

---

<sup>723</sup> AVCUS (512 W 60).

<sup>724</sup> *Ibid.*

<sup>725</sup> Voir la note de bas de page n° 290.

<sup>726</sup> AVCUS (512 W 60).

#### IV. La sauvegarde du « vieux-Strasbourg » face aux enjeux de la « vie moderne »

##### A. Les destructions perçues comme une menace par les historiens de l'art

À la fin des années 1950, le conservateur du Cabinet des estampes de Strasbourg, Paul Ahnne, introduit son ouvrage portant sur les métamorphoses et le développement de Strasbourg entre 1850 et 1950 par une citation de Baudelaire : « Le vieux Paris n'est plus [la forme d'une ville change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel]... », en ajoutant que « ces vers sont plus vrais que jamais et peuvent s'appliquer à n'importe quelle cité [...] le vieux Strasbourg s'amenuise de décennie en décennie »<sup>727</sup>. Cette observation est révélatrice d'un état d'esprit émergent dans le contexte des travaux de modernisation conduits dans les villes françaises à cette époque. Ce mouvement ne s'oppose pas pour autant aux exigences du développement des grands centres urbains :

« Il faut aménager de grands axes de circulation, il faut élargir une artère à l'occasion de destructions fortuites ou volontaires, mais il ne faut à tout prix vouloir faire entrer dans un alignement rectiligne de braves façades qui ne demandent qu'à durer, de vieux murs un peu de guingois mais dont la solidité défie parfois celle de nos édifices actuels »<sup>728</sup>.

De la même manière, l'historien, Théodore Rieger, déplore les nombreuses destructions qui ont eu lieu à Strasbourg, suite à des incendies, les guerres, des démolitions injustifiées et aux grandes percées modernes. L'auteur compte à Strasbourg seulement une douzaine de maisons du XIV<sup>e</sup> siècle, dont trois en pans de bois. Il considère ces réalisations comme les « pauvres vestiges en somme d'une architecture profane qui avait suscité jadis l'admiration des voyageurs... »<sup>729</sup>. Néanmoins, les critiques de Théodore Rieger s'accompagnent de la mise en valeur de la richesse et de l'importante valeur de l'héritage architectural de la ville, représentatif de différentes époques historiques : « Cependant, en dépit de ces pertes regrettables, Strasbourg est restée une des villes les plus architecturales de France. Et c'est peut-être la seule en province qui ait gardé de tant d'époques de si séduisantes parures »<sup>730</sup>. L'auteur ajoute plus loin que le respect de la ville ancienne dans la politique de reconstruction, conduite par la Ville de Strasbourg, a permis de faire émerger un intérêt pour l'héritage bâti médiéval et Renaissance : « Fait curieux : le respect des autorités pour le charme subtil et désuet de la vieille ville a

---

<sup>727</sup> AHNNE, Paul. *Strasbourg 1850-1950, métamorphoses et développement*. Strasbourg : Éd. Dernières Nouvelles, 1959. p. 7.

<sup>728</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>729</sup> RIEGER, Théodore. *Strasbourg aspects connus et inconnus*. Strasbourg : Éd. Dernières Nouvelles, 1956. p. 7.

<sup>730</sup> *Ibid.*, p. 4.

déclenché un sensible renouveau d'intérêt. Fruit précieux et inopiné d'une reconstruction heureuse, cet engouement n'est pas le moindre des garants de l'avenir du vieux-Strasbourg. »<sup>731</sup>

## **B. La sauvegarde du « vieux Strasbourg » et l'intégration de l'architecture moderne**

Dans un discours prononcé lors de la séance du Conseil municipal du 16 janvier 1956, Robert Heitz argue pour la préservation de la ville ancienne mais ne préconise guère pour autant une « ville-musée [...] une ville morte qui ne subirait pas les fluctuations de la vie moderne »<sup>732</sup>. Aussi s'efforce-t-il de démontrer qu'il est possible, comme c'est le cas en Italie<sup>733</sup>, de concilier les exigences de la vie moderne avec le respect du caractère traditionnel d'une cité. Il n'en adresse pas moins ses vives critiques au sujet des constructions modernes à Strasbourg, « dont le moins qu'on puisse dire et qu'elles ne contribuent pas à embellir la ville »<sup>734</sup>. La « calamiteuse »<sup>735</sup> cité Rotterdam, construite en 1953, est ainsi pointée, ainsi que d'autres constructions « moins voyantes peut-être, mais à peine moins laides »<sup>736</sup> qui ne sont pas citées.

Le procès-verbal de la commission municipale pour la Protection des sites de la séance du 5 décembre 1967 confirme la position ambiguë tenue par la Ville de Strasbourg au sujet de la préservation de la ville ancienne et de l'intégration de l'architecture contemporaine. Le maire-adjoint, Robert Heitz, demande « que l'on [la Ville] soit intransigeant pour protéger la vieille cité ; le moderne doit pouvoir s'exprimer librement ailleurs »<sup>737</sup>. Il ajoute plus loin, au sujet de la commission municipale pour la Protection des sites, que la construction d'une tour à l'Esplanade ne la concerne pas obligatoirement, en sous-entendant ainsi que la commission doit se charger en priorité de la conservation du patrimoine ancien. Le président de la commission municipale, Christian de Rendinger, prend le contrepied de l'opinion du maire adjoint en indiquant lors de la même séance que la commission ne doit pas se limiter à la protection de l'ancien, mais doit s'intéresser au site, ou même à la « silhouette générale de la ville de Strasbourg »<sup>738</sup>. Pour appuyer son argumentaire, il prend l'exemple des « immeubles-tours enserrant peu à peu la ville et qui feraient de Strasbourg une bourgade sise en contrebas de remparts modernes »<sup>739</sup>. Cette

---

<sup>731</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>732</sup> AVCUS (1 MW 287).

<sup>733</sup> Robert Heitz cite les exemples de Rome, Bari et Agrigento, où des quartiers anciens sont conservés presque dans leur totalité parallèlement à la construction de villes modernes, « d'un modernisme beaucoup plus audacieux et plus agréable que ce que nous avons vu faire jusqu'à présent chez nous » (AVCUS 1 MW 287).

<sup>734</sup> *Ibid.*

<sup>735</sup> *Ibid.*

<sup>736</sup> *Ibid.*

<sup>737</sup> AVCUS (512 W 61).

<sup>738</sup> *Ibid.*

<sup>739</sup> *Ibid.*

discussion est représentative de l'ambiguïté des politiques municipales françaises en matière de préservation du patrimoine bâti dans les années 1950 et 1960. Le positionnement, et surtout les actions qui découlent des lignes d'orientation municipales, ne sont pas clairement déterminés. Nous le constatons pour le cas de la Ville de Strasbourg. Le devenir du patrimoine est la responsabilité des décisions et actions des services départementaux des Monuments historiques, qui s'accompagnent par la prise en compte relativement aléatoire des orientations formulées par la commission municipale des Sites. La place accordée à la préservation du patrimoine dans les politiques locales en France est encore instable à cette époque. Il est néanmoins possible d'affirmer que l'appropriation du sujet par les autorités municipales est beaucoup plus importante à Strasbourg qu'ailleurs en France. Cela se justifie par l'existence d'un corps de conseil en matière de protection des sites au niveau municipal, qui n'a aucun équivalent dans d'autres villes du pays.

Afin d'assurer la continuité entre les traditions anciennes et les réalisations modernes, la commission municipale pour la Protection des sites préconise par exemple l'emploi de tuiles du type « écaille – alsacien » dans le secteur de la Petite France, notamment pour la construction d'un ensemble résidentiel en 1969.<sup>740</sup>

Lors de son discours au Conseil municipal le 16 janvier 1956, Robert Heitz souligne également le rayonnement dont bénéficie la ville de Strasbourg, son « patrimoine artistique ou simplement pittoresque » auprès des étrangers qui « sont parfois presque plus sensibles que nous-mêmes »<sup>741</sup>. Il attire ainsi l'attention sur une considération toute matérielle, celle de la source de revenus que représente le tourisme. C'est un argument qui prendra de l'importance dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>740</sup> *Ibid.*

<sup>741</sup> AVCUS (1 MW 287).



Ill. 56 : Cité Rotterdam, 1953. Photo S. E., 2014.

### **C. Un colloque franco-allemand sur la « promotion humaine des centres-villes »**

Un colloque franco-allemand d'architectes, urbanistes et entrepreneurs se tient au Conseil de l'Europe le 2 avril 1966 sur le thème de la « promotion humaine des centres-villes ». L'évènement est organisé afin de marquer l'inauguration du Centre européen de documentation du bâtiment du Bas-Rhin établi dans la capitale régionale. La journée est présidée par Gustave Stoskopf (fils)<sup>742</sup>. À cette occasion, les réalisations urbaines du nouveau Brest sont présentées par l'architecte français et Grand Prix de Rome en 1960 et 1962, Christian Cacault. Les travaux réalisés dans le centre historique de Strasbourg, et en particulier la capacité de la ville à préserver le patrimoine tout en sauvegardant la valeur du « noyau d'affaires »<sup>743</sup> depuis la Seconde Guerre mondiale, font l'objet d'une présentation assurée par l'architecte en chef de la Ville, Robert Will.

Il est nécessaire de souligner la pertinence des sujets de débats du colloque. Les questions identifiées pour animer les échanges sont : Dans quel style construiriez-vous un bâtiment à

---

<sup>742</sup> Gustave-Charles Stoskopf (1907-1980) est le fils de Gustave Jacques Stoskopf (voir la note de bas de page n° 290). Sur les conseils de son parrain, Gustave Oberthür, il s'oriente vers des études d'architecture commencées à Strasbourg, sous la conduite de Robert Danis à partir de 1931. Il réalise avec François Herrenschildt et Olivier de Lapparent le pavillon de l'Alsace à l'exposition universelle de 1937.

<sup>743</sup> BNU (MS.6.576,4).

usage de bureau, s'il vous fallait l'édifier à côté d'un immeuble du XVI<sup>e</sup> siècle ou du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Qu'en est-il de l'habitat des pauvres ? Le remodelage du centre est-il interdit ? De quel droit peut-on dire que telle ville est terminée ? Ne faut-il pas faire œuvre modeste et rester respectueux du voisinage ? La ville ne doit-elle pas avoir un style ahistorique ? N'y a-t-il pas un hiatus depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ? Ces questions sont soulevées à la fin des années 1960, alors que le thème du patrimoine bâti n'atteint encore que très peu la sphère des néophytes et la population. Différents experts sont choisis pour offrir des éléments de réponses à ces problématiques, notamment le directeur de l'École des Beaux-Arts, Gustave Stoskopf (fils)<sup>744</sup>, le directeur des études générales dans le district de Paris, Michel Piquard, le professeur à la *Technische Hochschule* de Berlin, Max Bächer, et l'architecte D.P.L.G., Philippe de Lapparent. Les experts ne semblent pas s'embarrasser de contraintes d'ordre déontologique ni politiques, ils adressent des questions fondamentales qui pourraient encore aujourd'hui animer les débats les plus passionnés. Ils ne semblent pas vouloir rechercher le consensus, mais plutôt exprimer et partager leurs réflexions et expériences.

## **V. Le plan de protection esthétique de Strasbourg conduit par l'État, en collaboration avec les services municipaux**

La formule prononcée par Robert Heitz lors de la séance du Conseil municipal le 16 janvier 1956, « Il n'y a pas que les monuments isolés »<sup>745</sup> (voir Annexe D), caractérise bien la volonté des administrations publiques de conserver, préserver et valoriser l'image de la vieille ville après la Seconde Guerre mondiale. Selon l'édile, il « s'agit de l'aspect de notre ville, de son visage, le "Ortsbild", comme on dit en allemand »<sup>746</sup>. Strasbourg est considérée comme une ville « très ancienne, sur laquelle chacune des générations successives a laissé son empreinte »<sup>747</sup>. L'importance de la préservation d'ensembles urbains et paysagers est également confirmée par les autorités nationales. Un « plan de protection esthétique », ou « plan de protection générale », au titre de la loi du 2 mai 1930 est en cours d'étude en 1945.

Suite à une rencontre entre l'inspecteur des Beaux-Arts et l'adjoint au maire de Strasbourg, chargé de la Police des bâtiments, Eugène Imbs, il est décidé que le ministère de l'Éducation nationale, auquel est rattachée l'inspection des Beaux-Arts, travaille en étroite collaboration avec les services de la Police des bâtiments et l'architecte en chef de la Ville pour élaborer un plan de protection esthétique à Strasbourg. Le ministre adresse un courrier qui exprime cette

---

<sup>744</sup> Voir la note de bas de page n° 290.

<sup>745</sup> AVCUS (1 MW 287).

<sup>746</sup> *Ibid.*

<sup>747</sup> *Ibid.*



volonté au maire de la Ville le 6 août 1945. La surveillance des mesures prises par le ministère incombe à la Ville, qui donne son avis à l'administration centrale. En revanche, l'État se réserve la responsabilité d'établir le projet. Au contrôle exercé par la Police des bâtiments se superpose donc une décision ministérielle. Le ministère souligne dans son courrier que les mesures prises jusqu'à présent par la Police des bâtiments, notamment rue des Grande-Arcades, se sont montrées particulièrement efficaces. L'inspecteur des Beaux-Arts, chargé de la protection esthétique, annonce dans un courrier du 8 novembre 1945 que le plan ne fera que confirmer, en l'explicitant, l'arrêté municipal du 23 novembre 1910 et que le droit de contrôle que se réserve l'administration sera exercé par l'inspection des Sites en collaboration avec les services municipaux. L'inspecteur des Beaux-Arts fait parvenir une copie d'un rapport général ainsi qu'un résumé du plan en 1945, en invitant la Ville à procéder à une protection spécifique dans le cadre du dossier joint, cela au titre de la loi de 1910, confirmée par la loi du 29 juillet 1925.

La première partie du rapport sur la protection esthétique est consacrée à l'état actuel de la protection de la ville de Strasbourg. Il est indiqué qu'un nombre important d'immeubles est inscrit ou classé au titre des monuments historiques dans la capitale régionale. En outre, les arrêtés de 1906 et 1910, établis en vertu de la loi municipale locale de 1895, ont créé non seulement des servitudes esthétiques pour la protection de l'aspect local mais également un organisme de contrôle, la Police des bâtiments, ainsi qu'une commission artistique municipale. La seconde partie du rapport précise que le ministère de la Reconstruction a procédé au déblaiement et aux mesures d'urgence et que le service des Monuments historiques a assuré la sauvegarde de certains ensembles architecturaux. Il est précisé que si la ville n'a pas « perdu son aspect général », il n'en demeure pas moins que, selon le rapport, certains sites absolument caractéristiques sont entièrement ou partiellement détruits et que la reconstruction ou les mesures prises dans certains sites peuvent gravement porter atteinte à l'aspect de la ville. La troisième partie du rapport explicite la méthode de protection, qui vise à protéger des ensembles visibles et caractéristiques en dehors de toutes préoccupations archéologiques ou historiques. Il a été distingué pour cela les perspectives établies sur des axes et les sites construits autour des centres. Sur le tracé de ces perspectives, et autour de ces centres, sera inscrit en général tout ce qui est visible, à savoir les plans horizontaux (rues, cours d'eau, jardins) et les plans en angle visible (les façades et les toits), cela indépendamment des mesures pouvant être prises au titre des monuments historiques.

Pour accompagner ce rapport, une liste de groupes d'immeubles détruits, compris dans le plan de protection esthétique de la ville de Strasbourg, est établie. Celle-ci comprend : la place Gutenberg et la rue du Fossé-des-Tailleurs, la Grand' Rue entre la place Gutenberg et la rue de la

Lanterne ainsi qu'entre la rue des Meuniers et la rue des Cheveux, la ruelle du Pied-de-Bœuf et la rue de l'Étal, la rue du Vieux-Marché-aux-Poissons et la rue du Vieil-Hôpital, la rue des Cordiers et la place du Marché-aux-Cochons-de-Lait, la place du Marché-Gayot, la rue des Hallebardes et la place de la Cathédrale, la rue des Veaux et la rue des Sœurs, la rue de la Douane et la rue du Bain-aux-Plantes. Le ministère indique que tous ces ensembles inscrits comme sites ne peuvent être reconstruits qu'après avis de l'administration centrale. Pour chacun de ces groupes, une note d'orientation devra être rédigée fixant l'esprit dans lequel l'administration centrale formulera les autorisations. Il est prévu que les notes d'orientation soient établies avec l'accord de la Municipalité dans la mesure où celle-ci fait connaître les projets de l'État.

Un certain nombre de difficultés sont causées dans le cadre de l'élaboration du plan de protection esthétique, cela en parallèle des soucis liés strictement aux monuments historiques. Ils concernent certains groupes d'immeubles détruits, compris dans le plan de protection général. Tous les travaux conduits dans les limites du périmètre devront préalablement être soumis à l'approbation et au contrôle de l'administration centrale. Or, la Ville de Strasbourg a déjà étudié ces diverses questions dans son plan d'urbanisme. L'inspecteur des Beaux-Arts invite ainsi l'architecte en chef de la Ville à lui communiquer ses projets afin qu'il puisse orienter les siens et ne pas faire prendre de décisions définitives contrariant les désirs de la Ville.

Le plan de protection esthétique est validé par la commission départementale des Sites, auprès de laquelle la Ville de Strasbourg est représentée par Hans Haug<sup>748</sup>, Émile-Martin Maechling, Paul Dopff, Georges Laforgue et Louis Greiner de la Police des bâtiments. Trente-trois arrêtés de protection au titre des sites sont alors annoncés dans le cadre du plan de protection esthétique de la Ville de Strasbourg.

## **VI. Les sites urbains : entre conservation et démolition-reconstruction pour la protection**

### **A. La définition de « site »**

La loi du 2 mai 1930, ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, ne contient aucune définition des termes de son intitulé.

Lors de la séance de la commission municipale pour la Protection des sites du 5 décembre 1967, le président, Christian de Rendinger, distingue « les sites individuels, des sites de la vieille ville,

---

<sup>748</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

du site général de la ville »<sup>749</sup>, une définition qui avait été proposée et défendue, selon ses dires<sup>750</sup>, par Gustave Stoskopf (père)<sup>751</sup>. La commission municipale évoque l'ensemble des dossiers concernant les sites ainsi déterminés. Sa compétence est, selon le président, plus large que celle de la commission départementale des Sites et vise l'intégralité du territoire de la ville. Néanmoins, seule la commission départementale des Sites est compétente pour statuer au sujet des sites protégés. La définition proposée par l'édile permet ainsi de distinguer les compétences de la commission municipale et celles des services déconcentrés de l'État, une manière sans doute de délimiter les champs d'action de chacun.

## **B. Des propositions non poursuivies en 1945**

La commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages, reconstituée en 1945, a pour mission de veiller sur les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque dans le Bas-Rhin, d'étudier et de proposer, avec le concours des services de la direction générale de l'Architecture, toutes mesures propres à assurer la conservation des monuments naturels et des aspects du paysage urbain et rural. Elle doit également susciter et entretenir un état d'esprit favorable à la défense des sites dans l'opinion publique et, d'une façon générale, délibérer sur toutes les questions dont l'examen lui est confié par la loi du 2 mai 1930, ou dont elle est saisie par le ministre ou le préfet.

La commission réunit principalement des élus et représentants des autorités publiques municipales, départementales et nationales, des techniciens et professionnels de l'architecture et du patrimoine et des représentants du milieu associatif. En 1959, elle rassemble notamment le représentant du ministre d'État, chargé des affaires culturelles, Hans Haug<sup>752</sup>, l'architecte en chef de la Ville de Strasbourg en retraite, Paul Dopff, l'architecte en chef des Monuments historiques, Bertrand Monnet, l'architecte des Bâtiments de France, Ferdinand Guri, l'ancien conservateur de Musée, Adolphe Riff<sup>753</sup>, et le président de l'Association des artistes indépendants d'Alsace, Marie-Charles Heitz.<sup>754</sup>

La première réunion de la commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages, se tient à la préfecture du Bas-Rhin le 18 décembre 1945. L'ordre du jour prévoit de traiter le plan général de protection esthétique de Strasbourg, l'étude des notes d'orientation concernant les

---

<sup>749</sup> AVCUS (512 W 61).

<sup>750</sup> *Ibid.*

<sup>751</sup> Voir la note de bas de page n° 290.

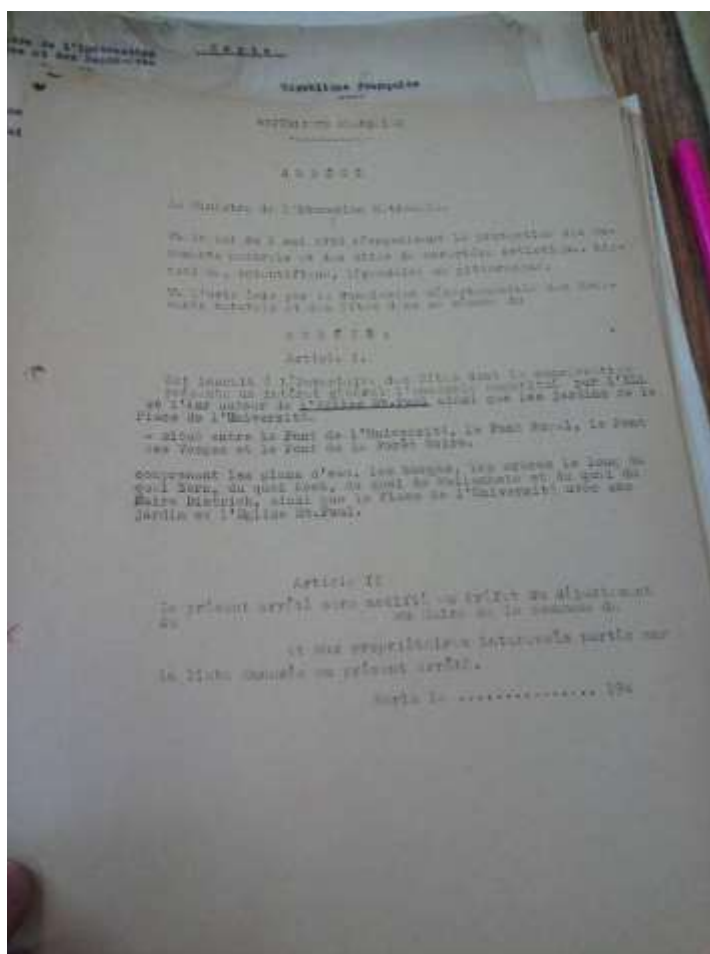
<sup>752</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

<sup>753</sup> Voir la note de bas de page n° 554.

<sup>754</sup> AVCUS (512 W 58).

immeubles ou les groupes d'immeubles détruits inclus dans le plan de protection, ainsi que les mesures à prendre au sujet des enseignes et de la publicité. En raison de l'importance de cette réunion, le préfet demande qu'un représentant de la Police des bâtiments soit présent.

Parmi les trente-trois arrêtés mentionnés dans le cadre de l'élaboration du plan de protection esthétique de la ville de Strasbourg, onze ont été identifiés dans les archives départementales. Les ensembles ciblés par les arrêtés retrouvés sont situés, pour une part, dans la ville ancienne, à savoir « la rue des Tonneliers, entre la rue de la Douane et la place Gutenberg », la « place Saint-Thomas, la rue de la Monnaie, la rue Jean Sturm et la rue Saint-Thomas », la « place Saint-Pierre-le-Jeune et la rue de la Nuée-Bleue », la « place Broglie », la « rue des Orfèvres », la « rue Sainte-Elisabeth », la « rue des Veaux ». Une autre part se situe dans la *Neustadt*, notamment l'« Orangerie », la « place de la République », le « jardin botanique » et l'« ensemble constitué par l'ill et par l'Aar autour de l'église Saint-Paul ainsi que les jardins de la place de l'Université »<sup>755</sup>. Ces inscriptions n'aboutissent pas, pour des raisons non identifiées.



Ill. 57 : Arrêté non signé d'inscription sur l'inventaire des sites, vers 1940. ADBR (178 AL 33).

<sup>755</sup> ADBR (178 AL 33).

### C. Les sites inscrits en 1946-47

L'ordre du jour de la première réunion de la commission municipale des Beaux-Arts qui se tient le 26 février 1946 annonce l'établissement de « périmètres protégés dans les différents quartiers de la ville »<sup>756</sup>. Entre 1946 et 1947, environ cinq-cents immeubles de Strasbourg sont inscrits à l'inventaire des sites, situés principalement dans les plus grandes rues commerçantes telles que la Grand' Rue, la rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, la place Gutenberg, la rue Mercière et la rue des Grandes-Arcades.

Le site de la « rue du Vieil-Hôpital » est inscrit sur l'inventaire des ensembles urbains pittoresques du Bas-Rhin le 4 avril 1946. Ce site s'accompagne de l'inscription de la « rue du Vieux-Marché-aux-Poissons » à la même date.

La « rue Mercière », entre la place de la Cathédrale, d'une part, la rue du Vieux-Marché-aux-Poissons et la place Gutenberg, d' autre part, est inscrite le 14 juin 1946.

La « place Gutenberg et ses abords » sont inscrits au titre de site le 16 juin 1946. La « place Kléber » et la « rue des Grandes-Arcades », s'ajoutent à cette liste au même moment.

Trois sites supplémentaires sont intégrés le 10 août 1946 : les « abords de l'ancienne douane », la « place du Marché-Gayot et ses abords », la « place Saint-Étienne et ses abords » et la « rue des Dentelles ».

La rue du « Bain-aux-Plantes et le quai de la Bruche » sont inscrits le 2 décembre 1946. L' « Ill et ses abords » sont protégés en deux parties : la tranche courant depuis les Ponts-Couverts jusqu'au pont Saint-Thomas, ainsi que celle depuis le pont Saint-Thomas jusqu'au pont Saint-Nicolas le 2 juin 1947. À la même date, s'ajoutent la « Grand' Rue » et la « rue Gutenberg ».

Un autre site est inscrit par arrêté le 19 juin 1947 : l'ensemble formé par la « place du Marché-aux-Cochons-de-Lait, la rue du Maroquin, la place de la Grande-Boucherie et leurs abords ».

Cette mesure vise les façades et toitures des immeubles visibles de la voie publique et le sol de la rue au droit de ces immeubles. Il s'ensuit que toute transformation, tout projet de construction,

---

<sup>756</sup> AVCUS (512 W 59).

toute pose d'enseigne sur les immeubles ainsi protégés soit soumis à l'examen du service des Monuments historiques, qui se substitue à la commission municipale des Beaux-Arts.



Ill. 58 : La place du Marché-aux-Cochons-de-Lait et la perspective de la rue du Maroquin. Photo S. E., 2014.

#### **D. Les activités de la commission départementale des Sites dans les années 1950**

L'architecte en chef des Bâtiments de France, Ferdinand Guri, présente un rapport, accompagné d'un plan, en exécution de la délibération de la commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages du 21 décembre 1955.<sup>757</sup> Celui-ci indique que la protection des îlots verts, fort nombreux à Strasbourg, est souhaitée. Cependant, la législation ne saurait être appliquée systématiquement, car ces îlots ne remplissent pas toutes les conditions requises. Sur proposition de son président et secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages décide de former une sous-commission composée notamment par le directeur des musées de Strasbourg, Hans Haug<sup>758</sup>, et Ferdinand Guri pour la réalisation d'une sélection de sites à protéger. Fernand Guri insiste sur la nécessité de proposer au ministère la protection de sites urbains dont chacun forme un ensemble de caractère bien défini et d'un intérêt général, artistique, historique, scientifique, légendaire ou

---

<sup>757</sup> BNU (M.500.961).

<sup>758</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

pittoresque suffisant. La sous-commission soumet quatre propositions de classement d'ensembles lors de la séance du 16 février 1956, à savoir le « jardin public de l'Orangerie », le « jardin public de Contades », la « place de la République et sa perspective vers la place de l'Université » et le « secteur non classé des anciens remparts de la citadelle ». La commission adopte ces propositions et prie Ferdinand Guri de préparer les dossiers correspondants pour être soumis à l'instruction réglementaire. Ces propositions n'aboutissent guère, pour des raisons qui n'ont pas été identifiées lors des recherches.

La commission émet le vœu, lors de la séance du 18 novembre 1958, que les sites naturels des bords du Rhin soient conservés et les moyens d'accès de ces sites, entre le futur canal et le Rhin, maintenus.<sup>759</sup> Un rapport produit par le conseil supérieur du ministère de la Construction, présenté par le groupe de travail « Sauvegarde des sites et paysages », a été examiné en outre par les divisions V et VIII des services administratifs et techniques de la Ville de Strasbourg, qui décide de retenir trois idées principales. Tout d'abord, la suggestion de réaliser le double objectif d'une route le long du Rhin avec la nécessité de créer une zone de calme et de détente au nord de la ville. Ensuite, d'introduire une procédure de classement en site à sauvegarder du massif boisé au sud de la ville. Pour finir, la création de zones de parking pour les promeneurs des zones boisées au nord et au sud, pour éviter que les voitures ne stationnent de façon désordonnée dans les parcelles forestières.

Lors de la séance de la commission départementale des Sites du 9 octobre 1963, le conservateur régional des Bâtiments de France fait état d'une demande des services des Beaux-Arts relative à l'élaboration dans chaque département de propositions de classement de sites.<sup>760</sup> L'inventaire établi par Ferdinand Guri reçoit l'avis favorable de la commission. La seule proposition concernant Strasbourg est celle de la forêt du Rhin s'étendant au nord depuis la Wantzenau jusqu'à Strasbourg et au sud depuis Strasbourg jusqu'à Plobsheim. Pourtant, cette proposition n'est pas mise en œuvre non plus pour des raisons inexplicables.

La commission souhaite privilégier la protection des sites urbains contre les parkings et autres installations abusives. La volonté de la commission de préserver les sites de ces types d'aménagement est motivée par la présentation, à la même époque, d'un projet municipal pour l'aménagement de la place Gutenberg et l'affectation d'une partie de la place au stationnement de seize à dix-sept véhicules automobiles. Ce projet ne soulève pas d'objections du point de vue

---

<sup>759</sup> AVCUS (512 W 58).

<sup>760</sup> Bas-Rhin – préfecture. Procès-verbal - Commission départementale des sites, perspectives et paysages du Bas-Rhin. Strasbourg : [s.n.], 1955-1964. BNU (M.500.961).

des monuments historiques, bien que la place soit située dans les périmètres de protection de plusieurs d'entre eux. En revanche, la place Gutenberg est inscrite à l'inventaire des sites et l'opération doit faire l'objet d'une décision préfectorale. Le président de la commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages estime que les problèmes soulevés par la circulation croissante des véhicules sont mal posés donc mal résolus : « Il ne faut pas sacrifier à de fallacieuses commodités d'irremplaçables valeurs »<sup>761</sup>. Le conservateur des Monuments historiques propose qu'un contrôle de quelque quarante pour cent de la circulation soit effectué dans certains secteurs, de manière à vérifier que les usagers aient des raisons sérieuses et urgentes de circuler. Il souligne que l'automobile n'est pas une fin en soi, mais un moyen de transport qu'il faut écarter. Il propose que de grands parkings soient créés à la périphérie des villes ou dans certains quartiers, que la marche soit réhabilitée pour les petits parcours et que le recours aux transports en commun se développe. Selon le président de la commission, l'établissement de vingt places de parking sur la place Gutenberg ferait perdre au lieu sa valeur esthétique et touristique de premier ordre : « Sans soulager efficacement les automobilistes, nous nuirions à coup sûr à la beauté et à la réputation de la ville et de ce fait, aux intérêts du tourisme »<sup>762</sup>. La commission émet, par sept voix contre zéro et trois abstentions, un avis défavorable au projet présenté et demande que ce projet soit remanié de manière à limiter le parking à un élargissement de la chaussée, prolongeant la rue des Tonneliers, destiné à permettre de placer dix à douze voitures de tourisme perpendiculairement au terre-plein central de la place. Aussi émet-elle le souhait que la Ville de Strasbourg plante des arbres destinés à remplacer, sur la place Gutenberg, ceux qui ont été détruits par le bombardement de 1944. Elle conclut également que l'utilisation des places publiques et des espaces verts pour le stationnement des voitures automobiles ne constitue pas une solution définitive ni très appréciable au problème de la circulation. La commission souhaite que des dispositions draconiennes soient prises afin de contraindre les usagers de la route à stationner autour de la cité touristique, et non à l'intérieur de celle-ci, que le stationnement soit limité dans sa durée et le stationnement des autocars prohibé partout où il nuit au caractère du site urbain, comme sur la place de Château par exemple.

L'action de la commission départementale des Sites se porte également sur la délivrance de subventions pour des travaux concernant des édifices situés dans un site inscrit à l'inventaire supplémentaire. La propriétaire des immeubles 34-36, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons obtient par exemple un soutien financier de l'État en 1957 pour la réfection de la façade de ses

---

<sup>761</sup> BNU (M.500.961).

<sup>762</sup> *Ibid.*



propriétés, à savoir pour les travaux de dégagement de deux arcades et du colombage dont les dépenses sont évaluées à 800 000 francs.<sup>763</sup>

### **E. Une expropriation-démolition en vertu de la loi de protection des sites**

Les actions de la Ville ne sont pas toutes en faveur de la protection du patrimoine à cette époque. En 1957, le maire de Strasbourg demande que les immeubles de l'îlot dit « Katzenroller », inscrits en 1946, soient radiés de l'inventaire des sites pittoresques. Ce projet est motivé par la volonté de la Municipalité de démolir ces bâtiments pour dégager le site et les monuments historiques se trouvant dans les abords de l'ensemble autour de l'Ancienne Douane.

Le fait que les immeubles soient compris dans le site inscrit dans l'unique intérêt des monuments historiques existant dans le voisinage est mis en évidence lors de la séance de la commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages du 11 juillet 1957.<sup>764</sup> Aucun intérêt général du point de vue artistique, historique ou pittoresque n'est relevé pour les autres édifices de l'îlot concerné. Le ministre de l'Éducation nationale prend une position très nette à ce sujet dans une note du 19 novembre concernant la reconstruction de l'Ancienne Douane : « l'îlot P [s'agissant du "Katzenroller"] est fait de maisons de rapport d'une certaine laideur agressive, elles ont de plus l'inconvénient de masquer les façades qui sans être des chefs-d'œuvre, sont très estimables. La démolition de cet îlot serait un bien. Comme il a en partie subi des dégâts, le moment serait peut-être bien choisi pour la Ville de Strasbourg pour l'acquérir »<sup>765</sup>.

Pour parvenir à ses fins, la Municipalité tente d'invoquer l'article 13 de la loi de 1930, mais celui-ci ne s'applique qu'aux monuments naturels ou sites classés ou proposés pour classement. En accord avec les autorités ministérielles, la Ville fait usage des dispositions de l'article 6 (paragraphe 1 et 2) de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques l'autorisant à effectuer une expropriation d'immeubles dont l'« acquisition est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé »<sup>766</sup>.

La commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages confirme son accord pour l'autorisation de démolir les immeubles, étant entendu que l'emplacement ainsi dégagé ne sera pas surbâti. Cette autorisation est accordée en vertu des dispositions en vigueur, à savoir l'article 13 et les suivants de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, l'article

---

<sup>763</sup> *Ibid.*

<sup>764</sup> *Ibid.*

<sup>765</sup> *Ibid.*

<sup>766</sup> *Ibid.*

22 de l'ordonnance du 11 octobre 1945, l'article 11 de la loi sur les loyers, qui interviennent après acquisition et dans les conditions précisées par celles-ci.

#### **F. Le projet de restructuration de l'îlot Saint-Guillaume**

Il est envisagé de démolir deux rangées d'immeubles datant du XV<sup>e</sup> siècle formant le coin de la place Saint-Guillaume et du quai des Bateliers à partir de la fin des années 1950, afin de faciliter la circulation automobile.

À l'issue de la réunion extraordinaire de la commission départementale des Sites du 13 mars 1957, un certain nombre de membres constate sur place les éventuels intérêts esthétiques et historiques des immeubles en question. Ceux-ci reconnaissent que les deux immeubles les plus rapprochés de l'église sont sans intérêt architectural. Quant à l'immeuble faisant saillie sur le quai, il est proposé de lui donner un certain cachet en supprimant le crépi et en remettant les pans de bois à neuf sur les façades. Mais les membres de la commission considèrent qu'il n'y a aucun espoir de financement des travaux. En conséquence, ils déclarent accepter la démolition de l'immeuble. L'architecte en chef des Bâtiments de France, Bertrand Monnet, soutient cet avis, non sans regret, indiquant que l'immeuble, vu de l'autre rive des quais ou depuis le pont de l'avenue de la Marseillaise, s'inscrit très bien dans le site des quais.<sup>767</sup>

Les débats de la commission départementale des sites tenus à ce sujet lors de la séance du 18 novembre 1958 traitent du nécessaire équilibre à obtenir entre l'amélioration des réseaux routiers de la ville et de la préservation de l'héritage bâti.<sup>768</sup> Un compromis est recherché entre ces besoins par le président de la commission : « Ne peut-on améliorer la circulation par d'autres moyens en élargissant par exemple, le quai en encorbellement au-dessus de la rivière ? »<sup>769</sup>. Le carrefour en question fait l'objet d'une circulation particulièrement intense, résultant d'une part de la présence de plusieurs établissements scolaires dans le quartier et, d'autre part, de ce que toute la circulation en provenance ou en destination du nord se heurte au barrage que constituent l'université et les jardins qui la prolongent, ce qui contraint cette circulation à emprunter les quais. Il est considéré que l'option de l'encorbellement n'est pas souhaitable car, selon l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, elle est « peu esthétique »<sup>770</sup>. En effet, il est avancé que « l'encorbellement devrait être large de plusieurs mètres et, vu du sol, et plus encore d'un autocar, il dessinerait une hernie très déplaisante pour l'œil »<sup>771</sup>.

---

<sup>767</sup> *Ibid.*

<sup>768</sup> *Ibid.*

<sup>769</sup> *Ibid.*

<sup>770</sup> *Ibid.*

<sup>771</sup> *Ibid.*

Lors de la même séance, le président préconise l'étude d'une solution permettant de maintenir la physionomie de la place. Il est demandé au maire adjoint, Robert Heitz, qu'il réalise un croquis montrant le futur aspect de la place Saint-Guillaume compte tenu des différents aménagements envisagés. Le président de la commission se réfère aux dégâts occasionnés par les travaux d'Haussmann à Paris : « Haussmann a ravagé la cité et le parvis de la Cathédrale de Notre-Dame a perdu tout son intérêt. On ne ferait plus cela aujourd'hui »<sup>772</sup>.

L'affaire se conclut par la décision de conserver les immeubles de l'îlot, encore visibles aujourd'hui à l'extrémité nord du quai des Bateliers, faisant ainsi prévaloir des raisons financières et les valeurs esthétiques de l'ensemble.

## **VII. Le secteur sauvegardé pour la protection du « vieux-Strasbourg »**

### **A. Le contexte du projet et la première proposition dans les années 1960**

Selon l'article L. 313-1 du code de l'urbanisme, un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son « caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non »<sup>773</sup>. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) correspond à un document règlementaire qui s'applique au plan local d'urbanisme (PLU) dans le périmètre du secteur sauvegardé.

À Strasbourg, une première réflexion est conduite par les services déconcentrés de l'État, et notamment l'architecte en chef des Monuments historiques, Ferdinand Guri, en 1963. Un inventaire délimitant six îlots dans le quartier de la Petite France est soumis à l'avis de la commission départementale des Sites la même année.<sup>774</sup> Le vice-président de la commission et représentant du ministre d'État chargé des affaires culturelles, Hans Haug, estime, lors de la séance du 9 octobre, que les îlots sont bien choisis et que les parties situées le long du quai n'ont pas été inscrites puisqu'elles sont en bon état. Ferdinand Guri constate que les quais Saint-Nicolas et des Bateliers sont suffisamment protégés et que le quai des Pêcheurs ne présente aucun intérêt. Le conservateur honoraire des Musées Adolphe Riff<sup>775</sup>, fait remarquer que la rue d'Or n'est pas mentionnée. En outre, le secrétaire générale du Comité régional du tourisme demande l'inscription de la rue du Maroquin en même temps qu'une extension des îlots autour

---

<sup>772</sup> *Ibid.*

<sup>773</sup> Code de l'urbanisme, article L. 313-1.

<sup>774</sup> Voir la note de bas de page n° 532.

<sup>775</sup> Voir la note de bas de page n° 554.

de la cathédrale. Ferdinand Guri juge, lors de la même séance, qu'aucun secteur n'est à ajouter à la liste proposée, d'autant plus que la loi du 4 août 1962 tend exclusivement à la protection du patrimoine historique et esthétique, ainsi qu'à la restauration immobilière. D'autre part, le quartier de la cathédrale est suffisamment protégé selon lui. Le secrétaire général ajoute que la liste n'est pas restrictive et qu'il s'agit d'un point de départ susceptible d'être étendu. Le directeur départemental de la Construction juge qu'il est nécessaire d'insérer le PSMV dans le cadre de la politique de rénovation urbaine de la ville.<sup>776</sup>

Le Conseil municipal de Strasbourg demande la création d'un secteur sauvegardé en 1964. Dans un premier temps, la demande n'est pas acceptée par l'État, car beaucoup de villes souhaitent alors « bénéficier de l'avantage de la loi »<sup>777</sup>. La concurrence est importante et le nombre d'élus est limité.

## **B. La longue mise en place du PSMV dans les années 1970**

En 1970, la ville de Colmar obtient un secteur sauvegardé, réalisé, selon la Ville de Strasbourg, « de façon remarquable »<sup>778</sup>. Les maisons pittoresques, présentant un mauvais état de conservation et ne disposant à l'intérieur d'aucun élément de confort moderne auparavant, sont à présent protégées et deviennent exemplaires pour d'autres municipalités.

L'architecte en chef de la Ville, Robert Will, considère la menace de destruction du « Vogelsang »<sup>779</sup>, un débit de boissons situé en face du palais Rohan sur le quai des Bateliers, comme le « détonateur »<sup>780</sup> de la relance du projet de secteur sauvegardé à Strasbourg. Le projet d'établissement d'un PSMV est remis sur le métier. Bien que la Municipalité se demande si l'établissement d'un secteur sauvegardé n'aura pas pour conséquence le « *diminutio capitis* » (« mort civile »)<sup>781</sup> de son pouvoir en matière de protection du caractère historique<sup>782</sup>, il est entendu que l'établissement d'un secteur sauvegardé peut constituer un levier pour l'obtention de financements nécessaires à la restauration et la réhabilitation de l'héritage bâti. Le conseiller municipal, Jean-Jacques Moeder, indique : « Il y a là un patrimoine culturel à sauvegarder, la question est indéniable et personne ne s'opposera certainement à la création de ce secteur »<sup>783</sup>.

---

<sup>776</sup> BNU (M.500.961).

<sup>777</sup> AVCUS (1 MW 303).

<sup>778</sup> *Ibid.*

<sup>779</sup> BNU (MS.6.576,4).

<sup>780</sup> *Ibid.*

<sup>781</sup> AVCUS (1 MW 303).

<sup>782</sup> L'historien François-Georges Dreyfus souligne que la Ville dispose déjà de pouvoirs considérables en vertu de l'ordonnance municipale de novembre 1910.

<sup>783</sup> *Ibid.*

Le sujet est discuté en Conseil municipal, alors que le ministère des Affaires culturelles prépare un nouveau train constitué d'une vingtaine de secteurs sauvegardés dans le pays.

La définition du périmètre fait l'objet de discussion entre les membres du Conseil municipal. Les conseillers municipaux, Jean-Jacques Moeder et François-Georges Dreyfus, suggèrent que le périmètre, délimité initialement par le barrage Vauban à l'ouest, le quai Saint-Étienne à l'est, le cours de l'Ill au sud, la Grand' Rue, la rue Gutenberg et la rue des Juifs au nord, mérite d'être étendu notamment à la place Broglie où « le jour où nous aurons un grave incendie dans les immeubles d'en face, nous ne pourrions pas obliger les gens à reconstruire à l'identique »<sup>784</sup>. Au niveau municipal, le secteur sauvegardé est ainsi considéré comme un outil pour la préservation des constructions anciennes.



Ill. 59 : Les limites proposées pour le secteur sauvegardé de Strasbourg en 1970. Plan S. E., Google Earth Pro, 2014.

Les procès-verbaux du Conseil municipal en 1972 nous permettent également d'identifier quels sont les éléments considérés par la Ville comme patrimoine, à savoir : « les rues, les places les

---

<sup>784</sup> *Ibid.*

plus intéressantes de la vieille ville, c.à.d. [...] les vieilles maisons, les monuments »<sup>785</sup>. L'objectif annoncé par le maire lors de la séance du 12 avril 1972 est de constituer un « ensemble typiquement vieux-Strasbourg »<sup>786</sup> autour de la cathédrale, de la place Gutenberg, de l'église Sainte-Thomas et de la Petite-France. L'ambition qui s'ajoute à cette volonté est de réaliser un parcours à pied de la plus grande partie de cet ensemble, permettant aux habitants et aux visiteurs de ne pas être gênés par les voitures.

Le secteur sauvegardé représente également un levier pour « réanimer le vieux-Strasbourg », « une question très importante, puisque du point de vue commercial il y a un risque de dépérissement »<sup>787</sup>. Cette « réanimation »<sup>788</sup> est considérée également comme un élément important de la politique touristique.

La demande de création d'un secteur sauvegardé est adressée par le Conseil municipal au ministère des Affaires culturelles et celui de l'Équipement et du Logement en 1972. Les travaux d'identification du plan de sauvegarde et de mise en valeur sont poursuivis par l'architecte en chef des Monuments historiques, Bertrand Monnet, désigné architecte de l'opération par la Ville et les instances ministérielles. Un nouveau périmètre reçoit un avis favorable de la commission municipale pour la Protection des sites lors de la séance du 20 février 1973. Celui-ci est défini par les limites suivantes :

« Rue du 22-Novembre, rue du Fossé-des-Tanneurs, rue Sainte-Hélène, rue de la Demi-Lune, rue du Vieux-Seigle, rue des Grandes-Arcades, rue des Dominicains, côtés sud de la place du Temple-Neuf, rue du Temple-Neuf, rue Brûlée, quai Lezay-Marnésia, quai Saint-Étienne, quai des Pêcheurs, boulevard de la Victoire, rue des Bains, impasse du Loup, rue Saint-Guillaume, rue Saint-Calvin, rue Ernest-Munch, côtés sud de la place du Pont-aux-Chats, place des Bateliers, rue des Bateliers, côtés nord de la place Saint-Madeleine, rue Klein, rue des Bœufs, rue des Bouchers, rue de la 1<sup>ère</sup> Armée, rue d'Or, côtés nord de la place de l'Hôpital, limite nord des Hospices civils, rue de l'Ecarlate, rue du Dragon, rue Saint-Louis, côtés sud de la place Saint-Louis, rue Saint-Marc, rue de la Question, côté nord de la place Henri-Dunant, Barrage Vauban, Prison Sainte-Marguerite, pont de l'Abattoir, quai Turckheim et quai Desaix. »<sup>789</sup>

---

<sup>785</sup> *Ibid.*

<sup>786</sup> *Ibid.*

<sup>787</sup> *Ibid.*

<sup>788</sup> *Ibid.*

<sup>789</sup> *Ibid.*





Ill. 60 : Autre proposition de limites pour le secteur sauvegardé de Strasbourg en 1973. Plan S. E., Google Earth Pro, 2014.

Il est décidé d'élargir le secteur du côté nord, au-delà de la Grand' Rue, de la rue des Juifs et de la rue des Hallebardes. La rue du 22-Novembre a un temps été intégré également. La rue des Grandes-Arcades est englobée dans le projet, bien que le quartier soit déjà protégé. Le même principe est adopté pour l'îlot du Marché-Neuf. Toujours du côté nord, la rue Brûlée est retenue. Mais la place Broglie n'est pas incluse car elle est constituée presque uniquement de bâtiments publics classés.

Il est jugé nécessaire que la Krutenau soit soumise aux règles du secteur, surtout en raison du projet de rénovation du secteur autour de Saint-Guillaume en projet pendant la même période. Le sud du périmètre subit des modifications dans ce sens. L'élargissement est effectué jusqu'à la rue de la Première-Armée. Bertrand Monnet envisage d'ailleurs d'étendre le projet jusqu'à la rue des Orphelins, une proposition qui n'est pas retenue par le maire. Il estime toutefois que ce secteur devrait faire l'objet d'un classement comme site à protéger. Au Finkwiller, le projet initial s'arrêtait au sud de l'Ill. Il semble souhaitable ensuite à Bertrand Monnet de faire passer la

limite du périmètre sur la rive opposée du cours d'eau. La rue Finkwiller et la place Henry-Dunant sont incluses. Quant aux côtés est et ouest, le tracé primitif est maintenu.<sup>790</sup>

Des travaux d'inventaire supplémentaires aboutissent en 1978 à la définition d'un périmètre et d'un plan détaillé du secteur sauvegardé proposé à l'approbation des instances municipales. Certaines observations formulées par la commission locale sont retenues et contenues dans le plan adopté par le Conseil municipal et la Communauté urbaine en octobre 1979. Le plan est alors soumis à la commission nationale des Secteurs sauvegardés et rendu public par un arrêté préfectoral. Il est, comme tout document opposable aux tiers, soumis à l'enquête d'utilité publique. La commission locale, composée d'élus et de techniciens, qui a suivi l'élaboration du plan, est alors saisie des oppositions à l'enquête et des demandes de modifications provenant tant des habitants que de l'administration. Le plan est modifié en conséquence et une nouvelle fois soumis au Conseil municipal. Le document est finalement soumis à la commission nationale, puis approuvé en conseil d'État en 1985.

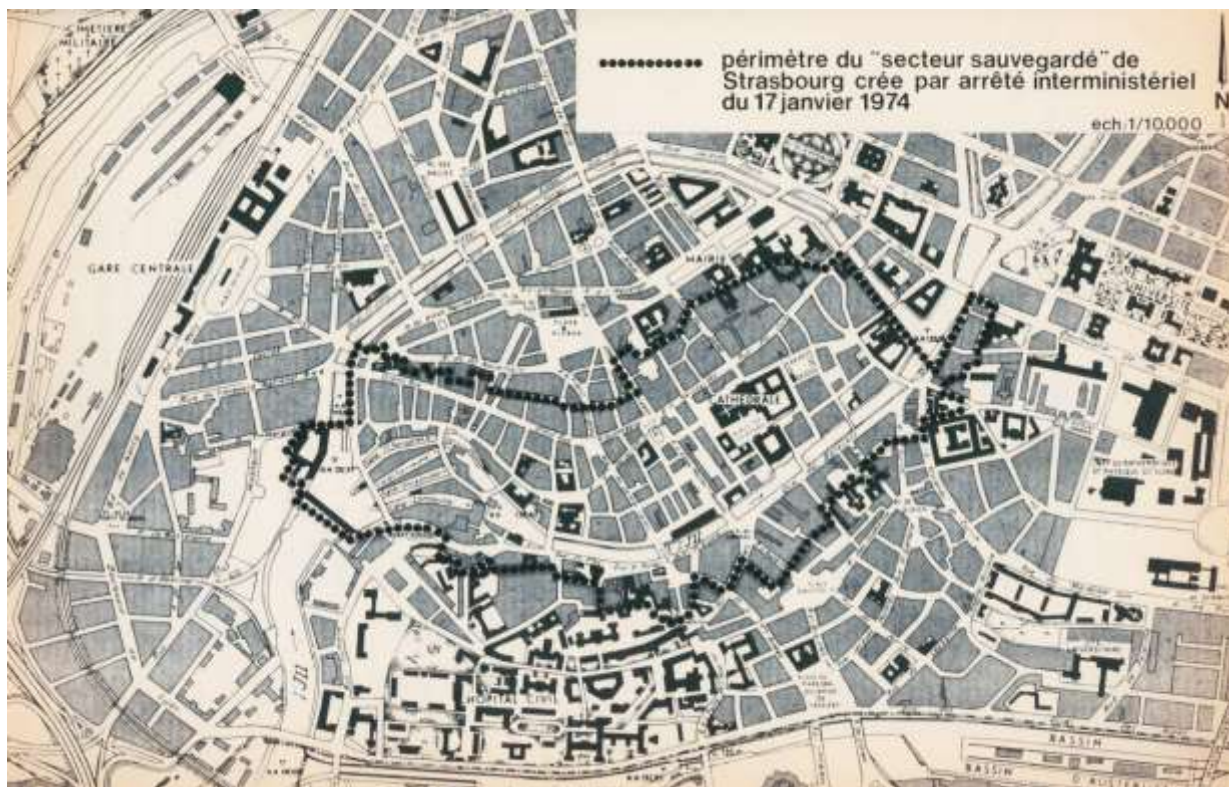
En ce qui concerne le périmètre du plan de sauvegarde et de mise en valeur, il semblerait que celui-ci s'inspire du périmètre identifié par la commission municipale des Beaux-Arts pendant la période de l'Entre-deux-guerres. Seul le nord de la Grande-Île est exclu du périmètre. Prévus pour couvrir au départ 89 hectares et renfermer 622 immeubles intéressants<sup>791</sup>, il s'étend finalement sur 73 hectares au sud de la Grande-Île et sur une partie des quartiers de la Krutenau et du Finkwiller.

---

<sup>790</sup> AVCUS (512 W 65).

<sup>791</sup> BNU (MS.6.576,4).





Ill. 61 : Limites du secteur sauvegardé en 1974. AVCUS (512 W 67).

### VIII. L'inventaire général des richesses artistiques de la France (aujourd'hui service de l'Inventaire du patrimoine)

L'Inventaire général des richesses artistiques et la commission régionale d'Alsace instituée le 22 avril 1964 consacrent leur premier dossier strasbourgeois au *Sturmhof* et peu après à une maison située 5, rue du Vieux-Seigle, des réalisations pourtant démolies dans la décennie suivante. Le service porte ensuite ses efforts sur le secteur urbain constitué par la rue de l'Épine dans le cadre de l'élaboration de la formule de la publication systématique de l'inventaire topographique. À cette époque, le service mène également une opération scientifique systématique très importante au sujet de la cathédrale et du musée de l'Œuvre Notre-Dame, notamment sur l'atelier de sculpture croisillon sud. En parallèle à ces initiatives, l'Association Les Amis du Vieux-Strasbourg entreprend le pré-inventaire des immeubles du quai des Bateliers et du quai Saint-Nicolas.<sup>792</sup>

<sup>792</sup> *Un avenir pour notre passé. Strasbourg préservé.* Exposition Strasbourg 1976. Strasbourg : Musée Historique ; Musée d'Art Moderne, 1976.

## **Chapitre 2. L'enjeu de la modernisation et l'extension de la ville**

### **I. L'image de l'urbanisation des années 1960 : « L'Alsace dans dix ans »**

Le premier numéro de la nouvelle série du périodique *Saisons d'Alsace*<sup>793</sup>, publié en hiver 1962, comprend un dossier intitulé « L'Alsace dans dix ans ». La revue est particulièrement éclairante sur l'image des villes et leur devenir, telles que ceux-ci sont considérés dans les années 1960 en France et en Europe. S'adressant à ses lecteurs, le directeur de la publication indique que l'exercice ne consiste pas à « se livrer à d'agiles acrobaties ou de subtiles spéculations »<sup>794</sup>, mais plutôt de « montrer que notre province se trouve au seuil d'une décennie qui va profondément modifier ses structures et apporter des bouleversements que vous n'avez pas le droit d'ignorer »<sup>795</sup>.

Plusieurs auteurs, des universitaires et praticiens, notamment un professeur à la faculté des Lettres et des Sciences humaine de l'Université de Strasbourg, Étienne Juillard, l'urbaniste chargé du plan d'aménagement de Strasbourg, Pierre Vivien, et l'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, François Herrenschmidt, sont amenés à se prononcer à propos du devenir éventuel des villes alsaciennes. Ils doivent notamment s'exprimer au sujet de Strasbourg, Colmar, Mulhouse, des aspects de la vie culturelle, du tourisme en Alsace ainsi que du musée alsacien de « plein-air ».

Pierre Vivien partage une vision très fonctionnaliste de la ville, qui s'inscrit dans les modes de production de l'espace urbain développés depuis la charte d'Athènes. Selon le professionnel, il est « indispensable de travailler comme l'aviateur, dirais-je, qui à quelques 10.000 m regarderait la ville et ses faubourgs et, de penser d'abord aux grandes structures de base de l'agglomération future qui vont constituer son ossature et répondre à la première fonction de l'urbanisme : *circuler*. Parallèlement il faut tracer un "zonage", c'est-à-dire définir les espaces à réserver aux trois autres fonctions : *habiter, travailler, se récréer le corps et l'esprit* »<sup>796</sup>. La nécessité de séparer des espaces consacrés aux piétons et aux automobiles, et de restituer leurs cadres aux noyaux historiques est mentionnée dans le même article. À ce sujet, Pierre Vivien fait mention des citadins contemporains comme des « cul-de-jatte motorisés »<sup>797</sup>. Il souligne par ailleurs

---

<sup>793</sup> La publication de la Revue *Saisons d'Alsace* a été suspendue entre 1948, date de sa création, et 1962 en raison de la maladie d'Antoine Fischer, le directeur-rédacteur en chef du magazine.

<sup>794</sup> FISCHER, Antoine. « Introduction à la nouvelle série ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1. Hiver 1962. p. 3.

<sup>795</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>796</sup> VIVIEN, Pierre. « Le passé et l'avenir des villes ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1. Hiver 1962. p. 42-44.

<sup>797</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

l'importance des promenades piétonnes, gageures de la possibilité de jouir dans les meilleures conditions des quartiers historiques.<sup>798</sup>

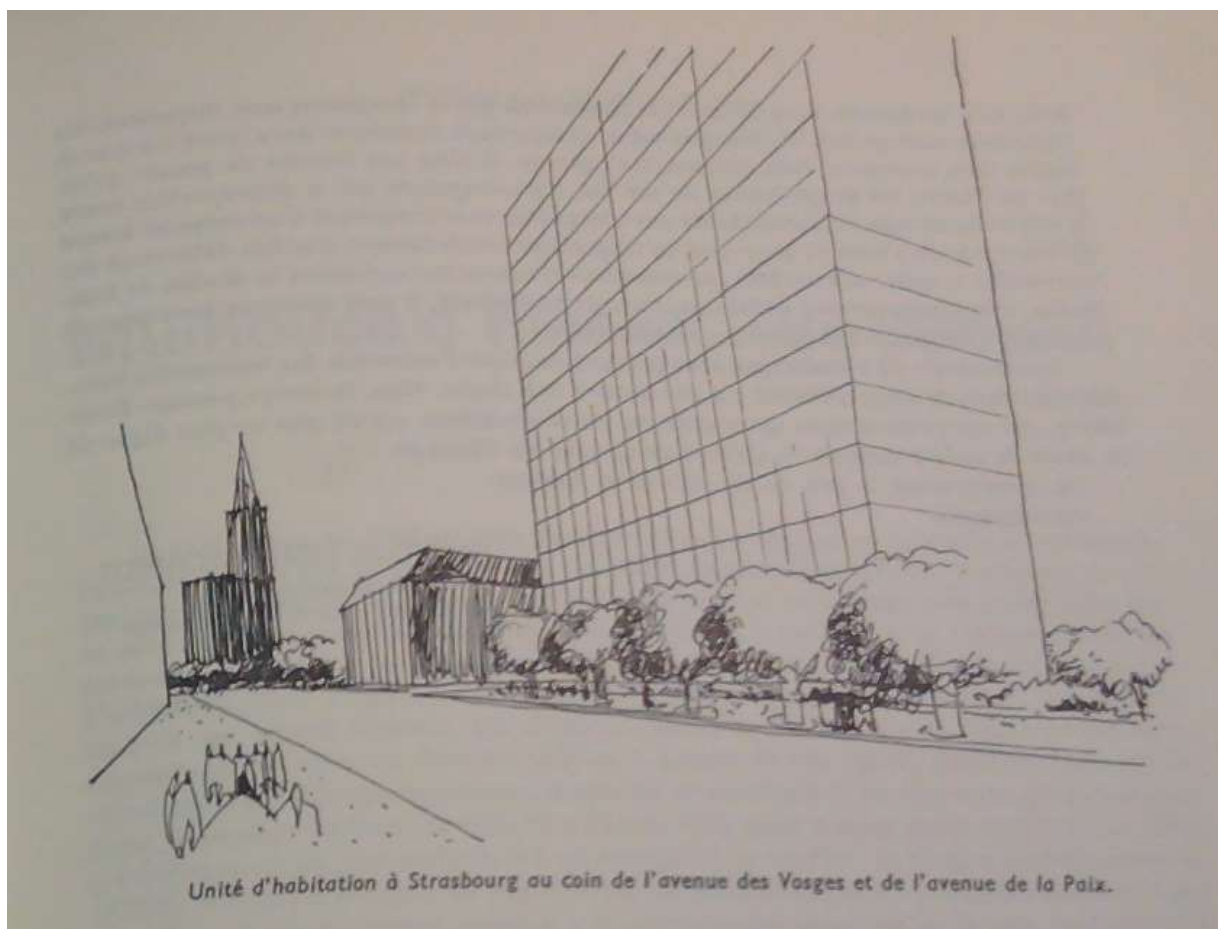
François Herrenschmidt présage « des opérations spectaculaires »<sup>799</sup>, dont celle qui pourrait avoir lieu sur le quadrilatère formé par les rues Louis-Apfell, Strauss-Durckheim et les avenues des Vosges et de la Paix, « centenaire dans 30 ans »<sup>800</sup>. L'auteur indique que cet îlot, situé dans la *Neustadt*, est occupé par des immeubles disparates, comportant seulement deux ou trois étages sans ascenseurs et présentant des logements trop grands et malcommodes. Il précise qu'il n'est pas interdit de penser qu'un jour les propriétaires de cet îlot s'interrogeront sur la rentabilité des immeubles et souhaiteront d'un commun accord qu'une rotation s'effectue pour que cet emplacement, une fois débarrassé des immeubles actuels, soit bâti par une unité d'habitation contenant le double de logements, distribués sur une quinzaine d'étages et libérant, à part quelques boutiques, la totalité du sol pour des parkings et des jardins. L'idée de François Herrenschmidt entre en complète rupture avec l'urbanisme mis en œuvre dans la *Neustadt* pendant la période allemande. Aucune considération n'est portée sur l'alignement ni le respect des gabarits du projet d'origine.

---

<sup>798</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

<sup>799</sup> HERRENSCHMIDT, François. « L'évolution de Strasbourg ». Dans *Saisons d'Alsace*, n°1. Hiver 1962. p. 59.

<sup>800</sup> *Ibid.*, p. 59.



Ill. 62 : Unité d'habitation à Strasbourg au coin de l'avenue des Vosges et de l'avenue de la Paix. HERRENSCHMIDT, François. « L'évolution de Strasbourg ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1, hiver 1962. p. 59.

## II. Le cas de l'immeuble-tour Valentin-Sorg qui partage les opinions

Dans les années 1950, les États-Unis exerce une influence importante dans les villes européennes. Les villes américaines font figure de modèle. Dans l'édition du 27 août 1956 du journal *Dernières Nouvelles d'Alsace*, un encart met en évidence le gratte-ciel de la place de la République à Milan, « le plus haut édifice en béton armé d'Europe »<sup>801</sup> qui vient d'être achevé. On ajoute au sujet de la construction : « Cette construction imposante est pourvue du confort le plus moderne et possède même son propre bureau de poste »<sup>802</sup>.

La question de la place de l'immeuble-tour est soulevée à Strasbourg au moment du projet de construction de la tour Valentin-Sorg. L'édifice est réalisé en 1955 par l'architecte Gustave

<sup>801</sup> *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 27 août 1956.

<sup>802</sup> *Ibid.*

Stoskopf (fils)<sup>803</sup>. Au départ, les services municipaux s'opposent unanimement au projet de « grande tour », haute de 48 mètres, dans le souci de préserver l'aspect local. Le service régional de la Conservation des monuments historiques refuse également. À la suite d'une inspection des lieux par le ministre de l'Éducation nationale, secrétaire d'État aux Beaux-Arts, la commission supérieure des Monuments historiques se décide finalement à donner son accord à la réalisation du projet en cause, de sorte que le permis de construire est délivré par le ministre.<sup>804</sup>

Cette réalisation conduit vers un débat au niveau municipal, à savoir celui de la « prolifération des immeubles-tours »<sup>805</sup>. À la fin des années 1960, la Police des bâtiments est saisie de différentes demandes de permis de construire pour des immeubles s'élevant à plus de 40 mètres. Cette tendance est perçue par la Ville comme une menace pour le site. La problématique est portée auprès de la commission municipale pour la Protection des sites, dont le président, Christian de Rendinger, rappelle à ce sujet en 1969 que les urbanistes du siècle précédent avaient conçu Strasbourg « comme une pyramide dont la pointe était la cathédrale »<sup>806</sup>. Les avis sont partagés à ce sujet. Les uns estiment qu'il faut éviter d'autoriser les tours dans la ville ancienne, tandis que d'autres, tel l'architecte de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, Anselme Schimpf, soulignant que la ville formait une cuvette entourée de tours jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont en faveur de la construction d'immeubles de grandes hauteurs aux portes de Strasbourg.

### **Chapitre 3. Du rejet de l'héritage allemand à la redécouverte d'une histoire**

#### **I. Le mépris de l'architecture historiciste du XIX<sup>e</sup> siècle et l'intérêt pour le style Art nouveau**

En Europe, l'architecture de style historiciste est considérée comme une imitation des styles du passé et critiquée dans la sphère professionnelle des architectes et des urbanistes dès le début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1970. Même les réalisations architecturales de style Art nouveau sont parfois remises en cause. Un article publié dans le journal *Le Temps* le 12 août 1928 témoigne de cette tendance :

« Qu'il n'y ait pas encore de style vraiment particulier à notre époque, c'est une constatation que font aussi devant nous MM. Brillaud de Laujardière et Puthomme. Le siècle précédent, nous ont-ils déclarés, ne nous a rien donné parce qu'il s'est absorbé

---

<sup>803</sup> Voir la note de bas de page n° 290.

<sup>804</sup> AVCUS (512 W 59).

<sup>805</sup> AVCUS (512 W 60).

<sup>806</sup> *Ibid.*

dans la contemplation et l'imitation des beautés anciennes. Et lorsqu'on s'est aperçu en 1900, que notre architecture n'avait pas progressé depuis cent ans, on a voulu brusquement faire du nouveau : la réalisation hybride de cette époque, le "modern-style", fut heureusement démodée en moins de trois ans. »<sup>807</sup>

L'auteur ajoute à ce sujet : « Nous en avons eu la preuve à l'Exposition des arts décoratifs. La formule imposée repoussait toute réminiscence des styles anciens. Nous ne croyons pas que, pour l'architecture, cette exposition ait été un triomphe »<sup>808</sup>. Il est ainsi considéré nécessaire de connaître les réalisations du passé, sans pour autant en réaliser de pâles copies.

Dans les années 1960, certains spécialistes de l'histoire de l'art, tel que Louis Grodecki, reconnaissent volontiers les qualités du plan d'extension urbaine de Strasbourg conçu et réalisé à partir de l'annexion allemande. Ils considèrent que la *Neustadt* offre de belles perspectives sur la cathédrale et la Forêt Noire, de larges avenues aérées ainsi qu'une belle variété de jardins privés. En revanche, ces mêmes experts s'accordent parfois à mettre au second rang les styles architecturaux de l'ensemble urbain. À l'indulgence accordée par certains observateurs au Palais universitaire, inspiré du style de la Renaissance génoise, s'oppose le rejet des excès stylistiques incarnés par l'ancien *Kaiserpalast* :

« On s'acharne par contre – et avec raison – sur le Palais de l'Empereur [...], où s'accumulent tous les excès et toutes les maladresses du baroque académique allemand, rendu célèbre par le Reichstag de Berlin, œuvre tout à fait contemporaine de Paul Wallot [1882-1894] [...] »<sup>809</sup>

Dans sa thèse intitulée *Tendances d'architecture Art Nouveau à Strasbourg*, publiée en 1981, Shelley Hornstein-Rabinovitch indique : « Strasbourg n'échappe guère au répandement d'historicisme d'un goût souvent douteux »<sup>810</sup>. Plus loin, l'auteur emploie des formules tout autant explicites : « Dans ce tohu-bohu architectural d'académisme éclectique implanté à Strasbourg [...] »<sup>811</sup>.

---

<sup>807</sup> « Les tendances de l'architecture moderne ». Rubrique « Le Bâtiment ». Dans *Le Temps*, 12 août 1928.

<sup>808</sup> *Ibid.*

<sup>809</sup> GRODECKI, Louis. « Architecture et décoration à Strasbourg vers 1900 ». Dans *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, n° 46, 1968. p. 748.

<sup>810</sup> HORNSTEIN-RABINOVITCH, Shelley. *Les tendances d'architecture Art nouveau à Strasbourg*. 2 fascicules. Thèse conduite sous la direction d'Albert Châtelet. Université de Strasbourg, 1981 [dactyl.], p. 21.

<sup>811</sup> *Ibid.*, p. 24.

En revanche, Louis Grodecki se montre davantage intéressé par l'architecture « de 1900 », qui se caractérise par une rupture avec les références historicistes d'avant : c'est « le déblaiement d'art »<sup>812</sup> formulé par Henry van de Velde en 1894, et l'« importance historique de ce mouvement est maintenant universellement reconnue »<sup>813</sup>.

Dans le cadre de son analyse, l'auteur cible l'« architecture de 1900 » en concédant pourtant qu'il existe peu de témoignages de ce mouvement dans la ville : « Il faut reconnaître que le "style 1900" ne s'est pas imposé à Strasbourg [...] il n'y eut pas de véritable adhésion à ce style, et le discrédit dans lequel il tomba rapidement fut profond »<sup>814</sup>.

La critique contre l'architecture éclectique s'exprime, dans certains cas, à la faveur de la valorisation de l'architecture moderne. L'historien, Théodore Rieger, reconnaît ainsi les qualités de l'architecture moderne en 1956 :

« On ne parlerait point, par charité, de l'architecture moderne s'il n'y avait pas un certain nombre de belles réalisations aux lignes sobres mais plastiques, aux volumes simples judicieusement combinés qui confèrent précisément ce dynamisme profond que l'âge précédent avait recherché en vain dans l'entassement confus des styles les plus divers. »<sup>815</sup>

## II. La critique du caractère allemand de la *Neustadt*

L'architecture historiciste de l'annexion est notamment critiquée pour sa vocation nationaliste, comme le souligne l'historien, Théodore Rieger, en 1956 :

« L'éclectisme, assez discret jusqu'en 1870, sévit durant toute la fin du siècle au service de la propagande allemande, dotant à grand frais la ville de spacieux quartiers et d'édifices colossaux qui ne s'élèvent guère au-dessus de la plus affligeante médiocrité. De cette collection disparate et tarabiscotée émergent le Temple Saint-Paul, pastiche de l'Église Sainte-Elisabeth de Marburg, et l'Université dans le style de la Renaissance italienne. »<sup>816</sup>

---

<sup>812</sup> GRODECKI, Louis. *Op. cit.*, p. 750.

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 750.

<sup>814</sup> *Ibid.*, p. 753-755.

<sup>815</sup> RIEGER, Théodore. *Strasbourg aspects connus et inconnus*. Strasbourg : Éd. Dernières Nouvelles, 1956. p. 10.

<sup>816</sup> *Ibid.*, p. 10.

Ces valeurs idéologiques sont également soulignées par l'historien de l'art, Louis Grodecki, en 1968 : « Dans le *Reichsland* d'Alsace-Lorraine, le désir de mettre en valeur les caractères germaniques ou plus simplement rhénans de l'architecture traditionnelle s'est imposé d'une manière particulièrement contraignante : on pense à la gare de Metz, à la bibliothèque de Haguenau, au château d'eau de Sélestat... »<sup>817</sup>.

### III. Cas d'étude 4 : la menace de destruction du palais du Rhin

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, les valeurs d'héritage reconnues dans les milieux professionnels et institutionnels sont principalement d'ordre esthétique et historique. Elles sont, par ailleurs, le reflet des circonstances culturelles, sociales et géopolitiques qui interfèrent dans le sens ou non de la patrimonialisation d'un lieu. L'évolution des regards portés sur le palais du Rhin de Strasbourg, construit entre 1884 et 1889, le démontre bien.

Passant d'une certaine disqualification pendant de longues décennies, de par sa fonction et son esthétique « contraire au bon goût français »<sup>818</sup>, à la récente reconnaissance patrimoniale présagée notamment dans le cadre de la candidature de l'ensemble du quartier allemand de Strasbourg à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, le palais du Rhin a longtemps fait l'objet de débats passionnés depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui. L'ancien palais de l'empereur figure parmi les édifices les plus emblématiques et représentatifs du pouvoir des autorités allemandes à Strasbourg, alors capitale du *Reichsland* d'Alsace-Moselle sous l'annexion entre 1871 et 1918.

Le 27 octobre 1952, lors de la réparation de l'angle sud-est du palais du Rhin, détérioré par suite des bombardements en 1944, des documents retrouvés attestent de la réalisation de la construction par la maison Ph. Holzmann & Cie de Francfort-sur-le-Main. Les premières pierres d'essai ont été posées le 15 mai 1884. La construction a été bâtie à partir du socle avec du matériel des carrières de Bayerfeld-Cölln (Rheinbayern)<sup>819</sup>.

Dans l'ouvrage *Strassburg und seine Bauten*, publié en 1894 par l'association des architectes et ingénieurs d'Alsace-Lorraine, il est indiqué que « la construction du palais impérial résulte de la volonté de l'Empereur Guillaume I<sup>er</sup> de disposer d'un logement digne »<sup>820</sup>. Pourtant le *Kaiser*

---

<sup>817</sup> GRODECKI, Louis. *Op. cit.* p. 749.

<sup>818</sup> ADBR (178 AL 14).

<sup>819</sup> *Ibid.*

<sup>820</sup> « Der Kaiserpalast verdankt seine Entstehung der Absicht, Sr. Majestät dem Kaiser und dem kaiserlichen Hoflager bei den Besuchen in den Reichslanden eine würdige Unterkunft zu bereiten »



exprime un certain rejet de son palais dès sa construction, aux uns il parle de « gare », aux autres il déclare que c'est *ein Elefantenhaus*, soit une « cage à éléphant »<sup>821</sup>. Selon l'inspecteur général des Monuments historiques, Christian Prevost Marcilhacy, en 1993 : « Contrairement à la rumeur largement répandue le souverain et son épouse logeront au Palais au moins 5 fois entre 1901 et 1914, sans compter les courtes visites annuelles du Kaiser »<sup>822</sup>.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, lorsque l'Alsace et la Moselle sont rattachées à la France, le bâtiment devient propriété de l'État, selon les articles du traité de Versailles entrés en vigueur en 1919, et accueillent notamment la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

Après la Seconde Guerre mondiale, un « poisson d'avril », paru dans le quotidien les *Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)* le 1<sup>er</sup> avril 1951, annonce que le président de la République aurait offert le palais du Rhin au gouvernement américain afin de le remercier de l'aimable accueil dont le chef du gouvernement aurait bénéficié sur place. Il est indiqué à ce propos :

« Les Américains faisant preuve d'une préférence marquée pour entrer en possession d'un souvenir de Strasbourg en tant que siège du Conseil de l'Europe, M. Vincent Auriol leur proposa de leur faire don du palais du Rhin, ce monument historique construit pour l'Empereur Guillaume II qui aurait dû servir, s'il s'y était mieux prêté de siège à l'Union européenne [...] En compensation, les Américains on offert à notre ville les crédits nécessaires à la construction d'un grand building dont les plans seraient confiés à M. Le Corbusier, l'architecte bien connu pour ses conceptions ultramodernes. »<sup>823</sup>

Le palais serait ainsi démonté et réinstallé à Philadelphie ou Washington<sup>824</sup>. Cette annonce est-elle le reflet de la volonté des autorités municipales, des experts ou encore de la population de faire disparaître l'édifice de leur vue et de leur quotidien ? Doit-on y déceler le désir de faire table-rase d'un passé douloureux ? L'intox est remémorée dans la chronique de l'ancien président de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg, Bernard Vogler, publiée dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* le 28 mars 2001, indiquant : « Il convient de rappeler qu'entre 1950

---

(ARCHITEKTEN UND INGENIEUR VEREIN FÜR ELSASS-LOTHRINGEN. *Strassburg und seine Bauten*. Strassburg : K. J. Trübner, 1894. p. 404).

<sup>821</sup> ACRMHA (PA00085297), ACRMHA (PA00085183), ACRMHA (IA67011093), ACRMHA (67482\_081), ACRMHA (IA67009266).

<sup>822</sup> ACRMHA (PA00085297), ACRMHA (PA00085183), ACRMHA (IA67011093), ACRMHA (67482\_081), ACRMHA (IA67009266).

<sup>823</sup> ACRMHA (PA00085297), ACRMHA (PA00085183), ACRMHA (IA67011093), ACRMHA (67482\_081), ACRMHA (IA67009266).

<sup>824</sup> Il serait intéressant de rechercher les effets produits parmi les habitants de Strasbourg à l'annonce de cet évènement rocambolesque.

et 1960, il a été plusieurs fois question de raser ce bâtiment à cause de son architecture allemande, peu appréciée à une époque où tout ce qui rappelait l'Allemagne était mal vu »<sup>825</sup>.

Une réflexion portant sur la destruction du palais du Rhin est réellement lancée à la fin des années 1950. La volonté d'un préfet du Bas-Rhin, René Paira, animé par une pensée anti-germanophone pourrait être à l'origine de ce projet.<sup>826</sup> Il peut être considéré également que cette idée constitue une simple manifestation de la prédilection des autorités publiques pendant les Trente Glorieuses en France de lancer des opérations urbaines modernes, dont l'urbanisme et l'architecture du passé ont bien souvent fait les frais à cette époque. En témoigne à Strasbourg la démolition des halles du XIX<sup>e</sup> siècle (l'ancienne gare française) ainsi que de l'hôtel de la maison Rouge sur la place Kléber qui interviendra quelques années plus tard.

Les valeurs attribuées à l'édifice qui se dégagent au retour de l'Alsace sous le giron français sont principalement d'ordre historique et politique. Mais cette histoire partagée ne semble alors guère acceptée en Alsace.

À cela s'ajoute le peu d'intérêt conféré à cette époque par les experts et professionnels de l'art et de l'architecture aux styles historicistes prédominant à partir du XVIII<sup>e</sup> s. jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s. en Europe (néo-Renaissance, néo-baroque, néo-gothique, etc.) Selon François Loyer : « Objet d'un mépris qui remontait à la dénonciation du pastiche chez les modernes du début du siècle (Gropius ou Le Corbusier en furent les héritiers), l'historicisme apparaissait comme un art sans talent, la copie plus ou moins vulgaire, redondante, des grandes époques de création de l'ancien régime »<sup>827</sup>.

L'opinion de Robert Heitz<sup>828</sup>, observateur de son temps, démontre ces considérations. Il soutient dans une note rédigée dans les années 1950, en partie reprise dans un article des *DNA* les 8 et 9 mai 1957, alors que de sérieuses menaces de destruction pèsent sur l'ancien palais du *Kaiser* :

« Certes, le palais du Rhin n'est pas beau. Il relève de cette esthétique de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, où la suprême ambition des architectes semble avoir été de

---

<sup>825</sup> VOGLER, Bernard. « Il y a 50 ans. Naissance de l'association départementale du tourisme ». Rubrique « Strasbourg d'hier ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 28 mars 2001.

<sup>826</sup> Cette information a été transmise par Bernard Vogler lors d'un entretien en 2012.

<sup>827</sup> LOYER, François. « Préface ». Dans NOHLEN, Klaus. *Construire une capitale, Strasbourg impérial de 1870 à 1918*. Traduit de l'allemand par le Centre de recherche Littératures et Arts dans l'Espace Rhénan Européen. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 1997. p. 7. (édition originale allemande : 1982).

<sup>828</sup> Marie Charles Robert Heitz, né à Saverne (67) le 3 août 1895, sous l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Empire allemand et décédé à Strasbourg le 14 novembre 1984. Il fut un administrateur, homme politique, écrivain, critique d'art et artiste-peintre.

démontrer leurs connaissances des styles historiques de l'architecture et de l'ornement, dont ils collaient les éléments, un peu au hasard, sur les constructions nouvelles. Mais, parmi les monuments qui lui sont contemporains, le Palais du Rhin est loin de posséder le monopole de la laideur. Le Palais de Longchamp à Marseille, la basilique de Lyon-Fourvière et la Cathédrale de Marseille, les gares parisiennes de Lyon et d'Orsay, le Grand Palais des Champs-Élysées, d'innombrables autres églises, gares et hôtels de ville sont des dignes émules en mauvais goût – tel du moins que nous l'entendons aujourd'hui. »<sup>829</sup>

Plus tard, l'historien Philippe Dollinger indique au sujet du palais : « Le palais du Rhin demeure donc planté là, dans son agressive inutilité, plus désuet que vingt autres demeures plus anciennes, comme un témoin singulier d'un passé à jamais aboli »<sup>830</sup>.

L'avis de l'architecte en chef des Monuments historiques, Bertrand Monnet, rédigé le 30 avril 1960 en réponse à un projet de restauration des extérieurs précise sur le compte du palais du Rhin : « Du point de vue des Services des Monuments Historiques, il est permis de juger le Palais du Rhin fort laid »<sup>831</sup>. Il ajoute ensuite :

« Cet édifice est cependant le témoin d'une époque qui, abstraction faite des conditions politiques du moment, a été "la belle époque" pour la précédente génération. Il semble infiniment peu probable, en raison de sa médiocre qualité architecturale, qu'une mesure de protection au titre des Monuments Historiques intervienne un jour en sa faveur. »

Le palais du Rhin sera finalement épargné de la démolition, en grande partie pour des raisons financières.

#### **IV. La vision de l'architecte en chef de la Ville, Robert Will**

L'architecte en chef de la Ville de Strasbourg, Robert Will, offre sa vision de l'architecture allemande dans les années 1950.<sup>832</sup> Il souligne en particulier la bipolarité de la ville pendant la période allemande, partagée entre l'image de la forteresse et de la capitale administrative et culturelle du *Reichsland*. Au sujet du programme de l'extension urbaine, Robert Will relève le

---

<sup>829</sup> ACRMHA (PA00085297), ACRMHA (PA00085183), ACRMHA (IA67011093), ACRMHA (67482\_081), ACRMHA (IA67009266).

<sup>830</sup> DOLLINGER, Philippe. *Strasbourg du passé au présent*. Strasbourg : Éditions DNA, 1972. p. 65.

<sup>831</sup> ACRMHA (PA00085297), ACRMHA (PA00085183), ACRMHA (IA67011093), ACRMHA (67482\_081), ACRMHA (IA67009266).

<sup>832</sup> BNU (MS.6.576,4).

rôle de l'axe Kehl – nouvelle porte de Pierre en tant qu'artère militaire, en le comparant aux percées d'Eugène Haussmann à Paris. Aussi s'interroge-t-il sur deux points. Tout d'abord, il se demande si l'implantation de la gare et de la ligne de chemin de fer devait constituer un bouclier pour arrêter l'extension de la ville vers l'ouest. Il se questionne ensuite sur l'existence, dès l'origine, de la liaison avec Kehl, considérée comme une ville satellite sur le Rhin.

Robert Will prend ensuite soin d'analyser les propositions d'August Orth et de Jean-Geoffroy Conrath. Au sujet du plan de l'architecte berlinois, il indique qu'il s'agit d'un « vrai projet d'urbanisme »<sup>833</sup>, répondant « sur le plan de l'esthétique monumentale à la conception d'une capitale de Land de l'époque wilhelmienne »<sup>834</sup>. Aussi relève-t-il le tracé haussmannien du réseau de voies qui n'est pas toujours heureux, car il y a « trop de triangles »<sup>835</sup>. Il souligne également la recherche de symbiose entre l'ancienne et la nouvelle ville, visées par des alignements et des percées. Selon Robert Will, le projet d'Orth rejoint les besoins modernes, du point de vue de l'hygiène et de la circulation. Le berlinois propose un véritable projet de circulation par tramways, ainsi qu'un réseau d'assainissement. L'architecte en chef de la Ville est attentif également à l'équipement sportif proposé avec l'hippodrome. Robert Will considère que le projet de Conrath est établi « à une échelle plus proche des données locales »<sup>836</sup>. Il met en évidence le meilleur tracé du réseau des voies, et en particulier le « tissu en éventail »<sup>837</sup> dans le quartier de la gare, qu'il compare à celui de Mulhouse. Et le tracé consiste selon lui en un quadrillage avec des diagonales, comme à Anvers et Bruxelles, plutôt que Paris. Aussi relève-t-il l'implantation de la place impériale avec les axes perpendiculaires, ainsi que les perspectives nouvelles « place de Bordeaux » et « rue Schweighaeuser ». Parmi les modernisations, Robert Will fait état de l'assainissement en eau. Il note « curieusement le château d'eau ne remplit pas de rôle monumental comme à Mannheim, Colmar et Sélestat »<sup>838</sup>. Ce qui l'amène à se demander « où est le château d'eau d'Orth ? »<sup>839</sup>. Pour finir, Robert Will soulève également le problème des canaux, notamment celui antérieurement situé rue de Zürich, le « canal des français » et le projet de déviation du canal du Faux-Remparts proposé par Eduard Kreyssig. Il compare Strasbourg à Venise.

Robert Will relève que la guerre de 1914-1918 ne constituait pas une coupure radicale comme celle des événements de 1870. Dans un exposé qu'il réalise sur le développement de Strasbourg

---

<sup>833</sup> *Ibid.*

<sup>834</sup> *Ibid.*

<sup>835</sup> *Ibid.*

<sup>836</sup> *Ibid.*

<sup>837</sup> *Ibid.*

<sup>838</sup> *Ibid.*

<sup>839</sup> *Ibid.*

depuis l'époque romaine à 1939, il indique « Les projets amorcés furent repris et l'évolution de la croissance de la ville s'est déroulée de façon normale. »<sup>840</sup>

## **V. La protection de l' « aspect » de la *Neustadt*, comme un héritage de la ville**

### **A. La proposition de protection de l'église Saint-Paul au titre de site**

Nous avons mentionné précédemment qu'une inscription en qualité de site avait déjà été envisagée dans les années 1940 pour l'ensemble urbain autour de l'église Saint-Paul. Deux décennies plus tard, le maire de Strasbourg attire l'attention du préfet du Bas-Rhin sur le « cachet très spécial »<sup>841</sup> du quartier de l'Université, auquel contribuent l'église Saint-Paul et les espaces naturels environnants. Selon les services municipaux, le site jouit d'une situation « qui fait l'admiration de tous les étrangers »<sup>842</sup>. Estimant que la construction du bâtiment est trop récente pour qu'un classement ou une inscription au titre des monuments historiques soit possible, il est ainsi demandé au préfet de protéger l'église contre toute modification ou transformation abusive qui nuirait au charme du site, en opérant son classement au titre de site. La Ville de Strasbourg propose que le site formé par l'église Saint-Paul et ses espaces verts existants soit protégé en raison de la perspective unique qu'il offre. Lors de la séance de la commission départementale des Sites portant sur le sujet le 21 décembre 1964, l'architecte en chef des monuments historiques, Bertrand Monnet, relève que la protection des quais de l'Ill s'arrête à la hauteur du pont Saint-Nicolas et suggère qu'elle soit étendue au quais des Bateliers et des Pêcheurs, à la place de l'Université et à l'île Saint-Paul. Après discussion, la commission émet un avis favorable à l'extension de la protection des quais de l'Ill et ses abords jusqu'à l'église Saint-Paul ainsi qu'à leur inscription à l'inventaire des sites. Cependant, la proposition n'aboutira guère. Cela probablement en raison de la réflexion amorcée dans les années 1960 au sujet du secteur sauvegardé, qui pourrait inclure une partie de ces espaces et être reconnue suffisante pour protéger le secteur.

### **B. Le projet de passerelle de la BNU**

Un projet de passerelle entre l'ancienne bibliothèque impériale et les bâtiments en vis-à-vis rue du Maréchal-Joffre est envisagée à la fin des années 1960. L'adjoint au maire, Christian de Rendinger, qui préside la séance de la commission municipale le 12 février 1969, souligne que des constructions de ce type sont autorisées dans d'autres grandes villes, notamment à Paris,

---

<sup>840</sup> *Ibid.*

<sup>841</sup> AVCUS (512 W 60).

<sup>842</sup> *Ibid.*

dans le quartier du boulevard Haussmann, et que leur effet n'est pas déplaisant. À cette occasion, l'architecte François Herrenschmidt, auteur des plans, précise que l'État a fait l'acquisition des édifices rue du Maréchal-Joffre, anciennement direction générale des assurances Rhin et Moselle, pour y installer une annexe de la Bibliothèque nationale et universitaire dont les locaux sont insuffisants. Selon l'architecte, compte tenu du fait que les trois immeubles forment une unité fonctionnelle, une liaison de l'ancien et des nouveaux bâtiments a toujours été envisagée par l'administration dans les études préliminaires à l'achat. Le coût et les difficultés que présenterait la réalisation d'une liaison souterraine avaient été considérées comme insurmontables, ce qui expliquait que la passerelle avait été envisagée. La passerelle conçue à partir du quatrième niveau de la bibliothèque, car l'essentiel des services publics de l'institution s'y situait, pour rejoindre le deuxième étage des bâtiments en vis-à-vis devait être aussi transparente que possible. Mesurant 3 mètres de haut, 3 mètres de large avec 8,50 mètres de hauteur, elle devait être bâtie principalement en aluminium. Robert Heitz rappelle à l'occasion de la séance qu'un projet de passerelle entre les deux anciens ministères autour de la place de la République avait été abandonné pour des raisons esthétiques. Mais le maire adjoint ne s'oppose pas pour autant au projet de passerelle pour la Bibliothèque nationale et universitaire, arguant de la possibilité d'agrandissement que ce projet permettrait. L'architecte urbaniste, Georges Laforgue, s'exprime contre le projet en raison de l'obstacle que la passerelle constituerait sur la perspective vers l'église Saint-Paul. La demande de permis de construire d'une passerelle entre le Bibliothèque nationale et universitaire et les immeubles 3, et 5, rue du Maréchal-Joffre, recueille un avis défavorable le 15 novembre 1968. La commission municipale pour la Protection des sites accepte le principe de l'opération, en préconisant, à neuf voix contre une, que la passerelle soit réalisée en retrait de la place de la République. Le projet intègre les préconisations de la commission municipale, l'accord est confirmé en 1970. Mais il ne sera pas mis en œuvre notamment en raison de la difficulté technique du projet et de son coût.<sup>843</sup>

### **C. Les prescriptions sur les constructions de l'île Sainte-Hélène**

À la fin des années 1960, la commission municipale pour la Protection des sites est appelée à donner son avis sur la réglementation des constructions en vigueur dans le secteur du Conseil des Quinze et à l'Orangerie, ainsi que sur les mesures à prendre pour sauvegarder le caractère du quartier situé entre l'Ill et l'Aar dont la pointe formée par l'église Saint-Paul. L'introduction du règlement Vivien, qui pourrait conduire à l'altération de certains quartiers, tarde et il est souhaitable de prendre des mesures par arrêtés municipaux. Cela est réalisé le 31 mars 1966,

---

<sup>843</sup> AVCUS (512 W 60).

dans les secteurs I et II, correspondant à la rue Lamasse, d'une part, et au Neudorf, d'autre part, et le 18 juin 1966 pour le secteur III, constitué par l'allée de la Robertsau.

Dans les quartiers du Conseil des Quinze et de l'Orangerie, il est proposé par la commission municipale pour la Protection des sites de créer un premier sous-secteur où seront maintenues les règles de lotissement du Conseil des Quinze et un deuxième sous-secteur, où de nouvelles règles s'appliqueraient. Dans ce dernier, la majorité des maisons, d'une part, se situent à une hauteur de neuf mètres et, d'autre part, se limitent à des constructions à deux niveaux. Le président de la commission estime, lors de la séance du 3 mars 1967, que l'édification de petits collectifs modifierait l'aspect du quartier. Le maintien dans cette zone de constructions de type villas assurerait une transition entre la « ville impériale » et la zone *non-edificandi*.<sup>844</sup> La commission préconise que, dans le deuxième sous-secteur, les immeubles puissent atteindre un maximum de 10 mètres à la corniche et comporter un rez-de-chaussée et deux niveaux, mais qu'il ne soit pas toléré de construction d'étages supplémentaires en retrait.

Sur l'île Sainte-Hélène, la réglementation de 1910 autorisait des constructions mono ou bi-familles atteignant une hauteur de 9 mètres à la corniche. La réglementation de 1966 autorisa des constructions jumelles, voire même triplées, pouvant s'élever à 35 mètres et une hauteur de 10 mètres à la corniche pour trois niveaux, ce qui correspondait à de petits logements collectifs de haut standing. Par ailleurs, aucune règle n'imposait la création d'espaces verts. La commission municipale propose que la surface maximale d'utilisation du sol soit fixée à trente pour cent pour les bâtiments et les annexes, les espaces libres soient traités en verdure, le volume des constructions soit fixé à R + 1 + retrait et qu'aucune restriction ne soit effectuée en terme de nombre de logements.<sup>845</sup> Ces préconisations contribuent ainsi à fixer une réglementation destinée à maintenir l'aspect de « cité jardins » au quartier de l'îlot Sainte-Hélène.

#### **D. Préservation du site de la place de l'Université**

Les services municipaux adoptent une position défavorable à un projet de station-service à l'angle nord de la place de l'Université, en bordure du quai du Maire-Dietrich en 1956.<sup>846</sup> Il est envisagé que la station-service remplace un salon de thé dont le propriétaire voudrait céder ses droits. Le projet est cependant examiné par la sous-commission de la Protection des espaces

---

<sup>844</sup> *Ibid.*

<sup>845</sup> *Ibid.*

<sup>846</sup> BNU (M.500.961).

verts de la commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages, qui indique, pour sa part, qu'il conviendrait de veiller à une solution architecturale décente et d'interdire au futur exploitant toute publicité tapageuse. La commission s'en remet au maire de la Ville de Strasbourg, ainsi qu'au directeur des services départementaux du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, pour veiller à ce que l'établissement de la station-service n'entraîne aucune conséquence dommageable à l'aspect général de la place de l'Université. La commission indique à ce sujet que les règlements municipaux relatifs à la protection de l'aspect local pourront être utilement invoqués à cet effet. La discussion tenue lors de la séance de la commission départementale du 16 février 1956 est l'occasion pour son président, de souligner la nécessité de protéger le Palais universitaire et l'espace vert qui se trouve entre cet édifice et le quai du Maire-Dietrich.<sup>847</sup> Le projet ne sera cependant pas mis en œuvre, pour des raisons qui n'ont pu être identifiées lors des recherches.

#### **E. Autres exemples : un immeuble d'habitation situé sur l'avenue de la Forêt-Noire**

Une demande de permis de construire pour l'élévation d'un immeuble d'habitation 46, avenue de la Forêt-Noire est soumise en 1969. Le terrain d'implantation est situé sur le champ de vision de l'église Saint-Maurice, dont il faut protéger les abords. Aussi est-il recommandé au promoteur immobilier de raccorder la hauteur de l'immeuble à celle du bâtiment voisin le moins élevé. Lors de la séance de la commission municipale de la Protection des sites, qui étudie le deuxième projet de l'architecte, Georges Laforgue et Fernand Guri déplorent la monotonie de la façade sur rue, dont la partie supérieure est partagée, d'une manière peu heureuse, en bandeau pleins et vides. Ils souhaiteraient davantage de recherche architecturale. L'architecte ne suit aucunement les conseils des experts. Il en résulte une réalisation qui s'intègre difficilement à son environnement. Jusqu'aux années 1960, l'architecture privée intéresse la commission municipale pour la Protection des sites seulement de manière occasionnelle. Son intérêt pour l'architecture de la *Neustadt* s'accroît particulièrement à partir des années 1970.

---

<sup>847</sup> *Ibid.*



## **Chapitre 4. L'évolution de l'image de la ville de Strasbourg dans le contexte de la construction européenne**

### **I. Strasbourg comme siège du Conseil de l'Europe : le lieu de réconciliation entre la France et l'Allemagne et la ville de l'Humanisme**

L'histoire de l'Europe ne trouve pas ses origines au XX<sup>e</sup> siècle. Suite à la Seconde Guerre mondiale, elle connaîtra toutefois un tournant décisif visant à faire évoluer les mentalités des habitants de différents États-nations en une entité constituée, qui s'appuie sur une organisation institutionnelle en construction.

Le statut du Conseil de l'Europe est signé au Palais Saint-James à Londres, le 5 mai 1949, par dix États européens, à savoir la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.<sup>848</sup> Le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, le signera pour la France. Cet organisme intergouvernemental, fondé sur les principes des droits de l'Homme, est établi à Strasbourg en accord avec la proposition de l'Anglais, Ernest Bevin, afin de symboliser le rapprochement franco-allemand. La première session de l'organisation se tient au Palais universitaire pendant l'été 1949.



Ill. 63 : Première session du Conseil de l'Europe au Palais universitaire, 10 août 1949. Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. [En ligne]. Accessible sur Internet :

[http://www.cvce.eu/obj/premiere\\_seance\\_de\\_l\\_assemblee\\_consultative\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_au\\_palais\\_universitaire\\_strasbourg\\_10\\_aout\\_1949-fr-727e8d7c-5d7b-4a80-9941-e3d8bf44d1ef.html](http://www.cvce.eu/obj/premiere_seance_de_l_assemblee_consultative_du_conseil_de_l_europe_au_palais_universitaire_strasbourg_10_aout_1949-fr-727e8d7c-5d7b-4a80-9941-e3d8bf44d1ef.html).

[Site consulté le 13 août 2013].

---

<sup>848</sup> CENTRE D'INFORMATION SUR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES. « Les grandes étapes de la construction européenne », 2014. [En ligne]. Accessible sur Internet : <http://www.strasbourg-europe.eu/les-grandes-etapes-de-la-construction-europeenne.3375.fr.html>. [Site consulté le 3 janvier 2014].

Le choix de Strasbourg comme lieu de l'établissement du Conseil de l'Europe est justifié par le statut de la ville dans l'imaginaire collectif en tant que « métropole intellectuelle »<sup>849</sup>, dont les guides de voyage se font l'écho à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Strasbourg apparaît comme une zone d'échanges et une « ville-carrefour », « au centre d'un nœud de communications internationales, son poste de sentinelle latine sur le Rhin, consacré par la réputation de son Université »<sup>850</sup>. Le maire, Pierre Pfimlin, ambitionne également de transformer Strasbourg en une ville des congrès. Il charge l'architecte, Le Corbusier, d'établir un projet à l'échelle européenne.<sup>851</sup> Mais un autre projet, de dimensions plus réduites, est finalement mis en œuvre dans l'actuel quartier du Wacken.

L'affirmation de l'identité européenne ne semble pas contradictoire avec celle de l'affirmation des racines culturelles régionales et locales. Bien au contraire, celles-ci semblent parfaitement conciliables : « Centre rhénan que Strasbourg en Alsace, devenu Strasbourg en France, et enfin Strasbourg en Europe ! On sent, dans bien des milieux alsaciens, la fatigue des débats franco-allemands, et le désir d'être Alsacien et Français, dans une Europe enfin réconciliée. »<sup>852</sup> Les spécificités locales et régionales sont d'ailleurs le terreau dans lequel s'enracinent les revendications nationales à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, et européennes après la Seconde Guerre mondiale.

## **II. Le patrimoine urbain strasbourgeois : la reconnaissance de l'apport de l'ensemble des périodes significatives dans la formation de la ville, excluant la *Neustadt***

En 1962, le professeur, Étienne Juillard, fait remarquer dans un article publié dans la revue *Saisons d'Alsace* : « Peu de provinces françaises ont autant de personnalité et, à première vue, d'unité que l'Alsace »<sup>853</sup>. Quels sont les points d'ancrage culturels de cette identité particulièrement marquée revendiqués à Strasbourg après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1960 ? Et quels sont les éléments architecturaux et urbains, et leurs caractéristiques, reconnus pour exprimer cette singularité, justifiant ainsi la nécessité de leur conservation et valorisation ?

---

<sup>849</sup> AMBRIÈRE, Francis (dir.) *Bords du Rhin, Forêt-Noire, pays rhénans*. Paris : Hachette, 1956. p. 7.

<sup>850</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>851</sup> BNU (MS.6.576,4).

<sup>852</sup> ODILÉ, Claude. « Présentation ». Dans RIEGER, Théodore. *Strasbourg aspects connus et inconnus*. Strasbourg : Éd. Dernières Nouvelles, 1957. p. 2.

<sup>853</sup> JUILLARD, Étienne. « L'Alsace dans dix ans ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1, hiver 1962. p. 36.

Dans son ouvrage intitulé *Strasbourg, aspects connus et inconnus* paru en 1956, l'historien, Théodore Rieger, souligne la richesse architecturale de la cathédrale : « [...] la Cathédrale nous apparaît comme une véritable encyclopédie de l'art médiéval »<sup>854</sup>. La valorisation de ce « monument historique »<sup>855</sup> et « symbolique »<sup>856</sup> s'accompagne dans le livre de la mise en évidence de toute la stratigraphie architecturale de Strasbourg au travers de son histoire. Seuls les édifices de la *Neustadt* sont sciemment omis par l'auteur. La description imprégnée d'une forte portée poétique, de Claude Odilé, considère que l'architecture contemporaine s'intègre de manière heureuse à la ville ancienne : « Les buildings modernes de la Cité Rotterdam, du quai des Alpes, du quai des Belges, ajoutent leur modernisme au pittoresque de la médiévale cité des eaux »<sup>857</sup>. Théodore Rieger considère que, « en dépit de ces pertes regrettables, Strasbourg est resté une des villes les plus architecturales de France »<sup>858</sup>. Il attache cette caractéristique singulière à l'apport des périodes significatives qui ont façonné la ville : « Et c'est peut-être la seule de province qui ait gardé de tant d'époques de si séduisantes parures »<sup>859</sup>.

Les descriptions des édifices du Moyen Âge, de la période Renaissance et du XVIII<sup>e</sup> siècle sont exhaustives et flatteuses. Au sujet des maisons privées de l'époque française, l'auteur indique par exemple : « De cette époque datent enfin une cinquantaine de maisons bourgeoises aux façades savamment composées, aux masques avenants, aux ferronneries contournées. »<sup>860</sup> Les édifices élevés sous l'annexion allemande ne bénéficient pas des mêmes louanges. Théodore Rieger s'attaque à la fois à la démesure des édifices ainsi qu'aux styles architecturaux, à l'encontre desquels il formule de vigoureuses critiques.<sup>861</sup>

Ces critiques confirment le rejet de l'architecture historiciste et éclectique déjà exposées *supra*. Dans le texte de Théodore Rieger, elles révèlent que les revendications identitaires à Strasbourg trouvent un écho important.

Un article du conseiller municipal, Christian de Rendinger, intitulé « Construire l'avenir en sauvegardant les richesses héritées du passé » est publié dans le journal *Strasbourg Entente* le 11 mars 1971. Là encore, l'auteur reconnaît la présence de l'héritage des périodes significatives pour la formation de Strasbourg :

---

<sup>854</sup> RIEGER, Théodore. *Strasbourg aspects connus et inconnus*. Strasbourg : Éd. Dernières Nouvelles, 1956. p. 5.

<sup>855</sup> ODILÉ, Claude. *Op. cit.*, p. 1.

<sup>856</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>857</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>858</sup> RIEGER, Théodore. *Op. cit.*, p. 5.

<sup>859</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>860</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>861</sup> *Ibid.*, p. 10.

« De chaque époque pourtant il nous reste heureusement des témoins, illustres entre tous comme la cathédrale, humbles aussi comme les vieilles demeures de l'impasse de la Bière et de la rue des Orfèvres, des hôtels patriciens comme ceux des Deux-Ponts, de Klinglin, d'Andlau et d'étroites venelles où l'on côtoie sans y prendre garde [...] les âges révolus »<sup>862</sup>.

L'affirmation de l'identité européenne a contribué à forger une image singulière à la ville de Strasbourg. Elle s'incarne plus tard par la construction d'édifices emblématiques, parmi lesquels figurent les institutions européennes, tels que le Conseil de l'Europe en 1949 et le Parlement européen, la Cour européenne des droits de l'homme, qui constituent un quartier à proximité du parc de l'Orangerie et du Wacken.

### ***Conclusion de la partie VI***

Dans le contexte de la période d'après-guerre, victime tant du contexte historique de sa réalisation que d'une incompréhension générale de l'architecture de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la *Neustadt* de Strasbourg est restée longtemps méconnue ou sinon critiquée. La menace de destruction du palais du Rhin à la fin des années 1950 constitue une expression de ce rejet. La première tentative de classement de l'édifice, formulée dans les années 1960, échoue car le style historiciste du bâtiment – comme l'essentiel des constructions de la même période en France et en Europe – était alors particulièrement déconsidéré. À ce mépris d'ordre esthétique, s'ajoutent parfois des considérations nationales. La *Neustadt* n'est alors observée que pour son caractère allemand et la dimension monumentale des réalisations qui la composent, associée aux ambitions du Second Reich. Elle incarne ainsi des valeurs d'héritage fortes, mais ne peut être considérée comme patrimoine.

La création du secteur sauvegardé de Strasbourg constitue une étape de l'extension de la notion de patrimoine, qui inclut des ensembles urbains et confirment le discours défendu par le maire adjoint, Robert Heitz, au sein du Conseil municipal de Strasbourg, considérant qu'« il n'y a pas de monuments isolés ». Mais le statut du patrimoine dans les villes est encore incertain. Cette période est marquée par l'impossibilité de concilier les intérêts de la construction d'édifices modernes avec ceux de la protection et de la préservation des legs antérieurs. La ville fonctionne à deux vitesses, entre lesquelles un compromis semble impossible à obtenir.

---

<sup>862</sup> RENDINGER, Christian. « Construire l'avenir en sauvegardant les richesses héritées du passé ». Dans *Strasbourg Entente*, 11 mars 1971.



## **PARTIE VII. Nouvelles orientations dans la détermination du patrimoine : vers le dépassement des visions nationales et la reconnaissance de l'histoire croisée (1970-aujourd'hui)**

Le début des années 1970 est marqué par d'autres excès de la modernité face à l'héritage et au patrimoine dans les villes françaises et européennes. À Strasbourg, comme ailleurs, cette période se caractérise par la volonté des édiles de constituer un centre-ville dynamique et animé par des activités commerciales importantes. De grands projets urbains émergent pendant dans la capitale régionale, notamment dans l'actuel quartier des halles, autour de la place Kléber, et dans le secteur de l'actuel parc de l'Étoile.

La destruction de l'ancienne gare, transformée en halles à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et de l'hôtel Maison Rouge sur la place Kléber, font l'effet de détonateurs pour la meilleure prise en compte des legs du passé dans le développement de la ville. Le secteur sauvegardé de Strasbourg est créé en 1974, et complété par le plan de sauvegarde et de mise en valeur en 1985. Plus tard, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) conduite dans la Grand' Rue devient exemplaire en France et au-delà des frontières. L'architecte en chef de la Ville, Robert Will, participe activement de la meilleure prise en considération de la dimension urbaine dans la conservation du patrimoine.

### **Chapitre 1. Vers la consolidation de la reconnaissance des valeurs du patrimoine bâti**

#### **I. La démolition des anciennes halles et de l'hôtel Maison Rouge, moteurs du renforcement de la conscience patrimoniale**

##### **A. Des halles de verre pour remplacer des halles de fer**

Le projet de la place des Halles voit le jour à la fin des années 1960. La deuxième version des plans, qui substitue aux « barres rigides initiales des volumes étagés »<sup>863</sup>, est considérée comme plus heureuse par la commission municipale de la Protection des sites. Il est prévu que les immeubles atteignent un minimum de 30 mètres, et que l'un d'eux culmine à 60 mètres. L'architecte principal de l'Œuvre Notre-Dame, Anselme Schimpf, et l'architecte des Bâtiments de France, Fernand Guri, craignent que l'ensemble ne crée une impression d'écrasement pour le noyau du centre-ville. Lors de la séance, les experts invoquent également le non-respect de la

---

<sup>863</sup> AVCUS (512 W 60).

servitude *non altius tollendi*<sup>864</sup> qui était destinée à sauvegarder la vue de la tour de la cathédrale depuis les coteaux d'Oberhausbergen, ainsi que de la perspective depuis la place de l'Homme-de-Fer. Lors de la séance du 13 mai 1969 de la commission municipale, Fernand Guri exprime sa crainte de voir « la ville enserrée par des "Cités dans la Cité" ». <sup>865</sup> Il souhaite que le projet s'inscrive dans un plan d'ensemble. Mais à ce stade de la réflexion, le projet a déjà reçu l'approbation du maire Pierre Pierre Pflimlin.

Le terrain est vendu le 7 juillet 1970 et les travaux débutent dès 1972. La tour de la Caisse d'Épargne est réalisée en 1974. Le marché couvert, logé dans l'ancienne gare depuis 1883, démolie la même année, permet de finaliser l'ensemble jusqu'en 1979.



Ill. 64 : Site commercial des halles, vue actuelle depuis la rue du Vieux-Marché-aux-Vins. Photo S. E., 2014.

---

<sup>864</sup> Continue et non apparente (C. civ., art. 689 et 690), cette servitude instaure une limite au propriétaire du fond servant en lui interdisant de bâtir, ou de surélever, un immeuble au-delà d'une certaine hauteur afin de sauvegarder les intérêts du propriétaire du fond dominant et lui éviter une perte de vue, d'ensoleillement, etc. Ce dernier peut donc exiger la démolition de la partie de l'immeuble dépassant la hauteur autorisée. La servitude *non altius tollendi* ne doit pas être confondue avec la servitude *non aedificandi* qui pose une interdiction totale ou limitée de construire. Toutes deux se prescrivent par tranche de trente ans.

<sup>865</sup> *Ibid.*



## B. La cité commerciale Kléber pour remplacer la Maison Rouge

L'hôtel Maison Rouge occupe la parcelle située à l'extrémité ouest de la place Kléber depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. L'immeuble, de style éclectique, inspiré du néoclassicisme français, est édifié en 1901 par les architectes strasbourgeois Auguste Brion et Eugène Haug. Profitant d'une localisation idéale au centre-ville et offrant un grand confort à ses visiteurs, la Maison Rouge figure parmi les hôtels les plus reconnus de Strasbourg jusqu'aux années 1960.

Cependant, un incendie s'y déclare le 24 août 1970 en raison de la non-conformité de la chaufferie et des installations électriques, ainsi que d'un stockage important dans cet espace. Cet événement, ajouté à la crise que connaît le domaine de l'hôtellerie dans les années 1960, sonne le glas de l'établissement, dont la revente est négociée pendant cette période. La fermeture de l'hôtel est annoncée le 1<sup>er</sup> décembre 1970.



Ill. 65 : Hôtel Maison Rouge, début du XX<sup>e</sup> siècle. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.

Les pourparlers officiels et officieux concernant la vente de l'hôtel sont engagés depuis 1969. Le promoteur Jean-Pierre Ayrolles parvient manifestement à séduire l'ensemble des acteurs qui décident du devenir de la place. En premier lieu, la propriétaire, qui refuse la proposition de rachat du groupe Sofitel, ainsi que la Ville de Strasbourg qui a l'ambition de renforcer son



rayonnement commercial, à l'époque où elle conduit d'importants projets tels que les parkings Gutenberg, Broglie et de la gare, le palais des Congrès, la nouvelle Maison de l'Europe et la place des Halles.

On relève la même ardeur dans d'autres municipalités françaises : le centre Nice se dote du centre Cap 3000 en 1969, Le Chesnay, près de Versailles fait construire le centre Parly II la même année et Rennes inaugure le centre Alma en 1971. Un article paru dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* le 11 août 1973, intitulé « Paris remodelé : la vieille Lutèce prépare l'an 2000 », mentionne un « virage nécessaire »<sup>866</sup> pour que « Paris puisse à nouveau remplir pleinement sa vocation internationale et trouver la place qui doit être la sienne dans une politique générale de l'aménagement »<sup>867</sup>. Le texte est illustré par une vue aérienne de ce qui est destiné à devenir le « Manhattan français »<sup>868</sup>. L'article démontre bien les priorités des municipalités françaises à cette époque, qui visent à réaliser des mutations urbaines ambitieuses participant au dynamisme et au rayonnement des grandes cités. Le jour suivant, le même journal présente la tour Maine-Montparnasse de Paris, surnommée le « monstre » en raison de sa hauteur prévue à 210 mètres, et qui « doit constituer sur la rive gauche un pôle d'attraction pour les activités tertiaires »<sup>869</sup>.

À Strasbourg, le maire fait état, lors de la séance du Conseil municipal du 2 février 1971, d'un courrier reçu du conseiller municipal, Armand Bussé, qui s'inquiète du projet visant à remplacer l'hôtel et notamment de l'aspect extérieur du projet à venir. Face aux propositions de remplacement de cet immeuble, il indique : « la place Kléber pourra présenter un aspect très différent de son état actuel »<sup>870</sup>. Le conseiller municipal demande quelles sont les mesures envisagées pour maintenir ou accroître, d'une part, l'attrait commercial de cette place et, d'autre part, son cachet traditionnel et son harmonie. Le maire adjoint, Christian de Rendinger, précise qu'un avant-projet de l'immeuble de remplacement a été soumis aux autorités compétentes en matière de permis de construire et de protection des sites dans le courant de l'année 1970.<sup>871</sup> Il ajoute qu'à la suite des différentes modifications apportées aux plans, cet avant-projet a recueilli l'accord des services du ministère des Affaires culturelles. Un accord préalable à permis de construire a été délivré par arrêté ministériel le 29 juillet 1970. Le promoteur a ensuite déposé la demande de permis de construire règlementaire d'un projet dénommé « Cité commerciale

---

<sup>866</sup> RENHEIMER, Robert. « Paris remodelé : la vieille Lutèce prépare l'an 2000 ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 août 1973.

<sup>867</sup> *Ibid.*

<sup>868</sup> *Ibid.*

<sup>869</sup> *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 12 août 1973.

<sup>870</sup> AVCUS (1 MW 302).

<sup>871</sup> *Ibid.*

Kléber » qui comporte outre le sous-sol, huit niveaux en superstructure, les trois derniers étant en retrait. Le rez-de-chaussée et les quatre premiers étages sont prévus pour être occupés par cent-cinquante boutiques, les cinquième et sixième étages serviraient de réserve à ces commerces et le septième étage abriterait une cafétéria.

La société immobilière S.A.E.G.I.M. et la Banque de Paris et des Pays-Bas acquièrent les immeubles abritant la Maison Rouge et la Diligence en 1970. Le promoteur Ayrolles et l'architecte François Herrenschmidt présentent deux maquettes à échelles différentes et un jeu de plans relatifs au projet de nouvelle construction aux 22-24 place Kléber lors de la séance de la commission municipale pour la Protection des sites le 17 décembre 1970. Le bâtiment est projeté perpendiculairement à l'axe du monument Kléber. Il est prévu que la hauteur du complexe atteigne 8 mètres côté rue du Coin-brûlé, 12 mètres côté rue de la Grange et 18 mètres côté place Kléber. Le bâtiment serait composé d'éléments porteurs dans lesquels seraient logés des « boîtes »<sup>872</sup> préfabriquées, « à base de poudre et de grès »<sup>873</sup>, munies de façades de verre. Certaines « boîtes » sont présentées en saillies, d'autres en retrait, pour constituer une succession d'éléments vitrés, avec jeux de pignon. Une seule arête est prévue à l'angle de la rue de la Grange et de la place Kléber. Le revêtement de la toiture est prévu en ardoise, à l'exception du dernier niveau pour lequel un verre teinté bronze serait utilisé. Le promoteur vise à réaliser « une façade brillante avec luminosité à profusion afin de créer de la vie à cet endroit »<sup>874</sup>. Le projet est discuté lors de la même séance mais ne soulève guère de débat important. Seules quelques remarques sont formulées, telle que celle de Ferdinand Guri, étonné de la partie vitrée dans les combles. François Herrenschmidt répond qu'il serait regrettable de priver le public de la magnifique vue sur la ville. Le projet est ainsi bien accueilli dans son ensemble. Robert Heitz est d'avis que cette opération créera certainement de la vie à cet endroit et l'architecte alsacien, Paul Ziegler, qui deviendra architecte en chef de la Ville aux côtés de Robert Will dans les années 1970, « trouve le bâtiment très bien »<sup>875</sup> vu depuis la place de l'Homme-de-Fer.

L'affaire est également portée auprès des services de l'État, car le bâtiment se situe dans les abords du site protégé de la place Kléber, ainsi que de l'Aubette classée au titre des monuments historiques en 1921. Le projet d'Ayrolles et de François Herrenschmidt est plusieurs fois remis en cause, notamment par Jean-Pierre Paquet, occupant à cette époque le poste d'architecte en chef des Monuments historiques. Le professionnel met en évidence la sensibilité de l'emplacement et souhaite que « le toit soit maintenu dans toute la définition strasbourgeoise

---

<sup>872</sup> AVCUS (512 W 63).

<sup>873</sup> *Ibid.*

<sup>874</sup> *Ibid.*

<sup>875</sup> *Ibid.*

que l'on peut en faire, c'est-à-dire comporter un versant de tuiles continu, seulement piqueté d'éléments analogues aux petits accidents que constituent les lucarnes traditionnelles. Quant à la façade, elle doit être calme et de bonne échelle, ce qui n'interdit aucune écriture actuelle »<sup>876</sup>. Jean-Pierre Paquet considère que l'affaire doit être réglée au niveau local, et non pas par les services de l'État. Pour autant, cette décision n'accélère guère la durée de la procédure qui s'étend au fur et à mesure des nombreux réajustements apportés au projet. Aux nombreuses révisions demandées à l'architecte par la Municipalité, qui constituent sans doute un frein à la créativité de l'architecte, s'ajoute la question de l'empiètement sur le domaine public, faisant l'objet d'un recours par les riverains le 20 juillet 1973, et accentuant la lenteur des discussions.

La démolition de l'hôtel est annoncée officiellement dans la presse le 26 juillet 1973. La réaction et l'émotion d'une partie des Strasbourgeois est vive. Un recours en justice est porté devant le tribunal administratif par une association de riverains de la place Kléber. Le recours est assorti d'une requête pour le sursis à la construction. Le bâtiment est démoli en août 1973 : « Aussi brillants que soient les souvenirs, ils ne pèsent pas lourd devant le rouleau compresseur de l'efficacité en marche. »<sup>877</sup>

Une lettre ouverte d'un Strasbourgeois est ensuite publiée dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace*. L'auteur y expose le manque de volonté de la Ville de « s'adapter aux exigences de l'évolution »<sup>878</sup> et d'apporter à la ville « l'aspect de notre époque »<sup>879</sup>. Il regrette un manque de réflexion autour d'un projet concernant « un site traditionnel voire historique »<sup>880</sup> de la capitale régionale :

« N'eût-il pas été plus logique de chercher à sauvegarder une certaine image de la place Kléber déjà suffisamment défigurée par la disparition de ses arbres à l'ombre desquels nos grands-parents pouvaient se délasser sur de confortables bancs, disparition de son bassin, son jet d'eau ; et plus récemment de ses pavés. N'eût-il pas été possible de conserver la façade de la Maison Rouge ? »<sup>881</sup>

---

<sup>876</sup> LAMBOLEY, Christian. *La Maison rouge et l'Homme de fer*. Strasbourg, 1990. p. 89.

<sup>877</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>878</sup> LEISSNER, Raymond. « Maison Rouge : la polémique se développe ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 août 1973.

<sup>879</sup> *Ibid.*

<sup>880</sup> *Ibid.*

<sup>881</sup> *Ibid.*

En complément de l'argumentaire en faveur de la conservation du patrimoine, l'auteur s'interroge sur la concurrence que pourra représenter le futur centre commercial pour les petits boutiquiers du centre-ville « qui déjà peinent pour survivre »<sup>882</sup>.

La « querelle » de la Maison Rouge se poursuit, un article des *Dernières Nouvelles d'Alsace* titre « Une difficile conciliation entre la nostalgie du passé et les impératifs de l'urbanisme de demain »<sup>883</sup>. Un autre article, publié le 18 août 1973, traduit également l'état le bouleversement causé, ainsi que la tension engendrée autour de l'évènement. Un comité provisoire pour la sauvegarde de la Maison Rouge, rassemblant deux cents personnes<sup>884</sup>, est créé. Il annule néanmoins une manifestation silencieuse pour des raisons de sécurité :

« Pour éviter le risque d'un débordement populaire qui s'éloignerait des buts poursuivis par notre association et de ne pas laisser dégrader son action par l'utilisation de la force publique contre des hommes et des femmes qui ne font que laisser parler leur cœur devant une plaie ouverte au sein de la cité, le comité a décidé d'annuler la manifestation silencieuses prévue place Kléber samedi à 14h30. »<sup>885</sup>

La demande de sursis reste cependant sans réponse. L'administration préfectorale, qui a délivré le permis de construire le 15 mars 1973, déclare que tous les services habilités à examiner le projet ont été consultés et ont donné leurs avis et autorisation. Elle ajoute que le ministère des Affaires culturelles a veillé à l'élaboration et à la conception du futur immeuble. En outre, elle souligne que la concession du domaine public, fixée pour une durée indéterminée mais non illimitée, est conforme à la politique déjà conduite par le passé par la ville.

Un autre commentaire nous permet de saisir les goûts architecturaux d'une partie des récepteurs de l'époque. Tout en remettant en cause le style architectural de l'immeuble, l'auteur d'un des articles expose la possibilité pour le bâtiment de bénéficier de la protection au titre des monuments historiques. Selon l'auteur, il s'agit d'une ambition à laquelle d'autres réalisations d'inspiration « wilhelminienne »<sup>886</sup> ne pourraient guère aspirer :

---

<sup>882</sup> *Ibid.*

<sup>883</sup> KIEHL, Roger. « Une difficile conciliation entre la nostalgie du passé et les impératifs de l'urbanisme de demain ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 août 1973.

<sup>884</sup> « Maison rouge : le bon sens semble l'emporter ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 août 1973.

<sup>885</sup> Comité de sauvegarde des sites de Strasbourg. « Maison Rouge : une prise de position de plus ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 18 août 1973.

<sup>886</sup> KIEHL, Roger. *Op. cit.*, 10 août 1973.

« Hôtel déchu aux pâtisseries grandiloquentes, la Maison Rouge connut la déveine de ne pas voir eu d'architecte avisé qui, en plein 1900, eût conçu et réalisé un immeuble "Belle époque", ainsi que Guimard en construisit à Passy. Hérésie ? Un tel immeuble aurait eu aujourd'hui toutes les chances d'un classement aux Monuments historiques, sauvegarde à laquelle ne saurait prétendre le laborieux exercice de style d'une enflure wilhelminienne. »<sup>887</sup>

Le style architectural de l'édifice démoli n'est pas particulièrement apprécié par une partie des observateurs de l'époque. Cette tendance est confirmée par un courrier de lecteur adressé aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* et publié le 20 août 1973 :

« Au sujet de la démolition de la Maison Rouge, je me permets de vous faire connaître un autre son de cloche, qui est l'opinion de la plupart des Strasbourgeois : il faut abattre cet édifice qui nous rappelle un temps capitaliste d'avant la Grande Guerre et qui ne cadre aucunement avec les maisons entourant la place Kléber, ni avec le style alsacien, ni avec l'Aubette. »<sup>888</sup>

La réponse des *Dernières Nouvelles d'Alsace* à ses lecteurs confirme le rejet du style architectural du bâtiment « dont le style est plus que discutable et qui lui, jurait avec le restant de la place »<sup>889</sup>. Il est intéressant de relever que l'on reproche à un édifice présentant un toit à la Mansart du plus pur néoclassicisme français de rappeler la période allemande. Le bâtiment, ayant été élevé durant la période du *Reichsland*, se voit conférer un caractère allemand. Ses caractéristiques stylistiques ne font guère l'objet d'une analyse critique objective, ni savante.

Tout en indiquant que la conservation du bâtiment n'est pas souhaitable car celui-ci rappelle le temps de l'annexion allemande, le lecteur mentionné *supra* conclut son article en soulignant que le bâtiment avait été approprié par la population strasbourgeoise pour ses valeurs patrimoniales : « Bien sûr, il s'est intégré aux souvenirs des Strasbourgeois, il figure en toile de fond à bien des événements de notre histoire. »<sup>890</sup>

De la même manière que pour la destruction des anciennes halles, les opposants au projet de destruction s'insurgent devant « les méthodes quelques peu cavalières des élus, pour lesquels

---

<sup>887</sup> *Ibid.*

<sup>888</sup> « Maison Rouge : réponse à nos lecteurs ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 août 1973.

<sup>889</sup> *Ibid.*

<sup>890</sup> KIEHL, Roger. *Op. cit.* 10 août 1973.

l'information des citoyens semble bien être le dernier des soucis »<sup>891</sup>. Mais l'argument n'est pas suffisant pour remettre en cause le projet, car les décisions du Conseil municipal sont accessibles aux citoyens : « Il n'en reste pas moins aussi que l'on aura tiré la leçon des événements et qu'un certain nombre de Strasbourgeois ont pris la décision de suivre d'un peu plus près les délibérations du Conseil municipal pour ne plus être pris de vitesse quand il s'agit de défendre l'environnement et le legs du passé »<sup>892</sup>.



Ill. 66 : Destruction de l'hôtel Maison Rouge, 1973. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.

### **C. La critique de l'architecture contemporaine**

Dans l'ouvrage consacré à la Maison Rouge et à la place de l'Homme-de-Fer, l'auteur dénonce les méthodes et doctrines qui prédominent dans la construction de la ville :

« Il est assez effrayant de devoir constater que l'ensemble des productions immobilières récentes continuent à appliquer avec un automatisme obstiné des concepts modernes...

---

<sup>891</sup> *Ibid.*

<sup>892</sup> *Ibid.*

en 1920 ! Après avoir fustigé le classicisme, nous voici au stade du "modernisme", fluctuant mollement au gré des modes et des catalogues de recettes. »<sup>893</sup>

L'auteur fustige les démolitions, auxquelles s'ajoutent des réalisations contemporaines, qui sont regrettables :

« Ici le drame n'est plus forcément ce qu'on démolit, mais ce que l'on construit à la place. La disparition de la caserne Barbade bicentenaire est moins grave que l'érection de ce vaisseau fantôme de la politique locale, bunker de grisaille endeuillé échoué au bord de l'Ill, qu'est le nouvel Hôtel du Département. En matière d'urbanisme les erreurs sont graves, parce qu'à long terme et difficilement réversibles. »<sup>894</sup>

Le dernier élément ciblé par l'auteur est celui de l'échelle des réalisations contemporaines : « échelle des constructions par rapport à leurs voisines, et surtout à l'homme pour qui on les dresse finalement ; échelle des territoires à gérer, des compétences et des institutions. »<sup>895</sup>

### **C. Une levée de bouclier contre les promoteurs**

L'architecte en chef de la Ville, Robert Will, indique dans une note non datée portant sur la conservation du patrimoine urbain à Strasbourg que la levée de boucliers contre les promoteurs immobiliers trouve ses origines à la fin des années 1960 :

« Lorsqu'en 1968 des promoteurs commencèrent par détruire et remplacer des immeubles anciens par des bâtiments en contradiction avec leur environnement traditionnel, par leur style et les volumes, il se produisit une levée de bouclier générale soutenue par la presse et des associations de sauvegarde furent créées et entrèrent en action »<sup>896</sup>

Il défend ainsi la bonne volonté de la communauté locale pour la protection de l'héritage et du patrimoine. La destruction des anciennes halles et de l'hôtel Maison Rouge de Strasbourg joue véritablement le rôle de détonateur pour le renforcement de la conscience patrimoniale à Strasbourg. La finalisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur pendant la même période est certainement liée à ces événements traumatisants. Selon Robert Will, le recensement opéré révèle à quel point le patrimoine historique urbain de Strasbourg est important : « 715

---

<sup>893</sup> LAMBOLEY, Christian. *La Maison rouge et l'Homme de fer*. Strasbourg, 1990. p. 11.

<sup>894</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>895</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>896</sup> BNU (MS.6.576,4).

immeubles d'habitation présentant un intérêt artistique et archéologique, parmi lesquels 103 seulement étaient régis par la législation des monuments historiques. »<sup>897</sup>

L'architecte en chef de la Ville avait déjà présenté les immeubles dont la préservation était désirable en raison de leur caractère historique, artistique ou architectural avant la démolition de l'ancienne halle et de l'hôtel Maison Rouge, lors de la séance de la commission pour la Protection des sites du 17 décembre 1971. Il relevait alors six cents maisons dont les façades étaient particulièrement intéressantes et faisait remarquer que seules quarante d'entre elles étaient protégées au titre des monuments historiques. La présentation de Robert Will s'accompagne d'un plan. Ce document, disait-il, pouvait servir de base de travail pour la commission. Il précisait en outre qu'une liste comportant les caractéristiques des immeubles ainsi recensés serait transmise incessamment à la Police des bâtiments.<sup>898</sup> C'est pourtant dans ce contexte que les destructions de l'ancienne halle et de l'hôtel Maison Rouge sont mises en œuvre. Malgré leurs travaux, la commission ainsi que l'architecte en chef de la Ville bénéficient d'une attention insuffisante auprès des édiles pour empêcher ces démolitions au début des années 1970.

## **II. L'émergence de la dimension sociale du patrimoine urbain : OPAH Grand' Rue**

### **A. La conservation de la pierre alliée à une politique en faveur du dynamisme commercial et de l'assainissement des habitations**

Dans un résumé de l'exposé sur la conservation du patrimoine urbain à Strasbourg, Robert Will défend la politique de sauvegarde du patrimoine architectural conduite à Strasbourg dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les archives ne permettent pas de savoir si le document a fait l'objet d'une présentation orale. La politique de la Ville se caractérise, selon l'expert, par le refus d'une rénovation urbaine brutale, comme celles conduites à Bordeaux, à Belfort ou à Metz, et par la création d'un secteur sauvegardé :

« Alors que d'autres villes comme Bordeaux, Belfort ou Metz procèdent à la "rénovation urbaine" à grande échelle, visant à supprimer les taudis, à créer des espaces verts et une circulation plus aisée dans les anciens centres-villes, Strasbourg n'eut pas recours à cette solution brutale "les opérations bulldozers", détruisant le tissu urbain historique, si ce n'est à une échelle très réduite, comme rue de l'Écrevisse. »<sup>899</sup>

---

<sup>897</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>898</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>899</sup> *Ibid.*, p. 11.



Mais la conservation du patrimoine urbain traditionnel ne doit pas aboutir à créer un « musée en plein air, satisfaisant esthètes et archéologues »<sup>900</sup>. Robert Will rejoint ainsi l'avis défendu par Robert Heitz, exprimé quelques années auparavant, soulignant que la ville doit répondre aux besoins quotidiens de ses habitants :

« L'ancien centre historique doit être aménagé pour répondre aux besoins de la collectivité en améliorant sans cesse la qualité de vie de ses habitants et de ceux qui l'utilisent. Pour rester vivant il doit pouvoir répondre aux activités essentielles, commerciales, du secteur tertiaire et de l'habitat. »<sup>901</sup>

Robert Will indique que le cadre de l'espace urbain est établi par ceux qui l'utilisent, ceux qui y travaillent et ceux qui y habitent. Une autre note personnelle de l'architecte en chef de la Ville de 1970 illustre la volonté de prendre en compte la dimension sociale du patrimoine, bien que cette position soit encore ambiguë. Robert Will précise que l'animation du centre-ville dépend essentiellement de l'équilibre s'établissant entre les fonctions commerciales, les fonctions tertiaires et l'habitat. Il souligne également que les commerçants, pour attirer leur clientèle, doivent tirer avantage du cadre urbain restauré. Il fait prévaloir le dynamisme commercial de la ville, auquel participe la politique de conservation de l'héritage bâti :

« Il faut donc que les vieux quartiers de la ville participent eux-aussi à l'évolution de la cité, qu'ils conservent leur activité et leur animation et qu'ils aient une mission à remplir. La vocation du centre-ville ancien peut être multiple et doit être diversifiée : généralement centre d'affaires, centre de l'administration et centre culturel où se situent les équipements correspondants. »<sup>902</sup>

« Conserver le patrimoine historique exige de le restaurer »<sup>903</sup>, souligne-t-il. À l'exemple du secteur sauvegardé de Colmar, illustrant une « restauration lourde »<sup>904</sup> pratiquée à grande échelle et présentant des inconvénients et des incidences sur le plan social, il oppose la « restauration légère »<sup>905</sup> permettant d'améliorer l'habitat, d'exécuter des travaux tout en laissant les occupants dans leur logement. Cette restauration exemplaire est conduite notamment dans le quartier de la Petite-France. Robert Will précise qu'à Strasbourg, lorsque des

---

<sup>900</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>901</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>902</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>903</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>904</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>905</sup> *Ibid.*, p. 11.

demeures caractéristiques sont menacées par la démolition, et à défaut de moyen légal pour l'empêcher, la Ville tente de les acquérir pour les restaurer elle-même, se réservant de les céder à des particuliers plus respectueux de leur valeur. Il indique qu'une dizaine d'immeubles a déjà été sauvée de cette manière, notamment les maisons sises place Saint-Louis, rue des Veaux et aux Ponts-Couverts. La charte culturelle signée par le maire de Strasbourg et le secrétaire d'État à la Culture prévoit des crédits de 500 000 francs par an pour la mise en valeur d'immeubles situés dans le secteur sauvegardé. Robert Will indique que plus de neuf cents maisons ont été ravalées depuis 1969. Il valorise également le « Prix de la maison strasbourgeoise » qui récompense les plus belles réalisations de la capitale régionale que nous évoquerons *infra*.

La politique de la Ville en matière de conservation du patrimoine urbain dans les années 1970 considère en général deux solutions, celles exposées par le conseiller municipal, Robert Heitz, lors de la séance de la commission municipale pour la Protection des sites du 5 décembre 1967 : « soit remettre en état, soit démolir et reconstruire à l'identique »<sup>906</sup>. Ce sont les principes qui seront mis en pratique pour la réhabilitation des maisons du quartier de la Petite France.

Robert Will met également en valeur l'importance des zones piétonnes, « pour éviter l'asphyxie par la circulation automobile toujours croissante »<sup>907</sup>. Au même moment, trois tranches de rues piétonnes sont prévues et en voie d'aménagement et le deuxième secteur piétonnier serait lancé incessamment. Les parkings, qui en constituent le corollaire, sont alors achevés (Kléber et Gutenberg), ou en construction (silo Broglie). Robert Will souligne également l'importance des espaces verts, dont la Petite-France est encore dépourvue. Selon lui, les urbanistes ont constaté depuis longtemps que le grand perturbateur de l'équilibre de la ville est la circulation automobile.

Robert Will souligne également l'intérêt touristique évident des demeures des quartiers anciens. Des circuits invitant à la flânerie par des cheminements pittoresques sont prévus à Strasbourg. Une première réalisation dans ce domaine est l'aménagement des berges de l'Ill. Ces promenades permettent aux visiteurs de faire le tour des curiosités de la ville dans l'ignorance totale du trafic urbain. Le point d'orgue de cette politique est l'ouverture au public du barrage Vauban, transformé en terrasse panoramique pour procurer une remarquable vue d'ensemble vers la cathédrale. À l'origine, il était prévu d'y installer des gradins pour un spectacle de sons et

---

<sup>906</sup> AVCUS (512 W 61).

<sup>907</sup> BNU (MS.6.576,4).

lumières et pour des fêtes nautiques se déroulant à ses pieds dans le bassin « désencombré de ses constructions parasites »<sup>908</sup>.

L'architecte en chef de la Ville conclut sa présentation en précisant que pour progresser davantage dans la restauration, il faudra sans doute employer d'autres méthodes qui emploient la transversalité : « En ce qui concerne les types d'intervention à choisir, seule une étude approfondie de toutes les interférences, architecturales, économiques et sociales, indiquera la voie à suivre »<sup>909</sup>. L'architecte fait référence au mouvement centrifuge connu par le développement des villes, en mettant en évidence le remplacement des habitations par les bureaux, elles-mêmes déplacées dans les quartiers périphériques. Le centre-ville « occupé pendant les heures de travail il est déserté le soir. Il est devenu corps sans âme »<sup>910</sup>. Or il est reconnu que le centre doit précisément être le lieu de réunion de toutes les catégories sociales et toutes les classes d'âge.

La reconnaissance de la dimension sociale du patrimoine urbain à Strasbourg est confirmée par le discours prononcé par le maire de la Ville, Pierre Pflimlin, lors de la deuxième confrontation européenne des villes historiques organisée à Strasbourg du 30 septembre au 2 octobre 1976 par la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Les aspects sociaux de la rénovation des centres historiques, présentés à cette occasion par la Ville, soulignent : « L'animation est devenue, après la sauvegarde, le maître-mot de la politique de conservation. Au moins autant que sur les pierres l'attention désormais s'est portée sur les hommes. On a été conduit ainsi à découvrir les aspects sociaux de la politique de conservation qui, après tout, n'est que l'un des problèmes posés par les centres-villes »<sup>911</sup>. Robert Will souligne la dimension sociale mise en valeur au travers du discours du maire visant à « montrer que la politique de rénovation urbaine ne devait se placer uniquement sur le plan d'une restauration dictée par la doctrine et l'esprit "Monuments historiques" mais qu'il faut tout faire pour éviter la ségrégation des habitants »<sup>912</sup>. Le projet de réhabilitation des maisons anciennes du quartier de la Petite France, entrepris par la Municipalité à partir des années 1960, témoigne de cette sensibilité.

---

<sup>908</sup> LAMBOLEY, Christian. *Op. cit.* p. 11.

<sup>909</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>910</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>911</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>912</sup> BNU (MS.6.576,4).

## **B. La campagne de ravalement de façades de maisons anciennes à partir de la fin des années 1960**

L'historien de l'art strasbourgeois, Théodore Rieger, souligne dès 1956 que la politique de reconstruction de la ville, et les outils juridiques en matière d'architecture et d'urbanisme, ont permis de faire « resurgir de leurs cendres » un certain nombre de maisons, rues et places :

« Une législation jalouse veille aujourd'hui à l'intégrité du cœur de la cité et régleme la reconstruction ou plus exactement la reconstitution des immeubles sinistrés. Grâce à de multiples améliorations, certaines maisons, certaines rues, des places entières ont resurgi de leurs cendres plus belles et plus attrayantes que jamais. Si l'immeuble détruit n'avait pas de caractère, on adopte des formes du XVIII<sup>e</sup> siècle. »<sup>913</sup>

S'adressant aux autres membres du Conseil municipal en 1969, Jean-Jacques Moeder pointe en revanche des atteintes à « notre art médiéval alsacien »<sup>914</sup>, notamment au *Blatterhüs* à proximité de la rue Saint-Marc, qui est déjà détruit, ainsi qu'à de très belles fenêtres de style Renaissance et un pilier gothique décoré. Le conseiller municipal attire particulièrement l'attention sur le fait que ces éléments constituaient des composantes des hospices civils, qui intéressaient particulièrement Geiler de Kaysersberg. Aussi dénonce-t-il la disparition des fondations et contreforts de l'ancienne église des Cordeliers et du pilier central de la cave à vin. D'autres éléments sont ainsi regrettés, tels que les magnifiques escaliers, les porches de maisons patriciennes dans les quartiers de la Krutenau et du Finkwiller, ainsi que l'Hôtel de la Fleur visité par Balzac et Paganini. D'autres fortifications médiévales et romaines situées sur le quai Lezay-Marnesia ont dû également céder à l'appétit des pelles mécaniques.

En 1967, trois cent vingt-neuf des cinq cent deux propriétaires invités à faire ravalier les façades de leurs immeubles ont répondu à l'appel de la Municipalité, ce qui correspond à soixante cinq pour cent.<sup>915</sup> Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant dans la mesure où la Ville n'agit alors que par persuasion et incitation par le biais d'exonération des droits de voirie et d'aide technico-administrative lors de la constitution des dossiers pour les demandes de subvention au fonds national pour l'amélioration de l'habitat.

---

<sup>913</sup> RIEGER, Théodore. *Strasbourg aspects connus et inconnus*. Strasbourg : Éd. Dernières Nouvelles, 1956. p. 10.

<sup>914</sup> AVCUS (676 W 05).

<sup>915</sup> AVCUS (512 W 62).

Bénéficiant du soutien du syndicat des propriétaires et de la presse locale, l'effort est porté à plus grande échelle en partie grâce à l'apport financier du fonds national pour l'amélioration de l'habitat à partir de l'hiver 1967-68. Initialement composé de sept secteurs, le projet cible trois quartiers dans le cadre de cette campagne, à savoir le quartier de la cathédrale, place Saint-Étienne, le quartier des quais (quais de l'Ill et du fossé du Faux-Rempart) et le quartier Mésange-Brogie. Il est prévu que cinquante pour cent environ des immeubles prévus soient ravalés jusqu'au 31 octobre 1969.

En 1969, les façades de plus de neuf cents maisons ont été rénovées. De plus, à l'initiative des propriétaires eux-mêmes, des opérations ponctuelles ont été réalisées. Sur les conseils de l'architecte en chef des Bâtiments de France, de nombreux propriétaires ont accepté de dégager les pans de bois et ont pu obtenir des subventions du ministère des Affaires culturelles. Nombreuses sont les rues où les pans de bois ont refaits surface, accentuant le « caractère typique »<sup>916</sup>. Une initiative des commerçants de la Grand' Rue porte également un caractère exemplaire. Un projet collectif de transformation des vitrines de la rue y a été conduit dans les années 1970, pour restituer l'harmonie des façades des immeubles souvent gâchée, selon les services municipaux, « par des encadrements et des enseignes malheureusement en contradiction avec le style des édifices »<sup>917</sup>.

Une charte culturelle est établie entre la Ville de Strasbourg et l'État le 12 juin 1975. Celle-ci est constituée d'un volet dédié aux sites, monuments et espaces protégés incluant la mise en valeur des immeubles situés dans le secteur sauvegardé, dans les sites et abords. La charte stipule que l'État prend acte de nombreuses demandes de la ville à ce sujet. Il s'engage à accorder, une aide globale de 500 000 francs par an entre 1976 et 1980. Il est prévu que cette aide soit affectée sous forme de subventions, selon les besoins et les urgences qui se manifesteront à la demande de la Ville de Strasbourg et proposition du conservateur régional des Bâtiments de France. Les ravalements des façades des maisons situées 1, rue des Meuniers, 27-29, rue du Bain-aux-Plantes, 6, rue des Moulins, 6, rue des Dentelles, 4, impasse des Orfèvres, 13, et 15, quai Saint-Nicolas, sont ainsi financés par l'État à hauteur de sept à quatorze pour cent.<sup>918</sup> Cumulée avec l'aide du département qui se joint à cette action pour un montant annuel de 250 000 francs, ainsi qu'à la participation financière de la Ville de 500 000 francs en 1977, les propriétaires peuvent se voir allouer jusqu'à trente-deux pour cent du coût des travaux de ravalement de façades.

---

<sup>916</sup> BNU (MS.6.576,4).

<sup>917</sup> *Ibid.*

<sup>918</sup> AVCUS (512 W 67).

Les financements s'accompagnent de la transmission et la valorisation des bonnes pratiques auprès de la population strasbourgeoise en matière de restauration des maisons anciennes. En 1970, le service municipal de la Police des bâtiments, avec le concours du service des Monuments historiques, rassemble l'essentiel des conseils pratiques à l'intention des propriétaires et des maîtres d'œuvre dans une plaquette publiée. La même année, le « Prix de la maison strasbourgeoise » est créé pour féliciter les auteurs de nouvelles restaurations. Il s'inspire de la récompense offerte aux propriétaires strasbourgeois méritant dès le XVI<sup>e</sup> siècle, un *Thaler*. La réflexion au sujet de la création de ce prix est lancée dès 1964, sur la base de la proposition du conseil supérieur du ministère de la Construction, et en particulier, du groupe de travail « Sauvegarde des sites et paysages ».

### **C. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat Grand' Rue**

Par convention signée le 1<sup>er</sup> juin 1980, en vertu d'une délibération prise par le Conseil municipal de la Ville de Strasbourg le 28 avril 1980, l'Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise et la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (S.E.R.S.) sont chargées d'établir les modalités concrètes de la réalisation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) dans la Grand' Rue, d'en déterminer les retombées économiques et sociales et d'informer et sensibiliser la population concernée.<sup>919</sup>

Il est considéré à cette époque que la Grand' Rue a toujours été un axe urbain important et que le fossé des Tanneurs marque une coupure entre la partie résidentielle de la rue (parcelles importants) et le secteur Saint-Pierre-le-Vieu, où sont implantés de préférence les artisans et des familles modestes. Trois faits ont modifié le caractère du quartier, à savoir l'ouverture de la gare qui a transformé la Grand' Rue en axe commercial (entre 1880 et 1910), la Grande Percée qui est à l'origine d'un nouvel équilibre entre les commerces de la Grand' Rue et la rue du 22-Novembre absorbant l'essentiel de la circulation, et la piétonisation de la Petite France qui attire dans ce secteur le tourisme, les magasins de souvenirs de même que les boutiques et les commerces. Il est relevé que les commerces ont envahi les façades des niveaux inférieurs des immeubles à tel point qu'un grand nombre de cours intérieures et de logements n'ont plus d'accès direct. Les locataires doivent passer entre les vitrines ou par des parcelles voisines, l'habitat apparaît comme secondaire : partie supérieure d'immeubles ou bâtis arrière.<sup>920</sup>

---

<sup>919</sup> AVCUS (512 W 68).

<sup>920</sup> *Ibid.*

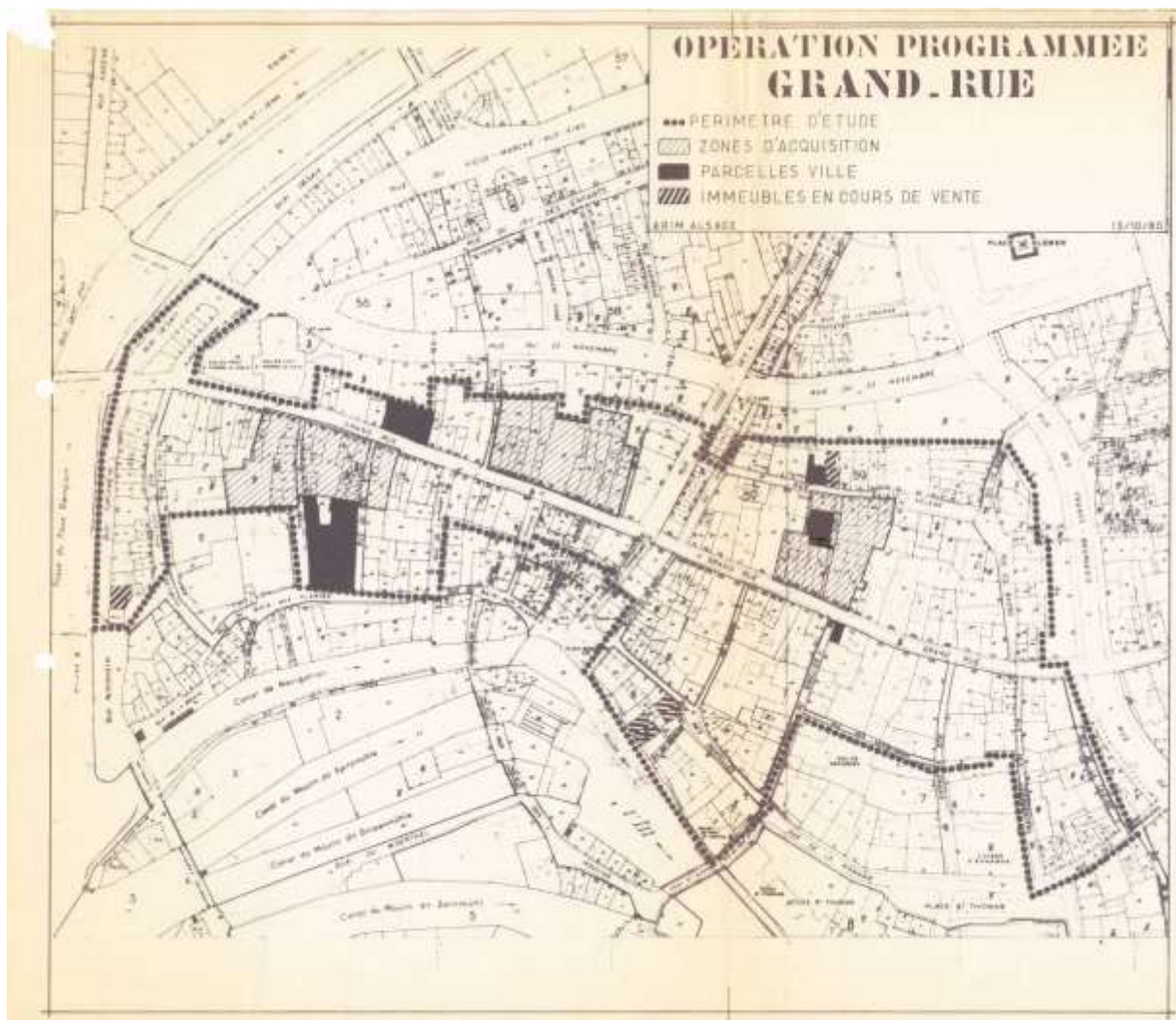
Un diagnostic de l'état du bâti et de confort des logements dans le secteur de la Grand' Rue est établi par l'Association de restauration immobilière (A.R.I.M) en 1980. Cette étude, réalisée à partir de données datant de 1975 et 1980, concerne l'état d'environ deux cent cinquante édifices d'habitation. L'évolution observée pendant la période étudiée dans le quartier permet de révéler que la proportion d'immeubles classés en « bon état » a doublé en cinq ans, passant d'environ dix pour cent à environ dix-huit pour cent, une évolution qui résulte de la restauration d'une vingtaine d'immeubles dans le quartier. En revanche, la proportion d'immeubles classés « vétustes » a augmentée, passant d'environ cinq pour cent à environ vingt-et-un pour cent. En outre, une lecture de la carte du bâti permet de relever que l'ensemble bâti est très hétérogène. L'étude relative au confort des logements démontre que sur les sept cent quatre-vingt-neuf logements dont les caractéristiques sont connues, quatre cent vingt-huit ne sont pas aux normes minimales d'habitabilité, c'est à-dire qu'ils ne sont pas équipés de cuisine, ni de salle de bain, ni de toilettes intérieures. Ce nombre est réévalué plus tard à six cent quatorze.<sup>921</sup>

Les conclusions de la réunion organisée au sujet de l'O.P.A.H du secteur Grand' Rue du 20 novembre 1980, qui rassemble des représentants de la direction départementale de l'Équipement, de la S.E.R.S et de l'office public d'H.L.M. et de la Ville, conclut que des dispositions devront être prises rapidement pour enrayer la spéculation immobilière. Il est décidé de créer une zone d'intervention foncière (Z.I.F.) ou de publier le plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) dans des délais rapprochés. Les propriétaires seront informés des possibilités d'aide et seront invités à restaurer leurs immeubles et à maintenir, dans toute la mesure du possible, les locataires qui y résident. La Ville étudiera également la possibilité d'aider les locataires et l'A.R.I.M. interviendra auprès des services de l'État en vue de la mise en place d'une incitation financière favorisant le maintien des familles d'immigrés. Des logements-tiroirs devront également être créés et les services de la Ville étudieront, de concert avec l'A.R.I.M., la nécessité ainsi que les conditions de mise en place de financement et de fonctionnement d'une antenne sociale et d'une assistance technique.<sup>922</sup>

---

<sup>921</sup> *Ibid.*

<sup>922</sup> *Ibid.*



Ill. 67 : Plan de l'O.P.A.H. Grand' Rue, 13 octobre 1980. AVCUS (512 W 68).

La convention d'opération établie entre la Ville de Strasbourg, l'État et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat fournit les détails du financement de l'action d'amélioration de l'habitat entre les différentes parties prenantes. L'O.P.A.H. conduite dans la Grand' Rue à Strasbourg devient un modèle en Europe.

## V. De la valorisation de la « ville historique » à l'extension de la notion de patrimoine

### A. L'affirmation de la « ville historique », au-delà des frontières de la ville

Dans le courant des années 1970, Robert Will indique que Strasbourg a affirmé sa vocation de ville historique et de ville d'art française.<sup>923</sup> Il se réfère notamment à l'exposition organisée par la Ville dans le cadre de l'année européenne du patrimoine architectural en mai 1974.

<sup>923</sup> BNU (MS.6.576,4).



Strasbourg est alors classée parmi les vingt lauréats de France et présentée à la Conciergerie de Paris. Cette exposition se tient également à Bruges, à l'occasion du colloque de l'Icomos portant sur la rénovation des villes historiques. Robert Will indique que cette vocation particulière n'est pas contemporaine : « elle a des racines profondes dans l'attachement, passionné, témoigné depuis plus d'un siècle par les Strasbourgeois pour leur ville et son cadre de vie ».<sup>924</sup> Pour appuyer son discours, Robert Will précise que l'histoire des rues et des demeures a été retracée et contée par Frédéric Piton<sup>925</sup> et Adolphe Seyboth<sup>926</sup>. À cela s'ajoute qu'après le bombardement de 1944, « qui meurtrit la ville ancienne d'une profonde saignée »<sup>927</sup> et endommagea plus de deux mille monuments et maisons, la Ville de Strasbourg prit l'option de reconstruire les lieux avec une architecture de « caractère traditionnel, afin d'évoquer le mieux possible le cadre architectural perdu »<sup>928</sup>. En témoignent les reconstructions exemplaires de la place Gutenberg et de la rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, que les esthètes assimilèrent à du « pastiche », mais qui répondait précisément à un sentiment profondément ancré auprès de la population, « la nostalgie d'un "paradis perdu" », et au besoin d'y suppléer, même par une copie. Robert Will souligne également la reconstruction à l'identique des églises Saint-Nicolas, Saint-Jean et l'Ancienne Douane. Il souligne les sociétés privées « expressément créées pour maintenir vivant cet amour pour le cadre bâti traditionnel et mener le combat pour la conservation et la restauration des immeubles de cachet alsacien »<sup>929</sup>. Lorsque le nouveau plan d'urbanisme fut établi, l'architecte en chef de la Ville fut sommé de renoncer à toute nouvelle percée dans la ville ancienne. Robert Will poursuit : « On ne se laissa pas tenter par le chant des sirènes des propagandistes du progrès en donnant suite aux propositions des promoteurs de la circulation "dite fluide" : entre autres celle de couvrir le canal des Faux-Remparts et de supprimer systématiquement tous les goulots d'étranglement »<sup>930</sup>.

La publication relative à l'exposition « Un avenir pour notre passé » organisée à Strasbourg du 1<sup>er</sup> juillet au 10 octobre 1976<sup>931</sup> confirme la nécessité de sauvegarder les « quartiers historiques » de Strasbourg et la responsabilité de la Ville en la matière :

---

<sup>924</sup> *Ibid.*

<sup>925</sup> PITON, Frédéric. Strasbourg illustré ou panorama pittoresque, historique et statistique de Strasbourg et de ses environs. 2 vol. Strasbourg : chez l'Auteur/Impr. G. Silbermann, 1855. 377 p.

<sup>926</sup> SEYBOTH, Adolphe. *Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'en 1870*. Strasbourg : Imprimerie Alsacienne, 1894. 704 p.

<sup>927</sup> BNU (MS.6.576,4).

<sup>928</sup> *Ibid.*

<sup>929</sup> *Ibid.*

<sup>930</sup> *Ibid.*

<sup>931</sup> Coll. *Un avenir pour notre passé*. Catalogue d'exposition. Strasbourg : Musée Historique/Musée d'Art Moderne, 1976.

« La tâche qui incombe à la Municipalité est immense. Elle présente de multiples aspects. *Il faut conserver, rénover, animer.* Il ne s'agit pas de faire du vieux Strasbourg une ville-musée. Il faut enrayer un réaménagement des transports publics et privés, une évolution qui tendrait, si l'on y prend garde, à vider progressivement le centre de ses habitants pour faire place aux bureaux. Il faut y maintenir les activités commerciales et créer sous des formes nouvelles l'animation afin que le centre reste le cœur vivant et rayonnant de la cité. »<sup>932</sup>

La même publication indique :

« Si le patrimoine architectural strasbourgeois était dans l'ensemble bien connu, sa protection demeura longtemps insuffisante. Les circonstances ont fait que la loi française sur les monuments historiques promulguée en 1913 ne fut appliquée en Alsace qu'avec une certaine lenteur et semble-t-il, avec une certaine prudence. Aussi un bon nombre d'édifices d'un grand intérêt ne sont-ils pas encore classés, ni inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et, de ce fait, les capacités d'intervention de l'administration, en cas de menaces, se sont trouvées réduites. »<sup>933</sup>

Aucun édifice ou espace conçu et bâti après 1871 n'y est mentionné, ni même représenté au travers d'une iconographie particulière. En revanche, un court texte de présentation est consacré à plusieurs bâtiments situés dans le cœur historique de la ville, à savoir la cathédrale, la maison de l'Œuvre Notre-Dame, l'Ancienne Douane, le palais Rohan, l'église Saint-Jean, l'église Saint-Étienne et le pavillon Joséphine.

Pour appuyer la politique de la Ville en matière de reconstruction, Robert Will ajoute : « Un sentiment presque inné parmi la population prônant la valeur absolue de l'héritage historique et la supériorité de l'architecture traditionnelle est donc la base d'une politique à présent consciente et suivie de la municipalité de Strasbourg pour la conservation du patrimoine architectural dans le centre historique ». Les destructions d'immeubles opérées dans le cadre d'opérations urbaines telle que celle des Halles ne sont pas mentionnées. Le caractère de détonateur d'une nouvelle conscience patrimoniale de ces réalisations se confirme au travers du tableau élogieux tissé par l'architecte en chef de la Ville de Strasbourg.

---

<sup>932</sup> Extrait de l'allocution prononcée par Monsieur Pierre Pfmilin, maire de Strasbourg, à la séance solennelle de clôture du Congrès sur le patrimoine architectural européen, Amsterdam, 24 octobre 1975. p. 5.

<sup>933</sup> Coll. *Un avenir pour notre passé. Op. cit.* p. 6.

## **B. La protection de l'aspect général de la ville, jusque dans les « quartiers neufs »**

Lors de la séance 24 mai 1973 de la commission municipale pour la Protection des sites, tandis que la réflexion au sujet de la création du secteur sauvegardé suit son cours, il est décidé de mieux tenir compte des projets dans les « quartiers neufs »<sup>934</sup>. La commission considère que ces quartiers engagent le développement de la ville et « marquent notre époque »<sup>935</sup>. Le président de la commission et maire adjoint, Christian de Rendingen, annonce que, plus que par le passé, il envisage de soumettre à la commission les projets qui risquent d'avoir une importance sur l'aspect général de ce secteur. Le président observe à ce sujet qu'il serait vain d'émettre des vœux qui ne tiendraient pas compte des impératifs absolus « de notre temps »<sup>936</sup>.

La réflexion autour de ce sujet est l'occasion de souligner la nécessité d'informer la population de l'existence et de l'efficacité de la commission. Il s'agit d'une action délicate à mener dans le dessein d'apaiser, lorsqu'il y a lieu, l'émotion populaire. Le président relève lors de la même séance, que « des bruits fantaisistes »<sup>937</sup> tendent à se répéter. Il est souhaitable que la population prenne conscience du respect de la beauté de la ville, autant qu'il serait mauvais que se répande un « affolement injustifié ». La commission fait vraisemblablement référence aux rumeurs circulant au même moment au sujet de la démolition de l'hôtel Maison Rouge, qui a déjà alerté une certaine partie de la population strasbourgeoise à cette époque.

## **C. La meilleure prise en compte de la dimension urbaine : la doctrine de la commission municipale des Sites**

Les critères d'appréciation de la commission municipale des Sites sont clarifiés par un texte adopté lors de la réunion du 25 mars 1992. Ce document, intitulé « Doctrine de la commission des sites », vise à une meilleure prise en compte de l'environnement des édifices. À ce sujet, il est indiqué que :

« Chaque architecture doit prendre en compte les invitations du site qui l'accueille : – si on intervient dans un environnement clairement structuré, il est impératif de s'inscrire à l'intérieur des règles qu'il nous suggère, – sinon, il devient nécessaire de contribuer, par l'intervention, à mieux structurer, en révélant ou en renforçant cet environnement. »<sup>938</sup>

---

<sup>934</sup> AVCUS (512 W 65).

<sup>935</sup> *Ibid.*

<sup>936</sup> *Ibid.*

<sup>937</sup> *Ibid.*

<sup>938</sup> Doctrine de la commission municipale des Sites. Archives de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg.

Selon cette doctrine, il est nécessaire de prendre en compte la dimension urbaine dans laquelle s'inscrivent les édifices, car « un espace public, du point de vue de la Commission, ne saurait se réduire à une "exposition d'objets" architecturaux, ni se constituer à partir d'eux »<sup>939</sup>, reléguant ainsi au second plan le rôle des styles architecturaux dans l'espace public.

Une commission régionale du Patrimoine et des Sites et sa délégation permanente, chargée notamment de se prononcer sur les demandes de protection d'édifices au titre des monuments historiques, sont mises en place à cette époque.

## **Chapitre 2. Vers la protection de l'héritage de la Neustadt**

### **I. La valorisation du *Jugendstil* ou « architecture 1900 »**

Comme nous l'avons souligné *supra*, un certain rejet pour l'art et l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle est constaté jusque dans les années 1970. En revanche, l'architecture « de 1900 », *Jugendstil* (en Allemagne) ou Art nouveau (en France) est bien mieux considérée.

Le *Jugendstil* est particulièrement apprécié à cette époque pour ses formes sinueuses et son esthétique douce, rappelant les éléments de la nature. Dans un article du journal des *Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)*, publié le 13 août 1978, l'auteur F. de B. caractérise le *Modern Style* ou « art 1900 » comme étant :

« Une fleur vénéneuse, aux tentacules extravagantes dans le jardin déjà confus d'une architecture fin de siècle. On n'aime ou on n'aime pas. International, hélas ou heureusement éphémère, il a jailli dans nos murs comme un pied de nez au Kaiserpalast, "au palais de l'éléphant", pour reprendre une qualification tombée de la bouche de Guillaume II lui-même, à propos de ce qui est aujourd'hui le Palais du Rhin, absorbé, mais jamais tout à fait absorbé. »<sup>940</sup>

L'auteur décrit ensuite le *Jugendstil* en les termes suivants :

« Une imagination rafraîchissante, un tantinet subversive, malgré son caractère plus élitiste que populaire, sur les façades d'une ville écrasée par le néo-roman, le néo-

---

<sup>939</sup> *Ibid.*

<sup>940</sup> F. de B. « Flâneries aôtiennes. Un petit tour du côtés de l'architecture 1900 ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 13 août 1978.

renaissance, le néo-gothique à la mode, d'une lourdeur tous azimuts. Comme à Paris, à Munich ou à Barcelone, il n'a pas réellement proliféré, exprimé de façon populaire une époque, malgré les chefs-d'œuvre du genre qui laissent parfois pantois de surprise et d'étonnement. Mais il a semé des vestiges qui ne peuvent laisser indifférent. Parvenu assagi à Strasbourg, il nous a légué des édifices d'autant plus à respecter qu'ils sont peu nombreux, certains constituant un véritable répertoire d'un art qui ne s'impose pas seulement par ses extravagances. »<sup>941</sup>

L'article est illustré par des photographies des immeubles 22, rue du Général-de-Castelnau, 10, rue du Général-Rapp et rue Oberlin. D'autres articles sont publiés dans les *DNA* sur les immeubles *Jugendstil* à Strasbourg, notamment les 13 et 15 août 1978, « Un petit tour du côté de l'architecture 1900 », les 26 et 27 juillet 1983 : « Des jardins sculptés sur les façades » et le 26 janvier 1983 : « La fantaisie, les symboles et la libération des formes ».

Ce goût pour l'architecture *Jugendstil* est également partagé par la Municipalité. L'architecte en chef de la Ville, Robert Will, prononce un discours élogieux sur les immeubles construits dans ce style pendant la période allemande lors de la séance de la commission pour la Protection des sites le 14 mai 1974. Il étend d'ailleurs le *Jugendstil* au style historiciste : « En résumé, le point primordial du *Jugendstil* consiste en un mélange d'éléments empruntés des styles précédents. C'est ce qui donne à ces immeubles une certaine extravagance qui n'est pas sans charme. »<sup>942</sup> Plus loin, Robert Will assimile les constructions *Jugendstil* à l'influence de la « Renaissance allemande »<sup>943</sup> : « En 1900 les architectes créent un nouveau style s'inspirant de la Renaissance allemande en y incorporant des éléments décoratifs nouveaux (bois, végétaux, etc.). C'est la création du *Jugendstil* »<sup>944</sup>. L'arrivée de ce style à Strasbourg se caractérise, selon lui, par l'immeuble situé à l'angle de la place Broglie et de la rue de la Nuée-Bleue, où « des loggias se substituent à l'oriel traditionnel et des ferronneries traitées en volutes dont leur apparition dans la structure de l'édifice »<sup>945</sup>. La commission municipale pour la Protection des sites estime qu'il est nécessaire d'activer la procédure d'inscription des ces immeubles, bien souvent menacés de destruction, au titre des monuments historiques. Cela en considérant particulièrement que les normes actuelles de construction dans les secteurs où se situent les réalisations *Jugendstil*

---

<sup>941</sup> *Ibid.*

<sup>942</sup> AVCUS (512 W 64).

<sup>943</sup> *Ibid.*

<sup>944</sup> *Ibid.*

<sup>945</sup> *Ibid.*

permettent d'ériger des immeubles beaucoup plus hauts, et que l' « appât du gain risque de l'emporter »<sup>946</sup>.

Du 4 juillet au 30 août 1981, le cabinet des Estampes de Strasbourg organise une exposition intitulée « Belle Epoque à l’Affiche », qui fait la part belle aux immeubles *Jugendstil*.

## **II. Les premiers classements et inscriptions au titre des monuments historiques dans la *Neustadt***

### **A. La protection d'immeubles *Jugendstil***

Les premières inscriptions au titre des monuments historiques d'édifices compris dans le quartier de la *Neustadt* sont entérinées en référence principalement à l'histoire locale de l'Alsace et de ses particularités, ainsi qu'à leur style *Jugendstil* très apprécié à partir des années 1970. Très peu de références directes à la période de l'annexion allemande sont effectuées dans les dossiers d'inscription conservés à la direction des Affaires culturelles (DRAC) d'Alsace, ou lorsque c'est le cas, celles-ci font référence à l'originalité du *Jugendstil* en comparaison au style wilhelminien.

Dans une note portant sur la conservation du patrimoine urbain rédigée dans le courant des années 1970, Robert Will indique que, non seulement la structure essentielle de l'ancienne ville a été protégée par le secteur sauvegardé, mais qu'une dizaine d'immeubles dans les « quartiers neufs » de style 1900 et *Jugendstil* furent inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.<sup>947</sup>

Dans la chronique de leurs activités en 1975-76, Les Amis du Vieux-Strasbourg indiquent : « Nous avons obtenu l'inscription à l'inventaire de six immeubles de style 1900 ["Jugendstil"] et proposé l'inscription d'un deuxième train de maisons à peu près égal en nombre au premier »<sup>948</sup>. Parmi les premiers édifices inscrits au titre des monuments historiques en 1975 dans la *Neustadt*, figurent cinq hôtels et immeubles datant du début du XX<sup>e</sup> siècle (malgré les six mentionnés par l'association). Il s'agit de la pension de famille appelée hôtel Marguerite, 22, rue Sleidan, élevée par l'architecte Auguste Brion (1904, style Art nouveau), l'immeuble 46, avenue des Vosges de Franz Lütke et Heinrich Backes (1905, décor Art nouveau), l'immeuble 22, rue du

---

<sup>946</sup> *Ibid.*

<sup>947</sup> BNU (MS.6.576,4).

<sup>948</sup> « Chroniques des activités de notre société en 1975-76 ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*. Strasbourg, 1976. p. 139.

Général-de-Castelnau des mêmes architectes (1901, Art nouveau), l'immeuble 56, allée de la Robertsau des mêmes maîtres d'ouvrage (1902, Art nouveau) et l'ancien hôtel Schützenberger, 76, allée de la Robertsau de Jules Berninger et Gustave Krafft (1903, Art nouveau).

La commission municipale pour la Protection des sites regrette que les quatre immeubles de la rue Sleidan, proposés à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, n'aient pas été retenus. En revanche, elle émet le vœu à l'unanimité, lors de la séance du 18 mars 1976, que les autres immeubles *Jugendstil* proposés soient inscrits dans un avenir proche.<sup>949</sup> L'inscription de la villa 76, allée de la Robertsau est, dans un premier temps, considérée comme une contrainte au projet de destruction de l'immeuble voisin au numéro 75, envisagé en 1976. Ce dernier aurait pu être remplacé par un bâtiment de huit étages.<sup>950</sup>

L'école municipale des Arts décoratifs, bâtie par l'architecte de la Ville, Johann-Carl Ott en 1892, jugée comme « échappant de justesse au pastiche historicisant adopté à l'unanimité pour les édifices publics de la nouvelle "ville allemande" »<sup>951</sup> et « comme l'une des premières tentatives faites pour se dégager de la tutelle de l'éclectisme sans d'ailleurs parvenir à l'évacuer entièrement »<sup>952</sup> est inscrite au titre des monuments historiques en 1981. Le service de la conservation des Monuments historiques d'Alsace juge que l'« édifice proprement dit adopte la brique qui contraste heureusement avec la polychromie du décor céramique »<sup>953</sup>. Les éléments mis en valeur sont les caractéristiques du *Jugendstil*, tels que « la prépondérance accordée aux sinuosités de la femme et du végétal, l'acidité des coloris »<sup>954</sup>. Le service de la conservation des Monuments historiques d'Alsace relève également les qualités des réalisations de l'époque du *Reichsland* d'Alsace-Lorraine :

« si l'on peut déplorer dans l'ensemble quelques initiatives malheureuses, comme la destruction de l'Hôtel du Dragon, de l'Hôtel de la Monnaie ou de la Tour d'Or, Strasbourg demeure toutefois redevable à l'administration allemande de lui avoir donné sa physionomie de grande métropole régionale où l'allure monumentale des vastes perspectives aérées l'emporte sur l'éclectisme toujours controversé de l'architecture : considéré du seul point de vue de l'urbanisme, le nouveau STRASBOURG demeure une réussite incontestée, encore adaptée aux normes actuelles. »<sup>955</sup>

---

<sup>949</sup> BNU (MS.6.576,4).

<sup>950</sup> *Ibid.*

<sup>951</sup> ACRMHA (PA00085023).

<sup>952</sup> *Ibid.*

<sup>953</sup> *Ibid.*

<sup>954</sup> *Ibid.*

<sup>955</sup> *Ibid.*

En 1985, la villa Osterloff (10, rue des Arquebusiers), villa pittoresque alliant des références historicistes du Moyen Âge et de la période Renaissance, réalisé par l'architecte Albert Nadler (1901), s'ajoute à cette liste. Cela malgré le refus du maire de Strasbourg, mentionné dans un courrier du directeur du cabinet, secrétaire général adjoint de la Ville de Strasbourg le 11 février 1980. Quelques mois plus tard, l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg fait savoir à la DRAC Alsace qu'elle est en faveur de l'inscription de cet édifice qui « concentre en un seul édifice à peu près toutes les caractéristiques des maisons urbaines alsaciennes : on y trouve la tour dans-œuvre, la loggia, le balcon, la logette, la terrasse, les escaliers extérieurs, le pignon en pan-de-bois avec chaises curules et demi-croupe et le pignon découvert en pierre de style Renaissance »<sup>956</sup>. Elle souligne, par ailleurs, l'« environnement pittoresque »<sup>957</sup> dans lequel s'inscrit le bâtiment. La chargée de documentation de la DRAC Alsace, Dominique Toursel-Harster, résume dans un courrier datant du 9 mai 1980 que la villa « est un bon témoin de l'architecture éclectique pratiquée au début de ce siècle et jouit en outre d'un environnement privilégié »<sup>958</sup>. Le 27 mai 1980, l'architecte en chef des Monuments historiques, Daniel Gaymard, appuie l'inscription en précisant « J'ignore les raisons pour lesquelles la ville de Strasbourg est hostile à ce projet mais cette attitude ne fait que renforcer ma conviction de la nécessité de protection »<sup>959</sup>. Plus tard, un article des *DNA*, datant du 4 mars 1993, y fait référence comme « le dernier témoin d'une époque où le Contades était bordé de résidences particulières »<sup>960</sup> et « l'unique témoin d'une époque où les "canons historicistes" étaient en vogue chez les architectes strasbourgeois »<sup>961</sup>.

En 1986, l'hôtel 37, allée de la Robertsau de style néo-baroque, construit par l'architecte d'origine polonaise Max Issleiber est également inscrit au titre des monuments historiques, avec le puits attribué à Jacques-François Blondel. L'attention est attirée à l'origine par le propriétaire de l'immeuble, Gaetano Gennuso, fonctionnaire international assimilé à un membre de mission diplomatique au Conseil de l'Europe et membre de l'association Les Vieilles Maisons Françaises. Le propriétaire indique que « l'immeuble possède des intérieurs intéressants en matière architecturale qui n'ont pas été modifiés depuis l'origine »<sup>962</sup>. De par sa « tradition familiale »<sup>963</sup>, se considérant comme un « amateur de toute œuvre architecturale qui mérite respect et

---

<sup>956</sup> ACRMHA (PA00085195).

<sup>957</sup> *Ibid.*

<sup>958</sup> *Ibid.*

<sup>959</sup> *Ibid.*

<sup>960</sup> *Ibid.*

<sup>961</sup> *Ibid.*

<sup>962</sup> ACRMHA (PA00085037).

<sup>963</sup> *Ibid.*



protection »<sup>964</sup>, il souligne son intention de conserver et préserver ces intérieurs dans leur état actuel. Il sollicite ainsi une protection au titre des monuments historiques. En réponse à cette demande, le conservateur régional des Monuments historiques, M. Destremau, affirme :

« En ce qui concerne les extérieurs, la politique de la Commission Supérieure des Monuments Historiques n'était pas jusqu'à présent, de conférer le "label" monument historique à l'architecture dite "historicisante" ; en Alsace, on ne peut guère citer que le Palais du Rhin – néo-florentin – et l'église Saint-Paul – néo-gothique -. Cependant, les critères d'appréciation étant essentiellement évolutifs, j'ignore quelle sera en ce domaine la position du futur Collège Régional du Patrimoine et des Sites, instance consultative décentralisée qui devrait être mise en place au courant des prochains mois. »<sup>965</sup>

L'instruction est ainsi donnée au service régional des Monuments historiques d'établir un dossier documentaire complet sur l'édifice et d'organiser une visite des lieux. Le propriétaire annonce sa volonté de « contribuer à mettre en valeur, à préserver et à restaurer un immeuble qui pourrait, à l'avenir, témoigner du patrimoine historique – si riche et si prestigieux – de l'Alsace »<sup>966</sup>, en espérant que cette prise de position « puisse symboliser à la fois notre attachement au patrimoine historique de l'Alsace, ainsi que notre foi envers l'unification de l'Europe »<sup>967</sup>. Le conservateur des antiquités et objets d'art du Bas-Rhin, Jean-Daniel Ludmann, est ensuite missionné en 1984 pour mener à bien une étude approfondie sur les éléments de décor intérieur qui proviendrait de mobilier religieux. L'origine exacte de ces fragments n'a pas pu être identifiée exactement, mais l'expert suggère que ceux-ci soient proposés à l'inscription à l'inventaire des richesses artistiques de l'Alsace. Le dossier est présenté à la commission régionale du Patrimoine historique, archéologique et ethnologique le 18 juin 1986. Le puits du XVIII<sup>e</sup> siècle, le hall d'entrée et palier du 1<sup>er</sup> étage avec leurs peintures murales, l'escalier avec garde-corps en ferronnerie et les trois salons en enfilade avec leur décor d'origine, sont alors inscrits sur l'inventaire supplémentaire.

La porte des Juifs (3, rue Pierre-Bucher) est inscrite en 1988. En 1990, la serre Victoria du jardin botanique, datant de 1884, s'ajoute à cette liste. C'est seulement pendant cette période que les premiers édifices publics de l'annexion allemande commencent à être gratifiés de la même reconnaissance.

---

<sup>964</sup> *Ibid.*

<sup>965</sup> *Ibid.*

<sup>966</sup> *Ibid.*

<sup>967</sup> *Ibid.*

## B. Le palais du Rhin

Les premières procédures de protection pour l'ancien palais de l'Empereur trouvent leur origine dans le courant des années 1970. Une première proposition est adressée à l'État pour les façades, les toitures, le hall d'entrée et l'escalier d'honneur avec ses vitrages en 1976. Elle est accompagnée d'une lettre, rédigée par le conservateur régionale des Bâtiments de France, adressée au secrétaire d'État le 25 juin 1976, laquelle évoque les « menaces de constructions pesant sur les abords immédiats du Palais »<sup>968</sup>. La proposition reçoit un avis favorable de la part de l'architecte en chef des Monuments historiques qui précise : « Construit pour l'Empereur Guillaume I<sup>er</sup> pour marquer la souveraineté impériale sur le [pouvoir?]<sup>969</sup> d'Alsace-Lorraine annexé, le Palais du Rhin, de style néo-Renaissance, en dépit d'une lourdeur qui n'est pas de notre fait, est un des plus remarquables exemples de style historisant en vigueur en Allemagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>970</sup>.

Cette orientation peut être considérée comme un indice de l'évolution des considérations portées sur l'architecture historiciste, qui s'opère à partir des années 1970. Il conviendrait de conforter cette idée avec d'autres études de cas. La même année, l'inspecteur général des Monuments historiques, Bernard Vitry, affirme les valeurs historiques de cette réalisation : « Le Palais du Rhin témoin d'une période de l'Histoire de France désastreuse est une marque de notre territoire d'une intrusion étrangère qu'il est bon de ne pas oublier »<sup>971</sup>.

Ce commentaire constitue également un signe d'apaisement des anciennes tensions nationales. Un premier arrêté d'inscription est formulé le 1<sup>er</sup> mars 1977 pour les façades et les toitures, le hall d'entrée, l'escalier d'honneur avec son vitrage, certaines pièces avec leur décor au rez-de-chaussée et au premier étage et le jardin.<sup>972</sup> L'inscription est remplacée tour à tour par quatre arrêtés différents de protection en 1991 (inscription des 10 et 19 septembre), 1993 (classement du palais) et 2009 (classement du parc).

Certains avis divergents sont néanmoins relevés dans les années 1990. L'avis de l'inspecteur général des Monuments historiques, Philippe Hertel, exprimé dans le cadre d'une étude

---

<sup>968</sup> ACRMHA (PA00085297), ACRMHA (PA00085183), ACRMHA (IA67011093), ACRMHA (67482\_081), ACRMHA (IA67009266).

<sup>969</sup> Citation extraite d'un texte rédigé à la main, dont la lecture de certains propos n'est pas aisée.

<sup>970</sup> ACRMHA (PA00085297), ACRMHA (PA00085183), ACRMHA (IA67011093), ACRMHA (67482\_081), ACRMHA (IA67009266).

<sup>971</sup> *Ibid.*

<sup>972</sup> *Ibid.*

préalable sur les décors intérieurs des appartements impériaux et de l'ancienne salle des fêtes au premier étage affirme la reconnaissance grandissante du lieu en 1993 :

« Le classement du Palais du Rhin, en février 1993, témoigne de l'intérêt actuel pour l'architecture wilhelminienne à Strasbourg, ceci après un long purgatoire dans les décennies qui suivirent la seconde guerre mondiale. Rappelons qu'en 1957, le Palais échappa de peu à la destruction, et que la population alsacienne, marquée par le traumatisme de l'annexion nazie, se détournait d'un type d'architecture à forte connotation symbolique et nationaliste. Or, les journées du patrimoine de septembre 1993 ont fourni la preuve d'un revirement spectaculaire, tant était grande la curiosité de la foule qui se pressait pour visiter l'ancien Palais impérial allemand. Cet engouement nouveau, qui surmonte les anciens tabous, est la prise de conscience que ce type d'architecture [qui n'est d'ailleurs, tant s'en faut, pas sans lien avec les écoles françaises] fait partie intégrante du patrimoine alsacien, et particulièrement strasbourgeois. »<sup>973</sup>

Le rapport de l'inspecteur général des Monuments historiques, Christian Prevost-Marcilhacy, n'en souligne pas moins les valeurs idéologiques de l'ancien palais de l'Empereur :

« En réalité il s'agissait de réaliser une véritable ville-vitrine du Reich et par le biais de l'architecture de promouvoir l'intégration de l'Alsace. Cette arrière-pensée politique évidente restera en définitive un échec car les constructions de cette époque sont restées en Alsace synonymes d'une architecture d'importation. La construction du Palais Impérial est justifiée officiellement par l'absence d'un bâtiment approprié pour abriter l'empereur et son entourage lors de ses visites, mais c'est en réalité également un acte politique : il s'agit de garantir la permanence de l'institution impériale en concrétisant dans la pierre la politique de reconquête d'une ancienne possession, d'où le caractère ostentatoire du Palais, tant décriée. »<sup>974</sup>

Les valeurs d'héritage opérant dans les milieux institutionnels sont principalement d'ordres esthétique et historique. Elles sont, par ailleurs, le reflet des circonstances politiques. L'évolution des regards portés sur le palais du Rhin le démontre bien.

---

<sup>973</sup> Dossier de classement du palais du Rhin. Archives de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Charenton-le-Pont).

<sup>974</sup> *Ibid.*

### III. La protection de l'aspect de la *Neustadt* : le cas d'immeubles privés

Le projet de construction de trois immeubles d'habitations situés à l'angle de la rue Herder et de la rue Schweighaeuser, traité par la commission municipale des Sites lors de la séance du 6 décembre 1974<sup>975</sup>, est intéressant en ce qu'il permet de recouvrir trois éléments de l'aspect local : la hauteur des édifices, les immeubles anciens ainsi que les perspectives urbaines. Ces immeubles remplaceront des édifices bâtis pendant la période allemande, qui seront eux-mêmes détruits. Sur le site concerné, la réglementation ne prescrit aucune limite de hauteur pour les bâtiments. Seule la largeur maximale de la rue est établie. Le coefficient d'utilisation du terrain est de 3. En outre, une partie du terrain 2, rue Herder est grevée d'une servitude privée au bénéfice de l'immeuble « Le Golbéry », érigé en face (maximum R + 1). Toutes les conditions fixées par la réglementation ont été respectées par le promoteur des nouveaux bâtiments. Toutefois, des protestations des habitants du voisinage ont été enregistrées, et l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg préconise le maintien du site actuel. L'adjoint au maire, Robert Heitz, suggère que la hauteur des immeubles existants ne soit pas dépassée et que les deux corps de bâtiment proposés soient de hauteur identique, soit R + 1. Quant à l'immeuble à ériger rue Schweighaeuser, aucun motif ne peut être invoqué pour limiter la hauteur projetée. Les hauteurs prévues sont néanmoins conformes aux règlements applicables ainsi qu'aux diverses servitudes grevant les terrains. Le général Hirt, membre de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg, soulève une autre problématique, celle de la « vague de construction sévissant dans le quartier »<sup>976</sup>, qui doit selon lui être stoppée. Il s'inquiète de la préservation du style du XIX<sup>e</sup> siècle, et en particulier du sort de l'immeuble 13, rue Fischart. Le conseiller municipal, Jean Precheur, appuie les considérations du général, en indiquant que la démolition des immeubles existants, qui sont en excellent état, constitue un gaspillage de richesse. Les promoteurs devraient s'intéresser, selon lui, au remplacement d'immeubles vétustes. L'architecte principal du service d'architecture de l'Œuvre Notre-Dame, Jean-Richard Hausser, rejoint le même avis, en ajoutant que la vue sur la cathédrale doit être protégée. Par ailleurs, il demande que la rangée d'arbres de la rue Schweighaeuser soit reconstituée entre la place Golbéry et la place Tauler, une considération qui sera plus tard respectée. L'adjoint au maire, Roland Vigny, conclut la discussion en précisant que, compte-tenu du fait que les immeubles ne se situent guère dans la ville ancienne, leur aspect lui semble satisfaisant. Selon lui, aucune modification ne devrait être apportée au projet. Cette opinion nous permet de confirmer que seule une importance secondaire est conférée la *Neustadt*, en comparaison avec celle attribuée à la ville ancienne. À la majorité, la commission émet un avis favorable à la réalisation du bâtiment du côté de la rue

---

<sup>975</sup> AVCUS (512 W 64).

<sup>976</sup> *Ibid.*

Schweighaeuser et demande que les deux corps de bâtiment situés rue Herder aient la même hauteur, soit R + 1, avec un seul front de façade.



Ill. 68 : À gauche, l'immeuble d'angle de la rue Herder et de la rue Schweighaeuser. Archi-Strasbourg.

Le projet de reconstruction du foyer des médecins 3, rue du Général-Frère, une propriété privée, fait également l'objet de débat lors de la séance de la commission municipale des Sites lors de la séance du 13 novembre 1975. Une nouvelle étude est présentée suite à l'avis défavorable émis par la commission le 6 décembre 1974 au sujet d'un projet prévoyant un bâtiment d'une hauteur de 20 mètres. La hauteur du bâtiment est révisée à 15,10 mètres, avec un attique. Sur le plan réglementaire, il n'y a aucune objection à formuler. Il importe même de relever que les possibilités maximales n'ont pas été épuisées. Le président de la commission, Christian de Rendinger, estime que la proposition actuelle, « même si elle est plus modeste que la précédente est encore trop volumineuse »<sup>977</sup>. La commission s'exprime, d'une part, sur les volumes, et d'autre part, sur l'aspect extérieur de l'ouvrage. Dès le début des discussions, deux idées se dégagent. La première, énoncée par l'adjoint au maire, Roger Wahl, consiste à prendre en considération que, dans un proche avenir, le quartier sera amené à être remodelé. La deuxième, développée par le secrétaire général en retraite de la Ville de Strasbourg, René Werner, consiste

---

<sup>977</sup> *Ibid.*

au contraire à ne pas précipiter la démolition des villas existantes. L'adjoint au maire, Robert Heitz, précise que les villas actuelles sont écrasées par le bâtiment érigé il y a quelques années sur le quai Jacques Sturm. Il faudrait en conséquence améliorer cette situation en recherchant une certaine transition. Roger Wahl considère également le précédent bâtiment élevé sur le quai comme fâcheux. Il estime qu'il n'est pas utile de comparer le projet examiné avec cette construction, car le bâtiment projeté ne défigurera pas l'environnement selon lui. Suite à ces échanges, il est décidé à la majorité qu'un avis favorable sera formulé concernant les volumes du côté de la rue du Général-Frère et qu'une réduction de deux niveaux du bâtiment sera demandée du côté de la rue Saint-Odile pour favoriser l'inscription du bâtiment dans son environnement architectural. En ce qui concerne l'aspect des façades, la commission demande que celui de la rue du Général-Frère soit particulièrement soigné.<sup>978</sup> Le projet n'aboutira guère et le bâtiment en question sera finalement conservé. Aucun document d'archives n'a été identifié pour expliquer cela, mais il est possible d'envisager que cette décision ait été prise pour des raisons économiques.

#### **IV. Les premières études sur le « quartier allemand »**

Alors que les cas d'étude situés dans la *Neustadt* traités par la commission municipale des Sites augmentent, les milieux scientifique et professionnel commencent à se documenter pendant la même période pour mieux connaître l'histoire du quartier. Les premières études portant sur la *Neustadt* sont conduites dans le cadre de recherches doctorales en Allemagne par Klaus Nohlen<sup>979</sup> à partir de 1972, et en France par deux étudiants en fin d'études d'architecture, Claude Denu et Eric Ollivier<sup>980</sup>, à en 1978.

À cette époque, l'accent est porté sur le caractère allemand de l'ensemble et des constructions qui le compose. L'historien, Alfred Wahl, précise dans son ouvrage *L'Alsace contemporaine, 1871-1939*, publié en 1977, que la production architecturale et urbaine de la ville de Strasbourg est le « résultat d'une volonté de germanisation de l'environnement, tant au point de vue quantitatif que de celui du goût qui y présida donnant donc, par l'imprégnation du paysage urbain de caractère "germanique" ou "rhénan" un air de capitale »<sup>981</sup>.

---

<sup>978</sup> *Ibid.*

<sup>979</sup> NOHLEN, Klaus. *Construire une capitale, Strasbourg impérial de 1870 à 1918*. Traduit de l'allemand par le Centre de recherche Littératures et Arts dans l'Espace Rhénan Européen. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 1997. 377 p. (édition originale allemande : 1982).

<sup>980</sup> DENU, Claude, OLLIVIER, Eric. *Der Bebauungsplan für die Erweiterung der Stadt Strassburg. Le plan d'extension de la ville de Strasbourg, 1871-1880*. Diplôme d'architecture, I.A.U. de Strasbourg. Strasbourg, 1978. 217 p.

<sup>981</sup> WAHL, Alfred. *L'Alsace contemporaine, 1871-1939*. Wettolsheim : Éd. Mars et Mercure, 1977. p. 55-57.

## **V. L'évolution des dénominations de la *Neustadt***

Les premières études consacrées à la *Neustadt* à la fin des années 1970 emploient la dénomination « quartier impérial », « quartier allemand », notamment dans les études de Klaus Nohlen, Claude Denu et Eric Ollivier.

Le terme « extension urbaine » est plutôt employé dans la sphère professionnelle et technique de la conception, de la planification et de la construction urbaine. Il dénote également une mise à distance des considérations idéologiques nationales.

Les dénominations rencontrées à partir des années 1980 sont celles « de ce que l'on a coutume d'appeler la ville allemande », une expression usitée notamment par l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg.<sup>982</sup>

La dénomination « *Neustadt* » n'est employée qu'à partir des années 1990. La première occurrence du terme identifiée dans le cadre des recherches est celle figurant dans la publication de Christian Lamboley en 1990 : « de 1900 à 1914, époque aussi de la première "grande percée" », toute la ville est un chantier, en même temps que s'élève la *Neustadt* »<sup>983</sup>. Le terme « *Neustadt* » est aujourd'hui utilisé par la Municipalité pour faire valoir le quartier dans le cadre de la candidature à l'extension de la Grande-Île à la *Neustadt* au patrimoine mondial de l'Unesco.

## **VI. Le projet de Z.P.P.A.U. pour le quartier allemand**

Le lancement de l'étude d'une zone de protection du patrimoine architectural (Z.P.P.A.U.) revient à la fois à la Ville de Strasbourg, par l'intermédiaire du Conseil municipal, et au commissaire de la République. L'étude préliminaire, qui peut être élaborée avec l'assistance de l'architecte des Bâtiments de France, doit dans un premier temps recevoir un avis favorable du Conseil municipal, pour ensuite être transmis par le maire au commissaire de la République. À ce stade, le projet peut être modifié par le commissaire de la République du département. Il peut également évoluer suite aux conclusions émises par le commissaire-enquêteur, aux observations formulées par le Conseil municipal et l'avis du collège régional du Patrimoine et des Sites, dont les membres ont été nommés par arrêté préfectoral le 3 septembre 1985. Dans tous les cas,

---

<sup>982</sup> AVCUS (779 W 63).

<sup>983</sup> LAMBOLEY, Christian. *La Maison rouge et l'Homme de fer*. Strasbourg, 1990. p. 10.

l'accord du Conseil municipal constitue un prérequis indispensable à tout arrêté prononcé par l'État en région.

La Z.P.P.A.U. est néanmoins considérée comme un dispositif moins coercitif que le secteur sauvegardé. L'avis de l'architecte des Bâtiments de France n'est guère irrévocable dans ce contexte. Pour mieux équilibrer les pouvoirs des différents acteurs, le législateur a créé une nouvelle institution : le collège régional du Patrimoine et des Sites. Ce collège est saisi lorsqu'il y a un désaccord entre l'architecte des Bâtiments de France et l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire. Ainsi, lorsque le maire est compétent pour accorder l'autorisation, celui-ci dispose d'une possibilité de recours contre les décisions de l'architecte des Bâtiments de France. Mais le dernier mot revient au commissaire de la République. Un rapport des services de la Ville au secrétariat général signale que les cas de désaccords devraient être plutôt rares à Strasbourg, puisque les dossiers sont examinés lors d'une réunion informelle entre l'architecte des Bâtiments de France et l'architecte en chef de la Ville, Paul Ziegler.

Les services de la Ville de Strasbourg considèrent que la création d'une ou de plusieurs zones de protection pourrait utilement compléter les dispositions actuelles résultant de la législation des monuments historiques et de l'existence du secteur sauvegardé. La Z.P.P.A.U. permettrait une protection plus efficace des quartiers de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle « dont l'intérêt architectural est évident »<sup>984</sup>. Il s'agit essentiellement des zones situées à l'ouest et au nord de l'ellipse insulaire et limitées par la voie ferrée Strasbourg-Kehl et la gare, les boulevards jusqu'à la place de Haguenau, la rue Jacques-Kablé, l'avenue Schützenberger, l'allée du Printemps, la rue Levant ainsi que certaines zones dans les quartiers situés à l'est de l'Ill entre le boulevard de la Victoire et l'Orangerie (y compris le quartier des XV). Les quartiers périphériques mériteraient également une étude. Il s'agit surtout de la Robertsau, mais également de certains îlots du quartier Saint-Urbain, du Neudorf, de Koenigshoffen et de Cronembourg. L'institution de zones de protection n'est intéressante que si, comblant une lacune du règlement municipal des constructions, elle permet à l'administration d'interdire la démolition d'immeubles de qualité, typiques de leur époque de construction et de sauvegarder ainsi l'originalité des différents quartiers de Strasbourg.

Les premières études et publications portant sur le « quartier impérial » favorisent la meilleure connaissance et valorisation de l'ensemble dans les sphères locales des spécialistes et érudits de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine. L'architecte en chef de la Ville, Paul Ziegler,

---

<sup>984</sup> AVCUS (96 W 276).



indique dans une note du 17 août 1984 que l'intérêt pour la ville ancienne ne doit pas faire de l'ombre aux quartiers plus récents :

« En effet, l'engouement actuel pour les quartiers anciens antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle avec ses retombées sur le plan touristique et commercial ne doit pas faire perdre de vue le grand intérêt historique et architectural du patrimoine plus récent, qui mérite tout autant d'être préservé au bénéfice des générations futures »<sup>985</sup>.

Plus tard, la Municipalité semble vouloir changer son fusil d'épaule. Le « seul avantage »<sup>986</sup> identifié par l'adjoint au maire, Gérard Schmaltz, étant « de permettre d'interdire la démolition d'immeubles de qualité »<sup>987</sup> ne pèse pas lourd face aux nombreux inconvénients identifiés, notamment les pouvoirs trop étendus de l'architecte des Bâtiments de France. Cela malgré la création d'un collège régional du Patrimoine et des Sites. D'autant plus que l'actuel règlement municipal des constructions du 27 janvier 1966 donne entière satisfaction pour la protection du patrimoine de Strasbourg. Le maire refuse finalement l'établissement à Strasbourg d'une Z.P.P.A.U.

Plusieurs années plus tard, l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg adresse un courrier à la Municipalité de Strasbourg, le 8 avril 1988, pour obtenir la protection du « patrimoine architectural et urbain dans la partie de la ville édifiée entre 1870 et 1918 »<sup>988</sup>, un secteur courant « du Tribunal à l'Observatoire et le Faux Rempart, aux avenues des Vosges et de la Forêt Noire et aux perspectives de la Avenue de la Paix, des places Brant, Golbéry et Arnold »<sup>989</sup>. À cet effet, l'association propose deux Z.P.P.A.U., en application de la loi du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

L'Association souhaite attirer l'attention de la Ville sur la « beauté architecturale »<sup>990</sup> ainsi que sur le « magnifique urbanisme qui a été réalisé par CONRATH à cet endroit »<sup>991</sup>. Elle valorise ainsi tant les réalisations architecturales qu'urbaines, rattachées à l'architecte en chef de la Ville, d'origine strasbourgeoise : « Est-il besoin de la rappeler que Jean Geoffroy CONRATH, né à Strasbourg en 1824, diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris, a été architecte en Chef de la

---

<sup>985</sup> *Ibid.*

<sup>986</sup> *Ibid.*

<sup>987</sup> *Ibid.*

<sup>988</sup> AVCUS (779 W 63).

<sup>989</sup> *Ibid.*

<sup>990</sup> *Ibid.*

<sup>991</sup> *Ibid.*

Ville de Strasbourg à partir de 1854 ? »<sup>992</sup>. L'association insiste également sur la formation du professionnel à Paris : « CONRATH avait fait partie de l'équipe qui, sous l'autorité du baron HAUSSMANN, avait mis au point le Plan d'Urbanisme et d'Embellissement de la Ville de Paris »<sup>993</sup>.

L'urbanisme du quartier est principalement rattaché à celui de la capitale française, bien plus qu'à celui élaboré en Allemagne à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : « CONRATH s'est inspiré des nouvelles conceptions en matière d'urbanisme [avec ses larges voies aboutissant ou partant de places d'une certaine importance] pour créer à Strasbourg un quartier d'une sobre élégance bien aéré et tranchant par son aspect ordonnée et majestueux sur les quartiers antérieurs »<sup>994</sup>. Le quartier est considéré comme une transition entre le « Grand siècle français »<sup>995</sup>, c'est-à-dire le XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'ère moderne, « celle du béton armé et des matériaux vitrifiés »<sup>996</sup>. La qualité des réalisations architecturales du quartier y est également louée : « On a ainsi doté la Ville d'un ensemble de bâtiments officiels d'une rare qualité architecturale, en général en pierre de taille sculptée et on a imposé les mêmes normes aux constructions privées »<sup>997</sup>. L'aspect de ce quartier est ainsi considéré comme très caractéristique d'une époque lors de laquelle le destin de la ville de préfecture bascule vers celui de capitale de *Reichsland*.

Jusqu'à cette époque, il était considéré que le règlement de construction de la Ville de Strasbourg, basé sur l'ancien *Bauordnung*, était suffisant pour sauvegarder le quartier en question. Mais Les Amis du Vieux-Strasbourg identifient que « l'unité architecturale a été déjà sérieusement écornée »<sup>998</sup>, notamment dans la rue Goethe, aux numéros 23, 25 et 27, reconstruits dans une architecture moderne « qui, malgré une très belle venue, constituent un élément incongru dans cette partie de la ville »<sup>999</sup>. Il en est de même sur le quai Sturm, où un immeuble très élevé a été édifié en rompant la tradition architecturale de la rue, ainsi qu'autour des places Brant, Golbéry et Arnold.

---

<sup>992</sup> *Ibid.*

<sup>993</sup> *Ibid.*

<sup>994</sup> *Ibid.*

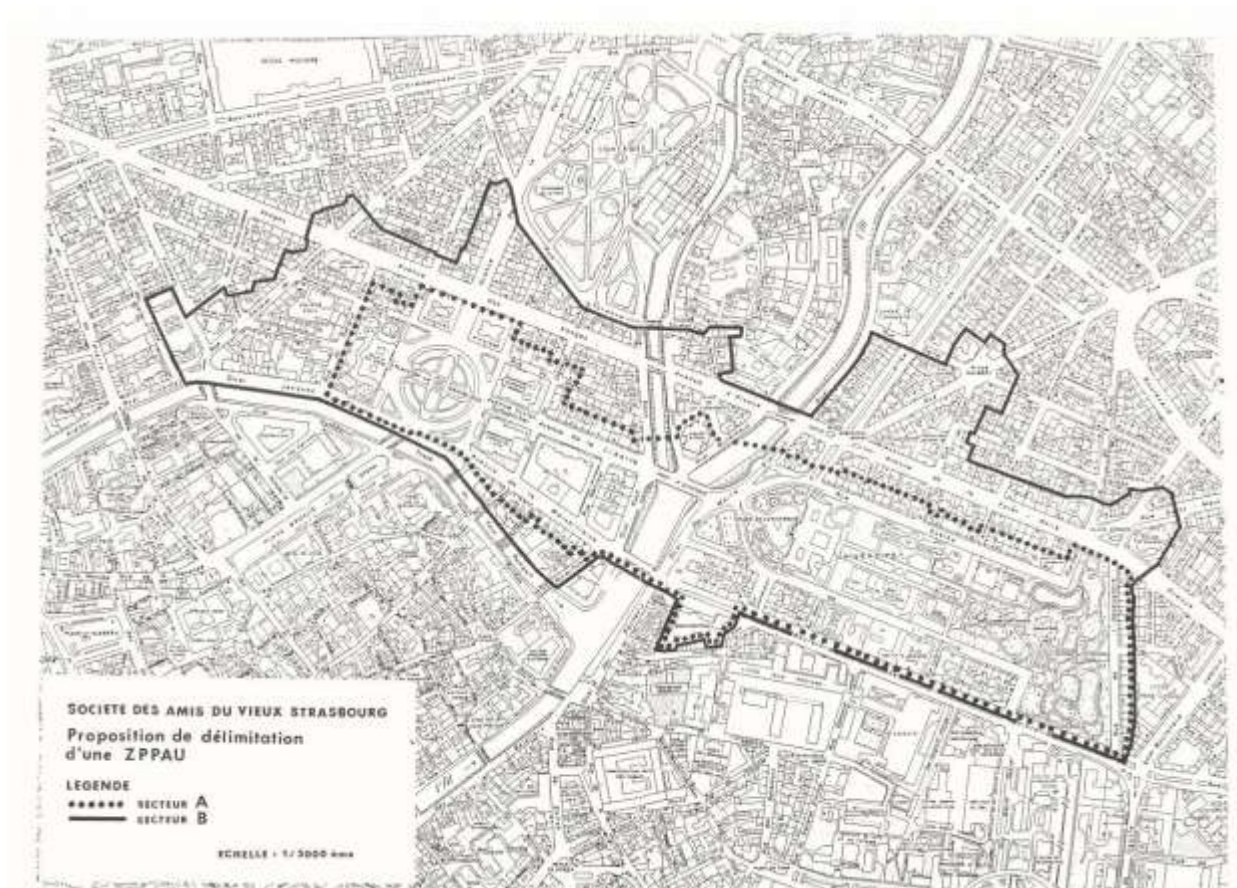
<sup>995</sup> *Ibid.*

<sup>996</sup> *Ibid.*

<sup>997</sup> *Ibid.*

<sup>998</sup> *Ibid.*

<sup>999</sup> *Ibid.*



Ill. 69 : Projet de plan de Z.P.P.A.U. de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg, 1989. AVCUS (779 W 63).

La proposition de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg est jugée intéressante par la Ville de Strasbourg qui s'interroge sur la possibilité d'étendre le secteur B, notamment vers le nord-ouest. En outre, la Municipalité juge qu'une telle protection pourrait convenir à la cité-jardin du Stockfeld.<sup>1000</sup> Malgré l'intérêt de la protection des « quartiers allemands », les services de la Ville confirment que la formule de Z.P.P.A.U. est inadaptée car elle « donne des prérogatives supplémentaires importantes à l'architecte en chef des Bâtiments de France et dessaisit, d'une certaine manière, le maire d'une partie de son pouvoir [intervention du préfet de Région, du collège régional du patrimoine et des sites, etc.] »<sup>1001</sup>.

Une étude préalable est néanmoins conduite par la direction régionale des Affaires culturelles à partir de 1989. Le compte rendu de la réunion organisée le 6 février 1990 dans le cadre du projet est communiqué au service de l'Architecture et de l'Urbanisme de la Ville, qui s'étonne qu'une telle étude soit en cours sans que les services municipaux n'aient été invités à participer

<sup>1000</sup> *Ibid.*

<sup>1001</sup> *Ibid.*

aux réflexions préliminaires.<sup>1002</sup> L'architecte en chef de la Ville a cependant été sollicité pour contribuer aux travaux du comité de pilotage dès le mois de mai 1989. Un courrier du maire adressé au directeur régional des Affaires culturelles, le 28 mai 1990, souligne que la préoccupation principale de la Municipalité et de la Communauté urbaine est de mettre au point le plan d'occupation des sols afin de rendre ce document opposable aux tiers dans les meilleurs délais. Il est indiqué que le travail considérable engendré par ce projet monopolise l'ensemble des services concernés et oblige la Ville à différer la prise en considération de la proposition, y compris celle d'une éventuelle participation financière de sa part.<sup>1003</sup>

L'association Les Amis du Vieux-Strasbourg indique que l'intérêt des visiteurs pour le quartier s'est accru. La presse se fait le relais de cette curiosité, et présente l'état d'avancement de la procédure d'élaboration de création de la Z.P.P.A.U., conduite par la DRAC Alsace. Un article portant sur le quartier allemand dans son ensemble est publié dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* le 18 janvier 1992 : « Un livre d'histoire en pierre de taille »<sup>1004</sup>. Dans un article des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, datant du 28 janvier 1992, l'auteur précise que le conservateur régional des Monuments historiques, Jorge Lopes da Fonseca, prévoit une étude exhaustive sur le quartier allemand, qui « permettra de mieux apprécier sa valeur comme les futures propositions règlementaires à envisager »<sup>1005</sup>. Il fait d'ailleurs état d'un nouveau secteur sauvegardé et indique que la Municipalité s'exprime déjà en faveur d'une protection plus fine pour le quartier allemand.

Les aspects particulièrement mis en valeur dans le cadre des premières études sur le quartier allemand sont exposés dans le procès-verbal de la commission régionale du Patrimoine historique, archéologique et ethnologique (C.O.R.E.P.H.A.E) du 15 juillet 1992, dans lequel Jorge Lopes da Fonseca ne tarit pas d'éloges au sujet du plan et des perspectives urbaines du quartier, inspirés de l'urbanisme français complété par des réalisations « prussiennes »<sup>1006</sup> :

« En corrélation avec le cœur monumental, le plan octogonal se développa avec des perspectives sublimes dont le plus célèbre est le vis-à-vis Palais impérial-Palais universitaire. Des diagonales et des espaces de jardins savamment agencés complètent le tableau d'inspiration haussmannienne mais de facture majoritairement prussienne. »<sup>1007</sup>

---

<sup>1002</sup> *Ibid.*

<sup>1003</sup> *Ibid.*

<sup>1004</sup> Un livre d'histoire en pierre de taille ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 18 janvier 1992.

<sup>1005</sup> AVCUS (779 W 63).

<sup>1006</sup> Procès-verbal de la C.O.R.E.P.H.A.E, 15 juillet 1992. p. 18.

<sup>1007</sup> *Ibid.*, p. 18.

La qualité architecturale du quartier est particulièrement vantée, d'autant plus que celle-ci se distingue des réalisations contemporaines. Elle est le résultat de la volonté, pendant la période allemande, d'allier les intérêts de la fonctionnalité avec ceux de l'esthétique :

« Au-delà de cette zone primordiale, l'extension sur les terrains rétrocédés aux privés s'effectua avec plus de liberté et une inspiration architecturale plus complexe et diffuse où la part française n'est pas négligeable. L'exception vint des cités-jardins ; parfait lotissement d'avant-garde, ces cités sont exemplaires par la qualité même du bâti et des proportions entre celui-ci et les espaces libres. Comparé à des urbanismes contemporains, le quartier allemand de Strasbourg a le mérite de n'obéir à aucune charte utopique mais d'être la résultante de volontés fortes de restructuration et de modernité, alliant la fonctionnalité à la richesse de manière remarquable. »<sup>1008</sup>

La convention de développement culturel établie entre la Ville et l'État permet d'officialiser les premières bases de coopération pour mener à bien les réflexions en cours. La C.O.R.E.P.H.A.E doit, selon Jorge Lopes da Fonseca, contribuer par ses travaux, d'une part à l'établissement d'une doctrine de protection, et d'autre part au suivi des études d'appui devant se poursuivre pour alimenter les débats sur le sujet et aider aux décisions.

La DRAC Alsace considère que les édifices publics exceptionnels font déjà l'objet d'un recensement systématique, et que d'autres, privés, doivent également être inventoriés. En effet, le quartier recèle un certain nombre d'ensembles bâtis « dont la qualité sans cesse uniforme renferme une majorité d'éléments d'intérêt contribuant ainsi à son image, mettant en scène d'une façon judicieuse des séries répétitives tout en affirmant une diversité sans fin »<sup>1009</sup>. Jorge Lopes da Fonseca considère que « C'est dans ce contexte que nous devons réfléchir avec la Ville à l'évolution de ce patrimoine et à la persistance de l'œuvre en présence. »<sup>1010</sup>

Considérant que l'ensemble est menacé par la pression foncière, la DRAC Alsace juge nécessaire de préserver le quartier tout en favorisant l'intégration de l'architecture contemporaine dans l'ensemble :

« L'évolution de la pression foncière, la paupérisation dans certains lieux voués à une transformation à court ou moyen terme nous amènent à nous poser la question du

---

<sup>1008</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>1009</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>1010</sup> *Ibid.*, p. 19.

devenir urbanistique et architectural de cet ensemble qu'il faut sauvegarder avec des mesures appropriées permettant autant la création contemporaine en s'appuyant sur l'existant que protégeant les édifices actuels ainsi que le plan urbain. »<sup>1011</sup>

Les objectifs de protection et de mise en valeur du quartier sont déclinés de la manière suivante lors de la séance de la C.O.R.E.P.H.A.E. du 8 mars 1993<sup>1012</sup> :

- Inventaire complet des richesses tant des extérieurs comme des intérieurs des édifices dans un secteur A compris entre à l'est les abords du jardin botanique, à l'ouest le Palais de Justice, au sud les quais du canal de l'Ill et au nord un parcellaire aux abords de l'avenue des Vosges et du parc de Contades ;
- Révision du plan d'occupation des sols afin d'affiner la réglementation en matière de qualité architecturale et urbanistique ;
- Mise en œuvre pour le premier secteur d'une étude de plan de sauvegarde (loi Malraux), pour le secteur A ci-dessus défini.

Pourtant, la création de la Z.P.P.A.U. n'aboutit pas, car aucun accord n'a pu être obtenu entre l'État et la Ville de Strasbourg au sujet des limites de la zone.

## **VII. Les inscriptions au titre des monuments historiques dans les années 2000 : la reconnaissance du caractère « allemand »**

Constituant le dernier épisode de grande ampleur de l'histoire des fortifications urbaines de Strasbourg, le front nord et nord-ouest édifié entre 1875 et 1878 par l'Empire allemand est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 2 avril 2009, pour les cavaliers 11, 15, 16, 17, la porte de guerre, les magasins à matériel d'artillerie, l'ensemble du secteur, leurs fossé et talus. Les fortifications allemandes sont reconnues « comme un exceptionnel témoignage, tant sur le plan historique, que sur le plan de l'histoire des fortifications en Europe et des théories successives qui ont pu présider à leur élaboration, en ce qu'il caractérise magnifiquement l'abandon du système néo-prussien »<sup>1013</sup>. Il est indiqué que « la qualité produite et son état de conservation plaident également en faveur d'une protection au titre des monuments historiques »<sup>1014</sup>. Le conservateur des Monuments historiques, Gilles Poinot, précise que la mesure de protection « permettra de conforter cette zone de "glacis vert" de la ville de Strasbourg, permettant le contrôle et limitant l'extension de projets d'aménagements urbains

---

<sup>1011</sup> Procès-verbal de la C.O.R.E.P.H.A.E, 15 juillet 1992. p. 19.

<sup>1012</sup> Procès-verbal de la C.O.R.E.P.H.A.E, 8 mars 1993. p. 15.

<sup>1013</sup> ACRMHA (PA67000083).

<sup>1014</sup> *Ibid.*

dévoreurs d'espace »<sup>1015</sup>. L'ouverture d'une voie de circulation derrière la gare reste également une menace pour ces constructions. Il apparaît nécessaire à l'architecte des Monuments historiques que les mesures de protection portent non pas « sur les bâtiments ou leurs façades, qui ne sont que des parties d'un tout, mais sur les ouvrages au sens militaire du terme [cavalier, porte de guerre...], quel sens aurait une caserne conservée si son cavalier avait disparu ? »<sup>1016</sup>. Le caractère rare est également retenu pour justifier de la nécessité d'inscrire l'ensemble au titre des monuments historiques par le conservateur régional de l'Archéologie en 2008.<sup>1017</sup>

L'architecte en chef des Monuments historiques, Christophe Bottineau, avance en 2008 que « Strasbourg devient ainsi le premier modèle d'enceinte urbaine continue postérieure à 1870, une synthèse de la doctrine allemande en matière de fortification à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ». Il est important de souligner que le caractère « allemand » est reconnu. Nulle autre inscription au titre des monuments historiques à Strasbourg n'avait porté la dénomination « allemand » jusqu'à présent. L'inspecteur général des Monuments historiques, François Goven, indique qu'il s'agit « d'un témoignage unique sur le territoire français d'un système spécifique de fortifications élaboré par les généraux allemands, notamment von Moltke [l'ancien] »<sup>1018</sup>. L'ensemble est valorisé en tant que patrimoine étranger au sein des limites nationales.

L'inscription est souhaitée par l'unanimité des experts mobilisés sur le sujet. Le classement n'est pas souhaité, car il risquerait de « figer l'existant »<sup>1019</sup>. La mesure d'inscription semble suffisante pour permettre « des dialogues plus libres avec les services municipaux »<sup>1020</sup>.

### **Chapitre 3. Vers l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et le renforcement de la reconnaissance et la protection de la Neustadt**

#### **I. La « Grande-Île » au patrimoine mondial de l'Unesco**

Un courrier du directeur régional des Affaires culturelles d'Alsace, Gilbert Monteil, adressé au ministre de la Culture, le 18 mai 1982, demande d'effectuer les démarches utiles pour que la cathédrale de Strasbourg figure sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, à laquelle « ont

---

<sup>1015</sup> *Ibid.*

<sup>1016</sup> *Ibid.*

<sup>1017</sup> *Ibid.*

<sup>1018</sup> *Ibid.*

<sup>1019</sup> *Ibid.*

<sup>1020</sup> *Ibid.*

été récemment inscrits le château de Wurtzbourg et la cathédrale de Spire »<sup>1021</sup>. La qualité architecturale de la cathédrale de Strasbourg et la vocation européenne de la ville sont particulièrement mis en exergue dans la demande.<sup>1022</sup> À cette époque, la cathédrale de Strasbourg figure déjà sur la première liste nationale établie par le ministère de la Culture identifiant quarante « monuments et sites français d'importance majeure »<sup>1023</sup>.

Dans sa réponse datant du 26 août 1982, le sous-directeur, chef de la délégation française au patrimoine mondial, Jean Rozat, indique qu'il « importe d'équilibrer et diversifier au sein d'un même pays les monuments, les sites, zones urbaines, ensembles, grottes ornées, et la typologie des édifices retenus »<sup>1024</sup>. Il précise néanmoins : « Il est bien évident que la cathédrale de Strasbourg présente un intérêt universel majeur déjà reconnu que je ne manquerai pas de faire appel à vos services au moment opportun, pour l'établissement du dossier »<sup>1025</sup>. Jean Rozat ajoute qu'il « serait vain de comparer les valeurs respectives des cathédrales de Spire et de Strasbourg ; les dates d'inscriptions sur la liste ne permettent pas cette comparaison puisqu'il s'agit de choix d'abord nationaux et que les moyens déployés pour établir les dossiers diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre »<sup>1026</sup>.

Le 18 mars 1983, la sous-direction des Affaires générales et des constructions publiques du ministère de la Culture, transmet au directeur du Patrimoine, Christian Pattyn, la liste des sites soumise à la commission supérieure des Monuments historiques chargée de la sélection des dossiers à soumettre à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. La cathédrale de Strasbourg figure parmi les six propositions formulées.

Dans un courrier adressé à Jean Rozat, le 2 mai 1983, l'inspecteur général des Monuments historiques, François Enaud, indique : « Pour faire suite à notre réunion des 19 et 20 avril 1983 concernant l'harmonisation des listes du Patrimoine mondial, j'ai tenu à revoir le problème posé par Strasbourg, compte tenu du souhait de faire porter les protections sur des ensembles urbains plutôt que sur des monuments isolés »<sup>1027</sup>. Il décrit plus loin le dossier de candidature de Strasbourg :

---

<sup>1021</sup> Dossier d'inscription de la Grande-Île sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco (non côté), DRAC Alsace.

<sup>1022</sup> *Ibid.*

<sup>1023</sup> *Ibid.*

<sup>1024</sup> *Ibid.* La même année, la Saline royale d'Arc-et-Senans est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en tant qu'architecture industrielle. La France compte alors douze inscriptions.

<sup>1025</sup> *Ibid.*

<sup>1026</sup> *Ibid.*

<sup>1027</sup> *Ibid.*



« Ce dossier comprendrait la cathédrale et les quatre églises anciennes de Saint-Thomas, Saint-Pierre le Jeune [protestante], Saint-Pierre le Vieux [Catholique] et Saint-Étienne. Ces édifices sont les points forts d'un tissu urbain très représentatif de l'évolution de l'architecture depuis le Moyen-âge gothique jusqu'aux grandes œuvres classiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; parmi eux, notamment, la maison Kammerzell, le Palais Rohan, l'Œuvre Notre-Dame, le lycée Fustel de Coulange, les grands hôtels du XVIII<sup>e</sup> siècle bordant la rue dite Brûlée, [hôtel de ville, Evêché, Gouvernement militaire, Hôtel de la Préfecture]. Enfin l'Aubette, Place Kléber et les maisons anciennes dites de la Petite France, en bordure de la rivière avec les ponts couverts, constituant des éléments d'un très grand pittoresque et particulièrement caractéristiques de l'Alsace. »<sup>1028</sup>

Pourtant, en mars 1984, la commission supérieure des Monuments historiques sélectionne six dossiers prioritaires à proposer à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, dont la cathédrale de Strasbourg seule figure en deuxième position. Le ministère de la Culture demande la même année que le dossier pour cet édifice soit constitué en commun par la conservation régionale des Monuments historiques et le secrétariat régional de l'Inventaire, et remis avant le 1<sup>er</sup> septembre de la même année.

Le 17 avril 1985, un courrier de ministre de la Culture, Jack Lang, adressé au sénateur du Bas-Rhin et maire de Strasbourg, Marcel Rudloff, est introduite par la formule : « Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre souhait de voir la cathédrale de Strasbourg bénéficier de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco »<sup>1029</sup>. Il ajoute que l'État a été sommé par le comité du patrimoine mondial de réduire le nombre de propositions formulées afin de pallier le manque d'équilibre de la Liste du patrimoine mondial, et notamment la sous-représentation des pays du Sud : « Toutefois, le comité pour le patrimoine mondial en remarquant la part importante que prenaient dans cette liste des pays développés, et compte tenu de la bonne organisation des services de protection et de conservation, a suggéré que les pays européens en particulier veuillent bien limiter volontairement et provisoirement leurs propositions pour permettre dans le même temps la préparation de dossiers de pays plus démunis »<sup>1030</sup>.

La DRAC Alsace fait parvenir le dossier de candidature de la cathédrale au ministère de la Culture le 21 août 1985.

---

<sup>1028</sup> *Ibid.*

<sup>1029</sup> *Ibid.*

<sup>1030</sup> *Ibid.*

Un nouveau rebondissement intervient en 1987, lorsque que l'inspecteur général des Monuments historiques, François Enaud, rappelle son courrier datant de 1983 et invite la DRAC Alsace à considérer pour l'inscription au patrimoine mondial, l'ensemble de la vieille ville de Strasbourg, délimitée par la Grande-île entre les deux bras de l'Ill, « un ensemble particulièrement homogène et significatif »<sup>1031</sup>. Il précise : « Compte tenu des cathédrales françaises déjà inscrites, il est recommandé de faire porter des inscriptions sur des ensembles urbains plutôt que sur des monuments isolés »<sup>1032</sup>. Aucun élément n'a été identifié dans les archives de la DRAC Alsace indiquant que cette orientation émane de l'Unesco ou seulement de l'État français. Le formulaire de proposition correspondant, et la demande d'informations complémentaires pour l'extension du dossier, sont transmis par le ministère de la Culture au service de la conservation régionale des Monuments historiques, le 5 février 1988.

Le dossier complet pour la Grande-Île est communiqué au ministère le 26 avril 1988, pour une évaluation par l'Icomos en mai. Le comité du patrimoine mondial, dont la douzième session s'est tenue à Brasilia du 5 au 9 décembre de la même année, a donné un avis favorable à la candidature. « Strasbourg – Grande-Île » est le dix-septième bien français inscrit sur la prestigieuse Liste.

---

<sup>1031</sup> *Ibid.*

<sup>1032</sup> *Ibid.*



Ill. 70 : La Grande-Île au patrimoine mondial de l'Unesco. Photo. Frantisek Zvardon, 2014.

## **II. L'extension de la Grande-Île à la *Neustadt* au patrimoine mondial : le dépassement des considérations nationales**

En 2014, la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg emploie le terme « *Neustadt* » pour désigner l'extension urbaine conçue et édifée pendant l'époque allemande à partir de 1871. Dans le supplément de la revue *Traits Urbains* n° 49, de septembre 2011, le maire Roland Ries annonce au sujet de l'axe « Deux-Rives » sis entre la pointe sud du centre-ville historique et la commune allemande de Kehl, auquel est consacré le supplément : « Nous bâtissons ici la nouvelle « *Neustadt* » de Strasbourg, mais selon un mode adapté au XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>1033</sup>. Cette désignation marque un tournant pour la reconnaissance du quartier, qui connaît un nouvel essor depuis les années 2000.

Le projet de candidature à l'extension de la Grande-Île à la *Neustadt* est lancé par le maire de Strasbourg dans le cadre des Assises de la Culture, qui se déroulent dans la capitale régionale en 2009. Un comité scientifique composé d'architectes, d'urbanistes, de spécialistes et d'experts du patrimoine est constitué en 2011. Deux réunions se tiennent pour orienter le contenu de la candidature.

---

<sup>1033</sup> *Traits urbains*, n° 49, septembre 2011, p. 4.

Plusieurs scénarios d'inscription sont envisagés lors du lancement du projet. Le premier concerne une inscription unique pour la *Neustadt*, qui s'ajouterait à celle de la Grande-Île. Le deuxième concerne une candidature en série, envisagée avec les villes de Metz et de Wiesbaden pour leurs extensions urbaines respectives, réalisées au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. L'exercice de la définition d'une valeur universelle exceptionnelle pour l'ensemble de ces sites s'est avéré d'une forte complexité, ce qui a conduit à écarter le scénario d'une candidature en série. Le troisième scénario d'extension du site inscrit en 1988 est retenu. Il permet de souligner la cohérence de l'espace urbain et de l'architecture de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui.

Les grands axes d'orientation de la candidature reposent sur la justification des critères i, ii et iv retenus pour les candidatures de biens culturels, à savoir « un chef-d'œuvre du génie créateur humain », les « échanges d'influences » et les témoins « d'une période significative de l'histoire humaine ».

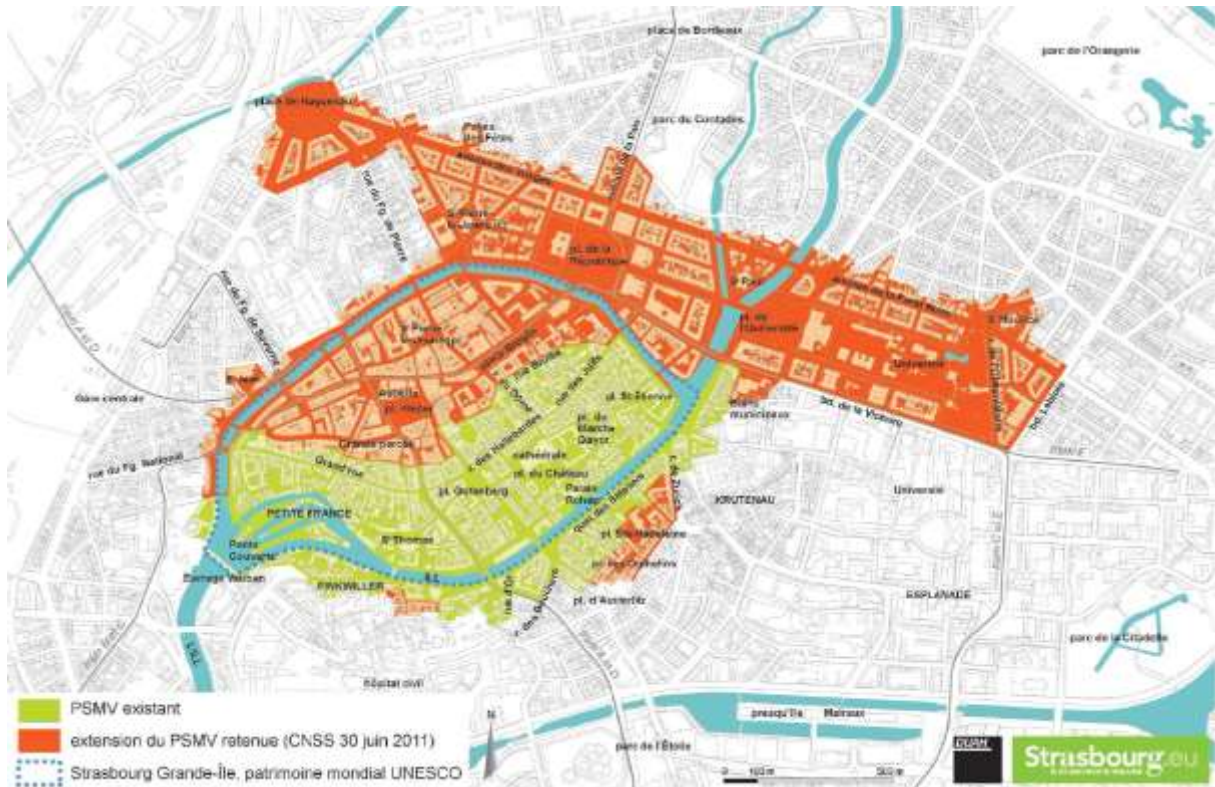
À l'initiative portée par la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, s'ensuit l'intérêt croissant de la part de la population et des visiteurs. En témoigne, l'affluence grandissante constatée lors des visites de la *Neustadt* organisées dans le cadre des Journées européennes du patrimoine depuis 2011, ainsi que celle constatée lors de journées annuelles de restitution des travaux du service de l'Inventaire de la Région Alsace.

### **III. La révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)**

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg est actuellement en cours de révision-extension (2011-2018). Il englobe la Grande-Île et le cœur de la *Neustadt*, qui témoignent de toutes les périodes historiques ayant structuré le centre-ville sur 210 hectares. Il vise à valoriser la qualité du centre de Strasbourg en prenant en compte les évolutions urbaines, à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à mettre en cohérence le périmètre du secteur sauvegardé avec celui du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.<sup>1034</sup>

---

<sup>1034</sup> Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. *Strasbourg ville européenne*. Candidature au label Ville d'art et d'histoire. 2013. p. 132-133.



Ill. 71 : Projet de révision-extension du PSMV, 2011. Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat.

#### IV. L'inventaire du patrimoine urbain de la *Neustadt*

Mis en œuvre par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Alsace, en partenariat avec la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg, l'inventaire du patrimoine urbain de la *Neustadt* vise à recenser et à étudier l'architecture, le décor et la conception urbaine et paysagère de l'intégralité du secteur concerné. Le périmètre d'étude, couvrant 500 hectares, comprend les quartiers Centre, Gare-Kléber, Conseil des XV et Bourse-Esplanade-Krutenau, divisés en onze zones d'étude qui sont étudiées progressivement.

Ce travail, engagé depuis 2010 pour une durée de six ans, vise à développer l'état de connaissance de la *Neustadt*. Appuyant la politique urbaine et culturelle conduite par la Ville de Strasbourg en matière de patrimoine, il constitue une matière supplémentaire pour préserver et valoriser la *Neustadt*.





Ill. 72 : Périmètre d'étude de l'inventaire de la *Neustadt*, 2011. Région Alsace, service de l'Inventaire du Patrimoine.

## V. Le terrain de recherches privilégié des universitaires

La *Neustadt* suscite un intérêt particulier depuis 2009, année marquée par l'annonce du maire de Strasbourg du lancement du projet d'inscription de la *Neustadt* sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Le programme de recherches de la Misha (Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace), conduit par les professeurs Alexandre Kostka et Hervé Doucet entre 2010 et 2012, a permis de documenter les thèmes de la genèse et la réalisation de l'architecture allemande, ainsi que de la réception de cette architecture. L'exposition « Interferenzen. Interférences.

Architecture Allemagne France »<sup>1035</sup> organisée par les Musées de Strasbourg en 2013 assure également les conditions favorables à une meilleure connaissance et diffusion des savoirs sur le thème des échanges d'influences entre la France et l'Allemagne.

Le projet « METACULT - METissages, Architecture, CULTure. Transferts culturels dans l'architecture et l'urbanisme. Strasbourg 1830-1940 », retenu à l'issue de l'appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales, édition 2012, ouvert conjointement par l'Agence nationale de la Recherche (ANR) et la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) débute en mars 2013, pour se poursuivre sur une durée de trois ans. Il est porté, en France, par des chercheurs de l'équipe Arche de l'Université de Strasbourg et AMUP de l'école nationale d'architecture de Strasbourg ; en Allemagne par ceux de l'Institut für Kunst- und Baugeschichte de l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT), de l'Institut d'histoire de l'art de l'Université Johannes Gutenberg de Mayence et de la Fachhochschule de Mayence.

Le programme de recherches « Interférences, intersections, interactions – L'architecture en Alsace entre Paris et Berlin (1871-1918) » conduit par Alexandre Kostka, Christian Freigang et Volker Ziegler (Campus France – DAAD programme PHC Procope 2014-2017) permet également d'étudier les échanges entre les deux capitales européennes en matière de construction.

En outre, cet intérêt grandissant se caractérise par le lancement de nouvelles thèses de doctorat, telle que celle conduite par Johannes Dahm (Université de Strasbourg-KIT) consistant en une analyse sociologique du quartier de la *Neustadt*.

La mobilisation sur le plan institutionnel a joué le rôle de moteur dans les milieux scientifiques et universitaires autour du sujet de la *Neustadt*. Elle permet de relever que la sphère des décideurs politiques est déterminante pour le développement des recherches nécessaires à la meilleure connaissance de l'urbanisme et de l'architecture. Ce constat est particulièrement pertinent pour le cas de la *Neustadt*, dont la réception ambiguë a repoussé dans le temps la reconnaissance de ses valeurs patrimoniales.

## **VI. Le projet Deux-Rives : Strasbourg, métropole rhénane et européenne**

La construction d'une centralité attractive et ouverte sur le Rhin se situe au cœur des préoccupations de la Ville depuis ces vingt dernières années. Le projet Deux Rives, conçu et mis

---

<sup>1035</sup> COHEN, Jean-Louis, FRANK, Hartmut (dir.) *Interferenzen. Interférences. Architecture Allemagne France. 1800-2000*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 2013.

en œuvre dans l'aire métropolitaine de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, vise à reconquérir l'axe Strasbourg-Kehl qui s'étend sur 7 kilomètres entre la France et l'Allemagne. Il prévoit la reconquête de 250 hectares de friches portuaires et industrielles.

Ce projet s'inscrit dans la démarche ÉcoCités<sup>1036</sup> conduite par le ministère de l'Écologie, la Communauté urbaine de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Ville de Kehl afin de renforcer leur politique en matière de développement durable, en replaçant le Rhin au cœur de l'agglomération.

La démarche s'inscrit dans la volonté de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg d'appuyer la position de Strasbourg comme métropole rhénane et européenne et d'assurer sa vitalité économique.

Deux-Rives est composé de douze secteurs de projets, à savoir Heyritz, Étoile, Malraux, Danube, Bruckhof, A. Briand, Citadelle, Rhin Napoléon, Starlette, Coop, Port du Rhin et la Gare de Kehl. L'écoquartier Danube, situé entre le quartier du Neudorf et le centre-ville, propose une grande diversité de formes urbaines composée de venelles, d'esplanades, de constructions allant de deux à sept étages, d'îlots-jardins et des immeubles plus denses, l'ensemble étant largement ouvert sur la ville.<sup>1037</sup>

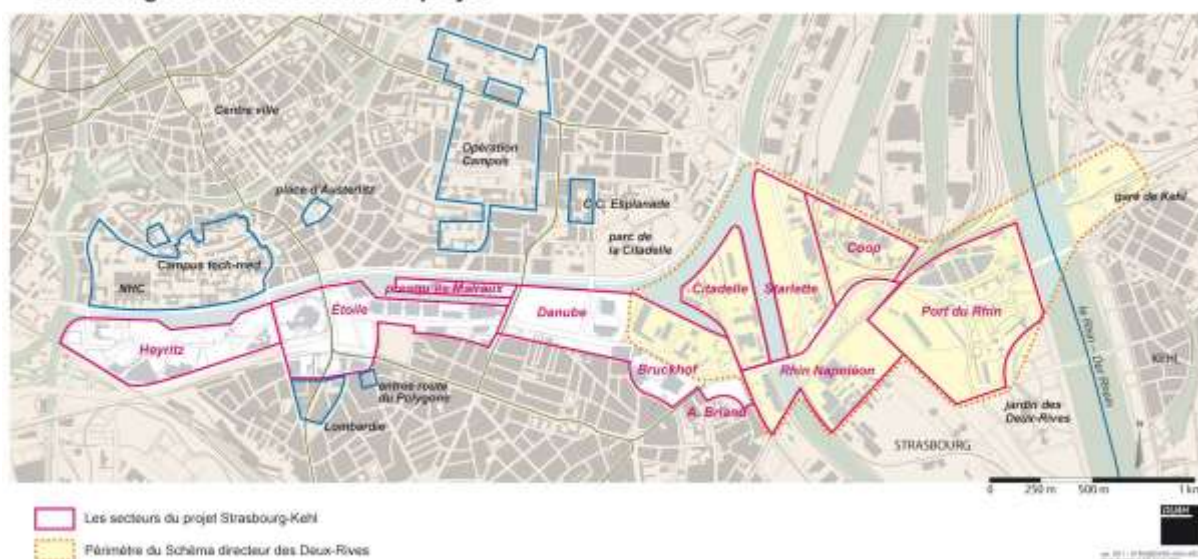
---

<sup>1036</sup> L'enjeu des ÉcoCités est de soutenir la croissance et l'attractivité des villes, de les rendre plus respectueuses de leur milieu, moins consommatrices d'énergie ou d'espace périurbain, tout en répondant aux attentes de leurs habitants actuels et futurs. Plus globalement, la démarche s'inscrit dans la lutte contre l'artificialisation des sols, la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

<sup>1037</sup> Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. *Strasbourg ville européenne*. Candidature au label Ville d'art et d'histoire. 2013. p. 132-133.



### Strasbourg-Kehl : les secteurs de projet



Ill. 73 : Le projet des Deux-Rives, dont la réalisation s'échelonne jusqu'en 2030. Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat.

Situé dans le contexte de ce projet urbain, la candidature pour l'extension de la Grande-Île à la *Neustadt* au patrimoine mondial de l'Unesco prend une dimension particulièrement symbolique d'ouverture et de lien entre la France et l'Allemagne.

### Conclusion de la partie VII

Il faut attendre 1975 pour que cinq immeubles de style *Jugendstil* situés dans la *Neustadt* de Strasbourg, à savoir avenue des Vosges et allée de la Robertsau, soient inscrits sur la liste supplémentaire des monuments historiques. Même s'il ne s'agissait guère de reconnaître des bâtiments monumentaux, des édifices administratifs ou emblématiques du pouvoir de l'ancienne capitale du *Reichsland* d'Alsace-Lorraine, l'attrait du *Jugendstil* à partir des années 1970 a permis d'amorcer un intérêt pour l'architecture de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1978, un premier travail sur la *Neustadt* est réalisé par deux étudiants en architecture dans le cadre de leur diplôme, et en 1982 une thèse est publiée sur la place de la République. À cette époque, la dénomination « *Neustadt* » n'est pas encore déterminée.

L'intérêt de la commission municipale pour la Protection des sites pour les immeubles de la *Neustadt* s'accroît à partir des années 1970. Les problématiques soulevées lors des séances de la commission se diversifient et se spécifient, elles portent à la fois sur l'aspect stylistique, la

hauteur, les volumes des réalisations ainsi que sur les perspectives urbaines. L'accent est également porté sur les sutures entre la ville ancienne et la ville nouvelle.

Cette considération concernant le quartier se confirme dans les décennies suivantes, avec le classement au titre des monuments historiques du Palais universitaire en 1990, puis du palais de Justice et de la direction régionale des Douanes en 1992, et enfin du Palais du Rhin en 1993. Depuis les années 2000, un véritable élan émanant tant des acteurs institutionnels qu'associatifs, a permis d'étudier et de faire connaître cet ensemble urbain. Plusieurs projets s'inscrivent actuellement dans cette démarche de valorisation : la proposition d'extension du bien inscrit en 1988 à la Neustadt au patrimoine mondial de l'Unesco, l'inventaire patrimonial de la *Neustadt* et la révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur. Le projet d'extension du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial vise à documenter, protéger, valoriser et mieux faire connaître le patrimoine de Strasbourg auprès des habitants et des visiteurs et à favoriser une réappropriation de son patrimoine par les habitants. Il a pour objectif également d'établir une nouvelle Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (DVUE) conforme à l'évolution des connaissances et en adéquation avec la vision du patrimoine et d'affirmer le caractère européen de la capitale régionale.



### I. La *Neustadt* de Strasbourg : de l'héritage allemand à la reconnaissance d'un patrimoine urbain

L'analyse permet de développer une vision critique de la construction du regard patrimonial. Élevée pour constituer une vitrine de l'excellence allemande, la *Neustadt* fait l'objet de critiques tant de la part de la sphère professionnelle que de la population dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, d'un côté et de l'autre du Rhin. Au même moment, le mouvement historiciste qui a prévalu en architecture à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe s'essouffle. Celui-ci est notamment dépassé par une nouvelle génération d'architectes alsaciens issue du courant *Bund für Heimatschutz*, et influencée par le *Jugendstil*. Refusant les modèles classiques autant que ceux de l'Art nouveau, ces architectes s'attèlent à prendre en compte le contexte local et les caractéristiques socioculturelles de la région dans l'architecture. Aux premiers édifices institutionnels de style néo-Renaissance, concentrés principalement autour de l'ancienne *Kaiserplatz* et l'ancien axe impérial courant jusqu'au Palais universitaire, s'ajoutent des réalisations d'inspiration régionale qui assurent un liant entre la ville ancienne et la *Neustadt*, notamment l'ancien lycée de jeunes filles.

La remise en cause des anciens modèles architecturaux et l'association de valeurs nationales à l'héritage bâti de la *Neustadt* tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, exacerbées au sortir de la période de l'occupation allemande (1939-1945), conduisent à l'ignorance et au rejet de l'ensemble jusqu'aux années 1970. Les institutions françaises refusent de reconnaître un héritage allemand dans les limites de leur territoire. Cette dépréciation est appuyée par la volonté des autorités publiques de moderniser l'espace urbain après la Seconde Guerre mondiale, dans certains cas au détriment de la préservation et la conservation de bâtiments historiques. La destruction de l'hôtel Maison Rouge en 1973, et la prise de conscience tardive des valeurs d'héritage qui en découle, illustrent une nouvelle tendance, malgré une méconnaissance encore grande.

De premières valeurs historiques et esthétiques sont ensuite attribuées à certaines réalisations de la *Neustadt*, notamment à certains édifices de style Art nouveau. À la protection juridique dont ces édifices font l'objet au milieu des années 1970, au titre des monuments historiques, s'ajoute un intérêt encore limité pour le quartier dans son ensemble, porté par des chercheurs français et allemands. À partir des années 1990, les institutions tendent à mieux reconnaître la valeur historique et architecturale du quartier, justifiant un projet de Z.P.P.A.U. amorcé à cette époque, mais qui n'aboutit pas en raison d'un désaccord entre l'État et la Ville de Strasbourg.

Les demandes de protection au titre des monuments historiques dans la *Neustadt* ne sont, à quelques exceptions près<sup>1038</sup>, guère nombreuses avant les années 1990. En revanche, l'examen de la presse locale de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle montre que les initiatives institutionnelles et académiques relatives aux efforts de préservation de la *Neustadt* sont bien relayées auprès de la population.

La revendication du caractère régional et local de certains bâtiments, s'inscrivant pour une partie des récepteurs, dans la tradition germanique, et pour une autre part, dans un héritage considéré comme français, ou encore dans la réflexion portée sur l'« histoire croisée »<sup>1039</sup>, va renforcer l'importance et la reconnaissance des singularités de ce qui devient patrimoine au début du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est sur ces attendus culturels que va s'appuyer la construction des valeurs de patrimoine de la *Neustadt* tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

Les valeurs patrimoniales de la *Neustadt* se fondent aujourd'hui sur la reconnaissance d'un patrimoine urbain, résultat du dépassement des cultures françaises et germaniques au contact l'une de l'autre, ainsi que de l'évolution de la doctrine du patrimoine en Europe. Les sphères académiques et institutionnelles considèrent aujourd'hui que, tout au long de leur histoire, les paysages urbains à Strasbourg ont été l'expression d'une appropriation locale et régionale qui a fait émerger des formes et des modes d'écriture particuliers. Elles reconnaissent également que les influences françaises, allemandes et alsaciennes, en s'ajoutant, ont conduit à la constitution d'un paysage très particulier qui mérite une reconnaissance internationale au titre du patrimoine mondial.

Ainsi, le patrimoine de Strasbourg n'est guère le résultat d'une idéologie unique. Il ne s'est pas non plus forgé selon un parcours linéaire, animé par un consensus partagé par les différentes sphères intellectuelles, institutionnelles et collectives rassemblées autour des intérêts du patrimoine. En revanche, il constitue un patrimoine urbain, non pas considéré comme la simple somme de différents types de bâtis mais tenant de la forte structuration de la ville perpétuée par les usages tout au long de son histoire, et reconnue comme telle.

---

<sup>1038</sup> L'association Les Amis du Vieux-Strasbourg est un soutien fort pour les actions institutionnelles en faveur de la reconnaissance et la protection du patrimoine bâti à Strasbourg.

<sup>1039</sup> ESPAGNE, Michel, WERNER, Michael. *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Éditions Recherche sur les Civilisations, 1988. 478 p. ; WERNER, Michael, ZIMMERMANN, Bénédicte, « Penser l'histoire croisée : ente empirie et réflexivité ». Dans *Annale. Histoire, Sciences sociales*, n° 1, 2003. p. 7-36.

## II. Les valeurs idéologiques nationales et la doctrine du patrimoine

Le patrimoine architectural strasbourgeois, et en particulier celui de la *Neustadt*, s'est constitué dans le cadre de tensions entre des discours doctrinaux contrastés et évolutifs en matière de patrimoine, et teintés de nationalismes français et allemands.

Entre 1918 et 1940, les représentants de l'État, tel le directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts en Alsace-Lorraine, Robert Danis, défendent une vision nationale française, d'où une forte opposition à certaines orientations antérieures, avec lesquelles on veut absolument prendre distance. L'opposition atteindra son paroxysme dans les premières années suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'occupation allemande. Le patrimoine de Strasbourg est profondément marqué par ces oppositions et leurs traductions architecturales.<sup>1040</sup> Les passions nationales ont multiplié l'intensité des débats. Ce conflit rend la volonté de réconciliation d'autant plus forte et empressée aujourd'hui. La volonté politique est particulièrement animée par le désir de compenser les hostilités passées et d'établir de nouvelles passerelles physiques et symboliques entre la France et l'Allemagne.

## III. Un patrimoine construit sur la continuité des acteurs

Les changements d'appartenance nationale n'ont pas toujours représenté des ruptures dans le traitement de l'héritage strasbourgeois. Des liens de continuité sont visibles entre le Second Empire et la période allemande, ainsi qu'entre celle-ci et l'Entre-deux-guerres tant dans la sphère professionnelle qu'administrative. En attestent notamment le maintien à son poste d'architecte en chef de la Ville, Jean-Geoffroy Conrath, formé à l'école des Beaux-Arts de Paris, et la présence d'architectes tels que Gustave Klotz, architecte de la cathédrale, Auguste Brion ou encore Gustave Oberthür. Ce dernier participe d'ailleurs activement aux activités de la commission municipale des Beaux-Arts après 1918. La continuité des acteurs est également importante au sein du milieu associatif, notamment de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Elle contribue à favoriser la cohérence du paysage urbain.

En outre, les comptes-rendus du Conseil municipal attestent d'une recherche de cohérence sur le plan de la construction, notamment pour le logement social et l'urbanisme de l'extension urbaine, en particulier entre 1919 à 1935. Les règlements urbains établis en 1910 sont

---

<sup>1040</sup> Voir les considérations portées par Gabi Dolff-Bonekämper, identifiant la notion de « patrimoine de conflits ». DOLFF-BONEKÄMPER, Gabi. « *Confrontations patrimoniales. Quelques réflexions autour du statut légal, local et sémantique des patrimoines* ». Séminaire « Patrimoine et conflit » organisé à l'INHA (Paris) le 12 février 2012.

maintenus et intégrés au plan d'occupation des sols (POS) dans les années 1960, dans une remarquable continuité transcendant les changements géopolitiques.

#### **IV. La dimension mythologique du patrimoine strasbourgeois**

Strasbourg, et une partie de ces édifices et ensembles emblématiques, tels que la cathédrale, le quartier de la Petite France et, depuis peu, la *Neustadt*, revêtent une dimension mythologique qui participe de la construction de leurs valeurs de patrimoine.<sup>1041</sup> Dans cette perspective, la reconnaissance des valeurs de patrimoine de l'héritage du Saint Empire romain germanique pendant la période allemande n'est pas remise en question après 1918, même si elle n'est pas fondée sur les mêmes considérations idéologiques nationales.

Une partie de ces mythes strasbourgeois se retrouvent sur le temps long, d'autres s'y greffent de manière plus ponctuelle, en réaction à des événements précis ou s'appuyant sur les discours de divers observateurs. Ces images sont pour certaines portées par des édifices emblématiques de l'identité de la ville, et connues au-delà des frontières nationales. C'est le cas de la cathédrale. Les différentes restaurations que ce monument connaît jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment sur la tour de croisée, témoignent de la conscience des concepteurs et des praticiens de la force symbolique de l'édifice et de la volonté d'en maîtriser les effets.

#### **V. Perspectives pour des études ultérieures**

Des vérifications et des comparaisons méritent d'être effectuées afin d'envisager si d'autres contextes européens sont susceptibles de partager des caractéristiques communes avec la *Neustadt* de Strasbourg, en tant qu'ensemble devenu patrimoine. Il serait utile également de confronter les éléments de discours portant sur la ville de Strasbourg à ceux concernant d'autres villes en France ou à l'étranger, des villes frontières, des extensions urbaines, des reconstructions, etc.

---

<sup>1041</sup> Le terme « mythologique » est employé au sens utilisé par Roland Barthes. Voir BARTHES, Roland. *Mythologies*. Paris : Éditions du Seuil, 1957. 267 p.

## Sources d'archives

### I. Archives municipales et communautaires de Strasbourg

#### Activités du Conseil municipal (US 240)

- Comptes rendus de l'administration de la Ville de Strasbourg. *Verwaltungsbericht der Stadt Strassburg* : I. 1870-1889 / II. 1890-1894 / III. 1895-1897 / IV. 1897-1900 / V. 1900-1910 / VI. 1910-1918 / 1919-1935 / 1935-1945 (3 vol.) / 1945-1955 (2 vol.).
- Activité du Conseil municipal et de l'administration de la Ville de Strasbourg. *Bericht über die Tätigkeit des Gemeinderats und der Stadtverwaltung Strassburg* : 1925-1929.

#### *Série MW : Fonds versés depuis la Révolution jusqu'aux années 1960*

#### Registres des délibérations du Conseil municipal; délibérations du conseil de la communauté urbaine (AVCUS 1 MW)

#### (Anc. Service des Domaines) II. Service des affaires immobilières

##### 2 : Grande percée de Strasbourg (AVCUS 96 MW)

- 96 MW 10 : Commission des arts : généralités (1907-1921).
- 96 MW 11 : Commission des arts : rapports concernant les façades des nouvelles constructions ; notes (1909-1920).
- 96 MW 244 : Patrimoine architectural des immeubles concernés par les travaux de la grande percée : correspondance, inventaire (1907-1913).

##### Domaines (AVCUS 113 MW)

- 113 MW 999 : Fragebogen (1907-1908).
- 113 MW 1000 : Inventaire Grande Percée (1921-1931).

#### Direction des travaux municipaux, organisation et fonctionnement : personnel, voirie, expropriations, travaux pour chômeurs, dénomination de rues, fêtes et manifestations publiques, contentieux, relations avec les autorités militaires, adjudications des travaux, protection sociale (AVCUS 151 MW)

##### 1-2 : Direction, organisation

- 151 MW 1 : Rapports, correspondance, notes, organigrammes (1909-1936).
- 151 MW 2 : Correspondance, notes, relevés (1936-1938).



### **3-4 : Constructions, nouvelle réglementation**

- 151 MW 3 : Correspondance, notes, textes réglementaires, imprimés (1858-1883). Contient notamment : *Bauordnung für die Stadt Straßburg* (1883).
- AVCUS 151 MW 4 : Rapports, correspondance, notes, imprimés, extes réglementaires, coupures de presse (1886-1892). Contient notamment : *Bauordnung für die Stadt Straßburg* (1890).

### **30-37 : Ateliers et logements, construction**

- 151 MW 37 : Office public d'habitations à bon marché, établissement des projets et direction des travaux de construction : correspondance, conventions, rapports, contrat, photographies, plans, procès-verbaux, comptes rendus, imprimés, coupures de presse (1925-1935).

### **38-41 : Entreprises, infrastructures économiques**

- 151 MW 41 : Police de la circulation et de roulage, règlement général (1924).

### **42-45 : Rues de Strasbourg et alignements, arpentage**

- 151 MW 42 : Rues de Strasbourg, règlement de la circulation : correspondance, plans, imprimés, textes réglementaires, coupures de presse, rapport, procès-verbaux, devis (1922-1937).
- 151 MW 43 : Rues, alignement : avis et rapports d'architectes, plans, correspondance, notes, procès-verbal d'enquête, croquis, textes réglementaires (1843-1891)

### **84-99 : Fêtes, manifestations publiques, expositions, foires**

- 151 MW 84 : Fêtes : rapports, notes, correspondance, plans (1890-1938).
- 151 MW 85 : Expositions publiques : correspondance, questionnaires, notes, rapports, imprimés, mémoires, listes, procès-verbal (1874-1894).
- 151 MW 86 : Expositions publiques : correspondance, questionnaires, notes, rapports, imprimés, mémoires, listes, procès-verbal (1897-1939).
- 151 MW 87 : Terrain d'exposition du Wacken : rapports, correspondance, notes, plans, devis, extraits de procès-verbaux, bail, textes réglementaires, listes (1927-1934).
- 151 MW 88 : Bâtiments d'exposition : correspondance, contrats, devis (1894-1895).
- 151 MW 89 : Exposition artisanale et industrielle de Strasbourg de 1895 : coupure de presse, plans, correspondance, catalogue, factures, mémoire, liste (1893-1894).
- 151 MW 96 : Exposition Pasteur de 1923 : coupures de presse, journaux.
- 151 MW 97 : Exposition internationale urbaine de Lyon (1914) : catalogue : correspondance, rapports (1914-1915).
- 151 MW 98 : Exposition internationale urbaine de Lyon de 1914, rapatriement de la section alsacienne et récupération des objets d'exposition appartenant notamment à la Ville : correspondance, rapports, notes (1919).

**Extension et embellissement : plans généraux, extension des quartiers du Neudorf et de la Robertsau, acquisition des terrains, protection de l'aspect local (AVCUS 152 MW)**

- 152 MW 1 : Ville de Strasbourg, extension : correspondance, rapports, notes, listes, factures, textes règlementaires, contrat, plan (1876-1880).
- 152 MW 2 : Ville de Strasbourg, prise en compte des surfaces d'extension et construction de la nouvelle ceinture fortifiée : correspondance, notes, rapports, compte rendu (1872-1887).
- 152 MW 3 : Ville de Strasbourg, extension : correspondance, rapports, notes, listes, compte rendu, croquis, convention, coupure de presse, texte législatif, procès-verbaux (1878-1891).
- 152 MW 4 : Ville de Strasbourg, extension, mesurage, plan d'occupation des sols et nouvelles constructions : correspondance, rapport, notes, textes règlementaires, plans, facture, listes (1875-1909).
- 152 MW 5 : Ville de Strasbourg, extension et expropriations : correspondance, notes, plan (1880).
- 152 MW 6 : Périmètre d'extension de la ville, acquittement des fonds : correspondance, rapport, notes (1878-1902).
- 152 MW 8 : Ville de Strasbourg et environs, établissement de plans : correspondance, télégramme, notes, listes, plans (1855-1939).
- 152 MW 9 : Plan d'aménagement et d'extension, concours : correspondance, programme de concours, rapports, notes, listes, plan, coupure de presse (1923-1932).
- 152 MW 17 : Vente, location, aménagement des rues et plan d'extension : instruction, notes, devis, rapports, textes règlementaires, correspondance, contrats, plans, procès-verbaux, coupures de presse (1921-1938).
- 152 MW 18 : Mesures contre l'enlaidissement de l'aspect de la ville, établissement d'un nouveau règlement de voirie : textes règlementaires et législatifs, correspondance, coupures de presse, imprimés, rapports, procès-verbal (1908-1938).
- 152 MW 19 : Institut d'urbanisme, création : notes, rapports, liste (1928-1934).
- 152 MW 20 : Commission des Beaux-Arts, protection de l'aspect local : procès-verbaux de séances (1923-1937).
- 152 MW 21 : Commission des Beaux-Arts, protection de l'aspect local : textes règlementaires, liste, correspondance, notes, rapports, coupures presse, devis, photographie, croquis, plans (1913-1944).
- 152 MW 102 : Procès-verbaux de la commission chargée de choisir le plan d'urbanisme. 23-28 septembre 1878. Contient notamment : *Protokolle über die Sitzungen der Commission zur Festellung des Bebauungsplanes für die Stadt Strassburg.*
- 152 MW 103 : Protocoles des séances de la commission chargée de choisir le plan d'urbanisme publiés par l'administration municipale en 1879.

**Architecture (Div. VI) (AVCUS 153 MW)**

- 153 MW 592 : Commission des façades, Grande Percée (1912-13).

**Monuments historiques : dossiers relatifs au classement, à l'entretien. Monuments commémoratifs : dossiers relatifs à leurs érection, entretien, déplacement, démolition (AVCUS 154 MW)**

- 154 MW 20 : Travaux de la Grande percée de Strasbourg, classement et déclassement d'immeubles : arrêtés, listes de bâtiments, correspondance (1933-1938).

**Anc. Voie publique (VI / V) (1795-1946) (AVCUS 159 MW)**

- 159 MW 9 : Nouveaux quartiers (1880-1892).

**Construction et entretien des bâtiments municipaux : dossiers de travaux (AVCUS 162 MW)**

- 162 MW 144 : Séances de la commission des Beaux-Arts, désignation des emplacements réservés à l'affichage collectif et demandes pour la pose d'enseignes sur les façades des immeubles : correspondance, procès verbal de la séance de la commission municipale des Beaux-Arts (1946-1953).

**Construction et entretien des bâtiments municipaux : dossiers de travaux (AVCUS 166 MW)**

- 166 MW 15 : Embellissement de la ville, travaux d'aménagement des berges de l'ill, conservation du cachet local, réflexion du groupe de travail « Rayonnement de Strasbourg » : correspondance, notes, compte rendu de réunion, plans, photographies, article de presse (1959-1962).

**Conseil municipal (dossiers de délibérations, commissions) (AVCUS 267 MW)**

***Série W : Fonds des archives contemporaines***

**Secrétariat général (AVCUS 96 W)**

- 96 W 276 : UIOM (usines d'incinération Port du Rhin) : projet d'installation, visite, inauguration, intervention de l'Association pour la Sauvegarde des Intérêts Publics de Strasbourg Sud. Secteur sauvegardé, ZPPAU (Zone de protection architectural et urbain :

création). Hautepierre, centre commercial maille Catherine : sécurité, taxe professionnelles (1968-1989).

### **Police des bâtiments (1880-1992) (AVCUS 512 W)**

- 512 W 57 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Inventaire des sites et des monuments historiques : réglementation, inscription à l'inventaire, interventions au sujet de destructions d'immeubles. Rapport, copie d'arrêtés ministériels (1945-1975).

- 512 W 58 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Sites, perspectives et paysages du Bas-Rhin : procès-verbaux de réunions (1956-1964).

- 512 W 59 : Protection des sites : avis de la commission municipale en matière d'inventaire et de règlement. Commission municipale des Beaux-Arts pour la protection de l'aspect local : renouvellement des commissions, procès-verbaux de séances (1946-1965).

- 512 W 60 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Procès-verbaux de réunions (1968-1970)

- 512 W 61 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Procès-verbaux de réunions (1967-1972).

- 512 W 62 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Règlement, procès-verbaux de réunions (1967-1968).

- 512 W 63 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Procès-verbaux de réunions, règlement d'application (1967-1971).

- 512 W 64 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Procès-verbaux de réunions (1971-1980).

- 512 W 65 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Procès-verbaux de réunions, arrêté préfectoral portant renouvellement et désignation des membres (1978).

- 512 W 66 : Protection des sites : avis de la commission départementale en matière d'inventaire et de réglementation. Procès-verbaux de réunions, correspondance (1974-1976).

- 512 W 67 : Opération « Sauvegarde du Vieux Strasbourg » : actions de la ville. Enlèvement des enseignes disgracieuses et réfection des façades dans les périmètres de protection : charte culturelle Ville/Etat (1975), participation à l' « Année de la conservation des monuments et des sites », délibération du Conseil municipal. Notes, comptes rendus de réunions (1971-1977)..

- 512 W 68 : Opération « Sauvegarde du Vieux Strasbourg » : actions de la ville. Opération programmée d'amélioration de l'habitat « OPAH » du secteur de la Grand' Rue : modalités d'intervention. Procès-verbaux de réunions, correspondance (1980-1981).

- 512 W 69 : Opération « Sauvegarde du Vieux Strasbourg » : actions de la ville. Lancement du « Prix de la Maison Strasbourgeoise » : sélections pour l'attribution des prix. Procès-verbaux de réunions, correspondance, extraits de presse (1965-1985).
- 512 W 70 : Opération « Sauvegarde du Vieux Strasbourg » : actions de la ville. Rapport explicatif, procédures de financement, recensement du patrimoine historique : comptes rendus de réunions, notes, extraits de presse (1971-1973).
- 512 W 71 : Opération « Sauvegarde du Vieux Strasbourg » : actions de la ville. Lettre ouverte au Maire sur la sauvegarde du Vieux Strasbourg, réponse de M. Pfmilin ; arrêté préfectoral de mise en valeur du secteur sauvegardé ; projet de plan de circulation ; comptes rendus de réunions ; plans, extraits de presse (1974-1979).
- 512 W 72 : Opération « Sauvegarde du Vieux Strasbourg » : actions de la ville. Cellule de travail pour l'établissement du secteur sauvegardé : discussion du projet de règlement, adoption du plan. Comptes rendus de réunions, extraits de presse, plans (1974-1979).
- 512 W 73 : Opération « Sauvegarde du Vieux Strasbourg » : actions de la ville. Appel d' « Europa Nostra » (fédération internationale d'associations non-gouvernementales pour la protection du patrimoine culturel et naturel d'Europe), participation de la ville à l' « Année de la Conservation des Monuments et des Sites » et à la « Confrontation européenne des villes historiques » à Split (ex Yougoslavie) en 1971 : correspondance, procès-verbaux de réunions (1971).
- 512 W 74 : Opération « Sauvegarde du Vieux Strasbourg » : actions de la ville. Projet de rénovation des centres urbains à caractère artistique, études préliminaires (application de la loi Malraux de 1962) : enquête réalisée auprès d'autres villes françaises, rapports, correspondance, extraits de presse (1961-1970).

**Autorisations d'urbanisme à Strasbourg, rue du Château à Sentier Christ : dossiers de construction (AVCUS 676 W)**

- 676 W 05 : Autorisations d'urbanisme à Strasbourg, rue du Château à Sentier Christ : dossiers de construction. Château, 2 place du (volume 1) : Château des Rohan (1908-1986).

**POS des communes et des quartiers (AVCUS 779 W)**

- 779 W 63 : Quartier allemand de Strasbourg (Palais du Rhin – Université), proposition de classement en Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) par l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg : correspondance (1889-1990).

**Architecture (1860-1939) (AVCUS 979 W)**

- AVCUS 979 W 35 : Théâtre municipal, projet de construction : pochette de 3 dessins d'architecture (lavis, sans date) (1900).

***Série Z : Fonds privés***

**Fonds Robert Heitz (1945-1975) (AVCUS 47 Z)**

**II. Archives départementales du Bas-Rhin**

***Série AL : Reichsland d'Alsace-Lorraine (1871-1918)***

**Ancien bureau du Statthalter : personnel et administration générale – police générale et administrative (1871-1918) (ADBR 27 AL)**

- 27 AL 575 : Églises et chapelles classées monuments historiques en Alsace-Lorraine ; leur entretien (1882-1903).
- 27 AL 576 : Églises et chapelles classées monuments historiques hors d'Alsace-Lorraine ; autres affaires de construction d'églises (1890-1891).
- 27 AL 636 : Conservation de monuments historiques et artistiques en Alsace-Lorraine ; leur surveillance (1882-1900).
- 27 AL 640 : Commission historique d'Alsace-Lorraine (1895-1898).
- 27 AL 692 : Musées municipaux de Strasbourg (1886-1918).
- 27 AL 698 : Sociétés d'histoire et d'archéologie en Alsace-Lorraine (1888-30.04 .1918)
- 27 AL 709 : Conservation des monuments historiques et artistiques en Alsace-Lorraine (1894-1914).
- 27 AL 812 : Palais du Rhin, ancien Palais impérial à Strasbourg.
- 27 AL 823 : Erection de monuments pour l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> (à l'exclusion de Strasbourg) (1888-1907).

**Répertoire numérique des fonds du gouvernement d'Alsace-Lorraine (1870-1918) Vol. 2 / Fascicule 1 / Division I (ADBR 87 AL)**

- 87 AL 3540 (3245) : X. Affaires militaires et gendarmeries > A. Organisation militaire > Fortifications > Oct. 1871 – mai 1875. Extension du périmètre de la fortification de Strasbourg et vente à la ville des terrains devenus inutiles, oct. 1871-mai 1875.
- 87 AL 758 (3984) : XII. Justice et notariat > Notariat > 1871-1878. Affaires de tutelle, 1871-1878 (notariat)

**Direction générale des services d'Alsace et de Lorraine (1925-1940) (ADBR 98 AL)**

**Commissariat général de la République (1818-1925) (ADBR 121 AL)**

- 121 AL 1087 : Organisation et fonctionnement / 1088 : personnel / 1089 : architectes / 1090 : MH et œuvres d'art / 1091 : monuments commémoratifs / 1093 : travaux d'entretien et d'aménagement.

**Extraits de presse allemands provenant du bureau du *Statthalter*, antérieurs à 1918 (*Literarisches Bureau*) (ADBR 132 AL)**

**Service départemental de l'architecture du Bas-Rhin : Fonds de la conservation régionale des Monuments historiques (1870-1928) (ADBR 175 AL)**

- 175 AL 27 : Arrondissement de Strasbourg-Ville / Constructions, modifications, démolitions (1900-1928).
- 175 AL 169 : Monuments historiques et sites / Loi et projets de lois, 1903-1912 ; circulaires et instructions ministérielles ou préfectorales, 1874-1910 (1874-1912).
- 175 AL 170 : Commission de l'architecture et des Beaux-Arts / Correspondance et procès-verbaux des séances (1908-1920).
- 175 AL 172 : Monuments historiques en Alsace / Rapports annuels du conservateur (1883-1910).
- 175 AL 173 : Correspondance reçue (1901-1903).
- 175 AL 174 : Collection Weysser / Echange de correspondance entre la veuve, les monuments historiques d'Alsace-Lorraine et les monuments historiques badois (1904-1905).
- 175 AL 176 : Monuments historiques en Alsace-Lorraine / Classement, correspondance (1890-1907).
- 175 AL 178 : Monuments historiques d'Alsace-Moselle / Archives conservées à Paris, correspondance pour emprunt ou consultation sur place (1900-1902).
- 175 AL 180 : Knauth, conservateur / Dossier personnel : correspondances, 1909-1918 ; journal de ses déplacements professionnels, octobre 1909-mars 1914 ; notes diverses scientifiques non datées et datées, 1909-1914.

**Direction régionale des affaires culturelles : Inventaire méthodique du Fonds du Service des Monuments historiques d'Alsace (1919-1940) et du *Landesdenkmalamt* (1940-1944), dressé par Nicolas Lefort (ADBR 178 AL)**

- 178 AL 1 : Services d'architecture, réglementation, organisation et personnel.

- 178 AL 2 : Services d'architecture et des Beaux-Arts et service administratif, organisation, personnel (1908-1954).
- 178 AL 7 : Dossier personnels de : Robert Danis, directeur de l'Architecture et des Beaux-Arts (1930-1934) ; Johann Knauth et Clément Dauchy, architectes de la cathédrale de Strasbourg (1909-1927) ; papiers personnels de Robert Danis relatifs à son logement au Palais du Rhin (1919-1921) - (1907-1934).
- 178 AL 11 : Procès-verbaux de la commission de l'architecture et des Beaux-Arts (1919-1925).
- 178 AL 14 : Palais du Rhin : documents renfermés dans la première pierre et retrouvés par l'architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux René Geyer lors des travaux de réparation exécutés suite au bombardement de 1944 en 1952 : trois articles de journaux, un plan, deux élévations, une coup, un détail (1883, 1952) : recueil de plans (1885) : installation d'instituts de la faculté des Lettres : détails (1920-1921) ; aménagement des salles : détails (1922-1923) ; aménagement des .C. au 1<sup>er</sup> étage (1922-1923) ; entretien courant (1922-1923) ; modification de la grande baie de la salle des conférences : une élévation, une coupe (1922-1923) ; agrandissement de la toiture vitrée au-dessus de la grande salle (1922) ; consommation d'eau, d'électricité et de chauffage (192-1923) ; installation d'une salle d'architecture, d'une salle de conférences et d'une salle de cours au 1<sup>er</sup> étage (1922) ; travaux d'entretien : un plan du rez-de-chaussée (1920, 1925-1930) : grosses réparations et réfection d'un atelier d'architecture (1925-1926) ; aménagement pour les sessions de la commission centrale du Rhin : plans (1926-1931) ; travaux d'entretien et de grosses réparations (1928-1937) ; peinture (1938) - (1883-1938).
- 178 AL 28 : Divers (1924-1926) ; décret du 12 avril 1907 organisant les services d'Architecture des Monuments historiques ; décret du 5 avril fixant le montant des honoraires pour la direction des travaux d'architecture exécutés au compte de l'Etat ; arrêté du 20 juin 1919 rendant applicable à l'Alsace et à la Lorraine la loi du 21 décembre 1913 sur les Monuments historiques ; petit entretien (1939-1940) ; services d'Architecture et des Beaux-Arts d'Alsace-Lorraine, fonctionnement du bureau (1939-1940) ; recherche d'adresses d'entrepreneurs (1940) ; divers (1938-1940) ; divers (1924-1927) ; inventaire des Monuments d'Art en Alsae et Lorraine (1913,1944) ; droit d'entrée pour la visite des musées, des collections et monuments appartenant à l'Etat et affectés à l'administration des Beaux-Arts : une affiche (1923). (1907-1944).
- 178 AL 33 : Liste des édifices classés parmi les monuments historiques dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1923, 1926, 1929) ; liste des édifices classés et inscrits (1933) : correspondance de Paul Lechten, inspecteur des Monuments historiques, relative à l'Inventaire Supplémentaire (1927-1939) ; liste des sites et monuments naturels de caractère artistique des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, classés en



vertu de la loi du 21 avril 1906 (1932) : état des monuments historiques classés et inscrits dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1937). Notification de classements parmi les monuments historiques et d'inscriptions à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques – (1923-1939).

- 178 AL 34 : Monuments et Œuvres d'art – Front Est, courrier de départ (1917-1918)

- 178 AL 35 : Monuments et Œuvres d'art – Front Est, courrier d'arrivée : 23 août 1917 – 10 avril 1918 / 6 septembre 1918-26 novembre 1918 – 7 décembre 1918-18 février 1919 (1917-1919).

- 178 AL 80 : Strasbourg, divers (1930-1938). Puits situé dans la cour du Grand Séminaire, demande de classement (1937). Maison, 1, rue de la Douane, petit entretien (1932-1938). Tour, 8, Ponts-Couverts, demandes d'autorisation de construire un pavillon d'habitation s'appuyant contre une des quatre tours classées : une planche (1932-1933), etc. (1919-1938).

- 178 AL 100 : Lois sites.

- 178 AL 123 : Généralités. Palais du Rhin : demande de réouverture du jardin par la mairie. Personnel : demandes de poste, mise en demeure d'exécution forcée de droit de reprise de locaux du palais, etc. Matériel 'installation téléphonique, approvisionnement de combustibles (1936-1953).

- 178 AL 130 : Préparation de l'exposition tenue au palais du Rhin à l'occasion de l'inauguration de l'école régionale d'architecture de Strasbourg en 1921 sur l'œuvre des architectes de l'école française du milieu du XVIIe siècle au XVIIIe siècle : correspondances, notes (1921-1922) : préparation de l'exposition Vauban tenue au palais du Rhin (1933-1934). Société française d'archéologie, préparation d'une conférence de E. Lefèvre-Pontalis sur la cathédrale de Reims (1919) ; préparation du congrès archéologique de France tenu à Strasbourg en 1920 (1919-1920) ; congrès archéologique de Strasbourg : discours de Robert Danis, règlement et programme (1920) ; préparation de la publication du volume du congrès (1920-1922) - (1919-1934).

- 178 AL 133 : Archives et bibliothèque des monuments historiques ou *Denkmalarchiv*, acquisition de livres (1941-1944) ; abonnement à des périodiques (1940-1944) ; emprunt et achat de dessins et gravures (1940-1944) ; commandes de photos : liste des clichés conservés aux Archives des monuments historiques à Paris (1941-1944) ; achat de photos (1941-1944) ; réception et emprunt de photos (1941-1944) (1940-1944).

**Série D : Bezirk Unter-Elsass – département du Bas-Rhin (1870-1945)**

**Police administrative et communale (193 D)**

**Préfecture du Bas-Rhin, 1<sup>ère</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau : Elections, classes et allocations militaires, agriculture, fortifications, marchés, monuments (1871-1935) (ADBR 259 D)**

- 259 D 265 : Monuments historiques et patrimoine, entretien (1904-1914).
- 259 D 266 : Monuments historiques, généralités (1871-1896).
- 259 D 267 : La cathédrale de Strasbourg, entretien (1872-1922).
- 259 D 268 : Monuments historiques, entretien (date manquante - 1905).
- 259 D 269 : Monuments historiques, entretien (mars 1925-31/12/1935). Courriers et fiches monuments (travaux, etc.).

**Strassenbauamt (voirie et vicinalité – 1871-1939) (283 D)**

**Dossiers divers : police générale (1920-1939) (ADBR 365 D)**

- 365 D 118 : Monuments historiques classés.

**Sous-préfecture de Strasbourg-Campagne (ancien VI-Z-3) (1870-1918) (ADBR 398 D)**

**III. Archives de la Bibliothèque nationale et universitaire**

- BNU (M.40.307) : Procès-verbaux du conseil consultatif d'Alsace et Lorraine. Strasbourg : Imprimerie alsacienne, 1919-1924.
- BNU (MS.6.576,4) : Fonds Robert Will : Histoire de l'urbanisme strasbourgeois et évolution de l'architecture en Alsace]. Comprend des textes de conférences portant sur l'évolution de l'urbanisme strasbourgeois, des documents divers portant sur le réaménagement du centre-ville dans les années 1960 et 1970 et un ensemble de cours prononcés dans le cadre de l'Institut d'histoire de l'art, à la demande de Louis Grodecki. 637 f. en 2 liasses (295+342 f.) : Tapuscrit, manuscrit, photos ; Div. Dim. 1910-1998.
- BNU (M.500.961) : Bas-Rhin – préfecture. Procès-verbal - Commission départementale des sites, perspectives et paysages du Bas-Rhin. Strasbourg : [s.n.], 1955-1964.

#### **IV. Archives des monuments historiques - Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace, palais du Rhin (Strasbourg) et ministère de la Culture et de la Communication (Paris)**

##### **Dossiers de protection au titre des monuments historiques**

- Ancien bâtiment ministériel est, actuellement préfecture du Bas-Rhin. ACRMHA (PA67000011).
- Ancien bâtiment ministériel ouest, actuellement direction régionale des impôts. ACRMHA (PA67000010).
- Ancienne bibliothèque impériale, universitaire et régionale, actuellement bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. ACRMHA (PA67000009).
- Ancien corps de garde de la porte des Juifs. ACRMHA (PA00085189).
- Ancien hôtel de Klinglin dit Petit Broglie, actuellement hôtel du préfet. ACRMHA (PA00085063).
- Ancien palais de la Diète d'Alsace-Lorraine, actuellement école supérieure d'art dramatique, conservatoire de musique et théâtre national de Strasbourg. ACRMHA (PA00085313).
- Aubette. ACRMHA (PA00085014).
- Bains municipaux. ACRMHA (PA67000046).
- Église réformée Saint-Paul. ACRMHA (PA00085029).
- Église protestante Saint-Paul de Koenigshoffen. ACRMHA (PA67000018).
- Enceinte urbaine médiévale. Boulevard Président-Wilson, rue Wodli. ACRMHA (PA67000051).
- Fortifications allemandes, front nord et nord-ouest. ACRMHA (PA67000083).
- École municipale des Arts décoratifs. ACRMHA (PA00085023).
- Immeuble 1, place Broglie. ACRMHA (PA00085094).
- Immeuble 22, rue du Général-de-Castelnau. ACRMHA (PA00085113).
- Immeuble 22, rue Sleidan. ACRMHA (PA00085173).
- Immeuble 26, allée de la Robertsau. ACRMHA (PA67000082).
- Immeuble 33, 35, 37 rue des Grandes-Arcades. ACRMHA (PA00085122).
- Immeuble 37, allée de la Robertsau. ACRMHA (PA00085037).
- Immeuble 46, avenue des Vosges. ACRMHA (PA00085179).
- Immeuble 56, allée de la Robertsau. ACRMHA (PA00085156).
- Jardin botanique. ACRMHA (PA00085285).
- Lycée international des Pontonniers. ACRMHA (PA67000059).
- Loge maçonnique. ACRMHA (PA00125227).
- Maison du sculpteur Alfred Marzloff. ACRMHA (PA67000060).
- Palais de justice. ACRMHA (PA00085312).
- Palais des fêtes. ACRMHA (PA67000073).

- Palais des Rohan, actuellement musée archéologique et musée des Beaux-Arts et des arts décoratifs. ACRMHA (PA00085184).
- Palais du Rhin ACRMHA (PA00085297), parc : ACRMHA (PA00085183), jardin : ACRMHA (IA67011093) et des écuries. ACRMHA (67482\_081). Enquête thématique départementale : ACRMHA (IA67009266).
- Palais universitaire. ACRMHA (PA00085185).
- Restes de l'enceinte du Moyen Âge. Place Sainte-Madeleine. ACRMHA (PA00085033).
- Théâtre municipal, actuellement opéra du Rhin. ACRMHA (PA00085193).
- Villa dite Stempel. ACRMHA (PA67000079).
- Villa Osterloff. ACRMHA (PA00085195).

### **Autres dossiers**

- Dossier de classement du palais du Rhin. Archives de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Charenton-le-Pont).
- Dossier d'inscription de la Grande-Île sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.
- Liste des édifices protégés, 2012.
- Liste des édifices non protégés, 2011.



## Bibliographie

### I. Ouvrages et articles

- *1870 Strasbourg brûle-t-il ?* Catalogue d'exposition des Archives et de la Communauté urbaine de la Ville de Strasbourg, 2010. 160 p.
- *1910 : de la Grande Percée au Stockfeld : attention travaux.* Catalogue d'exposition des Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, 2010. 62 p.
- ABRAM, Josef. *Un patrimoine architectural et urbain de valeur universelle exceptionnelle.* Conférence de presse tenue le 16 février 2011 à l'hôtel de ville de Metz. 33 p.
- ACKER, Agnès (dir.) *Encyclopédie de l'Alsace.* 13 vol. Strasbourg : Publitotal, 1982-1993.
- ADEUS. *Strasbourg, des quartiers vivants.* Strasbourg : Éditions Adeus/Le Verger, 2008. 250 p.
- AGENCE D'URBANISME POUR L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE/UNITÉ PÉDAGOGIQUE D'ARCHITECTURE DE STRASBOURG. *Le plan d'extension de Strasbourg : naissance d'une planification ? 1871-1880. Repères.* Strasbourg : XV<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale des urbanistes, 29 août-4 septembre 1979 ; Strasbourg : Unité pédagogique d'architecture de Strasbourg/Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise, 1979. 28 p., 5 pl.
- AHNNE, Paul. *Strasbourg 1850-1950, métamorphoses et développement.* Strasbourg : Éd. Dernières Nouvelles, 1959. 63 p.
- AHNNE, Paul. *Strasbourg : cent quarante gravures et dessins anciens.* Strasbourg, 1971. 13 p.
- ALBERTONI, Clémentine, SCHNITZLER, Bernadette. « La Grande Percée de Strasbourg ». Dans *Centenaire de la loi de 1913 : les monuments historiques entre Allemagne et France.* Exposition organisée par la DRAC Alsace, 2013.
- ALEMDAR, Sönmez. *Étude préalable à la zone de protection du patrimoine architectural et urbain du quartier allemand de Strasbourg.* Contrat d'étude, conservation régionale des Monuments historiques d'Alsace, Strasbourg, 1992 [dactyl.].
- AMIN, Samir. *Classe et nation dans l'histoire et la crise contemporaine.* Paris : Les Éditions de Minuit, 1979. 263 p.
- ANDRIEUX, Jean-Yves. *L'abbaye de Thoronet. La mesure de la perfection.* Paris : Belin-Herscher, 2001. 159 p.
- ANDRIEUX, Jean-Yves (dir.) *La réception du mouvement moderne : image, usage, héritage.* Université de Saint-Étienne, 2005. 477 p.
- APPELL (von), Ferdinand. *Geschichte der Befestigung von Strassburg i.E. : vom Wiederaufbau der Stadt nach der Völkerwanderung bis zum Jahre 1681.* Strassburg i.E. : Eduard van Hauten, 1902. 373 p.
- APPELL, Paul. *Souvenirs d'un Alsacien.* Paris : Éditions Payot, 1923. 319 p.

- ARBOGAST, Alphonse. *Un problème d'urbanisme : la grande percée à Strasbourg*. 1953. 49 p.
- ARCHITEKTEN UND INGENIEUR VEREIN FÜR ELSASS-LOTHRINGEN. *Strassburg und seine Bauten*. Strassburg : K. J. Trübner, 1894. 686 p.
- ARCHIVES DE STRASBOURG. *Monuments historiques, Denkmalpflege et image des lieux de mémoire en France et en Allemagne*. Colloque des 2, 3 et 4 décembre 2004, Strasbourg.
- ASSMANN, Jan. *La mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*. Traduit de l'allemand par Diane Meur. Paris : Aubier (collection historique), 2010. 372 p.
- AUDUC, Arlette « La patrimonialisation et la protection des paysages en France au XX<sup>e</sup> siècle. Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 135, 2005. p. 241-264.
- AUDUC, Arlette. *Quand les monuments construisaient la Nation, le service des monuments historiques de 1830 à 1940*. Paris : La Documentation française, 2008. 640 p.
- AUFSCHLAGER, J.-F. *Petit tableau de Strasbourg ou Notices topographiques et historiques sur cette ville*. Strasbourg : Heitz J. H., 1821, 32 p.
- AYMONINO, Carlo. *Origini e sviluppo della città moderna*. Venezia : Marsilio, 2009. 109 p.
- AYMONINO, Carlo. *Lo studio dei fenomeni urbani*. Roma : Officina Edizioni, 1977. 168 p.
- AYMONINO, Carlo. *Il significato delle città*. Roma : Laterza : 2000. 313 p.
- BABELON, Jean-Pierre, CHASTEL, André. *La notion de Patrimoine*. Paris : Liana Levi, 2008. 141 p.
- BACHOFEN, C. *Urbanisme municipal à Strasbourg entre les deux guerres*. Strasbourg : école d'architecture, 1989.
- BACHOUD, Louis, JACOB, Philippe, TOULIER, Bernard. *Patrimoine culturel bâti et paysager : classement, conservation, valorisation*. Paris : Delmas, 2002. 280 p.
- BACK, Otto. *Aus Strassburgs jüngster Vergangenheit. Die ständische Verwaltung in der Zeit vom 12. April 1873 bis zum 25. April 1880*. Strassburg : J. Trübner, 1912. 206 p.
- BADARIOTTI, Dominique, KLEINSCHMAGER, Richard, STRAUSS, Léon. *Géopolitique de Strasbourg : permanences, mutations et singularités de 1871 à nos jours*. Strasbourg : La Nuée Bleue/DNA, 1995. 260 p.
- BAECHLER, Christian. *Le parti catholique alsacien (1890-1979) : du Reichsland à la République jacobine*. Paris : Éd. Ophrys, 1982. 764 p.
- BAGINSKI, Michèle. « Enquête : le palais des fêtes ». Dans *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, n° 46, 1968. p. 757-759.
- BALIBAR, Étienne, WALLERSTEIN, Immanuel. *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*. Paris : La Découverte, 1997. 307 p.
- BARDET, Jean-Gaston. *Naissance et méconnaissance de l'urbanisme*. Paris : Sabri, 1951. 436 p.

- BARDET, Jean-Gaston. *L'urbanisme*. Paris : Presses universitaires de France, 1988. 127 p.
- BARDEY, Gilles, BRULHANT, Armand, GERMANN, Georg, GUBLER, Jacques. « Genève ». Dans *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920, Villes*. Vol. 4. Berne : Société d'Histoire de l'Art en Suisse, 1982. p. 276-283.
- BARTHES, Roland. *Mythologies*. Paris : Éditions du Seuil, 1957. 267 p.
- BAUER, Stéphanie. « Lieux de mémoire. Erinnerungsorte ». Dans *Documents*, mai 2006 [En ligne]. Accessible sur Internet : [http://www.dokumente-documents.info/uploads/tx\\_ewsdokumente/doc\\_dossier\\_2006\\_5.pdf](http://www.dokumente-documents.info/uploads/tx_ewsdokumente/doc_dossier_2006_5.pdf). [Site consulté le 3 décembre 2012].
- BAUMANN, Raymond, BLUM, Arthur (éd.) *Le Vieux Strasbourg*. Strasbourg, 1919.
- BAUMEISTER, Reinhard « Thesen über Stadterweiterungen ». Dans *Deutsche Bauzeitung*, n° 67, 22 août 1874. p. 265.
- BAUMEISTER, Reinhard. *Stadterweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung*. Berlin : Ernst & Korn, 1876. 492 p.
- BAUMEISTER, Reinhard. « Die Stadt-Erweiterung von Strassburg ». Dans *Deutsche Bauzeitung*, n° 80, 5 octobre 1878. p. 411.
- BAUMEISTER, Reinhard. « Die Stadterweiterung von Strassburg ». Dans *Deutsche Bauzeitung*, supplément n°s 68 et 70, 1878. p. 13.
- BAUMEISTER, Reinhard, CLASSEN, J., STÜBBEN, J. « Die Umlegung städtischer Grundstücke und die Zonenenteignung ». Dans *Denkschriften des Verbandes Deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine*, vol. 2. Berlin : Verlag Von Ernst Toeche, 1897.
- BAUMEISTER, Reinhard. *Stadtbaupläne in alter und neuer Zeit*. Stuttgart : Belser, 1902. p. 1-34.
- BEBLO, Fritz. « Vestigia terrent! Die Bauten Strassburgs nach 1870 bis heute ». Dans *Heimatschutz*, vol. 2 et 3, n° 11, 1916. p. 98-104.
- BEBLO, Fritz. *Alemannische und fränkische Elemente des Strassburger Bürgerhaus in Elsass-Lothringen*. Vol. 3, 1924. p. 92-104.
- BEBLO, Fritz. « Die Baukunst in Elsass-Lothringen 1871-1918 ». Dans WOLFRAM, Georg (dir.) *Das Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918. Wissenschaft, Kunst und Litteratur 1871-1918*. Vol. 3. Frankfurt-am-Main, 1934. p. 241-264.
- BEBLO-HUNDHAMMER, Rosa. *Bauen auf Tradition : Fritz Beblo 1872-1947. Stadtbaurat in Strassburg und München*. Catalogue d'exposition 25 septembre-9 novembre 1991. München : Stadtarchiv, 1991. 138 p.
- BEFORT, Paul-André et al. *Strasbourg 1900 : carrefour des arts nouveaux*. Nancy-Colmar : Éditions Place Stanislas, 2010. 252 p.
- BENDINER, M. « Das neue Strassburg ». Dans *Das Neue Jahrhundert*, n° 9, 1902. p. 197-208.



- BENEVOLO, Leonardo. *Geschichte der Architektur des 19. und 20. Jahrhunderts*. Traduit de l'italien par E. Serelman. München : G. D. W. Callwey, 1964. 440 p. (édition originale italienne : 1960).
- BENEVOLO, Leonardo. *Aux sources de l'urbanisme moderne*. Traduit de l'italien par André et France Descamps. Paris : Horizons de France, 1972. 196 p. (édition originale italienne : 1963).
- BENEVOLO, Leonardo. *Histoire de l'architecture moderne. Vol. 2 : Avant-garde et mouvement moderne : 1890-1930*. Traduit de l'italien par Vera et Jacques Vicari. Paris : Dunod, 1979. 302 p. (édition originale italienne : 1960).
- BENEVOLO, Leonardo. *Histoire de l'architecture moderne. Vol. 3 : Les conflits et l'après-guerre*. Traduit de l'italien par Vera et Jacques Vicari. Paris : Dunod, 1980. 348 p. (édition originale italienne : 1960).
- BENEVOLO, Leonardo. *Histoire de la ville*. Traduit de l'italien par Catherine Peyre. Roquevaire : Édition Parenthèses, 1983. 503 p. (édition originale italienne : 1973).
- BENEVOLO, Leonardo. *La ville dans l'histoire européenne*. Traduit de l'italien par Sophie Gherardi et Jean-Luc Pouthier. Paris : Seuil, 1993. 284 p. (édition originale italienne : 1993).
- BENJAMIN, Walter. *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*. Traduit de l'allemand par Lionel Duvoy. Paris : Éditions Allia, 2011. 94 p. (édition originale allemande : 1935).
- BENJAMIN, Walter. *L'homme, le langage et la culture*. Traduit par Maurice de Gandillac. Paris : Denoël / Gonthier, 1971. 196 p. (édition originale allemande : *Schriften*, 1955 ; *Illuminationen*, 1961 ; *Angelus Novus*, 1966).
- BERCÉ, Françoise. *Des Monuments historiques au Patrimoine : du XVIII<sup>e</sup> à nos jours*. Paris : Flammarion, 2000. 226 p.
- BEHRENS, Peter. *Feste des Lebens. Eine Betrachtung des Theaters als höchsten Kultursymbols*. Darmstadt : E. Diederichs in Jena, 1900. 25 p.
- BERTAUX, P. *La vie quotidienne en Allemagne au temps de Guillaume II*. Paris, 1962. 254 p.
- BERTAUX, P. *La civilisation urbaine en Allemagne*. Coll. Universitaire. Paris : A. Colin, 1971. 223 p.
- BERTHO LAVENIR, Catherine (dir.) *La visite des monuments*. Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blais Pascal, 2004. 363 p.
- BEYER, A. « Strasbourg, entre France et Allemagne. Structure urbaine et imaginaire de la dualité frontalière » [En ligne]. Dans *Revue Géographique de l'Est*, n° 2, 2007. Accessible sur Internet : <http://rge.revues.org/3207>. [Site consulté le 3 août 2014].
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Catalogue collectif des périodiques* [En ligne]. Accessible sur Internet : <http://opaline.bnf.fr>. [Site consulté le 2 mars 2012].
- BICKEL, René (éd.) *Le Strasbourg disparu de 1850-1900*. Strasbourg : Éditions Sogical, s. d.

- BILLAZ, André (éd.) *Revue des sciences humaines, Le texte et ses réceptions*, vol. 60, n° 189, 1983. p. 1-180.
- BIRKNER, Othmar, REBSAMEN, Hanspeter. « Basel ». Dans *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920, Villes*. Vol. 2. Berne : Société d'Histoire de l'Art en Suisse, 1986. p. 86.
- BISCHOFF, Georges. « La paix des ruines ». Dans *Saisons d'Alsace*, hiver 1989-90. p. 53-70.
- BISCHOFF, Georges. « Autour du colloque *Monuments historiques-Denkmalpflege*. Patrimoine, mystique et politique : les leçons de l'Alsace à l'Europe ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 401-411.
- BITTENDIEBEL, France. « Le palais du Rhin sort du purgatoire ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 4 octobre 1982.
- BLAESISUS, J.-J. « Le Sängershaus a 100 ans. Grandeur et décadence du Palais des fêtes ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 mars 2003.
- BLUMER, Lucien. *Le Strasbourg disparu 1850-1900*. Strasbourg : Maison d'art Alsacienne, 1980. 140 cartes postales.
- BODLORE-PENLAEZ, Mikael. *Atlas des nations sans État. Peuples minoritaires en quête de reconnaissance*. Fouesnant : Yoran Embanner, 2010. 159 p.
- BOEGNER, Paul. « Journal du siège de Strasbourg en 1870 ». Dans *La Vie en Alsace*, janvier 1929. p. 145-176.
- BOFILL, Ricardo, VERON, Nicolas. *L'architecture des villes*. Paris : Éditions Odile Jacob, 1995. 293 p.
- BONATZ, Paul. *Leben und Bauen*. Stuttgart : Spemann, 1950. 295 p.
- BOUCHE, Aline, BOURGEOIS, David, VITOUX Marie-Claire. *Strasbourg 1870 : Le journal du siège d'après le journal inédit d'Ernest Frantz. 15 juillet-28 septembre*. Nancy : Éditions Place Stanislas, 2011. 249 p.
- BOUR, René. *Histoire de Metz*. Metz : Éditions Serpenoise, 1979. 292 p.
- BOURDIEU, Pierre. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de Minuit, 1979. 670 p.
- BOURDIN, Alain. *Le patrimoine réinventé*. Paris : Presses universitaires de France, 1984. 239 p.
- BOURSON, Paul. « Guillaume II en Alsace et Lorraine ». Dans *La vie en Alsace*, 1928. p. 241-247.
- BOURSON, Paul. « La Comtesse de Wedel ». Dans *La Vie en Alsace*, n° 8, 1928. p. 272-280.
- BOURSON, Paul. « Les Hohenlohe-Schillingsfürst en Alsace ». Dans *La Vie en Alsace*, 1929. p. 17-24.
- BOURSON, Paul. « Guillaume II et son Kaiserpalast ». Dans *La Vie en Alsace*, janvier 1932. p. 265-273.
- BRANCH, Melville C. *An atlas of rare city maps, comparative urban design 1830-1842*. New York : Princeton Architectural Press, 1997. 102 p.

- BREDT, F. W. *Beiträge zum Heimatschutz in Elsass-Lothringen. Aus den Kriegsheften des Rheinischen Vereins für Denkmalpflege und Heimatschutz 1914-1917*. Düsseldorf, 1917. 263 p.
- BRINCKMANN, Albert Erich. *Platz und Monument*. Berlin : Gebr. Mann Verlag, 1908.
- BRIX, Joseph, GENZMER, Felix. *Städtebauliche Vorträge aus dem Seminar für Städtebau an der Königlichen technischen Hochschule zu Berlin*. Berlin, 1907-1911. 175 p.
- BRÜCHERT, H. (dir.) *Die Neustadt gestern und heute - 125 Jahre Mainzer Stadtweiterung*. Mainz, 1997. 133 p.
- BULS, Charles. *De la disposition et du développement des Rues et des Espaces libres dans les Villes*. Société centrale d'architecture de Belgique, Septième Congrès international des architectes tenu à Londres en 1906, Septième question. Louvain : Imprimerie J. Wouters-Ickx, 1906. 28 p.
- BURCKHARDT, Jacob. *Die Kultur der Renaissance in Italien*. Stuttgart : A. Kroner, 1922. 446 p.
- BURGELIN, Henri. *La société allemande, 1871-1962*. Paris : Arthaud, 1969. 338 p.
- BURGUN, René. « Souvenirs du temps de l'université de l'empereur Guillaume. Strasbourg, 1872-1918. » Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, 1970. p. 52-61.
- BURLET-PLAN, Michel. *Un plan de sauvegarde pour un îlot de Strasbourg*. Centre des hautes études de Caillot, cycle 1999/2001. 53 p.
- BURTSCHER, Philippe. *Les fortifications de la place de Strasbourg, 1870-1914*. Contrat d'étude, DRAC Alsace, 46 fascicules, 2002 [dactyl.].
- CARREÑO, Enrique Uribe, GONDAR, David et KONNJA, Elisabeth. *Dans le jardin de ma mémoire : paroles de voisins – Strasbourg*. Strasbourg : Jérôme Do Bentzinger, 2011. 141 p.
- CARS (des), Jean, LOYER, François, HAMANN, Bernard, FUCHS, Monique. *Le Haut-Koenigsbourg*. Paris : Éditions J. P. Barthélémy, 2013. 295 p.
- CARTAL, Jean-Jacques, LABURTE, Dominique, MAURAND, Paul. *Les villes pittoresques. Études sur l'architecture et l'urbanisme de la ville allemande de Metz entre 1870 et 1918*. Nancy : C.E.M.P.A, 1981. 292 p.
- *Centenaire de la loi de 1913 : les monuments historiques entre Allemagne et France*. Exposition organisée par la DRAC Alsace, 2013.
- CENTRE NATIONAL D'ARCHÉOLOGIE URBAINE, SCHWIEN, Jean-Jacques. *Document d'évaluation du patrimoine archéologique urbain*. Paris : Association pour les fouilles archéologiques nationales, 1992. 185 p.
- CERTEAU (de), Michel. *L'écriture de l'histoire*. Paris : Éditions Gallimard, 1975. 366 p.
- CHENDEROWSKY, Eric (éd.) *Édouard Schimpf à Strasbourg, architecte d'une ville en renouveau*. Strasbourg : Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat, 2010. 41 p.
- CHEVALLIER, Fabienne. *L'œuvre d'Elie Saareinen en Finlande et la question de l'architecture nationale de 1898 à 1909*. Paris : Publication de La Sorbonne, 2001. 301 p.
- CHOAY, Françoise. *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie*. Paris : Seuil, 1965. 447 p.

- CHOAY, Françoise. *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Seuil, 1996. 260 p.
- CHOAY, Françoise. *Patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*. Paris : Éditions du Seuil, 2009. 214 p.
- CLAIR, Jean (dir.) *Vienne 1880-1938, l'apocalypse joyeuse*. Paris : Centre Georges Pompidou, 1986. 794 p.
- CLAUDE, Viviane. *Strasbourg 1850-1914, assainissement et politiques urbaine*. 2 vol. Thèse conduite sous la direction de Marcel Roncayolo. Paris : EHESS, 1985. 607 p.
- CLAUDE, Viviane. « La germanisation de Strasbourg après 1871 ». Dans *Annales de la recherche urbaine*, n° 37, décembre 1987-février 1988. p. 38-45.
- CLEMEN, Paul. « Zur Gesetzgebung für Denkmalschutz » dans *Erster Tag für Denkmalpflege. Dresden, 24. und 25. September 1900. Sonderdruck aus dem Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine 1900*. Berlin : Deutscher Kunstverlag. p. 11-21.
- CLEMEN, Paul. « Die Straßburger Ausstellung der Denkmalpflege im Elsaß ». Dans *Die Denkmalpflege*, VIII, 9 mai 1906, n° 6. Berlin : Ernst W, 1906. p. 46-47.
- CLEMEN, Paul. *La protection allemande des monuments de l'art pendant la guerre*. Traduit de l'allemand par Louis Dimier. Paris : E. Champion, 1915. 27 p.
- CLEMEN, Paul. *Die deutsche Kunst und die Denkmalpflege*. Berlin : Deutscher Kunstverlag, 1933. 140 p.
- COHEN, Jean-Louis, FRANK, Hartmut (dir.) *Interferenzen. Interférences. Architecture Allemagne France. 1800-2000*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 2013. 466 p.
- Coll. *Les patrimoines de France, 126 villes et pays d'art et d'histoire, villes à secteurs sauvegardés et protégés*, ouvrage collectif. Paris : Gallimard, 2009. 696 p.
- Coll. *Ceux d'Alsace : l'hommage d'un artiste aux Alsaciens et à leurs traditions*. Nancy : Place Stanislas, 2010. 220 p.
- Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. 256 p.
- COLLINS, Peter. *Changing ideals in modern architecture : 1750-1950*. London : Faber and Faber, 1965. 309 p.
- CONRATH, Jean-Geoffroy. *Bericht des Stadtarchitekten über den Bebauungsplan der neuen Stadttheile Strassburgs*. 30 mai 1877.
- CONRATH, Jean-Geoffroy, WINTER, Charles David. *Plan der Stadt Strassburg und ihrer Erweiterung*. Strasbourg : Journal d'Alsace/Courrier du Bas-Rhin/ Winter Ch., 1878.
- CONRATH, Jean-Geoffroy. « Bericht der Stadtarchitekten über den Bebauungsplan der neuen Stadtteile Strassburgs ». Dans *Protokolle*, 1879.

- CONRATH, Jean-Geoffroy, BACK, Otto, LEDDERHOSE, Carl Heinrich Ludwig. *Bebauungsplan für die Erweiterung der Stadt Strassburg*. Strassburg : Schultz R. und Cie, 1880.
- CONSEIL DE L'EUROPE. *Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*. Faro, 2005. 9 p.
- CORBOZ, André. « La fortification urbaine après 1500 : les phases de mutation ». Dans *Stadt und Landmauern*. Volume 1. Zurich : ETH-Zurich, 1995. p. 133-134.
- CORNELISSEN, Christoph, FISCH, Stefan, MAAS, Annette. *Grenzstadt Strassburg, Stadtplanung, kommunale Wohnungspolitik und Öffentlichkeit 1870-1940*. St Ingbert : Röhrig Universitätsverlag, 1997. 291 p.
- CRAWFORD, Elisabeth, OLFF-NATHAN, Josiane. *La science sous influence. L'université de Strasbourg : enjeu des conflits franco-allemands 1872-1945*. Strasbourg : La Nuée Bleue/DNA, 2005. 319 p.
- CUILIER, Francis (dir.) *Strasbourg : chroniques d'urbanisme*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1994. 261 p.
- DAHM, Johannes. *Die Neustadt in Straßburg: Spuren einer architektonischen Intervention zwischen 1871 und 1918 und deren Wirkung auf die lokale Bevölkerung von heute*. Mémoire de Master conduit sous la direction d'Alexandre Kostka. Université de Strasbourg, 2011. 195 p.
- DARIN, Michaël. *La comédie urbaine : voir la ville autrement*. Paris : Infolio, 2009. 559 p.
- DARIN, Michaël. *Patchworks parisiens*. Paris : Parigramme, 2012. 207 p.
- DEBRAY, Régis (dir.) *L'abus monumental*. Entretiens du Patrimoine tenus les 23, 24 et 25 novembre 1998. Paris : Fayard, 1999. 439 p.
- DEBRAY, Régis. « Trace, forme ou message ? ». Dans *La confusion des monuments, cahiers de médiologie*, n° 7, 1999. p. 27-45.
- DECOMPS, Claire. *Urbanisme et architecture à Thionville, 1900-1939*. Nancy : Éditions Serpenoise, 1996. 26 p.
- DÉCULTOT, E. « Éléments d'une histoire interculturelle de l'esthétique. L'exemple de la « Théorie générale des Beaux-Arts » de Johann Georg Sulzer ». Dans *Revue germanique internationale*, n° 10, 1998. p. 141-160.
- DEHIO, Georg Gottfried. *Denkmalschutz und Denkmalpflege im neunzehnten Jahrhundert*. Rede zur Feier des Geburtstages Sr. Majestät des Kaisers gehalten in der Aula der Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg am 27. Januar 1905. Strassburg : Heitz und Mündel, 1905. 25 p.
- DEHIO, Georg Gottfried. *Historische Betrachtungen über die Kunst im Elsass* [Öffentlicher Vortrag auf der 11. Versammlung deutscher Historiker zu Strassburg i. E. am 16. September 1909]. München and Berlin : Verlag von R. Oldenbourg, 1909. 15 p.
- DEHIO, Georg Gottfried. *Handbuch der Deutschen Kunstdenkmäler*. Vol. 4 : *Südwestdeutschland : im Anhang Elsass-Lothringen und die Deutsche Schweiz*. Berlin : Ernst Wasmuth, 1926. 600 p.

- DEHIO, Georg, RIEGL, Alois. *Konservieren, nicht restaurieren, Streitschriften zur Denkmalpflege um 1900*. Braunschweig-Wiesbaden : Vieweg, 1988. 126 p.
- DEHIO, Ludwig. « Die Kaiser-Wilhelm-Universität Strassburg ». Dans WOLFRAM, Georg (dir.) *Das Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918*. Vol. 3 : *Wissenschaft, Kunst und Litteratur in Elsass-Lothringen*. Frankfurt-am-Main, 1934. p. 1-30.
- DELABERGE, N. *Essai sur les bains d'eau douce*. Thèse de médecine, Strasbourg, 1832. 16 p.
- DELAFOREST, Guy. *L'Alsace. Souvenirs de la guerre de 1870-1871*. 3<sup>e</sup> éd. Tours : A. Mame, 1886. 215 p.
- DELAHACHE, Georges. *Alsace-Lorraine, la carte au liseré vert*. Paris : librairie Hachette et Cie, 1909. 232 p.
- DELAHACHE, Georges. *Strasbourg*. 3<sup>e</sup> édition. Paris : H. Laurens, 1949. 104 p.
- DELORME, Jean-Claude, GENET-DELACROIX, Marie-Claude, LENIAUD, Jean-Michel (dir.) *Historicisme et modernité du patrimoine européen : reconstruction, restauration, mise en valeur aux XIXe et XXe siècles*. Actes du colloque international organisé à la Villa Douce de Reims les 17 et 18 novembre 2000. Paris : L'Harmattan, 2007. 136 p.
- DEN BOER, Pim et FRIJHOFF, Willem. *Lieux de mémoire et identités nationales*. Amsterdam : University Press, 1993. 284 p.
- DENIS, Marie-Noële et al. *Strasbourg*. Paris : Christine Bonneton, 1993. 320 p.
- DENIS, Marie-Noële. « Évolution sociale dans la cité-jardin du Stockfeld (1911-1937) ». Dans *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, n° 22, 1995. p. 87-92.
- DENIS, Marie-Noële. « Fêtes et manifestations dans la ville impériale de Strasbourg (1870-1918). Entre dérision et blasphème ». Dans *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 1994. p. 12-17.
- DENIS, Marie-Noële. « La Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace aux origines de la notion de patrimoine régional ». Dans *CAAH*, vol. 65, 1998. p. 141-155.
- DENIS, Marie-Noële. « Appartements bourgeois et logements populaires à Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour une anthropologie de l'habitat urbain ». Dans ERNY, Pierre (dir.) *Cultures et habitats. Douze contributions à une anthropologie de la maison*. Paris : L'Harmattan, 2000. p. 247-268.
- DENIS, Marie-Noële. « Les statues de l'Université impériale de Strasbourg et la pédagogie du pangermanisme ». Dans *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est*, n° 34, 2005. p. 84-93.
- DENU, Claude, OLLIVIER, Eric. *Der Bebauungsplan für die Erweiterung der Stadt Strassburg. Le plan d'extension de la ville de Strasbourg, 1871-1880*. Diplôme d'architecture. Strasbourg : I.A.U de Strasbourg, 1978. 217 p.
- DETHIER, Jean, GUIHEUX, Alain (dir.) *La ville : art et architecture en Europe, 1870-1993*. Paris : Centre Georges Pompidou, 1994. 467 p.

- DEUTSCH, Michel, LOYER, François (textes), NUSSBAUMER, François (photographies). *Le voyage à Strasbourg*. Strasbourg : Nussbaumer F, 1998. 114 p.
- « Die Erweiterung der Stadt Strassburg ». Dans *Beiträge zur Statistik der Stadt Strassburg*, n° 6, 1907.
- DIECKHOFF, Alain. *La nation dans tous ses états. Les identités nationales en mouvement*. Paris : Champs-Flammarion, 2000. 354 p.
- DOLFF-BONEKÄMPER, Gabi. « *Confrontations patrimoniales. Quelques réflexions autour du statut légal, local et sémantique des patrimoines* ». Séminaire « Patrimoine et conflit » organisé à l'INHA (Paris) le 12 février 2012.
- DOLLINGER, Ferdinand. « La destruction de l'église de Sainte-Madeleine à Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, « Chronique d'Alsace-Lorraine », 1904. p. 37-38.
- DOLLINGER, Ferdinand. « À travers le vieux Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, vol. 7, 1905. p. 22-24.
- DOLLINGER, Philippe. *Strasbourg du passé au présent*. Strasbourg : Éditions DNA, 1972. 84 p.
- DOLLINGER, Philippe (dir.) *Histoire de l'Alsace*. Toulouse : Éditions Privat Ouest France, 2001. 526 p.
- DOMINICUS, Alexander. *Strassburgs deutsche Bürgermeister - Back und Schwander (1873-1918)*. Frankfurt, 1939. 104 p.
- DONIS, Bruno. *La construction des « Magasins modernes » et la politique de la municipalité strasbourgeoise en matière d'architecture et d'urbanisme autour de 1910*. Mémoire de maîtrise conduit sous la direction de Laurent Baridon. Université de Strasbourg, 1997. 46 p.
- DOPFF, Paul (textes), MULLER, JEAN (préface). *Travaux d'architecture 1919-1929*. Strasbourg : Édition d'architecture, d'industrie et d'économie rurale, 1930. 30 p.
- DREYFUS, François-Georges. *La Vie politique en Alsace 1919-1936*. Paris : Armand Colin, 1969. 327 p.
- DUBY, Georges (dir.) *Histoire de la France urbaine*. 5 vol. Paris : Seuil, 1980-85.
- DURAND DE BOUSINGEN, Denis. « L'évolution des hospices civils de Strasbourg de 1872 à 1914 ». Dans *Journal de médecine*, nos 6-9, 1981.
- DURAND DE BOUSINGEN, Denis. « Les architectes Paul et Karl Bonatz : une préface alsacienne à une carrière européenne ». Dans *Revue d'Alsace*, n° 111, 1985. p. 157-168.
- DURAND DE BOUSINGEN, Denis. « L'architecture à Strasbourg de 1903 à 1918 : styles, écoles et hommes ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, n° 15, Strasbourg, 1985. p. 59-80.
- DURAND DE BOUSINGEN, Denis, NOHLEN, Klaus, RIEGER, Théodore. *Strasbourg Architecture 1871-1918*. Coll. Art Alsace. Illkirch : Le Verger, 1991. 176 p.
- DURAND DE BOUSINGEN, Denis. *L'hôpital de Strasbourg. Une ville dans la ville*. Strasbourg : Hôpitaux universitaires de Strasbourg / Illkirch-Graffenstaden : Éd. Le Verger, 2003. 275 p.

- EBHARDT, Bodo. *Die Hohkœnigsburg im Elsass. Baugeschichtliche Untersuchung und Bericht ueber die Wiederherstellung*. Berlin, 1908. 51 p.
- ECCARD, F. *L'Alsace sous domination allemande*. Paris : A. Colin, 1919. 309 p.
- ECCARD, F. *Le livre de ma vie*. Paris, Neuchatel : Victor Attinger / Strasbourg : Éditions Oberlin, 1951. 357 p.
- ECO, Umberto. *La structure absente : introduction à la recherche sémiotique*, traduction de l'italien par Uccio Esposito-Torrigiani. Paris : Mercure de France, 1984. 447 p.
- EGGERT, H. « Kaiser Wilhelm-Universität, Strassburg ». Dans *Zeitschrift für Bauwesen*, vol. 38, 1888. p. 199-212.
- EISSEN, Édouard Frédéric. *Un chapitre inédit de l'histoire de la cathédrale de Strasbourg*. Colmar : Decker, 1854. 18 p.
- ENGELHARD, Lucien et STRAUB, Freddy. *Une exposition pas comme les autres. 1895-1995*. Strasbourg : éditions Ronald Hirlé, 1995. 72 p.
- ERNSTHAUSEN, A. E. *Erinnerungen eines preussischen Beamten*. Bielfeld/Leipzig, 1894. 442 p.
- ESPAGNE, Michel, WERNER, Michael. *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Éditions Recherche sur les Civilisations, 1988. 478 p.
- F. de B. « Flâneries aôtiennes. Un petit tour du côtés de l'architecture 1900 ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 13 août 1978.
- FEDER, Pierre et Astrid. *Strasbourg. Un œil inédit, du passé au présent. En 472 photographies comparatives*. Strasbourg : Oberlin, 1997. 294 p.
- FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ALSACE. *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*. 42 vol. Strasbourg : Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 1982-2003. 4434 p.
- FINK, Adrien *et al.* *Alsace*. Paris : Christine Bonneton, 2001. 319 p.
- FISCHBACH, Gustave. *Le siège et bombardement de Strasbourg*. Paris, 1871. 160 p.
- FISCHER, Antoine. « Introduction à la nouvelle série ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1, hiver 1962. p. 3.
- FIX, A. *Cent ans de politique de l'habitat : l'Office public du logement de la Ville de Strasbourg*. Obernai : Éditions Gys, 1978. 143 p.
- FOERSTER, Edouard. *Strassburg, die Hauptstadt des Reichslandes Elsass-Lothringen*. Strassburg : Bull F, 1894. 96 p.
- FOESSEL, Georges. « Strasbourg en 1877 : un immense chantier ». Dans *Diligence d'Alsace*, n° 17, 1977. p. 7-20.
- FOESSEL, Georges, MARIOTTE, Jean-Yves, Sylvain (textes), KEMPF, Christian (photographies). *Strasbourg : passé et présent sous le même angle*. Paris/Genève : Champion-Slatkine, 1989. 108 p.



- FOESSEL, George. *Strasbourg. De la Belle Epoque aux Années Folles*. Mémoire d'Alsace, Éditions G4J, 2002. 233 p.
- FOESSEL, Georges, KLEIN, Jean-Pierre, LUDMANN, Marie-France et al. *Strasbourg : panorama monumental et architectural des origines à 1914*. 2<sup>e</sup> édition. Mémoire d'Alsace, G4J, 2003. 374 p.
- FONLUPT-ESPERABER, Jacques. *Alsace et Lorraine : hier, aujourd'hui, demain*. Paris : librairie Bloud&Gay, non daté. 208 p.
- FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.
- FRANCASTEL, Pierre. *L'histoire de l'art. Instrument de la propagande germanique*. Paris : Librairie de Médicis, 1945. 164 p.
- FRANCASTEL, Pierre. *Études de sociologie de l'art*. Paris : Éditions Denoël, 1970. 252 p.
- FRANKHAUSER, Georges. *Alt-Strassburg : für seine Erhaltung und Verschönerung*. Strassburg, 1938. 37 p.
- FRANK, Hartmut. « Paris dans la tête : tendances de l'architecture urbaine en Allemagne après 1900 ». Dans *Berlin Paris*. Sous la direction de Felix Damette. Paris : Laboratoire Strates, 1995. p. 46-47. [non publié]
- FRANK, Hartmut. « La naissance d'une nouvelle discipline : le plan d'extension strasbourgeois de 1880 et l'urbanisme en Allemagne ». Dans *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 219-228.
- FRANKL, Paul. « Alte und neue Baukunst in Strassburg ». Dans *Allgemeine Zeitung*, n° 15. München, 1910. 23 p.
- FRANKL, Paul. *Die Entwicklungsphasen der neueren Baukunst*. Leipzig, Berlin : B. G. Teubner, 1914. 186 p.
- FRANKL, Paul. *Die Glasmalereien der Wilhelmerkirche in Strassburg : Rekonstruktionen, Datierungen, Attributionen*. Baden-Baden : Heitz, 1960. 85 p.
- FRANKL, Paul. *The Gothic : literary sources and interpretations through eight centuries*. Princeton (N.J.) : Princeton university press, 1960. 916 p.
- FRITZ, J. *Deutsche Städteanlagen*. Strassburg, 1894. 43 p.
- FROMMEL, Bénédict. « Le développement urbain après la démolition des fortifications ». Dans WINIGER-LABUDA, Anastazja (dir.) *Genève, Saint-Gervais. Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève*. Vol. 2. Berne : Wiese, 2001. 483 p.
- FUHLROTT, Rolf. *Deutschsprachige Architektur-Zeitschriften : Entstehung und Entwicklung der Fachzeitschriften für Architektur in der Zeit von 1789-1918 ; mit Titelverzeichnis und Bestandsnachweisen*. Munich : Verlag Dokumentation, 1975. 373 p.

- FUHRER, Hans Rudolf. « Befestigungslinien in Rahmen des Schweizerischen Verteidigungskonzeption des 19. und 20. Jahrhunderts ». Dans *Stadt und Landmauern*. Vol. 1. Zurich : ETH-Zurich, 1995. p. 155-156.
- FURET, François (dir.) *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*. Entretiens du Patrimoine tenus les 22, 23 et 24 janvier 1996. Paris : Fayard, 1997. 437 p.
- GAMBONI, Dario. « Histoire de l'art et « réception » : remarques sur l'état d'une problématique ». Dans *Histoire de l'art*, n° 35-36, octobre 1996. p. 9-14.
- GARAT, I., GRAVARI-BARBAS, Maria, VESCHAMBRE, Vincent. « Émergence et affirmation du patrimoine dans la géographie française : la position de la géographie sociale ». Dans FOURNIER, Jean-Marc. *Faire de la géographie sociale aujourd'hui*. Actes du colloque de géographie sociale de Caen, 18-19 novembre 1999. Caen : Presses universitaires de Caen, 2001. p. 31-39.
- GARMS, Jörg. « Le plan d'urbanisme de Strasbourg dressé par Jean-François Blondel en 1764-1769 ». Dans *CAAAH*, 1978. p. 13-141.
- GAUTHIEZ, Bernard. « Changement géopolitique et aménagement urbain dans les villes en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle ». Dans TURREL, Denise (dir.) *Villes rattachées, villes reconfigurées XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Actes du colloque de Tours des 13, 14 et 15 décembre 2001. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, Maison des Sciences de l'Homme, 2003. p. 245-270.
- GAUTHIEZ, Bernard. *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*. Paris : Éditions du patrimoine, 2003. 493 p.
- GAUTHIEZ, Bernard. « L'extension du Strasbourg dans la perspective des extensions urbaines en Europe après 1850 ». Dans Coll. *Strasbourg, de la Grande-Île à la Neustadt : un patrimoine urbain exceptionnel*. Sous la direction de la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013. p. 229-238.
- GEDDES, Sir Patrick. *Cities in evolution*. New-York : Oxford University Press, 1968. 241 p.
- GELLNER, Ernest. *Nations et nationalisme*. Traduit de l'allemand par Bénédicte Pineau. Paris : Payot, 1989. 208 p. (édition originale anglaise : 1994).
- GERMANN, Georg. *Gothic revival in Europe and Britain : sources, influences and ideas*. Traduit de l'allemand par Gerald Onn. London : Lund Humphries/Architectural association, 1972. 263 p. (édition originale allemande : 1974).
- GESCHÄFTSTFÜHRENDER VORSTAND DES DEUTSCHEN BUNDES HEIMATSCHUTZ (éd.) *Heimatschutz : Elsass*. München : Kastner und Callwen, 1916. 142 p.
- GIEDION, Siegfried. *Space, Time & Architecture : the growth of a new tradition*. Cambridge : Harvard University Press, 1941.
- GIOVANNONI, Gustavo. *L'urbanisme face aux villes anciennes*. Traduit de l'italien par Jean-Marc Mandosio, Amélie Petita et Claire Tandille. Introduction de François Choay. Paris : Éd. du Seuil, 1998. 349 p. (édition originale italienne : 1931).

- GIRODIE, André. « Biographies alsaciennes. Albert Koerttgé ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, 1904. p. 113-124.
- GOEHNER, Ch. et BRUMDER, O. *Geschichte der räumlichen Entwicklung der Stadt Strassburg*. Heitz & Co : Strassburg, 1935. 38 p., 33 pl.
- GOER, Michael. « Heimatstil in Südwestdeutschland ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 165-188.
- GRAFFENAUER, Jean-Philippe. *Topographie physique et médicale de la ville de Strasbourg avec des tableaux statistiques, une vue et le plan de la ville*. Strasbourg : Levrault F. G, 1816. 311 p.
- GRASSER, Jean-Paul. *Une histoire de l'Alsace*. Gisserot, 1998. 123 p.
- GRAVARI-BARBAS, Maria. « Le « sang » et le « sol » : le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain ». Dans *Géographie et cultures*, n° 20, 1996. p. 55-68.
- GRAVARI-BARBAS, Maria, VESCHAMBRE, Vincent. « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits ». Dans LARRUE, C., MELE, P., ROSEMBERG, M. (dir.) *Conflits et territoires*. Tours : édition de la MSH Villes et Territoires, sous presse, 2001. p. 67-82.
- GRAVARI-BARBAS, Maria, GUICHARD-ANGUIS, Sylvie (dir.) *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*. Actes du colloque international, 7-9 octobre 1999, Sorbonne. Paris : Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2003. 952 p.
- GREGOTTI, Vittorio. *Il Territorio dell'Architettura*. Milano : Feltrinelli, 1966. 183 p.
- GRESSET, Philippe. *Le fragment de ville*. Corda, 1982. 203 p.
- GRODECKI, L. « Tendances actuelles dans la restauration des monuments historiques ». Dans *Les Monuments Historiques de la France*, n° 1-2, janvier-juin 1965. 13 p.
- GRODECKI, Louis. « Architecture et décoration à Strasbourg vers 1900 ». Dans *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, n° 46, 1968. p. 747-761.
- GROUPE DE FRIBOURG. *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels*. 2007. 12 p.
- GRUNEWALD, Michel (dir.) *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914) / Die Elsass-Lothringische Frage im Spiegel der Zeitschriften (1871-1914)*. Berne : Peter Lang, 1998. 492 p.
- GUÉRIN, Jean-Paul « Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques ». Dans FOURNIER, Jean-Marc. *Faire de la géographie sociale aujourd'hui*. Actes du colloque de géographie sociale de Caen, 18-19 novembre 1999. Caen : Presses universitaires de Caen, 2001. p. 41-47.
- GUIGON, Emmanuel, WERF Hans van der, WILLINGE, Mariet (éd.) *L'Aubette ou la couleur dans l'architecture : une oeuvre de Hans Arp, Sophie Taeuber-Arp, Théo van Doesburg*. Strasbourg : musées de Strasbourg, 2006. 221 p.
- GURLITT, Cornelius. *Die deutsche Kunst des Neunzehnten Jahrhunderts : ihre Ziele und Thaten*. Berlin : G. Bondi. 1899. 701 p.

- GURLITT, Cornelius. *Von deutscher Art und deutscher Kunst*. Berlin : Zirkel, 1915. 46 p.
- GURLITT, Cornelius. *Handbuch des Städtebaues*. Berlin : Zirkel, 1920. 464 p.
- GYSS, Jean-Louis (dir.) *Strasbourg, urbanisme et architecture des origines à nos jours*. Strasbourg : Oberlin/Gérard Klopp/Difal, 1996. 298 p.
- GYSS, Jean-Louis. *Les faubourgs de Strasbourg. De la Belle Epoque aux Années Folles*. Cool. Mémoire d'Alsace. s. l. : Éditions G4J, 2003. 214 p.
- HAUSMANN, Sébastien, POLACZEK, Ernst. *Monuments d'architecture de l'Alsace, depuis le Moyen Âge jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Strasbourg : W. Heinrich, 1904. 13 p.
- HALBWACHS, Maurice. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Librairie Félix Alcan, 1925. 404 p.
- HALBWACHS, Maurice. *La mémoire collective*. Paris : Albin Michel, 1997. 295 p.
- HAMM, Patrick. *Strasbourg en 1900... à travers les cartes postales*. Dijon : Éditions de Saint-Seine-l'Abbaye, 1983. 87 p.
- HAMM, Patrick. *Strasbourg au début du siècle. Promenades illustrées dans les vieux quartiers*. Strasbourg : éditions du Rhin, 1989. 210 p.
- HAMM, Patrick. *Mémoire en image. Strasbourg*. Joué-lès-Tours : Alan Sutton, 2005. 230 cartes postales commentées.
- HAMMER-SCHENK, Harold. « Die Stadterweiterung Strassburgs nach 1870 in Politische Vorgaben historistischer Stadtplanung ». Dans *Geschichte allein ist zeitgemäß*. Giessen : Brix/Steinhauser, 1978. p. 121-141.
- HANSI. *Le Haut-Koenigsbourg dans les Vosges et son inauguration : 1908*. Traduit de l'allemand. Strasbourg : Dernières Nouvelles d'Alsace/Istra, 1982. 16 p.
- HANSI. *Mon village : ceux qui n'oublent pas*. Paris : F. Floury, 1913. 31 p.
- HARTOG, Rudolf. *Stadterweiterungen im 19. Jahrhundert*. Strassburg, 1962. 124 p.
- HARTOG, François. *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Paris, 2003. 257 p.
- HATT-DIENER, Marie-Noël. *Strasbourg et Strasbourgeois à la croisée des chemins : mobilités urbaines 1810-1840*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2004. 302 p.
- HAUBRICH, Wolfgang, SCHNEIDER, Reinhard. « Die Auswirkungen von Grenzenverschiebungen aus Stadtentwicklung und Kommunalverfassung. Metz und Strassburg (1850-1930) ». Dans *Grenzen und Grenzregionen – Frontières et régions transfrontalières – Borders and Borders Regions*. Saarbrücken, 1994. p. 239-265.
- HAUG, Eugène. *Strasbourg. La construction moderne illustrée*. Strasbourg, 1932. 100 p.
- HAUG, Hans. « Le style Louis XIV à Strasbourg, Essai sur la transition entre la « manière allemande » et le « goût français » ». Dans *Archives alsaciennes d'histoire de l'art*, 1924. p. 65-133.

- HAUG, Hans. « L'architecture Régence à Strasbourg (1725-1766) ». Dans *Archives alsaciennes d'histoire de l'art*, 1925. p. 133-197.
- HAUG, Hans. « Strasbourg et l'art du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Dans *La vie en Alsace*, 1926. p. 45-51.
- HAUG, Hans. « L'Alsace et l'art du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Dans *La Renaissance des arts français*, 1926. p. 390-407.
- HAUG, Hans. *Architectes et décorateurs en Alsace. Vol. 1 : Théo Berst*. Strasbourg : A. Augustin, 1930. 74 p.
- HAUG, Hans. *L'Art en Alsace*, Arthaud, 1962. 301 p.
- HAUG, Hans. « L'Aubette de 1928. Haut-lieu disparu de l'art abstrait ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 8, automne 1963. p. 439-446.
- HAUSMANN, Sébastian. *Die Kaiser-Wilhelms-Universität in Strassburg, ihre Entwicklung und ihre Bauten*. Strassburg, 1897. 224 p.
- HAUSS, Alain (dir.) *Strasbourg : le palais du Rhin. Ancien palais impérial*. Strasbourg : Imag'in l'Edition, 1997. 32 p.
- HEGEMANN, Werner, PEETS, Elbert. *The American Vitruvius : an architects' handbook of civic art*. New York : Princeton Architectural Press. c. 1988. 298 p.
- HEIDEGGER, Martin. *Être et temps*. Traduit de l'allemand par François Vezin. Paris : Gallimard, 1986. 589 p. (édition originale allemande : 1927).
- HEINE, Heinrich. *De l'Allemagne*. Paris : Michel Lévy frères, 1855. 576 p. (édition originale allemande : 1855).
- HEINICH, Nathalie. *La fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009. 286 p.
- HEITZ, Henri. « Mémoire d'un intrus dans l'architecture de notre pays ». Dans *Pays d'Alsace*, n° 220, 2007. p. 15-19.
- HEITZ, Henri. « Contribution à l'étude de l'urbanisme savernois à l'époque du Reichsland (1871-1918). Les "Bauscheine", permis de construire de 1913 ». Dans *Pays d'Alsace*, n° 220, 2007. p. 41-44.
- HEITZ, Robert *et al.* *L'Alsace de 1900 à nos jours*. Toulouse : Edouard Privat éditeur, 1979. 398 p.
- HENRICI, Karl. *Über die Pflege des Heimatlichen im ländlichen und städtischen Bauwesen*. München, 1907. 11 p.
- HERMANN, Jean-Frédéric. *Notices historiques, statistiques et littéraires, sur la ville de Strasbourg*. 2 vol. Strasbourg : Levrault F. G., 1817 (vol. 1) / 1819 (vol. 2). 480 p.
- HERRENSCHMIDT, François. « L'évolution de Strasbourg ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1, hiver 1962. p. 49-60.

- HERRENSCHMIDT, S. *Mémoires pour la petite histoire, souvenirs d'une Strasbourgeoise*. Strasbourg, 1973. 363 p.
- *Historia spécial, 1870 : enquête sur une guerre perdue d'avance*, n° 58, mars-avril 1999. 144 p.
- HITCHCOCK, H.-R. *Architecture des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Traduit de l'anglais par L. et K. Merveille. Bruxelles : P. Mardaga, 1981. 710 p.
- HOBBSAWM, Eric, RANGER, Terence. *L'invention de la tradition*. Traduit de l'anglais par Christine Vivier. 2<sup>e</sup> édition augmentée. Paris : Éditions Amsterdam, 2012. 381 p. (édition originale anglaise : 1983).
- HOFFET, Frédéric. *Psychanalyse de l'Alsace*. Paris : Flammarion, 1951. 252 p.
- HORNSTEIN-RABINOVITCH, Shelley. *Les tendances d'architecture Art nouveau à Strasbourg*. 2 vol. Thèse conduite sous la direction d'Albert Châtelet. Université de Strasbourg, 1981 [dactyl.]. 432 p.
- HOWARD, Ebenezer. *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform*. London : Swan Sonnenschein & co. Ltd. Paternoster Square, 1898. 220 p.
- HRUSCHKA, A. *Vues de l'exposition industrielle Strasbourg 1895*. Strasbourg, 1895. 15 vues.
- HUDEMANN, Rainer, WITTENBROCK, Rolf (dir.) *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (19. u. 20. Jh.) – Développement urbain dans la région transfrontalière France-Allemagne-Luxembourg (XX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*. Sarrebruck, 1991. 262 p.
- HUGEL, Stéphane. *Les manifestations du modernisme architectural : Strasbourg, 1929-1939. L'exemple de l'immeuble de rapport*. Mémoire de maîtrise conduit sous la direction de Laurent Baridon. Université de Strasbourg, 1995. 53 p.
- HUGO, Victor. « Guerre aux démolisseurs ». Dans *Revue des Deux Mondes*, vol. 5, 1832, p. 607-622.
- HUGO, Victor. « Lettre écrite de Strasbourg ». Strasbourg : s. n., 1845. p. 1-3.
- HUGO, Victor. *Le Rhin : lettres à un ami*. 3 vol. Paris : Furne, 1846.
- HUGO, Victor. « Le Munster de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne*, n° 5, mars 1881. p. 193-196.
- HUNKLER, Robert. *L'Alsace à la Belle Époque*. Bruxelles : Sprl Sodim, 1976. 152 p.
- HUSSERL, Edmund. *Idées directrices pour une phénoménologie (Ideen I)*. Traduit par Paul Ricoeur. Paris : Gallimard, 1985. 567 p.
- HUYGHE, François-Bernard. « Un patrimoine sans patrie ». Dans *La confusion des monuments, cahiers de médiologie*, n° 7, 1999. p. 59-68.
- ICOMOS. *La Liste du patrimoine mondial. Comblent les lacunes - un plan d'action pour le futur*. 2005. 101 p.
- ICOMOS. *Modern heritage properties (19<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> centuries) on the World Heritage List*. 2009. 67 p.

- IGERSCHEIM, François. *L'Alsace des notables 1870-1914, la bourgeoisie et le peuple alsacien*. Strasbourg : B. F., 1981. 324 p.
- IGERSCHEIM, François. *Politique et administration dans le Bas-Rhin (1848-1870)*. Strasbourg : Presses universitaires, 1993. 831 p.
- IGERSCHEIM, François. *Alsace illustrée, jardin foudroyé, paysage contemplé. La fabrique des monuments. L'Alsace et ses historiens (1680-1914)*. 4 volumes. Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches. Université de Strasbourg, 2002.
- IGERSCHEIM, François. « La conservation des monuments historiques en Alsace (1830-1940) ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 55-73.
- IGERSCHEIM François. « 1905 : la relève de la Société par l'administration. L'exposition de la *Denkmalpflege* : un manifeste ! » Dans *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire, 150<sup>e</sup> anniversaire. CAAAH, 150<sup>e</sup> anniversaire, t. XLVIII, 2005. p. 67-77.*
- IGERSCHEIM, François. *L'Alsace et ses historiens 1680-1914. La fabrique des monuments*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2006. 524 p.
- IGERSCHEIM, François. « La fabrication de la ville moderne : Strasbourg (1850-2000) » Dans *L'urbanisme à Strasbourg au XX<sup>e</sup> siècle. Actes des conférences organisées dans le cadre des 100 ans de la cité-jardin du Stockfeld*. Ville de Strasbourg, février 2011. p. 126-132.
- INDUSTRIE- & GEWERBE-AUSSTELLUNG. *Katalog der Ausstellung von Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen*. Orangerie-Gebäude 1.Juli I-15. October 1895. Strassburg : J. H. Ed. Heitz (Heitz & Mündel), 1895. 163 p.
- ISER, Wolfgang. *L'acte de lecture. Théorie de l'effet esthétique*. Traduit de l'allemand par Evelyne Szyner. Bruxelles : Pierre Mardaga éditeur, 1976. 405 p. (édition originale allemande : 1976).
- JAUSS, Hans Robert. *Pour une esthétique de la réception*. Traduit de l'allemand par Claude Maillard. Paris : Gallimard, 1978. 333 p. (édition originale allemande : 1967).
- JENCKS, Charles. *The iconic building: the power of enigma*. Londres : Frances Lincoln, 2005. 192 p.
- JOBERT, Bruno. *La planification urbaine, l'exemple de Stuttgart*. Presses universitaires de Grenoble, s. d.
- JOHNSTON-WILLIAM, M. *Vienne impériale 1815-1914*. Paris. F. Nathan, 1982. 334 p.
- JONAS, Stéphane. « Nouvelles institutions sociales et nouvelles formes urbaines du Strasbourg de 1900 : le cas de la société coopérative des logements populaires de Strasbourg ». Dans *Cahiers de l'Institut de l'urbanisme et de l'aménagement régional*, Université des sciences humaines de Strasbourg, faculté des sciences sociales, n° 1, 1979. p. 116-135.

- JONAS, Stéphane. « La politique urbaine et du logement de Jacques Peirottes, député-maire socialiste de Strasbourg ». Dans *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, n° 15, 1986-87. p. 143-149.
- JONAS, Stéphane. « La création de la cité-jardin de Stockfeld à Strasbourg 1907-1912 ». Dans HUDEMANN, Rainer, WITTENBROCK, Rolf (dir.) *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (19. u. 20. Jh.) – Développement urbain dans la région transfrontalière France-Allemagne-Luxembourg (XX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*. Sarrebruck, 1991. p. 199-236.
- JONAS, Stéphane. « Strasbourg 1900. Ville de frontière et d'innovation (1890-1918) ». Dans *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est*, Université des sciences humaines de Strasbourg, n° 19, 1991-92. p. 13-30.
- JONAS, Stéphane, DENIS, Marie-Noële, GÉRARD, Annelise, WEIDMANN, Francis. « Strasbourg et son université impériale, 1871-1918, l'université au centre de la ville ». Dans *Les annales de la recherche urbaine*, n° 62-63, juin 1994. p. 139-155.
- JONAS, Stéphane. « Université au centre de la ville. Strasbourg capitale du *Reichsland* et sa nouvelle université (1871-1918) : forme, symbolique, pouvoir, représentation et enjeux ». Dans *Les cahiers de l'APR, Université et ville, culture et société civile*, n° 9, 1994.
- JONAS, Stéphane et al. *Strasbourg, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine et sa nouvelle université, 1871-1918*. Strasbourg : Éditions Oberlin, 1995. 281 p.
- JONAS, Stéphane. « L'institut d'urbanisme de Strasbourg, 1923-28. Un projet municipal et étatique audacieux, inachevé ». Dans *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 1996. p. 234-243.
- JORDAN, Benoît. « Le centenaire du cinquantenaire, le cinquantenaire du centenaire ». Dans *CAAAH*, 150<sup>e</sup> anniversaire, t. XLVIII, 2005. p. 53-56.
- JORDAN, Benoit. *Histoire de Strasbourg*. Éditions Jean-Paul Gisserot, 2005. 126 p.
- JOYANT, Édouard. *Traité d'urbanisme*. 2 vol. Paris : Eyrolles, 1923.
- *Jugendstil am Oberrhein. Kunst und Leben ohne Grenzen*. Catalogue d'exposition. Karlsruhe : Badisches Landesmuseum, 2009.
- JUILLARD, Etienne. « L'Alsace dans dix ans ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1, hiver 1962. p. 4-41.
- KAHN, Gustave. *L'esthétique de la rue*. Gollion : Infolio, 2008. 214 p.
- KEMP, Wolfgang. *Der Betrachter ist im Bild : Kunstwissenschaft und Rezeptionsästhetik*. Köln, 1985. 355 p.
- Kerdilès-Weiler, Angéla. *Limites urbaines de Strasbourg - évolution et mutation*. Strasbourg : Société Savante d'Alsace, 2005. 344 p.
- KIWIOR, Julien et Walter. *Le Kunschthaafe : art, histoire et gastronomie en Alsace*. Strasbourg : Aktuaryus, 2010. 33 p.



- KLEIN, Jean-Pierre et al. *Alsace*. Le Puy : Christine Bonneton (collection Encyclopédies régionales), 1982. 398 p.
- KLEIN, Joseph. *Le droit local de l'urbanisme et son application à Strasbourg*. Mémoire de DESS conduit sous la direction de Jean-Paul Pietri. Université de Strasbourg, 1983. 78 p.
- KLEIN, Jean-Pierre. *Strasbourg : urbanisme et architectures des origines à 1870*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 1986. 70 p.
- KLEIN, Richard, LOUGUET, Philippe. *La réception de l'architecture*. Éditions de l'école d'architecture de Lille et Jean-Michel Place éditeurs, 2003. 272 p.
- KLOTZ, Jacques. *Gustave Klotz, 1810-1880*. Strasbourg : Muh-le-Roux, 1965. 855 p.
- « Konkurrenz um den Entwurf eines Allgemeinen Kollegien-Gebäudes für die Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg ». Dans *Deutsche Bauzeitung*, n° 43, 22 mai 1878, p. 217- 220.
- KRAUS, Franz Xaver. *Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen. Beschreibende Statistik im Auftrage des kaiserlichen Oberpräsidiums von Elsass-Lothringen*. 4 vol. Strassburg : C. F. Schmidts Universitäts-Buchhandlung Friedrich Bull. [vol. 1, 1876, 704 p.] [vol. 2, 1884, 719 p.] [vol. 3, 1889] [vol. 4, 1892, 181 p.]
- KRIEGER, Dr Josef (éd.) *Topographie der Stadt Strassburg nach aertzlich-hygienischen Gesichtspunkten bearbeitet*. Strassburg, 1889. 516 p.
- KUNTZ, Michèle. *Metz l'impériale. Une aventure urbaine 1850-1870*. Metz : Éditions Serpenoise, 1985. 223 p.
- « L'amitié franco-américaine, le palais du Rhin cédera sa place à un grand building ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, n° 77, 1<sup>er</sup> avril 1951.
- *L'urbanisme à Strasbourg au XX<sup>e</sup> siècle*. Acte de conférences organisées dans le cadre des 100 ans de la cité-jardin du Stockfeld. Strasbourg : Communauté urbaine de Strasbourg, 2010. 144 p.
- « La rénovation du Palais de Fêtes ». Dans *Dernières nouvelles d'Alsace*, Strasbourg, mardi 10 décembre 1935.
- LAGARDÈRE, Laure. *L'architecture dans les collections de périodiques de la bibliothèque Forney*. Paris : Forney, 1990. 179 p.
- LAGRANGE, M.S. *Code pour l'analyse des monuments civils*. 2 vol. Paris : Éditions du CNRS, 1975.
- LAMARCHE, Gregory. « La grande percée et sa société ouvrière : un projet social méconnu à Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle (1853-1856) ». Dans *Ville, histoire et cultures*, n° 1. Université de Strasbourg, Centre de recherches historiques sur la ville, 1994.
- LAMARCHE, Grégory. *L'urbanisme à Strasbourg de 1848 à 1870*. Mémoire de D.E.A. conduit sous la direction de Jean-Luc Pinol. Université de Strasbourg, Centre de recherches historiques sur la ville, 1996. 109 p.

- LAMARCHE, Grégory. « D'un Empire à l'autre ». Dans GYSS, Jean-Louis (dir.) *Strasbourg, urbanisme et architecture des origines à nos jours*. Strasbourg : Oberlin/Gérard Klopp/Difal, 1996. p. 57-86.
- LAMBOLEY, Christian. *La Maison rouge et l'Homme de fer*. Strasbourg, 1990. 164 p.
- LANKHEIT, Klaus. *Revolution and Restauration*. Baden-Baden : Holle, 1965. 286 p.
- LASCH, Anna. *Architektur-Bibliographie deutschsprachigen Veröffentlichungen 1820-1960*. Leipzig : Veb. E.A. See Mann Verlag, 1962. 215 p.
- LATY, Dominique. *Histoire des bains*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. 127 p.
- LAURENT, Marie. *Le patrimoine architectural urbain : le secteur sauvegardé de Strasbourg*. Mémoire conduit sous la direction de François Igersheim. Université de Strasbourg, 2007/08. 250 p.
- LAURENT, Xavier. *Grandeur et misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel, 1959-1973*. Paris : École nationale des chartes/Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003. 382 p.
- LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme*. 2 vol. Paris : Henri Laurens, 1959-66.
- LE GOFF, Jacques (dir.) *Patrimoine et passions identitaires*. Entretiens du Patrimoine tenus en janvier 1997. Paris : Fayard, 1998. 445 p.
- LE MINOR, Jean-Marie, BERTRAND, Anthony. « Deux immeubles strasbourgeois wilhelminiens au décor sculpté inachevé : un aspect de la reconstruction après les bombardements de 1944 ». Dans *Cahier alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, vol. 16, 1998. p. 135-139.
- *Le patrimoine urbain aujourd'hui*. « Document préparatoire » du colloque européen des 11, 12 et 13 mai 1987. Paris : Éditions de la Villette, 1987. 92 p.
- *Le projet d'architecture dans la ville, instrument de sa transformation*. Actes du colloque du 22 mai 1981. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1983. 50 p.
- *Le projet urbain dans l'histoire de Strasbourg*. Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981. Strasbourg : Agence d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise. 110 p.
- *Le projet urbain et la construction de la cité*. Actes du colloque des 12 et 13 novembre 1981. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1983. 96 p.
- LECLERC, Bénédicte. *Le projet d'embellissement de J.-F. Blondel : Strasbourg, 1764-1774*. 3 vol. Strasbourg : École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, 1982. 439 p.
- LECLERC, Bénédicte. *L'urbanisme à Strasbourg, fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècles*. Mémoire de DEA conduit sous la direction de Marcel Roncayolo. Paris : EHESS, 1983 [dactyl.]. 84 p.
- LECLERC, Bénédicte. *Transformation urbaine et projet architectural, le Wacken dans la « ceinture verte » de Strasbourg*. ARIAS, École d'architecture de Strasbourg, 1983 [dactyl.]. 171 p.
- LECLERC, Bénédicte. « L'embellissement de Strasbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Dans *Monuments historiques*, n° 135, octobre-novembre 1984. p. 40-46.

- LECLERC, Bénédicte. « Un grand projet pour Strasbourg. Urbanisme national-socialiste ». Dans *Saisons d'Alsace*, n°114, hiver 1991-92, p. 113-116.
- LEFEBVRE, Henri. *La production de l'espace*. Paris : Anthropos, 1974. 485 p.
- LEFORT, Nicolas. « Le service des Monuments historiques en Alsace de 1919 à 1959 ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 75-103.
- LEFORT, Nicolas. *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*. Thèse conduite sous la direction de François Igersheim. Université de Strasbourg (école doctorale 519 SHS-PE), 2013. 1226 p.
- LEHNI, Roger. « L'image d'une architecture gothique de la Renaissance au Romantisme. Essai sur les représentations gravées de la cathédrale de Strasbourg entre 1548 et 1828 ». Dans *Bulletin de la cathédrale de Strasbourg*, n° 16, 1984. p. 51-67.
- LEHNI, Roger. *Le Haut-Koenigsbourg*. Rennes : Ouest-France, 1985. 32 p.
- LEHNI, Roger. « Un monument gothique vu du Siècle des Lumières, essai sur la réception de la cathédrale de Strasbourg dans les années 1720 ». Dans *Bulletin de la cathédrale de Strasbourg*, n° 17, 1986. p. 47-64.
- LEITSCHUH, Friedrich. *Strassburg, (Berühmte Kunststätten n° 18)*. Leipzig, 1903. 176 p.
- LEMAITRE, Alain-Jacques. *Strasbourg : espace et histoire*. Colmar : Éditions Alsatia, 1981. 135 p.
- LEMOINE, Bertrand, LIPSTADT, Hélène (dir.) *Catalogue raisonné des revues d'architecture et de construction en France, 1800-1914*. Paris : C.E.D.A.M, 1985. [non paginé].
- LEMOINE, Bertrand. « Les revues d'architecture et de construction en France au XIX<sup>e</sup> siècle ». Dans *Revue de l'art*, n° 1, 1990. p. 65-71.
- LENIAUD, Jean-Michel. *L'utopie française : essai sur le patrimoine*. Paris : Mengès, 1992. 181 p.
- LENIAUD, Jean-Michel. *Chroniques patrimoniales*. Paris : Norma, 2001. 494 p.
- LENIAUD, Jean-Michel, BOUVIER, Béatrice. *Les périodiques d'architecture. XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Recherche d'une méthode critique d'analyse*. Actes de la journée d'étude du 2 juin 2000 organisée au Collège de France. Paris : École des Chartres, 2001. 326 p.
- LENIAUD, Jean-Michel. *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*. Paris : Fayard, 2002. 360 p.
- LEPETIT, Bernard *et al.* « Les miroirs de la ville : un débat sur le discours des anciens géographes ». Table ronde organisée autour du texte de Bernard Lepetit. Dans *Urbi II*, décembre 1979, p. cvii-cxviii.
- LEPETIT, Bernard, PUMAIN, Denise (dir.) *Temporalités urbaines*. Paris : Anthropos: Diffusion, Economica, 1993. 316 p.
- LEPETIT, Bernard, TOPALOV, Christian (dir.) *La ville des sciences sociales*. Paris : Belin, 2001. 410 p.

- LIVET G., RAPP F. (dir.) *Histoire de Strasbourg*. 4 vol. Strasbourg : Éditions DNA, 1980-1982.
- LIVET G., RAPP, F. (dir.) *Histoire de Strasbourg*. Toulouse/Strasbourg : Éditions Privat/DNA, 1987. 528 p.
- LOEB-DARCAGNE, Elisabeth. *Sept siècles de façades à Strasbourg*. Bernardswiller : I.D. l'Édition, 2012. 176 p.
- LOHNER, Jean-Daniel. *Le palais du Rhin : l'ancien Kaiserpalast*. Strasbourg, 1977. 13 p.
- LOYER, François. « Ornement et caractère ». Dans *Le siècle de l'éclectisme, Lille, 1830-1930*. Paris/Bruxelles : Archives d'Architecture Moderne, 1979. p. 65-104.
- LOYER, François. « Le souffle de Raphaël à l'université allemande de Strasbourg ». Dans *Monuments historiques*, n° 168, mars-avril 1990. p. 40-44.
- LOYER, François. « Architecture et urbanisme à Strasbourg 1910-1930 ». Dans *Monuments historiques*, n° 171, novembre-décembre 1990, p. 47-52.
- LOYER, François. « Le Palais universitaire de Strasbourg : culture et politique au XIX<sup>e</sup> siècle en Alsace ». Dans *Revue de l'art*, n° 91, 1991. p. 9-25.
- LOYER, François. *Histoire de l'architecture française – de la Révolution à nos jours*. Paris : Mengès/Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1999. 498 p.
- LOYER, François. *Le siècle de l'industrie. 1789-1914*. Paris/Lausanne : Skira, 1983. 319 p.
- LOYER, François. *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*. Entretiens du Patrimoine tenus les 24, 25 et 26 janvier 2000. Paris : Fayard, 2001. 506 p.
- LOYER, François, TOULIER, Bernard. *Le régionalisme, architecture et identité*. Paris : éditions du patrimoine, 2001. 300 p.
- LUXEMBURG, Rosa. *La question nationale et l'autonomie*. Traduit du polonais par Claudie Weill, avec la collaboration de Bruno Drweski. Paris : Le Temps des cerises, 2001. 264 p. (édition originale polonaise : 1908).
- LYNCH, Kevin. *L'image de la cité*. Paris : Dunod, 1999. 221 p.
- MAFFESOLI, Michel, FREUND, Julien, BOZONNET, Jean-Paul, Samivel, BELLOTTO, Bruno. *Espaces et Imaginaire*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1979. 106 p.
- MAI, Ekkehard, WAETZOLD, Stephan (éd.) *Kunstverwaltung, Bau- und Denkmal-Politik im Kaiserreich*. Berlin : Mann Verlag, 1981. 491 p.
- MAJERUS, Benoît, KMEC, Sonja, MARGUE, Michel et PÉPORTÉ, Pit (dir.) *Dépasser la cadre national des « Lieux de mémoire »*. *Innovations méthodologiques, approches comparatives, lectures transnationales. Nationale Erinnerungsorte hinterfragt. Methodologische Innovationen, vergleichende Annäherungen, transnationale Lektüren*. Collection « Comparatisme et Société », n° 9. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2009. 274 p.
- MANDEL, Karl. *Die Verfassung und die Verwaltung des Landes*. Strassburg, c. 1900. 24 p.

- MARCHAL, Maurice, WEIRICH, Robert. « Strasbourg d'hier et d'aujourd'hui. Le rôle des voies d'eau et du Port de Strasbourg dans cette évolution ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 2. Printemps 1962. p. 199-218.
- MARIOTTE, Jean-Yves. *Les sources manuscrites de l'histoire de Strasbourg, des origines à 1790*. Ville de Strasbourg : archives municipales, 2000. 367 p.
- MASSON, Lucien. *Visite à l'exposition industrielle de Strasbourg*. 18 juillet 1895.
- MEHL, Jean-Michel, BOURGUIGNAT, Nicolas (dir.) *Les mises en scène de l'espace. Faux-semblants, ajustements et expériences dans la ville*. Strasbourg : Université de Strasbourg, 2006. 236 p.
- MEISSNER, Otto. *Elsass und Lothringen : deutsches Land*. Berlin : O. Stollberg, 1941. 324 p.
- MELÉ, Patrice, LARRUE, Corinne et ROSEMBERG Muriel Rosenberg (éd.) *Conflits et territoires*. Tours : PUF, MSH « Villes et territoires », 2003, 224 p.
- MERLIN, Pierre et CHOAY, Françoise. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses universitaires de France, 2010. 843 p.
- MEYDER, Simone. *Mehr königlich als frei. Robert de Cotte und das Bauen in Straßburg nach 1681*. Münster / New York / München / Berlin : Waxmann, 2010. 323 p.
- MEYER, Anne-Doris, SCHNITZLER, Bernadette (dir.) *Hans Haug, homme des musées. Une passion à l'œuvre*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 2009. 262 p.
- MEYER, Anne-Doris. *Au service de l'Alsace – lettres d'Hugo Haug à Henri Albert (1904-1914)*. Strasbourg : Société Savante d'Alsace, 2010.
- MICHEL, A., HEINRICH, Wilhelm. *Plan der Stadt Strassburg aufgestellt nach dem amtlichen Bebauungsplan*. Strassburg : W. Heinrich, 1912. 279 p.
- MICHEL, Johann (dir.) *Mémoires et histoires des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*. Rennes : Presse universitaires, 2005. 283 p.
- MICHLER, Frauke. « Der Gesamtverein der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine und die Institutionalisierung der Denkmalpflege in Deutschland ». Dans *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, n° 138, 2002. p. 117-151.
- MICHLER, Frauke. « Les politiques patrimoniales dans un espace culturel frontalier – le cas du Bas-Rhin avant et après son annexion à l'Empire allemand en 1871 ». Dans LEMAÎTRE, Capucine et SABATIER, Benjamin (dir.) *Patrimoine et patrimonialisation : fabrique, usage et réemploi*. Coll. Cahiers de l'Institut du patrimoine. Québec : Éditions Multimondes, 2008. p. 57-74.
- MIDDLETON, Robin, WATKIN, David. *Architecture moderne 1750-1870*. Paris : Gallimard ; Milano : Electa, 1993. 459 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Base de données Mérimée. [En ligne]. Accessible sur Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>. [Site consulté le 12 août 2014].

- MINISTÈRE DE LA GUERRE (état-major de l'armée, 2<sup>e</sup> bureau). *Notice descriptive et statistique sur l'Alsace*. Documents mis à jour jusqu'en 1914 pour les Renseignements généraux, l'Organisation, les Chemins de fer et les Cours d'eau et jusqu'en 1897-1899 pour la statistique. 569 p.
- MINISTÈRE DE LA GUERRE. *Organisation politique, administrative et législative de l'Alsace-Lorraine*. 4 vol. Paris, 1915. 885 p.
- MONNIER, Gérard (dir.) *L'architecture moderne en France. Vol. 1 : 1889-1940*. Paris : Picard, 1997. 279 p.
- MONNIER, Gérard. *Introduction d'ouverture au séminaire sur la réception de l'architecture*. Université Paris 1 La Sorbonne, novembre 1999.
- MONNIER, Gérard (dir.) *L'architecture : la réception immédiate et la réception différée. L'œuvre jugée, l'édifice habité, le monument célébré*. Paris : Publication de la Sorbonne, 2006. 166 p.
- MOSZBERGER, Maurice, RIEGER, Théodore, DAUL, Léon. *Dictionnaire historique des rues de Strasbourg*. Strasbourg : Le Verger, 2012. 575 p.
- MÜTTER, Bernd, SCHÖNEMANN, Bernd et UFFELMANN, Uwe (dir.) *Geschichtskultur. Theorie – Empirie – Pragmatik*. Weinheim : Deutscher Studien Verlag, 2000. 368 p.
- NAGEL, Elsa. *Petite France et Grand'Rue, mémoire d'un quartier de Strasbourg*. Joué-lès-Tours : Alan Sutton, 2008. 224 p.
- NOHLEN, Klaus. « Strasbourg au temps de l'annexion. L'architecture germanique de 1871 à 1918 ». Dans *Monuments historiques*, n° 135, octobre-novembre 1984. p. 47-53.
- NOHLEN, Klaus. *Construire une capitale, Strasbourg impérial de 1870 à 1918*. Traduit de l'allemand par le Centre de recherche Littératures et Arts dans l'Espace Rhénan Européen. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 1997. 377 p. (édition originale allemande : 1982).
- NOHLEN, Klaus « Strasbourg après 1871, réorganisation des espaces » Dans TURREL, Denise (dir.) *Villes rattachées, villes reconfigurées XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, Maison des sciences de l'Homme « Villes et territoires », 2003. p. 213-230.
- NOHLEN, Klaus. « Das Bild der Stadt Strassburg zur Reichslandszeit, Historischer Kern versus Neustadt / Strasbourg, l'image de la ville à l'époque impériale, centre historique et ville nouvelle ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005, p. 139-163.
- NOHLEN, Klaus. « Paris ou Karlsruhe ? La formation des architectes en Alsace à l'époque du Reichsland, 1871-1918 ». Dans *L'urbanisme à Strasbourg au XX<sup>e</sup> siècle. Actes des conférences organisées dans le cadre des 100 ans de la cité-jardin du Stockfeld*. Ville de Strasbourg, février 2011. p. 102-117.
- NOIRIEL, Gérard. *Population, immigration et identité nationale en France : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Hachette, 1992. 190 p.

- NORA, Pierre. *Les lieux de mémoire, 3 vol. : La République* (vol. 1, 1984), *La Nation* (vol. 2, 1986), *Les France* (vol. 3, 1992). Paris : Gallimard.
- NORA, Pierre (dir.) *Science et conscience du patrimoine*. Entretiens du patrimoine tenus les 28, 29 et 30 novembre 1994. Paris : Fayard, 1997. 407 p.
- OBERLÉ, Roland. « Strasbourg en 1803 : topographie, économie, société ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, n° 30, 2003. p. 47-62.
- ORTH, August. « Die Stadterweiterung von Strassburg ». Dans *Deutsche Bauzeitung*, n° 84, 19 octobre 1878. p. 428-430.
- ORTH, August. *Entwurf zu einem Bebauungsplan für Strassburg bearbeitet im Auftrage der Stadtverwaltung*. Leipzig : Seemann E. A., 1878. 104 p.
- ORTH, August. « Bericht des Herrn Baurath-Orth über den Bebauungsplan der Stadtteile Strassburgs ». Dans *Protokolle*, 1879.
- ORTH, August. *Entwurf eines Bebauungsplans für Strassburg : Auszug aus dem grösseren Bericht d. d. 30 Mai 1877*. Strassburg : Druck von G. Fischbach, 1883. 12 p.
- ORTH, August. « Zur Geschichte der strassburgerische Stadterweiterung ». Dans *Deutsche Bauzeitung*, vol. 28, n° 94, 1894.
- *Où en est la l'Urbanisme en France et à l'étranger ? Actes du colloque international*, Strasbourg, 1923. Paris : Éditions Librairie de l'Enseignement Technique, 1923. 512 p.
- PARENT, M. (propos recueillis par F. Edelmann et E. de Roux) « La modernité agit comme une machine à inventer du patrimoine ». Dans *Le Monde*, 30 juin 1992.
- PARiset, Ernest. *Droit romain : Dispositions de dernière volonté à Rome et dans le droit ancien. Droit français : les Monuments historiques*. Thèse pour le doctorat soutenue devant la faculté de droit de Lyon. Paris : A. Rousseau, 1891. 223 p.
- PASSINI, Michela. *La fabrique de l'art national : le nationalisme et les origines de l'histoire de l'art en France et en Allemagne, 1870-1933*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2012. 333 p.
- PÉRON, Françoise. « Patrimoine culturel et géographie sociale ». Dans FOURNIER, Jean-Marc. *Faire de la géographie sociale aujourd'hui*. Actes du colloque de géographie sociale de Caen, 18-19 novembre 1999. Caen : Presses universitaires de Caen, 2001. p. 19-29.
- PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Réflexions sur le patrimoine à 7 ans de la fin du millénaire*. Paris : Réunion des musées de France, 1992.
- PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Architecture : méthode et vocabulaire*. Paris : Éditions du patrimoine, 2007. 493 p.
- PETRAZOLLER, François. *L'urbanisme à Strasbourg au XVIe siècle. La pierre et l'idée*. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 2002. 311 p.

- PETRY, Florence. *La « Grande Percée » des rues à Strasbourg : les constructions des frères Horn*. Mémoire de maîtrise conduit sous la direction de Laurent Baridon. Université de Strasbourg, 2000. p. 245-264.
- PETRY, Florence. « La « Grande Percée » à Strasbourg et les constructions des frères Horn ». Dans *Chantiers historiques en Alsace*, n° 4. 2001. p. 245-264.
- PETRY, François. « Les frères Horn et l'Aubette ». Dans *L'aubette ou la couleur dans l'architecture*. Strasbourg : Musées de Strasbourg, 2008.
- PEYREFITTE, Alain. *Le mal français*. Paris : Plon, 1976. 527 p.
- PFLIMLIN, Pierre. *L'Alsace, destin et volonté*. Paris : Calmann-Lévy, 1963. 262 p.
- PIGNON-FELLER, Christiane. *Metz, 1848-1918, les métamorphoses d'une ville*. Woippy, Serpenoise, 2005. 495 p.
- PINOL, Jean-Luc. *Le monde des villes au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Hachette, 1991. 230 p.
- PINOL, Jean-Luc « Itinéraires résidentiels des universitaires strasbourgeois (1919-1939) ». Dans *Les annales de la recherche urbaine*, n° 62-63, juin 1994. p. 156-168.
- PINOL, Jean-Luc. *Atlas historique des villes de France*. Paris/Barcelone, 1996. 318 p.
- PINOL, Jean-Luc. *Histoire de l'Europe urbaine. Vol. 2 : De l'Ancien Régime à nos jours*. Paris : Seuil, 2003. 889 p.
- PIPER, Otto. « Wie man nicht restaurieren soll (die neue Hohkönigsburg) ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, vol. 7, n° 3, 1905. 12 p.
- PITON, Frédéric. *Strasbourg illustré ou panorama pittoresque, historique et statistique de Strasbourg et de ses environs*. 2 vol. Strasbourg : chez l'Auteur/Impr. G. Silbermann, 1855. 377 p.
- POLACZEK, Ernst. *Strassburg (Berühmte Kunststätten n° 16)*. Leipzig, 1926.
- POTTECHER, Marie. « Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg : restauration et réception d'un édifice germanique en territoire annexé ». Dans *Patrimoines, revue de l'Institut national du patrimoine*, n° 5, 2009. p. 102-108.
- POTTECHER, Marie. « Jardins et urbanisme à Strasbourg, 1870-2000 ». Dans BÉNETIÈRE, Marie-Hélène, BOURA, Frédérique (dir.) *Jardins en Alsace. Quatre siècles d'Histoire*. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2010. 224 p.
- POULOT, Dominique (dir.) *Patrimoine et modernité*. Paris : Harmattan, 1998. 311 p.
- POULOT, Dominique. *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle : du monument aux valeurs*. Paris : Presses universitaires de France, 2006. 192 p.
- PRESSOUYRE, Léon. *La Convention du Patrimoine mondial, vingt ans après*. Paris : Éditions Unesco, 1993. 63 p.
- PROTOKOLL. « Zur Aufnahme der 2 Entwürfe für den Bebauungsplan der neuen Stadtteile betreffenden Bemerkungen ». Strasbourg, 1878.



- « Protokolle über die Sitzungen der Commission zur Feststellung des Bebauungsplanes für die Stadt Strassburg ». Strasbourg, 1879.
- R. « Les embellissements de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, Chronique d'Alsace-Lorraine, 1903. p. 25-26.
- R. « Les embellissements de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, Chronique d'Alsace-Lorraine, 1903. p. 37.
- R. « Les embellissements de Strasbourg ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, Chronique d'Alsace-Lorraine, 1904. p. 29-30.
- RAGON, Michel. *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes. Vol. 1 : Idéologies et pionniers, 1800-1910*. Paris : Casterman, 1971. 348 p.
- RAGON, Michel. *L'Homme et les villes*. Nancy : Berger-Levrault, 1985. 212 p.
- RAPETTI, Rodolphe (dir.) *Strasbourg 1900 : naissance d'une capitale*. Coll. Musées de Strasbourg. Paris : Éditions d'art Somogy, 1999. 264 p.
- RAPHAEL, Freddy, HERBERICH-MARX, Geneviève, RAPP, Francis. *Mémoire plurielle d'Alsace, Strasbourg : grandeurs et servitudes d'un pays des marges*. Strasbourg : Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, 1991. 429 p.
- RECHT, Roland. « Les arts décoratifs à Strasbourg autour de 1900 ». Dans *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, n° 46, 1968. p. 771-778.
- RECHT, Roland. « Histoire de l'art et patrimoine ». Dans NORA, Pierre (dir.) *Science et conscience du patrimoine*. Entretiens du patrimoine tenus les 28, 29 et 30 novembre 1994. Paris : Fayard, 1997.
- RECHT, Roland. « Viollet-le-Duc et Gottfried Semper : leurs conceptions du patrimoine monumental ». Dans *Revue germanique internationale*, n° 13, 2000. p. 155-167.
- RECHT, Roland, KLEIN, Jean-Pierre, FOESSEL, Georges. *Connaître Strasbourg : cathédrales, musées, églises, monuments, palais et maisons, places et rues*. 2<sup>e</sup> édition. Colmar : Éditions Alsatia, 1988. 283 p.
- REDSLOB, Robert. *Entre la France et l'Allemagne : souvenirs d'un Alsacien*. Paris : Plon, 1933. 252 p.
- REHM, Max. *Strassburgs geistige Luft um die letzte Jahrhundertwende*. Bad Neustadt, 1984. 158 p.
- REINER. « De l'emploi de la dorure et des couleurs comme éléments de décoration monumentale ». Dans *Revue d'Alsace*, 1834, p. 65-79.
- REINHARD, Aimé. *Le temple neuf à Strasbourg*. Strasbourg : Fischbach G, 1888. 57 p.
- REINHARDT, Hans. *La cathédrale de Strasbourg*. Paris : Arthaud, 1972. 266 p.
- RENDINGER, Christian. « Construire l'avenir en sauvegardant les richesses héritées du passé ». Dans *Strasbourg Entente*, 11 mars 1971.

- RENHEIMER, Robert. « Paris remodelé : la vieille Lutèce prépare l'an 2000 ». Dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 août 1973.
- RENNHOFFER, Maria. *Kunstzeitschriften der Jahrhundertwende in Deutschland und Österreich : 1895-1914*. Augsburg : Bechtermünz Verlag, 1997. 208 p.
- REUSS, Rodolphe. *Histoire de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*. Paris : Fischbacher, 1922. 432 p.
- REUSS, Rodolphe. *Histoire d'Alsace*. Paris : Boivin & Cie, 1934. 462 p.
- REY, A.-Augustin, PIDOUX, J., BARDE, C. *La science des plans de villes, ses applications à la construction, à l'extension, à l'hygiène et à la beauté des villes, orientation solaire des habitations*. Paris/Lausanne : Dunod/Payot et Cie, 1928. 493 p.
- RICHEZ, Jean-Claude, STRAUSS, Léon, ITERSHEIM, François, JONAS, Stéphane. *Jacques Peirotes et le socialisme en Alsace, 1869-1935*. Strasbourg : B.F., 1989. 20 p.
- RIEGER, Théodore. *Strasbourg aspects connus et inconnus*. Strasbourg : Éd. Dernières Nouvelles, 1957. 30 p.
- RIEGER, Théodore. « L'architecture wilhelminienne en Alsace ». Dans *Encyclopédie de l'Alsace*. Vol. 12. Strasbourg : Publitotal, 1986. p. 7742-7744.
- RIEGER, Théodore. « L'architecture strasbourgeoise en 1890, premier bilan de l'éclectisme de la fin du XIXe siècle ». Dans *CAAAH*, t. XXXIII, Strasbourg, 1990. p. 189-200.
- RIEGER, Théodore. « Il y a cent ans, mourait Jean-Geoffroy Conrath, architecte et urbaniste, auteur du plan d'extension du Strasbourg wilhelminien ». Dans *CAAAH*, vol. 35, Strasbourg, 1992. p. 197-206.
- RIEGER, Théodore. « Le centenaire de l'église Saint-Paul de Strasbourg ». Dans *CAAAH*, vol. 16, 1998. p. 125-134.
- RIEGER, Théodore. *Le lycée international de Strasbourg*. Strasbourg : Lycée international, 2003. 126 p.
- RIEGER, Théodore, BRONNER, Gilbert, DAUL, Léon, LUDÉS, Louis. « Les faubourgs de Strasbourg : de la Belle Époque aux Années Folles ». Dans *Mémoire d'Alsace*, 2003. p. 213-214.
- RIEGER, Théodore, FOESSEL, Georges. *Strasbourg, deux mille ans d'art et d'histoire*. Strasbourg : La Nuée Bleue, 1987. 99 p.
- RIEGL, Aloïs. *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*. Traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek. 2<sup>e</sup> édition corrigée et augmentée. Paris : Seuil, 2013. 168 p. (édition originale allemande : 1919).
- RIEHL, C.P. *Société coopérative de logements populaires, historique depuis la fondation*. Strasbourg, s.d. [1923].
- RITLÉNG, Georges. *Souvenirs d'un vieux Strasbourgeois*. Strasbourg, 1973. 188 p.
- ROCHEFORT, M. *L'organisation urbaine de l'Alsace*. Paris : Les Belles Lettres, 1960. 384 p.

- ROSEBOROUGH COLLINS, George, CRASEMANN COLLINS, Christiane. *Camillo Sitte and the birth of modern city planning*. London : Phaidon press, 1965. 232 p.
- ROSSÉ, J. et al. *Das Elsass von 1870-1932*, 4 vol. Colmar : Alsatia, 1936-1938.
- ROSSI, Aldo. *L'architecture de la ville*. Traduit de l'italien par Françoise Brun. Paris : In Folio (collection Archigraphy), 2001. 252 p.
- ROTH, François. « Thionville sous l'annexion (1870-1914) » Dans *Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, 1983.
- ROTH, François. *Lorraine, France, Allemagne : un parcours d'historien*. Metz : Éd. Serpenoise, 2002. 292 p.
- ROTHENBERGER, Karl Heinz. *Die Elsass-lothringische Heimat- und Autonomiebewegung zwischen den beiden Weltkriegen*. Frankfurt : Lang, 1975. 366 p.
- ROUSSO, Henry (dir.) *Le regard de l'Histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France*. Entretiens du Patrimoine tenus les 26, 27 et 28 novembre 2001. Paris : Fayard, 2003. 389 p.
- ROUX, Gaston, CLARETIE, Léo. *Rapport général de l'exposition nationale à Strasbourg en 1919*. Comité des expositions de Paris, 1919. 344 p.
- RÜSEN, Jörn. « Was ist Geschichtskultur ? Überlegungen zu einer neuen Art, über Geschichte nachzudenken ». Dans RÜSEN, Jörn, GRÜTTER, Heinrich-Theodor, et FÜßMANN, Klaus (dir.) *Historische Faszination. Geschichtskultur heute*. Köln u. a., 1994. p. 3-26.
- RUSKIN, John. *The seven lamps of architecture*. 6<sup>e</sup> édition., 1880. 293 p.
- RUSKIN, John. *The stones of Venice*. 3 vol. Londres : Smith, Elder & Co., 1851-53.
- SANSON, Pascal (dir.) *Le paysage urbain : représentations, significations, communication*. Paris : L'Harmattan (coll. Eidos), 2007. 367 p.
- SARRAZIN, Otto, HOSSFELD, Oskar. « Der Kaiserpalast in Strassburg ». Dans *Centralblatt der Bauverwaltung*, vol. 9, n° 8, 23 février 1889.
- SATRÚSTEGUI, Iñigo. *Patrimoine mondial : les sites français*. Paris : Nicolas Chaudun, 2009. 223 p.
- SAYOUS, André-E. « L'évolution de Strasbourg entre les deux guerres (1871-1914) ». Dans *Annales Histoire, économie et société*, vol. 6. p. 1-19 et 122-132.
- SCHAR, Dominique. *Strasbourg, ville française ou rhénane ?* Paris : Stock, 1971. 223 p.
- SCHENK, Andreas (dir.) *Mannheim und seine Bauten 1907-2007. Vol. 1 : Stadtplanung und Stadtentwicklung*. Mannheim : Ed. Quadrat, 2006. 176 p.
- SCHLENKER, Max et al. *Das Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918*. 4 vol. Frankfurt : Selbstverlag des Elsass-Lothringischen Instituts, 1931-1938.
- SCHLÖGEL, Karl. *Im Raume lesen wir die Zeit: über Zivilisationsgeschichte und Geopolitik*. München : Carl Hanser Verlag, 2003. 566 p.

- SCHMIDT, Charles. *Notice sur la ville de Strasbourg*. Strasbourg : Schmidt et Grucker, 1842. 302 p.
- SCHMIDT, Walter. *Heimatschutz und Denkmalpflege im deutschen und bayerischen Recht*. Forchheim : Buchdruckerei von F. A. Streit, 1929. 58 p.
- SCHNAPPER, Dominique. *La communauté des citoyens – Sur l'idée moderne de la nation*. Paris : Gallimard, 1994. 228 p.
- SCHNEIDER R. « Aperçu sur le nouveau Strasbourg d'après 1870 ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, vol. 18, Strasbourg, 1988. p. 143-149.
- SCHNITZLER, Bernadette. « Un projet de Robert Forrer dans les années 1920 : un musée archéologique au Palais du Rhin à Strasbourg ». Dans *CAAAH*, vol. 31, 1988. p. 213-221.
- SCHNITZLER, Bernadette. « La Société pour la Conservation des Monuments Historiques d'Alsace et les Musées de Strasbourg : une longue histoire commune ». Dans *CAAAH*, 2005. p. 99-112.
- SCHNITZLER, Bernadette. « "La Kultur est passée par là..." Les monuments de Strasbourg durant l'Annexion (1940-45) ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, 2006-07, p. 155-173.
- SCHNITZLER, Bernadette, FAVIÈRE, Jean. *13 mai 1908 : une inauguration mouvementée*. Strasbourg : Éditions Le Verger, 2014. 84 p.
- SCHULTZE-NAUMBURG, Paul. *Die Kulturarbeiten*. 9 vol. München. 1901–1917.
- SEINGUERLET, Louis-Eugène. *Strasbourg*. Strasbourg : Éditions du Bastion, 1876. 70 p.
- SEMPER, Gottfried. *Du style et de l'architecture. Écrits, 1834-1869*. Traduit de l'allemand par Jacques Soulillou avec la collaboration de Nathalie Neumann. Marseille : Éd. Parenthèses, 2007. 364 p. (édition originale allemande : *Kleinen Schriften*, 1884 ; *Der Stil*, 1860).
- SEYBOTH, Adolphe. *Souvenirs du vieux Strasbourg : cinquante planches avec texte explicatif*. Strasbourg : Heitz & Mündel, 1891. 12 p.
- SEYBOTH, Adolphe. *Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'en 1870*. Strasbourg : Imprimerie Alsacienne, 1894. 704 p.
- SICA, Paolo. *Storia dell' urbanistica*. 4 vol. Rome : Laterza, 1976-1989.
- SIEBECKER, E. « La Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace et le projet d'achèvement de la Cathédrale de Strasbourg » Dans *Revue Alsacienne*, n° 2, décembre 1880. Paris : Berger-Levrault et Cie, 1880. p. 81-83.
- SILBERMANN, Jean-André. *Local-Geschichte der Stadt Strassburg*. Strassburg, 1775. 232 p.
- SILVERMANN, P. *Reluctant Union Alsace-Lorraine and Imperial Germany 1871-1918*. Pennsylvania : University Park, 1972. 262 p.
- SINOÛ, A. « La valorisation du patrimoine architectural et urbain ». Dans *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 1, n° 29, 1993. p. 33-51.

- SIRE, Marie-Anne. *La France du Patrimoine, les choix de la mémoire*. Paris : Gallimard, 2005. 143 p.
- SITTE, Camillo. *L'Art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*. Traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek et préface de Françoise Choay. Paris : Éd. du Seuil, 1996. 188 p. (édition originale autrichienne : 1889).
- SITTLER, Lucien. *La décapole alsacienne. Des origines à la fin du Moyen Âge*. Strasbourg : Éditions F.- X. Le Roux, 1955. 159 p.
- SPACH, Louis. *Histoire de la Basse Alsace et de la ville de Strasbourg*. Strasbourg : Berger-Levrault, 1858. 415 p.
- STAEBLING, C. *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace*. 2 vol. Nice : Gauthier V. E., 1884-1887.
- STAËL-HOLSTEIN (DE), Germaine. *De l'Allemagne*. Paris : Firmin-Didot frères, fils & Cie, 1868. 592 p.
- STAATSMANN, Karl. *Zur Geschichte der deutschen Frührenaissance in Strassburg i/E*. Strassburg : Ludolf Beust Verlag, 1906. 88 p.
- STENDHAL. *Mémoires d'un touriste*, III. Notes complémentaires, 1838.
- STENDHAL. *Le Rouge et le Noir*. Paris : Michel Lévy frères, 1854. 504 p.
- STOLL, Theodor. *Strassburger Industrie- und Gewerbe- Ausstellung für Elsass-Lothringen, Baden und der Bayerische Rheinplatz*. Schlattstadt, 1896. 134 p.
- STOSKOPF, Gustave. *Gustave Oberthür, Strasbourg, Architecture extérieure et intérieure 1900-1934*. Strasbourg, s. d.
- STRAUB, A. *Die Abgegangenen Ortschaften des Elsass*. Strassburg : Buchdruckerei R. Schultz&Comp, 1887. 61 p.
- STRUB, Christelle. *Le comblement du fossé des Tanneurs & la reconstruction des petites boucheries : ou Regards sur la politique d'embellissement et d'assainissement de la municipalité Schützenberger*. 2 vol. Thèse conduite sous la direction de François Igersheim et de Jean-Luc Pinol. Université de Strasbourg, Centre de recherches historiques sur la ville, 1995.
- STRUB, Christelle. *Assainir et embellir Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle*. Strasbourg : Société académique du Bas-Rhin, 1998. 309 p.
- STÜBBEN, Joseph. « Der Städtebau ». Dans *Handbuch der Architektur IV*, vol. 9, 1<sup>ère</sup> édition, 1890 ; 2<sup>e</sup> édition, Stuttgart, 1907 ; 3<sup>e</sup> édition, Leipzig, 1924.
- STÜBBEN, Joseph. « Die Bedeutung der Bauordnungen und Bebauungspläne für das Wohnungswesen ». Dans *Die Wohnungsfrage und das Reich*. Heft 5. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1902.
- TOURSEL-HARSTER, Dominique. *Le palais impérial de Strasbourg : palais du Rhin*. Coll. Kaléidoscope d'Alsace. Strasbourg : Éditions des DNA, 1987. 40 p.

- TOURSEL-HARSTER, Dominique. *Le Palais impérial de Strasbourg dit Palais du Rhin. Note pour servir à une réhabilitation de la salle des fêtes*. Commission régionale des monuments historiques, 1989. 2 p.
- TOURSEL-HARSTER, Dominique, BECK, Jean-Pierre, BRONNER, Guy. *Dictionnaire des monuments historiques d'Alsace*. Strasbourg : La Nuée Bleue/DNA, 1995. 662 p.
- TOURSEL-HARSTER, Dominique, SCHNITZLER, Bernadette. « À chacun son Égypte : les manifestations de l'égyptomanie en Alsace ». Dans *CAAAH*, vol. 62, 1999. p. 203-217.
- TOURSEL-HARSTER, Dominique. *Hôtel de Klinglin. Hôtel du préfet*. Le Verger éditeur, 2000. 16 p.
- TOURSEL-HARSTER, Dominique. « Sophie Taeuber-Arp, un décor strasbourgeois perdu et retrouvé ». Dans *CAAAH*, vol. 64, 2001. p. 165-169.
- TOURSEL-HARSTER, Dominique. « Monuments historiques et sites urbains : les nouveaux outils de protection du patrimoine ». Dans *CAAAH*, vol. 65, 2002. p. 179-185.
- TRABAND, A. *Villes du Rhin : Strasbourg et Mannheim-Ludwigshafen*. Paris, 1966.
- « Traité de Versailles, texte définitif du Traité de Paix remis aux plénipotentiaires allemands le 16 juin 1919 ». Dans *Bonsoir*, 1919.
- TRENDEL, Guy. *Racontez-moi Strasbourg*. Strasbourg : La Nuée Bleue/DNA, 2006.
- ÜBERFILL, François. *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*. Strasbourg : Société Savante d'Alsace, 2001. 371 p.
- ÜBERFILL, François. « Strasbourg, capitale d'un État allemand 1871-1918 : transformations de la ville et tensions entre Allemands et Alsaciens (1/2) ». Dans *Almanach Sainte-Odile*, 2006. p. 20-21.
- ÜBERFILL, François. « Strasbourg, capitale d'un État allemand (1871-1918), le brassage des populations, le creuset strasbourgeois (2/2) ». Dans *Almanach Sainte-Odile*, 2006. p. 78-79.
- UN AMI DE LA BEAUTÉ. « Questions de construction ». Rubrique Tribune publique. Dans *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 1926.
- *Un avenir pour notre passé. Strasbourg préservé*. Catalogue d'exposition. Strasbourg : Musée Historique/Musée d'Art Moderne, 1976.
- UNESCO/Centre du patrimoine mondial. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, appelée aussi Convention du patrimoine mondial*. 1972. 15 p.
- UNESCO/Centre du patrimoine mondial. *Rapport de la réunion d'experts sur la Stratégie globale du patrimoine mondial pour le patrimoine naturel et culturel*. Institut du Théâtre, Amsterdam, Pays-Bas. 25 au 29 mars 1998. 38 p.
- UNESCO/Centre du patrimoine mondial. *Partenariat pour les villes du patrimoine mondial : la culture comme vecteur de développement urbain durable*. Collection des cahiers du patrimoine mondial n° 9. 2002.

- UNESCO/Centre du patrimoine mondial. *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. 2008. 178 p.
- UNESCO/Centre du patrimoine mondial. *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*. 1<sup>ère</sup> édition. 2010. 142 p.
- UNESCO/Centre du patrimoine mondial. *Gérer les villes historiques*. Collection des cahiers du patrimoine mondial, n° 27. 2010. 243 p.
- UNWIN, Raymond. *Town planning in practice : an introduction to the art of designing cities and suburbs*. London, 1909. 416 p.
- VAN DE VELDE, Henry. *Die Renaissance im modernen Kunstgewerbe*. Berlin : Bruno und Paul Cassirer, 1901. 147 p.
- VAISE, Pierre. « Du rôle de la réception dans l'histoire de l'art ». Dans *Histoire de l'art*, n° 35-36, octobre 1996. p. 3-8.
- VERLHAC, Martine. *Histoire et mémoire*. Grenoble : Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Grenoble, 1998. 99 p.
- VESCHAMBRE, Vincent. « Patrimoine, un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales ». Dans *Annales de géographie*, n° 656, 2007. p. 361-381.
- VESCHAMBRE, Vincent. *Traces et mémoires urbaines : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008. 315 p.
- VIGATO, Jean-Claude. *Le Régionalisme dans le débat architectural en France, de 1900 à 1945*. 2 vol. Thèse conduite sous la direction de Daniel Le Coëdic. Lille : A.N.R.T, 1990. 467 p.
- VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionaliste. France, 1890-1950*. Paris : Éditions Norma, 1994. 392 p.
- VIGATO, Jean-Claude. « L'architecture régionaliste de 1900 à 1930 ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 165-188.
- VIGATO, Jean-Claude. *Régionalisme*. Paris : éditions de la Villette, 2008. 91 p.
- VIOLLET-LE-DUC, Eugène. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. 10 vol. Paris : Bance et Morel, 1854-1868.
- VIVIEN, Pierre. « Le passé et l'avenir des villes ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1, hiver 1962. p. 42-48.
- VOGLER, Bernard. *Histoire culturelle de l'Alsace*. Strasbourg : La Nuée Bleue/DNA, 1993. 581 p.
- VOGLER, Bernard. *Histoire politique de l'Alsace*. Strasbourg : La Nuée Bleue/DNA, 1995. 431 p.
- VOGLER, Bernard, HAU, Michel. *Histoire économique de l'Alsace*. Strasbourg : La Nuée Bleue/DNA, 1997. 430 p.
- VOGLER, Bernard. *Strasbourg multiple et unique*. Lyon : Autre vue, 2009. 128 p.
- VOGT, Jean. « Un patrimoine foncier strasbourgeois au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle ». Dans *Bulletin - Société d'histoire et d'archéologie de Saverne et environs*, n° 125, 1983. p. 30-31.

- VOIGT, Wolfgang. « Académies et manuels de directives (*Baufibel*) : les manières françaises et allemandes pour imposer un style à l'Alsace ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005. p. 209-220.
- VOIGT, Wolfgang. *Planifier et construire dans les territoires annexés : architectes allemands en Alsace de 1940 à 1944*. Strasbourg : Société savante d'Alsace, 2008. 215 p.
- VON BORRIES, Emil. *Geschichte des Stadt Strassburg*. Strassburg : Heitz J. H., 1905. 81 p.
- VON JOEST, Thomas. « Symbolique de la gare de Metz ». Dans *Monuments historiques*, n° 6, 1978. p. 45-49.
- VON JOEST, Thomas. « Présence de l'architecture allemande, 1871-1918 ». Dans *Monuments historiques*, n° 141, octobre-novembre 1985. p. 53-59.
- WAETZOLDT, Stephan, HAAS, Verena. *Bibliographie zur Architektur im 19. Jahrhundert. Die Aufsätze in den deutschsprachigen Architekturzeitschriften : 1789-1918*. 8 vol. Nendeln, Liechtenstein : KTO Press, 1977.
- WAGNER, Édouard. *Quinze siècles d'architecture et d'urbanisme autour de la cathédrale de Metz*. Metz : Éditions Serpenoise, 1987. 343 p.
- WAHL, Alfred. *L'Alsace contemporaine, 1871-1939*. Wettolsheim : Éd. Mars et Mercure, 1977. 167 p.
- WAHL, Alfred, RICHEZ, Jean-Claude. *La vie quotidienne en Alsace entre France et Allemagne, 1850-1950*. Paris : Éd. Hachette, 1993. 341 p.
- WAHL, Alfred, RICHEZ, Jean-Claude. *L'Alsace entre France et Allemagne, 1850-1950*. Paris : Éd. Hachette, 1994. 347 p.
- WALTER, F. (dir.) *Vivre et imaginer la ville*. Actes du colloque d'histoire urbaine de 1988, xviii<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup>, Université de Genève. Genève : Éd. Zoé, 1988. 95 p.
- WARTH, Otto. *Das Kollegien-Gebäude der Kaiser-Wilhelms-Universität zu Strassburg*. Kehl, s. d. 18 pl.
- WEHLER, H. U. « Das Reichsland als politisch-Staatsrechtliches Problem des zweiten deutschen Kaiserreichs ». Dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins (Karlsruhe)*, vol. 109, 1961. p. 214-217.
- WEILER, Amélie. *Journal d'une jeune fille mal dans son siècle (1840-1859)*. Strasbourg : La Nuée Bleue, 1994. 477 p.
- WERNER, Michael, ZIMMERMANN, Bénédicte. « Penser l'histoire croisée : ente empirie et réflexivité ». Dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2003. p. 7-36.
- WERNER, Michael, ZIMMERMANN, Bénédicte. *De la comparaison à l'histoire croisée*. Paris : Le Seuil, 2004. 236 p.
- WIECZOREK, Daniel. *Camillo Sitte et les débuts de l'urbanisme moderne*. Bruxelles : Édition Pierre Margada, 1981. 22 p.



- WILCKEN, Niels. « Les hôtels des postes de Strasbourg et de Metz, exemples de l'architecture allemande dans le Reichsland ». Dans *Diligence d'Alsace*, n° 55, décembre 1996. p. 19-33.
- WILCKEN, Niels. *Architektur im Grenzraum : das öffentliche Bauwesen in Elsass-Lothringen (1871-1918)*. Stuttgart : Institut für Landeskunde in Saarland, 2000. 384 p.
- WITTENBROCK, Rolf. *Bauordnungen als Instrumente der Stadtplanung im Reichsland Elsass-Lothringen (1870-1918) : Aspekte der Urbanisierung im deutsch- französischen Grenzraum*. Saint-Ingbert : Röhrig, 1989. 336 p.
- WITTENBROCK, Rolf. « Baurecht und Stadtentwicklung im Spannungsfeld unterschiedlicher nationaler Normensysteme. Der Fall Elsass-Lothringen (1850-1950) ». Dans *Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte*, n° 2, 1990. p. 51 et suivantes.
- WOLFF, Felix. « Le classement des monuments historiques en Alsace-Lorraine » Extrait de la *Revue Alsacienne illustrée*, vol III, n° 4. Strasbourg : Noiriel, 1901. 7 p.
- WOLFF, Felix. *Handbuch der staatlichen Denkmalpflege in Elsass-Lothringen*. Strassburg : K. J. Trübner, 1903. 404 p.
- WOLFF, Felix. *Führer durch die Ausstellung der Denkmalpflege im Elsaß 1905. Kaiserlichen Denkmal-Archiv vom 24. September bis 5. November 1905 in den Räumen des Alten Schlosses zu Strassburg i. E.* Strassburg i. Els. : Druck von M. DuMont-Schauberg, 1905. 21 p.
- WOLFF, Felix. *Kaiserliches Denkmal-Archiv zu Strassburg i. E. Verzeichnis der Zeichnungen und Abbildungen der geschichtlichen Denkmäler in Elsass-Lothringen*. Strassburg : K. J. Trübner, 1905. 1 p.
- WOLFF, Felix. *Die Denkmalpflege in Elsass-Lothringen. Vortrag. Gehalten in der Ausstellung der Denkmalpflege zu Strassburg am 5. Oktober 1905*. Strassburg, 1905. 16 p.
- WOLFF, Felix. « Über die Strassburger Ausstellung der Denkmalpflege im Elsaß ». Dans *Sechster Tag für Denkmalpflege unter dem Protektorat*, Bamberg, 22. und 23 September 1905. Berlin : Wilhelm Ernst&Sohn, 1905. p. 43-45.
- WOLFF, Felix. *Staatliche Denkmalpflege im Elsass. Verzeichnis der mittelalterlichen und interessanten Haeuser Strassburgs*. Strassburg : s. n, 1906. 27 p.
- WOLFF, Felix. *Elsässisches Burgen-Lexikon : Verzeichnis der Burgen und Schlösser im Elsass*. Strassburg : Ludolf Beust, 1908. 436 p.
- WOLFF, Felix. *Einrichtungen und Taetigkeit der staatlichen Denkmalpflege im Elsass in den Jahren 1899-1909*. Strassburg : L. Beust, 1909. 164 p.
- WOLFF, Jean-François. « 1919-1939 : en quête d'une planification spatiale ». Dans GYSS, Jean-Louis (dir.) *Strasbourg : urbanisme et architectures des origines à nos jours*. Strasbourg : Oberlin/Gérard Klopp/Difal, 1996. p. 101-110.
- WOLFRAM, Georg (dir.) *Das Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918. Wissenschaft, Kunst und Literatur in Elsass-Lothringen*. Vol. 3. Frankfurt-am-Main, 1934. 527 p.

- WOLFRAM, Georg, GLEY, Werner. *Erläuterungsband zum Elsass-Lothringischen Atlas. Landeskunde, Geschichte, Kultur und Wirtschaft Elsass-Lothringens*. Frankfurt am Main : Selbstverlag des Elsass-Lothringen-Instituts, 1931. 167 p.
- WOLFRAM, Georg. *Verfassung und Verwaltung von Elsass-Lothringen 1871-1918*. 2 volumes. Berlin, 1936-1937. 528 p.
- WOLTMANN, Alfred. *Geschichte der Deutschen Kunst im Elsass*. Leipzig : Verlag von E. A. Seemann, 1876. 330 p.
- ZAEGEL, Charles (dir.) « Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Strasbourg ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, 2000, p. 17-104.
- ZAEGEL, Charles (dir.) *Strasbourg, l'arc nord de la Grande-Île*. Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, numéro spécial, 2002. 63 p.
- ZAEGEL, Charles (dir.) *Strasbourg. Un ensemble à sauvegarder : la Neustadt. 1871-1918*. Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, numéro spécial, 2004. 143 p.
- ZEVI, Bruno. *Storia dell' architettura moderna*. Torino : Einaudi. 1950. 786 p.
- ZIMMERMANN, Till. *Une nouvelle bibliothèque à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la conception et la réalisation de la bibliothèque impériale de l'université et du Land (1870-1895)*. 2 vol. Mémoire de Master conduit sous la direction de Laurent Baridon. Université Marc Bloch de Strasbourg, 2004.

## **II. Guides et récits de voyage**

- *À la découverte des quartiers de Strasbourg. Le cœur de la Neustadt*. Ville et communauté urbaine de Strasbourg, 2012.
- ABOUT, E. *Alsace 1871-1872*. Paris : Librairie Hachette et Cie, 1891. 350 p.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne du Nord : manuel du voyageur*. 11<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1900. 292 p., 18 cartes, 37 plans.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne du Nord : manuel du voyageur*. 12<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1904. 319 p.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne du Nord : manuel du voyageur*. 13<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1909. 368 p., 21 cartes, 69 plans.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne du Sud et Autriche : manuel du voyageur*. 9<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1888. 335 p., 25 cartes, 26 plans de villes.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne du Sud et Autriche : manuel du voyageur*. 11<sup>e</sup> édition. Leipzig : Baedeker ; Paris : Paul Ollendorff, 1896. 361 p.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne du Sud et Autriche : manuel du voyageur*. 12<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1902. 432 p.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne et Autriche*. 8<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1884.

- BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. 14<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1914. 563 p., 43 cartes, 112 plans.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne : manuel du voyageur*. Leipzig : K. Baedeker, 1884.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne partie méridionale, appendice à l'Allemagne du Nord : manuel du voyageur*. Leipzig : K. Baedeker, 1911. 510 p., 9 cartes, 2 plans de villes, 6 plans de musées.
- BAEDEKER, Karl. *Allemagne. Le rail et la route*. 15<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1936.
- BAEDEKER, Karl. *Das Elsass, Strassburg und die Vogesen, Reisehandbuch*. Leipzig : Baedeker K, 1942. 192 p.
- BAEDEKER, Karl. *Deutschland in einem Band*. Leipzig : K. Baedeker, 1909. 19 Karten, 67 Plänen.
- BAEDEKER, Karl. *Deutschland nebst Theilen der Angrenzenden Länder bis Strassburg, Luxemburg, Kopenhagen, Krakau, Lemberg, Ofen-Pesth, Venedig, Mailand*. Coblenz : K. Baedeker, 1861. 276 p.
- BAEDEKER, Karl. *Deutschland nebst Theilen der Angrenzenden Länder bis Strassburg, Luxemburg, Kopenhagen, Krakau, Lemberg, Ofen-Pesth, Pola, Fiume*. Coblenz : K. Baedeker, 1865. 288 p.
- BAEDEKER, Karl. *L'Allemagne, l'Autriche et quelques pays limitrophes*. 5<sup>e</sup> édition. Coblenz and Leipzig : K. Baedeker, 1873.
- BAEDEKER, Karl. *L'Allemagne et l'Autriche avec quelques parties des pays limitrophes : manuel du voyageur*. 8<sup>e</sup> édition refondue. Leipzig : K. Baedeker, 1884.
- BAEDEKER, Karl. *Le Nord-Est de la France, de Paris aux Ardennes, aux Vosges et au Rhône : manuel du voyageur*. 7<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker ; Paris : Ollendorff, 1903. 360 p.
- BAEDEKER, Karl. *Le Nord-Est de la France, de Paris aux Ardennes, aux Vosges et au Rhône : manuel du voyageur*. 9<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1914. 440 p.
- BAEDEKER, Karl. *Le Rhin de Bâle à Düsseldorf avec des excursions en Alsace, dans le Palatinat rhénan, les vallées de la Murg et du Neckar, la Bergstrasse, l'Odenwald, le Taunus, les vallées de la Nahe, de la Lahn, de l'Ahr et de la Wupper, et à Aix-la-Chapelle : manuel du voyageur*. 2<sup>e</sup> édition entièrement refondue. Coblenz : C. Baedeker, 1852. 258 p.
- BAEDEKER, Karl. *Les bords du Rhin de Bâle à la frontière de Hollande : Forêt-Noire, Vosges, Haardt, Taunus, Eifel, Sept-Montagnes. Vallées de la Nahe, Moselle, Lahn, Ahr, Wupper, Ruhr : manuel du voyageur*. 4<sup>e</sup> édition. Coblenz : K. Baedeker, 1859.
- BAEDEKER, Karl. *Les bords du Rhin depuis Bâle jusqu'à la frontière de Hollande : Forêt-Noire, Vosges, Haardt, Odenwald, Taunus, Eifel, Sept-Montagnes. Vallées de la Nahe, Moselle, Lahn, Ahr, Sieg, Wupper, Ruhr : manuel du voyageur*. 6<sup>e</sup> édition. Coblenz : K. Baedeker, 1864. 317 p., 1 carte générale, 15 cartes spéciales, 13 plans de villes, 4 vues.
- BAEDEKER, Karl. *Les bords du Rhin de la frontière suisse à la frontière de Hollande*. 10<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1873.

- BAEDEKER, Karl. *Les bords du Rhin de la frontière suisse à la frontière de Hollande*. 14<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1891.
- BAEDEKER, Karl. *Les bords du Rhin de la frontière suisse à la frontière de Hollande*. 15<sup>e</sup> édition. Baedeker, 1896. 368 p., 44 cartes, 24 plans hors texte.
- BAEDEKER, Karl. *Les bords du Rhin de la frontière suisse à la frontière de Hollande : manuel du voyageur*. 16<sup>e</sup> édition. Baedeker, 1900. 331 p., 43 cartes, 19 plans hors texte.
- BAEDEKER, Karl. *Les bords du Rhin : de la frontière suisse à la frontière de Hollande : manuel du voyageur*. 17<sup>e</sup> édition. Leipzig : K. Baedeker, 1906. 350 p.
- BAEDEKER, Karl. *Strassburg : kurzer Stadtfuehrer*. 3<sup>e</sup> édition. Freiburg i.Br : Baedeker K, 1973. 74 p.
- BAEDEKER, Karl. *Strassburg : kurzer Stadtfuehrer*. Freiburg i. Br : Baedeker K, 1983. 75 p.
- BAEDEKER, Karl. *The Rhine from Rotterdam to Constance*. Leipzig : Baedeker K, 1886.
- *Balades strasbourgeoises : itinéraire « Strasbourg moderne et contemporain »*. Strasbourg : Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région, 2004.
- *Balades strasbourgeoises du Moyen Age à 1900 : l'architecture de la ville en 5 circuits*. Strasbourg : Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région, 1993. 43 p.
- *Balades strasbourgeoises du Moyen Âge à nos jours : l'architecture de la ville en 6 circuits*. Strasbourg : Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région, 2003.
- BEBLO, Richard. « Ist Strassburg noch die wunderschöne Stadt ? ». Dans *Strassburger Monatshefte*, 1941. p. 374-376.
- BERNARD, Frédéric. *Bords du Rhin*. Coll. Guides-Cicerone. Paris : Hachette, 1854.
- BERTHO-LAVENIR, Catherine. « Strasbourg, un guide à la main (1863-1930) ». Dans *Revue d'Alsace, Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, n° 131, 2005, p. 221-240.
- BRADSHAW. *Belgium and the Rhine and portions of Rhenish Germany with a ten days' tour in Holland*. London : W. J. Adams and sons, 1899.
- BRADSHAW. *Belgium and the Rhine and portions of Rhenish Prussia with a ten days' tour in Holland*. London : W. J. Adams and sons, 1869.
- CESENA (de), Amédée. *Nouveau guide général du voyageur en France*. Paris : Garnier frères, 1863.
- CHABAUD, Gilles, COHEN, Evelyne, COQUERY, Natacha, PENEZ, Guillaume (dir.) *Les guides imprimés du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles : villes, paysages, voyages*. Belin, 2000. 702 p.
- CONTY. *Alsace et Vosges. Guide pratique et illustré*. Coll. des guides pratiques et circulaires. Strasbourg : d. Fietta ; Paris : A. Faure éditeur, 1866.
- CONTY. *Bords du Rhin de Bâle à Cologne : Alsace, Lorraine, Duché de Bade, Hesse, Palatinat, Prusse Rhénane*. 6<sup>e</sup> édition. Paris : administration des guides Conty, 1904-1905. 348 p.

- CONTY. *Est-Vosges de Paris aux Vosges et au Rhin. Champagne-Vosges. Lorraine-Alsace*. Paris : Paul Mellottée édition, s. d.
- CONTY. *Les bords du Rhin en poche*. Coll. guides circulaires. Paris : Office des guides Conty, 1890.
- CONTY. *Les bords du Rhin*. Coll. guides pratiques. Paris : Administration des guides Conty, 1899.
- CONTY. *Quinze jours sur les bords du Rhin. Guide pratique et illustré*. Coll. des guides circulaires. Paris : Paul Faure éditeur, 1864.
- COOKS. *Holland, Belgium, the Rhine and the Black forest*. London : Thomas Cook and sons, 1895.
- DE BEATIS, Antonio. *Voyage du Cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*. Traduit par Marguerite HAVARD LA MONTAGNE, Paris, 1913.
- DE LA SALLE, Lazare (seigneur DE L'HERMINE). *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace (1674-76 et 1681)*, Mulhouse, 1886 (reprint Marseille, Lafitte, 1979)
- DE NERVAL, Gérard. *Lorely*. Paris : D. Giraud et J. Dagneau, 1852. 402 p.
- DEMOLIÈRE, H.-J. *De Paris à Strasbourg avec les embranchements de Reims, de Gray, de Thionville et de Forbach*. Paris : Hachette, 1855. 79 p.
- DEMOLIÈRE, H.-J. *De Paris à Strasbourg, à Metz, à Reims et à Epinal*. Paris : Hachette, 1872. 301 p.
- DEMOLIÈRE, H.-J. *De Paris à Strasbourg, à Reims, à Chaumont, à Metz, à Thionville, à Forbach, à Epinal et à Wissembourg*. Paris : Hachette, 1861. 408 p.
- DEMOLIÈRE, H.-J., BERNARD, F. *De Paris à Strasbourg et à Bâle avec les embranchements de Reims de Saint-Dizier (Gray), de Thionville et de Forbach*. Paris : Hachette, 1855. 79 p.
- EUTING, Julius. *Führer durch Strassburg*. 15<sup>e</sup> édition. Strassburg, 1909.
- FRANCON, Marc. *Le guide Michelin. L'invention du tourisme culturel populaire*. Economica, 2001. 289 p.
- GAUTIER, Théophile. *Loin de Paris (1811-1872)*. Paris : Michel Lévy frères, 1865. 372 p.
- GOETHE, Wolfgang. « L'architecture allemande ». Dans TODOROV, Tzvetan. *Goethe : Écrits sur l'art*. Textes choisis, traduits et annotés par Jean-Marie Schaeffer et présentés par Tzvetan Todorov. Paris : Klincksieck, 1983. p. 75-86. (édition originale allemande : 1772).
- GROUPE DE TRAVAIL LOI PATRIMOINES. Rapport de la réunion d'information ayant pour objet de tenir les directions régionales des Affaires Culturelles (DRAC) informées du projet de loi Patrimoines, 13 février 2014. 3 p.
- GRÜBER, Karl. « Lob der Stadt Strassburg ». Dans *Literarische Rundschau der Strassburger Neuen Zeitung*, n° 8, 1909.
- GUILCHER, Goulven. « Les guides européens et les auteurs : clés de lecture ». Dans *In Situ*, n° 15, 2011.
- HALLAYS, André. *En flânant à travers l'Alsace*. Paris : Perrin et Cie, 1911. 342 p.

- HALLAYS, André. *Strasbourg*. Paris : Éditions Émile-Paul Frères, 1929.
- HEQUET, Gustave. *De Paris à Mulhouse et à Bâle*. Paris : Hachette et Cie, c. 1860, 314 p.
- HUGO, Victor. *Choses vues : souvenirs, journaux, cahiers : 1830-1885*. Texte présenté, établi et annoté par Hubert Juin. Paris : Gallimard, 2001. 1416 p.
- HUGO, Victor. *Rhin*. 1842
- JOANNE, Adolphe. *Bade et la Forêt-Noire*. Paris : Hachette, 1869.
- JOANNE, Adolphe. *Bade et la Forêt-Noire*. Paris : L. Hachette et Cie, 1863. 376 p.
- JOANNE, Adolphe. *Bords du Rhin du Neckar et de la Moselle*. Hachette, 1855. 583 p., 15 cartes, 12 plans.
- JOANNE, Adolphe. *Bords du Rhin*. 1863.
- JOANNE, Adolphe. *Les bords du Rhin illustrés : itinéraire descriptif et historique des bassins du Rhin, du Neckar et de la Moselle*. Paris : Hachette, 1863. 790 p., 292 vignettes, 11 cartes, 10 plans.
- JOANNE, Adolphe. *Trains de plaisir aux bords du Rhin : itinéraire descriptif et historique*. Paris : Hachette et Cie, 1863. 435 p., 11 cartes, 9 plans.
- JOANNE, Adolphe. *Trains de plaisir des bords du Rhin ou De Paris à Paris par Strasbourg, Bade, Carlsruhe, Heidelberg, Mannheim, Francfort, Mayence, Coblenz, Cologne, Aix-la-Chapelle, Spa, Liège et Bruxelles*. Paris : L. Maisson, 1855. 1 carte, 4 plans de villes.
- JOANNE, Paul. *Allemagne Septentrionale, Bords du Rhin : Copenhague, Saint-Petersbourg, Moscou, Varsovie*. Paris : Hachette, 1900. 358 p.
- JOANNE, Paul. *Forêt-Noire et bords du Rhin*. 2<sup>e</sup> édition. Paris : Hachette, 1911. 198 p., 20 cartes, 15 plans, 41 gravures.
- JOANNE, Paul. *Hollande et bords du Rhin*. Paris : Hachette, 1900. 5 cartes, 19 plans.
- JOANNE, Paul. *Les Vosges et l'Alsace*. Paris : Hachette et Cie, 1898. 417 p.
- JOANNE, Paul. *Les Vosges et l'Alsace*. Paris : Hachette et Cie, 1900.
- JOANNE, Paul. *Les Vosges*. Paris : Hachette et Cie, 1889. 512 p.
- JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Ardennes*. 1<sup>ère</sup> édition. Paris : Hachette, 1869.
- JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Ardennes*. 2<sup>e</sup> édition. Paris : Hachette, 1876. 317 p.
- JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Ardennes*. Paris : Hachette, 1883.
- JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Forêt-Noire*. Paris : Librairie Hachette et Cie, 1903. 396 p., 63 cartes, 14 plans.
- JOANNE, Paul. *Vosges, Alsace et Forêt-Noire*. Paris : Hachette et Cie, 1907. 396 p., 63 cartes, 14 plans.
- KETTENACKER, Lothar. *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsass*. Stuttgart, 1973. Edition condensée en français : KETTENACKER, Lothar. « La politique de nazification en Alsace ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 65. Strasbourg, 1978 (première partie), n° 68, 1979 (deuxième partie).

- L. A (auteur), PERRIN (illustrations). *Souvenirs de Strasbourg et de ses monuments*. Strasbourg : E. Simon fils, ca. 1840.
- LEGROS, Jacques. *Bords du Rhin. Forêt-Noire, pays rhénans*. Coll. Guides Bleus. Paris : Hachette, 1956. 506 p.
- MELON, Paul. *Les Allemands en Alsace-Lorraine. Impressions de voyage*. Paris : librairie de la Nouvelle Revue, 1887. 47 p.
- MÉRIMÉE, Prosper. *Lettres à une inconnue*. Paris : Michel Lévy frères, 1874.
- MERINGER, Rudolf. *Das deutsche Bauernhaus*. Wien : Im Selbstverlage der Anthropologischen Gesellschaft, 1892. 17 p.
- MEYER. *Paris und Nordfrankreich*. Leipzig und Wien : Bibliographisches Institut, 1909.
- MONMARCHÉ, Marcel (dir.) *Bords du Rhin. Forêt-Noire, Pays rhénans*. Coll. Guides Bleus. Paris : Hachette, 1939.
- MONMARCHÉ, Marcel (dir.) *Vosges. Lorraine. Alsace*. Coll. Guides Bleus. Paris : Hachette, 1913. [édition de 1914 réimprimée en 1920]
- MULLER, Alexandre. *Voyage en Alsace et en Lorraine*. Rouen : Mégard et Cie, Librairies-éditeurs, 1863. 196 p.
- MULLER, Claude. « L'œil de l'observateur étranger : Strasbourg en 1721 vu par un avignonnais ». Dans *Annuaire Les Amis du Vieux-Strasbourg*, n°31, 2004-2005. p. 71-85.
- MURRAY. *A handbook for travellers in France*. London : John Murray, 1867.
- PEITZ, Claude. *Strasbourg de A à Z*. Saint-Cyr-sur-Loire : A. Sutton, DL, 2011. 127 p.
- REUSS, Rodolphe. « Le marquis de Pezay, un touriste parisien en Alsace au XVIIIe siècle ». Dans *Revue d'Alsace*, n° 27, 1876. p. 28-61 et p. 179-195.
- RICHARD. *Manuel du voyageur sur les bords du Rhin : itinéraire artistique, pittoresque et historique*. Paris : L. Maison, 1845. 700 p.
- RICHARD. *Manuel du voyageur sur les bords du Rhin : itinéraire descriptif et historique*. Paris : L. Maison, 1854.
- RICHEZ Jean-Claude. « La ville frontière. Généalogie des espaces et topologie des mémoires ». Dans *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 1992, p. 31-44.
- SAINT-FARGEAU (de) G. *Guide pittoresque portatif et complet du voyageur en France*. Paris : Librairie de Firmin Didot Frères, 1844.
- SIXEMONTS, Pierre, TAURINES (de) Gailly. *Bords du Rhin : Forêt-Noire et pays rhénans*. Coll. Guides Bleus. Paris : Hachette, 1920. 314 p.
- STILLGER, Margarete. *Bords du Rhin. Forêt Noire. Pays rhénans*. Coll. Guides Bleus. Paris : Hachette, 1965. 695 p.
- STOEBER, Auguste. *Curiosités de voyages en Alsace tirées d'auteurs français, allemands, suisses et anglais depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle*. Colmar : Barth E, 1874. 377 p.

- TAYLOR, Isidore (dir.) *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, 1820 à 1878.
- TOURSEL-HARSTER, Dominique. *Strasbourg. La ville allemande*. Guide Bleu Alsace. Paris : Hachette/DNA, 1990.
- VADJA, Joanne. « Introduction ». Dans *In Situ, Le patrimoine des guides : lectures de l'espace urbain européen* [En ligne], n° 15, 2011. Accessible sur Internet : <http://insitu.revues.org/769>. [Site consulté le 15 janvier 2012].
- VIDAL, Alexandre. *Voyage de S. M. l'Empereur d'Allemagne en Alsace-Lorraine en 1893. Metz-Kurzels-Strasbourg-Urville. Manœuvre Impériales des VIIIe et XVIe corps d'armée*. Buehl : Konkordia, 1894. 58 p.
- WALTZ, Jean-Jacques, Dr. HUNTZRUECK. *Le voyage d'Erika en Alsace française*. Paris, 1921.

### **III. Presse et revues d'architecture et d'urbanisme**

#### **Presse locale et régionale**

- *Alsacien-Lorrain (l')*
- *Courrier du Bas-Rhin / Niederrheinische Kurier*
- *Das Neue Jahrhundert*
- *Elsaesser Journal* ; devenu en 1874 : *Elsaesser Journal und Niederrheinischer Kurier* par fusion avec *Niederrheinischer Kurier* = *Journal d'Alsace et Courrier du Bas-Rhin* ; devenu en 1905 : *Journal d'Alsace-Lorraine*, puis *d'Alsace et de Lorraine*
- *Freie Presse für Elsass-Lothringen* = *Presse libre de Strasbourg*
- *Journal (le) Alsacien*
- *L'Elsässer*
- *Ligue (la) d'Alsace*
- *Neueste Nachrichten* ; devenu en 1888 : *Strassburger neueste Nachrichten* ; devenu en 1919 : *Strassburger neueste Nachrichten* = *Dernières nouvelles d'Alsace de Strasbourg*
- *Strassburger Post*
- *Strassburger Zeitung*
- *Strassburger Bürgerzeitung* ; devenu en 1918 : *Echo de Strasbourg* = *Strassburger Echo* ; devenu en 1919 : *La République* = *Die Republik*
- *Strassburger Monatshefte* = *Cahiers mensuels strasbourgeois*

#### **Revues françaises et allemandes**

- *Art et industrie*
- *Architecte (l')*



- *Architecture (l')*
- *Architecture d'aujourd'hui (l')*
- *Béton armé (le)*
- *Construction moderne (la) (1885-1936)*
- *Gazette (la) des architectes et du bâtiment*
- *Gazette (la) des Beaux-Arts*
- *Moniteur (le) Architecture*
- *Moniteur (le) des architectes*
- *Moniteur (le) des travaux publics et du bâtiment*
- *Nouvelles (les) annales de la construction*
- *Revue (la) d'art*
- *Gazette (la) des Beaux-Arts*
- *Revue générale de l'architecture (la)*
- *Revue (la) générale de l'architecture et des travaux publics*
- *Architektur der Neuzeit*
- *Centralblatt der Bauverwaltung*
- *Der Städtebau*
- *Deutsche Bauzeitung*
- *Heimatschutz*
- *Die Denkmalpflege*
- *Moderne Bauformen*

### **Revue locales et régionales**

- *Almanach Sainte-Odile*
- *Annuaire de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg*
- *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*
- *Bulletin - Société d'histoire et d'archéologie de Saverne et environs*
- *Cahiers Alsaciens d'Archéologie, d'Art et d'Histoire (CAAH)*
- *Chantiers historiques en Alsace*
- *Diligence d'Alsace*
- *Kunstgewerbe (das) in Elsass-Lothringen*
- *Mémoire d'Alsace*
- *Pays d'Alsace*
- *Revue alsacienne illustrée*
- *Revue d'Alsace*
- *Saisons d'Alsace*

- *Vie (la) en Alsace*
- *Allgemeine Zeitung*



### Annexe A : Les thèmes de la base de données Zotero

\_EXTRA : données inclassables (sommaire publication, informations générales, etc.)

- A – Maison à pans de bois
- A – Architecture historiciste et éclectique
- A – Architecture Art Nouveau
- A – Architecture régionaliste
- A – Terrain d'expérimentations (architecture)
- A – Diversité architecturale
- A – Menace / disparation du vieux-Strasbourg
- A – Critique *Neustadt*
  
- G – Amour de la ville
- G – Aversion pour les Allemands (et sentiment pro-français)
- G – Raccourcis historiques
- G – Population
  
- L – Académie
- L – Aubette
- L – Avenue de la Paix
- L – Bibliothèque universitaire
- L – Cathédrale
- L – Château du Haut-Koenigsbourg
- L – Citadelle
- L – Contades et Orangerie
- L – Ecole de musique
- L – Eglise de la garnison
- L – Eglise Saint-Guillaume
- L – Eglise Saint-Maurice
- L – Eglise Saint-Pierre-le-Jeune (catholique)
- L – Eglise Saint-Pierre-le-Vieux
- L – Eglise Saint-Thomas
- L – Gare
- L – Grandes-Boucheries
- L – Hôtel de la préfecture
- L – Hôtel de ville
- L – Hôtel du commandant de la place
- L – Jardin botanique
- L – Kammerzell
- L – Kehl
- L – Lycée de jeunes filles
- L – Ministères
- L – Musée alsacien
- L – Musée historique
- L – Observatoire
- L – Œuvre Notre-Dame
- L – Palais de l'Empereur
- L – Palais de la Délégation
- L – Palais Rohan (château)
- L – Palais universitaire et instituts

L – Petites Boucheries  
L – Place Broglie  
L – Place de l'Empereur  
L – Place de l'Homme-de-Fer  
L – Place Kléber (et statue)  
L – Place Gutenberg (et statue)  
L – Ponts-Couverts  
L – Ponts de Kehl  
L – Poste  
L – Robertsau  
L – Rue de l'Empereur Guillaume  
L – Rue des Grandes-Arcades  
L – Séminaire de théologie protestante  
L – Statue Lezay-Marnesia  
L – Temple neuf (et bibliothèque municipale)  
L – Théâtre municipal  
L – Tivoli  
L – Vieux-Marché-aux-Vins

MH – *Ausstellung* 1905  
MH – *Denkmalarchiv* (DRAC Alsace)  
MH – Protection MH en France  
MH – Protection MH en Allemagne  
MH – Protection MH en Alsace-Lorraine (et *Denkmalarchiv*)

N – Généralités  
N – Siège de 1870  
N – Destructures  
N – Reconstruction  
N – Fortifications allemandes  
N – Influences théoriques  
N – Quartiers neufs  
N – Programme idéologique et exaltation de la culture germanique  
N – Monumentalisme  
N – Modèle d'urbanisme  
N – Usages  
N – Dénominations  
N – Faubourgs

P – Patrimoine

R – Apports, échanges et conflits d'influences  
R – Eloges de la Renaissance  
R – Références à la culture française  
R – Références à la culture régionale  
R – Renaissance alsacienne

T – Transport  
T – Electricité  
T – Eau

U1 – *Baupolizei*  
U1 – Perspectives urbaines  
U1 – Terrain d'expérimentations (urbanisme)

U1 – Développement urbain  
U1 – Relations vieille ville – ville nouvelle  
U1 – Ruptures / naissances et renaissances  
U1 – Outils règlementaires

U2 – Théories urbanistiques  
U2 – Urbanisme et architecture villes allemandes  
U2 – Urbanisme et architecture villes françaises

V – Images de la Ville – généralités  
V – Place forte  
V – Ville de l'eau / Rhin  
V – Ville médiévale / Âge d'or  
V – Ville pittoresque  
V – Ville XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle (ville française)  
V – Ville moderne  
V – Grande ville  
V – Ville européenne  
V – Ville des savoirs  
V – Ville du pouvoir  
V – Autres villes



## **Annexe B : Produire de nouvelles habitations et faciliter le trafic selon Reinhard Baumeister**

« En matière de construction comme dans toute activité qui met en relation l'individu avec d'autres personnes ou communauté, il n'y a pas de liberté sans ordre. »<sup>1042</sup>

Reinhard Baumeister, professeur au *Polytechnikum* de Karlsruhe, est l'auteur de la première publication dédiée à la question de l'extension urbaine en Allemagne dans le courant de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Son analyse méthodique et systématique aura une influence importante dans les grandes cités européennes pendant cette période.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'essor démographique et le progrès technique en Europe expose les villes à de nouvelles problématiques. Baumeister considère qu'il est inutile de tenter d'enrayer la croissance et préconise la maîtrise du développement de l'espace urbain pour assurer la capacité de la ville à répondre aux besoins de la population.

Dans son article intitulé « Thesen über Stadterweiterungen » publié en 1874 par la revue *Deutsche Bauzeitung*, Reinhard Baumeister expose des principes à suivre en matière d'extension urbaine, qu'il développera deux ans plus tard dans sa publication.<sup>1043</sup> L'équipe de rédaction précise que la présentation des thèses de Baumeister, publiée à la demande de l'urbaniste, permettra aux professionnels intéressés par le sujet de disposer d'une base de réflexion.<sup>1044</sup> Les points majeurs soulevés dans l'article rédigé par Baumeister constituent une proposition de fondement pour la discipline de l'urbanisme, qui doit s'organiser selon les axes suivants : les transports (*Verkehrsmittel*), les voies de circulation principales et secondaires (*Strassennetz*), le regroupement des différents quartiers de la ville (*die Gruppierung verschiedenartiger Stadttheile*), la défense des intérêts des habitants et des voisins (*die Wahrung nothwendiger Interessen der Hausbewohner, der Nachbarn und der Gesamtheit gegenüber dem Bauherrn*), la distance entre les bâtiments (*Bestimmung von Gebäudeabständen*), le cadre légal pour l'expropriation (*Expropriation und Inpropriation*), les frais de création de rues nouvelles (*aufgewandte Kosten neuer Strassen*) et l'importance du plan. De ces premières lignes d'orientation, Baumeister positionnera au rang de priorité deux axes forts, les logements et le trafic urbain.

---

<sup>1042</sup> BAUMEISTER, Reinhard. *Stadterweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung*. Berlin : Ernst & Korn, 1876. p. 245.

<sup>1043</sup> *Ibid.*, p. 265

<sup>1044</sup> « Die Fachgenossen, welche an der Diskussion über dieses Thema teilnehmen wollen, erhalten hierdurch Gelegenheit, sich angemessen hierfür vorzubereiten. » (*Ibid.*, p. 265).



Constatant les mauvaises conditions de vies des classes sociales les plus défavorisées résidant en ville, Baumeister souligne la nécessité de construire des logements confortables pour chacun. L'extension urbaine est, selon lui, l'occasion de conduire d'importantes réformes en la matière et d'instaurer des outils règlementaires forts pour assurer la continuité de cette politique. Examinant l'habitat collectif et l'habitat individuel, il préconise la maison familiale pour chacun. Il admet pourtant que cette idée lui semble idéale et irréalisable, compte tenu de la nécessité de la maison à étages.

En outre, Baumeister établit le principe de hiérarchisation des opérations et des voies de circulation. Cette idée avait déjà été énoncée par le *Verband Deutscher Architekten und Ingenieure* (association des architectes et ingénieurs allemands) à Berlin le 25 septembre 1874, dont Baumeister fut le rapporteur. Aussi, le maillage des voies ne contiendra que les traits principaux.

Baumeister souligne également la nécessité de hiérarchiser les opérations, entre les aspects fondamentaux à assurer dans l'immédiat et les détails à élaborer dans le futur proche selon les besoins. Il est l'un des premiers théoriciens à énoncer les principes du zoning moderne avec sa proposition d'une organisation fonctionnelle entre le noyau commercial (centre-ville), les zones industrielles et les zones résidentielles.

Selon Baumeister, les prescriptions esthétiques en matière d'architecture limitent le désir de construire des entrepreneurs. Il préconise donc de n'établir aucun règlement dans le domaine, afin d'assurer la diversité architecturale. Selon lui aussi, l'effet pittoresque de l'espace bâti est obtenu par la dissymétrie et la différence. La loi fondamentale qu'il défend est celle de l'unité dans la diversité. Ainsi soulève-t-il les axes majeurs de la réflexion sur l'esthétique des villes que Camilo Sitte développera quelques années plus tard.

## **Annexe C : L'art de bâtir les villes selon Camillo Sitte**

Dès sa publication en 1889, *Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen* fournit en Allemagne et en Autriche les principes qui allaient régir de multiples extensions de villes, dont Munich réalisée par C. Henrici en 1893. Dans son ouvrage, l'auteur examine les impressions et les effets sur les habitants et observateurs de l'espace urbain afin d'établir une esthétique particulière, notamment celle des courbes. Son ouvrage s'inscrit dans la mouvance initiée dès les années 1880/90, qui s'oppose à la rigidité et la monotonie des tissus urbains modernes sans pour autant refuser l'intégration de visions hygiénistes, fonctionnelles et économiques.

Les théories de l'urbaniste viennois développent l'esthétique du pittoresque et appréhende la ville en tant que « paysage urbain ». Sitte souligne l'importance de la mise en relation des espaces et des bâtiments. Selon lui, la beauté des villes est déterminée par le lien entre les monuments, les rues et les places. Il relève à ce sujet l'heureux effet des lignes courbes dans les tracés urbains, comme c'est le cas sur la rue des Pierres à Bruges : « Sa ligne ondulée permet au passant de contempler un tableau sans cesse varié, car toutes les façades passent successivement devant les yeux. »<sup>1045</sup> Cet exemple met particulièrement en évidence l'interdépendance relevée par Sitte entre la dimension urbaine et l'architecture. Au travers de la dénonciation de l'isolement de certains édifices modernes, Sitte souligne la nécessité d'intégrer toute réalisation architecturale dans son contexte.

Selon Sitte, l'esthétique du pittoresque repose également sur la recherche de la variété des formes, des lignes et des impressions visuelles dans le paysage urbain. Il se réfère à des tableaux dans la ville qui animent la ville et s'offrent à la vue de l'observateur. Sitte fait valoir l'irrégularité de certaines places anciennes qui, ne pouvant pas être appréhendées spontanément, stimulent l'intérêt du passant et renforcent le pittoresque du tableau. À ces scènes, il oppose l'effet déplaisant qui résulte de certains aménagements urbains modernes, et en particulier des espaces résiduels dus à une mauvaise conception urbaine.

---

<sup>1045</sup> SITTE, Camillo. *L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte*. Traduites et complétées par Camille Martin. Genève/Paris : Édition Atar/H. Laurens, 1890-1910. 192 p. (édition originale autrichienne : 1889). p. 79-80.



Annexe D : Discours de Robert Heitz sur l'importance de l' « aspect général de la ville » et du « charme pittoresque » de Strasbourg, 16 janvier 1956 (AVCUS 1 MW 287)

moi sur cette façon de voir les choses, mais j'ai le sentiment qu'à l'époque actuelle, il faut voir les choses sous cet angle. Il y a un distingué économiste, M. Ulver, député de l'ancienne Chambre, qui ne l'est plus maintenant, et qui a démontré que si on augmentait le pouvoir d'achat, on augmentait également l'expansion. On arriverait ainsi à augmenter le pouvoir d'achat de tous les salariés, pas seulement des ouvriers, d'au moins 25%. Cette théorie demande à être examinée.

Je suis moins catastrophé que certains si nous avons une légère augmentation d'impôts si celle-ci s'accompagne d'une augmentation du pouvoir d'achat et de la réalisation de projets et d'investissements constructifs et productifs.

M. HEITZ : M. le Maire, mes chers collègues, il est normal qu'un budget soit d'abord commenté — approuvé ou critiqué, selon les positions de principe respectives — d'après des critères financiers, économiques, ou encore techniques.

Pourtant, il existe, dans la vie d'une grande ville, des problèmes qui, pour être d'une apparence moins immédiate, ont une importance très grande, à longue échéance.

Je pense aux problèmes culturels. Il n'est pas possible, dans le cadre de ce débat, d'énumérer et encore moins de discuter toutes les questions touchant à ce vaste domaine où, dans une mesure plus ou moins importante, s'exerce l'activité de l'administration municipale.

Notre collègue, M. Menrath, a déjà parlé du Théâtre qui, quant à l'importance des dépenses, se place au tout premier rang des institutions culturelles de la Ville.

Mais il y a encore tout l'Enseignement des divers degrés, financé entièrement ou partiellement par la Ville, il y a le Conservatoire de Musique, l'École des Arts Décoratifs, il y a les Musées, les Archives et la Bibliothèque, il y a l'organisation des concerts, il y a les nombreuses subventions aux œuvres culturelles, universitaires et autres, il y a les bourses aux étudiants et élèves des écoles spécialisées, etc., etc.

Toutes ces dépenses ne sont pas productives au sens matériel du terme. Mais elles contribuent à maintenir le niveau culturel de notre ville.

Nous sommes en effet comptables d'un grand héritage.

L'importance de notre ville dans le passé, de même que sa situation géographique, nous font un devoir de maintenir intact cet héritage et de le développer dans toute la mesure de nos moyens.

Je crois que vous serez tous d'accord avec moi pour dire que nous ne voulons pas tomber au niveau de certaines grandes villes de province françaises, à qui les laissés-pour-compte de la capitale semblent toujours assez bons. Je constate avec plaisir que, quelles que soient les divergences qui nous séparent politiquement, nous avons toujours été unanimes pour poursuivre cette tâche, qui, il faut bien le dire, ne nous est pas toujours rendue aisée par les mesquineries de certaines administrations centrales.

Mais il est un point sur lequel, si vous le permettez, je voudrais m'étendre quelque peu.

Il s'agit de l'aspect de notre ville, de son visage, le « Ortschaft », comme on dit en allemand.

Strasbourg est une ville très ancienne, sur laquelle chacune des générations successives a laissé son empreinte. Certains de nos monuments historiques sont de réputation mondiale. Ils sont entretenus avec piété et restaurés chaque fois que la guerre les a détériorés.

Mais il n'y a pas que les monuments isolés. Ce qui compte aussi et autant, c'est l'aspect général de la vieille ville, son charme pittoresque, auquel les étrangers sont parfois presque plus sensibles que nous-mêmes. Et cet

aspect général est plus difficile à sauvegarder que quelques monuments importants. Il y faut beaucoup de doigté, beaucoup de compréhension, d'amour, dirai-je.

Si le respect du passé nous commande de maintenir intact le visage de la vieille ville, de son patrimoine artistique ou simplement pittoresque, une considération toute matérielle vient s'y ajouter : la source de revenus que représente le tourisme est fonction du caractère pittoresque de Strasbourg.

Je ne voudrais pas être mal compris. Il ne s'agit nullement de préconiser une ville-musée, une ville morte qui ne subirait pas les fluctuations de la vie moderne. Mais l'exemple de certains pays étrangers, l'Italie en premier lieu, nous démontre qu'il est possible de concilier les exigences de la vie moderne avec le respect du caractère traditionnel d'une cité. Il y a, à Rome par exemple, ou à Bari ou à Agrigento, des quartiers anciens conservés presque dans leur intégralité et, parallèlement, séparément, de véritables villes modernes — d'un modernisme beaucoup plus audacieux et plus agréable que ce que nous avons vu faire jusqu'à présent chez nous.

Car il faut bien avouer, n'est-ce pas ?, que ces dernières années, nous avons vu s'ériger à Strasbourg des constructions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne contribuent pas à embellir la ville. Je ne vise pas seulement la calamiteuse cité Rotterdam, mais de multiples autres constructions, moins voyantes peut-être, mais à peine moins laides.

Il existait jadis une Commission municipale des Beaux-Arts. Mais, pour des raisons que je n'ai jamais pu établir, elle ne s'est plus réunie depuis des années — et cela à une époque où l'on construit à Strasbourg plus qu'on ne l'a fait depuis fort longtemps. Entre parenthèses — quand on était convoqué à cette commission, c'était souvent pour se voir placé devant un fait accompli. Mais ceci entre parenthèses.

J'ai appris avec satisfaction qu'elle doit revivre, sous le nom de Commission de protection de l'aspect local. Elle aura du pain sur la planche, quant à ses méthodes de travail et quant à ses compétences.

Ce que je souhaite à cette Commission et à l'Administration municipale, c'est l'audace dans la conception pour tout ce qui regarde les nouveaux quartiers, et une extrême prudence, un grand doigté, quand il s'agit de constructions ou d'aménagements pouvant altérer le caractère de la vieille ville.

M. le MAIRE : M. Klock est inscrit d'abord, puis il y aura encore deux autres orateurs qui viendront après, mais je voudrais réduire, si possible, les flots d'éloquence dans une mesure un peu raisonnable.

M. KLOCK : Je crois que le moins qu'on puisse dire des débats d'aujourd'hui, c'est qu'ils ont été à la fois instructifs et réconfortants. En effet, l'intervention que vient de faire notre excellent collègue, M. Heitz, avait un intérêt certain et les différents orateurs des fractions se sont appliqués à analyser le budget et à émettre des suggestions positives. Ils ont apporté une collaboration sincère et loyale au premier magistrat de la Ville, afin que notre ville prospère et afin que ses intérêts soient sauvegardés dans les meilleures conditions.

Je ne pourrai évidemment passer entièrement sous silence l'intervention agressive faite par notre collègue, M. Boos, à l'égard d'un collègue du Conseil municipal qui a le désavantage de ne pas être présent, sans quoi il aurait répondu lui-même. Je dirai que notre collègue Pflimlin est à mille mètres au-dessus des critiques émises à son encontre et qui ont été négatives dans l'essentiel. Il faut reconnaître que pendant des dizaines d'années on a parlé d'une réforme fiscale. Il fut un ministre des Finances qui a osé au moins faire un premier pas pour cette réforme. Demandez aux artisans et aux chefs d'entreprises si cela les intéresse ou ne les



## **Table des diagrammes**

- Diagramme 1 : La méthode de collecte des données et les sources utilisées pour les recherches. Crédits : S. E., 2014.
- Diagramme 2 : Nombre d'édifices inscrits et classés au titre des monuments historiques en France entre 1918 et 1935. Crédits : S.E., 2014.



## Table des illustrations

- Ill. 1 : Place de l'Université et quai du Maire-Dietrich, dans la *Neustadt*. Avec la perspective vers la cathédrale dans la ville ancienne, en 1894. *Denkmalarchiv* © DRAC Alsace (IC0482B026\_003-01).
- Ill. 2 : Vue aérienne du centre de Strasbourg, 2012. Échelle : 1/50 000°. Fond de plan GCT-CUS.
- Ill. 3 : Plan des Promenades de l'Orangerie et de Contades ainsi que de l'île de Wacken appartenant à la Ville de Strasbourg. Dressé par suite de la délibération du Conseil municipal le 31 août 1835. AVCUS (313 MW 35).
- Ill. 4 : Projet de percement de rues et création d'un nouveau quartier, 1852. AVCUS (8 PL).
- Ill. 5 : Ancienne gare de Strasbourg, 1863. Silbermann G. BNU (NIM19638).
- Ill. 6 : L'usine à gaz, aux abords de la voie ferrée, sur l'actuel site du bâtiment de Gaz de Strasbourg. Plan-relief, 1830-36. Musée des Plans-Reliefs, Paris. René-Gabriel Ojéda © RMN-Grand Palais.
- Ill. 7 : Fossé des Tanneurs, comblé à partir de 1840. AVCUS (112 Z 5).
- Ill. 8 : Petit séminaire et église Saint-Étienne, pressentie pour accueillir la manufacture à tabacs. Frédéric-Émile Simon, vers 1860. BNU (NIM04309).
- Ill. 9 : Destructures causées par les bombardements de 1870 dans le quartier Kageneck. AVCUS (1 Fi 230).
- Ill. 10 : Vues des anciennes fortifications de la ville derrière la fonderie et les faux remparts. Frédéric Piton, vers 1855. AVCUS (112 Z 1).
- Ill. 11 : Lithographie imprimée par A. Münch, présentée au Conseil municipal en février 1872 par le maire Ernest Lauth. AVCUS (313 MW 1).
- Ill. 12 : Projet de l'architecte August Orth pour l'extension urbaine de Strasbourg, 1878. ORTH, August. *Entwurf zu einem Bebauungsplan für Strassburg bearbeitet im Auftrage der Stadtverwaltung*. Leipzig : Seemann E. A., 1878. AVCUS (Brb 2791).
- Ill. 13 : Projet de l'architecte Jean-Geoffroy Conrath pour l'extension urbaine de Strasbourg, 1878. CONRATH, Jean-Geoffroy, WINTER, Charles David. *Plan der Stadt Strassburg und ihrer Erweiterung*. Strasbourg : Journal d'Alsace/Courrier du Bas-Rhin/ Winter Ch., 1878. AVCUS (8 PL).
- Ill. 14 : CONRATH, Jean-Geoffroy. *Bebauungsplan für die Erweiterung der Stadt Strassburg*. Strassburg : Schultz, 1880. AVCUS (Brb 1561).
- Ill. 15 : L'ancienne *Kaiser-Wilhelm-Strasse* (l'actuelle avenue de la Liberté), vers 1900. AVCUS (1 Fi 221).
- Ill. 16 : L'ancienne *Kaiser-Wilhelm-Strasse* (l'actuelle avenue de la Liberté), vers 1910. AVCUS (1 Fi 221).



- Ill. 17 : Palais universitaire, vers 1900. – AVCUS (1 FI 40).
- Ill. 18 : Projet de seconde tour pour la cathédrale de Strasbourg de Charles Winkler, vers 1880. BNU (NIM24533).
- Ill. 19 : La tour de croisée de Gustave Klotz restaurée, 1988-1992. Photo. S. E., 2013.
- Ill. 20 : Dessin représentant l'arrivée des Zurichois à Strasbourg au XVI<sup>e</sup> siècle, avec au second plan la *Guldenthurm*. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.
- Ill. 21 : Église Sainte-Madeleine, depuis la rue des Écrivains, vers 1900. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.
- Ill. 22 : PIPER, Otto. « Wie man nicht restaurieren soll (die neue Hohkönigsburg) ». Dans *Revue alsacienne illustrée*, VII, 3, 1905. STAP 67, DRAC Alsace.
- Ill. 23 : L'exposition *Denkmalpflege im Elsaß* en 1905. *Denkmalarchiv* © DRAC Alsace (IC0482B039\_488-01).
- Ill. 24 : La rue d'Or, vers 1900. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.
- Ill. 25 : Dessin d'Albert Koerttgé, rue du Bain-aux-plantés, 1903. BNU (NIM13525).
- Ill. 26 : Dessin de la porte du cloître de l'église Saint-Pierre-le-Vieux. STAATSMANN, Karl. *Zur Geschichte der deutschen Frührenaissance in Strassburg i/E*. Strassburg : Ludolf Beust Verlag, 1906. p. 12.
- Ill. 27 : Les Petites Boucheries, 1900. Photo Christophe Hamm, 2013.
- Ill. 28 : Chantier du lycée de jeunes filles, 1901. AVCUS (1 FI 221).
- Ill. 29 : Vue sur le palais Rohan et la cathédrale. BEBLO, Fritz. « Vestigia terrent ! Die Bauten Strassburgs nach 1870 bis heute ». Dans *Heimatschutz*, vol. 2 et 3, n° 11, 1916. p. 99.
- Ill. 30 : Projet de clôture du côté sud de la *Kaiserplatz*, Christian von Leins, 1878. AVCUS (979 W 35).
- Ill. 31 : Maquette en bois du projet de fermeture de l'ancienne *Kaiser-Friedrich-Strasse*. AVCUS (1 FI).
- Ill. 32 : Le *Bauordnung* de Strasbourg, 1910. AVCUS (152 MW 18).
- Ill. 33 : Projet première tranche de la Grande Percée. AVCUS (96 W9).
- Ill. 34 : Percement de la ville ancienne, début du XX<sup>e</sup> siècle. *Denkmalarchiv* © DRAC Alsace (IC0482B227\_011-01).
- Ill. 35 : Le palais de l'industrie (ancienne gare) pendant l'exposition nationale de Strasbourg de 1919. ROUX, Gaston, CLARETIE, Léo. *Rapport général de l'exposition nationale à Strasbourg en 1919*. Comité des expositions de Paris, 1919. p. 130.
- Ill. 36 : JOYANT, Édouard. *Traité d'urbanisme*, 2<sup>e</sup> vol. Paris : Eyrolles, 1923. p. 63. Bibliothèque de la Ville de Paris.

- Ill. 37 : Portail de la cathédrale de Metz de Paul Tornow, vers 1900. Coll. privée.
- Ill. 38 : Renforcement des fondations du pilier nord de la nef de la cathédrale de Strasbourg. *s. n.*, 1919. *Denkmalarchiv* © DRAC Alsace (DAR482ADA/075).
- Ill. 39 : Palais Rohan en 1919. BNU (MCP00143).
- Ill. 40 : Intérieur du palais Rohan en 1919. BNU (1 FI 45).
- Ill. 41 : Immeuble 25, rue de la Nuée-Bleue, inscrit au titre des monuments historiques en 1922. Photo Christophe Hamm, 2014.
- Ill. 42 : Au premier plan, le kiosque situé sur la place Kléber. Au second plan, l'ancien hôtel Maison rouge, 1920. AVCUS (1 Fi 38).
- Ill. 43 : Façade principale de la Banque de France, 1926 (façade). Photo Frédéric Harster, 2014.
- Ill. 44 : Plan extrait des archives de la commission municipale des Beaux-Arts, 1908-1938. AVCUS (152 MW 18).
- Ill. 45 : Plan d'extension du lieu dit « Marxgarten ». Compte rendu administratif de la Ville de Strasbourg, 1919-1935, p. 1304. AVCUS (US 240).
- Ill. 46 : Plan Laforgue, 1937. AVCUS (1154 W 4).
- Ill. 47 : Escalier conservé de l'immeuble 20, rue de l'Ail, vers 1930. AVCUS (1 fi 29).
- Ill. 48 : *Das neue Strassburg, Lageplan* (Le nouveau Strasbourg, plan de situation). 1/2000, couleur, original. Encre, fusain. Paul Schmitthenner. L98,5 X H159,6 cm. AVCUS (309 MW 6).
- Ill. 49 : *Plan der Stadt Strassburg und Umgebung* [plan de la ville de Strasbourg et de ses environs]. Richard Beblo, 1941. AVCUS (309 MW 1).
- Ill. 50 : *Gestaltung des neuen Strassburg* (Aménagement du nouveau Strasbourg). Richard Beblo, 1942. AVCUS (309 MW 2).
- Ill. 51 : Ancienne façade moderniste du cinéma Cinéac, 1941. Remplacée pendant la période de l'occupation allemande et démolie en 2000. AVCUS (1 FI 146).
- Ill. 52 : Plan des destructions causées par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, 1944. AVCUS (1130 W 2).
- Ill. 53 : L'Ancienne Douane détruite lors des bombardements de 1944. AVCUS (1 FI 102).
- Ill. 54 : Plan de localisation des édifices protégés au titre des monuments historiques dans la ville ancienne entre 1945 et 1965. Plan S. E., Google Earth Pro, 2014.
- Ill. 55 : Les destructions du palais Rohan en 1944. AVCUS (1 FI 101).
- Ill. 56 : Cité Rotterdam, 1953. Photo S. E., 2014.
- Ill. 57 : Arrêté non signé d'inscription sur l'inventaire des sites, vers 1940. ADBR (178 AL 33).
- Ill. 58 : La place du Marché-aux-cochons-de-lait et la perspective de la rue du Maroquin. Photo S. E., 2014.
- Ill. 59 : Les limites proposées pour le secteur sauvegardé de Strasbourg en 1970. Plan S. E., Google Earth Pro, 2014.

- Ill. 60 : Autre proposition de limites pour le secteur sauvegardé de Strasbourg en 1973. Plan S. E., Google Earth Pro, 2014.
- Ill. 61 : Limites du secteur sauvegardé en 1974. AVCUS (512 W 67).
- Ill. 62 : Unité d'habitation à Strasbourg au coin de l'avenue des Vosges et de l'avenue de la Paix. HERRENSCHMIDT, François. « L'évolution de Strasbourg ». Dans *Saisons d'Alsace*, n° 1, hiver 1962. p. 59.
- Ill. 63 : Première session du Conseil de l'Europe au Palais universitaire, 10 août 1949. Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. [En ligne]. Accessible sur Internet : [http://www.cvce.eu/obj/premiere\\_seance\\_de\\_l\\_assemblee\\_consultative\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_au\\_palais\\_universitaire\\_strasbourg\\_10\\_aout\\_1949-fr-727e8d7c-5d7b-4a80-9941-e3d8bf44d1ef.html](http://www.cvce.eu/obj/premiere_seance_de_l_assemblee_consultative_du_conseil_de_l_europe_au_palais_universitaire_strasbourg_10_aout_1949-fr-727e8d7c-5d7b-4a80-9941-e3d8bf44d1ef.html). [Site consulté le 13 août 2013].
- Ill. 64 : Site commercial des halles, vue actuelle depuis la rue du Vieux-Marché-Aux-Vins. Photo S.E., 2014.
- Ill. 65 : Hôtel Maison Rouge, début du XX<sup>e</sup> siècle. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.
- Ill. 66 : Destruction de l'hôtel Maison Rouge, 1973. FORST, Roger. *Il était une fois Strasbourg, vestiges disparus après 1870*. Strasbourg : Éditions Coprur, 2010. 320 p.
- Ill. 67 : Plan de l'O.P.A.H. Grand' Rue, 13 octobre 1980. AVCUS (512 W 68).
- Ill. 68 : À gauche, l'immeuble d'angle de la rue Herder et de la rue Schweighaeuser. Archi-Strasbourg.
- Ill. 69 : Projet de plan de Z.P.P.A.U. de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg, 1989. AVCUS (779 W 63).
- Ill. 70 : La Grande-Île au patrimoine mondial de l'Unesco. Photo. Frantisek Zvardon, 2014.
- Ill. 71 : Projet de révision-extension du PSMV, 2011. Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat.
- Ill. 72 : Périmètre d'étude de l'inventaire de la *Neustadt*, 2011. Région Alsace, service de l'Inventaire du Patrimoine.
- Ill. 73 : Le projet des Deux-Rives, dont la réalisation s'échelonne jusqu'en 2030. Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat.

<b>Table des abréviations</b>
-------------------------------

- **AAVS** : Annuaire de l'association Les Amis du Vieux-Strasbourg
- **ADBR** : Archives départementales du Bas-Rhin
- **ACRMHA** : Archives de la Conservation régionale des monuments historiques d'Alsace
- **AMAP** : Archives de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine
- **AVCUS** : Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg
- **AVS** : L'Association Les Amis du Vieux-Strasbourg
- **BSCMHA** : Bulletins de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace
- **BNF** : Bibliothèque nationale de France
- **BNU** : Bibliothèque nationale et universitaire
- **CUS** : Communauté urbaine et Ville de Strasbourg
- **DNA** : Dernières Nouvelles d'Alsace
- **SCMHA** : Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace